



**HAL**  
open science

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Fabien Davier

► **To cite this version:**

Fabien Davier. Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes. Histoire. Université de Franche-Comté, 2009. Français. NNT : . tel-00482060

**HAL Id: tel-00482060**

**<https://theses.hal.science/tel-00482060>**

Submitted on 7 May 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

**École doctorale « Langages, Espaces, Temps, Sociétés »**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en

**HISTOIRE**

**LES ÉCRITS CATHOLIQUES DE TERTULLIEN :  
FORMES ET NORMES**

**Volume n. II : corpus indexé**

Le 18 Décembre 2009

**Fabien DAVIER**

Sous la direction de M. Le Professeur Antonio GONZALES

Membres du jury :

Jean-Jacques AUBERT, Professeur à l'université de Neuchâtel  
Antonio GONZALES, Professeur à l'université de Franche-Comté  
Hervé INGLEBERT, Professeur à l'université Paris X  
Yves PERRIN, Professeur à l'université de Saint-Étienne, rapporteur  
Francesca REDUZZI-MEROLA, Professeur à l'université de Naples  
Maurice SACHOT, Professeur à l'université de Strasbourg, rapporteur



Pour la constitution de *l'index thématique*, notamment la traduction, nous avons utilisé les éditions suivantes :

*Aux martyrs*, traduction française par E.-A. de Genoude, Paris, 1852.

*Aux nations*, traduction française par E.-A. de Genoude, Paris, 1852.

*À son épouse*, introduction, texte critique, traduction et notes par Ch. Munier, « Sources chrétiennes », n.273, Paris, Le Cerf, 1980.

*Contre Hermogène*, introduction, texte critique, traduction et commentaire par F. Chapot, « Sources chrétiennes », n.439, Paris, Le Cerf, 1999.

*Contre les Juifs*, traduction française par E.-A. de Genoude, Paris, 1852.

*Apologétique*, texte établi et traduit par J.-P. Waltzing, CUF, Paris, Les Belles Lettres, 1929.

*Le baptême*, introduction, texte critique, traduction et commentaire par R. F. Refoulé, « Sources chrétiennes », n.35, Paris, Le Cerf, 1952, éd. revue et corrigée en 2008.

*La toilette des femmes*, introduction, texte critique, traduction et commentaire de M. Turcan, « Sources chrétiennes », n.173, Paris, Le Cerf, 1971.

*De l'oraison dominicale*, traduction française par E.-A. de Genoude, Paris, 1852.

*De l'oraison dominicale*, traduction anglaise par E. Evans, London, SCPK, 1953.

*La pénitence*, introduction, texte critique, traduction et commentaire par Ch. Munier, « Sources chrétiennes », n.316, Paris, Le Cerf, 1984.

*De la patience*, introduction, texte critique, traduction et commentaire par J.-Cl. Fredouille, « Sources chrétiennes », n.310, Paris, Le Cerf, 1984, édition revue et corrigée en 1999.

*De la prescription des hérétiques*, introduction, texte critique, traduction et notes par P. de Labriolle, « Sources chrétiennes », n.46, Paris, Le Cerf, 1957.

*Les spectacles*, introduction, texte critique, traduction et commentaire par M. Turcan, « Sources chrétiennes », n.332, Paris, Le Cerf, 1986.

*Sur le témoignage de l'âme*, traduction française par E.-A. de Genoude, Paris, 1852.

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1

Tertullien

*Ad martyras*. 01. 01

*Martyr*

*Inter carnis alimenta, benedicti MARTYRES designati, quae uobis et domina mater ecclesia de uberibus suis et singuli fratres de opibus suis propriis in carcerem subministrant, capite aliquid et a nobis quod faciat ad spiritum quoque educandum. Carnem enim saginari et spiritum esurire non prodest. Immo, si quod infirmum est curatur, aequae quod infirmius est negligi non debet.*

Vous qui avez été appelés, bien-aimés (MARTYRS BÉNITS), à proclamer hautement la foi, consentez à accepter de ma part, au milieu des nourritures terrestres issues, et des seins maternels de Dame Église, et des biens personnels de chacun des frères de la communauté, quelques modestes vivres propres, eux, à nourrir votre âme. En effet, il n'est pas bon que la chair soit engraisée alors que l'âme demeure affamée. Il est préférable, en revanche, si l'on soigne ce qui est faible, de s'occuper de ce qui est plus faible encore. Évidemment, je suis bien présomptueux de m'adresser à vous. Mais vous savez qu'en plus des maîtres et des entraîneurs, des incompetents et des moins que rien disent de loin aux gladiateurs chevronnés ce qu'ils doivent faire et il arrive souvent que ce que crie le peuple leur soit utile.

Statut : Incertain

113, 217d, 222f place incertaine dans l'Église, 312c2 participation aux luttes politiques et religieuses, 314c *carcer*, 314e, 413 opinion de Tertullien, 431d vision des martyrs, comparaison avec gladiateurs, 431d énumérations

Réf. : 2

Tertullien

*Ad martyras*. 01. 01

*Frater*

*Inter carnis alimenta, benedicti martyres designati, quae uobis et domina mater ecclesia de uberibus suis et singulier FRATRES de opibus suis propriis in carcerem subministrant, capite aliquid et a nobis quod faciat ad spiritum quoque educandum. Carnem enim saginari et spiritum esurire non prodest. Immo, si quod infirmum est curatur, aequae quod infirmius est negligi non debet.*

Vous qui avez été appelés, bien-aimés, à proclamer hautement la foi, consentez à accepter de ma part, au milieu des nourritures terrestres issues, et des seins maternels de Dame Église, et des biens personnels de chacun des FRÈRES de la communauté (D'EMPRISONNEMENT), quelques modestes vivres propres, eux, à nourrir votre âme. En effet, il n'est pas bon que la chair soit engraisée alors que l'âme demeure affamée. Il est préférable, en revanche, si l'on soigne ce qui est faible, de s'occuper de ce qui est plus faible encore.

Statut : Incertain

113, 216b biens, 222f, 314c *carcer*, 413 opinion de Tertullien, 444d entraide et solidarité, 431d énumérations

Réf. : 3

Tertullien

*Ad martyras*. 01. 01

*Ecclesia, domina, mater*

*Inter carnis alimenta, benedicti martyres designati, quae uobis et domina mater ECCLESIA de uberibus suis et singuli fratres de opibus suis propriis in carcerem subministrant, capite aliquid et a nobis quod faciat ad spiritum quoque educandum. Carnem enim saginari et spiritum esurire non prodest. Immo, si quod infirmum est curatur, aequae quod infirmius est negligi non debet.*

Vous qui avez été appelés, bien-aimés, à proclamer hautement la foi, consentez à accepter de ma part, au milieu des nourritures terrestres issues, et des seins maternels de Dame Église (DE NOTRE MAÎTRESSE, NOTRE MÈRE L'ÉGLISE), et des biens personnels de chacun des frères de la communauté, quelques modestes vivres propres, eux, à nourrir votre âme. En effet, il n'est pas bon que la chair soit engraisée alors que l'âme demeure affamée. Il est préférable, en revanche, si l'on soigne ce qui est faible, de s'occuper de ce qui est plus faible encore. Évidemment, je suis bien présomptueux de m'adresser à vous. Mais vous savez qu'en plus des maîtres et des entraîneurs, des incompetents et des moins que rien disent de loin aux gladiateurs chevronnés ce qu'ils doivent faire et il arrive souvent que ce que crie le peuple leur soit utile.

Statut : Concept, Collectif

112, 216b biens, 217e collectif, 411 opinion de Tertullien sur l'institution, 413 opinion de Tertullien, 431d énumérations, 444e entraide et solidarité, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 4

Tertullien

*Ad martyras*. 01. 01

*Nos*

*Inter carnis alimenta, benedicti martyres designati, quae uobis et domina mater ecclesia de uberibus suis et singuli fratres de opibus suis propriis in carcerem subministrant, capite aliquid et a NOBIS quod faciat ad spiritum quoque educandum. Carnem enim saginari et spiritum esurire non prodest. Immo, si quod infirmum est curatur, aequae quod infirmius est negligi non debet.*

Vous qui avez été appelés, bien-aimés, à proclamer hautement la foi, consentez à accepter de ma part, au milieu des nourritures terrestres issues, et des seins maternels de Dame Église, et des biens personnels de chacun de NOUS (des frères de la communauté), quelques modestes vivres propres, eux, à nourrir votre âme. En effet, il n'est pas bon que la chair soit engraisée alors que l'âme demeure affamée. Il est préférable, en revanche, si l'on soigne ce qui est faible, de s'occuper de ce qui est plus faible encore. Évidemment, je suis bien présomptueux de m'adresser à vous. Mais vous savez qu'en plus des maîtres et des entraîneurs, des incompetents et des moins que rien disent de loin aux gladiateurs chevronnés ce qu'ils doivent faire et il arrive souvent que ce que crie le peuple leur soit utile.

Statut : Incertain

113, 222f frères de la communauté, 413 opinion de Tertullien, 217e collective, 312c2 réaction des martyrs face à l'autorité politique proclamer la foi, 314c *carcer*, 216b biens matériels, 444d frères, 431d vision des martyrs, comparaison avec gladiateurs, 431d énumérations

## Corpus indexé

Réf. : 5

Tertullien

*Ad martyras*. 01. 03

*Benedictus*

*Inprimis ergo, BENEDICTI, «nolite contristare Spiritum sanctum», qui uobiscum introiit carcerem. Si enim non uobiscum nunc introisset, nec uos illic hodie fuissetis. Et ideo date operam ut illic uobiscum perseueret et ita uos inde perducatur ad Dominum.*

Tout d'abord, BIEN-AIMÉS (BÉNITS), gardez-vous de contrister l'Esprit-Saint entré avec vous en prison, car, s'il ne vous y avait accompagné, vous ne pourriez y être aujourd'hui : faites donc en sorte qu'il ne vous quitte pas et qu'ainsi il vous conduise au Seigneur.

Statut : Incertain

113, 222f, 314c captivité, 413 opinion de Tertullien, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 6

Tertullien

*Ad martyras*. 02. 05

*Christianus*

*Contristetur illic qui fructum saeculi suspirat. CHRISTIANUS etiam extra carcerem saeculo renuntiauit, in carcere autem etiam carceri. Nihil interest, ubi sitis in saeculo, qui extra saeculum estis.*

Dans ce lieu, qui exhale le lugubre, vous êtes un parfum de suavité ; là où on attend le juge, vous êtes destinés à juger les juges. Que celui qui, en prison, soupire après les avantages du siècle, soit dans l'affliction, car le CHRÉTIEN a renoncé au siècle même hors de prison et bien plus encore à la prison en prison.

Statut : Incertain

111, 217d description morale, 222f, 314c *carcer*, 413 opinion de Tertullien, 442a influence du stoïcisme

Réf. : 7

Tertullien

*Ad martyras*. 02. 06

*Martyr*

*Et si aliqua amisistis uitae gaudia : «negotiatio est aliquid amittere, ut maiora lucreris.» Nihil adhuc dico de praemio, ad quod Deus MARTYRES inuitat. Ipsam interim conuersationem saeculi et carceris comparemus, si non plus in carcere spiritus acquirit quam caro amittit.*

Je n'ai pas encore parlé de la récompense à laquelle Dieu invite les MARTYRS. Pour l'instant, bornons-nous à comparer la vie en prison et celle dans le siècle pour savoir si l'âme n'acquiert pas plus que la chair ne perd. En réalité, la chair, grâce aux soins de l'Église et à la charité des frères, ne laisse pas échapper son dû, mais l'âme surtout tire parti de ce qui est toujours utile à la foi : ne plus voir les dieux d'autrui.

Statut : Incertain

112, 217d morale, 222f, 314c *carcer*, chair, 413 opinion de Tertullien, 444d entraide et solidarité

Réf. : 8

Tertullien

*Ad martyras*. 02. 08

*Discipulus*

*Hoc praestat carcer Christiano, quod eremus prophetis. Ipse Dominus in secessu frequentius agebat, ut liberius oraret, ut saeculo cederet. Gloriam denique suam DISCIPULIS in solitudine demonstrauit. Auferamus carceris nomen, secessum uocemus.*

C'est pourquoi la prison joue le même rôle pour les chrétiens que le désert pour les prophètes. Le Seigneur lui-même se retirait fréquemment à l'écart pour prier plus librement et s'éloigner du siècle ; il a montré sa gloire aux DISCIPLES dans un lieu solitaire. Supprimons donc le nom de prison et employons celui de retraite.

Statut : Incertain

113, 214a I<sup>er</sup> siècle, 221d, 222e fidèles, 314c *carcer*, 413 opinion de Tertullien, 441a Écritures : N.Testament, 441c prière, 211d retraite dans le désert

Réf. : 9

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 01

*Christiani*

*Sit nunc, benedicti, carcer etiam CHRISTIANIS molestus. Vocati sumus ad militiam Dei uiui iam tunc, cum in sacramenti uerba respondimus. Nemo miles ad bellum cum deliciis uenit, nec de cubiculo ad aciem procedit, sed de papilionibus expeditis et substrictis, ubi omnis duritia et inbonitas et insuauitas constitit.*

Certes que la prison même soit pénible pour les CHRÉTIENS, je le concède ! Mais nous sommes appelés sous les drapeaux du Dieu vivant, dès lors que nous répondons par les mots du serment. Aucun soldat ne part au combat sans renoncer aux agréments de la vie et ce n'est pas d'une chambre à coucher qu'il sort pour se rendre en première ligne mais de tentes de campagne exigües où l'on éprouve vie à la dure, incommodités et importunités.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 314c *carcer*, 413 opinion de Tertullien, 431d vision des martyrs : comparaison avec des militaires.

Réf. : 10

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 01

*Benedictus*

*Proinde uos, BENEDICTI, quodcumque hoc durum est, ad exercitationem uirtutum animi et corporis deputate. Bonum agonem subituri estis in quo agonothes Deus uiuus est, xystarches Spiritus Sanctus, corona aeternitatis, brabium angelicae substantiae, politia in caelis, gloria in saecula saeculorum.*

Par conséquent vous, BIEN-AIMÉS (BÉNITS), considérez tout ce qui est pénible comme un exercice propre à endurcir les vertus de l'esprit et du corps. Vous êtes prêts à affronter la bonne épreuve où sont engagés l'agonothète - Dieu vivant, le xystarche - Saint-Esprit, où sont en jeu la couronne éternelle de la substance angélique, la patrie dans les cieus et la gloire dans les siècles des siècles.

Statut : Incertain

113, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441b *disciplina fidei*, 442b dogmes

Réf. : 11

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 05

*Nos*

*Et illi, inquit Apostolus, ut coronam corruptibilem consequantur. NOS aeternam consecuturi carcerem nobis pro palaestra interpretamur, ut ad stadium tribunalis bene exercitati incommodis omnibus producatur, quia uirtus duritia exstruitur, mollitia uero destruitur.*

Et eux le font, dit l'Apôtre, pour obtenir une couronne périssable. NOUS, qui sommes appelés à en recevoir une éternelle, considérons donc la prison comme une palestre pour être conduits au stade judiciaire ; bien entraînés à toutes les difficultés : la rigueur augmente le courage, détruit à coup sûr par l'amollissement.

Statut : Incertain

113, 217e description collective, 222f, 441a Écritures, 441b vie éternelle, 413 opinion de Tertullien, 314e palestre, 443a rigueur, courage, 314b enquête judiciaire, 314c prison

Réf. : 12

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 05

*Apostolus*

*Et illi, inquit APOSTOLUS, ut coronam corruptibilem consequantur. Nos aeternam consecuturi carcerem nobis pro palaestra interpretamur, ut ad stadium tribunalis bene exercitati incommodis omnibus producatur, quia uirtus duritia exstruitur, mollitia uero destruitur.*

Et eux le font, dit l'APÔTRE, pour obtenir une couronne périssable. Nous, qui sommes appelés à en recevoir une éternelle, considérons donc la prison comme une palestre pour être conduits au stade judiciaire ; bien entraînés à toutes les difficultés : la rigueur augmente le courage, détruit à coup sûr par l'amollissement.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle 441a Écritures, 441b vie éternelle, 413 opinion de Tertullien, 314e palestre, 443a rigueur, courage, 314b enquête judiciaire, 314c prison

Réf. : 13

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 05

*Nos*

*Et illi, inquit Apostolus, ut coronam corruptibilem consequantur. NOS aeternam consecuturi carcerem nobis pro palaestra interpretamur, ut ad stadium tribunalis bene exercitati incommodis omnibus producatur, quia uirtus duritia exstruitur, mollitia uero destruitur.*

Et eux le font, dit l'Apôtre, pour obtenir une couronne périssable. NOUS, qui sommes appelés à en recevoir une éternelle, considérons donc la prison comme une palestre pour être conduits au stade judiciaire ; bien entraînés à toutes les difficultés : la rigueur augmente le courage, détruit à coup sûr par l'amollissement.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d morale, 314e palestre, 314c *carcer*, 441b vie éternelle, 443a rigueur ; patience ; courage, 413 opinion de Tertullien, 211c stade, lieu du martyre

Réf. : 14

Tertullien

*Ad martyras*. 03. 08

*Christianus*

*Hoc praestat carcer CHRISTIANO, quod eremus prophetis. Ipse Dominus in secessu frequentius agebat, ut liberius oraret, ut saeculo cederet. Gloriam denique suam discipulis in solitudine demonstrauit. Auferamus carceris nomen, secessum uocemus.*

C'est pourquoi la prison joue le même rôle pour le CHRÉTIEN que le désert pour les Prophètes. Le Seigneur (MAÎTRE) lui-même se retirait fréquemment à l'écart pour prier plus librement et s'éloigner du siècle ; il a montré sa gloire aux disciples dans un lieu solitaire. Supprimons donc le nom de prison et employons celui de retraite.

Statut : Incertain

111, 214a donnée temporelle, 222f, 314c *carcer*, 413 opinion de Tertullien, 441a Écritures, 443a ascèse

## Corpus indexé

Réf. : 15

Tertullien

*Ad martyras*. 04. 01

*Nos*

*Scimus ex dominico praecepto, quod caro infirma sit, spiritus promptus. Non ergo NOBIS blandiamur, quia Dominus consensit carnem infirmam esse. Propterea enim praedixit spiritum promptum, ut ostenderet, quid cui debeat esse subiectum, scilicet, ut caro seruiat spiritui, infirmior fortiori, ut ab eo etiam ipsa fortitudinem assumat.*

Mais nous savons par l'enseignement du Seigneur que la chair est faible, si l'âme est pleine d'ardeur. Ne NOUS abusons donc pas : le Seigneur a reconnu la débilité de la chair et, pour cette raison, il a proclamé devant tous l'impétuosité de l'âme, voulant montrer laquelle des deux devait être soumise à l'autre, à savoir que la chair le soit à l'âme, la plus faible à la plus forte, pour que, grâce à l'âme, la chair s'approprie la vaillance.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 441b question de la chair et de la supériorité de l'âme, 443a vaillance, 414 opinion sur la religion, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 16

Tertullien

*Ad martyras*. 04. 03

*Benedictus*

*Sed spiritus contraponat sibi et carni : acerba licet ista, a multis tamen aequo animo excepta, immo et ultro appetita, famae et gloriae causa ; nec a uiris tantum, sed etiam a feminis, ut uos quoque, BENEDICTAE, sexui uestro respondeatis.*

Mais que l'âme oppose alors et à elle-même et à la chair ce raisonnement : malgré la cruauté de ces tortures, celles-ci ont été accueillies par beaucoup sans broncher et, qui plus est, recherchées par désir de renommée et de gloire et non pas seulement par des hommes mais aussi par des femmes, pour que, vous aussi, BIEN AIMÉES (BÉNITS), vous répondiez de votre sexe.

Statut : Incertain

113, 213a sexe féminin, 217d morale, 222f, 314b torture, 413 opinion de Tertullien, 442a stoïcisme

Réf. : 17

Tertullien

*Ad martyras*. 04. 03

*Vir*

*Sed spiritus contraponat sibi et carni : acerba licet ista, a multis tamen aequo animo excepta, immo et ultro appetita, famae et gloriae causa ; nec a VIRIS tantum, sed etiam a feminis, ut uos quoque, benedictae, sexui uestro respondeatis.*

Mais que l'âme oppose alors et à elle-même et à la chair ce raisonnement : malgré la cruauté de ces tortures, celles-ci ont été accueillies par beaucoup sans broncher et, qui plus est, recherchées par désir de renommée et de gloire et non pas seulement par des HOMMES mais aussi par des femmes, pour que, vous aussi, bien aimées, vous répondiez de votre sexe.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 217d morale, 222f, 314b torture, 413 opinion de Tertullien, 442a stoïcisme

Réf. : 18

Tertullien

*Ad martyras*. 04. 08

*Nos*

*Quo more etiam NOBIS soletis: "bonus uir Lucius Titius, tantum quod Christianus." Item alius : " Ego miror Gaium Seium, grauem uimm, factum Christianum."*

C'est ainsi que vous en usez d'ordinaire avec NOUS. « C'est un excellent homme que Lucius Titius ; » il est seulement dommage qu'il soit Chrétien. Je m'étonne, dit un autre, qu'un homme aussi raisonnable que Gaius Seius se soit fait Chrétien. »

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 321b incompréhension de la foule, 313b procédure judiciaire, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 342c procédure injuste, 342d formule

Réf. : 19

Tertullien

*Ad martyras*. 05. 02

*Nos*

*Haec, benedicti, non sine causa Dominus in saeculum admisit, sed ad NOS et nunc exhortandos et in illo die confundendos, si reformidauerimus pati pro ueritate in salutem, quae alii affectauerunt pro uanitate in perditionem.*

Or ce n'est pas sans raison que le Seigneur a permis que tout cela existe dans le siècle, mais bien pour NOUS encourager dès aujourd'hui et nous couvrir de confusion au jour du jugement, si nous craignons de souffrir pour la vérité, avec le salut en perspective, ce que d'autres ont recherché par vanité, pour leur perdition.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b Jugement dernier, Salut, 413 opinion de Tertullien, 442a accepter la souffrance, 443a vérité



Réf. : 20

Tertullien

*Ad martyras*. 06. 01

*Nos*

*Sed haec exempla constantiae omittamus de affectatione uenientis. Conuertamur ad ipsam condicionis humanae contemplationem, ut et illa NOS instruant, si qua constanter adeunda sint, quae et inuitis euenire consueuerunt. Quotiens enim incendia uiuos cremauerunt ! Quotiens ferae et in siluis suis et in mediis ciuitatibus elapsae caueis homines deuorauerunt ! Quot a latronibus ferro, ab hostibus etiam cruce extincti sunt, torti prius, immo et omni contumelia expuncti !*

Mais laissons de côté ces exemples d'endurance dus à un penchant et tournons-nous vers l'examen de la condition humaine : les événements qui surviennent à notre rencontre NOUS instruisent aussi, s'ils sont appelés à être affrontés avec courage. On ne compte pas le nombre de fois où des hommes ont péri dans des incendies, ont été dévorés par des bêtes, que ce soit dans des forêts ou en pleine ville, quand elles s'étaient échappées de leurs cages. Combien ont été trouvés morts sous la lame des voleurs, sur la croix des ennemis, après avoir été d'abord torturés et abreuvés de toutes sortes d'outrages ?

Statut : Incertain

113, 217e collectif, 217d morale, 222f, 313c persécutions, 314e incendies, bûcher ; *damnatio ad bestias* ; mise en croix ; poignardés, 443a endurance ; courage, 413 opinion de Tertullien, 314b recours à la torture, 211d fuite du cachot, 211c lieu du décès : ville, forêt

Réf. : 21

Tertullien

*Ad martyras*. 06. 02

*Nos*

*Nemo non etiam hominis causa pati potest, quod in causa Dei pati dubitat. Ad hoc quidem uel praesentia NOBIS tempora documenta sint, quanta qualesque personae inopinato natalibus et dignitatibus et corporibus et aetatibus suis exitus referunt hominis causa : aut ab ipso, si contra eum fecerint, aut ab aduersariis eius, si pro eo steterint.*

Il n'y a véritablement personne qui ne peut souffrir pour la cause d'un homme ce qu'il répugne à souffrir pour celle de Dieu. C'est pourquoi espérons que les événements actuels seront pour NOUS une leçon ; un grand nombre de personnalités de haut rang doivent leur fin, sans rapport avec leur origine sociale, leur statut, leur santé ou leur âge, au fait qu'ils ont pris fait et cause pour un homme : une mort de la main de celui-ci, s'ils s'étaient retournés contre lui, ou de la main de ses adversaires, s'ils lui étaient restés fidèles.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 313c persécution, 217d morale, 441b souffrir pour la cause de Dieu, 442a stoïcisme

Réf. : 22

Tertullien

*Ad nationes* (I). 01. 02

*Christiani*

*Adeo quotidie adolescentem numerum CHRISTIANORUM ingemitis; obsessam uociferamini ciuitatem, in agris, in castellis, in insulis Christianos; omnem sexum, omnem aetatem, omnem denique dignitatem transgredi a uobis quasi detrimento doletis.*

Tant il est vrai que vous gémissiez à l'aspect du nombre toujours croissant des CHRÉTIENS. La ville en est assiégée, répétez-vous à grands cris : dans les champs, dans les châteaux, dans les îles, partout des Chrétiens. Vous voyez avec douleur tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions venir à nous pour vous laisser dans la solitude.

Statut : Incertain

111, 213c tous les âges, 213h données quantitatives, 222f, 432c collective, 217e collective

Réf. : 23

Tertullien

*Ad nationes* (I). 01. 10

*Christiani*

*CHRISTIANI uero quid tale consequuntur ? Neminem pudet, neminem paenitet, nisi tantum pristinorum. Si denotatur, gloriatur ; si trahitur, non subsistit ; si accusatur, non defendit, interrogatus confitetur, damnatus gloriatur. Quod hoc malum est, in quo mali natura cessat.*

Les CHRÉTIENS dites-moi, en agissent-ils ainsi ? Chez eux, point de honte, point de repentir, si ce n'est de ce qu'ils étaient autrefois ! Vous décriez le Chrétien, il se glorifie ; vous l'entraînez, il ne résiste pas ; vous l'accusez, il ne se défend pas ; vous l'interrogez, il avoue hautement ; vous le condamnez, il triomphe. Qu'est-ce donc que ce mal dans lequel ne se retrouve plus la nature du mal ?

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 312c32 réaction collective aux persécutions, 314b interrogatoire, torture, 413 opinion de Tertullien, 442a stoïcisme, 217e collective

Réf. : 24

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 01

*Christiani*

*In quo ipsi etiam contra formam iudicandorum malorum iudicatis. Nam nocentes quidem perductos, si admissum negent, tormentis urgetis ad confessionem, CHRISTIANOS uero sponte confessos tormentis conprimitis ad negationem.*

Il vous est même impossible de le condamner sans détruire toutes vos formes judiciaires. En effet, qu'un coupable ordinaire soit amené devant vous : s'il nie son crime, vous l'appliquez à la torture pour qu'il le confesse. S'agit-il au contraire des CHRÉTIENS ? Ils avouent spontanément ce dont on les accuse, et vous les torturez pour le contraindre à nier.

Statut : Incertain

111, 222f, 312c32 réaction collective aux persécutions, 314b torture, 217e collective, 413 opinion de Tertullien

## Corpus indexé

Réf. : 25

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 02

*Nos*

*Quae tanta peruersitas, ut confessioni repugnetis, tormentorum officia mutetis, grati reum euadere, inuitum compellentes negare ? Praesides extorquendae ueritatis de solis NOBIS mendacium exquiritis, ut dicamus nos non esse quod sumus.*

Quelle étrange contradiction de votre part, que de combattre un aveu et de changer la destination des tortures, ici relâchant gratuitement le coupable qui avoue, là contraignant l'accusé de nier malgré lui ! Juges pour arracher constamment la vérité, c'est à NOUS seuls que vous demandez le mensonge, afin que nous nous déclarions ce que nous ne sommes pas.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 314b torture pour faire avouer, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 342d juridique, 342c procédure injuste

Réf. : 26

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 02

*Nos*

*Quae tanta peruersitas, ut confessioni repugnetis, tormentorum officia mutetis, grati reum euadere, inuitum compellentes negare ? Praesides extorquendae ueritatis de solis nobis mendacium exquiritis, ut dicamus NOS non esse quod sumus.*

Quelle étrange contradiction de votre part, que de combattre un aveu et de changer la destination des tortures, ici relâchant gratuitement le coupable qui avoue, là contraignant l'accusé de nier malgré lui ! Juges pour arracher constamment la vérité, c'est à nous seuls que vous demandez le mensonge, afin que nous NOUS déclarions ce que nous ne sommes pas.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 314b torture pour faire avouer, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 342d juridique, 342c procédure injuste

Réf. : 27

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 03

*Nos*

*Opinor, non uultis nos malos esse ideoque gestitis de isto nomine excludere. Sane ceteros ad hoc tenditis et carnificatis, ut negent quod esse dicuntur ? Atquin illis negantibus non creditis : NOBIS, si negauerimus, statim creditis.*

Vous ne voulez pas nous trouver coupables, direz-vous peut-être, et voilà pourquoi vous faites tous vos efforts pour nous dépouiller de ce nom. C'est donc aussi pour que les autres désavouent leurs crimes que vous les étendez sur le chevalet et que vous les torturez ! Il y a mieux : vous refusez de les croire quand ils nient ; NOUS, au contraire, vous nous croyez sur-le-champ lorsque nous venons à nier.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 314b interrogatoire et torture, 342d juridique, 342c procédure injuste

Réf. : 28

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 03

*Nos*

*Opinor, non uultis NOS malos esse ideoque gestitis de isto nomine excludere. Sane ceteros ad hoc tenditis et carnificatis, ut negent quod esse dicuntur ? Atquin illis negantibus non creditis : nobis, si negauerimus, statim creditis.*

Vous ne voulez pas NOUS trouver coupables, direz-vous peut-être, et voilà pourquoi vous faites tous vos efforts pour nous dépouiller de ce nom. C'est donc aussi pour que les autres désavouent leurs crimes que vous les étendez sur le chevalet et que vous les torturez ! Il y a mieux : vous refusez de les croire quand ils nient ; nous, au contraire, vous nous croyez sur-le-champ lorsque nous venons à nier.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 314b interrogatoire et torture, 342d juridique, 342c procédure injuste

Réf. : 29

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 04

*Nos*

*Si certi estis NOS nocentissimos esse, cur etiam in hoc aliter quam nocentes a uobis agimur ? Non dico quod neque accusationi neque recusationi spatium commodetis (soletis inaccusatos et indefensos non temere damnare).*

Si vous avez la certitude que NOUS sommes coupables, pourquoi nous traitez-vous ici autrement que les criminels ? Je ne vous reprocherai point de ne laisser aucune liberté à l'accusation ni à la défense : vous n'avez pas coutume de condamner au hasard et sans avoir entendu la cause.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342a magistrats romains, 342d argument juridique, 342c plaidoyer, 313b procédure vue comme inéquitable

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 30

Tertullien

*Ad nationes* (I). 02. 07

*Nos*

*Porro de NOBIS quos atrocioribus ac pluribus criminibus deputatis, breuiora ac leuiora elogia conficitis : credo, non uultis oneratos, quos omni opere perditos uultis, aut non putatis requirenda quae nostis.*

Puisque l'on NOUS accuse de monstruosités si révoltantes, il serait bon de les mettre en lumière, de peur qu'elles ne parussent incroyables et que la haine publique ne se refroidît à notre égard ; car la plupart ne croient qu'à demi ces horreurs, répugnant à se persuader que la nature, à laquelle est interdite la chair de l'homme, puisse chercher un aliment digne des bêtes féroces.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 321a2 fausses accusations, 321b haine de la foule, 413 opinion de Tertullien, 314e *damnatio ad bestias*, 441b dogme

Réf. : 31

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 02

*Christianus* adj.

*Adeo, si de criminum ueritate constaret, ipsa criminum nomina damnatis accommodarentur, ut ita pronuntiaeretur in nos : "illum homicidam" uel "incestum" uel quodcumque iactamur, "duci, suffigi, ad bestias dari placet." Porro sententiae uestrae nihil nisi CHRISTIANUM confessum notant ; nullum criminis nomen extat, nisi nominis crimen est.*

Cela est tellement vrai, que si la vérité de nos crimes était constatée, on nous condamnerait en les désignant, et la sentence s'exprimerait ainsi : Un tel a été convaincu d'homicide, d'inceste, ou de tout autre crime qu'on nous impute. Qu'il soit suspendu à la croix ou livré aux bêtes. Or vos sentences ne portent rien, sinon qu'il s'est déclaré CHRÉTIEN. Ce n'est pas le nom d'un crime qui nous condamne, c'est le crime d'un nom.

Statut : Incertain

111, 222f, 314d procès, 314e peines infligées, 321a2 fausses accusations, 431b magistrats, 217e collective, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 32

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 02

*Nomen*

*Adeo, si de criminum ueritate constaret, ipsa criminum nomina damnatis accommodarentur, ut ita pronuntiaeretur in nos : "illum homicidam" uel "incestum" uel quodcumque iactamur, "duci, suffigi, ad bestias dari placet." Porro sententiae uestrae nihil nisi Christianum confessum notant ; nullum criminis NOMEN extat, nisi nominis crimen est.*

Cela est tellement vrai, que si la vérité de nos crimes était constatée, on nous condamnerait en les désignant, et la sentence s'exprimerait ainsi : Un tel a été convaincu d'homicide, d'inceste, ou de tout autre crime qu'on nous impute. Qu'il soit suspendu à la croix ou livré aux bêtes. Or vos sentences ne portent rien, sinon qu'il s'est déclaré Chrétien. Ce n'est pas le nom d'un crime qui nous condamne, c'est le crime d'un NOM.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 314b interrogatoire, 314e peines infligées, 321a2 fausses accusation, 431b vision des autorités, 115 vocabulaire juridique, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 33

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 02

*Nos*

*Adeo, si de criminum ueritate constaret, ipsa criminum nomina damnatis accommodarentur, ut ita pronuntiaeretur in NOS : " illum homicidam " uel "incestum" uel quodcumque iactamur, " duci, suffigi, ad bestias dari placet ". Porro sententiae uestrae nihil nisi Christianum confessum notant ; nullum criminis nomen extat, nisi nominis crimen est.*

Ce n'est pas le nom d'un crime qui nous condamne, c'est le crime d'un nom. Aussi voilà tout le motif de la haine qui se soulève contre NOUS. C'est notre nom qui est en cause. Je ne sais quelle force mystérieuse l'attaque par votre ignorance. Vous ne savez pas qui nous sommes, et vous ne voulez pas le savoir. De là vient que vous ne croyez pas à une innocence qui peut se prouver et afin de ne pas croire à une innocence qui se prouverait facilement, vous refusez l'enquête juridique, afin qu'un nom odieux demeure sous le poids d'une prévention perpétuelle. Cela est si vrai, qu'on nous contraint de nier, pour nous obliger de renoncer à un nom que l'on hait.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 321b haine de la foule, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 342c les païens sont ignorants, 217d morale ; les chrétiens sont innocents, 313b procédure judiciaire, 314b nier la divinité du Christ, 431b magistrats, 431d juridique ; autour du nom chrétien, 342d accusation

## Corpus indexé

Réf. : 34

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 03

*Nomen*

*Haec etenim est reuera ratio totius odii aduersus nos : NOMEN in causa est, quod quaedam occulta uis per uestram ignorantiam oppugnat, ut nolitis scire pro certo quod uos pro certo nescire certi estis, et ideo nec creditis quae non probantur, et ne probentur facile, non uultis inquirere, ut nomen inimicum sub praesumptione criminum puniatur.*

Aussi voilà tout le motif de la haine qui se soulève contre nous. C'est notre NOM qui est en cause. Je ne sais quelle force mystérieuse l'attaque par votre ignorance. Vous ne savez pas qui nous sommes, et vous ne voulez pas le savoir. De là vient que vous ne croyez pas à une innocence qui peut se prouver et afin de ne pas croire à une innocence qui se prouverait facilement, vous refusez l'enquête juridique, afin qu'un nom odieux demeure sous le poids d'une prévention perpétuelle. Cela est si vrai, qu'on nous contraint de nier, pour nous obliger de renoncer à un nom que l'on hait. Aussitôt que nous l'avons renié, nous sommes libres, et l'impunité nous est acquise. Dès lors plus d'infanticides, plus d'incestueux : tous ces crimes ont disparu avec notre nom.

Statut : Concept, Collectif

115 vocabulaire juridique, 113, 217e collective, 313a lois, 314b interrogatoire, enquête, 321a2 rumeurs

Réf. : 35

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 04

*Nomen*

*Adeo, ut de nomine inimico recedatur, ideo negare compellimur, dehinc negantes liberamur, tota impunitate praeteritorum, iam non cruenti neque incesti, quia NOMEN illud amisimus.*

Cela est si vrai, qu'on nous contraint de nier, pour nous obliger de renoncer à un nom que l'on hait. Aussitôt que nous l'avons renié, nous sommes libres, et l'impunité nous est acquise. Dès lors plus d'infanticides, plus d'incestueux : tous ces crimes ont disparu avec notre NOM.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 313a lois antichrétiennes, 321a2 rumeurs, 115 vocabulaire juridique, 217d morale

Réf. : 36

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 05

*Nomen*

*Sed dum haec ratio suo loco ostenditur, uos quam insequimini ad expugnationem NOMINIS, edite : quod nominis crimen, quae offensa, quae culpa ?*

Mais puisque nous en sommes sur cette matière, vous qui cherchez avec tant de violence à détruire un NOM, dites-nous donc quels peuvent être le crime, l'offense et la faute d'un nom ?

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313c persécution, 432a magistrats, 115 vocabulaire juridique, 432b morale, 414 opinion sur la religion

Réf. : 37

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 08

*Nomen, christianus* adj.

*Haec uocabulorum aut nominum crimina, sicuti uerborum atque sermonum barbarismus est uitium et soloecismus et insulsior figura. CHRISTIANUM uero NOMEN, quantum significatio est, de unctione interpretatur.*

Tout le crime des mots s'arrête là ; ils ne peuvent être coupables que de barbarisme, de même que les phrases de solécisme ou de tour vicieux. Mais le NOM de CHRÉTIEN équivaut dans son sens à onction : ainsi ce nom que vous nous appliquez souvent sans le comprendre (car vous ne connaissez même qu'imparfaitement notre nom) ne respire que bonté, que douceur.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 432b collective, 432c ignorance des païens, 441b dogmes : onction, 115, 443a bonté ; douceur, 414 opinion sur la religion

Réf. : 38

Tertullien

*Ad nationes* (I). 03. 09

*Nomen*

*Etiam cum corrupte a uobis Chrestiani pronuntiamur (nam ne NOMINIS quidem ipsius liquido certi estis), sic quoque de suauitate uel bonitate modulatum est.*

C'est donc un nom innocent que vous persécutez dans des hommes innocents, un NOM qu'articule aisément la langue, qui ne choque point l'oreille, qui n'est point fatal à l'homme ni de mauvais présage.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313c persécution, 413, 115 vocabulaire juridique, 217d morale : énumération

Réf. : 39

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 03

*Secta*

*At nunc necessario ignorando SECTAM, quia ig noratis auctorem, aut non recensendo auctorem, quia nec sectam recensetis, in solum nomen inpingitis, quasi in illo detinentes sectam et auctorem, quos omnino non nostis.*

Mais vous, qui ne connaissez pas notre SECTE parce que vous ignorez son auteur, ou qui ne remontez pas à son auteur parce que vous ne connaissez pas davantage sa secte, que vous arrive-t-il nécessairement ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 432c collective, 432b ignorance de l'auteur, 116 vocabulaire philosophique, 414 opinion sur la religion, 342a magistrats, 342c ignorance des païens, 342d accusation ironique

Réf. : 40

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 03

*Nomen*

*At nunc necessario ignorando sectam, quia ig noratis auctorem, aut non recensendo auctorem, quia nec sectam recensetis, in solum NOMEN inpingitis, quasi in illo detinentes sectam et auctorem, quos omnino non nostis.*

Mais vous, qui ne connaissez pas notre secte parce que vous ignorez son auteur, ou qui ne remontez pas à son auteur parce que vous ne connaissez pas davantage sa secte, que vous arrive-t-il nécessairement ? Vous vous heurtez contre un NOM seul, comme si dans ce nom vous aviez surpris tout à la fois et la secte et le maître que vous ne connaissez pas.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e, 432c collective, 432b ignorance de l'auteur, 414 opinion sur la religion, 342a magistrats, 342c ignorance des païens, 342d accusation ironique, 432c

Réf. : 41

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 05

*Christiani*

*Sed ueritatem saeculo perosissimam philosophi quidem affectant, possident autem CHRISTIANI ideoque qui possident magis displicent, quia qui affectat, inludit, qui possidet, defendit.*

Mais les philosophes se vantent inutilement de posséder la vérité, qui est odieuse au siècle, tandis que les CHRÉTIENS seuls la possèdent. Voilà pourquoi ceux qui la possèdent n'en déplaisent que davantage, parce que celui qui l'affecte s'en fait un jeu, mais celui qui la possède la défend comme un droit.

Statut : Incertain

111, 217d morale : défenseurs de la vérité, 222f, 341a philosophes grecs, 413, 443a vérité, 217e collective, 341d comparaison, 341c détention de la vérité

Réf. : 42

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 06

*Nomen, christianus* adj.

*Denique Socrates ex ea parte damnatus est, qua propius temptauerat ueritatem, deos uestros destruendo : quamquam nondum tunc in terris NOMEN CHRISTIANUM, tamen ueritas semper damnabatur.*

Enfin, Socrate fut condamné, par cela seul qu'il s'était approché de trop près de la vérité, en niant l'existence de tous vos dieux. Quoique le NOM CHRÉTIEN n'eût point encore paru sur la terre, la vérité ne laissait pas d'être condamnée.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 443a vérité, 115, 342a individuelle, 342c les chrétiens sont les seuls défenseurs de la vérité, 342d exemple de Socrate

Réf. : 43

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 10

*Christianus* adj.

*Nemini subuenit, ne ideo bonus quis et prudens, quia CHRISTIANUS, aut ideo Christianus, quia prudens et bonus, cum sit humanius occulta manifestis adiudicare quam manifesta de occulto praeiudicare.*

Grâce aux ténèbres de leur démente, ils louent ce qu'ils voient, ils blâment ce qu'ils ignorent, et ce qu'ils voient, ils l'empoisonnent par l'injustice d'un blâme fondé sur l'ignorance. Il ne vient à la pensée de qui que ce soit d'examiner si tel ou tel n'est pas vertueux et sage, parce qu'il est CHRÉTIEN, ou s'il ne s'est pas fait Chrétien, parce qu'il est sage et vertueux.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 321a2, 413, 432b, 432a, 443a, 217e collective

## Corpus indexé

Réf. : 44

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 11

*Nomen*

*Alii, quos retro ante hoc nomen uagos uiles improbos norant, emendatos repente mirantur, et tamen mirari quam assequi norunt ; alii tanta obstinatione certant, ut cum suis utilitatibus depugnent, quas de commercio istius NOMINIS capere possunt.*

Ils ont vu des hommes qui étaient méchants, vifs, sans aveu, avant d'embrasser le nom chrétien : ils s'étonnent de les trouver corrigés, mais ils aiment mieux s'étonner que les imiter. D'autres résistent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils vont jusqu'à lutter contre les avantages qu'ils peuvent retirer de la participation à ce NOM.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 413, 115, 223b1 conversion

Réf. : 45

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 12

*Christiana*

*Scio maritum unum atque alium, anxium retro de uxoris suae moribus, qui ne mures quidem in cubiculum inrepentes sine gemitu suspicionis sustinebat, comperta causa nouae sedulitatis et inusitatae captiuitatis omnem uxori patientiam obtulisse, negasse zelotypum, maluisse lupae quam CHRISTIANAE maritum ; ipsi suam licuit in peruersum demutare naturam, mulieri non permisit in melius reformari.*

Je connais plusieurs époux, tellement inquiets de la vertu de leurs femmes, qu'ils ne pouvaient entendre les rats trotter dans l'appartement sans frémir et se livrer à leurs soupçons. Ils n'eurent pas plutôt découvert la cause d'une régularité, nouvelle pour eux, et d'une assiduité sans exemple jusque-là, qu'ils leur offrirent toute espèce de liberté, et promirent de n'être plus jaloux à l'avenir, aimant mieux, avoir pour femme une prostituée qu'une CHRÉTIENNE.

Statut : Incertain

111, 213a sexe féminin, 222f, 217d morale, 443a morale et valeurs, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 46

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 13

*Christianus*

*Pater filium, de quo queri desierat, exheredauit; dominus seruum, quem praeterea necessarium senserat, in ergastulum dedit: simul quis intellexerit CHRISTIANUM, mauult nocentem.*

Ailleurs, un père déshérita un fils dont les désordres ne lui donnaient plus aucun sujet de plainte. Un maître jeta dans les fers un esclave dont il ne pouvait se passer auparavant. Aussitôt que l'on découvre un CHRÉTIEN, on aimerait mieux un coupable.

Statut : Incertain

111, 213a sexe masculin, 222f, 217d morale, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 47

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 13

*Filius*

*Pater FILIUM, de quo queri desierat, exheredauit; dominus seruum, quem praeterea necessarium senserat, in ergastulum dedit: simul quis intellexerit Christianum, mauult nocentem.*

Ailleurs, un père déshérita un FILS dont les désordres ne lui donnaient plus aucun sujet de plainte. Un maître jeta dans les fers un esclave dont il ne pouvait se passer auparavant. Aussitôt que l'on découvre un Chrétien, on aimerait mieux un coupable.

Statut : Incertain

113, 213g filiation, 222f, 223a1 conversion, 217d ne fait pas de désordre, 221d incertain, 432c collective, 431d morale : un chrétien est un coupable, 413, 443f déshérite son fils, 213a sexe masculin, 115 terme juridique

Réf. : 48

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 13

*Seruus*

*Pater filium, de quo queri desierat, exheredauit; dominus SERVUM, quem praeterea necessarium senserat, in ergastulum dedit: simul quis intellexerit christianum, mauult nocentem.*

Ailleurs, un père déshérita un fils dont les désordres ne lui donnaient plus aucun sujet de plainte. Un maître jeta dans les fers un ESCLAVE dont il ne pouvait se passer auparavant. Aussitôt que l'on découvre un chrétien, on aimerait mieux un coupable.

Statut : Esclave

115, 213a sexe masculin, 222f, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 223b1 conversion

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 49

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 14

*Disciplina*

*Nam et ipsa per se traducitur DISCIPLINA nec aliunde proditur quam de bono nostro. Sic et mali de suo malo radiant ? Aut nos soli contra instituta naturae pessimi de bono denotamur ?*

En effet, notre DISCIPLINE se manifeste par elle-même, et nous ne sommes trahis que par nos vertus. Lorsque les méchants s'accusent par leur perversité, pourquoi donc faut-il que nous seuls, contrairement aux lois de la nature, nous soyons réputés les plus pervers des hommes par notre innocence ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217d morale : sont des gens vertueux, 217e collective, 321a2 fausses accusations, 432b morale, 432c vision collective, 116

vocabulaire philosophique : le genre de vie des chrétiens (discipline de vie)

Réf. : 50

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 14

*Nos*

*Nam et ipsa per se traducitur disciplina nec aliunde proditur quam de bono nostro. Sic et mali de suo malo radiant ? Aut NOS soli contra instituta naturae pessimi de bono denotamur ?*

En effet, notre discipline se manifeste par elle-même, et nous ne sommes trahis que par nos vertus. Lorsque les méchants s'accusent par leur perversité, pourquoi donc faut-il que NOUS seuls, contrairement aux lois de la nature, nous soyons réputés les plus pervers des hommes par notre innocence ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d morale ; les chrétiens sont des gens vertueux, innocents, 432c collective, 432b description morale,

413 opinion de Tertullien, 441b discipline

Réf. : 51

Tertullien

*Ad nationes* (I). 04. 15

*Christiani*

*Quid enim insigne praeferimus, nisi primam sapientiam, qua friuola humanae manus opera non adoramus ; abstinentiam, qua ab alieno temperamus ; pudicitiam quam nec oculis contaminamus ; misericordiam, qua super indignos flectimur ; ipsam ueritatem, qua offendimus, ipsam libertatem, pro qua mori nouimus ? Qui uult intellegere, qui sint CHRISTIANI, istis indicibus utatur necesse est.*

Par quel signe caractéristique nous distinguons-nous, en effet, de tous les autres, si ce n'est par la sagesse primordiale qui nous défend d'adorer comme des dieux les ouvrages sortis des mains de l'homme ; par cette modération en vertu de laquelle nous nous abstenons du bien d'autrui ; par cette pudeur qui nous interdit même la souillure du regard, par cette miséricorde qui nous porte à la compassion pour les indignes ; par cette vérité, elle-même, qui nous rend si odieux ; par cette liberté pour laquelle nous savons mourir ? Voulez-vous connaître les CHRÉTIENS ? Appelez devant vous ces témoins.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 331b rites, 413 opinion de Tertullien, 443a modération, pudeur, miséricorde, vérité, liberté, 217e collective

Réf. : 52

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 01

*Nomen*

*Quod ergo dicitis : "pessimi et probrosissimi auaritia luxuria improbitate", non negabimus quosdam ; sufficit et hoc ad testimonium NOMINIS nostri, si non omnes, si non plures.*

Mais l'on rencontre parmi vous des esclaves de l'avarice, de la luxure, de la méchanceté et de la violence. Nous ne le contesterons pas de quelques-uns ; toutefois il suffit, pour absoudre notre NOM, que nous ne soyons pas tous vicieux, et même que ce soit le plus petit nombre.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d morale, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 443a ils ne sont pas vicieux, 115, 213h petit nombre, 342b collective,

342c les païens ont des vices, 342d énumération

Réf. : 53

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 04

*Christiani*

*Cum tamen aliquos de nostris malos probatis, iam hoc ipso CHRISTIANOS non probatis. Quaerite sectam cui malitiae deputatur.*

Avoir prouvé que quelques-uns des nôtres sont vicieux, ce n'est pas avoir prouvé que les CHRÉTIENS le sont. Demandez plutôt quel mal on reproche à notre secte.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 321a2 fausses accusations, 222f, 413 opinion de Tertullien, 443a Ils ne font pas le mal, 217e description collective

## Corpus indexé

Réf. : 54

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 04

*Secta*

*Cum tamen aliquos de nostris malos probatis, iam hoc ipso Christianos non probatis. Quaerite SECTAM cui malitiae deputatur.*

Avoir prouvé que quelques-uns des nôtres sont vicieux, ce n'est pas avoir prouvé que les Chrétiens le sont. Demandez plutôt quel mal on reproche à notre SECTE.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d morale, 321a2 fausses accusations, 222f, 413 opinion de Tertullien, 443a ne font pas le mal, 217e collective, 116 école de philosophie ; vocabulaire philosophique

Réf. : 55

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 05

*Christiani*

*Ipsi in conloquio, si quando aduersus nos, "cur ille, inquit, "fraudator, si abstinentes CHRISTIANI ? Cur immitis, si misericordes ? " Adeo testimonium redditis non esse tales Christianos, dum cur tales sint qui dicuntur Christiani retorquetis.*

Vous-mêmes, vous l'avouez dans vos conversations, en le tournant contre nous : Pourquoi un tel, dites-vous, est-il sans probité, puisque les Chrétiens sont si honnêtes ? Pourquoi est-il si dur, puisque les autres sont miséricordieux ? Tant il est vrai que vous rendez témoignage à la vertu des CHRÉTIENS, puisque si vous en trouvez un qui soit vicieux, vous vous en étonnez.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 443a Ils sont honnêtes, miséricordieux, vertueux, 217e description collective

Réf. : 56

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 05

*Nos*

*Ipsi in conloquio, si quando aduersus NOS, "cur ille, inquit, "fraudator, si abstinentes Christiani ? Cur immitis, si misericordes ? " Adeo testimonium redditis non esse tales Christianos, dum cur tales sint qui dicuntur Christiani retorquetis.*

Vous-mêmes, vous l'avouez dans vos conversations, en le tournant contre NOUS : Pourquoi un tel, dites-vous, est-il sans probité, puisque les Chrétiens sont si honnêtes ? Pourquoi est-il si dur, puisque les autres sont miséricordieux ? Tant il est vrai que vous rendez témoignage à la vertu des Chrétiens, puisque si vous en trouvez un qui soit vicieux, vous vous en étonnez.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 217d morale ; les chrétiens sont honnêtes, miséricordieux, vertueux, 431b magistrats, 342a magistrats, 342d énumération, 313b enquête judiciaire, 431d morale

Réf. : 57

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 10

*Desertor*

*Utique enim facilius inter nos inuiti DESERTORES disciplinae quam uoluntarii continerentur. Ceterum sine causa uocatis Christianos, quos ipsi negant Christiani, qui se negare non norunt.*

Or, nous admettrions plus volontiers parmi nous CEUX QUI ONT ABANDONNÉ notre loi malgré eux, que ceux qui l'ont trahie volontairement. Mais, d'ailleurs, vous n'avez aucun droit de nommer Chrétiens ceux qui renient les Chrétiens eux-mêmes qui ne savent pas ce que c'est que de se renier.

Statut : Incertain

113, 214c abandon de la foi, 222f, 223b2 régression intragénérationnelle, 312c32 réaction individuelle, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 58

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 10

*Christiani*

*Utique enim facilius inter nos inuiti desertores disciplinae quam uoluntarii continerentur. Ceterum sine causa uocatis CHRISTIANOS, quos ipsi negant Christiani, qui se negare non norunt.*

Or, nous admettrions plus volontiers parmi nous ceux qui ont abandonné notre loi malgré eux, que ceux qui l'ont trahie volontairement. Mais, d'ailleurs, vous n'avez aucun droit de nommer Chrétiens ceux qui renient les CHRÉTIENS eux-mêmes qui ne savent pas ce que c'est que de se renier.

Statut : Incertain

111, 222f, 312c32 réaction individuelle, 413 opinion de Tertullien, 217e collective



Réf. : 59

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 10

*Nos*

*Utique enim facilius inter NOS inuiti desertores disciplinae quam uoluntarii continerentur. Ceterum sine causa uocatis Christianos, quos ipsi negant Christiani, qui se negare non norunt.*

Or, nous admettrions plus volontiers parmi NOUS ceux qui ont abandonné notre loi malgré eux, que ceux qui l'ont trahie volontairement. Mais, d'ailleurs, vous n'avez aucun droit de nommer Chrétiens ceux qui renient les Chrétiens eux-mêmes qui ne savent pas ce que c'est que de se renier.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 214c abandon de la foi chrétienne sous le coup de la torture ; ou volontairement, 413 opinion de Tertullien, 223a2 abandon de la foi, 217d les chrétiens ne renient pas leur foi, 342a magistrats, 342d interdit, 342c les chrétiens ne renient pas leur foi

Réf. : 60

Tertullien

*Ad nationes* (I). 05. 10

*Disciplina*

*Utique enim facilius inter nos inuiti desertores DISCIPLINAE quam uoluntarii continerentur. Ceterum sine causa uocatis Christianos, quos ipsi negant Christiani, qui se negare non norunt.*

Or, nous admettrions plus volontiers parmi nous ceux qui ont abandonné NOTRE LOI (DISCIPLINE) malgré eux, que ceux qui l'ont trahie volontairement. Mais, d'ailleurs, vous n'avez aucun droit de nommer Chrétiens ceux qui renient les Chrétiens eux-mêmes qui ne savent pas ce que c'est que de se renier.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 214c abandon de la foi, 223b2 régression intragénéral., 312c31 réaction individuelle, 413 opinion de Tertullien sur ceux qui ont apostasié, 342b collective, 342c le fait de porter le nom chrétien, 342d formule, 116

Réf. : 61

Tertullien

*Ad nationes* (I). 06. 01

*Secta*

*His propositionibus responsionibusque nostris quas ueritas de suo suggerit, quotiens comprimitur et coartatur conscientia uestra, tacita ignorantiae suae testis, confugitis aestuantes ad arulam quandam, id est legum auctoritatem, quod utique non plecterent SECTAM istam, nisi de meritis apud conditores legum constitisset.*

Toutes les fois que votre conscience, témoin de sa secrète ignorance, et refoulée et comme tenue à la chaîne par ces déclarations et ces réponses, que la vérité nous suggère d'elle-même, vous vous réfugiez tout hors d'haleine auprès de l'humble autel que l'on appelle l'autorité des lois. Le législateur, dites-vous, ne frapperait pas les CHRÉTIENS (la SECTE), s'il n'était convaincu de leur scélératesse. Pourquoi donc alors les exécuteurs des lois n'exigent-ils pas aussi cette conviction, comme cela se pratique pour tous les autres crimes ?

Statut : Concept, Collectif

112, 313a autorité des lois, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 116 vocabulaire philosophique, 342a les magistrats, 342c question de l'autorité des lois, 342d formule

Réf. : 62

Tertullien

*Ad nationes* (I). 06. 04

*Christianus*

*Christianianum puniunt leges. Si quod est factum CHRISTIANI, erui debet. Nulla lex prohibet inquirere, atquin pro legibus facit inquisitio : quomodo enim legem obseruabis cauendo quod lege prohibetur, adempta diligentia cauendi per defectionem agnoscendi quid obserues ?*

Les lois ont beau les condamner, la peine n'est appliquée qu'autant qu'ils sont prouvés. S'agit-il, par exemple, d'un homicide, d'un adultère, la loi les a condamnés d'avance. On commence par discuter le fait, quoique tous connaissent quel est le fait en question. Les lois punissent le Chrétien. D'accord. Le crime commis par le CHRÉTIEN doit être prouvé : aucune loi ne s'oppose à l'information ; que dis-je ?

Statut : Incertain

111, 313a lois romaines, 222f, 321a2 fausses accusations comme adultère, homicide, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats, 431b autorités, magistrats, 342c débat sur les crimes reprochés aux chrétiens, 342d analyse juridique

## Corpus indexé

Réf. : 63

Tertullien

*Ad nationes* (I). 06. 06

*Christiani*

*Merito igitur tamdiu iustae in CHRISTIANOS et reuerendae et obseruandae censentur, quamdiu ignoratur quod persequuntur ; merito post agnitionem iniquissimae repertae cum suis machaeris et patibulis et leonibus despuuntur.*

On peut donc regarder comme justes, respectables et dignes d'être mises en vigueur, les lois contre les CHRÉTIENS, tant qu'on ignore qui elles poursuivent ; mais une fois qu'on le sait, convaincus alors d'une flagrante injustice, il faut les répudier avec leur cortège de glaives, d'échafauds et de lions : une loi injuste n'a pas droit au respect. Or, si je ne me trompe, on révoque en doute la justice de certaines lois, puisque tous les jours vous en adoucissez la rigueur et la cruauté par des délibérations et des sentences nouvelles.

Statut : Incertain

111, 313a lois contre les chrétiens, 314e glaives, échafauds, lions, 222f, 217e collective, 342b collective, 342c question des peines et lois appliquées aux chrétiens, 342d démonstration juridique

Réf. : 64

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 07

*Nos*

*Videte, qualem prodigam aduersus NOS subornastis, quia quod semel detulit tantoque tempore ad fidem corroborauit, usque adhuc probare non potuit.*

Voyez donc quel témoignage vous invoquez là contre NOUS. Voilà de longues années que la renommée nous accuse, et elle n'a pu jusqu'à ce jour rien prouver contre nous, malgré le temps qu'elle a eu pour grandir.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 313b procédure, 321a2 fausses-accusations, 217d morale : les chrétiens sont innocents, 214a longues années d'accusation, 342a magistrats, 342c attaque sur l'inutilité des recherches menées contre les chrétiens, 342d affirmation

Réf. : 65

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 08

*Nomen*

*Principe Augusto NOMEN hoc ortum est, Tiberio disciplina eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impiii Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti Christiani ; si non hostis publicus, nos publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstrauit, utique aemula sibi puniens.*

Notre NOM naquit sous Auguste ; sa loi brilla sous Tibère : Néron, le premier, le condamna. Jugez-le d'après son premier persécuteur. Si Néron fut un prince pieux, les Chrétiens sont des impies ; s'il fut juste, s'il fut chaste, les Chrétiens sont des méchants et des incestueux ; s'il ne fut pas l'ennemi de la patrie, nous sommes les ennemis de la patrie. Notre bourreau prouve ce que nous sommes, car il a sans doute châtié ce qui lui était opposé : et cependant, de toutes les institutions de Néron, cette loi est la seule qui ait survécu, la seule qui soit juste apparemment, c'est-à-dire qui n'ait rien de commun avec son auteur.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 214a règnes d'Auguste et de Tibère, 217d morale, 313a lois antichrétiennes, 321a2, 217e, 413, 431a Empereur, 342a Néron, 342c discussion sur les valeurs des païens, 342d énumération, 441a Écritures

Réf. : 66

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 08

*Christiani*

*Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio disciplina eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impiii Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti CHRISTIANI si non hostis publicus, nos publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstrauit, utique aemula sibi puniens.*

Notre nom naquit sous Auguste ; sa loi brilla sous Tibère : Néron, le premier, le condamna. Jugez-le d'après son premier persécuteur. Si Néron fut un prince pieux, les Chrétiens sont des impies ; s'il fut juste, s'il fut chaste, les CHRÉTIENS sont des méchants et des incestueux ; s'il ne fut pas l'ennemi de la patrie, nous sommes les ennemis de la patrie. Notre bourreau prouve ce que nous sommes, car il a sans doute châtié ce qui lui était opposé : et cependant, de toutes les institutions de Néron, cette loi est la seule qui ait survécu, la seule qui soit juste apparemment, c'est-à-dire qui n'ait rien de commun avec son auteur.

Statut : Incertain

111, 214a règnes d'Auguste et de Tibère, 217d morale, 313a lois antichrétiennes, 321a2, 217e, 413, 431a Empereur, 342a Néron, 342c discussion sur les valeurs des païens, 342d énumération, 441a Écritures

Réf. : 67

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 08

*Disciplina*

*Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio DISCIPLINA eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impij Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti Christiani ; si non hostis publicus, nos publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstravit, utique aemula sibi puniens.*

Notre nom naquit sous Auguste ; sa LOI (DISCIPLINE) brilla sous Tibère : Néron, le premier, le condamna. Jugez-le d'après son premier persécuteur. Si Néron fut un prince pieux, les Chrétiens sont des impies ; s'il fut juste, s'il fut chaste, les Chrétiens sont des méchants et des incestueux ; s'il ne fut pas l'ennemi de la patrie, nous sommes les ennemis de la patrie. Notre bourreau prouve ce que nous sommes, car il a sans doute châtié ce qui lui était opposé : et cependant, de toutes les institutions de Néron, cette loi est la seule qui ait survécu, la seule qui soit juste apparemment, c'est-à-dire qui n'ait rien de commun avec son auteur.

Statut : Concept, Collectif

112, 214a règnes d'Auguste et de Tibère, 217d morale, 313a Lois antichrétiennes, 321a2, 217e, 413, 431a Empereur, 342a Néron, 342c discussion sur les valeurs des païens, 342d énumération, 441a Écritures, 116, 313c

Réf. : 68

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 08

*Nos*

*Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio disciplina eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impij Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti Christiani ; si non hostis publicus, NOS publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstravit, utique aemula sibi puniens.*

Notre nom naquit sous Auguste ; sa loi brilla sous Tibère : Néron, le premier, le condamna. Jugez-le d'après son premier persécuteur. Si Néron fut un prince pieux, les Chrétiens sont des impies ; s'il fut juste, s'il fut chaste, les Chrétiens sont des méchants et des incestueux ; s'il ne fut pas l'ennemi de la patrie, NOUS sommes les ennemis de la patrie.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 214a Auguste ; Tibère ; Néron, 217d pieux, juste, chaste, 342a Néron, 342c opposition entre les valeurs chrétiennes et païennes, 342d argument rhétorique, 321a2 fausses accusations : incestueux, impies, méchants, ennemis publics, 313c persécution de Néron

Réf. : 69

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 10

*Christiani*

*Igitur aetati nostrae nondum anni CC. Tot iniqui interea, tot cruce diuinitatem consecratae, tot infantiae trucidatae, tot panes cruentati, tot strages lucernarum, tot errores nuptiarum, et adhuc CHRISTIANIS sola Fama decernit !*

Il n'y a pas encore deux cent cinquante ans que nous existons. Depuis lors, combien de crimes n'avons-nous pas commis ! Combien de croix n'ont pas porté l'image de notre Dieu ! Que d'enfants égorgés ! Que de pains trempés dans leur sang ! Que de flambeaux éteints ! Que de noces au hasard dans ces ténèbres ! Jusqu'à présent, c'est la renommée seule qui prononce contre les CHRÉTIENS !

Statut : Incertain

111, 214a Deux siècles et demi après la mort de J.-C., 222f, 321a2 enfants égorgés ; pains trempés dans leur sang, 432c collective, 432b description morale, 441c noces, 414 opinion sur la religion

Réf. : 70

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 13

*Christiani*

*Ab ipsis enim CHRISTIANIS non opinor, cum uel ex forma ac lege omnium mysteriorum silentii fides debeatur, quanto magis talium, quae prodita non uiderent interim humana animaduersione praesentaneum iudicium ?*

Assurément elles ne sont pas venues des CHRÉTIENS eux-mêmes, puisque, d'après la loi et la règle imposée à tous les mystères, ils sont obligés de garder le secret ; à plus forte raison quand il s'agit de mystères si horribles, que les divulguer, ce serait attirer sur nous un juste et prompt supplice par l'animadversion des hommes.

Statut : Incertain

111, 222f, 321a2 fausses accusations, 432b collective, 432c question de la délation, 413 opinion sur les individus, 217d gardent le secret ; sont des gens vertueux, 314e peines infligées : supplice

Réf. : 71

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 19

*Conventio*

*Quod sciam, et conuersatio notior facta est : scitis et dies CONVENTUUM NOSTRORUM ; itaque et obsidemur et oppri mimur, et in ipsis arcanis congregationibus detinemur.*

Ce que je n'ignore pas, c'est que NOS RÉUNIONS sont maintenant connues. Vous savez quel jour et en quel lieu nous nous rassemblons ; aussi sommes-nous surveillés, assiégés, et comme captifs jusqu'au milieu de nos réunions.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 444a les réunions, 217d surveillés, assiégés, captifs, 413 opinion sur les individus, 444b calendrier et lieu de réunion

## Corpus indexé

Réf. : 72

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 19

*Congregatio*

*Quod sciam, et conuersatio notior facta est : scitis et dies conuentuum nostrorum ; itaque et obsidemur et oppri mimur, et in ipsis arcanis CONGREGATIONIBUS detinemur.*

Ce que je n'ignore pas, c'est que nos réunions sont maintenant connues. Vous savez quel jour et en quel lieu nous nous rassemblons ; aussi sommes-nous surveillés, assiégés, et comme captifs jusqu'au milieu de nos RÉUNIONS.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 444a les réunions, 217d surveillés, assiégés, captifs, 413 opinion sur les individus, 444b calendrier et lieu de réunion

Réf. : 73

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 22

*Nos*

*Sed quid extraneis speculatoribus et indicibus detractem, qui talia obiciatis quae non ab ipsis NOBIS cum maxima uociferatione publicentur aut statim audita, si prius demonstrantur, aut postea reperta, si interim celantur ?*

Mais pourquoi des espions et des témoins étrangers, puisque vous pouvez NOUS arracher l'aveu public de nos crimes, soit en nous les exposant après en avoir été vous-mêmes les témoins, soit en les découvrant plus tard, si on vous les cache aujourd'hui ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 313b procédure judiciaire, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats romains, 342c procédure injuste, 314b aveu public, 321a2 crimes des chrétiens, 342d formule

Réf. : 74

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 24

*Christianus* adj.

*Praeterea candelabra, quae canes annexi deturbent, et offulae, quae eosdem canes; sed et mater aut soror tibi necessaria est. Quid, si nullae erunt ? Opinor, legitimus CHRISTIANUS esse non poteris.*

Il vous faudra en outre des flambeaux que doivent renverser des chiens attachés l'un à l'autre, puis encore des lambeaux de chair pour jeter à ces animaux. Vous n'oubliez pas non plus votre sœur ou votre mère. Mais, si vous n'en avez pas, qu'arrivera-t-il ? Il est probable que vous ne serez pas reçu CHRÉTIEN.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 217d morale, 342b collective, 342c les païens commettent des crimes, 342d *exemplum*, 413 opinion sur les individus

Réf. : 75

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 25

*Christiani* adj., *mysterium*

*Haec, oro uos, denunciata ab aliis sustinent prodi ? "Verum opus non est scire illos. Prius fallaciae negotium perpetratur : ignaris et dapes et nuptiae subiciuntur : nihil enim unquam retro de CHRISTIANIS MYSTERIIS audierant."*

Mais elles ne sont pas l'ouvrage d'un seul : il est impossible d'en connaître tous les auteurs. On commence par calomnier ; puis vient un second qui ajoute les festins sanglants ; un troisième parle d'unions incestueuses. L'ignorance accepte. Jamais ils n'ont rien appris des MYSTÈRES CHRÉTIENS.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 321a2 fausses accusations : festins sanglants ; unions incestueuses, 432c collective, 432b évocation des attaques païennes, des étapes de la délation, énumération, 414 opinion sur la religion, les mystères

Réf. : 76

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 29

*Disciplina*

*Miserae atque miserandae nationes, ecce proponimus uobis DISCIPLINAE nostrae sponsonem: uitam aeternam sectatoribus et conseruatoribus suis spondet, e contrario profanis et aemulis supplicium aeternum aeterno igni comminatur; ad utramque causam mortuorum resurrectio praedicatur.*

Mais non, il paraît qu'à peine instruits de ce qui se passe chez nous, ils s'y affectionnent bientôt plus que leurs maîtres eux-mêmes. Si l'on ne parvient à prouver aucune de ces monstruosité, il faut que notre RELIGION (DISCIPLINE) renferme quelque chose de bien sublime, pour qu'elle puisse vaincre le dégoût de pareilles horreurs.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 321a 2 fausses accusations, 432c collective, 432b morale, 116 voca. philo.

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 77

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 30

*Nos*

*Viderimus de fide istorum, dum suo loco digeruntur ; interim credite quemadmodum NOS. Volo enim scire, si per talia scelera adire parati estis, quemadmodum NOS.*

Nous discuterons ce dernier dogme plus tard, quand il en sera temps. En attendant, croyez comme NOUS ; car je suis pressé de savoir si vous êtes prêts à marcher par les mêmes crimes que NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 342a magistrats, 342c question des crimes, 342d rhétorique ; formule, 321a2 crimes des chrétiens

Réf. : 78

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 34

*Christiani*

*Inpunitatem, aeternitatem quanto constare uultis ? An hae nobis omni modo redimendae uidentur ? An alii ordines dentium CHRISTIANORUM, et alii specus faucium, et alii ad incestam libidinem nerui ? Non opinor : satis enim est nobis sola ueritate a uestra positione discerni !*

Et nous donc croyez-vous que nous soyons déterminés à les acheter à tout prix ? Les CHRÉTIENS ont-ils d'autres dents ? Ont-ils une autre bouche ? Sont-ils autrement organisés pour l'inceste ? Il n'en est rien, que je sache. Il nous suffit de différer de vous par la connaissance de la vérité !

Statut : Concept ; collectif

113, 217d, 217e, 321a2, 413, 443a

Réf. : 79

Tertullien

*Ad nationes* (I). 07. 34

*Nos*

*Inpunitatem, aeternitatem quanto constare uultis ? An hae NOBIS omni modo redimendae uidentur ? An alii ordines dentium Christianorum, et alii specus faucium, et alii ad incestam libidinem nerui ? Non opinor : satis enim est nobis sola ueritate a uestra positione discerni !*

Ce serait acheter trop cher l'impunité, et même l'éternité, vous écririez-vous. Et nous donc croyez-vous que NOUS soyons déterminés à les acheter à tout prix ? Les Chrétiens ont-ils d'autres dents ? Ont-ils une autre bouche ? Sont-ils autrement organisés pour l'inceste ? Il n'en est rien, que je sache. Il nous suffit de différer de vous par la connaissance de la vérité.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 321b fausses accusations ; inceste, 441b Salut, 443a vérité, 342b collective, 342d énumération, 342c question de l'éternité

Réf. : 80

Tertullien

*Ad nationes* (I). 08. 01

*Genus*

*Plane, tertium GENUS dicimur. Cynopennae aliqui uel Sciapodes uel aliqui de subterraneo Antipodes ? Si qua istic apud uos saltem ratio est, edatis uelim primum et secundum genus, ut ita de tertio constet.*

Mais non, on nous regarde comme une troisième RACE d'hommes ; on nous prend pour des cynopes, des sciapodes, ou enfin des antipodes, qui viennent de dessous terre. Si vous attachez quelque sens à ces mots, expliquez-nous ce que vous entendez par la première et la seconde race, afin que nous sachions ce qu'est la troisième.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 321a2, 432c, 432b morale

Réf. : 81

Tertullien

*Ad nationes* (I). 08. 04

*Nos*

*Sed unum hoc erit de uanitatibus uestrarum fabularum, non otiose NOBIS retractandum, quo fidem uestram uanitatibus quam ueritatibus deditam demonstrare gestimus.*

Peut-être n'est-il pas hors de propos de vous démontrer l'impossibilité d'un pareil fait, pour vous prouver à quelles fables ridicules vous ajoutez foi, pendant que vous fermez les yeux à la vérité. ("NOUS" le démontrons).

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342b collective, 342c critique des païens, vus comme des gens crédules, 441b dogmes : vérité, 321a2 fausses accusations, 413 opinion de Tertullien, 342d affirmation

## Corpus indexé

Réf. : 82

Tertullien

*Ad nationes* (I). 08. 09

*Christiani*

*Sint nunc primi Phryges : non tamen tertii CHRISTIANI. Quantae enim aliae gentium series post Phrygas ? Verum recogitate, ne quos tertium genus dicitis, principem locum optineant, siquidem non ulla gens non Christiana.*

Toutefois, que les Phrygiens soient le peuple le plus ancien, je vous l'accorde. S'ensuit-il que les CHRÉTIENS soient la troisième race ? Quelle suite de nations entre les Phrygiens et nous ! Mais prenez garde que ceux que vous appelez une troisième race d'hommes, n'aient le premier rang, puisqu'il n'y a pas de nations qui ne comptent des Chrétiens.

Statut : Incertain

111, 222f, 413, 432c, 432b morale

Réf. : 83

Tertullien

*Ad nationes* (I). 08. 10

*Gens, christiana* adj.

*Itaque quaecumque GENS prima, nihilominus Christiana : ridicula dementia nouissimos dicitis et tertios nominatis.*

De sorte que la NATION la plus ancienne n'en est pas moins CHRÉTIENNE. D'ailleurs quelle extravagance de prétendre, d'une part, que nous sommes les plus nouveaux.

Statut : Concept, Collectif

115, 113, 217e, 432c, 432b

Réf. : 84

Tertullien

*Ad nationes* (I). 08. 11

*Christiani*

*Sed de superstitione tertium genus deputamur, non de natione ut sint Romani, Iudaei, dehinc CHRISTIANI.*

C'est donc par rapport au culte, et non quant à la nation, que vous nous faites les troisièmes : vous dites les Romains, les Juifs, ensuite les CHRÉTIENS.

Statut : Incertain

111, 222f, 432b, 432c

Réf. : 85

Tertullien

*Ad nationes* (I). 09. 02

*Nos*

*Sane, quia non miror, enumerem necesse est, ut uos recognoscendo miremini, in quantam stultitiam incidatis, qui omnis cladis publicae uel iniuriae NOS causas esse uultis.*

Reconnaissez avec moi quelle est votre démente, quoiqu'elle ne m'étonne pas. Vous NOUS accusez d'être la cause de toutes les calamités particulières ou publiques qui vous surviennent.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342a magistrats, 342c démente, 342d accusation, 413 opinion de Tertullien, 321a1 responsables des malheurs publics, 431b magistrats, 431d juridique

Réf. : 86

Tertullien

*Ad nationes* (I). 09. 03

*Christiani*

*Si Tiberis redundauit, si Nilus non redundauit, si caelum stetit, si terra mouit, si lues aestiua uastauit, si fames afflixit, statim omnium uox : " CHRISTIANORUM meritum !" Quasi modicum habeant aut aliud metuere qui deum non metuunt !*

Le Tibre est-il débordé ; le Nil est-il resté dans son lit ; que le ciel s'arrête, que la terre tremble, que la guerre dévaste vos champs, que la famine ravage vos cités, vous n'avez tous aussitôt qu'un cri : Les CHRÉTIENS à la mort ! Les Chrétiens à la mort !

Statut : Incertain

111, 222f, 321a1, 321b, 432c, 432b

Réf. : 87

Tertullien

*Ad nationes* (I). 09. 06

*Christiani*

*Vbi tunc Christiani, cum res Romana tot historias laborum suorum subministravit ? Vbi tunc CHRISTIANI, cum Hiera Anaphe et Delos et Rhodos et Cea insula multis cum milibus hominum pessum ierunt, uel quam Plato memorat maiorem Asia aut Africa in Atlantico mari mersam ?*

Où étaient les Chrétiens lorsque l'Empire romain a fourni tant d'histoires de ses travaux ? Où étaient les CHRÉTIENS, lorsque les îles d'Hiérenape, de Delphes, de Rhodes et de Crète disparurent avec des milliers d'habitants ? Ou lorsque cette île qui, suivant Platon, était plus vaste que l'Asie ou l'Afrique, fut engloutie par la mer Atlantique ?

Statut : Incertain

111, 214a, 222f, 321a1, 432c

Réf. : 88

Tertullien

*Ad nationes* (I). 09. 08

*Christiani*

*Vbi tunc, non dicam contemptores deorum CHRISTIANI sed ipsi dei uestri, quos clade illa posteriores loca, oppida approbant, in quibus nati morati sepulti sunt, etiam quae condiderunt ? Non alias enim superfuissent ad hodiernum, nisi postuma cladis illius.*

Où étaient alors, je ne dirai pas les CHRÉTIENS, contempteurs de vos dieux, mais vos dieux eux-mêmes, postérieurs à ce désastre, ainsi que le prouvent les lieux et les cités dans lesquelles ils naquirent, où ils demeurèrent, où ils furent ensevelis, ou même qu'ils bâtirent de leurs mains ? En effet, ces lieux et ces cités n'auraient par survécu jusqu'à nos jours, s'ils n'étaient postérieurs à cette catastrophe.

Statut : Incertain

111, 222f, 321a2, 331a, 413, 432c, 432b

Réf. : 89

Tertullien

*Ad nationes* (I). 09. 19

*Secta*

*Habetis igitur in maioribus uestris, etsi non nomen, attamen SECTAM Christianam, quae deos neglegit. Horum si uos saltem integrum honoribus uestris rei esse laesae religionis, sed inuenio conspirasse a uobis tam superstitionis quam impietatis profectum.*

Vous le voyez ! Vous avez parmi vos ancêtres, sinon des Chrétiens de nom, au moins une SECTE chrétienne de fait, qui méprisait vos dieux. Passe encore si, comme vos pères, vous rendiez à vos divinités un culte entier, tout irréligieux qu'il est.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 214a, 217e collective, 331a mépris des Dieux, 342b collective, 342c les cultes des païens sont irréligieux, 413opinion de Tertullien

Réf. : 90

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 01

*Nomen*

*Effundite iam omnia uenena, omnia calumniae tela infligite huic NOMINI non cessabo ultra repellere, at postmodum obtundentur expositione totius nostrae disciplinae.*

Répandez maintenant tous les poisons de la calomnie sur notre NOM ; lancez contre lui tous vos traits, je ne cesserai de les repousser. Plus tard, je réfuterai vos accusations par l'exposition de toute notre doctrine.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 321b, 342b collective, 342c réfutation des crimes, 342d image du corps, 314e glaive

Réf. : 91

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 03

*Nos*

*Iam primo quod in NOS generali accusatione dirigitis, diuortium ab institutis maiorum, considerate etiam atque etiam, ne uobiscum communicemus crimen istud.*

D'abord, vous NOUS accusez en général d'avoir abandonné les institutions de nos pères. Mais examinez attentivement si vous ne partagez point ce crime avec nous.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342a magistrats, 413 opinion de Tertullien, 321a1 responsables des malheurs publics, 431b magistrats, 431d juridique, 321a2 asociaux ; mépris du *mos maiorum*

Réf. : 92

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 08

*Nomen, christianus* adj.

*Sed et ipsum quod uidemini a maioribus traditum fidelissime custodire et defendere, uel quo maxime reos nos transgressionis postulatis, de quo totum odium CHRISTIANI NOMINIS animatur, deorum dico culturam, perinde a uobis destrui ac despicere ostendam.*

Mais parlons d'une chose que vous ont léguée vos aïeux, de la seule chose que vous observiez fidèlement, peut-être, d'une chose qui fournit contre nous tant de chefs d'accusation, et soulève de toutes parts la haine contre le NOM CHRÉTIEN. Il s'agit du culte de vos dieux. Je montrerai également que vous le détruisez par vos insultes, bien que ce ne soit pas de la même manière.

Statut : Concept, Collectif

115, 113, 217e, 321b haine de la foule, 331a

## Corpus indexé

Réf. : 93

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 08

*Nos*

*Sed et ipsum quod uidemini a maioribus traditum fidelissime custodire et defendere, uel quo maxime reos NOS transgressionis postulatis, de quo totum odium Christiani nominis animatur, deorum dico culturam, perinde a uobis destrui ac despici ostendam.*

Mais parlons d'une chose que vous ont léguée vos aïeux, de la seule chose que vous observiez fidèlement, peut-être, d'une chose qui fournit contre NOUS tant de chefs d'accusation, et soulève de toutes parts la haine contre le nom chrétien. Il s'agit du culte de vos dieux.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 331a idolâtrie, 321b haine publique, 342a magistrats, 342d ironie, 342c les païens sont peu respectueux de leurs traditions, 313c persécution, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 94

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 09

*Nos*

*Nisi quod non perinde : NOS enim contemptores deorum haberi nulla ratio est, quia nemo contemnit quod sciat omnino non esse. Quod omnino est, id contemni potest ; quod nihil est, nihil patitur : igitur quibus est, ab eis patiatur necesse est.*

Je montrerai également que vous le détruisez par vos insultes, bien que ce ne soit pas de la même manière. Pour NOUS que nous méprisions vos dieux, on ne peut pas raisonnablement le soutenir, parce que personne ne méprise ce qu'il sait bien ne pas exister.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 331a mépris des dieux, qui n'existent pas, 342a magistrats, 342d rhétorique, 342c formule

Réf. : 95

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 19

*Nomen*

*Habetis igitur in maioribus uestris, etsi non NOMEN, attamen sectam Christianam, quae deos neglegit. Horum si uos saltem integrum honoribus uestris rei esse laesae religionis, sed inuenio conspirasse a uobis tam superstitionis quam impietatis profectum.*

Vous le voyez ! Vous avez parmi vos ancêtres, sinon des Chrétiens de NOM, au moins une secte chrétienne de fait, qui méprisait vos dieux. Passe encore si, comme vos pères, vous rendiez à vos divinités un culte entier, tout irréligieux qu'il est.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 331a mépris des Dieux, 342b collective, 342c les cultes des païens sont irréligieux, 342d affirmation, 413

Réf. : 96

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 42

*Nos*

*Denique et Socrates in contumeliam eorum quercum et canem et hircum iurat. Nam etsi idcirco damnatus est, cum paenituerit Athenienses damnationis, criminatores quoque inperderint, restituitur testimonium Socrati, et possum retorquere probatum esse in illo quod nunc reprobatur in NOBIS.*

Socrate, pour se moquer d'eux, avait coutume de jurer par un chêne, par un chien, ou par sa femme. Il est bien vrai qu'il a été condamné pour cela ; mais puisque les Athéniens cassèrent le jugement et punirent ensuite les accusateurs de Socrate, Socrate reprend toute la valeur de son témoignage ; et je puis rétorquer contre vous que l'on approuva dans sa personne ce qu'aujourd'hui l'on blâme en NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342b collective, 342c exemple de Socrate, 413 opinion de Tertullien, 321a2 fausses accusations, 441b Les valeurs chrétiennes sont inspirées de Socrate, 214a Athènes au V<sup>e</sup> siècle, 342d comparaison

Réf. : 97

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 49

*Nos*

*Quare nescio, ne plus de uobis dei uestri quam de NOBIS querantur. Ex alia parte adulamini, redimitis si qua delinquitis, et postremo licet uobis in eos quos esse uolueritis. Nos uero in totum auersamur.*

Je crains bien par conséquent que vos dieux n'aient plus à se plaindre de vous-mêmes que de NOUS. Il est vrai qu'ensuite vous les accablez de flatteries pour racheter vos affronts. D'ailleurs vous pouvez tout contre ceux auxquels vous avez permis d'être ; nous, au contraire, nous sommes leurs ennemis partout et toujours.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342b collective, 217d morale : ennemis des dieux, 331a idolâtrie, 413 opinion de Tertullien, 342d ironie, 342c les païens sont de mauvais croyants



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 98

Tertullien

*Ad nationes* (I). 10. 49

Nos

*Quare nescio, ne plus de uobis dei uestri quam de nobis querantur. Ex alia parte adulamini, redimitis si qua delinquitis, et postremo licet uobis in eos quos esse uoluistis. NOS uero in totum auersamur.*

Je crains bien par conséquent que vos dieux n'aient plus à se plaindre de vous-mêmes que de nous. Il est vrai qu'ensuite vous les accablez de flatteries pour racheter vos affronts. D'ailleurs vous pouvez tout contre ceux auxquels vous avez permis d'être ; NOUS, au contraire, nous sommes leurs ennemis partout et toujours.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342b collective, 217d morale : ennemis des dieux, 331a idolâtrie, 413 opinion de Tertullien, 342c ironie

Réf. : 99

Tertullien

*Ad nationes* (I). 11. 03

Nos

*Inde, opinor, praesumptum, NOS quoque, ut Iudaicae religionis propinquos, eidem simulacro initiari. At enim idem Cornelius Tacitus, sane ille mendaciorum loquacissimus, oblitus affirmationis suae, in posterioribus refert Pompeium Magnum de Iudaeis debellatis captisque Hierosolymis templum adisse et perscrutum nihil simulacri reperisse.*

Quelques-uns de vous ont rêvé que notre Dieu (Le Dieu À NOUS) était une tête d'âne. Tacite est le premier auteur de cette ridicule invention. Dans le cinquième livre de ses " Histoires ", où il parle de la guerre des Juifs, il remonte à l'origine de ce peuple. Après avoir dit sur leur origine, leur nom et leur religion, tout ce qu'il lui plaît d'imaginer, il raconte que les Juifs, dans une de leurs marches à travers de vastes déserts, et près de mourir de soif, furent conduits à une source par des ânes sauvages, qui allaient boire après avoir mangé.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342a Tacite, 214a naissance du peuple juif ; Exode ; conquête par Pompée de la Palestine en – 63 , 321a2 adoration d'un dieu à tête d'âne, 414 opinion sur la religion, 342b superstitions, 342d critique des écrits de Tacite

Réf. : 100

Tertullien

*Ad nationes* (I). 12. 01

Nos

*Sed et qui crucis NOS antistites affirmat, consa cerdos erit noster. Crucis qualitas signum est de ligno : etiam de materia colitis penes uos cum effigie.*

Quant à ceux qui prétendent que nous adorons une croix, ils sont de la même religion que NOUS. La qualité de la Croix est d'être chez nous un étendard de bois.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 342b collective, 342c superstitions, 321a2 staurolâtrie, 432c collective, 432b rumeur, 342d formule

Réf. : 101

Tertullien

*Ad nationes* (I). 13. 01

*Christianus* adj.

*Alii plane humanius solem CHRISTIANAM deum aestimant, quod innotuerit ad orientis partem facere nos precationem, uel die solis laetitiam curare.*

D'autres, avec un peu plus de vraisemblance et de raison, s'imaginent que le soleil est le Dieu CHRÉTIEN, soit parce qu'ils savent que nous nous tournons vers l'Orient pour prier, soit parce que le jour du Soleil est pour nous un jour de joie et de fête.

Statut : Incertain

111, 222f, 221d, 321a2 le soleil, Dieu des chrétiens : rumeur, 441c prière : se tourne vers l'Orient, 444b Le jour du soleil est un jour de joie et de fête, 414 opinion sur la religion

Réf. : 102

Tertullien

*Ad nationes* (I). 13. 01

Nos

*Alii plane humanius solem Christianam. Deum aestimant, quod innotuerit ad orientis partem facere NOS precationem, uel die solis laetitiam curare.*

D'autres, avec un peu plus de vraisemblance et de raison, s'imaginent que le soleil est notre Dieu, soit parce qu'ils savent que nous nous tournons vers l'Orient pour prier, soit parce que le jour du Soleil est pour NOUS un jour de joie et de fête.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 342b collective, 342c superstitions, 321a2 soleil, dieu des chrétiens, 432c collective, 432b rumeur, 441c prière en direction de l'orient, 444b calendrier ferial : jour du soleil, jour de fête, 342d affirmation

## Corpus indexé

Réf. : 103

Tertullien

*Ad nationes* (I). 14. 01

*Nos*

*Noua iam de deo nostro fama suggestit, et adeo nuper quidam perditissimus in ista ciuitate, etiam suae religionis desertor, solo detrimento cutis Iudaicus, utique magis post bestiarum morsus, ut ad quas se locando quotidie toto iam corpore decutitur et circumciditur, picturam in NOS proposuit sub ista proscriptione: " Onocoetes ". Is erat auribus cantherinis, in toga, cum libro, altero pede ungulato.*

Mais il court sur notre Dieu une rumeur nouvelle. Il y a peu de jours que, dans cette cité, un des hommes les plus pervers, déserteur de sa religion, et qui n'a de juif que la peau qu'il a perdue, après avoir subi la dent des bêtes féroces contre lesquelles il a loué son bras et tout son corps, a promené contre NOUS une image avec cette inscription : " ONOCHOETÈS " (race d'âne). Le monstre était vêtu de la toge, portant un livre à la main, armé de longues oreilles d'âne, avec un des deux pieds fourchu.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 214a quelques jours, 211c Rome, 343a un juif qui a apostasié, 321a2 dieu des chrétiens : race d'âne, 343c polémique, 343d énumération, 414 opinion sur la religion, 432c collective

Réf. : 104

Tertullien

*Ad nationes* (I). 15. 01

*Sacer*

*Si in deis aequalitate concurrimus, sequitur ut sacrificii uel SACRI quoque inter nos diuersitas nulla sit, ut ex alia specie comparationi satisfiat.*

Si nous avons, vous et nous, des dieux de même nature, il s'ensuit que nos SACRIFICES et notre culte doivent peu différer. Nous allons vous convaincre encore par cette comparaison nouvelle.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441c sacrifices ; culte, 414 opinion sur les Dieux, 331a Dieux

Réf. : 105

Tertullien

*Ad nationes* (I). 15. 01

*Nos*

*Si in deis aequalitate concurrimus, sequitur ut sacrificii uel sacri quoque inter NOS diuersitas nulla sit, ut ex alia specie comparationi satisfiat.*

Si nous avons, vous et NOUS, des dieux de même nature, il s'ensuit que nos sacrifices et notre culte doivent peu différer. Nous allons vous convaincre encore par cette comparaison nouvelle. Nous sacrifions à la divinité par l'infanticide, dites-vous : telles sont nos initiations.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 321a2 infanticides, 414 opinion sur la religion, 441c initiation : baptême, 331a dieux, 431b magistrats, 432c accusation d'infanticide

Réf. : 106

Tertullien

*Ad nationes* (I). 15. 02

*Nos*

*NOS infanticidio litamus siue initiamus. Vos, si de memoria abierunt quae caede hominis quaeque infanticidiis transegisse reuincimini, recognoscetis suo ordine : nunc enim differimus pleraque, ne eadem uideamur ubique retractare.*

NOUS sacrifions à la divinité par l'infanticide, dites-vous : telles sont nos initiations. Pour vous, si vous avez oublié vos meurtres et vos infanticides, je vous les rappellerai en leur temps, car nous renvoyons beaucoup de choses à un autre moment, pour ne pas répéter constamment les mêmes choses.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 321a2 infanticides, 414 opinion sur la religion, 441c initiation : baptême, 431b magistrats, 432b accusation d'infanticide, 342a magistrats, 342c accusation de meurtres, infanticides, 342d procédé rhétorique

Réf. : 107

Tertullien

*Ad nationes* (I). 15. 03

*Nos*

*Interim, ut dixi, ex alia parte non deest adaequatio. Nam etsi NOS aliter, tamen non aliter uos quoque infanticidae, qui infantes editos enecantes legibus quidem prohibemini, sed nullae magis leges tam impune, tam secure sub omnium conscientia unius aeditui tabellis eluduntur.*

Vos incestes, à vous, se commettent en toute liberté, à la face du jour, à la face de la nuit, à la connaissance de tout le ciel ; et pour comble de bonheur, ces mêmes incestes que vous commettez à la face du ciel tout entier, vous seul les ignorez, tandis que NOUS, jusqu'au sein des ténèbres, notre conscience peut nous les reprocher.

Statut : Incertain

113 procédure de désignation, 217e description collective, 222f place incertaine dans l'Église, 321a2 fausseté des accusations, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c rites, 331a dieux, 431b vision des autorités, 432c type de description, 342a attaque individuelle, 342c sujet de la polémique, 342d moyens

Réf. : 108

Tertullien

*Ad nationes* (I). 16. 06

*Nos*

*Sed una uel alia gens quantula macula totius orbis ? NOS enim omne infecimus solum, omnem pol luimus oceanum. Date igitur aliquam nationem uacantem ab eis, quae omne hominum genus ad incestum trahunt.*

Une ou deux nations, direz-vous, font à peine tache sur toute la terre. Pour NOUS, nous avons infecté jusqu'au soleil, souillé jusqu'à l'Océan lui-même. Citez-moi une nation qui soit exempte de tout ce qui entraîne le genre humain à l'inceste.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion sur les individus, 342b collective, 342c accusation d'inceste, 342d exagération, 321a1 incestes, 211c les chrétiens sont présents partout, 342a magistrats, 342d mise au défi

Réf. : 109

Tertullien

*Ad nationes* (I). 16. 20

*Religio*

*Satis erat unum istud exemplum publicae eruptionis) eiusmodi scelerum delitiscientium in uobis. Nihil semel euenit in rebus humanis: semel plane erui potest. De sacramentis nostrae RELIGIONIS opinor, intentatis, et sunt paria uestris etiam non sacramentis !*

Dans l'ordre des choses humaines, il n'est aucun événement qui n'arrive qu'une fois, quoique souvent on ne le découvre qu'une fois. Vous accusez les mystères de notre RELIGION, si je ne me trompe. Vous en avez de semblables, mais sans que la religion vous les prescrive !

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 321a2 fausses accusations, 441c les rites vus comme des mystères, 342b collectif, 342c les rites des païens ne sont pas religieux, 342d formule, 414

Réf. : 110

Tertullien

*Ad nationes* (I). 17. 03

*Hostis*

*HOSTES populi nuncupamur. Ita uero sit, cum ex uobis nationibus quotidie Caesares et Parthici et Medici et Germanici fiant. Hoc loco Romana gens uiderit, in quibus indomitae et extraneae nationes.*

Voilà pourquoi on nous appelle des ENNEMIS PUBLICS ; voilà pourquoi on nous appelle des ennemis de l'État. Eh bien ! À la bonne heure. Vous autres Gentils, cependant, vous choisissez tous les jours vos Césars parmi les nations ; l'un est médique, l'autre persique, un troisième germanique. Que le peuple romain cherche donc sur la terre des nations qu'il n'ait pas encore domptées, et qui soient étrangères à ses armes.

Statut : Incertain

113, 222f, 342b collective, 431b, 431d, 342c les chrétiens ne sont pas des ennemis de l'État, 342d énumération, 115

Réf. : 111

Tertullien

*Ad nationes* (I). 18. 05

*Nos*

*Sed uestris ista ad gloriam, nostris ad duritiam deputatis. Destruite nunc gloriam maiorum, quo NOS quoque destruatis ! Contenti estote detrahare etiam laudi parentum ad praesens, ne nobis locum detis !*

Chez les vôtres, vous appelez cette fermeté du nom de gloire ; chez les nôtres, vous n'y voyez que stupide entêtement. Eh bien ! Détruisez la gloire de vos ancêtres, pour avoir droit de NOUS détruire nous-mêmes ! Ou seulement bornez-vous à rétracter aujourd'hui les louanges que vous donniez à vos pères, afin de nous les refuser pour les mêmes actes.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342a magistrats, 342c accusation de non respect de la tradition des ancêtres ; injustice des païens, 342d énumération ; procédé rhétorique, 413 opinion de Tertullien, 432c collective, 432b morale, 313c persécution

Réf. : 112

Tertullien

*Ad nationes* (I). 19. 01

*Christiani, obstinatio*

*Hucusque, opinor, horrenda OBSTINATIONUM CHRISTIANORUM. Quae si uobiscum communicamus, superest deridenda persuasionum conferamus.*

J'en ai dit assez, il me semble, sur la stupide OPINIÂTRETÉ DES CHRÉTIENS. Si nous partageons ce reproche avec vous, il nous reste à examiner pourquoi ce mépris de la mort dans les uns et les autres.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d sont opiniâtres ; ont le mépris de la mort, 217e, 413, 342b collectif, 342c débat sur les valeurs des chrétiens, 342d comparaison

## Corpus indexé

Réf. : 113

Tertullien

*Ad nationes* (I). 19. 04

*Praesumptio*

*Attamen quanto acceptabilior nostra PRAESUMPTIO est, quae in eadem corpora redituras defendit; uobis autem quanto uanius traditum est, hominis spiritum in cane uel mulo aut pauo moraturum !*

Et cependant combien notre OPINION est-elle plus raisonnable que la vôtre, puisque nous soutenons que les âmes rentreront dans les mêmes corps qu'elles animaient ici-bas, tandis que votre extravagance fait passer l'âme d'un homme dans un chien, un mulet ou un paon.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 342b collective, 441b dogmes : âme, 342c débat sur la réincarnation, 342d réfutation, 115 vocabulaire judiciaire

Réf. : 114

Tertullien

*Ad nationes* (I). 20. 01

*Nos*

*Quonam igitur usque, iniquissimae nationes, non agnoscitis, immo insuper execramini uestros, si nihil inter NOS diuersitas habet, si unum et eidem sumus ?*

Pourquoi donc, ô injustes nations, ne saluez-vous pas, que dis-je ? Pourquoi ne maudissez-vous pas dans les Chrétiens des hommes qui vous ressemblent, puisqu'il n'y a pas de différence entre NOUS, et que nous sommes une seule et même chose ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 432c collective, 432b vision morale, 321c les chrétiens sont différents des autres hommes, asociaux, 342b collective, 342d question, 342c les chrétiens ne sont pas différents des païens

Réf. : 115

Tertullien

*Ad nationes* (I). 20. 12

*Christiani*

*Emendate uosmetipsos prius, ut CHRISTIANOS puniatis ! Nisi quod, si emendaueritis, non punietis, immo eritis Christiani ; immo si fueritis Christiani, eritis emendati.*

Commencez par vous réformer vous-mêmes, pour châtier ensuite les CHRÉTIENS. Ou plutôt, vous ne punirez plus ce que vous aurez réformé. Que dis-je ? Vous serez Chrétiens ; et si vous êtes Chrétiens, vous serez corrigés.

Statut : Incertain

111, 222f, 342b collective, 342c les païens doivent se réformer, 342d affirmation, 313c persécution

Réf. : 116

Tertullien

*Ad nationes* (II). 01. 07

*Nos*

*Aduersus haec igitur NOBIS negotium est, aduersus institutiones maiorum, auctoritates receptorum, leges dominantium, argumentationes prudentium ; aduersus uetustatem, consuetudinem, necessitatem ; aduersus exempla, prodigia, miracula, quae omnia adulterinam istam diuinitatem istam corroborauerunt.*

C'est contre tous ces préjugés que NOUS avons à lutter, contre les institutions, les ancêtres, l'autorité de la chose reçue, les lois des gouvernants, les raisonnements des sages ; contre l'antiquité, la coutume, la nécessité ; contre les exemples, les prodiges, les miracles, dont le secours a fortifié toutes ces divinités adultères.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 321a2 préjugés, 331a rejet des dieux ; vus comme des adultères, 342b collective, 342d énumération, 342c rejet des institutions, *mos maiorum*, lois, philosophes, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 315d loi

Réf. : 117

Tertullien

*Ad nationes* (II). 01. 08

*Nos*

*Quare secundum uestros commentarios, quos ex omni theologiae genere recepistis, gradum conferens, quoniam maior in huiusmodi penes uos auctoritas literarum quam rerum est, elegi ad compendium Varronis opera, qui, Rerum Diuinarum ex omnibus retro digestis commentatis, idoneum se NOBIS scopum et posuit.*

Voulant donc m'appuyer sur les commentaires que vous avez empruntés aux théologies de toute nature, parce que dans ces matières la littérature a chez vous plus de poids que la nature des choses, j'ai choisi pour point de départ les ouvrages de Varron, qui ayant soigneusement compilé et interprété tout ce qui a été dit avant lui sur vos dieux, sera pour NOUS un excellent guide. Si je lui demande qui a introduit les dieux, il me répond aussitôt que ce sont les philosophes, les peuples ou les poètes.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342a Varron, 342c critique de la théologie de Varron, sur l'origine des dieux, 342d reprise des arguments de Varron

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 118

Tertullien

*Ad nationes* (II). 02. 19

*Nos*

*Vnde et Varro ignem mundi animum facit, ut perinde in mundo ignis omnia gubernet sicut animus in NOBIS.*

De là vient que Varron appelle le feu l'âme du monde, de sorte que, selon lui, le feu gouverne tous les mouvements du monde, de même que l'âme préside chez NOUS à tous nos mouvements.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441b l'âme préside au corps et au monde, 342a Varron, 342d opposition, 342c exposé des différences théologiques entre Varron et les chrétiens

Réf. : 119

Tertullien

*Ad nationes* (II). 02. 20

*Nos*

*Atqui uanissime. " Qui cum est," inquit," in NOBIS, ipsi sumus ; cum exiuit, emorimur." Ergo et ignis cum de mundo per fulgura proficiscitur, mundus emoritur.*

Quoi de plus extravagant ! Tant que l'âme réside en NOUS, dit-il, nous existons ; aussitôt qu'elle nous abandonne, nous mourons. Il en va ainsi du feu aussitôt qu'il se sera échappé du monde en éclairs, le monde périra.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441b l'âme préside au corps et au monde, 342a Varron, 342d opposition, 342c exposé des différences théologiques entre Varron et les chrétiens, puis sur les points communs

Réf. : 120

Tertullien

*Ad nationes* (II). 05. 14

*Nos*

*Ita credere contingit elementorum potestates et arbitria esse quae sunt seruitutes et officia. NOS in ista inuestigatione alicuius artificis intus et domini, seruitutes autem contendimus elementorum ex operis eorum, quas facis potestates.*

De là vient que vous prenez les éléments pour des puissances et des dominations, tandis qu'ils sont tout simplement des fonctions et des servitudes. Les éléments, au lieu d'être des maîtres, ne sont donc que des esclaves. Mais des dieux ne peuvent être esclaves : donc ceux qui sont esclaves ne peuvent être des dieux. Ou bien encore, que l'on NOUS montre comment la liberté naît de la servitude.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342b collective, 342d débat autour de la théologie des éléments feu, air, terre..., 342c affirmation que les éléments sont des esclaves, 331a dieux

Réf. : 121

Tertullien

*Ad nationes* (II). 09. 02

*Nos*

*Sed quoniam omnis superstitio non iam philosophorum nec poetarum nec populorum, a quibus tradita est, sed dominantium Romanorum, a quibus occupata est, a quibus auctoritatem sibi extruxit, alia iam NOBIS ineunda est humani erroris latitudo, immo silua caedenda, quae undique Conceptis superstitionum seminibus uitaeque ueritatem obumbravit.*

Et comme toutes ces superstitions ont trouvé crédit, non pas par les philosophes, par les poètes ou par les peuples qui les ont transmises, mais par la domination romaine qui s'en est emparée, il NOUS faut attaquer maintenant cette cause qui a répandu l'erreur humaine sur toute la terre ; que dis-je ? Il faut porter la hache dans cette forêt qui, rassemblant de toutes parts les germes du mensonge, a ombragé l'enfance du vice.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342a État romain, 342d énumération, 342c la domination romaine a répandu l'erreur, le vice, le mensonge, 312a lutte contre la domination romaine, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 122

Tertullien

*Ad nationes* (II). 09. 06

*Nos*

*NOS uero bifariam Romanorum deos recognoscimus communes et proprios, id est quos cum omnibus habent et quos sibi ipsi sunt commenti.*

NOUS aimons mieux distinguer les dieux de Rome en dieux Communs, c'est-à-dire adorés par tous les autres hommes, et en dieux nationaux, c'est-à-dire particuliers aux Romains. Ceux-ci se subdivisent en publics et étrangers.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 331a typologie chrétienne des dieux païens

## Corpus indexé

Réf. : 123

Tertullien

*Ad nationes* (II). 09. 11

Nos

*Igitur quoniam idem illis color suppetit consecrationis mortuorum, tamquam ob merita uitae, eandem et NOS responsionem opponamus necesse est, neminem ex his quoque tanti fuisse.*

Comme on nous répond par la même allégation, c'est-à-dire que l'on n'a consacré dieux que ceux qui méritaient cet honneur par la pureté de leur vie, NOUS sommes obligés de répéter ce que nous avons déjà dit : pas un d'eux qui valût quelque chose.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 331a les dieux païens ne valent rien, 331b refus de sacrifier, 342b collective, 342c débat autour de la divinisation des hommes, 342d débat autour d'une affirmation des païens

Réf. : 124

Tertullien

*Ad nationes* (II). 12. 04

Nos

*At quanto diffusa res est, tanto substringenda NOBIS erit, et ideo, qui in ista specie unum tuemur propositum demonstrandi illos omnes homines fuisse (- non quidem ut cognoscatis, nam quasi obliti agitis), compendio - ab ipsa dispiciendi rationem summam originem generis illorum retractando. Origo enim totius posteritatis.*

Plus la matière est étendue, plus il faudra NOUS restreindre. Conséquemment, puisque nous n'avons qu'un but, celui de démontrer que tous ces dieux ont été des hommes, nous examinerons sommairement, non pour vous faire connaître vos dieux, mais pour vous rappeler ce que vous paraissez avoir oublié, nous examinerons ceux qui passent pour leurs premiers ancêtres. Dans l'origine est renfermée toute la postérité.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 331a dieux, 342b collective, 342d énumération ; formule, 342c examen critique de l'origine des dieux

Réf. : 125

Tertullien

*Ad nationes* (II). 12. 05

Nos

*Ea origo deorum uestrorum Saturno, ut opinor, signatur. Neque enim si Varro antiquissimos deos Iouem, Iunonem et Mineruam refert, NOBIS excidisse debet omnem patrem filiis antiquiorem, tam Saturnum Ioue quam Caelum Saturno ; de Caelo enim et Terra Saturnus.*

Saturne, si je ne me trompe, est regardé comme le père de tous vos dieux. Je sais bien que Varron assigne à Jupiter, Junon et Minerve, une antiquité plus reculée ; mais NOUS ne devons pas oublier que tout père doit être né avant ses fils, que par conséquent Saturne est antérieur à Jupiter, de même que le Ciel à Saturne.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 342a Varron, 342d généalogie des dieux ; énumération, 342c comparaison de l'ancienneté des dieux et du ciel, 414 opinion sur la religion

Réf. : 126

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 01. 01

*Dilectissimus*

*Dignum duxi, DILECTISSIME mihi in Domino conserua, quid tibi sectandum sit post discessum de saeculo meum, si prior te fuero uocatus, iam hinc prouidere, ut prouisum obserues, mandare fidei tuae.*

J'ai estimé convenable, TRÈS CHÈRE COMPAGNE dans le service du Seigneur, quant aux dispositions, que tu auras à suivre après mon départ de ce monde, si je suis appelé à le quitter le premier, de les prévoir à présent ; de m'en remettre à ta fidélité, pour observer ce qui a été prévu.

Statut : Libre

113, 213a sexe féminin, 217d morale, fidélité, 213f union et séparation, 221a libre, 222e fidèle, 443a fidélité entre époux, 443e devenir de l'épouse après le décès du mari, 444d relation entre l'épouse et son mari

Réf. : 127

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 01. 04

*Christiani*

*Praecipio igitur tibi, quanta continentia potes, post excessum nostrum renunties nuptiis, nihil mihi isto nomine collatura, nisi quod tibi proderis. Ceterum CHRISTIANIS saeculo digressis nulla restitutio nuptiarum in diem resurrectionis repromittitur, translatis scilicet in angelicam qualitatem et sanctitatem. Proinde sollicitudo nulla, quae de carnis zelo uenit.*

Voici donc ce que je t'enjoins, c'est qu'après ma mort, t'appliquant à la continence de toutes les forces dont tu es capable, tu renonces au mariage ; il n'en reviendra aucun avantage en dehors de celui qui en résultera pour toi. Du reste, aux CHRÉTIENS qui ont quitté ce monde, il n'est aucunement permis qu'ils seront rétablis dans la condition du mariage au jour de la résurrection, puisqu'ils seront transformés et revêtiront la chaste condition des anges. Dès lors, ils ne connaîtront plus aucun de ces tourments qui naissent de la jalousie de la chair.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 222f, 443b continence, 443c remariage interdit, 213b morts, 441b le Salut vu comme la résurrection, 413 opinion sur les individus

Réf. : 128  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 01. 06  
Nos

*Ne me putes propter carnis tuae integritatem mihi reseruandam de contumeliae dolore suspectum insinuare iam hinc tibi consilium uiduitatis. Nihil tunc inter NOS dedecoris uoluptuosi resumetur. Non enim tam friuola, tam spurca Deus suis pollicetur. Sed an tibi uel cuicumque alii feminae ad Deum pertinenti proficiat quod suademus, licet retractare.*

Ne va pas croire que je te conseille de rester veuve dans l'intention de me réserver à moi seul les droits sur ton corps, parce que je me tourmenterais à la pensée d'être un jour méprisé. A ce moment là, nous ne prétendons pas faire revivre entre NOUS aucun de ces plaisirs dégradants. Ce ne sont pas des choses aussi futiles, aussi immondes que Dieu promet aux siens. Mais la ligne de conduite que je te recommande est-elle profitable pour toi ou pour toute autre femme qui appartient à Dieu, c'est là une question qu'il est permis d'examiner.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443c question du remariage, 443b droits sur le corps exercé par le mari, 443a sexualité vue comme un plaisir dégradant, 444b Dieu promet des choses non futiles, le Salut, 217d ont une ligne de conduite, 413 opinion de Tertullien, 414 opinion sur la religion

Réf. : 129  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 02. 03  
Ecclesia

*Sed licet figuraliter in synagoga ECCLESIA intercesserit, ut tamen simpliciter interpretetur, necessarium fuit instituire, quae postea aut amputari aut temperari mererentur. Superuentura enim lex erat : oportebat enim legis adimplendae causas praecurrerit ; item mox legi succedere habebat Dei sermo, circumcisionem inducens spiritalem.*

Bien qu'il s'agisse là d'une catégorie de l'ÉGLISE dans la Synagogue, nous voulons toutefois donner une interprétation toute simple : il était nécessaire de créer d'abord des usages qui devaient par la suite être supprimés ou corrigés. La loi mosaïque, en effet, devait intervenir : il fallait bien que fussent apparues dans un premier temps les raisons d'accomplir la loi ; à son tour, le Verbe de Dieu devait remplacer la loi, en introduisant la circoncision spirituelle.

Statut : Concept, Collectif

112, 441a loi mosaïque, 441b dogmes, 442c judaïsme, 343b filiation avec le judaïsme, 414 opinion sur la religion, 217e collective, 343c le christianisme est la vraie Loi, 342d affirmation

Réf. : 130  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 02. 04  
Apostolus

*Igitur per licentiam tunc passiuam materiae subsequentium emendationum praeministrabantur, quas Dominus euangelio suo, dehinc APOSTOLUS in extremitatibus saeculi aut excidit redundantes aut composuit inconditas.*

Ainsi donc, la tolérance générale des temps anciens fournissait la matière des réformes à venir, matière dont le seigneur, en son évangile, puis l'APÔTRE, en ces temps qui sont les derniers, ont élagué le foisonnement et ordonné la confusion.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : évangiles, 214a Temps Anciens ; Temps qui sont les derniers, 414 opinion sur la religion, 413 opinion sur l'apôtre

Réf. : 131  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 03. 02  
Apostolus

*Denique prohiberi uuptias nusquam omnino legimus, ut bonum scilicet. Quid tamen bono isto melius sit, accipimus ab APOSTOLO, permittente quidem nubere, sed abstinenciam praefereute, illud propter insidias temptationum, hoc propter angustias temporum.*

Car enfin nous ne lisons absolument nulle part que le mariage est interdit, pour la bonne raison qu'il est, effectivement, un bien. Ce qui, cependant, est meilleur que ce bien, l'APÔTRE nous l'enseigne, lui qui permet, assurément, que l'on se marie, mais préfère la continence. Sa permission se fonde sur les dangers que font courir les tentations charnelles, sa préférence sur les angoisses liées aux derniers temps.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures, 443c le mariage n'est pas interdit car c'est un bien, 443d enseignement, 443a continence, 443b la tentation charnelle est un danger, 214a Derniers Temps, 217d préfère les angoisses, 413, 414

## Corpus indexé

Réf. : 132

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 03. 03

*Nos*

*Qua ratione utriusque pronuntiationis inspecta, facile dinoscitur necessitate NOBIS concessam esse nubendi potestatem. Quod autem necessitas praestat, depretiat ipsa. Quod denique scriptum est : Melius nubere quam uri, quale hoc bonum est, oro te, quod mali comparatio commendat, ut ideo melius sit nubere, quia deterius est uri ?*

Si nous examinons les motifs de ces deux déclarations, nous reconnaissons facilement que la permission de NOUS marier ne nous a été accordée qu'en vertu d'une nécessité ; or, ce que la nécessité accorde, elle le déprécie du même coup. Quand à ce qui est écrit : " mieux vaut se marier que de brûler", quel est ce bien, je te le demande, qui ne reçoit sa recommandation que par comparaison avec un mal, de sorte qu'il vaut mieux se marier pour la raison qu'il est pire de brûler ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443c but du mariage qui est autorisé pour procréer mais qui est vu comme un mal, 441a Écritures

Réf. : 133

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 03. 04

*Beatus*

*Atenim quanto melius est neque nubere neque uri. Etiam in persecutionibus melius ex permissu fugere de oppido in oppidum, quam comprehensum et distortum negare. At quanto BEATIORES, qui valent beata testimonii confessione excedere. Possum dicere : quod permittitur, bonum non est. Quid enim ? Necesse est mori mihi. Si probor, bonum est. Quod si timeo... Quod permittitur, suspectam habet permissionis suae causam. Quod autem melius est, nemo permisit, ut indubitatum et sua sinceritate manifestum.*

Mais combien mieux vaut-il, tout à la fois, ne pas se marier et ne point se brûler ! En temps de persécution aussi, il vaut mieux fuir de ville en ville, comme on nous le permet, que de se laisser arrêter et d'apostasier sous la torture. Mais combien plus HEUREUX sont-ils ceux qui ont le courage de mourir en rendant l'heureux témoignage de leur martyre ! Je peux l'affirmer : ce qui est l'objet d'une permission n'est pas un bien. Comment cela ? Je suis dans la nécessité de mourir ; si je la redoute. Le fait qu'une chose soit permise comporte un doute sur les motifs de cette permission. En revanche, ce qui est meilleur, personne n'a eu à le permettre, car c'est un bien indubitable, dont la bonté sans mélange est manifeste.

Statut : Incertain

113, 222f, 312c31 individuelle, 314b torture, 413 opinion de Tertullien, 313c persécution, 411 opinion sur la hiérarchie, 217d psychologique, 312a fuite, 442b montanisme

Réf. : 134

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 03. 06

*Apostolus*

*Victoriam non habet. Quod si APOSTOLO auscultamus, obliti posteriorum et extendamur in priora et meliorum donatiuorum sectatores simus. Sic uobis, etsi laqueum non imponit, quid utilitatis sit ostendit, dicens : Innupta de dominicis cogitat, uti et corpore et spiritu sancta sit, nupta uero sollicita est, quomodo coniugi suo placeat. Ceterum nusquam ita nuptias permittit, ut non potius ad suum exemplum nos eniti malit. Felicem illum, qui Pauli similis extiterit.*

Dans toute compétition l'on s'efforce de remporter la première place ; le second a un prix de consolation, il n'a pas la victoire. Si nous écoutons l'APÔTRE, "oubliant le chemin parcouru, allons droit de l'avant, cherchons à obtenir les plus belles récompenses." De même, sans nous tendre de piège, il nous montre où se trouve notre intérêt quand il dit : " la femme qui n'est pas mariée a souci des affaires du Seigneur afin d'être sainte de corps et d'esprit. Celle qui est mariée, au contraire, s'inquiète des moyens de plaire à son mari. " Du reste, nulle part l'Apôtre ne permet le mariage sans manifester en même temps qu'il préfère nous voir résolu à suivre son exemple. Heureux celui qui pourra devenir semblable à Paul !

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres*, 443c mariage, 413 opinion sur Paul, présenté comme un modèle ; formule, 441b Recherche du Salut, 443a continence ; être saint de corps et d'esprit ; avoir le souci des affaires du Seigneur, 443b vie de couple, 443d enseignement

Réf. : 135

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 03. 06

*Paulus*

*Victoriam non habet. Quod si apostolo auscultamus, obliti posteriorum et extendamur in priora et meliorum donatiuorum sectatores simus. Sic uobis, etsi laqueum non imponit, quid utilitatis sit ostendit, dicens : Innupta de dominicis cogitat, uti et corpore et spiritu sancta sit, nupta uero sollicita est, quomodo coniugi suo placeat. Ceterum nusquam ita nuptias permittit, ut non potius ad suum exemplum nos eniti malit. Felicem illum, qui PAULI similis extiterit.*

Dans toute compétition l'on s'efforce de remporter la première place ; le second a un prix de consolation, il n'a pas la victoire. Si nous écoutons l'apôtre, "oubliant le chemin parcouru, allons droit de l'avant, cherchons à obtenir les plus belles récompenses." De même, sans nous tendre de piège, il nous montre où se trouve notre intérêt quand il dit : " la femme qui n'est pas mariée a souci des affaires du Seigneur afin d'être sainte de corps et d'esprit. Celle qui est mariée, au contraire, s'inquiète des moyens de plaire à son mari. " Du reste, nulle part l'Apôtre ne permet le mariage sans manifester en même temps qu'il préfère nous voir résolu à suivre son exemple. Heureux celui qui pourra devenir semblable à PAUL !

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres*, 443c mariage, 413 opinion sur Paul, présenté comme un modèle ; formule, 441b Recherche du Salut, 443a continence ; être saint de corps et d'esprit ; avoir le souci des affaires du Seigneur, 443b vie de couple, 443d enseignement



Réf. : 136

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 03. 06

Nos

*Ad primum enim locum certamen omne contendit ; secundus solatium habet, uictoriam non habet. Quod si apostolo auscultamus, obliiti posteriorum et extendamur in priora et meliorum donatiuorum sectatores simus. Sic uobis, etsi laqueum non imponit, quid utilitatis sit ostendit, dicens : Innupta de dominicis cogitat, uti et corpore et spiritu sancta sit, nupta uero sollicita est, quomodo coniungi suo placeat. Ceterum nusquam ita nuptias permittit, ut non potius ad suum exemplum NOS entis malit. Felicem illum, qui Pauli similis extiterit.*

Dans toute compétition l'on s'efforce de remporter la première place ; le second a un prix de consolation, il n'a pas la victoire. Si nous écoutons l'apôtre, "oubliant le chemin parcouru, allons droit de l'avant, cherchons à obtenir les plus belles récompenses." De même, sans nous tendre de piège, il nous montre où se trouve notre intérêt quand il dit : " la femme qui n'est pas mariée a souci des affaires du Seigneur afin d'être sainte de corps et d'esprit. Celle qui est mariée, au contraire, s'inquiète des moyens de plaire à son mari. " Du reste, nulle part l'Apôtre ne permet le mariage sans manifester en même temps qu'il préfère NOUS voir résolu à suivre son exemple. Heureux celui qui pourra devenir semblable à Paul !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : *Épîtres*, 443c mariage, 413 opinion sur Paul, présenté comme un modèle ; formule, 441b Recherche du Salut, 443a continence ; être saint de corps et d'esprit ; avoir le souci des affaires du Seigneur, 443b vie de couple, 443d enseignement

Réf. : 137

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 01

Nos

*Sed carnem legimus infirmam et hinc NOBIS adulamur impensius. Legimus tamen et spiritum firmum. Nam in uno sensu utrumque positum est. Caro terrena materia est, spiritus uero caelestis. Cur ergo ad excusationem proniores, quae in nobis infirma sunt opponimus, quae uero fortia non tuemur ? Cur caelestibus terrena non cedant ?*

Mais nous lisons que la chair est faible ; et cela NOUS sert de prétexte pour être complaisant à l'égard de nous mêmes. Nous lisons pourtant aussi que l'Esprit est fort. Les deux affirmations se trouvent, en effet, dans la même sentence. La chair est une substance terrestre, mais l'Esprit une substance céleste. Pourquoi donc, trop enclins à chercher des excuses, alléguons nous ce qu'il y a en nous de fort ? Pourquoi ce qui est terrestre ne se soumet-il pas à ce qui est céleste ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441b question de la chair et de l'esprit, 217d morale

Réf. : 138

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 01

Nos

*Sed carnem legimus infirmam et hinc nobis adulamur impensius. Legimus tamen et spiritum firmum. Nam in uno sensu utrumque positum est. Caro terrena materia est, spiritus uero caelestis. Cur ergo ad excusationem proniores, quae in NOBIS infirma sunt opponimus, quae uero fortia non tuemur ? Cur caelestibus terrena non cedant ?*

Mais nous lisons que la chair est faible, cela nous sert de prétexte pour être plus complaisants à l'égard de nous-mêmes. Nous lisons pourtant aussi que l'Esprit est fort. Les deux affirmations se trouvent, en effet, dans la même sentence. La chair est une substance terrestre, mais l'Esprit est une substance céleste. Pourquoi donc, trop enclins à chercher des excuses, alléguons-nous ce qu'il y a en nous de faible, au lieu de considérer ce qu'il y a en NOUS de fort ? Pourquoi ce qui est terrestre ne se soumet-il pas à ce qui est céleste ?

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dogmes : question de la chair et de l'Esprit ; l'Esprit est une chose céleste, 217d morale : sont complaisants envers eux-mêmes ; cherchent des excuses ; allèguent ce qui est faible, 441a Écritures : *Épîtres*, 413 opinion sur les individus

Réf. : 139

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 02

*Servus*

*Si spiritus carne fortior, quia et generosior, nostra culpa infirmiore sectamur. Nam disiunctis a matrimonio duae species humanae imbecillitatis necessarias nuptias faciunt. Prima quidem et potentissima, quae uenit de concupiscentia carnis, sequens de concupiscentia saeculi. Sed utraque repudianda est a SERVIS DEI, qui et luxuriae et ambitioni renuntiamus.*

Si l'Esprit est plus fort que la chair, car il est de plus noble origine, c'est notre faute si nous nous attachons à la partie la plus faible. Pour ceux dont le lien conjugal a été rompu, deux variétés de la faiblesse humaine rendent le mariage nécessaire. La première, qui est aussi la plus faste, vient de la concupiscence de la chair, la seconde de la concupiscence du siècle. Mais nous devons les rejeter l'une et l'autre, nous les SERVITEURS DE DIEU, qui renonçons au plaisir charnel, à la vaine gloire.

Statut : Incertain

113, 115, 443c remariage, 441b Esprit supérieur à la chair, 217d morale, 217e collective, 444d relations entre hommes et femmes, 342b collective, 413 opinion de Tertullien, 222f, 342c question de l'esprit et de la chair, 342d formule

## Corpus indexé

Réf. : 140

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 03

*Soror*

*Carnis concupiscentia aÉtatis officia defendit, decoris messem requirit, gaudet de contumelia sua : dicit uirum necessarium sexui, uel auctoritatis et solatii causa, uel ut a malis rumoribus tuta sit. Et tu aduersus consilia haec eius adhibe SORORUM NOSTRARUM exempla, quarum nomina penes Dominum, quae nullam formae uel aÉtatis occasionem, permissis maritis, sanctitati anteponunt.*

La concupiscentie de la chair allègue pour sa défense les obligations de l'âge ; elle aspire à cueillir les fruits de la beauté ; elle se glorifie de ce qui fait son déshonneur ; un mari, dit-elle, est indispensable à la femme, pour être son garant et son réconfort, ou pour la mettre à l'abri des on dit malveillants. Pour toi, tu repousseras ses arguments, en évoquant l'exemple de NOS SŒURS, dont Dieu connaît les noms ; à toutes occasions de mariage que pourraient leur procurer la beauté ou la fleur de l'âge, alors qu'elles pourraient prendre un mari, elles préférèrent une vie chaste.

Statut : Incertain

113, 213a sexe féminin, 443b chasteté, 444d relations hommes / femmes, 217a beauté, 213c jeunesse, 222e fidèle, 443a chasteté présentée comme une vertu, 413 opinion de Tertullien, 443e place des femmes, 115

Réf. : 141

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 05

*Femina*

*Talium exemplis FEMINARUM ad aemulationem te continentiae exercens, spiritali affectione carnalem illam concupiscentiam humabis, temporalia et uolatica desideria formae uel aetatis immortalium bonorum compensatione delendo.*

Suis l'exemple de ces FEMMES, applique-toi à imiter leur continence ; grâce à ton amour des biens spirituels, tu enseveliras la concupiscentie de la chair ; tu détruiras les désirs éphémères et volages qui viennent de la beauté ou de la jeunesse, pour recevoir en échange les biens immortels.

Statut : Incertain

115, 213a sexe féminin, 217d psychologique et morale : sont des exemples mais elles ont des désirs, 443b continence, 443a vertu de la continence, 413 opinion de Tertullien, 213c jeunesse, 221d, 222e fidèles, 441b Salut : biens immortels, 217a beauté, 443e place des femmes

Réf. : 142

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 07

*Fidelis*

*Haec procul a FIDELIBUS, quibus nulla cura tolerandae uitae, nisi si diffidimus de promissis Dei, qui lilia agri tanta gratia uestit, qui uolatilia caeli nulla ipsorum labore pascit, qui prohibet de crastino uictu uestituque curare, spondens scire se quid cuique seruorum suorum opus sit, non quidem monilium pondera, non uestium taedia, non Gallicos mulos, nec Germanicos baiulos, quae nuptiarum gloriam accendunt, sed sufficientiam, quae modestiae et pudicitiae apta est.*

Loin de nous chrétiens (FIDÈLES), de semblables calculs, car nous ne nous inquiétons nullement des moyens dont nous soutiendrons notre vie, qui revêt les lys des champs de toute grâce, nourrit les oiseaux du ciel, sans travail de leur part et nous interdit de nous tourmenter de la nourriture et du vêtement du lendemain, nous assurant qu'il connaît les besoins de chacun de ses serviteurs ; ce ne sont pas, il est vrai, des pendentifs pesants, des vêtements importuns, des mules gauloises ; des porteurs germains, tout ce faste qui augmente le prestige d'un mariage mais la simplicité, car elle est la compagne de l'humilité et de la chasteté.

Statut : Incertain

112, 217e collective, 217d morale, 222f, 217c conditions de vie, 413 opinion de Tertullien, 443a humilité, chasteté, simplicité, notamment du mariage, 342b collective, mariage païen, 342d énumération, 342c les chrétiens ne sont pas matérialistes

Réf. : 143

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 04. 07

*Servus*

*Haec procul a fidelibus, quibus nulla cura tolerandae uitae, nisi si diffidimus de promissis Dei, qui lilia agri tanta gratia uestit, qui uolatilia caeli nulla ipsorum labore pascit, qui prohibet de crastino uictu uestituque curare, spondens scire se quid cuique SERVORUM suorum opus sit, non quidem monilium pondera, non uestium taedia, non Gallicos mulos, nec Germanicos baiulos, quae nuptiarum gloriam accendunt, sed sufficientiam, quae modestiae et pudicitiae apta est.*

Loin de nous chrétiens, de semblables calculs, car nous ne nous inquiétons nullement des moyens dont nous soutiendrons notre vie, qui revêt les lys des champs de toute grâce, nourrit les oiseaux du ciel, sans travail de leur part et nous interdit de nous tourmenter de la nourriture et du vêtement du lendemain, nous assurant qu'il connaît les besoins de chacun de ses SERVITEURS ; ce ne sont pas, il est vrai, des pendentifs pesants, des vêtements importuns, des mules gauloises ; des porteurs germains, tout ce faste qui augmente le prestige d'un mariage mais la simplicité, car elle est la compagne de l'humilité et de la chasteté.

Statut : Incertain

113, 115, 217e collective, 217d morale, 222f, 217c conditions de vie, 413 opinion de Tertullien, 443a humilité, chasteté, simplicité, notamment du mariage, 342b collective, 342d énumération, 342c les chrétiens ne sont pas matérialistes

Réf. : 144

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 01

*Servus*

*Adiciunt quidem sibi homines causas nuptiarum de sollicitudine posteritatis et liberorum amarissima uoluptate. Nobis otiosum est. Nam quid gestiamus liberos serere, quos cum habeamus, praemittere optamus, respectu scilicet imminentium angustiarum, cupidi et ipsi iniquissimo isto saeculo eximi et recipi ad Domium, quod etiam apostolo uotum fuit. Nimirum necessaria suboles SERVO DEI.*  
Parmi les motifs invoqués pour justifier le mariage, on invoque aussi, il est vrai, ceux qui se fondent sur la préoccupation d'avoir une descendance et sur les joies, pourtant si amères, que procurent les enfants. Pour nous, ces motifs sont sans valeur. En effet, à quoi bon désirer mettre au monde des enfants, que nous souhaitons voir nous précéder dans la tombe, dès que nous les avons en considération, bien sûr, des épreuves angoissantes qui menacent, impatients que nous sommes nous mêmes d'être délivrés de ce monde pervers et d'être reçus auprès du Seigneur, selon aussi le vœu de l'apôtre ? Apparemment un SERVITEUR DE DIEU a besoin d'une progéniture.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 217e description collective, 442a stoïcisme, 443a impatience de mourir, 441b Salut, 413 opinion de Tertullien, 213b mort vue comme une délivrance, 217d morale

Réf. : 145

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 01

*Nos*

*Adiciunt quidem sibi homines causas nuptiarum de sollicitudine posteritatis et liberorum amarissima uoluptate. NOBIS otiosum est. Nam quid gestiamus liberos serere, quos cum habeamus, praemittere optamus, respectu scilicet imminentium angustiarum, cupidi et ipsi iniquissimo isto saeculo eximi et recipi ad Dominum, quod etiam apostolo uotum fuit. Nimirum necessaria suboles seruo Dei.*  
Parmi les motifs invoqués pour justifier le mariage, on invoque aussi, il est vrai, ceux qui se fondent sur la préoccupation d'avoir une descendance et sur les joies, pourtant si amères, que procurent les enfants. Pour NOUS, ces motifs sont sans valeur. En effet, à quoi bon désirer mettre au monde des enfants, que nous souhaitons voir nous précéder dans la tombe, dès que nous les avons en considération, bien sûr, des épreuves angoissantes qui menacent, impatients que nous sommes nous mêmes d'être délivrés de ce monde pervers et d'être reçus auprès du Seigneur, selon aussi le vœu de l'apôtre ? Apparemment un serviteur de Dieu a besoin d'une progéniture.

Statut : Incertain

442a stoïcisme, 443a impatience de mourir, 441b Salut, 413 opinions de Tertullien, 213b mort vue comme une délivrance, 217d morale, 113, 217e collective, 222f

Réf. : 146

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 01

*Apostolus*

*Adiciunt quidem sibi homines causas nuptiarum de sollicitudine posteritatis et liberorum amarissima uoluptate. Nobis otiosum est. Nam quid gestiamus liberos serere, quos cum habeamus, praemittere optamus, respectu scilicet imminentium angustiarum, cupidi et ipsi iniquissimo isto saeculo eximi et recipi ad Dominum, quod etiam APOSTOLO uotum fuit. Nimirum necessaria suboles seruo Dei.*

Parmi les motifs invoqués pour justifier le mariage, on invoque aussi, il est vrai, ceux qui se fondent sur la préoccupation d'avoir une descendance et sur les joies, pourtant si amères, que procurent les enfants. Pour nous, ces motifs sont sans valeur. En effet, à quoi bon désirer mettre au monde des enfants, que nous souhaitons voir nous précéder dans la tombe, dès que nous les avons en considération, bien sûr, des épreuves angoissantes qui menacent, impatients que nous sommes nous mêmes d'être délivrés de ce monde pervers et d'être reçus auprès du Seigneur, selon aussi le vœu de l'APÔTRE ? Apparemment un serviteur de Dieu a besoin d'une progéniture.

Statut : Libre

113, 217d morale, 221a, libre 222e fidèle, 442a stoïcisme, 443a impatience de mourir, 441b Salut, 413 opinion de Tertullien, 213b mort vue comme une délivrance, 213a sexe masculin.

Réf. : 147

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 02

*Nos, nos*

*Satis enim de salute nostra securi sumus, ut liberis uacemus. Quaerenda NOBIS onera sunt, quae etiam a gentiliis plerisque uitantur, quae legibus coguntur, quae parricidiis expugnantur, NOBIS demum plurimum importuna, quantum fidei periculosa. Cur enim Dominus : Vae praegnantibus et nutricantibus, cecinit, nisi quia filiorum impedimenta testatur in illa die expeditionis incommodum futura ? Ea utique nuptiis imputantur, istud autem ad uiduas non pertinebit.*

Nous sommes, en effet, assez sûrs de notre salut pour NOUS occuper d'enfants ! Nous devons assumer des charges que beaucoup de païens évitent, que les lois cherchent à imposer, dont on se débarrasse par le meurtre, des charges, enfin, qui constituent pour NOUS une gêne intolérable, à la mesure du danger qu'elles représentent pour la foi. Pourquoi, en effet, le Seigneur a-t-il proclamé : Malheur à celles qui seront enceintes et qui allaiteront ? Ne veut-il pas indiquer par là qu'au jour du grand départ les embarras occasionnés par les enfants constitueront un désavantage ? Le mariage comporte ces embarras, évidemment, mais les veuves ne connaîtront pas ce désavantage.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale, sont sûrs de leur Salut, 441b Dogmes : question du Salut, 322b assument des charges, 443d éducation des enfants, 441a Écritures : N.Test., 441c mariage, 213g filiation, 413, 443e la veuve ne doit pas avoir d'enfant, 443c remariage des veuves est interdit, 342b collective, 342c les païens délaissent leurs enfants, 342d énumération

## Corpus indexé

Réf. : 148

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 03

*Servus*

*Ad primam angeli tubam expeditae prosilient, quamcumque pressuram persecutionemque libere perferent, nulla in utero, nulla in uberibus aestuante sarcina nuptiarum. Igitur, siue carnis, siue saeculi, siue posteritatis gratia nubitur, nihil ex istis necessitatibus competit DEI SERVIS, ut non satis habeam semel alicui earum succubuisse et uno matrimonio omnem concupiscentiam huiusmodi expiasset. Nubamus quotidie et nubentes a die illo timoris deprehendamus, ut Sodoma et Gomorra.*

Au premier son de la trompette de l'ange, elles s'élanceront, libres de tout bagage, prêtes à supporter toutes les épreuves, toutes les persécutions, car aucun des fardeaux du mariage ne les alourdira, ni les entrailles, ni à la mamelle. Ainsi donc, que l'on se marie pour des motifs qui ont en vue la chair le siècle, ou le désir d'une descendance, aucune de ces prétendues nécessités ne s'appliquent aux SERVITEURS DE DIEU. Ne suffit-il pas d'avoir succombé une fois pour toutes à l'une ou à l'autre d'entre elles et d'avoir assouvi dans un mariage unique toute concupiscence de cet ordre ? Eh bien, soit ! Marions nous tous les jours et laissons nous surprendre en pleines noces par le jour de l'épouvante, comme Sodome et Gomorrhe.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 217e collective, 217d morale : libre, prêtes à supporter les épreuves, 442a stoïcisme, 441c mariage, 413 opinion de Tertullien, 342b collective, 313c persécution, 443a liberté, 443e place des femmes, 342c question du mariage unique, 342d formule

Réf. : 149

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 05. 04

*Nos*

*Nam illic non utique nuptias et mercimonia solummodo agebant, sed cum dicit ; Nubebant et emebant, insigniora ipsa carnis et saeculi vitia denotat, quae a diuinis disciplinis plurimum auocent, alterum per lasciuendi uoluptatem, alterum per adquirendi cupiditatem. Et tamen illa tunc caecitas longe a finibus saeculi habebatur. Quid ergo fiet, si quae olim detestabilia sunt penes Deum ?... Ab iis nunc NOS arceat ! Tempus, inquit, in collecto est, superest, ut qui matrimonia habent tamquam non habentes agant.*

En ces lieux, il est vrai, on ne se contentait pas de conclure des mariages et des marchés, mais quand l'Écriture a dit : " ils se mariaient et ils commerçaient, elle dénonce précisément les vices les plus voyants de la chair et du siècle, ceux qui s'éloignent le plus des commandements de Dieu, l'un par le plaisir de la volupté, l'autre par le désir de posséder. Et pourtant cet aveuglement se plaçait à la fin du monde ! Mais qu'advient-il donc, si les vices, qui depuis toujours, sont en abomination devant Dieu... ? Qu'il NOUS en détourne maintenant, le temps est limité, dit l'Écriture. Reste donc que ceux qui sont mariés vivent comme s'ils ne l'étaient pas.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : Pierre ; Paul, 443c question du mariage, qui est vu comme une sorte de vice, 214a Fin du monde, 441b Dogme : le vice est rejeté par Dieu, 414 opinion sur Dieu et son rôle

Réf. : 150

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 06. 03

*Femina, sancti adj.*

*Durum plane et arduum satis continentia SANCTAE FEMINAE post uiri excessum Dei causa, cum gentiles satanae suo et uirginitatis et uiduitatis sacerdotia perferant. Romae quidem quae ignis illius inextinguibilis imaginem tractant, auspicia poenae suae cum ipso dracone curantes, de uirginitate censentur.*

Pénible situation, assurément, et passablement difficile pour une SAINTE FEMME, que de pratiquer la continence, par amour pour Dieu, après la mort de son mari, quand les païennes, pour leur Satan, acceptent des sacerdoces réservés aux vierges et aux veuves. A Rome, par exemple, celles qui sont chargées d'entretenir l'image du feu qui ne s'éteindra jamais, veillent ainsi sur le libre annonciateur du châtimement qu'elles subiront avec l'antique dragon, sont choisies parmi les vierges.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe féminin, 213f séparation, 222e fidèle, 443b continence pour Dieu, 217d morale, sainte, 342a Vestales, 331a Dieux païens : Satan, 443a continence, 413 opinion de Tertullien, 443e place des femmes, 342c les païennes et les relations sexuelles, 342d comparaison

Réf. : 151

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 06. 05

*Servus*

*Haec diabolus suis praecipit, et auditur. Prouocat nimirum DEI SERVOS continentia suorum quasi ex aequo : continent etiam gehennae sacerdotes. Nam inuenit, quomodo homines etiam in boni sectationibus perderet, et nihil apud eum refert, alios luxuria alios continentia occidere.*

Tels sont les ordres que le Diable intime à ses fidèles et il se fait obéir. Nul doute, il provoque les SERVITEURS DE DIEU par la continence des siens, à armes égales, pour ainsi dire : même les prêtres de la Géhenne observent la continence. Satan, vraiment a trouvé le moyen de perdre les hommes, alors mêmes qu'ils recherchent le bien, et peu lui importe qu'il détruise les uns pour la luxure, les autres par la continence.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 443a continence, 342a prêtres de la Géhenne, 217d provoqués par le Démon, 342c influence de Satan, 342d comparaison

Réf. : 152  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 07. 01  
Nos

*NOBIS continentia ad instrumentum aeternitatis demonstrata est a Domino, salutis Deo, ad testimonium fidei, ad commendationem carnis istius exhibendae superuenturo indumento incorruptibilitatis, ad sustinendam nouissime uoluntatem Dei. Super haec enim recogites, moneo, neminem non ex Dei uoluntate de saeculo educi, si ne folium quidem ex arbore sine Dei uoluntate delabitur.*

Quand à NOUS, le Seigneur, Dieu du salut, nous a révélé que la continence est un moyen de parvenir à la vie éternelle, de prouver notre foi, de préparer notre chair pour le jour où elle présentera afin de revêtir le vêtement d'incorruptibilité, de nous soumettre, enfin, à la volonté de Dieu. A cet égard, en effet, je t'engage à bien réfléchir à ceci : personne ne quitte cette vie à moins que Dieu ne le veuille, s'il est vrai que même une feuille ne tombe de l'arbre à moins que Dieu ne le veuille.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dogmes : Dieu du Salut ; il faut prouver sa foi et se soumettre à la volonté de Dieu ; distinction chair/ corps, 443a continence, comme moyen d'accéder au salut, 443b continence, 414 opinion sur le Salut, 441a évangile de Matthieu

Réf. : 153  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 07. 01  
Carneus

*Nobis continentia ad instrumentum aeternitatis demonstrata est a Domino, salutis Deo, ad testimonium fidei, ad commendationem CARNIS istius exhibendae superuenturo indumento incorruptibilitatis, ad sustinendam nouissime uoluntatem Dei. Super haec enim recogites, moneo, neminem non ex Dei uoluntate de saeculo educi, si ne folium quidem ex arbore sine Dei uoluntate delabitur.*

Quand à nous, le Seigneur, Dieu du salut, nous a révélé que la continence est un moyen de parvenir à la vie éternelle, de prouver notre foi, de préparer notre CHAIR pour le jour où elle présentera afin de revêtir le vêtement d'incorruptibilité, de nous soumettre, enfin, à la volonté de Dieu. A cet égard, en effet, je t'engage à bien réfléchir à ceci : personne ne quitte cette vie à moins que Dieu ne le veuille, s'il est vrai que même une feuille ne tombe de l'arbre à moins que Dieu ne le veuille.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collectif, 441b Dogmes : Dieu du Salut ; il faut prouver sa foi et se soumettre à la volonté de Dieu ; distinction chair/ corps, 443a continence, comme moyen d'accéder au salut, 443b continence, 414 opinion sur le Salut, 441a évangile de Matthieu

Réf. : 154  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 07. 02  
Nos

*Idem qui NOS mundo infert, idem et educat necesse est. Igitur defuncto per Dei uoluntatem uiro etiam matrimonium Dei uoluntate defungitur. Quid tu restaures cui finem Deus posuit ? Quid libertatem oblatam tibi iterata matrimonii seruitute fastidis ? Obligatus es, inquit, matrimonio : ne quaesieris solutionem ; solutus es matrimonio : ne quaesieris obligationem.*

Celui qui NOUS fait entrer dans le monde, c'est lui aussi, nécessairement, qui nous en fait sortir. Par conséquent, si ton mari est mort, de par la volonté de Dieu. Pourquoi voudrais-tu rétablir ce à quoi Dieu a imposé un terme ? Pourquoi méprises-tu la liberté qui t'es offerte, en t'engageant une nouvelle fois dans la servitude du mariage ? Es-tu lié par le mariage, ne cherche pas à le rompre, dit l'Écriture ; es-tu libre, du mariage, ne cherche pas à être lié.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogme : Dieu donne la vie et la mort, 213f mari mort, 443c question du remariage, 441a Écritures : *Épîtres*, 413

Réf. : 155  
Tertullien  
*Ad uxorem* (I). 07. 02  
Vir

*Idem qui nos mundo infert, idem et educat necesse est. Igitur defuncto per Dei uoluntatem VIRO etiam matrimonium Dei uoluntate defungitur. Quid tu restaures cui finem Deus posuit ? Quid libertatem oblatam tibi iterata matrimonii seruitute fastidis ? Obligatus es, inquit, matrimonio : ne quaesieris solutionem ; solutus es matrimonio : ne quaesieris obligationem.*

Celui qui nous fait entrer dans le monde, c'est lui aussi, nécessairement, qui nous en fait sortir. Par conséquent, si ton MARI est mort, de par la volonté de Dieu. Pourquoi voudrais-tu rétablir ce à quoi Dieu a imposé un terme ? Pourquoi méprises-tu la liberté qui t'es offerte, en t'engageant une nouvelle fois dans la servitude du mariage ? Es-tu lié par le mariage, ne cherche pas à le rompre, dit l'Écriture ; es-tu libre, du mariage, ne cherche pas à être lié.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe masculin, 221d, 222f, 441b Dogme : Dieu donne la vie et la mort, 213f mari mort, 443c question du remariage, 441a Écritures : *Épîtres*, 413, 213g marié

## Corpus indexé

Réf. : 156

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 07. 04

*Ecclesia*

*Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati nuptiae secundae, disciplina ecclesiae et praescriptio apostoli declarat, cum digamos non sinit praesidere, cum uiduam adlegi in ordinem nisi uniuiram non concedit. Aram enim Dei mundam proponi oportet. Tota illa ECCLESIAE candida de sanctitate describitur.*

Combien les secondes nocces appauvrissent la foi, quel obstacle pour la sainteté, la discipline de l'Église et le précepte de l'apôtre le montrent, puisqu'ils interdisent aux hommes remariés de devenir chefs d'Église et ne permettent de recevoir dans l'ordre des veuves que des femmes mariées une seule fois. L'autel de Dieu, en effet, doit être dressé sans tâche. Toute cette dignité de l'ÉGLISE se recrute parmi les adeptes de la chasteté.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 443c remariage, obstacles pour le chrétien, 411 opinion sur l'institution, 441a N.Test., *Épîtres*

Réf. : 157

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 07. 04

*Apostolus*

*Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati nuptiae secundae, disciplina ecclesiae et praescriptio APOSTOLI declarat, cum digamos non sinit praesidere, cum uiduam adlegi in ordinem nisi uniuiram non concedit. Aram enim Dei mundam proponi oportet. Tota illa ecclesiae candida de sanctitate describitur.*

Combien les secondes nocces appauvrissent la foi, quel obstacle pour la sainteté, la discipline de l'Église et les préceptes de l'APÔTRE le montrent, puisqu'ils interdisent aux hommes remariés de devenir chefs d'Église et ne permettent de recevoir dans l'ordre des veuves que des femmes mariées une seule fois. L'autel de Dieu, en effet, doit être dressé sans tâche. Toute cette dignité de l'Église se recrute parmi les adeptes de la chasteté.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 217d caution morale, 221a, 222e fidèle, 443c contre le remariage, obstacle à la foi, 441a N.Test., *Épîtres*, 411 opinion sur l'institution

Réf. : 158

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 07. 04

*Ordo*

*Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati nuptiae secundae, disciplina ecclesiae et praescriptio apostoli declarat, cum digamos non sinit praesidere, cum uiduam adlegi in ORDINEM nisi uniuiram non concedit. Aram enim Dei mundam proponi oportet. Tota illa ecclesiae candida de sanctitate describitur.*

Combien les secondes nocces appauvrissent la foi, quel obstacle pour la sainteté, la discipline de l'Église et les préceptes de l'apôtre le montrent, puisqu'ils interdisent aux hommes remariés de devenir CHEFS D'ÉGLISE et ne permettent de recevoir dans l'ordre des veuves que des femmes mariées une seule fois. L'autel de Dieu, en effet, doit être dressé sans tâche. Toute cette dignité de l'Église se recrute parmi les adeptes de la chasteté.

Statut : Concept, Collectif

115, 217e collective, 443c le remariage, obstacle à la foi, 441a N.Test., *Épîtres*, 413 opinion sur les individus, 213f remariage, 118 politique

Réf. : 159

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 07. 04

*candidatus (de sanctitate)*

*Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati nuptiae secundae, disciplina ecclesiae et praescriptio apostoli declarat, cum digamos non sinit praesidere, cum uiduam adlegi in ordinem nisi uniuiram non concedit. Aram enim Dei mundam proponi oportet. Tota illa ecclesiae CANDIDA DE SANCTITATE describitur.*

Combien les secondes nocces appauvrissent la foi, quel obstacle pour la sainteté, la discipline de l'Église et les préceptes de l'apôtre le montrent, puisqu'ils interdisent aux hommes remariés de devenir chefs d'Église et ne permettent de recevoir dans l'ordre des veuves que des femmes mariées une seule fois. L'autel de Dieu, en effet, doit être dressé sans tâche. Toute cette dignité de l'Église se recrute parmi les ADEPTES DE LA CHASTÉTÉ.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 217d morale, adeptes de la chasteté, 443a chasteté, 222f, 443c contre le remariage, obstacle à la foi, 441a N.Test., *Épîtres*, 413 opinion sur les individus, 443e place des femmes

Réf. : 160

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 07. 04

*Digami*

*Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati nuptiae secundae, disciplina ecclesiae et praescriptio apostoli declarat, cum DIGAMOS non sinit praesidere, cum uiduam adlegi in ordinem nisi uniuiram non concedit. Aram enim Dei mundam proponi oportet. Tota illa ecclesiae candida de sanctitate describitur.*

Combien les secondes nocces appauvrissent la foi, quel obstacle pour la sainteté, la discipline de l'Église et le préceptes de l'apôtre le montrent, puisqu'ils interdisent aux HOMMES REMARIÉS de devenir chefs d'Église et ne permettent de recevoir dans l'ordre des veuves que des femmes mariées une seule fois. L'autel de Dieu, en effet, doit être dressé sans tâche. Toute cette dignité de l'Église se recrute parmi les adeptes de la chasteté.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 217e collective, 213f remariés, 222f, 443c contre le remariage, obstacle à la foi, 441a N.Test., *Épîtres*, 413 opinion sur les individus, ici les hommes remariés

Réf. : 161

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 08. 04

*Apostolus*

*Conuictus atque colloquia Deo digna sectare, memor illius uersiculi sanctificati per APOSTOLUM : Bonos corrumpunt mores congressus mali. Loquaces, otiosae, uinosae, curiosae contubernales uel maxime proposito uiduitatis officium. Per loquacitatem ingerunt uerba pudoris inimica, per otium a seueritate deducunt, per uinolentiam quiduis mali insinuant, per curiositatem aemulationem libidinis conuehunt.*

Recherche les relations et les conversations dignes de Dieu, te souvenant de cette sentence, sanctifiée par l'APÔTRE : " les mauvaises fréquentations corrompent les bonnes mœurs ". Des compagnes bavardes, oisives, adonnées au vin, indispensables, constituent le plus grand obstacle au dessein qui doit être celui d'une veuve. Par leur bavardage elles instillent des paroles qui assaillent la pudeur, par leur oisiveté elles détournent de toute occupation sérieuse, par leur ivrognerie elles livrent accès à tous les désordres, par leur indiscretion elles excitent la convoitise des plaisirs sensuels.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres*, 443d enseignement, 217d fait des sentences, 342a compagnes païennes, 342c sont sources d'immoralité, 342d énumération, 443a pudeur ; ordre, 443b question des relations sexuelles, 413, 444d relations et conversations dignes de Dieu

Réf. : 162

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 08. 05

*Conserua*

*Nulla huiusmodi feminarum de bono uniuiratus loqui nouit. Deus enim illis, ut ait apostolus, uenter est, ita et quae uentri propinqua. Haec tibi iam hinc commendo, CONSERVA CARISSIMA, post apostolum quidem ex abundanti retractata, sed tibi etiam solatio futura, quod meam memoriam, si ita euenerit, in illis frequentabis.*

Aucune femme de cette espèce ne peut parler en bien de la monogamie. Comme dit l'Apôtre, leur dieu c'est le ventre, et aussi tout ce qui pris du ventre. Voici, TRÈS CHÈRE COMPAGNE D'ESCLAVAGE, les recommandations que je te fais à présent, superflues, assurément après celles de l'Apôtre, mais susceptibles de t'apporter quelque réconfort, car elles, s'il doit en devenir ainsi, tu retrouveras mon souvenir.

Statut : Libre

113, 213a sexe féminin, 213f union, épouse de Tertullien, 221a libre, 222e fidèle, 443c monogamie, 441b recommandations religieuses, 441a N.Test, *Épîtres*, 413 opinion sur les femmes chrétiennes, 342a femmes païennes, 443e place des femmes, 342c monogamie, 342d conseils, 115 contexte juridique (dépendance spirituelle)

Réf. : 163

Tertullien

*Ad uxorem* (I). 08. 05

*Apostolus*

*Nulla huiusmodi feminarum de bono uniuiratus loqui nouit. Deus enim illis, ut ait APOSTOLUS, uenter est, ita et quae uentri propinqua. Haec tibi iam hinc commendo, conserua carissima, post apostolum quidem ex abundanti retractata, sed tibi etiam solatio futura, quod meam memoriam, si ita euenerit, in illis frequentabis.*

Aucune femme de cette espèce ne peut parler en bien de la monogamie. Comme dit l'APÔTRE, leur dieu c'est le ventre, et aussi tout ce qui pris du ventre. Voici, très chère compagne, les recommandations que je te fais à présent, superflues, assurément après celles de l'apôtre, mais susceptibles de t'apporter quelque réconfort, car elles, s'il doit en devenir ainsi, tu retrouveras mon souvenir.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 217d morale, référence pour les chrétiens, 221a libre, 222e fidèle, 441a N.Test. *Épîtres*, 443c monogamie, 413 opinion sur les femmes chrétiennes, 342a femmes païennes, 441b recommandations religieuses, 342c monogamie, 342d conseils

## Corpus indexé

Réf. : 164

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 01. 01

*Femina, sancti* adj.

*Proxime tibi, dilectissima in Domino conserua, quid FEMINAE SANCTAE matrimonio quacumque sorte adempto sectandum sit, ut potui, prosecutus sum. Nunc ad secunda consilia conuertamur, respectu humanae infirmitatis, quarundam exemplis admonentibus, quae diuortio uel mariti excessu oblata continentiae occasione non modo abiecerint opportunitatem tanti boni, sed ne in nubendo quidem disciplinae meminisse uoluerunt, ut in Domino potissimum nubere.*

Tout récemment, très chère compagne dans le service du Seigneur, je t'ai décrit, comme j'ai pu, la règle de conduite que devait suivre une chrétienne (SAINTE FEMME), quand son mariage a pris fin, pour quelque raison que ce soit. Tourmons nous maintenant vers une seconde série de recommandations, en tenant compte de l'humaine faiblesse, mis en garde par l'exemple de certaines femmes : alors que le divorce ou la mort de leur mari leur donnait l'occasion d'observer la continence, non seulement elles n'ont pas voulu non plus, en se remarquant, se souvenir du précepte qui les obligeait à se marier dans le Seigneur, de préférence.

Statut : Incertain

443b continence, 443a chasteté, 113, 115, 213a Sexe féminin, 213f fin du mariage, 222f, 221d incertain, 443b recommandations religieuses, 443e place des femmes, 413 opinion de Tertullien sur les femmes, 443c remariage vu comme une faute, 441a N.Test., *Épîtres* de Paul, 342c monogamie, 342d conseils

Réf. : 165

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 01. 01

*Conserua*

*Proxime tibi, dilectissima in domino CONSERUA quid feminae sanctae matrimonio quacumque sorte adempto sectandum sit, ut potui, prosecutus sum. Nunc ad secunda consilia conuertamur, respectu humanae infirmitatis, quarundam exemplis admonentibus, quae diuortio uel mariti excessu oblata continentiae occasione non modo abiecerint opportunitatem tanti boni, sed ne in nubendo quidem disciplinae meminisse uoluerunt, ut in Domino potissimum nubere.*

Tout récemment, très chère COMPAGNE AU SERVICE DU SEIGNEUR, je t'ai décrit, comme j'ai pu, la règle de conduite que devait suivre une chrétienne, quand son mariage a pris fin, pour quelque raison que ce soit. Tourmons nous maintenant vers une seconde série de recommandations, en tenant compte de l'humaine faiblesse, mis en garde par l'exemple de certaines femmes : alors que le divorce ou la mort de leur mari leur donnait l'occasion d'observer la continence, non seulement elles n'ont pas voulu non plus, en se remarquant, se souvenir du précepte qui les obligeait à se marier dans le Seigneur, de préférence.

Statut : Libre

113, 213a Sexe féminin, 221a libre, 222e fidèle, 213f mariée, 443b recommandations religieuses, continence, 443e place des femmes, 413 opinion de Tertullien, sur son épouse, 443c remariage vu comme une faute, 441a N.Test, *Épîtres* de Paul, 443a chasteté, 342c monogamie, 342d conseils, 115 vocabulaire juridique lié à l'esclavage (dépendance spirituelle)

Réf. : 166

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 01. 04

*Apostolus*

*Eo accedit, quod APOSTOLUS de uiduis quidem et innuptis, ut ita permaneant, suadet, cum dicit : Cupio autem omnes meo exemplo perseuerare, de nubendo uero in Domino, cum adicit : tantum in Domino, iam non suadet sed exerte iubet. Igitur, in ista maxime specie, nisi obsequimur, periclitamur ; quia suasum impune quis neglegat, num quam iussum, quod illud de consilio ueniat et uoluntati proponatur, hoc autem de potestate descendat et necessitati obligetur, illic libertas, hic contumacia delinquere uideatur.*

A cela s'ajoute que, s'adressant aux veuves et aux femmes non mariées, l'APÔTRE leur donne le conseil de demeurer dans l'état où elles sont : Je souhaite que tous persévèrent à mon exemple, dit-il ; en revanche, à propos du mariage dans le seigneur, quand il précise : seulement dans le seigneur, ce n'est plus un conseil qu'il donne, mais un ordre clair et net. En conséquence, sur ce point très précisément, si nous refusons d'obéir, nous courons le danger de nous perdre, car on peut impunément ne point tenir compte d'un conseil, jamais d'un ordre : c'est que le premier dérive d'un simple avis et est proposé à notre libre choix, mais l'autre émane d'une autorité et impose une obligation. Dans le premier cas, nous apparaissions coupables d'indépendance, dans le second, de rébellion.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin, 441a *Épîtres*, 443c question du mariage avec un païen, 217d donne des conseils ; vu comme une autorité, 443d enseignement sur les règles du mariage, 441b dogmes : le chrétien doit toujours se soumettre à une autorité instituée par Dieu

Réf. : 167

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 01. 04

*Innupta*

*Eo accedit, quod apostolus de uiduis quidem et INNUPTIS, ut ita permaneant, suadet, cum dicit : Cupio autem omnes meo exemplo perseuerare, de nubendo uero in Domino, cum adicit : tantum in Domino, iam non suadet sed exerte iubet. Igitur, in ista maxime specie, nisi obsequimur, periclitamur ; quia suasum impune quis neglegat, num quam iussum, quod illud de consilio ueniat et uoluntati proponatur, hoc autem de potestate descendat et necessitati obligetur, illic libertas, hic contumacia delinquere uideatur.*

A cela s'ajoute que, s'adressant aux veuves et aux FEMMES NON MARIÉES, l'apôtre leur donne le conseil de demeurer dans l'état où elles sont : Je souhaite que tous persévèrent à mon exemple, dit-il ; en revanche, à propos du mariage dans le seigneur, quand il précise : seulement dans le seigneur, ce n'est plus un conseil qu'il donne, mais un ordre clair et net. En conséquence, sur ce point très précisément, si nous refusons d'obéir, nous courons le danger de nous perdre, car on peut impunément ne point tenir compte d'un conseil, jamais d'un ordre : c'est que le premier dérive d'un simple avis et est proposé à notre libre choix, mais l'autre émane d'une autorité et impose une obligation. Dans le premier cas, nous apparaissions coupables d'indépendance, dans le second, de rébellion.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe féminin, 222f, 221d, 213f non mariées, 441a *Épîtres*, 443c question du mariage avec un païen, 443d enseignement sur les règles du mariage, 441b dogmes : le chrétien doit toujours se soumettre à une autorité instituée par Dieu



Réf. : 168

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 01. 04

*Vidua*

*Eo accedit, quod apostolus de VIDUIS quidem et inuuptis, ut ita permaneant, suadet, cum dicit : Cupio autem omnes meo exemplo perseuerare, de nubendo uero in Domino, cum adicit : tantum in Domino, iam non suadet sed exerte iubet. Igitur, in ista maxime specie, nisi obsequimur, periclitamur ; quia suasum impune quis neglegat, num quam iussum, quod illud de consilio ueniat et uoluntati proponatur, hoc autem de potestate descendat et necessitati obligetur, illic libertas, hic contumacia delinquere uideatur.*

A cela s'ajoute que, s'adressant aux VEUUES et aux femmes non mariées, l'apôtre leur donne le conseil de demeurer dans l'état où elles sont : Je souhaite que tous persévèrent à mon exemple, dit-il ; en revanche, à propos du mariage dans le seigneur, quand il précise : seulement dans le seigneur, ce n'est plus un conseil qu'il donne, mais un ordre clair et net. En conséquence, sur ce point très précisément, si nous refusons d'obéir, nous courons le danger de nous perdre, car on peut impunément ne point tenir compte d'un conseil, jamais d'un ordre : c'est que le premier dérive d'un simple avis et est proposé à notre libre choix, mais l'autre émane d'une autorité et impose une obligation. Dans le premier cas, nous apparaissions coupables d'indépendance, dans le second, de rébellion.

Statut : Incertain

113, 222f, 213a sexe féminin, 213f séparation par la mort de leur mari, 441a *Épîtres*, 443c question du mariage avec un païen, 443d enseignement sur les règles du mariage, 441b dogmes : le chrétien doit toujours se soumettre à une autorité instituée par Dieu, 115 ordre des veuves (vocabulaire juridique)

Réf. : 169

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 01

*Ecclesia*

*Igitur cum quaedam istis diebus nuptias suas de ECCLESIA tolleret ac gentili coniungeretur idque ab aliis retro factum recorderer, miratus aut ipsarum petulantiam aut consiliariorum praeuaricationem, quod nulla scriptura eius facti licentiam profert, numquid, inquam, de illo capitulo sibi blandiuntur primae ad Corinthios, ubi scriptum est : Si quis fratrum infidelem habet uxorem et illa matrimonio consentit, ne dimittat eam ; similiter mulier fidelis infideli nupta, si consentaneum maritum experitur, ne dimiserit eum ; sanctificatur enim infidelis uir a fideli uxore et infidelis uxor a fideli marito ; ceterum immundi essent filii uestri ?*

Donc, comme ces jours ci une chrétienne dérobaît son mariage à l'ÉGLISE pour s'unir à un païen, me souvenant que d'autres antérieurement, avaient agi de même, stupéfait soit de leur audace, soit de la mauvaise foi de leurs conseillers, car aucun texte dans l'Écriture n'autorise une telle conduite, je dis : " se peut- il qu'ils se flattent de la justifier à partir du passage de la "première aux Corinthiens", où il écrit : si un frère a une femme non croyante et que celle ci consente à entretenir le mariage, qu'il ne la renvoie pas ; de même, une chrétienne mariée à un non croyant, si elle constate que son mari non croyant est sanctifié par l'épouse chrétienne, et la femme non croyante par le mari chrétien, s'il en allait autrement, vos enfants seraient impurs.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures, *Épître aux Corinthiens*, 441c mariage, 411 opinion sur l'Église, 443e place de la femme au sein de l'Église

Réf. : 170

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 01

*Frater*

*Igitur cum quaedam istis diebus nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur idque ab aliis retro factum recorderer, miratus aut ipsarum petulantiam aut consiliariorum praeuaricationem, quod nulla scriptura eius facti licentiam profert, numquid, inquam, de illo capitulo sibi blandiuntur primae ad Corinthios, ubi scriptum est : Si quis FRATRUM infidelem habet uxorem et illa matrimonio consentit, ne dimittat eam ; similiter mulier fidelis infideli nupta, si consentaneum maritum experitur, ne dimiserit eum ; sanctificatur enim infidelis uir a fideli uxore et infidelis uxor a fideli marito ; ceterum immundi essent filii uestri ?*

Donc, comme ces jours ci une chrétienne dérobaît son mariage à l'Église pour s'unir à un païen, me souvenant que d'autres antérieurement, avaient agi de même, stupéfait soit de leur audace, soit de la mauvaise foi de leurs conseillers, car aucun texte dans l'Écriture n'autorise une telle conduite, je dis : " se peut- il qu'ils se flattent de la justifier à partir du passage de la "première aux Corinthiens", où il écrit : si un FRÈRE a une femme non croyante et que celle ci consente à entretenir le mariage, qu'il ne la renvoie pas ; de même, une chrétienne mariée à un non croyant, si elle constate que son mari non croyant est sanctifié par l'épouse chrétienne, et la femme non croyante par le mari chrétien, s'il en allait autrement, vos enfants seraient impurs.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe masculin, 213f marié, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien sur un chrétien, 441a N.Test., *Épître aux Corinthiens*, 443e place de la femme, 444d relations entre un chrétien et une païenne, 221a libre, 441c mariage, 443d enfants

Réf. : 171

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 01

*Uxor*

*Igitur cum quaedam istis diebus nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur idque ab aliis retro factum recorderer, miratus aut ipsarum petulantiam aut consiliariorum praeuaricationem, quod nulla scriptura eius facti licentiam profert, numquid, inquam, de illo capitulo sibi blandiuntur primae ad Corinthios, ubi scriptum est : Si quis fratrum infidelem habet uxorem et illa matrimonio consentit, ne dimittat eam ; similiter mulier fidelis infideli nupta, si consentaneum maritum experitur, ne dimiserit eum ; sanctificatur enim infidelis uir a FIDELI UXORE et infidelis uxor a fidelij marito ; ceterum immundi essent filii uestri ?*

Donc, comme ces jours ci une chrétienne dérobaît son mariage à l'Église pour s'unir à un païen, me souvenant que d'autres antérieurement, avaient agi de même, stupéfait soit de leur audace, soit de la mauvaise foi de leurs conseillers, car aucun texte dans l'Écriture n'autorise une telle conduite, je dis : " se peut- il qu'ils se flattent de la justifier à partir du passage de la première aux Corinthiens, où il écrit : si un frère a une femme non croyante et que celle ci consente à entretenir le mariage, qu'il ne la renvoie pas ; de même, une CHRÉTIENNE (FIDÈLE) MARIÉE à un non croyant, si elle constate que son mari non croyant est sanctifié par l'épouse chrétienne, et la femme non croyante par le mari chrétien, s'il en allait autrement, vos enfants seraient impurs.

Statut : Libre

115, 113, 213a Sexe féminin, 213f union, mariée, 221a libre, 222e fidèle, 413 opinion sur une épouse, 441a N.Test, *Épître aux Corinthiens*, 443e place de la femme, 444d relations mari / épouse, 441c mariage, 443d enfants

## Corpus indexé

Réf. : 172

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 01

*Maritus*

*Igitur cum quaedam istis diebus nuptias suas de ecclesia tolleret ac gentili coniungeretur idque ab aliis retro factum recordarer, miratus aut ipsarum petulantiam aut consiliariorum praeuaricationem, quod nulla scriptura eius facti licentiam profert, numquid, inquam, de illo capitulo sibi blandiuntur primae ad Corinthios, ubi scriptum est: Si quis fratrum infidelem habet uxorem et illa matrimonio consentit, ne dimittat eam; similiter mulier fidelis infideli nupta, si consentaneum maritum experitur, ne dimiserit eum; sanctificatur enim infidelis uir a fideli uxore et infidelis uxor a FIDELI MARITO; ceterum immundi essent filii uestri ?*

Donc, comme ces jours ci une chrétienne dérobaît son mariage à l'Église pour s'unir à un païen, me souvenant que d'autres antérieurement, avaient agi de même, stupéfait soit de leur audace, soit de la mauvaise foi de leurs conseillers, car aucun texte dans l'Écriture n'autorise une telle conduite, je dis : " se peut- il qu'ils se flattent de la justifier à partir du passage de la "première aux Corinthiens", où il écrit : si un frère a une femme non croyante et que celle ci consente à entretenir le mariage, qu'il ne la renvoie pas ; de même, une chrétienne mariée à un non croyant, si elle constate que son mari non croyant est sanctifié par l'épouse chrétienne, et la femme non croyante par le MARI CHRÉTIEN, s'il en allait autrement, vos enfants seraient impurs.

Statut : Libre

113, 115, 213a sexe masculin, 213f union, marié, 221a libre, 222e fidèle, 413 opinion sur un mari, 441a NTest, *Épître aux Corinthiens*, 443e place de la femme, 444d relations mari / épouse, 441c mariage, 443d enfants

Réf. : 173

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 02

*Fidelis*

*Hanc monitionem fors de FIDELIBUS iunctis simpliciter intellegendo putent etiam infidelibus nubere licere. Qui ita interprétatur, absit ut sciens se circumscribat. Ceterum manifestum est scripturam istam eos fideles designare, qui in matrimonio gentili inuenti a Dei gratia fuerint. Secundum uerba ipsa : Si quis, inquit, fidelis uxorem habet infidelem- non dicit : uxorem ducit infidelem - ostendit iam in matrimonio agentem mulieris infidelis, mox gratia Dei conuersum, perseuerare cum uxore debere, scilicet propterea, ne qui fidem consecutus putaret sibi diuertendum esse ab aliena iam et extranea quodammodo femina.*

Comprenant littéralement cette recommandation donnée à des CHRÉTIENS (FIDÈLES) MARIÉS, on pense peut être qu'il est permis aux chrétiens de se marier avec des non chrétiens. Que celui qui retient cette interprétation prenne garde de ne point se tromper en connaissance de cause. Car enfin, l'Écriture, à cet endroit, désigne de toute évidence les croyants que la grâce de Dieu a rencontrés alors qu'ils se trouvaient déjà mariés avec des païens. Selon les termes mêmes : si un croyant a une femme non croyante, il ne dit pas : " s'il prend pour une femme une non croyante ", l'Apôtre montre clairement qu'un homme engagé dans les liens du mariage avec une femme païenne, puis converti par la grâce de Dieu, doit continuer à vivre avec elle et cela assurément, pour éviter que celui qui a embrassé la foi se croit obligé de se séparer d'une femme de religion différente et, en quelque sorte, étrangère.

Statut : Libre

113, 217e collective, 213f mariés, 222f, 441a Écritures, 413 opinion de Tertullien, 115

Réf. : 174

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 02

*Consequor*

*Hanc monitionem fors de fidelibus iunctis simpliciter intellegendo putent etiam infidelibus nubere licere. Qui ita interprétatur, absit ut sciens se circumscribat. Ceterum manifestum est scripturam istam eos fideles designare, qui in matrimonio gentili inuenti a Dei gratia fuerint. Secundum uerba ipsa : Si quis, inquit, fidelis uxorem habet infidelem - non dicit : uxorem ducit infidelem -- ostendit iam in matrimonio agentem mulieris infidelis, mox gratia Dei conuersum, perseuerare cum uxore debere, scilicet propterea, NE QUI FIDEM CONSEQUITUS putaret sibi diuertendum esse ab aliena iam et extranea quodammodo femina.*

Comprenant littéralement cette recommandation donnée à des chrétiens mariés, on pense peut être qu'il est permis aux chrétiens de se marier avec des non chrétiens. Que celui qui retient cette interprétation prenne garde de ne point se tromper en connaissance de cause. Car enfin, l'Écriture, à cet endroit, désigne de toute évidence les croyants que la grâce de Dieu a rencontrés alors qu'ils se trouvaient déjà mariés avec des païens. Selon les termes mêmes : si un croyant a une femme non croyante, il ne dit pas : " s'il prend pour une femme une non croyante, l'Apôtre montre clairement qu'un homme engagé dans les liens du mariage avec une femme païenne, puis converti par la grâce de Dieu, doit continuer à vivre avec elle et cela assurément, pour éviter que CELUI QUI A EMBRASSÉ LA FOI se croit obligé de se séparer d'une femme de religion différente et , en quelque sorte, étrangère.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 217d psychologique, 222f, 223b1 conversion, 213f marié, 413 opinion de Tertullien, 441a Paul de Tarse, 441c mariage

Réf. : 175

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 02

*Conuersus*

*Hanc monitionem fors de fidelibus iunctis simpliciter intellegendo putent etiam infidelibus nubere licere. Qui ita interprétatur, absit ut sciens se circumscribat. Ceterum manifestum est scripturam istam eos fideles designare, qui in matrimonio gentili inuenti a Dei gratia fuerint. Secundum uerba ipsa : Si quis, inquit, fidelis uxorem habet infidelem - non dicit : uxorem ducit infidelem - ostendit iam in matrimonio agentem mulieris infidelis, mox gratia Dei CONVERSUS, perseuerare cum uxore debere, scilicet propterea, ne qui fidem consecutus putaret sibi diuertendum esse ab aliena iam et extranea quodammodo femina.*

Comprenant littéralement cette recommandation donnée à des chrétiens mariés, on pense peut être qu'il est permis aux chrétiens de se marier avec des non chrétiens. Que celui qui retient cette interprétation prenne garde de ne point se tromper en connaissance de cause. Car enfin, l'Écriture, à cet endroit, désigne de toute évidence les croyants que la grâce de Dieu a rencontrés alors qu'ils se trouvaient déjà mariés avec des païens. Selon les termes mêmes : si un croyant a une femme non croyante, il ne dit pas : " s'il prend pour une femme une non croyante ", l'Apôtre montre clairement qu'un HOMME ENGAGÉ DANS LES LIENS DU MARIAGE avec une femme païenne, puis converti par la grâce de Dieu, doit continuer à vivre avec elle et cela assurément, pour éviter que celui qui a embrassé la foi se croit obligé de se séparer d'une femme de religion différente et , en quelque sorte, étrangère.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222f, 213f marié, 413 opinion de Tertullien, 441a Paul de Tarse, 441c mariage

Réf. : 176

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 03

*Fidelis*

*Adeo et rationem subicit : in pace nos uocari a Domino et posse infidelem a FIDELI per usum matrimonii lucriferi. Ipsa etiam clausula hoc ita intellegendum esse confirmat : Vt quisque, ait, uocatur a Domino, ita perseueret. Vocantur autem gentiles, opinor, non fideles. Quodsi de fideli ante matrimonium pronuntiasset, absolute permiserat sanctis uulgo nubere. Si uero permiserat, numquam tam diuersam atque contrariam permissui suo pronuntiationem subdidisset, dicens : Mulier defuncto uiro libera est ; cui uult nubat, tantum in Domino.*

Tant il est vrai que l'apôtre précise aussi le motif de son précepte : le Seigneur nous appelle à vivre dans la paix ; il se peut aussi que la vie conjugale permette au FIDÈLE (CONJOINT) CROYANT de gagner à la foi le conjoint non croyant. Précisément la conclusion confirme à son tour que c'est bien ainsi qu'il faut le comprendre : que chacun demeure dans la condition où l'on a saisi l'appel du Seigneur, dit-il. Or, ce sont les païens qui sont appelés, si je ne m'abuse, et non les chrétiens. Si l'Apôtre avait eu en vue un chrétien, avant son mariage, il aurait permis aux chrétiens de se marier avec qui bon leur semble. Mais si vraiment il l'avait permis, jamais il n'aurait assorti sa permission aussi divergente, et même contradictoire, en disant : la femme, à la mort de son mari, est libre de se marier avec qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Statut : Incertain

113, 213f marié, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441a Paul de Tarse, 441c mariage, 115

Réf. : 177

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 03

*Mulier*

*Adeo et rationem subicit : in pace nos uocari a Domino et posse infidelem a fideli per usum matrimonii lucriferi. Ipsa etiam clausula hoc ita intellegendum esse confirmat : Vt quisque, ait, uocatur a Domino, ita perseueret. Vocantur autem gentiles, opinor, non fideles. Quodsi de fideli ante matrimonium pronuntiasset, absolute permiserat sanctis uulgo nubere. Si uero permiserat, numquam tam diuersam atque contrariam permissui suo pronuntiationem subdidisset, dicens : MULIER defuncto uiro libera est ; cui uult nubat, tantum in Domino.*

Tant il est vrai que l'apôtre précise aussi le motif de son précepte : le Seigneur nous appelle à vivre dans la paix ; il se peut aussi que la vie conjugale permette au conjoint croyant de gagner à la foi le conjoint non croyant. Précisément la conclusion confirme à son tour que c'est bien ainsi qu'il faut le comprendre : que chacun demeure dans la condition où l'on a saisi l'appel du Seigneur, dit-il. Or, ce sont les païens qui sont appelés, si je ne m'abuse, et non les chrétiens. Si l'Apôtre avait eu en vue un chrétien, avant son mariage, il aurait permis aux chrétiens de se marier avec qui bon leur semble. Mais si vraiment il l'avait permis, jamais il n'aurait assorti sa permission aussi divergente, et même contradictoire, en disant : LA FEMME, à la mort de son mari, est libre de se marier avec qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe féminin, 213f mariée, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441a Paul, 443e, 443c remariage

Réf. : 178

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 03

*Nos*

*Adeo et rationem subicit : in pace NOS uocari a Domino et posse infidelem a fideli per usum matrimonii lucriferi. Ipsa etiam clausula hoc ita intellegendum esse confirmat : Vt quisque, ait, uocatur a Domino, ita perseueret. Vocantur autem gentiles, opinor, non fideles. Quodsi de fideli ante matrimonium pronuntiasset, absolute permiserat sanctis uulgo nubere. Si uero permiserat, numquam tam diuersam atque contrariam permissui suo pronuntiationem subdidisset, dicens : Mulier defuncto uiro libera est ; cui uult nubat, tantum in Domino.*

Tant il est vrai que l'apôtre précise aussi le motif de son précepte : le Seigneur NOUS appelle à vivre dans la paix ; il se peut aussi que la vie conjugale permette au conjoint croyant de gagner à la foi le conjoint non croyant. Précisément la conclusion confirme à son tour que c'est bien ainsi qu'il faut le comprendre : que chacun demeure dans la condition où l'on a saisi l'appel du Seigneur, dit-il. Or, ce sont les païens qui sont appelés, si je ne m'abuse, et non les chrétiens. Si l'Apôtre avait eu en vue un chrétien, avant son mariage, il aurait permis aux chrétiens de se marier avec qui bon leur semble. Mais si vraiment il l'avait permis, jamais il n'aurait assorti sa permission aussi divergente, et même contradictoire, en disant : la femme, à la mort de son mari, est libre de se marier avec qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a *Épîtres*, 443a paix, 443c remariage avec un païen, 223a1 conversion, 441b Dogmes : chacun occupe la place voulue par Dieu, 443d éducation, 414 opinion sur la religion, 213f mort du mari

Réf. : 179

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 04

*Christianus*

*Hic certe nihil retractandum est. Nam de quo retractari potuisset, apostolus cecinit. Ne quod ait : cui uelit nubat, male uteremur, adiecit : tantum in Domino, id est in nomine Domini, quod est indubitate CHRISTIANO Ille igitur apostolus sanctus, qui uiduas et innuptas integritati perseuerare mauult, qui nos ad exemplum sui hortatur, nullam aliam formam repetundarum nuptiarum nisi in Domino praescribit, huic soli conditioni continentiae detrimenta concedit. Tantum, inquit, in Domino : adiecit pondus legi suae.*

Ici, assurément, point de prétexte à discussion, car sur le point précis qui aurait pu être discuté, l'apôtre s'est prononcé. Pour nous, éviter d'utiliser à tort les paroles qu'il vient de dire : qu'elle se marie avec qui elle veut, il a ajouté : " seulement dans le Seigneur ", c'est à dire au nom du Seigneur, ce qui signifie, à n'en pas douter, avec un CHRÉTIEN. Ainsi, le Saint apôtre, qui préfère les veuves et les femmes non mariées, persévèrent dans la chasteté et qui nous encourage à suivre son exemple, ne formule aucune autre règle relative au remariage, sinon qu'il faut le conclure dans le Seigneur ; c'est à cette seule condition qu'il permet de porter atteinte à la continence. Seulement dans le Seigneur, dit-il ; il a conféré à son commandement tout son poids.

Statut : Incertain

111, 213a sexe masculin, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441a Paul, 441c mariage

## Corpus indexé

Réf. : 180

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 04

*Apostolus*

*Hic certe nihil retractandum est. Nam de quo retractari potuisset, APOSTOLUS cecinit. Ne quod ait : cui uelit nubat, male uteremur, adiecit : tantum in Domino, id est in nomine Domini, quod est indubitate Christiano. Ille igitur apostolus sanctus, qui uiduas et inuuptas integritati perseuerare mauult, qui nos ad exemplum sui hortatur, nullam aliam formam repetundarum nuptiarum nisi in Domino praescribit, huic soli condicioni continentiae detrimenta concedit. Tantum, inquit, in Domino : adiecit pondus legi suae.*

Ici, assurément, point de prétexte à discussion, car sur le point précis qui aurait pu être discuté, l'APÔTRE s'est prononcé. Pour nous, éviter d'utiliser à tort les paroles qu'il vient de dire : qu'elle se marie avec qui elle veut, il a ajouté : " seulement dans le Seigneur ", c'est à dire au nom du Seigneur, ce qui signifie, à n'en pas douter, avec un chrétien. Ainsi, le Saint apôtre, qui préfère les veuves et les femmes non mariées, persévèrent dans la chasteté et qui nous encourage à suivre son exemple, ne formule aucune autre règle relative au remariage, sinon qu'il faut le conclure dans le Seigneur ; c'est à cette seule condition qu'il permet de porter atteinte à la continence. " Seulement dans le Seigneur ", dit-il ; il a conféré à son commandement tout son poids.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 214a I<sup>er</sup> siècle, 221a libre, 222e fidèle, 217d saint, 441a *Épîtres*, 413 opinion de Tertullien, 441c remariage, 443a chasteté, continence, 443b chasteté et continence au sein du couple

Réf. : 181

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 04

*Apostolus*

*Hic certe nihil retractandum est. Nam de quo retractari potuisset, apostolus cecinit. Ne quod ait : cui uelit nubat, male uteremur, adiecit : tantum in Domino, id est in nomine Domini, quod est indubitate Christiano. Ille igitur APOSTOLUS sanctus, qui uiduas et inuuptas integritati perseuerare mauult, qui nos ad exemplum sui hortatur, nullam aliam formam repetundarum nuptiarum nisi in Domino praescribit, huic soli condicioni continentiae detrimenta concedit. Tantum, inquit, in Domino : adiecit pondus legi suae.*

Ici, assurément, point de prétexte à discussion, car sur le point précis qui aurait pu être discuté, l'apôtre s'est prononcé. Pour nous, éviter d'utiliser à tort les paroles qu'il vient de dire : qu'elle se marie avec qui elle veut, il a ajouté : " seulement dans le Seigneur ", c'est à dire au nom du Seigneur, ce qui signifie, à n'en pas douter, avec un chrétien. Ainsi, le Saint APÔTRE, qui préfère les veuves et les femmes non mariées, persévèrent dans la chasteté et qui nous encourage à suivre son exemple, ne formule aucune autre règle relative au remariage, sinon qu'il faut le conclure dans le Seigneur ; c'est à cette seule condition qu'il permet de porter atteinte à la continence. " Seulement dans le Seigneur ", dit-il ; il a conféré à son commandement tout son poids.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin, 217d morale : Saint, 443c seul le mariage avec un chrétien est autorisé ; il doit être conclu dans le Seigneur, 441a Écritures : *Épîtres*, 443a chasteté ; continence, 414 opinion sur le mariage, 413, 444d discussion sur un sujet de discipline

Réf. : 182

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 04

*Nos*

*Hic certe nihil retractandum est. Nam de quo retractari potuisset, apostolus cecinit. Ne quod ait : cui uelit nubat, male uteremur, adiecit : tantum in Domino, id est in nomine Domini, quod est indubitate Christiano. Ille igitur apostolus sanctus, qui uiduas et inuuptas integritati perseuerare mauult, qui NOS ad exemplum sui hortatur, nullam aliam formam repetundarum nuptiarum nisi in Domino praescribit, huic soli condicioni continentiae detrimenta concedit. Tantum, inquit, in Domino : adiecit pondus legi suae.*

Ici, assurément, point de prétexte à discussion, car sur le point précis qui aurait pu être discuté, l'apôtre s'est prononcé. Pour nous, éviter d'utiliser à tort les paroles qu'il vient de dire : qu'elle se marie avec qui elle veut, il a ajouté : " seulement dans le Seigneur ", c'est à dire au nom du Seigneur, ce qui signifie, à n'en pas douter, avec un chrétien. Ainsi, le Saint apôtre, qui préfère les veuves et les femmes non mariées, persévèrent dans la chasteté et qui NOUS encourage à suivre son exemple, ne formule aucune autre règle relative au remariage, sinon qu'il faut le conclure dans le Seigneur ; c'est à cette seule condition qu'il permet de porter atteinte à la continence. Seulement dans le Seigneur, dit-il ; il a conféré à son commandement tout son poids.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443c seul le mariage avec un chrétien est autorisé ; il doit être conclu dans le Seigneur, 441a Écritures : *Épîtres*, 443a chasteté ; continence, 414 opinion sur le mariage, 413, 444d discussion sur un sujet de discipline

Réf. : 183

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 06

*Apostolus*

*Sic solet diuina uox, ut statim intellegas, statim obserues. Quis enim non intellegere possit multa pericula et uulnera fidei in huiusmodi nuptiis, quas prohibet, APOSTOLUM prouidisse et primo quidem carnis sanctae in carne gentili inquinamentum praecauisse ?*

Telle est bien la manière de la parole divine, afin que nous la comprenions d'emblée, que nous lui obéissions aussitôt. Qui, en effet, ne serait en mesure de comprendre les dangers et les atteintes innombrables à la foi liés aux mariages de ce genre qu'il interdit ? L'APÔTRE, les a prévus et que d'abord, surement, il a voulu empêcher qu'une chair sanctifiée ne soit souillée avec une chair païenne.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 214a I<sup>er</sup> siècle, 221a libre, 222e fidèle, 441a *Épîtres*, 413 opinion de Tertullien, 441c mariage, 443b interdiction des relations sexuelles, 217d personne posant des interdits

Réf. : 184

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 02. 07

*Fidelis*

*Hoc loco dicit aliquis : quid ergo refert inter eum, qui in matrimonio gentili a Domino allegitur, et olim id est ante nuptias FIDELEM, ut non proinde carni suae caueant, cum alter a nuptiis infidelis arceatur, alter in eis perseuerare iubeatur ? Cur, si a gentili inquinatur, non et ille diiungitur, quemadmodum iste non obligatur ?*

A cet endroit quelqu'un objectera : mais " quelle différence y-a t-il donc entre celui qui, déjà marié à une païenne, est appelé par le Seigneur et un FIDÈLE (CHRÉTIEN) de longue date, c'est à dire dès avant son mariage, pour qu'ils n'aient pas à se garder pareillement en leur corps, puisque l'un se voit interdire d'épouser une païenne et que l'autre est tenu de persévérer dans une telle union " ? Si nous sommes souillés du fait des païens, pourquoi celui-ci ne se sépare t'il pas, tout comme celui là s'abstient de s'engager dans une telle union ?

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 213f marié, 214d longue date, 222f, 413 opinion de Tertullien, 443c mariage avec une païenne, 115

Réf. : 185

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 01

*Fidelis*

*Haec si ita sunt, FIDELES gentiliū matrimonia subeuntes stupri reos constat esse et arcendos ab omni communicatione fraternitatis, ex litteris apostoli dicentis cum eiusmodi ne cibum quidem sumendum. Aut numquid tabulas nuptiales die illo apud tribunal Domini proferemus et matrimonium rite contractum allegabimus, quod uetuit ipse ? Non adulterium est, quod prohibitum est, non stuprum est ? Extranei hominis admissio minus templum Dei uiolat ? Minus membra Christi cum membris adulterae commiscet ? Quod sciam, non sumus nostri, sed pretio empti. Empti ? Et quali pretio ? Sanguine Dei. Laedentes igitur carnem istam, eum laedimus de proximo.*

Dans ces conditions, il est établi que les chrétiens (FIDÈLES) qui contractent un mariage avec des païens sont coupables de fornication et doivent être écartés de toute participation à la fraternité chrétienne, comme il ressort de la lettre de l'Apôtre, selon laquelle nous devons nous abstenir même de prendre nos repas avec des gens de cette espèce. Ou bien alors présenterons-nous notre contrat de mariage devant le tribunal du Seigneur au jour du jugement et alléguons nous que notre mariage, que Dieu interdit, a été conclu en bonne et due forme ? N'est-ce pas un adultère, ce qui interdit, n'est ce pas une fornication ? Quand on s'unit à l'étranger, est ce qu'on ne mêle pas aussi les membres du Christ et ceux de l'adultère. Nous ne nous n'appartenons plus, que je sache mais nous avons été achetés à ce grand prix. Achetés ? Et à quel prix ? Avec le sang de Dieu. Par conséquent, quand nous infligeons une blessure à notre chair, c'est à Dieu lui-même que nous l'infligeons directement.

Statut : Incertain

113, 213f mariage, 217e collective, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien, 441a *Épîtres* de Paul, 443c mariage, 443a morale chrétienne, 444e modalité d'exclusion de la communauté, 444b repas en commun, *agape*, 441b dogmes : Jugement Dernier, 115

Réf. : 186

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 01

*Carneus*

*Haec si ita sunt, fideles gentiliū matrimonia subeuntes stupri reos constat esse et arcendos ab omni communicatione fraternitatis, ex litteris apostoli dicentis cum eiusmodi ne cibum quidem sumendum. Aut numquid tabulas nuptiales die illo apud tribunal Domini proferemus et matrimonium rite contractum allegabimus, quod uetuit ipse ? Non adulterium est, quod prohibitum est, non stuprum est ? Extranei hominis admissio minus templum Dei uiolat ? Minus membra Christi cum membris adulterae commiscet ? Quod sciam, non sumus nostri, sed pretio empti. Empti ? Et quali pretio ? Sanguine Dei. Laedentes igitur CARNEM istam, eum laedimus de proximo.*

Dans ces conditions, il est établi que les chrétiens qui contractent un mariage avec des païens sont coupables de fornication et doivent être écartés de toute participation à la fraternité chrétienne, comme il ressort de la lettre de l'Apôtre, selon laquelle nous devons nous abstenir même de prendre nos repas avec des gens de cette espèce. Ou bien alors présenterons-nous notre contrat de mariage devant le tribunal du Seigneur au jour du jugement et alléguons nous que notre mariage, que Dieu interdit, a été conclu en bonne et due forme ? N'est-ce pas un adultère, ce qui interdit, n'est ce pas une fornication ? Quand on s'unit à l'étranger, est ce qu'on ne mêle pas aussi les membres du Christ et ceux de l'adultère ? Nous ne nous n'appartenons plus, que je sache mais nous avons été achetés à ce grand prix. Achetés ? Et à quel prix ? Avec le sang de Dieu. Par conséquent, quand nous infligeons une blessure à NOTRE CHAIR, c'est à Dieu lui-même que nous l'infligeons directement.

Statut : Concept, Collectif

113, 213f mariage, 217e collective, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien, 441a *Épîtres* de Paul, 443c mariage, 443a morale chrétienne, 444e modalité d'exclusion de la communauté, 444b repas en commun, *agape*, 441b dogmes : Jugement Dernier

Réf. : 187

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 01

*Apostolus*

*Haec si ita sunt, fideles gentiliū matrimonia subeuntes stupri reos constat esse et arcendos ab omni communicatione fraternitatis, ex litteris APOSTOLI dicentis cum eiusmodi ne cibum quidem sumendum. Aut numquid tabulas nuptiales die illo apud tribunal Domini proferemus et matrimonium rite contractum allegabimus, quod uetuit ipse ? Non adulterium est, quod prohibitum est, non stuprum est ? Extranei hominis admissio minus templum Dei uiolat ? Minus membra Christi cum membris adulterae commiscet ? Quod sciam, non sumus nostri, sed pretio empti. Empti ? Et quali pretio ? Sanguine Dei. Laedentes igitur carnem istam, eum laedimus de proximo.*

Dans ces conditions, il est établi que les chrétiens qui contractent un mariage avec des païens sont coupables de fornication et doivent être écartés de toute participation à la fraternité chrétienne, comme il ressort de la lettre de l'APÔTRE, selon laquelle nous devons nous abstenir même de prendre nos repas avec des gens de cette espèce. Ou bien alors présenterons-nous notre contrat de mariage devant le tribunal du Seigneur au jour du jugement et alléguons nous que notre mariage, que Dieu interdit, a été conclu en bonne et due forme ? N'est-ce pas un adultère, ce qui interdit, n'est ce pas une fornication ? Quand on s'unit à l'étranger, est ce qu'on ne mêle pas aussi les membres du Christ et ceux de l'adultère ? Nous ne nous n'appartenons plus, que je sache mais nous avons été achetés à ce grand prix. Achetés ? Et à quel prix ? Avec le sang de Dieu. Par conséquent, quand nous infligeons une blessure à notre chair, c'est à Dieu lui-même que nous l'infligeons directement.

Statut : Libre

113, 222e, 221a libre, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres*, 444d fraternité chrétienne, 443c contracter un mariage avec un païen vu comme une fornication, un adultère ; il est interdit par Dieu ; c'est une blessure pour le chrétien et Dieu, 315f refus de participer aux repas, 441b Question du Salut ; Jugement Dernier, 414, 413, 443a fraternité, 342b collective, 342c les païens sont vus comme des adultères, 344d comparaison

## Corpus indexé

Réf. : 188

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 01

*Membrum*

*Haec si ita sunt, fideles gentilium matrimonia subeuntes stupri reos constat esse et arcendos ab omni communicatione fraternitatis, ex litteris apostoli dicentis cum eiusmodi ne cibum quidem sumendum. Aut numquid tabulas nuptiales die illo apud tribunal Domini proferemus et matrimonium rite contractum allegabimus, quod uetuit ipse ? Non adulterium est, quod prohibitum est, non stuprum est ? Extranei hominis admissio minus templum Dei uiolat ? Minus membra CHRISTI CUM MEMBRIS adulterae commiscet ? Quod sciam, non sumus nostri, sed pretio empti. Empti ? Et quali pretio ? Sanguine Dei. Laedentes igitur carnem istam, eum laedimus de proximo.*

Dans ces conditions, il est établi que les chrétiens qui contractent un mariage avec des païens sont coupables de fornication et doivent être écartés de toute participation à la fraternité chrétienne, comme il ressort de la lettre de l'Apôtre, selon laquelle nous devons nous abstenir même de prendre nos repas avec des gens de cette espèce. Ou bien alors présenterons-nous notre contrat de mariage devant le tribunal du Seigneur au jour du jugement et alléguons nous que notre mariage, que Dieu interdit, a été conclu en bonne et due forme ? N'est-ce pas un adultère, ce qui interdit, n'est ce pas une fornication ? Quand on s'unit à l'étranger, est ce qu'on ne mêle pas aussi les MEMBRES DU CHRIST et ceux de l'adultère ? Nous ne nous n'appartenons plus, que je sache mais nous avons été achetés à ce grand prix. Achetés ? Et à quel prix ? Avec le sang de Dieu. Par conséquent, quand nous infligeons une blessure à notre chair, c'est à Dieu lui-même que nous l'infligeons directement.

Statut : Concept, Collectif

113, 213f mariage, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441a *Épîtres* de Paul, 443c mariage, 443a morale chrétienne, 444e modalité d'exclusion de la communauté, 444b repas en commun, *agape*, 441b dogmes : Jugement Dernier

Réf. : 189

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 03

*Mulier, fidelis*

*Recenseamus nunc cetera pericula aut uulnera, ut dixi, fidei ab apostolo prouisa, non carni tantum, uerum etiam et ipsi spiritui molestissima. Quis enim dubitet obliterari quotidie fidem commercio infideli ? Bonos corrumpunt, mores confabulationes mala. Quanto magis conuictus et indiuiduus usus. Quaeuis MULIER FIDELIS Deum obseruet necesse est.*

Énumérons à présent les autres dangers et atteintes à la foi prévus, comme je l'ai dit, par l'apôtre et qui causent un dommage considérable non seulement à la chair mais encore à l'esprit lui-même. Qui, en effet, doutera que la foi s'étiolle de jour en jour dans les relations avec les païens ? Les mauvaises conversations corrompent les bonnes mœurs. A plus forte raison une vie en commun et une familiarité de tous les instants. Toute FEMME FIDÈLE (CHRÉTIENNE) a le devoir de se régler sur la volonté de Dieu.

Statut : Libre

113, 115, 213a sexe féminin, 217d morale, 221a libre, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien, 441a *Épîtres* de Paul, 443c mariage éventuel avec un païen, 441b dogmes, 443a morale

Réf. : 190

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 03. 03

*Apostolus*

*Recenseamus nunc cetera pericula aut uulnera, ut dixi, fidei ab APOSTOLO prouisa, non carni tantum, uerum etiam et ipsi spiritui molestissima. Quis enim dubitet obliterari quotidie fidem commercio infideli ? Bonos corrumpunt, mores confabulationes mala. Quanto magis conuictus et indiuiduus usus. Quaeuis mulier fidelis Deum obseruet necesse est.*

Énumérons à présent les autres dangers et atteintes à la foi prévus, comme je l'ai dit, par l'APÔTRE et qui causent un dommage considérable non seulement à la chair mais encore à l'esprit lui-même. Qui, en effet, doutera que la foi s'étiolle de jour en jour dans les relations avec les païens ? Les mauvaises conversations corrompent les bonnes mœurs. A plus forte raison une vie en commun et une familiarité de tous les instants. Toute chrétienne a le devoir de se régler sur la volonté de Dieu.

Statut : Libre

113, 213a, 214a I<sup>er</sup> siècle, 221a libre, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien, 441a *Épîtres* de Paul, 443c mariage éventuel avec un païen, 441b Dogmes, 443a morale

Réf. : 191

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 01

*Fidelis*

*Sed uiderit qualiter uiro officia pendat, Domino certe non potest pro disciplina satisfacere, habens in latere diaboli seruum, procuratorem domini sui ad impedienda FIDELIUM studia et officia, ut si statio facienda est, maritus de die condat ad balneas, si ieiunia obseruanda sint, maritus eadem die conuiuuium exerceat, si procedendum erit, numquam magis familiae occupatio obueniatur.*

Mais peu importe la manière dont elle remplira son devoir envers son mari ; certainement elle ne peut satisfaire au Seigneur conformément à la discipline, puisque s'attache à son flanc un serviteur du Diable, chargé pour le compte de son maître d'entraver les efforts et les devoirs des chrétiens (FIDÈLES), de sorte que s'il faut faire une station, le mari décide seul, que ce jour là, on ira aux bains ; s'il faut observer un jeûne, le mari ordonne un banquet pour le jour même. Jamais les tâches ne s'imposent autant aux esclaves.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 443c mariage avec un païen, 443b vie de couple avec un païen, 441c observance du jeûne ; faire une station, 115

Réf. : 192

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 01

*Disciplina*

*Sed uiderit qualiter uiro officia pendat, Domino certe non potest pro DISCIPLINA satisfacere, habens in latere diaboli seruum, procuratorem domini sui ad impedienda fidelium studia et officia, ut si statio facienda est, maritus de die condicat ad balneas, si ieiunia obseruanda sint, maritus eadem die conuiuuium exerceat, si procedendum erit, numquam magis familiae occupatio obueniatur.*

Mais peu importe la manière dont elle remplira son devoir envers son mari ; certainement elle ne peut satisfaire au Seigneur conformément à la DISCIPLINE, puisque s'attache à son flanc un serviteur du Diable, chargé pour le compte de son maître d'entraver les efforts et les devoirs des chrétiens, de sorte que s'il faut faire une station, le mari décide seul, que ce jour là, on ira aux bains ; s'il faut observer un jeûne, le mari ordonne un banquet pour le jour même. Jamais les tâches ne s'imposent autant aux esclaves.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 414 opinion de Tertullien, 441c faire une station, 443c mariage avec un païen, 443b vie de couple avec un païen, 441c observance du jeûne, 116

Réf. : 193

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 02

*Frater*

*Quis autem sinat coniugem suam uisitandorum FRATRUM gratia uicatum aliena et quidem pauperiora quaeque tuguria circuire ? Quis nocturnis conuocationibus, si ita oportuerit, a latere suo adimi libenter feret ? Quis denique sollemnibus Paschae abnoctantem securus sustinebit ? Quis ad conuiuuium dominicum illud, quod infamant, sine sua suspicione dimittet ? Quis in carcerem ad osculanda uincula martyris reptare patietur ?*

Qui donc permettrait à sa femme de parcourir tous les quartiers de la ville pour visiter nos FRÈRES et d'entrer chez les autres, et qui plus est, dans tous les taudis ? Qui acceptera de gaieté de cœur qu'elle le délaisse pour se rendre à des réunions nocturnes, si tel est son devoir ? Qui donc supportera sans inquiétude qu'elle passe la nuit entière hors de la maison pour les fêtes de Pâques ? Qui, sans nourrir de soupçons, la laissera aller aux repas du Seigneur, objet de propos infamants ? Qui souffrira qu'elle se glisse en rampant dans les prisons, pour baiser les chaînes d'un martyr ?

Statut : Incertain

113, 115, 211b quartiers urbains, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444a réunions nocturnes, 444b fête de Pâques, 444d solidarité ; visite des martyrs en prison, 441c repas des chrétiens, *agape*

Réf. : 194

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 02

*Coniugus*

*Quis autem sinat CONIUGEM suam uisitandorum fratrum gratia uicatum aliena et quidem pauperiora quaeque tuguria circuire ? Quis nocturnis conuocationibus, si ita oportuerit, a latere suo adimi libenter feret ? Quis denique sollemnibus Paschae abnoctantem securus sustinebit ? Quis ad conuiuuium dominicum illud, quod infamant, sine sua suspicione dimittet ? Quis in carcerem ad osculanda uincula martyris reptare patietur ?*

Qui donc permettrait à sa FEMME de parcourir tous les quartiers de la ville pour visiter nos frères et d'entrer chez les autres, et qui plus est, dans tous les taudis ? Qui acceptera de gaieté de cœur qu'elle le délaisse pour se rendre à des réunions nocturnes, si tel est son devoir ? Qui donc supportera sans inquiétude qu'elle passe la nuit entière hors de la maison pour les fêtes de Pâques ? Qui, sans nourrir de soupçons, la laissera aller aux repas du Seigneur, objet de propos infamants ? Qui souffrira qu'elle se glisse en rampant dans les prisons, pour baiser les chaînes d'un martyr ?

Statut : Incertain

113, 115, 211b quartiers urbains, 213a sexe féminin, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444a réunions nocturnes, 444b fête de Pâques, 444d solidarité ; visite des martyrs en prison, 441c repas des chrétiens, *agape*

Réf. : 195

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 02

*Martyr*

*Quis autem sinat coniugem suam uisitandorum fratrum gratia uicatum aliena et quidem pauperiora quaeque tuguria circuire ? Quis nocturnis conuocationibus, si ita oportuerit, a latere suo adimi libenter feret ? Quis denique sollemnibus Paschae abnoctantem securus sustinebit ? Quis ad conuiuuium dominicum illud, quod infamant, sine sua suspicione dimittet ? Quis in carcerem ad osculanda uincula MARTYRIS reptare patietur ?*

Qui donc permettrait à sa femme de parcourir tous les quartiers de la ville pour visiter nos frères et d'entrer chez les autres, et qui plus est, dans tous les taudis ? Qui acceptera de gaieté de cœur qu'elle le délaisse pour se rendre à des réunions nocturnes, si tel est son devoir ? Qui donc supportera sans inquiétude qu'elle passe la nuit entière hors de la maison pour les fêtes de Pâques ? Qui, sans nourrir de soupçons, la laissera aller aux repas du Seigneur, objet de propos infamants ? Qui souffrira qu'elle se glisse en rampant dans les prisons, pour baiser les chaînes d'un MARTYR ?

Statut : Incertain

112, 211b quartiers urbains, 217d morale, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444a réunions nocturnes, 444b fête de Pâques, 444d solidarité ; visite des martyrs en prison, 441c repas des chrétiens, *agape*, 314c captivité ; *carcer*

## Corpus indexé

Réf. : 196

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 03

*Frater*

*Iam uero alicui FRATRUM ad osculum conuenire, aquam sanctorum pedibus offerre, de cibo, de poculo inuadere, desiderare, in mente habere ? Si pereger frater adueniat, quod in aliena domo hospitium ? Si cui largiendum erit, horreum, proma praeclusa sunt.* Ou encore qu'elle s'approche de l'un de nos FRÈRES pour lui donner le baiser de paix, qu'elle apporte de l'eau pour laver les pieds des saints, qu'elle prenne de la nourriture ou de la boisson, qu'elle en demande ou même qu'elle y songe ? Si un frère, venant de loin se présente, quel accueil trouvera t-il dans la maison d'un étranger ? Si un pauvre a besoin de secours, la réserve, le cellier se trouvent fermés.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444e entraide, solidarité entre les chrétiens, 443a charité, 115

Réf. : 197

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 03

*Sanctus, pes*

*Iam uero alicui fratrum ad osculum conuenire, aquam SANCTORUM PEDIBUS offerre, de cibo, de poculo inuadere, desiderare, in mente habere ? Si pereger frater adueniat, quod in aliena domo hospitium ? Si cui largiendum erit, horreum, proma praeclusa sunt.* Ou encore qu'elle s'approche de l'un de nos frères pour lui donner le baiser de paix, qu'elle apporte de l'eau pour laver les PIEDS DES SAINTS, qu'elle prenne de la nourriture ou de la boisson, qu'elle en demande ou même qu'elle y songe ? Si un frère, venant de loin se présente, quel accueil trouvera t-il dans la maison d'un étranger ? Si un pauvre a besoin de secours, la réserve, le cellier se trouvent fermés.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444e entraide, solidarité entre les chrétiens, 443a charité

Réf. : 198

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 04. 03

*Frater*

*Iam uero alicui fratrum ad osculum conuenire, aquam sanctorum pedibus offerre, de cibo, de poculo inuadere, desiderare, in mente habere ? Si PEREGER FRATER adueniat, quod in aliena domo hospitium ? Si cui largiendum erit, horreum, proma praeclusa sunt.* Ou encore qu'elle s'approche de l'un de nos frères, pour lui donner le baiser de paix, qu'elle apporte de l'eau pour laver les pieds des saints, qu'elle prenne de la nourriture ou de la boisson, qu'elle en demande ou même qu'elle y songe ? Si un FRÈRE, VENANT DE LOIN, se présente, quel accueil trouvera-t-il dans la maison d'un étranger ? Si un pauvre a besoin de secours, la réserve et le cellier se trouvent fermés.

Statut : Incertain

113, 213 i venant de loin, 222f, 413 opinion de Tertullien, 444e entraide, solidarité entre les chrétiens, 443a charité, 115

Réf. : 199

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 06. 01

*Ancilla (dei)*

*Moratur DEI ANCILLA cum laribus alienis, et inter illos omnibus honoribus daemonum, omnibus sollempnibus regum, incipiente anno, incipiente mense, nidore turis agitabitur. Et procedet de ianua laureata et lucernata, ut de nouo consistorio libidinum publicarum, discumbet cum marito, saepe in sodalitiis, saepe in popinis. Et ministrabit nonnumquam iniquis, solita quondam sanctis ministrare. Et non hinc praeiudicium damnationis suae agnoscat, eos obseruans quos erat iudicatura ? De cuius manu desiderabit ? De cuius poculo participabit ? Quid maritus suus illi, uel maritus quid ipsa cantabit ?*

La SERVANTE DE DIEU demeure avec les dieux étrangers ; au milieu d'eux, à toutes les fêtes des démons, à toutes les solennités des empereurs au commencement de l'année, au premier jour du mois, elle sera poursuivie par l'odeur de l'encens. Elle franchira la porte de sa maison, ornée de laurier et garnie de lampes, comme celle d'un établissement de débauche qu'on vient d'ouvrir. Elle prendra place avec son mari tantôt aux banquets de sociétés, tantôt dans les cabarets. Il lui faudra parfois servir des impiés, elle qui naguère aimait se faire la servante des saints. Ne va t'elle pas méconnaître par là que sa condamnation est déjà prononcée, quand elle se mettra au service de ceux qu'elle devait juger ? De quelle main attendra-t-elle sa nourriture ? A quelle cause lui faudra-elle goûter ? Quelles chansons lui chante son mari, et elle que lui chantera-t-elle ?

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe féminin, 213f mariée avec un païen, 222f, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 441b Jugement dernier, 215 fonctionnement de la maison, 332a cabarets, 332b banquets de sociétés, 331b libations, 216b forme de fortune, maison, 443c mariage avec un non chrétien, 331a dieux étrangers, 443a charité, 214c données temporelles



Réf. : 200

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 06. 01

*Sanctus, minister*

*Moraturs Dei ancilla cum laribus alienis, et inter illos omnibus honoribus daemonum, omnibus sollempnibus regum, incipiente anno, incipiente mense, nidore turis agitabitur. Et procedet de ianua laureata et lucernata, ut de nouo consistorio libidinum publicarum, discumbet cum marito, saepe in sodalitiis, saepe in popinis. Et ministrabit nonnumquam iniquis, solita quondam SANCTIS MINISTRARE. Et non hinc praeiudicium damnationis suae agnoscat, eos obseruans quos erat iudicatura ? De cuius manu desiderabit ? De cuius poculo participabit ? Quid maritus suus illi, uel marito quid ipsa cantabit ?*

La servante de Dieu demeure avec les dieux étrangers ; au milieu d'eux, à toutes les fêtes des démons, à toutes les solennités des empereurs au commencement de l'année, au premier jour du mois, elle sera poursuivie par l'odeur de l'encens. Elle franchira la porte de sa maison, ornée de laurier et garnie de lampes, comme celle d'un établissement de débauche qu'on vient d'ouvrir. Elle prendra place avec son mari tantôt aux banquets de sociétés, tantôt dans les cabarets. Il lui faudra parfois servir des impies, elle qui naguère aimait se faire la SERVANTE DES SAINTS. Ne va-t-elle pas méconnaître par là que sa condamnation est déjà prononcée, quand elle se mettra au service de ceux qu'elle devait juger ? De quelle main attendra-t-elle sa nourriture ? A quelle cause lui faudra-t-elle goûter ? Quelles chansons lui chante son mari, et elle que lui chantera-t-elle ?

Statut : Incertain

113, 213a sexe féminin, 213f mariée avec un païen, 222f, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 441b Jugement dernier, 215 fonctionnement de la maison, 332a cabarets, 332b banquets de sociétés, 331b libations, 216b forme de fortune, maison, 443c mariage avec un non chrétien, 331a dieux étrangers, 443a charité, 214c abandon de la foi lié au mariage avec un non chrétien

Réf. : 201

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 07. 03

*Nomen, christianus* adj.

*Ceterum aliud est ultro et sponte in prohibita descendere. Quae Domino non placent, utique Dominum offendunt, utique a malo inferuntur. Hoc signi erit, quod solis petitoribus placet NOMEN CHRISTIANUM. Ideo inueniuntur, qui tales non exhorreant, ut exterminent, ut abripiant, ut a fide excludant. Habes causam, qua non dubites nullum huiusmodi matrimonium prospere decurri : dum a malo conciliatur, a Domino uero damnatur.*

Mais autre chose est de se résoudre de soi-même et volontairement à ce qui est interdit. Ce qui déplaît au Seigneur offense le Seigneur ; certainement c'est l'œuvre du Malin. La preuve en est que le NOM CHRÉTIEN ne plaît qu'aux prétendants. Si on trouve des hommes qui ne témoignent pas de répugnance envers les chrétiennes, c'est qu'ils se proposaient de les ruiner, de les dépouiller de leurs biens, de l'éloigner de leur foi. Voici le motif pour lequel, n'en doute pas, aucun mariage de ce genre ne peut parvenir au bonheur : c'est que le malin les combine, mais le Seigneur les condamne.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 414 opinion sur la religion chrétienne, 443c question du mariage avec un païen, 331a action des démons

Réf. : 202

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 02

*Apostolus*

*Seueriores habebuntur terrena disciplinae caelestibus praeceptis, ut gentiles quidem extraneis iunctae libertatem amittant, nostrae uero diaboli seruos sibi coniungant et in statu suo perseuerent ? Scilicet negabunt sibi a Domino per APOSTOLUM eius denuntiatum. Quam huius amentiae causam detineam, nisi fidei imbecillitatem pronam semper in concupiscentias saecularium gaudiorum ?*

Les règlements de la terre passeront-ils pour plus sévères que les commandements du ciel, au point que les païennes, unies à des esclaves étrangers, perdront leur liberté, tandis que nos chrétiennes prendront pour maris des esclaves du Diable et conserveront les privilèges de leur condition ? Évidemment elles nieront que le Seigneur leur ait fait parvenir son injonction par l'intermédiaire de son APÔTRE. Quel motif retenir pour cette folie, sinon la faiblesse d'une foi toujours encline aux jouissances du siècle ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin, 443c question du mariage avec un païen, 441a *Épîtres*, 441b Dogmes : commandements du ciel, 213f union avec un païen, 413, 414, 443d enseignement, 342b collective, 342c question du mariage avec un esclave étranger, 342d formule

Réf. : 203

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 02

*Nos*

*Seueriores habebuntur terrena disciplinae caelestibus praeceptis, ut gentiles quidem extraneis iunctae libertatem amittant, NOSTRAE uero diaboli seruos sibi coniungant et in statu suo perseuerent ? Scilicet negabunt sibi a Domino per apostolum eius denuntiatum. Quam huius amentiae causam detineam, nisi fidei imbecillitatem pronam semper in concupiscentias saecularium gaudiorum ?*

Les règlements de la terre passeront-ils pour plus sévères que les commandements du ciel, au point que les païennes, unies à des esclaves étrangers, perdront leur liberté, tandis que LES NÔTRES (NOS CHRÉTIENNES) prendront pour maris des esclaves du Diable et conserveront les privilèges de leur condition ? Évidemment elles nieront que le Seigneur leur ait fait parvenir son injonction par l'intermédiaire de son Apôtre. Quel motif retenir pour cette folie, sinon la faiblesse d'une foi toujours encline aux jouissances du siècle ?

Statut : Incertain

113, 222f, 213a sexe féminin, 441a *Écritures* : *Épîtres*, 443c mariage avec un païen est interdit ; est vu comme une folie, 217d sont présentés comme malhonnêtes ; elles veulent garder leurs conditions de chrétiennes, 313a lois romaines, 342a maris des chrétiennes, 342c sont considérés comme des esclaves du Diable, 342d comparaison, 414 opinion sur le mariage et la foi chrétienne, 413 opinion sur les femmes chrétiennes, 441b Dogme : commandements du ciel

## Corpus indexé

Réf. : 204

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 03

*Ecclesia*

*Quod quidem plurimum in lautioribus deprehensum est. Nam quanto diues aliqua est et matronae nomine inflata, tanto capaciorem domum oneribus suis requirit, ut campum in quo ambitio decurrat. Sordent talibus ECCLESIAE. Difficile in domo Dei diues, ac si quis est, difficile caelebs. Quid ergo faciant ? Vnde nisi a diabolo maritum petant idoneum exhibendae sellae et mulabus et cinerariis peregrinae proceritatis ? Christianus ista etiam diues fortasse non praestet.*

Assurément, c'est bien ce que l'on peut saisir sur le vif, surtout chez les plus riches. Car plus une femme est riche et s'enfle de son titre de " femme mariée ", plus spacieuse est la maison qu'elle recherche pour ses dépenses, domaine où son ambition se donne libre cours. Pour les femmes de cette sorte, les ÉGLISES sont sans attrait. C'est qu'il est difficile de trouver un homme riche dans la maison de Dieu et s'il en trouve un, il est difficile qu'il soit célibataire. Que faire donc ? A qui sinon au Diable, demander un mari susceptible de leur procurer chaise à porteur, mules, coiffeurs exotiques, à taille de géant ? Cela, un chrétien, même riche, refuserait peut être de le procurer.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 213f marié, 216a pauvre, 411 opinion de Tertullien sur les Églises, 443a vœu de pauvreté

Réf. : 205

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 03

*Christianus*

*Quod quidem plurimum in lautioribus deprehensum est. Nam quanto diues aliqua est et matronae nomine inflata, tanto capaciorem domum oneribus suis requirit, ut campum in quo ambitio decurrat. Sordent talibus ecclesiae. Difficile in domo Dei diues, ac si quis est, difficile caelebs. Quid ergo faciant ? Vnde nisi a diabolo maritum petant idoneum exhibendae sellae et mulabus et cinerariis peregrinae proceritatis ? CHRISTIANUS ista etiam diues fortasse non praestet.*

Assurément, c'est bien ce que l'on peut saisir sur le vif, surtout chez les plus riches. Car plus une femme est riche et s'enfle de son titre de " femme mariée ", plus spacieuse est la maison qu'elle recherche pour ses dépenses, domaine où son ambition se donne libre cours. Pour les femmes de cette sorte, les Églises sont sans attrait. C'est qu'il est difficile de trouver un homme riche dans la maison de Dieu et s'il en trouve un, il est difficile qu'il soit célibataire. Que faire donc ? A qui sinon au Diable, demander un mari susceptible de leur procurer chaise à porteur, mules, coiffeurs exotiques, à taille de géant ? Cela, un CHRÉTIEN, même riche, refuserait peut être de le procurer.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 213a sexe masculin, 216a riche, 222f, 443a pauvreté ; refus de posséder des biens

Réf. : 206

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 06

*Ecclesia*

*Unde sufficimus ad enarrandam felicitatem eius matrimonii, quod ECCLESIA conciliat et confirmat oblatio et obsignat benedictio, angeli renuntiant, pater rato habet ? Nam nec in terris filii sine consensu patrum rite et iure nubunt.*

Où vais-je puiser la force de décrire de manière satisfaisante le bonheur du mariage que l'ÉGLISE ménage, que confirme l'offrande, que scelle la bénédiction ; les anges le proclament, le Père céleste le ratifie. Ici-bas, non plus, les enfants ne peuvent se marier selon les formes et selon le droit sans le consentement paternel.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 411 opinion sur le mariage, 441c mariage, offrande, bénédiction, 443c le mariage doit se faire avec le consentement paternel, 444d relations entre les membres fixées par des règles de droit

Réf. : 207

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 07

*fidelis*

*Quale iugum FIDELIUM DUORUM unius spei, unius uoti, unius disciplinae, eiusdem seruitutis. Ambo fratres, ambo conserui ; nulla spiritus camisue discretio, atquin uere duo in carne una. Vbi caro una, unus et spiritus : simul orant, simul uoluntur, simul ieiunia transigunt, alterutro docentes, alterutro exhortantes, alterutro sustinentes.*

Quel couple que celui de DEUX FIDÈLES (CHRÉTIENS), unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, la même servitude (service) ! Tous deux enfants d'un même père, serviteurs d'un même maître ; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair ; au contraire, ils sont vraiment deux en une seule chair. Là où la chair est une, un aussi est l'esprit. Ensemble, ils prient, ensemble ils se prosternent, ensemble ils observent les jeûnes ; ils s'instruisent mutuellement, s'exhortent mutuellement, s'encouragent mutuellement.

Statut : Incertain

113, 217d morale, 222e fidèles, 213f union, 213a sexe féminin, 213a sexe masculin, 413 opinion de Tertullien, 443a espérance, discipline, le service de Dieu, 441b unicité de l'esprit et de la chair, 441c prière, se prosterner, jeûne, 443d s'instruire, s'encourager, 115 contexte juridique

Réf. : 208

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 07

*Conseruus*

*Quale iugum fidelium duorum unius spei, unius uoti, unius disciplinae, eiusdem seruitutis. Ambo fratres, ambo CONSERVI ; nulla spiritus camisue discretio, atquin uere duo in carne una. Vbi caro una, unus et spiritus : simul orant, simul uoluntur, simul ieiunia transigunt, alterutro docentes, alterutro exhortantes, alterutro sustinentes.*

Quel couple que celui de deux chrétiens, unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, le même service ! Tous deux enfants d'un même père, SERVITEURS d'un même maître ; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair ; au contraire, ils sont vraiment deux en une seule chair. Là où la chair est une, un aussi est l'esprit. Ensemble, ils prient, ensemble ils se prosternent, ensemble ils observent les jeûnes ; ils s'instruisent mutuellement, s'exhortent mutuellement, s'encouragent mutuellement.

Statut : Incertain

112, 115 vocabulaire juridique, 217d morale, 222e fidèles, 213f union, 213a sexe masculin, 213a sexe féminin, 413 opinion de Tertullien, 443a espérance, discipline, le service de Dieu, 441b unicité de l'esprit et de la chair, 441c prière, se prosterner, jeûne, 443d s'instruire, s'encourager

Réf. : 209  
Tertullien  
*Ad uxorem* (II). 08. 07  
*Frater*

*Quale iugum fidelium duorum unius spei, unius uoti, unius disciplinae, eiusdem seruitutis. Ambo FRATRES, ambo conserui ; nulla spiritus camisue discretio, atquin uere duo in carne una. Vbi caro una, unus et spiritus : simul orant, simul uoluntantur, simul ieiunia transigunt, alterutro docentes, alterutro exhortantes, alterutro sustententes.*

Quel couple que celui de deux chrétiens, unis par une seule espérance, un seul désir, une seule discipline, le même service ! Tous deux enfants (FRÈRES) d'un même père, serveurs d'un même maître ; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair ; au contraire, ils sont vraiment deux en une seule chair. Là où la chair est une, un aussi est l'esprit. Ensemble, ils prient, ensemble ils se prosternent, ensemble ils observent les jeûnes ; ils s'instruisent mutuellement, s'exhortent mutuellement, s'encouragent mutuellement.

Statut : Incertain

112, 217d morale, 222e fidèles, 213f union, 213a sexe masculin, 213a féminin, 413 opinion de Tertullien, 443a espérance, discipline, le service de Dieu, 441b unicité de l'esprit et de la chair, 441c prière, se prosterner, jeûne, 443d s'instruire, s'encourager, 115 contexte juridique.

Réf. : 210  
Tertullien  
*Ad uxorem* (II). 08. 08  
*Ecclesia*

*In ECCLESIA DEI pariter utriusque, pariter in conuiuio Dei, pariter in angustiis, in persecutionibus, in refrigeriis. Neuter alterum celat, neuter alterum uitat, neuter alteri grauis est. Libere aeger uisitatatur, indigens sustentatur. Eleemosinae sine tormento, sacrificia sine scrupulo, quotidiana diligentia sine impedimento ; non furtiua signatio, non trepida gratulatio, non muta benedictio. Sonant inter duos psalmi et hymni, et mutuo prouocant, quis melius Domino suo cantet. Talia Christus uidens et audiens gaudet. His pacem suam mittit. Vbi duo, ibi et ipse ; ubi et ipse, ibi et malus non est.*

Ils sont l'un et l'autre à égalité dans l'ÉGLISE DE DIEU, à égalité aux banquets de Dieu, à égalité dans les épreuves, les persécutions, les consolations. Entre l'un et l'autre aucun secret, entre l'un et l'autre aucun faux fuyant, entre l'un et l'autre aucun motif de peine. C'est en toute liberté que l'on visite les malades, que l'on assiste les indigents. Pour l'aumône pas de tracasseries, pour le service quotidien pas d'entraves ; pas de signe de croix furtif, de salutation inquiète, de bénédiction inquiète. Entre eux deux, psaumes, hymnes retentissent ; ils se provoquent mutuellement pour savoir qui chante le meilleur chant à son Seigneur. Le Christ se réjouit à cette vue et à ce concert. Il leur envoie sa paix. Là, où les deux sont réunis.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 414 opinion sur la religion, 313c persécutions, 443a charité, aide aux malades ; aumône ; paix, 441c signe de croix, salutation, bénédiction, psaumes, hymnes, 444b service quotidien de la messe, 444d " compétition " entre les membres, entraide, solidarité, égalité

Réf. : 211  
Tertullien  
*Ad uxorem* (II). 08. 09  
*Apostolus*

*Haec sunt, quae APOSTOLI uox illa sub breuitate intellegenda nobis relinquit. Haec tibi suggere, si opus fuerit. His te ab exemplis quarumdam reflecte. Non licet aliter fidelibus nubere, et si liceret, non expediret.*

Telles sont les pensées que la parole de l'APÔTRE, dans sa brièveté a confiées à notre intelligence. Rappelle-les à ton esprit, au besoin. Qu'elles t'aident à éviter l'exemple que donnent certaines. Les chrétiens n'ont pas le droit de conclure autrement leur mariage et s'ils en avaient le droit, ils n'y auraient nul intérêt.

Statut : Libre

113, 222e fidèle, 221a libre, 441a *Épîtres*, 443c règles du mariage, 411 opinion sur l'institution

Réf. : 212  
Tertullien  
*Ad uxorem* (II). 08. 09  
*Nos*

*Haec sunt, quae apostoli uox illa sub breuitate intellegenda NOBIS relinquit. Haec tibi suggere, si opus fuerit. His te ab exemplis quarumdam reflecte. Non licet aliter fidelibus nubere, et si liceret, non expediret.*

Telles sont les pensées que la parole de l'Apôtre, dans sa brièveté, a confiées à notre intelligence (À NOUS). Rappelle-les à ton esprit, au besoin. Qu'elles t'aident à éviter l'exemple que te donnent certaines. Les chrétiens n'ont pas le droit de conclure autrement leur mariage et, s'ils en avaient le droit, ils n'y auraient nul intérêt.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d notre intelligence ; n'ont aucun intérêt, 441a Écritures : *Épîtres*, 443c les chrétiens ont des règles pour contracter un mariage, 413 opinion sur ceux qui veulent se remarier

## Corpus indexé

Réf. : 213

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 09

*Apostolus*

*Haec sunt, quae APOSTOLI uox illa sub breuitate intellegenda nobis relinquit. Haec tibi suggere, si opus fuerit. His te ab exemplis quarumdam reflecte. Non licet aliter fidelibus nubere, et si liceret, non expedit.*

Telles sont les pensées que la parole de l'APÔTRE, dans sa brièveté, a confiées à notre intelligence. Rappelle-les à ton esprit, au besoin. Qu'elles t'aident à éviter l'exemple que donnent certaines. Les chrétiens n'ont pas le droit de conclure autrement leur mariage et, s'ils en avaient le droit, ils n'y auraient nul intérêt.

Statut : Libre

113, 222e, 221a libre, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres*, sont une aide, 217d intellectuelle : prononce des paroles brèves, qui sont des conseils, 343c le mariage avec un païen est interdit, 414, 413

Réf. : 214

Tertullien

*Ad uxorem* (II). 08. 09

*Fidelis*

*Haec sunt, quae apostoli uox illa sub breuitate intellegenda nobis relinquit. Haec tibi suggere, si opus fuerit. His te ab exemplis quarumdam reflecte. Non licet aliter FIDELIBUS nubere, et si liceret, non expedit.*

Telles sont les pensées que la parole de l'apôtre, dans sa brièveté, a confiées à notre Intelligence. Rappelle-les à ton esprit, au besoin. Qu'elles t'aident à éviter l'exemple que donnent certaines. Les chrétiens (FIDÈLES) n'ont pas le droit de conclure autrement leur mariage et, s'ils en avaient le droit, ils n'y auraient nul intérêt.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a Écritures : *Épîtres* ; sont une aide, 217d intellectuelle : possèdent une intelligence, 343c le mariage avec un païen est interdit, 414, 413, 115 contexte juridique

Réf. : 215

Tertullien

*Adversus Hermogenem*. 01. 02

*Apostolus*

*Hermogenis autem doctrina tam nouella est ; denique ad hodiernum homo in saeculo, et natura quoque haereticus, etiam turbulentus, qui loquacitatem facundiam existimet et inpudentiam constantiam deputet et maledicere singulis officium bonae conscientiae iudicet. Praeterea pingit inlicita, nubis assidue, legem dei in libidinem defendit, in artem contemnit, bis falsarius, et cauterio et stilo, totus adulter, et praedicationis et carnis, siquidem et nubentium contagio foetet nec ipse APOSTOLICUS Hermogenes in regula perseuerauit.*

Or la doctrine d'Hermogène est très récente ; car jusqu'à aujourd'hui il est encore de ce monde, mais il est aussi hérétique de nature, agité même, au point de prendre le bavardage pour de l'éloquence, confondre l'effronterie avec la fermeté et juger la médisance généralisée comme le devoir d'une conscience pure. En outre il peint malgré l'interdit, il se marie souvent, il défend la loi de Dieu pour s'offrir du plaisir, mais la méprise dans son art ; c'est un double faussaire, avec son fer à brûler comme avec sa plume, adultère tout entier, dans son enseignement comme dans sa chair, car il empeste du fait de la contagion des gens qui se marient, et l'Hermogène justement dont parle l'APÔTRE n'a pas persévéré dans le règle de foi.

Statut : Libre

113, 221d libre, 222e fidèle, 344a Hermogène, 344c exposé des défauts d'Hermogène, 344d énumération, 443a morale : fermeté ; conscience pure, 443c mariage, 412 opinion sur les hérétiques, ici Hermogène, 441a Écritures : Bible

Réf. : 216

Tertullien

*Adversus Hermogenem*. 01. 04

*Christiani*

*A CHRISTIANIS enim ad philosophos conuersus, de ecclesia in Academiam et Porticum, inde sumpsit a Stoicis materiam cum domino ponere, quae et ipsa semper fuerit neque nata neque facta nec initium habens omnino nec finem, ex qua dominus omnia postea fecerit.*

En effet, se détournant des CHRÉTIENS vers les philosophes, de l'Église vers l'Académie et le Portique, il a emprunté aux stoïciens l'idée de placer à côté du Seigneur la matière, qui aurait elle même toujours existé, n'aurait été ni engendrée ni créée, serait absolument sans début ni fin, et c'est à partir d'elle que le Seigneur aurait ensuite créée toute chose.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 341b platoniciens ; stoïciens, 414 opinion sur les dogmes, 344a individuelle, contre Hermogène et sa théorie sur l'origine de la matière, 344c emprunts des théories aux philosophes, 344d affirmation, 341c sujet de la polémique, 341d moyens

Réf. : 217

Tertullien

*Adversus Hermogenem*. 01. 04

*Ecclesia*

*A Christianis enim ad philosophos conuersus, de ECCLESIA in Academiam et Porticum, inde sumpsit [a Stoicis] materiam cum domino ponere, quae et ipsa semper fuerit neque nata neque facta nec initium habens omnino nec finem, ex qua dominus omnia postea fecerit.*

En effet, se détournant des chrétiens vers les philosophes, de l'ÉGLISE vers l'Académie et le Portique, il a emprunté aux stoïciens l'idée de placer à côté du Seigneur la matière, qui aurait elle même toujours existé, n'aurait été ni engendrée ni créée, serait absolument sans début ni fin, et c'est à partir d'elle que le Seigneur aurait ensuite créée toute chose.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif, 341b platoniciens ; stoïciens, 411 opinion sur l'institution, 344a individuelle, contre Hermogène et sa théorie sur l'origine de la matière, 344c emprunts des théories aux philosophes, 344d affirmation

Réf. : 218

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 03. 05

Nos

*Argumentari tibi uideor, Hermogenes ? Nauiter scriptura NOBIS patrocinator, quae utrumque nomen ei distinxit et suo tempore ostendit. Nam 'deus' quidem, quod erat semper, statim nominat : In principio fecit deus caelum et terram, ac deinceps, quamdiu faciebat quorum dominus futurus erat, 'deus' solummodo ponit : Et dixit deus et fecit deus et uidit deus, et nusquam adhuc 'dominus'. At ubi uniuersa perfecit ipsumque uel maxime hominem qui, proprie dominus, et intellecturus erat dominum ? et iam cognominaturus, tunc etiam 'dominus' nomen adiunxit : Et accepit deus dominus hominem quem finxit ; et praecepit deus dominus Aadae. Exinde dominus qui retro deus tantum, ex quo habuit cuius esset. Nam deus sibi erat, rebus autem tunc deus cum et dominus.*

Crois-tu que j'ergote, Hermogène ? L'Écriture s'empresse de NOUS en fournir une preuve, en distinguant pour lui les deux noms et en les introduisant chacun en son temps. En effet elle le nomme, on le sait, tout de suite " Dieu ", ce qu'il était depuis toujours : " Au commencement Dieu créa le ciel et la terre ", et par la suite, tant qu'il créait les choses dont il serait le Seigneur, elle emploie seulement le mot "Dieu" : " Et Dieu dit, Et Dieu fit, Et Dieu vit ", et on ne trouve jusque- là nulle part " Seigneur." Mais lorsqu'il eut achevé toutes les choses et surtout l'homme lui même, qui étant proprement Seigneur, était prêt à comprendre la notion de Seigneur et à utiliser désormais ce surnom, elle ajouta alors aussi le nom de " Seigneur " : et le Dieu Seigneur prit l'homme qu'il façonna " ; "et le Dieu Seigneur donna un ordre à Adam." Donc celui qui était auparavant seulement Dieu devint Seigneur, dès qu'il disposa de quelque chose dont il fut le maître. Car pour lui-même il était Dieu, mais pour les choses il fut Dieu en étant aussi Seigneur.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 441b dogme : *Genèse*, 344a Hermogène, 344c *Genèse*, 344d Exégèse du terme « Seigneur », 412, 414 opinion sur la création de l'homme par Dieu

Réf. : 219

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 04. 03

Nos

*Nam etsi sunt qui dicuntur dii siue in caelo siue in terra nomine, ceterum NOBIS unus deus pater ex quo omnia ; quo magis apud nos solius dei esse debeat quod dei proprium est et, ut dixi, iam non proprium esset, quia alterius esset. Quod si deus est, unicum sit necesse est, ut unius sit.*

" Car, même s'il y en a qui sont appelés du nom soit dans le ciel soit sur la terre, pour NOUS il n'y a qu'un seul dieu, le père, d'où viennent toutes choses " ; raison de plus pour que chez nous doive appartenir exclusivement à Dieu le caractère propre de Dieu ; et comme je l'ai dit, il ne lui serait plus propre, s'il appartenait à un autre. Et si Dieu est unique, ce caractère doit être unique pour qu'il lui appartienne exclusivement.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : un seul Dieu, le Père, créateur de toutes les choses, 441a N.Test., 414 opinion sur Dieu, 217e collective, 344a Hermogène, 344c débat sur l'unicité de Dieu, 344d exégèse, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 220

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 04. 03

Nos

*« Nam etsi sunt qui dicuntur dii siue in caelo siue in terra nomine, ceterum nobis unus deus pater ex quo omnia » ; quo magis apud NOS solius dei esse debeat quod dei proprium est et, ut dixi, iam non proprium esset, quia alterius esset. Quod si deus est, unicum sit necesse est, ut unius sit.*

" Car, même s'il y en a qui sont appelés du nom soit dans le ciel soit sur la terre, pour nous il n'y a qu'un seul Dieu, le père, d'où viennent toutes choses " ; raison de plus pour que chez NOUS doive appartenir exclusivement à Dieu le caractère propre de Dieu ; et comme je l'ai dit, il ne lui serait plus propre, s'il appartenait à un autre. Et si Dieu est unique, ce caractère doit être unique pour qu'il lui appartienne exclusivement.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : unicité de Dieu, créateur des choses, 441a Écritures, 414 opinion sur Dieu, 217e collective, 211c le ciel ; la terre

Réf. : 221

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 05. 04

Nos

*'Ergo', inquis, 'nec nos habemus dei aliquid.' Immo habemus et habebimus, sed ab ipso, non a NOBIS. Nam et dii erimus, si meruerimus illi esse de quibus praedicaui Ego dixi, uos dii estis et Stetit deus in ecclesia deorum, sed ex gratia ipsius, non ex nostra proprietate, quia ipse est solus qui deos faciat*

" Par conséquent, dis-tu, nous-mêmes n'avons rien de divin. " Bien au contraire, nous avons et nous aurons quelque chose de divin, mais qui vient de Dieu même et de NOUS Car nous serons dieux, si nous avons mérité d'être ceux pour lesquels il a annoncé : " J'ai dit : vous êtes des dieux " et " Dieu fut debout dans l'assemblée des dieux ", mais cela se fait par sa propre grâce et non par nos qualités naturelles, puisqu'il est le seul à pouvoir nous rendre divins.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344a Hermogène, 344c les chrétiens n'ont rien de divin, 344d critique d'une citation d'Hermogène, 412, 441b dogme : Dieu est le seul à rendre divin, 441a Écritures : N.Test., 217d les chrétiens ont des qualités naturelles, 217e collective, 414

## Corpus indexé

Réf. : 222

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 06. 02

Nos

*Cum proponit saluo dei statu fuisse materiam, uide ne irrideatur a NOBIS proinde saluo statu materiae fuisse deum ? Communi tamen statu amborum. Saluum ergo erit et materiae, ut et ipsa fuerit, sed cum deo, quia et deus solus, sed cum illa. Et ipsa prima cum deo, quia et deus primus cum illa, sed et ipsa incomparabilis cum deo, quia et deus incomparabilis cum illa, et auctrix cum deo et domina cum deo ; sic aliquid et non totum materiae habere.*

Lorsqu'il prétend que l'existence de la matière préserve la nature essentielle de Dieu, regarde si ne NOUS ridiculisons pas en rétorquant que l'existence de Dieu préserve également la nature essentielle de la matière, bien que leur nature fût à tous les deux commune. On verra donc préservée aussi l'existence de la matière elle-même, mais avec Dieu, puisque Dieu aussi est seul, mais avec elle. Elle fut elle-même aussi la première avec Dieu, puisque Dieu aussi fut le premier avec elle, mais elle ne peut être assimilée à Dieu, puisque Dieu non plus ne peut être assimilé à elle ; elle est l'auteur du monde avec Dieu et souveraine avec lui : on peut donc en conclure que Dieu a quelque chose de la matière, mais non point tout.

Statut : Incertain

113, 222f, 344a Hermogène, 344c existence de la matière et nature de Dieu, 344d démonstration, 414 opinion sur les hérétiques, 414 opinion sur Dieu, 441b dogme : unicité de Dieu, créateur du Monde

Réf. : 223

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 08. 03

Apostolus

*Sane et sibi praestitit aliquid materia, ut et ipsa cum deo possit agnosci, coequalis deo, immo et adiutrix, nisi quod solus eam Hermogenes cognouit et haereticorum patriarchae philosophi ; prophetis enim et APOSTOLIS usque adhuc latuit, puto et Christo.*

Mais il est sûr que, par là la matière s'est aussi l'offert l'avantage de pouvoir être reconnue aux côtés de Dieu, comme étant coéternelle à Dieu, voire sa collaboratrice, n'était le fait qu'Hermogène est le seul, avec les philosophes, patriarches des hérétiques, à la connaître : elle est en effet restée cachée aux Prophètes et aux APÔTRES, jusqu'à aujourd'hui, et au Christ aussi je pense.

Statut : Incertain

113, 222f, 344a Hermogène, 344c débat sur l'origine de la matière, 344d discussion des thèses d'Hermogène, 341b philosophes, 341c les philosophes sont les pères des hérétiques, 341d accusation, 441b la matière est coéternelle à Dieu ; sa collaboratrice, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 224

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 11. 01

Nos

*Et tamen unde NOBIS persuadet Hermogenes malum esse materiam ? Non enim poterit non malum dicere cui malum adscribit. Nam definimus diminutionem et subiectionem capere non posse quod si aeternum, ut alii coaeterno inferius deputetur. Ita et nunc nec malum dicimus competere illi, quia nec ex hoc subici possit, quod nullo modo potest subici, quia aeternum est. Sed cum alias summum bonum constet esse quod sit aeternum ut deus, per quod solus est deus, dum aeternus est, et ita bonus, dum deus, quomodo materiae inheret malum, quam ut aeternam summum bonum credi necesse est ?*

Mais comment Hermogène peut-il NOUS convaincre que la matière est mauvaise ? Car il ne pourra éviter d'appeler mal ce à quoi il attribue le mal. En effet, nous posons que ce qui est éternel n'admet ni diminution ni soumission qui le fasse considérer comme inférieur à un autre coéternel. Dès lors, nous concluons que le mal ne lui convient pas, puisqu'il ne peut être soumis en raison de son caractère éternel qui l'empêche aucune sorte de soumission. Et puisque d'autre part, il est certain que le souverain bien est ce qui est éternel comme Dieu - en effet lui seul est Dieu puisqu'il est éternel, et donc bon puisqu'il est Dieu-, comment le mal pourrait-il exister dans la matière qui, en sa qualité d'éternelle, doit être nécessairement regardée comme le souverain du bien ?

Statut : Incertain

113, 222f, 344a Hermogène, 344c la matière est-elle mauvaise ?, 344d énumération, 441b dogme : Dieu est éternel ; souverain du Bien, 414 opinion sur la religion, sur Dieu, 412 opinion sur les hérétiques, 217d intellectuelle

Réf. : 225

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 11. 03

Nos

*Iam uero si quod aeternum est malum potest credi, inuincibile et insuperabile erit malum ut aeternum, et tum NOS frustra laboramus de auferendo malo ex nobis ipsis, tum et deus hoc frustra mandat et praecipit, immo et iudicium frustra constituit deus, iniustitia utique puniturus. Quodsi contra erit mali finis, cum praeses eius diabolus abierit in ignem quem praeparauit illi deus et angelis eius, prius in puteum abyssi relegatus, cum reuelatio filiorum dei redemerit conditionem a malo utique uanitati subiectam, cum restituta innocentia et integritate conditionis pecora condixerint bestiis et paruuli de serpentibus luserint, cum pater filio posuerit inimicos sub pedes, utique operarios mali - itaque si finis malo competit, necesse est competierit initium et erit materia habens initium habendo et finem mali ; quae enim malo deputantur, secundum mali statum materiae computantur.*

Mais si maintenant ce qui est éternel peut être regardé comme un mal, le mal sera invincible et indomptable en sa qualité d'éternel ; c'est alors en vain que nous NOUS efforçons d'ôter le mal de nous-mêmes, c'est alors en vain que Dieu nous le recommande et conseille, c'est même en vain que Dieu a instauré le Jugement, puisqu'il se prépare à punir injustement. Si au contraire le mal a une fin, lorsque le diable, son maître, s'en ira au feu que Dieu a préparé pour lui et ses anges, après sa relégation dans le puits de l'abîme ; lorsque la révélation des fils de Dieu aura délivré du mal la création, de fait soumise à la vanité ; lorsque, une fois rétablies l'innocence et l'intégrité de la création, les troupeaux, en harmonie avec les bêtes féroces, les auront invitées à paître ensemble, et que les jeunes enfants joueront avec les serpents ; lorsque le Père, pour son fils, aura mis sous les pieds ses ennemis, à savoir les ouvriers du mal - si donc une fin convient au mal, un début lui a forcément convenu : la matière aura un début puisqu'elle connaît aussi la fin inhérente au mal ; car tout ce qui révèle du mal est en effet jugé selon la nature essentielle du mal.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441b Question du Jugement dernier, 344a Hermogène, 344c débat sur le Mal et sur l'éternité de la matière, 344d énumération, 217d luttent contre le Mal, 217e collective, 413, 414

Réf : 226  
Tertullien  
*Adversus Hermogenem*. 11. 03  
Nos

*Ilam uero si quod aeternum est malum potest credi, inuincibile et insuperabile erit malum ut aeternum, et tum NOS frustra laboramus de auferendo malo ex nobis ipsis, tum et deus hoc frustra mandat et praecipit, immo et iudicium frustra constituit deus, iniustitia utique puniturus. Quodsi contra erit mali finis, cum praeses eius diabolus abierit in ignem quem praeparauit illi deus et angelis eius, prius in puteum abyssi relegatus, cum reuelatio filiorum dei redemerit conditionem a malo utique uanitati subiectam, cum restituta innocentia et integritate conditionis pecora condixerint bestiis et paruuli de serpentibus luserint, cum pater filio posuerit inimicos sub pedes, utique operarios mali - itaque si finis malo competit, necesse est competierit initium et erit materia habens initium habendo et finem mali ; quae enim malo deputantur, secundum mali statum materiae computantur. Rit materia habens initium habendo et finem mali ; quae enim malo deputantur, secundum mali statum materiae computantur.*

Mais si maintenant ce qui est éternel peut être regardé comme un mal, le mal sera invincible et indomptable en sa qualité d'éternel ; c'est alors en vain que nous nous efforçons d'ôter le mal de NOUS-MÊMES, c'est alors en vain que Dieu nous le recommande et conseille, c'est même en vain que Dieu a instauré le Jugement, puisqu'il se prépare à punir injustement. Si au contraire le mal a une fin, lorsque le diable, son maître, s'en ira au feu que Dieu a préparé pour lui et ses anges, après sa relégation dans le puits de l'abîme ; lorsque la révélation des fils de Dieu aura délivré du mal la création, de fait soumise à la vanité ; lorsque, une fois rétablies l'innocence et l'intégrité de la création, les troupeaux, en harmonie avec les bêtes féroces, les auront invitées à paître ensemble, et que les jeunes enfants joueront avec les serpents ; lorsque le Père, pour son fils, aura mis sous les pieds ses ennemis, à savoir les ouvriers du mal - si donc une fin convient au mal, un début lui a forcément convenu : la matière aura un début puisqu'elle connaît aussi la fin inhérente au mal ; car tout ce qui révèle du mal est en effet jugé selon la nature essentielle du mal.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d s'efforcent de lutter contre le mal ; sont conseillés par Dieu, 217e collective, 441b dogme : seul Dieu est éternel et non la matière ; question de la *Genèse*, 344a Hermogène, 344c question de l'éternité de la matière et du mal ; la matière a un début et une fin, 344d énumération, 414 opinion sur Dieu, 413 opinion sur les individus

Réf : 227  
Tertullien  
*Adversus Hermogenem*. 19. 02  
Nos

*NOS autem unicuique uocabulo propriètatem suam uindicamus, principium initium esse et competisse ita poni rebus incipientibus fieri ; nihil enim quod fieri habet sine initio esse, quin initium sit illi ipsum dum incipit fieri ; ita principium siue initium inceptiois esse uerbum, non alicuius substantiae nomen.*

Mais NOUS, nous exigeons pour chaque mot son sens propre : "principium" signifie "commencement", et l'emploi de ce mot pour des choses qui commencent à exister s'imposait ; en effet aucune créature qui va venir à l'existence n'est sans commencement, de façon à éviter que le commencement ne soit pour elle le moment même où elle commence à exister ; ainsi "principium" ou "initium" est le mot qui signifie l'acte de commencer, et non pas la dénomination de quelques substances.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d sont exigeants, 217e collectif, 344a Hermogène, 344c critique de la thèse sur l'éternité de la matière, 344d étude du vocabulaire, 413, 412

Réf : 228  
Tertullien  
*Adversus Hermogenem*. 22. 02  
Nos

*Si ergo ex iam factis rebus alias res deus proferens ostendit per prophetam et dicit, quid unde protulerit - quamquam possimus unde illas prolatae aestimare, dum ne ex nihilo ; iam enim facta erant quaedam ex quibus prolatae uideri possent -, si tantam curam instructionis nostrae insumpsit spiritus sanctus, ut sciremus quid unde processerit, nonne proinde NOS et de caelo et de terra compotes reddidisset significando unde ea esset operatus, si de aliqua materia origo constaret illorum, ne tanto magis ex nihilo ea uideretur operatus quanto nihil adhuc erat factum ex quo operatus uideretur ? Itaque sicut ea quae de aliquo prolata sunt ostendit unde prolata sint, ita quae non ostendit unde prolata sint ex nihilo prolata confirmat.*

Ainsi, lorsque Dieu donne le jour à de nouveaux êtres à partir de créatures déjà existantes, il nous les montre par l'intermédiaire du prophète et précise ce à quoi il a donné le jour et son origine - nous pouvions toutefois penser que, d'où qu'ils eussent vu le jour, ce n'était certainement pas du néant, puisqu'il existait déjà des créatures d'où ils pouvaient sembler avoir vu le jour - : dans ces conditions, si l'Esprit-saint a pris tant de soin à nous instruire, pour que nous sachions ce qui est venu à l'existence et de quelle origine, ne NOUS aurait-il pas également informés au sujet du ciel et de la terre en nous faisant savoir d'où il les a réalisés, si leur origine se trouvait dans quelque matière, de peur de sembler les avoir réalisés du néant, d'autant plus qu'il n'y avait encore aucune créature d'où on pût croire qu'il les avait réalisés ? Par conséquent, dans la mesure où il montre la source des créatures issues de quelque chose, son silence sur la source de certaines créatures est la confirmation qu'elles sont issues du néant.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : le rôle de Dieu dans la Création, 344a Hermogène, 344c question de l'origine de la matière, 344d énumération, 442a montanisme, 414 opinion sur le rôle de Dieu, 441a Écritures : A. Test., prophètes, 217d reçoivent une instruction du S' Esprit, 217e collective, 412

## Corpus indexé

Réf. : 229

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 26. 01

Nos

*NOBIS autem unus deus et una est terra quam in principio deus fecit. Cuius ordinem incipiens scriptura decurrere primo factam eam edicit, dehinc qualitatem ipsius edisserit, sicut et caelum primo professa : In principio deus fecit caelum, dehinc dispositionem eius superducit : Et separavit inter aquam quae erat infra firmamentum et quae erat super firmamentum, et uocavit deus firmamentum caelum, ipsum quod in primordio fecerat. Proinde et de homine : Et fecit deus hominem, ad imaginem dei fecit illum, dehinc qualiter fecerit reddit : Et finxit deus hominem de limo terrae et adflavit in faciem eius flatum uitae et factus est homo in animam uiuam. Et utique sic decet narrationem inire : primo praeferri, postea prosequi, ante nominare, deinde describere. Alioquin uanum, si eius rei cuius nullam praemisera mentionem, id est materiae, ne ipsum quidem nomen, subito formam et habitum promulgauit, ante enarrat qualis esset antequam an esset ostendit, figuram deformati, nomen abscondit.*

Au contraire, pour NOUS, il y a un seul Dieu et une seule terre que Dieu créa au commencement. Lorsque l'Écriture entreprend de suivre l'ordre de la création, elle affirme d'abord la création de la terre, puis elle en expose la qualité, de même qu'après avoir révélé la création du ciel : " Au commencement Dieu créa le ciel ", elle précise en plus la façon dont il fut arrangé : " Et il sépara l'eau qui était au-dessous du firmament de celle qui était au-dessus du firmament, et Dieu appela le firmament ciel ", le même qu'il avait créé au début. De la même façon, à propos de l'homme : " Et Dieu créa l'homme, à l'image de Dieu il le créa ", puis elle raconte la façon dont il l'a créé : "Et Dieu forma l'homme du limon de la terre et lui insuffla au visage un souffle de vie, et l'homme devint une âme vivante."

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : Un seul Dieu et une seule terre ; Dieu créa l'homme à son image ; ordre dans la Création, 441a Écritures : *Genèse*, 217e

Réf. : 230

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 26. 02

Nos

*At quanto credibilius secundum NOS eius rei dispositionem scriptura subiunxit cuius institutionem simulque nominationem praemisit ! Quam denique integer sensus est : In principio deus fecit caelum et terram, terra autem erat inuisibilis et rudis, quam deus scilicet fecit, de qua scriptura cum maxime edixerat ! Nam et autem ipsum uelut fibula coniunctivae particulae ad connexum narrationi adpositum est : Terra autem ; hoc enim uerbo reuertitur ad eam de qua supra dixerat et alligat sensum. Adeo aufer hinc autem et soluta compago est, ut tunc possit de alia terra dictum uideri : Terra erat inuisibilis et rudis.*

Comme il est au contraire plus vraisemblable, à NOTRE AVIS que l'Écriture ait précisé la constitution de la réalité dont elle avait préalablement exposé à la fois le commencement dans l'existence et la dénomination ! Finalement comme la pensée est ici complète : " Au commencement Dieu créa le ciel et la terre, et la terre était invisible et brute", celle que Dieu a créée bien sûr et dont l'Écriture vient juste de parler. Car le "et" (autum), sorte d'agrafe, est une conjonction copulative qui est intégrée à la narration pour coordonner : " Et la terre..." En effet, grâce à ce mot, elle nous renvoie à celle dont elle avait parlé plus haut et assure la continuité de la pensée. Aussi supprime le " et " et le lien est rompu, si bien qu'on peut alors le croire qu'on parle d'une autre terre : " La terre était invisible et brute."

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : *Genèse*, 344a Hermogène, 344c question de la matière et de sa Création, 344d exégèse du texte de la *Genèse*, 414 opinion sur le contenu des Écritures, 217d intellectuelle : ils ont une pensée, un avis, 217e collective, 441b dogme : la terre est nuisible et brute, 412

Réf. : 231

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 34. 05

Nos

*Cuius uirtutis et potestatis suae hunc iam arrabonem uoluit in NOBIS collocasse, ut credamus etiam illum uniuersitatem ex nihilo uelut emortuam, quae scilicet non erat, in hoc, ut esset, suscitasse.*

Et il a voulu dès maintenant déposer en NOUS ce gage de son pouvoir et de sa puissance, afin que nous croyons aussi qu'il a suscité du néant à l'existence de l'univers qui, comme mort, n'existait bien sûr pas.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d ils sont croyants, 441b dogme : Dieu a créé l'univers à partir du néant, 344a Hermogène, 344c question de la naissance de l'univers, 344d affirmation, 217e collective, 414

Réf. : 232

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 39. 02

Nos

*Aequae cum dicis : "Partes autem eius omnia simul ex omnibus habent, ut ex partibus totum dinoscatur," utique eas partes intellegi uis quae ex illa prolatae sunt, quae hodie uidentur a NOBIS. Quomodo ergo omnia ex omnibus habent, utique ex pristinis, quando quae hodie uidentur aliter habeant quam pristina fuerunt ?*

De la même façon, lorsque tu dis : " Et ses parties ont un contenu représentatif de l'ensemble, si bien que les parties font connaître l'intégralité", tu veux faire entendre que ces parties sont bien sûr celles tirées de la matière et sont aujourd'hui sous nos yeux (NOUS). Mais comment ont-elles un contenu représentatif de l'ensemble, c'est à dire de l'état ancien des choses, alors que celles qui sont aujourd'hui sous nos yeux sont différentes de ce que furent les anciennes ?

Statut : Incertain

113, 222f, 344a Hermogène, 344c débat sur la nature de la matière et sur son ancienneté, 344d exégèse ; question



Réf. : 233

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 45. 01

*Apostolus*

*At enim prophetae et APOSTOLI non ita tradunt mundum a deo factum apparente solummodo et adpropinquante materiae, quia nec materiam ullam nominauerunt, sed primo sophiam conditam, initi[ar]um uiarum in opera[m] ipsius, dehinc et sermonem prolatum per quem omnia facta sunt et sine quo factum est nihil ; denique sermone eius caeli confirmati sunt et spiritu ipsius uniuersae uirtutes eorum. Hic est dei dextra et manus ambae per quas operatus est atque molitus est - opera enim manuum tuarum, inquit, caeli -, per quas et mensus est caelum et palmo terram.*

Mais les prophètes et les APÔTRES ne font pas ce récit dans lequel Dieu a créé le monde seulement en se manifestant, et s'approchant de la matière, puisqu'ils n'ont même parlé d'aucune matière, mais ils racontent que d'abord a été créée la sagesse, commencement de ses voies pour ses œuvres, puis la parole a été produite par laquelle toutes les choses ont été créées et sans laquelle rien n'a été créé. ; car les cioux ont été affermis par sa parole, et toute leur puissance par son esprit. Voilà la main droite de Dieu, voilà la même les deux mains par lesquelles il mesuré le ciel et la terre avec sa paume.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dogmes : *Genèse* ; le monde a été créé par Dieu, sans le recours à la matière, 217d font un récit sur l'origine du monde, 443a Sagesse, 441a Écritures : Bible, 413 opinion sur les apôtres, 344a Hermogène, 344c thèse de l'origine de la matière, 344d réfutation

Réf. : 234

Tertullien

*Adversus Hermogenem.* 45. 03

*Apostolus*

*Vides ergo quemadmodum operatione dei uniuersa consistunt ualentia facientis terram, intellegentia parantis orbem et sensu extendentis caelum, non apparentis solummodo nec adpropinquantis sed adhibentis tantos animi sui nisus, sophiam ualentiam sensum sermonem spiritum uirtutem, quae illi non erant necessaria, si apparendo tantummodo et adpropinquando profectus fuisset. Haec autem sunt inuisibilia eius quae secundum APOSTOLUM ab institutione mundi factis eius conspiciuntur, non materiae nescio quae sed sensuality ipsius ; quis enim cognouit sensum domini, de quo exclamat : "O profundum diuitiarum et sophiae, ut in inuentibilia iudicia eius et in inuestigabiles uiae eius ! Quid haec magis sapiunt quam : ut ex nihilo omnia facta sunt ! Quae nec inueniri nec inuestigari nisi soli deo possent, alioquin inuestigabilia et inuentibilia, si ex materia sunt inuestigata et non inuenta.*

Tu vois donc comment toutes les choses de l'univers existent par l'opération de dieu, qui crée la terre par sa puissance, qui prépare le monde par son intelligence et qui étend le ciel par sa prudence, non seulement en se manifestant et en s'approchant, mais en employant les forces si grandes de son âme : sa sagesse, sa puissance, sa prudence, sa parole, son esprit, son pouvoir qui ne lui étaient pas nécessaires s'il avait fait le voyage seulement pour se manifester et s'approcher. Mais ce sont là ses "qualités invisibles" selon l'APÔTRE, depuis la création du monde sont vues par ses œuvres ; il ne s'agit pas de je ne sais quelles matières, mais des fruits de sa propre pensée ; car qui a connu la pensée du Seigneur, à propos de laquelle on s'écrie : « abîme de richesses et de sagesse ! " Que ses jugements sont introuvables et ses voies impénétrables. Que signifient ces mots, sinon : " comme toutes les choses ont été créées du néant " ? Ils ne pourraient être trouvées et pénétrés que par Dieu seul ; d'ailleurs ils seraient pénétrables, s'ils étaient pénétrés et trouvés à partir de la matière.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441b dogme : *Genèse*, 441a *Épîtres*, 344a Hermogène, 344c débat sur l'origine de la matière, 344d exégèse, 414 opinion sur la religion, sur Dieu, 217d a une pensée sur la création du monde : intellectuelle

Réf. : 235

Tertullien

*Adversus iudeos.* 01. 01

*Christianus*

*Proxime accidit : disputatio habita est CHRISTIANO et proselyto Iudaeo. Alternis uicibus contentioso fune uterque diem in uesperam traxerunt. Obstrepentibus quibusdam ex partibus singulorum nubilo quodam ueritas obumbrabatur. Placuit ergo, ut quod per concentum disputationis minus plene potuit dilucidari, curiosius inspectis lectionibus stilo quaestiones retractatas terminare.*

Il arriva dernièrement qu'une dispute s'éleva entre un CHRÉTIEN et un prosélyte juif. La discussion se prolongea de part et d'autre jusqu'au soir, sans qu'ils eussent rien avancé. D'ailleurs le bruit de quelques auditeurs causait un tel trouble que la vérité demeura comme enveloppée d'un nuage. J'ai donc jugé à propos d'examiner avec plus de soin ce qui n'avait pu être éclairé par la discussion, et d'achever par un traité le développement de ces matières.

Statut : Incertain

111, 213a sexe masculin, 217d intellectuelle, 222f, 343a prosélyte juif, 413 opinion de Tertullien, 441b exposé de la vérité, 343d débat vif

Réf. : 236

Tertullien

*Adversus iudeos.* 01. 05

*Populus, christianus* adj.

*Itaque cum populus seu gens Iudaeorum anterior sit tempore et maior per gratiam primae dignationis in lege, noster uero minor aEitate temporum intellegatur utpote in ultimo saeculi spatio adeptus notitiam diuinae miseracionis, procul dubio secundum edictum diuinae elocutionis prior maior populus id est Iudaicus seruiat necesse est minori et minor POPULUS id est CHRISTIANUS superet maiorem.*

C'est pourquoi, puisqu'il est reconnu que le peuple juif est la nation qui est venue la première dans l'ordre des temps, et qu'elle a été l'aînée par la grâce de sa vocation à la loi, tandis que notre peuple est le plus jeune, attendu qu'il n'a obtenu la connaissance de la divine miséricorde que vers la fin des temps, il ne faut pas douter, suivant l'oracle sacré, que le premier peuple qui est notre aîné, c'est-à-dire le peuple juif, ne soit nécessairement, asservi au plus jeune, et que le plus jeune, c'est-à-dire encore le PEUPLE CHRÉTIEN, ne triomphe de l'aîné.

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 343b le peuple juif, 441a Écritures, ici l'A. Test., 343d débat sur l'antériorité du peuple juif, 214a le christianisme est postérieur/judaïsme, 118 politique

## Corpus indexé

Réf. : 237  
Tertullien  
*Adversus iudeos.* 01. 07  
*Populus*

*Sic namque posterioribus temporibus quibus reges eis imperabant et cum Hieroboam uaccas aureas et lucos colebant et Bahali se mancipabant. Vnde probatur eos semper idololatriae crimine reos designatos ex instrumento diuinarum scripturarum. noster uero POPULUS id est posterior relictis idolis quibus ante deseruebat ad eundem deum conuersus est, a quo Israel, ut supra memorauimus, abscesserat.*

Il en fut de même plus tard, quand les rois leur commandaient. Nous les voyons adorer avec Jéroboam des génisses d'or, honorer les bois sacrés, et se prostituer à Baal ; ce qui prouve, d'après le témoignage des divines Écritures, qu'ils ont toujours été désignés comme coupables d'idolâtrie. Notre PEUPLE, au contraire, c'est-à-dire le second peuple, abandonnant les idoles qu'il servait auparavant, se convertit à ce même Dieu, dont Israël s'était éloigné, ainsi que nous venons de l'exposer. Par là, le plus jeune des deux peuples triompha de l'aîné, en obtenant le bienfait de la faveur divine dont Israël fut déshérité.

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217e collective, 441a Écritures, ici l'A.Test., 414 opinion sur la religion, 343b collective, 343d polémique sur le caractère idolâtre du judaïsme, 343c discussion sur la différence entre les deux monothéismes, 214a christianisme/judaïsme au I<sup>er</sup> siècle, 118 vocabulaire politique

Réf. : 238  
Tertullien  
*Adversus iudeos.* 01. 08  
*Populus*

*Sic namque POPULUS minor id est posterior populum maiorem superauit, dum gratiam diuinae dignationis consequitur, a qua Israel est repudiat.*

Notre peuple, au contraire, c'est-à-dire le second PEUPLE, abandonnant les idoles qu'il servait auparavant, se convertit à ce même Dieu, dont Israël s'était éloigné, ainsi que nous venons de l'exposer. Par là, le plus jeune des deux peuples triompha de l'aîné, en obtenant le bienfait de la faveur divine dont Israël fut déshérité.

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 214a séparation juif/chrétien au I<sup>er</sup> siècle, 343b collective, 343c comparaison, 343d les juifs sont idolâtres, 441b pas de différenciation entre le dieu de l'A.Test. et celui du N.Test., 118 vocabulaire politique

Réf. : 239  
Tertullien  
*Adversus iudeos.* 02. 13  
*Nos*

*Noe quoque incircumcisum deus sed et non sabbatizantem de diluio liberauit. Nam et Enoch iustissimum non circumcisum nec sabbatizantem de hoc mundo transtulit qui necdum mortem gustauit, ut aeternitatis candidatus iam NOBIS ostenderet nos quoque sine legis onere Moysis deo placere posse.*

Noé n'était pas circoncis ; il ne célébrait pas le sabbat. Dieu ne le sauva pas moins du déluge. Que dis-je ? Il transporta hors de ce monde le juste Énoch, qui ne connaissait ni la circoncision ni le sabbat, et qui n'a pas encore goûté de la mort, afin que ce candidat de l'éternité NOUS attestât que nous pouvons plaire également au Dieu de Moïse, sans le fardeau de la loi mosaïque.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 441a A.Test : Noé ; Énoch, 414 opinion sur la religion, 343b collective, 343d énumération, 343c rejet des traditions religieuses juives : Sabbat ; circoncision, 222f, 442c

Réf. : 240  
Tertullien  
*Adversus iudeos.* 03. 10  
*Oculus*

*Qui igitur intelleguntur alii quam nos qui in noua lege edocti ista obseruamus oblitterata ueteri lege cuius abolitionem futuram actus ipse demonstrat ? Nam et uetus lex ultione gladii se uindicabat et OCULUM pro oculo eruebat et uindicta iniuriam retribuebat, noua autem lex clementiam designabat et pristinam ferocitatem gladiatorum et lancearum ad tranquillitatem conuertebat et belli pristinam in aemulos et hostes executionem in pacificos actus arandae et colendae terrae reformabat.*

Dieu a donc voulu, par un trait de sa providence, donner à Israël la circoncision comme un signe qui pût le faire reconnaître, lorsque viendrait le temps où l'entrée de Jérusalem lui serait interdite, à cause des crimes que nous avons rappelés plus haut. Ces événements nous étaient annoncés parce qu'ils devaient s'accomplir ; et comme ils se sont accomplis sous NOS YEUX, nous les reconnaissons. Ainsi, de même que la circoncision charnelle, qui n'était que temporaire, a été donnée comme signe à un peuple rebelle, de même la circoncision a été donnée comme gage de salut à un peuple docile, suivant la parole du prophète Jérémie : " Préparez la terre nouvelle et ne semez plus sur des épines. "

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 414 opinion sur la religion, 441a Écritures, A.Test., 343b collective, 343c polémique, 343d débat autour de la circoncision, 441b circoncision : gage de salut donné par Dieu, 217d morale : peuple docile

Réf. : 241

Tertullien

*Adversus iudeos.* 03. 10

Nos

*Qui igitur intelleguntur alii quam NOS qui in noua lege edocti ista obseruamus oblitterata ueteri lege cuius abolitionem futuram actus ipse demonstrat ? Nam et uetus lex ultione gladii se uindicabat et oculum pro oculo eruebat et uindicta iniuriam retribuebat, noua autem lex clementiam designabat et pristinam ferocitatem gladiatorum et lancearum ad tranquillitatem conuertebat et belli pristinam in aemulos et hostes executionem in pacificos actus arandae et colendae terrae reformabat.*

Peut-on reconnaître à ces traits un autre peuple que NOUS, qui, formés par la loi nouvelle, observons ces ordonnances, après avoir vu tomber la loi ancienne, dont la dureté elle-même annonçait la future abrogation ? La loi ancienne, en effet, se maintenait par la sanction du glaive, " elle arrachait œil pour œil, " et rendait outrage pour outrage. La loi nouvelle, au contraire, promettait la miséricorde, apprenait aux amis de la guerre à devenir les amis de la loi, et convertissait les hostilités violentes en actes pacifiques, destinés à cultiver et à féconder la terre. Que suit-il de là ? De ce qu'il avait été prédit, comme nous l'avons montré plus haut, que la loi ancienne et la circoncision charnelle cesseraient, il résulte que l'observance de la loi nouvelle et de la circoncision spirituelle s'est manifestée à nous par la soumission de la paix.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d peuple formé par la loi nouvelle, 343b collective, 343c loi du talion, 343d énumération, 443a miséricorde ; paix, 441c circoncision spirituelle, 414, 413 opinion de Tertullien, 441b dogmes, 442c

Réf. : 242

Tertullien

*Adversus iudeos.* 03. 12

Nos

*Quis autem populus qui deum ignorabat, nisi noster qui retro deum nesciebamus", et quis in auditu auris obaudiuit ei, nisi NOS qui relictis idolis ad deum conuersi sumus ?*

" Le peuple que je ne connaissais pas, est-il dit, m'a servi ; il m'a écouté dans la docilité du cœur. "Ainsi l'annoncèrent les prophètes. Or quel est le peuple qui ne connaissait pas Dieu, si ce n'est nous-mêmes qui l'ignorions par le passé ? Qui l'a écouté dans la docilité du cœur, si ce n'est NOUS encore, qui avons abandonné les idoles pour nous convertir à Dieu ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d morale : peuple qui ignorait Dieu, 413, 331a dieux, idoles, 441a A.Test., 223b1 conversion à Dieu

Réf. : 243

Tertullien

*Adversus iudeos.* 03. 13

Nos

*Nam Israel, qui deo fuerat cognitus quique ab eo in Aegypto exaltatus fuerat et per Erythraeum pelagum transuectus quique in eremo manna cibatus XL annis ad instar aeternitatis redactus nec humanis passionibus contaminatus aut saeculi huius cibis pastus sed angelorum panibus [manna] cibatus satsique beneficiis deo obligatus, domini et dei sui oblitus est dicens ad Aaron : Fac nobis deos qui nos antecendant ; Moyses enim ille qui NOS eiecit de terra Aegypti dereliquit nos, et quid illi acciderit nescimus. Et ideo nos, qui non populus dei retro, facti sumus populus eius accipiendo nouam legem supra dictam et nouam circumcissionem ante praedictam.*

En effet, Israël, qui était connu de Dieu, qui avait été glorifié par lui en Égypte, qui sous sa main avait franchi la mer Rouge, qui avait été nourri de la manne dans le désert, qui avait été traité pendant quarante années à l'image de l'éternité, sans être souillé par les passions humaines, sans toucher aux aliments de ce siècle, ne mangeant que le pain des anges, Israël enfin, qu'enchaînaient à Dieu tant de bienfaits, oublia son Seigneur et son Dieu, et dit à Aaron : « Fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; car Moïse, cet homme qui nous a tirés de la terre d'Égypte, nous a abandonnés, et nous ne savons ce qui lui est arrivé. » Voilà pourquoi, « NOUS qui n'étions pas autrefois le peuple de Dieu, nous sommes devenus son peuple, » en recevant la loi nouvelle dont nous parlions tout à l'heure, et la circoncision nouvelle qui avait été prédite.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 414, 441a Écritures : A.Test., 441b dogme : loi nouvelle, 441a Écritures : N.Test., 441c circoncision nouvelle, 217d devenu le peuple de Dieu, 214a Exode des Juifs, 343b Israël, 343c les juifs ont renié Dieu, 343d évocation d'une citation de l'A.Test.

Réf. : 244

Tertullien

*Adversus iudeos.* 04. 02

Nos

*Vnde nos intellegimus magis sabbatizare nos ab omni opere seruili semper debere et non tantrum septimo quoque die sed per omne tempus. Ac per hoc quaerendum NOBIS, quod sabbatum nos deus uelit custodire. Nam sabbatum aeternum et sabbatum temporale scripturae designant. Dicit enim Esaias propheta : Sabbata uestra odit anima mea. Et alio loco dicit : Sabbata mea profanastis.*

Nous en concluons que nous devons célébrer le sabbat, en nous interdisant toute œuvre servile, non pas seulement le septième jour, mais dans tous les temps. Il s'agit maintenant de chercher quelle espèce de sabbat Dieu NOUS ordonnait de garder. Les Écritures, en effet, nous parlent d'un sabbat éternel et d'un sabbat temporaire. Le prophète Isaïe dit : « Mon âme hait vos sabbats. » Et ailleurs : « Vous avez profané mes sabbats. »

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test., 413, 441c célébrer le Sabbat éternel, 343c collective, 343c débat autour de la notion de Sabbat, 343d discussion autour des paroles d'Isaïe, 441b dogmes, 442c

## Corpus indexé

Réf. : 245

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 05. 01

*Populus*

*Sic et sacrificia terrenarum oblationum et spiritualium [sacrificiorum] praedicata ostendimus, et quidem a primordio maioris filii id est Israelis terrena fuisse in Cain praeostensa sacrificia, sed minoris filii Abel id est POPULI nostri sacrificia diuersa demonstrata.*

Nous démontrons encore par là que les oblations de la miséricorde et les sacrifices spirituels avaient été prédits. En effet, les sacrifices terrestres du fils aîné, c'est-à-dire d'Israël, nous sont figurés dès le berceau du monde par les offrandes de Caïn, tandis que nous trouvons dans celles du fils le moins âgé, d'Abel, c'est-à-dire de NOTRE PEUPLE, des sacrifices d'une autre nature.

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217e collective, 441a Écritures, A.Test., 343b collective, 343c débat sur Caïn et Abel, 343d polémique sur les Écritures, 441c sacrifices d'une autre nature /Juifs : spirituels, 118 vocabulaire politique

Réf. : 246

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 05. 04

*Apostolus*

*Cur itaque postea per prophetas praedicat spiritus futurum, ut in omni loco et in omni terra offerantur sacrificia deo ? Sicuti per Malachiam unum ex duodecim prophetis dicit : Non recipiam sacrificium de manibus uestris, quoniam ab oriente sole usque in occidentem nomen meum clarificatum est in omnibus gentibus, dicit dominus omnipotens, et in omni loco offeruntur sacrificia munda nomini meo. Item in psalmis Daud : Adferre deo, patriae gentium, indubitata quod in omnem terram exire habebat praedicatio APOSTOLORUM, adferre deo claritatem et honorem, adferre deo sacrificium nominis eius ; tollite hostiam et introite in atria eius.*

Pourquoi donc l'Esprit annonce-t-il ensuite, par la bouche des prophètes, qu'un jour des sacrifices seront offerts sur toute la face de la terre et en tout lieu, ainsi que le prédit Malachie, un de ces douze anges que nous appelons prophètes ? « Je ne prendrai plus de présents de votre main. Car depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur tout-puissant ; l'on sacrifie en tout lieu, et une oblation pure est offerte à mon nom. » David, dans les psaumes, tient le même langage : « Nations, apportez vos hommages à Dieu ». Oui sans doute, parce que la prédication des APÔTRES devait retentir sur toute la terre. « Rendez à Dieu gloire et honneur ; offrez des sacrifices à son nom : prenez vos offrandes, et entrez dans son sanctuaire ».

Statut : Incertain

113, 211c toute la terre, 222f disciples de Jésus, 217d intellectuelle : prédicateurs, 441a A.Test. : *Psaumes*, 414 opinion sur la religion

Réf. : 247

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 06. 01

*Nos*

*Igitur cum manifestum sit et sabbatum temporale ostensum et sabbatum aeternum praedicatum, circumcisionem quoque carnalem praedictam et circumcisionem spiritalem praeindicatam, legem quoque temporalem et legem aeternalem denuntiatam, sacrificia carnalia et sacrificia spiritualia praeostensa, sequitur ut praecedenti tempore datis omnibus istis praeceptis carnaliter populo Israeli superueniret tempus, quo legis antiquae et caeremoniarum ueterum praecepta cessarent et nouae legis promissio et spiritualium sacrificiorum agnitio et noui testamenti pollicitatio superueniret fulgente NOBIS lumine ex alto qui sedebamus in tenebris et in umbra mortis detinebamur.*

Maintenant qu'il est manifeste pour nous qu'il a été prédit un sabbat temporaire et un sabbat éternel, une circoncision charnelle et une circoncision spirituelle, une loi temporaire et une loi éternelle, des sacrifices charnels et des sacrifices spirituels, la conséquence veut qu'aux temps où ces préceptes charnels avaient été donnés au peuple Juif, ait succédé le temps où devaient cesser la loi et les cérémonies anciennes, pour faire place aux promesses de la loi nouvelle, à la connaissance des sacrifices spirituels et à l'accomplissement de la nouvelle alliance, puisque nous avons été éclairés « par cette lumière d'en haut, NOUS qui étions assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. »

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test., 214a remise des tables de la loi à Moïse, 413, 414, 441b dogmes, 441c rites issus du judaïsme, 217d morale

Réf. : 248

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 06. 02

*Nos*

*Itaque necessitas NOBIS incumbit ut, quoniam praedicatam nouam legem a prophetis praediximus et non talem, qualis iam data esset patribus eorum eo tempore quo eos de terra Aegypti produxit, ostendere et probare debeamus tam illam legem ueterem cessasse quam legem nouam promissam nunc operari : et quidem primum quaerendum, an expectetur nouae legis lator et noui testamenti heres et nouorum sacrificiorum sacerdos et nouae circumcisionis purgator et aeterni sabbati cultor, qui legem ueterem compestat et nouum testamentum statuat et noua sacrificia offerat et caeremonias antiquas reprimat et circumcisionem ueterem cum suo sabbato compestat et nouum regnum quod non corruptatur adnuntiet.*

Par conséquent, comme NOUS avons établi plus haut que les prophètes avaient prédit une loi nouvelle, différente de celle qui avait été donnée à leurs pères, lorsque le Seigneur les tira de la terre d'Égypte, nous sommes dans la nécessité de montrer et de prouver, d'une part, que la loi ancienne a cessé ; d'autre part, que la loi nouvelle, qui avait été promise, est maintenant en vigueur. Avant tout, il faut examiner d'abord si le législateur nouveau, l'héritier de l'alliance nouvelle, le pontife des sacrifices nouveaux, le purificateur de notre circoncision, l'observateur du sabbat éternel, est encore attendu pour abroger la loi ancienne, établir l'alliance nouvelle, offrir des sacrifices nouveaux, supprimer les cérémonies anciennes et l'ancienne circoncision, puisqu'il annonce qu'il a un sabbat particulier et « un royaume nouveau qui n'aura point de fin ».

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test., 214a fuite d'Égypte, 441b dogme : loi et alliance nouvelles, 441c rites issus du judaïsme, 343b collective, 343d énumération, 343c abrogation de la loi juive, 414, 442c

Réf. : 249

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 07. 01

Nos

*Igitur in isto gradum conseramus, an qui uenturus Christus adnuntiabatur iam uenerit an uenturus adhuc speretur. Quod ipsum ut probari possit, etiam tempora sunt nobis requirenda quando uenturum Christum prophetae nuntiauerint, ut, si intra ista tempora recognouerimus uenisse eum, sine dubio ipsum esse credamus quem prophetae uenturum canebant, in quem NOS gentes scilicet, credituri adnuntiabamur, et cum constiterit uenisse indubitate etiam legem nouam ab ipso datam esse credamus et testamentum nouum in ipso et per ipsum nobis dispositum non diffiteamur.*

La discussion est donc engagée sur ce terrain : Le Christ dont l'avènement était annoncé, est-il venu ? Ou bien attendons-nous encore le Christ qui doit venir ? Pour le démontrer, nous avons besoin d'examiner les temps que les prophètes avaient marqués pour l'avènement de Jésus-Christ, afin que, si nous reconnaissons qu'il a paru aux temps marqués par eux, nous soyons fermement convaincus qu'il est ce même Christ annoncé par les prophètes, et auquel les nations devaient croire. Puis, quand il sera certain qu'il est venu, force NOUS sera de croire invinciblement qu'il a donné la loi nouvelle, et que le Testament nouveau s'est accompli pour nous en lui et par lui. Nous le savons, en effet, les Juifs ne nient pas que Jésus-Christ doive descendre parmi nous, puisqu'ils mettent toute leur espérance dans son avènement.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 414, 441a A.Testament : prophètes ; N.Testament, 441b dogme : Jésus est bien le Messie annoncé, 343b collective, 343c débat autour de l'avènement du Christ, 343d affirmation

Réf. : 250

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 07. 03

Apostolus

*Cui etenim tenet dexteram pater deus nisi Christo filio suo, quem et exaudierunt omnes gentes, id est cui omnes gentes crediderunt, cuius et praedicatorum APOSTOLI in psalmis Dauid ostenduntur : In uniuersam, inquit, terram exiit sonus eorum et ad terminos terrae uerba eorum ?*

Nous avons vu cette merveille s'accomplir. Qui Dieu le Père prend-il par la main, si ce n'est Jésus-Christ, son Fils, que toutes les nations ont écouté, c'est-à-dire, dans lequel ont cru toutes les nations, et dont le Psalmiste nous désigne ainsi les APÔTRES chargés de prêcher son nom : « Leur parole s'est répandue dans tout l'univers ; elle a retenti jusqu'aux extrémités de la terre ? »

Statut : Incertain

113, 211c toute la terre, 222f disciples de Jésus, 217d intellectuelle : prédicateurs, 441a A.Testament : *Psaumes*, N.Testament, 441b kérygme, 414 opinion sur la religion

Réf. : 251

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 07. 04

Nos

*In quem enim alium uniuersae gentes crediderunt nisi in Christum qui iam uenit ? Cui etenim crediderunt gentes, Parthi et Medi et Elamitae et qui habitant Mesopotamiam Armeniam Phrygiam Cappadociam, incolentes Pontum et Asiam Pamphylia, immorantes Aegypto et regiones Africae quae est trans Cyrenen inhabitantes, Romani et incolae, tunc et in Hierusalem Iudaei et ceterae gentes, ut iam Gaetulorum uarietates et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini et Galliarum diuersae nationes et Britannorum inaccessa Romanis loca Christo uero subdita et Sarmatarum et Dacorum et Germanorum et Scytharum et abditarum multarum gentium et prouinciarum et insularum multarum NOBIS ignotarum et quae enumerare minus possumus ?*

Je me demande, en quel autre les nations ont-elles cru, sinon en Jésus-Christ, qui est déjà venu ? En quel autre ont cru les nations, « Parthes, Mèdes, Élamites, et ceux qui habitent la Mésopotamie, l'Arménie, la Phrygie, la Cappadoce, le Pont, l'Asie, la Pamphylie, l'Égypte, cette partie de Libye qui est près de Cyrène, et les étrangers venus de Rome ? » En qui ont cru les Juifs qui habitaient Jérusalem et les autres nations, telles que les différentes races des Gétules, les frontières multipliées des Maures, les dernières limites des Espagnes, les nations des Gaules, les retraites des Bretons, inaccessibles aux Romains, mais subjuguées par le Christ ; les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, tant de nations cachées, tant de provinces, tant d'îles qui NOUS sont inconnues » et que par conséquent il nous serait impossible d'énumérer ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d intellectuelle, 441b dogmes : J.-Christ est le messie, 211c Parthes ; Mèdes ; Élamites ; Mésopotamie ; Arménie ; Phrygie, 414

Réf. : 252

Tertullien

*Adversus iuadeos.* 07. 06

Populus

*Quamquam ista et spiritaliter sint intellegenda, quod praecordia singulorum uariis modis a diabolo obsessa fide Christi sint reserata, attamen etiam perspicue sunt adimpleta, utpote in quibus omnibus locis POPULUS nominis Christi inhabitet. Quis enim omnibus gentibus regnare potuisset, nisi Christus dei filius qui omnibus regnaturus in aeternum nuntiabatur ?*

Quoiqu'il faille entendre ces paroles dans un sens spirituel, qui signifie que les cours de chacun de nous, assiégés de diverses manières par le démon, ont été ouverts par la foi de Jésus-Christ, il n'en est pas moins vrai qu'elles se sont accomplies à la lettre, puisque le PEUPLE (DE JÉSUS-CHRIST) est déjà répandu dans tous les lieux. Qui donc aurait pu régner en tous lieux, sinon Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui nous était annoncé comme devant régner éternellement sur toutes les nations ?

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 414 opinion de Tertullien, 441a Écritures, ici l'A.Test., 211b les chrétiens sont partout, 441b dogmes, 217d morale, 213h nombreux, 118 vocabulaire politique

## Corpus indexé

Réf. : 253

Tertullien

*Adversus iudeos.* 09. 22

Nos

*Nam quia Iesus Christus secundum populum, quod sumus nos nationes in saeculi deserto commorantes ante, introducturus esset in terram repromissionis melle et lacte manantem, id est in uitae aeternae possessionem qua nihil dulcius, idque non per Moysen id est non per legis disciplinam, sed per Iesum id est per nouae legis gratiam prouenire habebat circumcisis NOBIS petrina acie id est Christi praeceptis - petra enim Christus multis modis et figuris praedicatus est -, ideo is uir qui in huius sacramenti imagines parabatur etiam nominis dominici inauguratus est figura, ut Iesus nominaretur. Nam qui ad Moysen loquebatur, ipse erat dei filius qui et semper uidebatur ; deum enim patrem nemo umquam uidit et uixit.*

Comme Jésus-Christ devait introduire dans la terre promise, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, disons mieux, comme il devait introduire dans les royaumes de la vie éternelle et ses incomparables béatitudes, le second peuple, qui n'est autre que nous-mêmes, qui nous égarions dans les déserts du siècle ; comme ce n'était point à Moïse par l'ancienne loi, mais à Jésus-Christ par la grâce de la loi nouvelle, qu'il était donné d'accomplir cette heureuse révolution, et de NOUS circoncire avec la pierre mystérieuse, c'est-à-dire avec les préceptes de Jésus-Christ, car il est souvent représenté sous ce symbole, le chef du peuple hébreu fut destiné à figurer d'avance cette merveille, et consacré sous le nom de Jésus. Car celui qui s'entretenait avec Moïse était le Fils de Dieu en personne qui se laissait toujours voir, puisque « personne n'a jamais vu Dieu le Père sans mourir. »

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test. : Moïse, 217d second peuple, 441b dogmes, 211c Palestine, 441a N.Test. : Préceptes de Jésus-Christ, 441c circoncision spirituelle, 442c

Réf. : 254

Tertullien

*Adversus iudeos.* 09. 22

Nos

*Nam quia Iesus Christus secundum populum, quod sumus NOS nationes in saeculi deserto commorantes ante, introducturus esset in terram repromissionis melle et lacte manantem, id est in uitae aeternae possessionem qua nihil dulcius, idque non per Moysen id est non per legis disciplinam, sed per Iesum id est per nouae legis gratiam prouenire habebat circumcisis nobis petrina acie id est Christi praeceptis - petra enim Christus multis modis et figuris praedicatus est -, ideo is uir qui in huius sacramenti imagines parabatur etiam nominis dominici inauguratus est figura, ut Iesus nominaretur. Nam qui ad Moysen loquebatur, ipse erat dei filius qui et semper uidebatur ; deum enim patrem nemo umquam uidit et uixit.*

Comme Jésus-Christ devait introduire dans la terre promise, où coulent des ruisseaux de lait et de miel, disons mieux, comme il devait introduire dans les royaumes de la vie éternelle et ses incomparables béatitudes, le second peuple, qui n'est autre que NOUS-MÊMES, qui nous égarions dans les déserts du siècle ; comme ce n'était point à Moïse par l'ancienne loi, mais à Jésus-Christ par la grâce de la loi nouvelle, qu'il était donné d'accomplir cette heureuse révolution, et de NOUS circoncire avec la pierre mystérieuse, c'est-à-dire avec les préceptes de Jésus-Christ, car il est souvent représenté sous ce symbole, le chef du peuple hébreu fut destiné à figurer d'avance cette merveille, et consacré sous le nom de Jésus. Car celui qui s'entretenait avec Moïse était le Fils de Dieu en personne qui se laissait toujours voir, puisque « personne n'a jamais vu Dieu le Père sans mourir. »

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test. : Moïse, 217d second peuple, 441b dogmes, 211c Palestine, 441a N.Test. : enseignement de J.-C., 443c circoncision spirituelle, 414, 442c

Réf. : 255

Tertullien

*Adversus iudeos.* 13. 01

Nos

*Igitur quoniam filii Israelis adfirmant NOS errare recipiendo Christum qui iam uenit, praescribamus eis ex ipsis scripturis iam uenisse Christum qui praedicabatur, quamuis ex temporibus Danielis praedicantis probauerimus iam uenisse Christum qui nuntiabatur. Nasci enim eum oportuit in Bethleem Iudae.*

Puisque les enfants d'Israël prétendent que nous sommes dans l'erreur, quand nous reconnaissons un Christ déjà descendu parmi NOUS, empruntons aux Écritures elles-mêmes une prescription qui leur prouve que le Christ qui était annoncé est déjà venu. Toutefois, nous leur avons déjà prouvé, par le témoignage des temps et les calculs de Daniel, que le Christ est venu comme il avait été prédit.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 432c collective : les Juifs, 432b morale : les chrétiens sont dans l'erreur, 441a Écritures : A.Test., Daniel, 441b dogmes : J.-C. est bien le messie attendu par les Juifs, 414

Réf. : 256

Tertullien

*Adversus iudeos.* 13. 12

Nos

*Hoc enim lignum tunc in sacramento, cum Moyses aquam amaram indulcauit unde populus qui siti periebat in eremo bibendo reuixit, sicuti NOS qui de saeculi calamitatibus extracti in quo commoramur siti pereuntes, id est uerbo diuino probati, ligno passionis Christi per aquam baptismatis potantes fidem quae est in eum reuiximus.*

C'est par sa vertu que Moïse corrigeait autrefois l'amertume des eaux de Mara, lorsque, dans le désert, elles rendirent la vie au peuple qui allait mourir de soif, de même que NOUS AUTRES, infidèles, arrachés à la nuit du siècle dans laquelle nous étions ensevelis et travaillés par une soif mortelle, c'est-à-dire privés des salutaires breuvages de la parole divine, nous avons bu l'eau du baptême, adoucie par le bois sacré de la passion.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 217d morale : infidèles, privés de la parole divine, 441a Écritures : A.Test., 413 opinion de Tertullien, 441c baptême, 441a N.Testament : paroles divines, 214a situation des "chrétiens" avant le premier siècle, 223b1 conversion par le baptême, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 257

Tertullien

*Adversus iudeos.* 13. 19

Nos

*Quid manifestius huius ligni sacramento, quod duritia huius saeculi mersa in profundo erroris et a ligno Christi id est passionis eius in baptismo liberatur, ut quod perierat olim per lignum in Adam id restitueretur per lignum Christi, NOBIS scilicet qui successimus in loco prophetarum ea sustinentes hodie in saeculo quae semper prophetae propter diuinam religionem.*

Quoi de plus manifeste que le sacrement de ce bois ? Il signifie que ce siècle, enseveli dans le gouffre de la première erreur, est délivré de son endurcissement au baptême par le bois de la passion de Jésus-Christ, afin que ce qui avait péri autrefois en Adam par le bois, soit réparé par le bois de Jésus-Christ, pendant que NOUS AUTRES, qui avons succédé aux prophètes, nous endurons aujourd'hui les mêmes tribulations qu'éprouvèrent toujours les prophètes pour leur divine religion.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 214a ce siècle, 441a A.Test. : Adam, 217d successeurs des prophètes, 441c baptême, 313c persécutions, 441a N.Test. : « Passion » de J.-C., 413, 414, 441b dogmes : par sa mort, J.-C. est venu pour délivrer du péché originel

Réf. : 258

Tertullien

*Adversus iudeos.* 13. 24

Nos

*Igitur quoniam adhuc contendunt Iudaei necdum uenisse Christum quem tot modis adprobauimus uenisse, recognoscant Iudaei exitum suum quem post aduentum Christi relaturi praedicabantur ob impietatem qua eum et despexerunt et interfecerunt. Primo enim ex qua die secundum dictum Esaias proiecit homo abominamenta sua aurea et argentea quae fecerunt adorare uanis et nociuis, id est ex quo gentes NOS dilucidati pectora per Christi ueritatem proiecimus idola, uident Iudaei et quod sequitur expunctum.*

Ainsi, puisque les Juifs prétendent que leur Christ, dont nous avons prouvé l'avènement par tant de témoignage, n'est pas encore venu, qu'ils reconnaissent au moins la réalité du désastre que la prophétie leur annonçait, après son avènement, comme la récompense de leurs mépris, de leur cruauté et de leur déicide. D'abord, depuis que, suivant cette parole d'Isaïe, « l'homme répudia les abominations d'or et d'argent qu'il avait taillées pour recevoir de vaines et stériles adorations, » c'est-à-dire depuis que les nations, qui ne sont autre chose que NOUS-MÊMES, instruites de la vérité par la lumière du Christ, ont brisé leurs idoles, les Juifs peuvent le voir de leurs propres yeux, les paroles qui suivent ont eu leur accomplissement.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 343b les Juifs : collective, 343c débat autour de l'arrivée du Christ, 343d accusation de mépris, cruauté, déicide, 441a A.Test. : Isaïe, 217d morale : instruites de la vérité, 331a rejet des idoles, 441b dogmes : accomplissement des paroles, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 259

Tertullien

*Adversus iudeos.* 14. 08

Nos

*Nec poteritis eum Iosedech filium dicere qui nulla omnino ueste sordida sed semper sacerdotali fuit exornatus nec umquam sacerdotali munere priuatus, sed Iesus iste Christus dei patris summi sacerdos qui primo aduentu suo humanae formae et passibilis uenit in humilitate usque ad passionem, ipse effectus etiam hostia per omnia pro omnibus nobis, qui post resurrectionem suam indutus podere sacerdos in aeternum dei patris nuncupatur.*

Qu'il s'agisse du fils de Josédéch, vous ne pourriez le soutenir, puisque celui-ci, au lieu d'avoir jamais revêtu des habits impurs, fut toujours orné de la robe et de la dignité sacerdotale qu'il ne perdit jamais. Oui, c'est bien là ce Jésus-Christ, pontife suprême de Dieu le Père, qui s'est fait victime pour NOUS à travers tous les abaissements, et qui, revêtu de la robe éclatante après sa résurrection, a été nommé le pontife éternel de Dieu le Père.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a A.Test., 414, 441b dogmes : par sa mort, J.-C. est venu pour délivrer du péché originel ; Résurrection

Réf. : 260

Tertullien

*Apologeticum.* 01. 01

*Christiani, causa*

*Si non licet uobis, Romani imperii antistites, in aperto et edito, in ipso fere uertice ciuitatis praesidentibus ad iudicandum palam dispicere et coram examinare, quid sit liquido in CAUSA CHRISTIANORUM, si ad hanc solam speciem auctoritas uestra de iustitiae diligentia in publico aut timet aut erubescit inquirere, si denique, quod proxime accidit, domesticis iudiciis nimis operata infestatio sectae huius obstruit defensionem : liceat ueritati uel occulta uia tacitarum litterarum ad aures uestras peruenire.*

Magistrats de l'Empire romain, qui présidez, pour rendre la justice, dans un lieu découvert et éminent, presque au sommet même de la cité, s'il ne vous est pas permis d'examiner devant tout le monde et de peser sous les yeux de tous la CAUSE DES CHRÉTIENS pour la tirer au clair ; si, dans cette espèce seule, votre autorité craint ou rougit d'informer en public, avec une attentive justice ; si enfin, comme il est arrivé naguère, la haine pour notre secte, trop occupée des jugements domestiques, ferme la bouche à la défense, qu'il soit du moins permis à la vérité de parvenir à vos oreille, silencieusement, par la voie secrète d'un plaidoyer écrit.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 321b, 431b magistrats de Carthage, 115, 211b Carthage, 314b enquête : elle doit être publique, 443a vérité, 411

## Corpus indexé

Réf. : 261

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 01

*Secta*

*Si non licet uobis, Romani imperii antistites, in aperto et edito, in ipso fere uertice ciuitatis praesidentibus ad iudicandum palam dispicere et coram examinare, quid sit liquido in causa Christianorum, si ad hanc solam speciem auctoritas uestra de iustitiae diligentia in publico aut timet aut erubescit inquirere, si denique, quod proxime accidit, domesticis iudiciis nimis operata infestatio SECTAE huius obstruit defensionem : liceat ueritati uel occulta uia tacitarum litterarum ad aures uestras peruenire.*

Magistrats de l'Empire romain, qui présidez, pour rendre la justice, dans un lieu découvert et éminent, presque au sommet même de la cité, s'il ne vous est pas permis d'examiner devant tout le monde et de peser sous les yeux de tous la cause des chrétiens pour la tirer au clair ; si, dans cette espèce seule, votre autorité craint ou rougit d'informer en public, avec une attentive justice ; si enfin, comme il est arrivé naguère, la haine pour notre SECTE, trop occupée des jugements domestiques, ferme la bouche à la défense, qu'il soit du moins permis à la vérité de parvenir à vos oreilles, silencieusement, par la voie secrète d'un plaidoyer écrit.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217e, 321b, 431b magistrats de Carthage, 116, 211b Carthage, 414b enquête : elle doit être publique, 443a vérité, 411

Réf. : 262

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 04

*Nomen*

*Hanc itaque primam causam apud uos collocamus iniquitatis odii erga NOMEN christianorum. Quam iniquitatem idem titulus et onerat et reuincit, qui uidetur excusare, ignorantia scilicet. Quid enim iniquius, quam ut oderint homines quod ignorant, etiam si res meretur odium ? Tunc etenim meretur, cum cognoscitur an mereatur.*

Voici donc le premier grief que nous formulons devant vous : l'iniquité de la haine que vous avez du NOM de chrétien. Le motif qui paraît excuser cette iniquité est précisément celui qui l'aggrave et qui la prouve, à savoir votre ignorance. Car quoi de plus inique que de haïr une chose qu'on ignore, même si la chose mérite la haine ? En effet, elle ne mérite votre haine que si vous savez si elle la mérite.

Statut : Concept, Collectif

115, 113, 217e, 321b, 342b collective, 342c iniquité du nom de chrétien, 432b énumération, 431b, 431d

Réf. : 263

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 04

*Christianus* adj.

*Hanc itaque primam causam apud uos collocamus iniquitatis odii erga NOMEN CHRISTIANORUM. Quam iniquitatem idem titulus et onerat et reuincit, qui uidetur excusare, ignorantia scilicet. Quid enim iniquius, quam ut oderint homines quod ignorant, etiam si res meretur odium ? Tunc etenim meretur, cum cognoscitur an mereatur.*

Voici donc le premier grief que nous formulons devant vous : l'iniquité de la haine que vous avez du nom DE CHRÉTIEN. Le motif qui paraît excuser cette iniquité est précisément celui qui l'aggrave et qui la prouve, à savoir votre ignorance. Car quoi de plus inique que de haïr une chose qu'on ignore, même si la chose mérite la haine ?

Statut : Concept, Collectif

111, 217e, 321b, 342b collective, 342c ignorance des païens explique leur iniquité, 342d formule

Réf. : 264

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 06

*Christiani* adj.

*Testimonium ignorantiae est, quae iniquitatem dum excusat, condemnat, cum omnes, qui retro oderant, quia ignorabant, quale sit quod oderant, simul desinunt ignorare, cessant et odisse. Ex his fiunt CHRISTIANI, utique de comperto, et incipiunt odisse quod fuerant et profiteri quod oderant ; et sunt tanti, quanti et denotantur.*

La preuve de leur ignorance, qui condamne leur iniquité précisément en lui servant d'excuse, est fournie par ce fait que tous ceux qui jusqu'ici haïssaient parce qu'ils ignoraient, cessent de haïr aussitôt qu'ils cessent d'ignorer. Ceux-là deviennent CHRÉTIENS, et ils le deviennent assurément en connaissance de cause ; et alors ils commencent à haïr ce qu'ils étaient et à professer ce qu'ils haïssaient, et ils sont aussi nombreux que vous voyez que nous sommes.

Statut : Incertain

111, 213h sont nombreux, 214b jusqu'à présent, 217d morale : haïssent, 222f, 223b1 conversion, 321b haine de la foule, 413, 443d enseignement

Réf. : 265

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 07

*Christiani*

*Obsessam uociferantur ciuitatem ; in agris, in castellis, in insulis CHRISTIANOS ; omnem sexum, aetatem, condicionem, etiam dignitatem transgredi ad hoc nomen quasi detrimento maerent.*

L'Etat, s'écrite-t-on, est assiégé ; jusque dans les campagnes, dans les bourgs fortifiés, dans les îles, il n'y a que des CHRÉTIENS ; des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, de tout rang même, passent au nom chrétien, et l'on s'en afflige comme d'un dommage !

Statut : Incertain

111, 211c campagnes ; bourgs fortifiés ; îles, 213a sexe masculin, 213a sexe féminin, 213c tous les âges, 222f, 223b1 conversion, 432b morale, 432c collective, 413



Réf. : 266

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 07

*Nomen*

*Obsessam uociferantur ciuitatem; in agris, in castellis, in insulis Christianos ; omnem sexum, aetatem, condicionem, etiam dignitatem transgredi ad hoc NOMEN quasi detrimento maerent.*

L'Etat, s'écrie-t-on, est assiégé ; jusque dans les campagnes, dans les bourgs fortifiés, dans les îles, il n'y a que des chrétiens ; des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition, de tout rang même, passent au NOM chrétien, et l'on s'en afflige comme d'un dommage !

Statut : Concept, Collectif

115, 217e collective, 113, 211c campagnes ; bourgs fortifiés ; îles, 213a sexe masculin, 213a sexe féminin, 213c tous les âges, 222f, 223b1 conversion, 432b morale, 432c collective, 413

Réf. : 267

Tertullien

*Apologeticum*. 01. 12

*Christianus*

*CHRISTIANO uero quid simile ? Neminem pudet, neminem paenitet, nisi plane retro non fuisse ; si denotatur, gloriatur ; si accusatur, non defendit ; interrogatus uel ultro confitetur ; damnatus gratias agit.*

Chez un CHRÉTIEN, que voit-on de semblable ? Aucun chrétien ne rougit, aucun ne se repent, si ce n'est, naturellement, de ne pas avoir été chrétien auparavant. S'il est dénoncé, le chrétien s'en fait gloire ; s'il est accusé, il ne se défend pas ; interrogé, il confesse de lui-même sa foi ; condamné, il rend grâces.

Statut : Incertain

111, 217d morale : ne se repent pas, 222f, 314b enquête, 413, 312c 32 réactions face aux persécutions : collective, 314d condamné, 214b auparavant, 321b délation

Réf. : 268

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 03

*Christiani*

*Sed CHRISTIANIS solis nihil permittitur loqui quod causam purget, quod ueritatem defendat, quod iudicem non faciat iniustum ; sed illud solum expectatur, quod odio publico necessarium est : Confessio nominis, non examinatio criminis.*

Aux CHRÉTIENS seuls, on ne permet pas de dire ce qui est de nature à les justifier, à défendre la vérité, à empêcher le juge d'être injuste ; on n'attend qu'une chose, celle qui est nécessaire à la haine publique : l'aveu de leur nom et non une enquête sur leur crime.

Statut : Incertain

111, 222f, 314d procès injuste, 321b haine de la foule, 313a rescrit de Trajan, 314b recherche de l'aveu, 413

Réf. : 269

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 03

*Nomen*

*Sed Christianis solis nihil permittitur loqui quod causam purget, quod ueritatem defendat, quod iudicem non faciat iniustum ; sed illud solum expectatur, quod odio publico necessarium est : Confessio NOMINIS, non examinatio criminis.*

Aux chrétiens seuls, on ne permet pas de dire ce qui est de nature à les justifier, à défendre la vérité, à empêcher le juge d'être injuste ; on n'attend qu'une chose, celle qui est nécessaire à la haine publique : l'aveu de leur NOM et non une enquête sur leur crime.

Statut : Concept, Collectif

115, 113, 217e, 314d procès injuste, 321b haine de la foule, 313a rescrit de Trajan, 314b recherche de l'aveu, 413

Réf. : 270

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 05

*Nos*

*De NOBIS nihil tale, cum aequae extorqueri oporteret quod cum falso iactatur, quot quisque iam infanticidia degustasset, quot incesta contenebrasset, qui coqui, qui canes affuissent. O quanta illius praesidis gloria, si eruisset aliquem, qui centum iam infantes comedisset !*

Avec NOUS, rien de semblable, et pourtant il faudrait également essayer de nous arracher l'aveu de ces crimes qu'on nous impute faussement : de combien d'enfants égorgés chacun a déjà goûté, combien d'incestes il a commis à la faveur des ténèbres, quels cuisiniers, quels chiens ont assisté. Quelle gloire pour un gouverneur, s'il découvrait un chrétien qui aurait déjà goûté de cent enfants.

Statut : Incertain

112, 222f, 217e collective, 321a2 enfants égorgés ; incestes, 342a gouverneur, 342c fausses accusations, 342d formule, 413, 432c collective, 432d morale, 314b aveu par la torture

## Corpus indexé

Réf. : 271

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 06

*Christiani*

*Atquin inuenimus inquisitionem quoque in nos prohibitam. Plinius enim Secundus, cum prouinciam regeret, damnatis quibusdam CHRISTIANIS, quibusdam gradu pulsus, ipsa tamen multitudine perturbatus, quid de cetero ageret, consuluit tunc Traianum imperatorem, adlegans praeter obstinationem non sacrificandi nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse quam coetus antelucanos ad canendum Christo ut deo et ad confoederandam disciplinam, homicidium adulterium fraudem perfidiam et cetera scelera prohibentes.*

Au contraire, nous voyons qu'il a même été défendu d'informer contre nous. En effet, Pline le Jeune, gouvernant une province, après avoir condamné quelques CHRÉTIENS, après en avoir démonté quelques-uns, effrayé toutefois de leur grand nombre, consulta l'empereur Trajan sur ce qu'il devait faire dans la suite. Il lui exposait que, sauf l'obstination des chrétiens à ne pas sacrifier, il n'avait pu découvrir, au sujet de leurs mystères, que des réunions tenues avant le lever du soleil pour chanter des cantiques en l'honneur du Christ comme en l'honneur d'un dieu, et pour s'astreindre tous ensemble à une discipline qui défend l'homicide, l'adultère, la fraude, la perfidie et les autres crimes.

Statut : Incertain

111, 211c Bithynie, 213h sont très nombreux, 214a II<sup>ème</sup> siècle, 222f, 313a Rescrit de Trajan, 314b, 315c refus de sacrifier, 431b gouverneur, 441c rites : chants, 443a rejet de l'homicide ; adultère ; fraude ; perfidie, 444a réunions, 444b avant le lever du soleil

Réf. : 272

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 06

*Disciplina*

*Atquin inuenimus inquisitionem quoque in nos prohibitam. Plinius enim Secundus, cum prouinciam regeret, damnatis quibusdam Christianis, quibusdam gradu pulsus, ipsa tamen multitudine perturbatus, quid de cetero ageret, consuluit tunc Traianum imperatorem, adlegans praeter obstinationem non sacrificandi nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse quam coetus antelucanos ad canendum Christo ut deo et ad confoederandam DISCIPLINAM, homicidium adulterium fraudem perfidiam et cetera scelera prohibentes.*

Au contraire, nous voyons qu'il a même été défendu d'informer contre nous. En effet, Pline le Jeune, gouvernant une province, après avoir condamné quelques chrétiens, après en avoir démonté quelques-uns, effrayé toutefois de leur grand nombre, consulta l'empereur Trajan sur ce qu'il devait faire dans la suite. Il lui exposait que, sauf l'obstination des chrétiens à ne pas sacrifier, il n'avait pu découvrir, au sujet de leurs mystères, que des réunions tenues avant le lever du soleil pour chanter des cantiques en l'honneur du Christ comme en l'honneur d'un dieu, et pour s'astreindre tous ensemble à une DISCIPLINE qui défend l'homicide, l'adultère, la fraude, la perfidie et les autres crimes.

Statut : Concept, Collectif

112, 211c, 213h, 214a, 313a, 314b, 315c, 431b, 441c, 413, 217d, 116, 431d

Réf. : 273

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 06

*Nos*

*Atquin inuenimus inquisitionem quoque in NOS prohibitam. Plinius enim Secundus, cum prouinciam regeret, damnatis quibusdam Christianis, quibusdam gradu pulsus, ipsa tamen multitudine perturbatus, quid de cetero ageret, consuluit tunc Traianum imperatorem, adlegans praeter obstinationem non sacrificandi nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse quam coetus antelucanos ad canendum Christo ut deo et ad confoederandam disciplinam, homicidium adulterium fraudem perfidiam et cetera scelera prohibentes.*

Au contraire, nous voyons qu'il a même été défendu d'informer contre NOUS. En effet, Pline le Jeune, gouvernant une province, après avoir condamné quelques chrétiens, après en avoir démonté quelques-uns, effrayé toutefois de leur grand nombre, consulta l'empereur Trajan sur ce qu'il devait faire dans la suite. Il lui exposait que, sauf l'obstination des chrétiens à ne pas sacrifier, il n'avait pu découvrir, au sujet de leurs mystères, que des réunions tenues avant le lever du soleil pour chanter des cantiques en l'honneur du Christ comme en l'honneur d'un dieu, et pour s'astreindre tous ensemble à une discipline qui défend l'homicide, l'adultère, la fraude, la perfidie et les autres crimes.

Statut : Incertain

113, 214a, 222f, 313c, 211c province de Bithynie, 314b, 315c, 441c, 444a, 213h, 314d

Réf. : 274

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 07

*Genus*

*Tunc Traianus rescripsit hoc GENUS inquirendos quidem non esse, oblatos uero puniri oportere.*

Alors Trajan lui répondit que les GENS DE CETTE ESPÈCE ne devaient pas être recherchés, mais que, s'ils étaient déferés au tribunal, il fallait les punir.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a II<sup>ème</sup> siècle, 217e, 313a Rescrit, 431a Empereur Trajan, 115, 431d juridique, 314d procès

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 275

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 09

*Christianus*

*Solum CHRISTIANUM inquiri non licet, offerri licet, quasi aliud esset actura inquisitio quam oblationem. Damnatis itaque oblatum, quem nemo uoluit requisitum ; qui, puto, iam non ideo meruit poenam, quia nocens est, sed quia non requirendus inuentus est.*

Le CHRÉTIEN seul, il n'est pas permis de le rechercher, mais il est permis de le dénoncer, comme si la recherche avait un autre but que la dénonciation ! Vous condamnez donc un chrétien dénoncé, alors que personne n'a voulu qu'il fût recherché ! Et je le crains bien, s'il mérite un châtement, ce n'est pas parce qu'il est coupable, mais parce qu'il s'est fait prendre, alors qu'il ne devait pas être recherché.

Statut : Incertain

111, 222f, 313a rescrit de Trajan, 413, 217d sont une exception ; ne sont pas coupables, 321b dénonciation par la foule, 314d procès et condamnation, 314e un châtement

Réf. : 276

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 10

*Christiani*

*Itaque nec in illo ex forma malorum iudicandorum agitis erga nos, quod ceteris negantibus tormenta adhibetis ad confitendum, solis CHRISTIANIS ad negandum, cum, si malum esset, nos quidem negaremus, uos uero confiteri tormentis compelleretis. Neque enim ideo non putaretis requirenda quaestionibus scelera, quia certi essetis admitti ea ex nominis confessione, qui hodie de confesso homicida, scientes homicidium quid sit, nihilominus ordinem extorquetis admissi.*

Mais voici un autre point, où vous ne nous traitez pas non plus d'après les formes de la procédure criminelle : c'est que, quand les autres accusés nient, vous leur appliquez la torture pour les faire avouer ; aux CHRÉTIENS seuls vous l'appliquez pour les faire nier. Et pourtant, si c'était un crime d'être chrétien, nous nierions et vous auriez recours à la torture pour nous forcer d'avouer. Et en effet, il n'est pas vrai que vous croiriez inutile de rechercher par la torture les crimes des chrétiens, parce que l'aveu du nom de chrétien vous donnerait la certitude que ces crimes sont commis : car vous-mêmes, chaque jour si un meurtrier avoue, bien que vous sachiez ce que c'est que l'homicide vous lui arrachez par la torture les circonstances de son crime.

Statut : Incertain

111, 222f, 313b, 314a, 342a magistrats, 342c débat sur la procédure de Pline, 342d réfutation, 413

Réf. : 277

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 10

*Nomen*

*Itaque nec in illo ex forma malorum iudicandorum agitis erga nos, quod ceteris negantibus tormenta adhibetis ad confitendum, solis Christianis ad negandum, cum, si malum esset, nos quidem negaremus, uos uero confiteri tormentis compelleretis. Neque enim ideo non putaretis requirenda quaestionibus scelera, quia certi essetis admitti ea ex NOMINIS confessione, qui hodie de confesso homicida, scientes homicidium quid sit, nihilominus ordinem extorquetis admissi.*

Mais voici un autre point, où vous ne nous traitez pas non plus d'après les formes de la procédure criminelle : c'est que, quand les autres accusés nient, vous leur appliquez la torture pour les faire avouer ; aux chrétiens seuls vous l'appliquez pour les faire nier. Et pourtant, si c'était un crime d'être chrétien, nous nierions et vous auriez recours à la torture pour nous forcer d'avouer. Et en effet, il n'est pas vrai que vous croiriez inutile de rechercher par la torture les crimes des chrétiens, parce que l'aveu du NOM de chrétien vous donnerait la certitude que ces crimes sont commis : car vous-mêmes, chaque jour si un meurtrier avoue, bien que vous sachiez ce que c'est que l'homicide vous lui arrachez par la torture les circonstances de son crime.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313b, 314a, 115, 342a magistrats, 342c débat sur la procédure de Pline, 342d réfutation

Réf. : 278

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 10

*Nos*

*Itaque nec in illo ex forma malorum iudicandorum agitis erga NOS, quod ceteris negantibus tormenta adhibetis ad confitendum, solis Christianis ad negandum, cum, si malum esset, nos quidem negaremus, uos uero confiteri tormentis compelleretis. Neque enim ideo non putaretis requirenda quaestionibus scelera, quia certi essetis admitti ea ex nominis confessione, qui hodie de confesso homicida, scientes homicidium quid sit, nihilominus ordinem extorquetis admissi.*

Mais voici un autre point, où vous ne NOUS traitez pas non plus d'après les formes de la procédure criminelle : c'est que, quand les autres accusés nient, vous leur appliquez la torture pour les faire avouer ; aux chrétiens seuls vous l'appliquez pour les faire nier. Et pourtant, si c'était un crime d'être chrétien, nous nierions et vous auriez recours à la torture pour nous forcer d'avouer. Et en effet, il n'est pas vrai que vous croiriez inutile de rechercher par la torture les crimes des chrétiens, parce que l'aveu du nom de chrétien vous donnerait la certitude que ces crimes sont commis : car vous-mêmes, chaque jour si un meurtrier avoue, bien que vous sachiez ce que c'est que l'homicide, vous lui arrachez par la torture les circonstances de son crime.

Statut : Incertain

113, 222f, 313b, 313c, 314b, 321a2, 413, 342a magistrats romains, 342c question de la procédure de Pline, 342d énumération des étapes

## Corpus indexé

Réf. : 279

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 11

*Nomen*

*Quo peruersius, cum praesumatis de sceleribus nostris ex nominis confessione, cogitis tormentis de confessione decedere, ut negantes NOMEN pariter utique negemus et scelera, de quibus ex confessione nominis praesumpseratis.*

Par conséquent, c'est contrairement à toutes les règles de la justice que, présumant nos crimes d'après l'aveu de notre NOM, vous nous forcez par la torture à rétracter notre aveu, pour nous faire nier, en même temps que notre nom, tous les crimes que l'aveu du nom vous avait fait présumer.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313a, 314b, 321a2, 431b, 115, 431d

Réf. : 280

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 13

*Homo*

*Vociferatur HOMO : " Christianus sum." Quod est dicit ; tu uis audire quod non est. Veritatis extorquendae praesides de nobis solis mendacium elaboratis audire. "Hoc sum", inquit, "quod quaeris an sim. Quid me torques in peruersum ? Confiteor et torques ; quid faceres, si negarem ?" Plane aliis negantibus non facile fidem accommodatis : nobis, si negauerimus, statim creditis.*

Un HOMME crie : « Je suis chrétien. » Il dit ce qu'il est, et toi tu veux entendre ce qu'il n'est pas. Vous qui présidez pour arracher la vérité, de nous seuls vous vous efforcez d'entendre le mensonge ! « Tu me demandes, dit l'accusé, si je suis chrétien : je le suis. Pourquoi me tortures-tu au mépris des règles de la justice ? J'avoue et tu me tortures ? Que ferais-tu, si je niais ? » - Il faut en convenir, quand les autres nient, vous ne les croyez pas facilement, et nous, si nous nions, vous nous croyez aussitôt !

Statut : Incertain

112, 213a sexe masculin, 222f, 312c31, 313a, 314b, 413, 115 contexte juridique

Réf. : 281

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 13

*Nos*

*Vociferatur homo : "Christianus sum." Quod est dicit ; tu uis audire quod non est. Veritatis extorquendae praesides de NOBIS solis mendacium elaboratis audire. "Hoc sum", inquit, "quod quaeris an sim. Quid me torques in peruersum ? Confiteor et torques ; quid faceres, si negarem ?" Plane aliis negantibus non facile fidem accommodatis : nobis, si negauerimus, statim creditis.*

Un homme crie : « Je suis chrétien. » Il dit ce qu'il est, et toi tu veux entendre ce qu'il n'est pas. Vous qui présidez pour arracher la vérité, de NOUS seuls vous vous efforcez d'entendre le mensonge ! « Tu me demandes, dit l'accusé, si je suis chrétien : je le suis. Pourquoi me tortures-tu au mépris des règles de la justice ? J'avoue et tu me tortures ? Que ferais-tu, si je niais ? » - Il faut en convenir, quand les autres nient, vous ne les croyez pas facilement, et nous, si nous nions, vous nous croyez aussitôt

Statut : Incertain

113, 222f, 312c31, 313a, 314b, 413, 217e

Réf. : 282

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 16

*Christianus* adj. , *homo*

*Non licet hoc uelle ; ideo nec cogitur quisquam negare. Christianum HOMINEM omnium scelerum reum, deorum, imperatorum, legum, morum, naturae totius inimicum existimas, et cogis negare, ut absoluas quem non poteris absolvere, nisi negauerit.*

Enfin, il n'est pas un juge qui désire acquitter l'accusé en aveu ; il n'est pas permis de le vouloir. C'est aussi pourquoi on ne contraint personne de nier. Un HOMME CHRÉTIEN, tu le crois coupable de tous les crimes, ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de la nature entière, et tu le forces de nier, pour l'acquitter, ne pouvant l'acquitter que s'il nie.

Statut : Incertain

115 contexte juridique, 113, 222f, 314b, 321a2, 431b, 431d

Réf. : 283

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 17

*christianus* adj.

*Praeuaricaris in leges : Vis ergo neget se nocentem, ut eum facias innocentem, et quidem inuitum, iam nec de praeterito reum. Vnde ista peruersitas, ut etiam illud non recogitatis, sponte confesso magis credendum esse quam per uim neganti ? Vel ne compulsus negare non ex fide negarit et absolutus ibidem post tribunal de uestra rideat aemulatione iterum CHRISTIANUS ?*

Tu éludes les lois. Tu veux donc qu'il nie son crime, pour le déclarer innocent, et cela malgré lui et bien que dans le passé il ne fût pas coupable. D'où vient cet aveuglement étrange qui vous empêche de réfléchir qu'il faut plutôt croire un accusé qui avoue spontanément que celui qui nie par force ; ou encore de penser qu'il est à craindre que, contraint de nier, il ne nie pas sincèrement et que, absous, à l'instant même, après avoir quitté le tribunal, il ne rie de votre haine, étant redevenu CHRÉTIEN ?

Statut : Incertain

111, 222f, 314b, 431b, 431d, 342a magistrats, 342c les magistrats trahissent les lois, 342d énumération

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 284

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 18

*Nomen*

*Cum igitur in omnibus nos aliter disponitis quam ceteros nocentes, ad unum contendendo, ut de eo nomine excludamur, excludimur enim, si faciamus quae faciunt non Christiani, intellegere potestis non scelus aliquod in causa esse, sed NOMEN, quod quaedam ratio aemulae operationis insequitur, hoc primum agens, ut homines nolint scire pro certo, quod se nescire pro certo sciunt.*

Puisque donc, en toutes choses, vous nous traitez autrement que les autres criminels, puisque tous vos efforts ne tendent qu'à nous faire perdre le NOM chrétien - nous le perdons, en effet, si nous faisons ce que font ceux qui ne sont pas chrétiens - vous pouvez conclure que ce n'est pas un crime qui est en cause, mais un nom, et ce nom est poursuivi par une œuvre de haine qui n'a qu'un seul but : c'est d'amener les hommes à refuser de connaître une chose qu'ils sont sûrs de ne pas connaître.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 314b, 321b, 431b gouverneurs, 431d juridique, 115

Réf. : 285

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 18

*Christiani* adj.

*Cum igitur in omnibus nos aliter disponitis quam ceteros nocentes, ad unum contendendo, ut de eo nomine excludamur - excludimur enim, si faciamus quae faciunt non CHRISTIANI - intellegere potestis non scelus aliquod in causa esse, sed nomen, quod quaedam ratio aemulae operationis insequitur, hoc primum agens, ut homines nolint scire pro certo, quod se nescire pro certo sciunt.*

Puisque donc, en toutes choses, vous nous traitez autrement que les autres criminels, puisque tous vos efforts ne tendent qu'à nous faire perdre le nom chrétien - nous le perdons, en effet, si nous faisons ce que font ceux qui ne sont pas CHRÉTIENS - vous pouvez conclure que ce n'est pas un crime qui est en cause, mais un nom, et ce nom est poursuivi par une œuvre de haine qui n'a qu'un seul but : c'est d'amener les hommes à refuser de connaître une chose qu'ils sont sûrs de ne pas connaître.

Statut : Incertain

111, 217e, 222f, 314b, 321b, 431b gouverneurs, 431d juridique, 414

Réf. : 286

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 18

*Nos*

*Cum igitur in omnibus NOS aliter disponitis quam ceteros nocentes, ad unum contendendo, ut de eo nomine excludamur - excludimur enim, si faciamus quae faciunt non Christiani -, intellegere potestis non scelus aliquod in causa esse, sed nomen, quod quaedam ratio aemulae operationis insequitur, hoc primum agens, ut homines nolint scire pro certo, quod se nescire pro certo sciunt.*

Puisque donc, en toutes choses, vous NOUS traitez autrement que les autres criminels, puisque tous vos efforts ne tendent qu'à nous faire perdre le nom chrétien - nous le perdons, en effet, si nous faisons ce que font ceux qui ne sont pas chrétiens - vous pouvez conclure que ce n'est pas un crime qui est en cause, mais un nom, et ce nom est poursuivi par une œuvre de haine qui n'a qu'un seul but : c'est d'amener les hommes à refuser de connaître une chose qu'ils sont sûrs de ne pas connaître.

Statut : Incertain

217e, 314b, 321b, 431b, 431d, 113, 222f

Réf. : 287

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 19

*Nomen*

*Ideo et credunt de nobis quae non probantur et nolunt inquiri, ne probentur non esse quae malunt credidisse, ut nomen illius aemulae rationis inimicum praesumptis, non probatis criminibus de sua sola confessione damnetur. Ideo torquemur confitentes et punimur perseuerantes et absoluiur negantes, quia NOMINIS proelium est.*

Aussi croient-ils sur notre compte des choses qui ne sont pas prouvées, et refusent-ils de s'en enquérir, de crainte qu'on ne leur prouve le contraire de ce qu'ils veulent croire, afin de pouvoir condamner ce nom si odieux à cette même œuvre de haine, non pas en prouvant les crimes, mais en les présumant, et après un simple aveu. Si l'on nous met à la torture quand nous avouons, si l'on nous punit quand nous persévérons, et si l'on nous acquitte quand nous nions, c'est parce qu'on fait la guerre au NOM seul.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 314b, 321a2, 321b, 431b, 115, 414, 431d

Réf. : 288

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 20

*Christianus* adj.

*Denique quid de tabella recitatis illum " CHRISTIANUM " ? Cur non et " homicidam " ? Si homicida Christianus ? Cur non et " incestum " uel quodcumque aliud esse nos creditis ? In nobis solis pudet aut piget ipsis nominibus scelerum pronuntiare ? " Christianus " si nullius criminis nomine reus est, ualde ineptum, si solius nominis crimen est.*

Enfin, pourquoi, quand vous lisez votre arrêt sur la tablette, qualifiez-vous un tel de « CHRÉTIEN » ? Pourquoi ne l'appellez-vous pas aussi « homicide », si un chrétien est un homicide ? Pourquoi pas aussi « incestueux » ? Pourquoi enfin ne lui donnez-vous pas tous ces noms que vous nous imputez ? Pour nous seuls, vous rougissez ou vous dédaignez, en prononçant l'arrêt, de nommer les crimes. Si le nom de « chrétien » n'est le nom d'aucun crime, c'est le comble de l'absurdité de faire un crime du nom seul.

Statut : Incertain

111, 213a, 222f, 314d, 321a2 homicide ; inceste, 413, 431b, 431d, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf : 289

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 20

*Nos*

*Denique quid de tabella recitatis illum "Christianum" ? Cur non et "homicidam" ? Si homicida Christianus ? Cur non et "incestum" uel quodcumque aliud esse nos creditis ? In NOBIS solis pudet aut piget ipsis nominibus scelerum pronuntiare ? "Christianus" si nullius criminis nomine reus est, ualde ineptum, si solius nominis crimen est*

Enfin, pourquoi, quand vous lisez votre arrêt sur la tablette, qualifiez-vous un tel de « chrétien » ? Pourquoi ne l'appellez-vous pas aussi « homicide », si un chrétien est un homicide ? Pourquoi pas aussi « incestueux » ? Pourquoi enfin ne lui donnez-vous pas tous ces noms que vous nous imputez ? Pour NOUS seuls, vous rougissez ou vous dédaignez, en prononçant l'arrêt, de nommer les crimes. Si le nom de « chrétien » n'est le nom d'aucun crime, c'est le comble de l'absurdité de faire un crime du nom seul.

Statut : Incertain

113, 222f, 314d, 321a2, 413, 431b, 431d, 217e

Réf : 290

Tertullien

*Apologeticum*. 02. 20

*Nomen*

*Denique quid de tabella recitatis illum "Christianum" ? Cur non et "homicidam" ? Si homicida Christianus ? Cur non et "incestum" uel quodcumque aliud esse nos creditis ? In nobis solis pudet aut piget ipsis nominibus scelerum pronuntiare ? "Christianus" si nullius criminis NOMINE reus est, ualde ineptum, si solius nominis crimen est*

Pourquoi ne l'appellez-vous pas aussi « homicide », si un chrétien est un homicide ? Pourquoi pas aussi « incestueux » ? Pourquoi enfin ne lui donnez-vous pas tous ces noms que vous nous imputez ? Pour nous seuls, vous rougissez ou vous dédaignez, en prononçant l'arrêt, de nommer les crimes. Si le NOM de « chrétien » n'est le nom d'aucun crime, c'est le comble de l'absurdité de faire un crime du nom seul.

Statut : Incertain

113, 222f, 314d, 321a2, 413, 431b, 431d, 217e, 115

Réf : 291

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 01

Lucius Titius

*Quid quod ita plerique clausis oculis in odium eius impingunt, ut bonum alicui testimonium ferentes admisceant nominis exprobrationem ? " Bonus uir Gaius Seius, tantum quod Christianus." Item alius: " Ego miror LUCIUM TITIUM, sapientem uirum, repente factum Christianum." Nemo retractat, ne ideo bonus Gaius et prudens Lucius, quia Christianus, aut ideo Christianus, quia prudens et bonus.*

Que dis-je ? La plupart ont voué à ce nom de chrétien une haine si aveugle, qu'ils ne peuvent rendre à un chrétien un témoignage favorable, sans y mêler le reproche de porter ce nom. « C'est un honnête homme, dit l'un, que Gaius Seius, à cela près qu'il est chrétien. » Un autre dit de même : « Pour ma part, je m'étonne que LUCIUS TITIUS, un homme si éclairé, soit tout à coup devenu chrétien. » Personne ne se demande si Gaius n'est honnête et Lucius éclairé que parce que s'ils sont chrétiens, ni s'ils ne sont pas devenus chrétiens, parce que l'un est honnête et l'autre éclairé.

Statut : Incertain

120, 213a sexe masculin, 217d intellectuelle : homme éclairé, 222f, 313b, 432b collective, 432c morale, 443a honnêteté, 413

Réf : 292

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 01

Gaius Seius

*Quid quod ita plerique clausis oculis in odium eius impingunt, ut bonum alicui testimonium ferentes admisceant nominis exprobrationem ? " Bonus uir GAIUS SEIUS, tantum quod Christianus." Item alius: " Ego miror Lucium Titium, sapientem uirum, repente factum Christianum." Nemo retractat, ne ideo bonus Gaius et prudens Lucius, quia Christianus, aut ideo Christianus, quia prudens et bonus.*

Que dis-je ? La plupart ont voué à ce nom de chrétien une haine si aveugle, qu'ils ne peuvent rendre à un chrétien un témoignage favorable, sans y mêler le reproche de porter ce nom. « C'est un honnête homme, dit l'un, que GAIUS SEIUS, à cela près qu'il est chrétien. » Un autre dit de même : « Pour ma part, je m'étonne que Lucius Titius, un homme si éclairé, soit tout à coup devenu chrétien. » Personne ne se demande si Gaius n'est honnête et Lucius éclairé que parce que s'ils sont chrétiens, ni s'ils ne sont pas devenus chrétiens, parce que l'un est honnête et l'autre éclairé !

Statut : Incertain

120, 213a sexe masculin, 217d morale : honnête, 222f, 321b, 432b collective, 432c morale, 443a honnêteté, 413

Réf : 293

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 01

*Nomen*

*Quid quod ita plerique clausis oculis in odium eius impingunt, ut bonum alicui testimonium ferentes admisceant NOMINIS exprobrationem ? " Bonus uir Gaius Seius, tantum quod Christianus." Item alius : " Ego miror Lucium Titium, sapientem uirum, repente factum Christianum." Nemo retractat, ne ideo bonus Gaius et prudens Lucius, quia Christianus, aut ideo Christianus, quia prudens et bonus !*

Que dis-je ? La plupart ont voué à ce nom de chrétien une haine si aveugle, qu'ils ne peuvent rendre à un chrétien un témoignage favorable, sans y mêler le reproche de porter ce NOM. « C'est un honnête homme, dit l'un, que Gaius Seius, à cela près qu'il est chrétien. » Un autre dit de même : « Pour ma part, je m'étonne que Lucius Titius, un homme si éclairé, soit tout à coup devenu chrétien. » Personne ne se demande si Gaius n'est honnête et Lucius éclairé que parce que s'ils sont chrétiens, ni s'ils ne sont pas devenus chrétiens, parce que l'un est honnête et l'autre éclairé !

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 313b, 432b collective, 432c morale, 443a honnêteté ; être éclairé, 413

Réf. : 294  
Tertullien  
*Apologeticum*. 03. 05  
*Nomen*

*Nunc igitur, si nominis odium est, quis nominum reatus, quae accusatio uocabulorum, nisi si aut barbarum sonat aliqua uox nominis aut infaustum aut maledicum aut impudicum ? " Christianus " uero, quantum interpretatio est, de unctione deducitur. Sed et cum perperam " Chrestianus " pronuntiat a uobis - nam nec nominis certa est notitia penes uos -, de suauitate uel benignitate compositum est. Oditur itaque in hominibus innocuis etiam NOMEN innocuum.*

Eh bien ! Si c'est le nom qu'on déteste, quelle peut donc être la culpabilité des noms ? De quoi peut-on accuser des mots, sinon de ce que le son du vocable est barbare, ou de mauvais augure, ou injurieux ou impur ? Le mot "christianus", au contraire, à considérer son étymologie, dérive du mot « onction ». Même quand vous le prononcez de travers "chrestianus" - car vous n'avez pas une exacte connaissance de ce nom - il signifie à la fois « douceur et bonté ». On hait donc chez des gens inoffensifs un NOM qui est tout aussi inoffensif.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e, 321a2, 413, 432b collective, 432c, 443a douceur ; bonté, 217d morale : nom inoffensif

Réf. : 295  
Tertullien  
*Apologeticum*. 03. 05  
*Homo*

*Nunc igitur, si nominis odium est, quis nominum reatus, quae accusatio uocabulorum, nisi si aut barbarum sonat aliqua uox nominis aut infaustum aut maledicum aut impudicum ? " Christianus " uero, quantum interpretatio est, de unctione deducitur. Sed et cum perperam " Chrestianus " pronuntiat a uobis - nam nec nominis certa est notitia penes uos -, de suauitate uel benignitate compositum est. Oditur itaque in HOMINIBUS INNOCUIIS etiam nomen innocuum.*

Eh bien ! Si c'est le nom qu'on déteste, quelle peut donc être la culpabilité des noms ? De quoi peut-on accuser des mots, sinon de ce que le son du vocable est barbare, ou de mauvais augure, ou injurieux ou impur ? Le mot " christianus ", au contraire, à considérer son étymologie, dérive du mot « onction ». Même quand vous le prononcez de travers "chrestianus" - car vous n'avez pas une exacte connaissance de ce nom - il signifie à la fois « douceur et bonté ». On hait donc chez des gens (HOMMES) INOFFENSIFS un nom qui est tout aussi inoffensif.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe masculin, 321a2, 413, 432b collective, 432c, 443a douceur ; bonté, 217d morale : nom inoffensif

Réf. : 296  
Tertullien  
*Apologeticum*. 03. 05  
*Christianus*

*Nunc igitur, si nominis odium est, quis nominum reatus, quae accusatio uocabulorum, nisi si aut barbarum sonat aliqua uox nominis aut infaustum aut maledicum aut impudicum ? " CHRISTIANUS " uero, quantum interpretatio est, de unctione deducitur. Sed et cum perperam " Chrestianus " pronuntiat a uobis - nam nec nominis certa est notitia penes uos -, de suauitate uel benignitate compositum est. Oditur itaque in hominibus innocuis etiam nomen innocuum.*

Eh bien ! Si c'est le nom qu'on déteste, quelle peut donc être la culpabilité des noms ? De quoi peut-on accuser des mots, sinon de ce que le son du vocable est barbare, ou de mauvais augure, ou injurieux ou impur ? Le mot " CHRISTIANUS ", au contraire, à considérer son étymologie, dérive du mot « onction ». Même quand vous le prononcez de travers "chrestianus" - car vous n'avez pas une exacte connaissance de ce nom - il signifie à la fois « douceur et bonté ». On hait donc chez des gens inoffensifs un nom qui est tout aussi inoffensif.

Statut : Concept, Collectif

111, 217e collective, 222f, 321a2, 413, 432b morale, 432c collective, 443a morale : douceur ; bonté ; inoffensif

Réf. : 297  
Tertullien  
*Apologeticum*. 03. 06  
*Sectator*

*At enim secta oditur in nomine utique sui auctoris. Quid noui, si aliqua disciplina de magistro cognomentum SECTATORIBUS suis inducit ? Nonne philosophi de auctoribus suis nuncupantur Platonici, Epicurei, Pythagorici ? Etiam a locis conuenticulorum et stationum suarum Stoici, Academicici ? Aequae medici ab Erasistrato et grammatici ab Aristarcho, coqui etiam ab Apicio ?*

Mais, dira-t-on, c'est la secte qu'on hait dans le nom, qui est à coup sûr celui de son fondateur. Qu'y a-t-il d'étrange, si une doctrine donne à ses SECTATEURS un surnom tiré de celui du maître ? Les philosophes ne s'appellent-ils pas, du nom de leur maître, Platoniciens, Épicuriens, Pythagoriciens ? Ou encore, du lieu où ils se réunissent ou séjournent, Stoïciens, Académiciens ? De même, les médecins ne tirent-ils pas leur nom d'Érasistrate, les grammairiens d'Aristarque, les cuisiniers eux-mêmes d'Apicius ?

Statut : Incertain

112, 222f, 321b haine de la foule envers le nom, 413, 217d intellectuelle : sont les disciples d'une doctrine, 116, 217e collective : énumérations

## Corpus indexé

Réf. : 298

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 06

*Secta*

*At enim SECTA oditur in nomine utique sui auctoris. Quid noui, si aliqua disciplina de magistro cognomentum sectatoribus suis inducit ? Nonne philosophi de auctoribus suis nuncupantur Platonici, Epicurei, Pythagorici ? Etiam a locis conuenticulorum et stationum suarum Stoici, Academici ? Aequae medici ab Erasistrato et grammatici ab Aristarcho, coqui etiam ab Apicio ?*

Mais, dira-t-on, c'est la SECTE qu'on hait dans le nom, qui est à coup sûr celui de son fondateur. Qu'y a-t-il d'étrange, si une doctrine donne à ses sectateurs un surnom tiré de celui du maître ? Les philosophes ne s'appellent-ils pas, du nom de leur maître, Platoniciens, Épicuriens, Pythagoriciens ? Ou encore, du lieu où ils se réunissent ou séjournent, Stoïciens, Académiciens ? De même, les médecins ne tirent-ils pas leur nom d'Érasistrate, les grammairiens d'Aristarque, les cuisiniers eux-mêmes d'Apicius ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 321b haine de la foule envers le nom, 413, 116

Réf. : 299

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 08

*Nomen*

*At nunc utriusque inquisitione et agnitione neglecta NOMEN detinetur, nomen expugnatur, et ignotam sectam, ignotum et auctorem uox sola praedamnat, quia nominantur, non quia reuincuntur.*

Mais ici on néglige de s'enquérir de l'un et de l'autre, de les connaître, et on accuse le NOM on persécute le nom, et un mot seul suffit pour condamner d'avance une secte inconnue, un auteur inconnu, parce qu'ils portent tel nom, et non pas parce qu'ils sont convaincus.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313c, 321a2, 432b secte inconnue, 432c collective, 115

Réf. : 300

Tertullien

*Apologeticum*. 03. 08

*Secta*

*At nunc utriusque inquisitione et agnitione neglecta nomen detinetur, nomen expugnatur, et ignotam SECTAM, ignotum et auctorem uox sola praedamnat, quia nominantur, non quia reuincuntur.*

Mais ici on néglige de s'enquérir de l'un et de l'autre, de les connaître, et on accuse le nom, on persécute le nom, et un mot seul suffit pour condamner d'avance une SECTE inconnue, un auteur inconnu, parce qu'ils portent tel nom, et non pas parce qu'ils sont convaincus.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 313c, 321a2, 432b secte inconnue, 432c collective, 116

Réf. : 301

Tertullien

*Apologeticum*. 04. 01

*Homo, christiani* adj.

*Atque adeo quasi praefatus haec ad suggillandam odii erga nos publici iniquitatem, iam de causa innocentiae consistam, nec tantum refutabo quae nobis obiciuntur, sed etiam in ipsos retorquebo, qui obiciunt, ut ex hoc quoque sciant HOMINES IN CHRISTIANIS esse quae in se nesciunt esse, simul uti erubescant accusantes, non dico pessimi optimos, se iam, ut uolunt, compares suos.*

Et précisément, après cette sorte d'introduction destinée à flétrir l'injustice de la haine publique dont nous sommes l'objet, je veux maintenant plaider la cause de notre innocence. Je ne réfuterai pas seulement les reproches qu'on nous fait, mais je les rétorquerai contre leurs auteurs, pour apprendre ainsi aux hommes qu'on ne trouve pas chez nous autres (HOMMES) CHRÉTIENS ces crimes dont ils se savent eux-mêmes pertinemment coupables, et aussi pour qu'ils rougissent d'accuser, je ne dis pas des hommes irréprochables, étant eux-mêmes très mauvais, mais leurs pareils, à les entendre.

Statut : Incertain

113, 222f, 321a2, 321b haine de la foule païenne, 413, 432c collective, 115 contexte juridique, 432b morale : reproches

Réf. : 302

Tertullien

*Apologeticum*. 04. 01

*Nos*

*Atque adeo quasi praefatus haec ad suggillandam odii erga nos publici iniquitatem, iam de causa innocentiae consistam, nec tantum refutabo quae NOBIS obiciuntur, sed etiam in ipsos retorquebo, qui obiciunt, ut ex hoc quoque sciant homines in Christianis non esse quae in se nesciunt esse, simul uti erubescant accusantes, non dico pessimi optimos, se iam, ut uolunt, compares suos.*

Et précisément, après cette sorte d'introduction destinée à flétrir l'injustice de la haine publique dont nous sommes l'objet, je veux maintenant plaider la cause de notre innocence. Je ne réfuterai pas seulement les reproches qu'on NOUS fait, mais je les rétorquerai contre leurs auteurs, pour apprendre ainsi aux hommes qu'on ne trouve pas chez nous autres chrétiens ces crimes dont ils se savent eux-mêmes pertinemment coupables, et aussi pour qu'ils rougissent d'accuser, je ne dis pas des hommes irréprochables, étant eux-mêmes très mauvais, mais leurs pareils, à les entendre.

Statut : Incertain

113, 222f, 321a2, 321b haine de la foule païenne, 413, 432c



Réf. : 303

Tertullien

*Apologeticum*. 04. 01

*Nos*

*Atque adeo quasi praefatus haec ad suggillandam odii erga NOS publici iniquitatem, iam de causa innocentiae consistam, nec tantum refutabo quae nobis obiciuntur, sed etiam in ipsos retorquebo, qui obiciunt, ut ex hoc quoque sciant homines in Christianis non esse quae in se nesciunt esse, simul uti erubescant accusantes, non dico pessimi optimos, se iam, ut uolunt, compares suos.*

Et précisément, après cette sorte d'introduction destinée à flétrir l'injustice de la haine publique dont NOUS sommes l'objet, je veux maintenant plaider la cause de notre innocence. Je ne réfuterai pas seulement les reproches qu'on nous fait, mais je les rétorquerai contre leurs auteurs, pour apprendre ainsi aux hommes qu'on ne trouve pas chez nous autres chrétiens ces crimes dont ils se savent eux-mêmes pertinemment coupables, et aussi pour qu'ils rougissent d'accuser, je ne dis pas des hommes irréprochables, étant eux-mêmes très mauvais, mais leurs pareils, à les entendre.

Statut : Incertain

113, 222f, 321a2, 321b haine de la foule païenne, 413, 432c

Réf. : 304

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 01

*Causa*

*Vt de origine aliquid retractemus eiusmodi legum, uetus erat decretum, ne qui deus ab imperatore consecraretur nisi a senatu probatus. Scit M. Aemilius de deo suo Alburno. Facit et hoc ad CAUSAM nostram, quod apud uos de humano arbitratu diuinitas pensatur. Nisi homini deus placuerit, deus non erit ; homo iam deo propitius esse debet.*

Pour remonter à l'origine des lois de ce genre, il existait un vieux décret qui défendait qu'un dieu fût consacré par un imperator, s'il n'avait été agréé par le sénat. M. Aemilius l'a appris à propos de son dieu Alburnus. C'est encore un point qui est utile à notre CAUSE : chez vous, c'est le bon plaisir de l'homme qui décide de la divinité. Si un dieu n'a pas plu à l'homme, il ne sera pas dieu ; voilà donc que l'homme devra être propice au dieu.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a, 217e, 342b collective, 342c les païens font les Dieux, 342d formule, 115 contexte juridique

Réf. : 305

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 02

*Nomen, christianus* adj.

*Tiberius ergo, cuius tempore NOMEN CHRISTIANUM in saeculum introiuit, adnuntiatum sibi ex Syria Palaestina, quod illic ueritatem ipsius diuinitatis reuelauerat, detulit ad senatum cum praerogatiua suffragii sui. Senatus, quia non ipse probauerat, respuit ; Caesar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus Christianorum.*

Donc Tibère, sous le règne de qui le NOM CHRÉTIEN a fait son entrée dans le siècle, fit rapport au sénat sur les faits qu'on lui avait annoncés de Syrie-Palestine, faits qui avaient révélé là-bas la vérité sur la divinité du Christ, et il les appuya le premier par son suffrage. Le sénat, ne les ayant pas agréés lui-même, les rejeta. César persista dans son sentiment et menaça de mort les accusateurs des chrétiens.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a Tibère, 217e, 431a, 115, 211c Syrie-Palestine, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 306

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 02

*Christiani*

*Tiberius ergo, cuius tempore nomen Christianum in saeculum introiuit, adnuntiatum sibi ex Syria Palaestina, quod illic ueritatem ipsius diuinitatis reuelauerat, detulit ad senatum cum praerogatiua suffragii sui. Senatus, quia non ipse probauerat, respuit ; Caesar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus CHRISTIANORUM.*

Donc Tibère, sous le règne de qui le nom chrétien a fait son entrée dans le siècle, fit rapport au sénat sur les faits qu'on lui avait annoncés de Syrie-Palestine, faits qui avaient révélé là-bas la vérité sur la divinité du Christ, et il les appuya le premier par son suffrage. Le sénat, ne les ayant pas agréés lui-même, les rejeta. César persista dans son sentiment et menaça de mort les accusateurs des CHRÉTIENS.

Statut : Incertain

111, 214a Tibère, 217e, 431a, 221c Syrie-Palestine

Réf. : 307

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 03

*Secta*

*Consulte commentarios uestros; illic reperietis primum Neronem in hanc SECTAM cum maxime Romae orientem Caesariano gladio ferocisse. Sed tali dedicatore damnationis nostrae etiam gloriamur. Qui enim scit illum, intellegere potest non nisi grande aliquod bonum a Nerone damnatum.*

Consultez vos annales et vous y trouverez que Néron le premier sévit avec le glaive impérial contre notre SECTE, qui naissait alors précisément à Rome. Qu'un tel prince ait pris l'initiative de nous condamner, c'est pour nous un titre de gloire. Car qui connaît Néron peut comprendre que ce qu'un Néron a condamné ne peut être qu'un grand bien.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 214a Néron, 217e, 313c, 431a empereur

## Corpus indexé

Réf : 308

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 04

*Nos*

*Temptauerat et Domitianus, portio Neronis de crudelitate ; sed, qua et homo, facile coeptum repressit, restitutis etiam quos relegauerat. Tales semper NOBIS insecutores, iniusti, impii, turpes, quos et ipsi damnare consuestis, a quibus damnatos restituere soliti estis.*

Un essai fut tenté aussi par Domitien, ce demi-Néron par la cruauté, mais comme il lui restait quelque chose de l'homme, il renonça vite à son projet et rappela même ceux qu'il avait exilés. Tels furent toujours nos (À NOUS) persécuteurs, hommes injustes, impies, infâmes : vous-mêmes avez coutume de les condamner et vous rappelez toujours ceux qu'ils ont condamnés.

Statut : Incertain

113, 214a, 222f, 313c, 342a Domitien, 342d énumération, 431a, 342c question des mauvais empereurs

Réf : 309

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 05

*Christiani*

*Ceterum de tot exinde principibus ad hodiernum diuinum humanumque sapientibus edite aliquem debellatorem CHRISTIANORUM !*

Mais parmi tant de princes qui suivirent jusqu'à nos jours, de tous ceux qui ont le respect des lois divines et humaines, citez-en un seul qui ait fait la guerre aux CHRÉTIENS !

Statut : Incertain

111, 214a période depuis le 1<sup>er</sup> siècle, 217e collective, 342b collective, 342c aucun dirigeant impérial ne fit la guerre aux chrétiens, 342d injonction

Réf : 310

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 06

*Miles, christiani* adj.

*At nos e contrario edimus protectorem, si litterae Marci Aurelii, grauissimi imperatoris, requirantur, quibus illam Germanicam sitim CHRISTIANORUM forte MILITUM precationibus impetrato imbri discussam contestatur. Sicut non palam ab eiusmodi hominibus poenam dimouit, ita alio modo palam dispersit, adiecta etiam accusatoribus damnatione, et quidem taetriore.*

Nous, au contraire, nous pouvons citer parmi eux un protecteur des chrétiens, si l'on veut bien rechercher la lettre de Marc-Aurèle, ce très sage empereur, dans laquelle il atteste que la soif cruelle qui désolait l'armée de Germanie fut apaisée par une pluie accordée par hasard aux prières de SOLDATS CHRÉTIENS. S'il n'a pas expressément révoqué l'édit de persécution, il en a publiquement neutralisé les effets d'une autre manière, en menaçant même les accusateurs d'une peine, et d'une peine plus rigoureuse encore.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 214a Campagne de Marc Aurèle en Germanie, 215b soldats, 221a Libre, 222f, 311, 313a édit de persécution, 322a, 431a Marc Aurèle, 441c prières, 211a données géographiques, 413

Réf : 311

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 06

*Nos*

*At NOS e contrario edimus protectorem, si litterae Marci Aurelii, grauissimi imperatoris, requirantur, quibus illam Germanicam sitim Christianorum forte militum precationibus impetrato imbri discussam contestatur. Sicut non palam ab eiusmodi hominibus poenam dimouit, ita alio modo palam dispersit, adiecta etiam accusatoribus damnatione, et quidem taetriore.*

NOUS, au contraire, nous pouvons citer parmi eux un protecteur des chrétiens, si l'on veut bien rechercher la lettre de Marc-Aurèle, ce très sage empereur, dans laquelle il atteste que la soif cruelle qui désolait l'armée de Germanie fut apaisée par une pluie accordée par hasard aux prières de soldats chrétiens. S'il n'a pas expressément révoqué l'édit de persécution, il en a publiquement neutralisé les effets d'une autre manière, en menaçant même les accusateurs d'une peine, et d'une peine plus rigoureuse encore.

Statut : Incertain

113, 213a, 214a, 215b, 221a, 222f, 311, 313a, 322a, 431a

Réf : 312

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 07

*Christiani*

*Quales ergo leges istae, quas aduersus nos soli exercent impii iniusti, turpes truces, uani dementes, quas Traianus ex parte frustratus est uetando inquiri CHRISTIANOS, quas nullus Hadrianus, quamquam omnium curiositatum explorator, nullus Vespasianus, quamquam Iudaeorum debellator, nullus Pius, nullus Verus impressit.*

Que penser donc de ces lois que seuls exécutent contre nous des princes impies, injustes, infâmes, cruels, extravagants, insensés, que Trajan éluda en partie en défendant de rechercher les CHRÉTIENS, que ne fit jamais appliquer un Vespasien, bien qu'il fût le destructeur des Juifs, jamais un Hadrien, curieux scrutateur de toutes choses, jamais un Antonin le Pieux, jamais un Vêrus.

Statut : Incertain

111, 214a II<sup>ème</sup> siècle, 217e, 313a, 431a Trajan ; Vespasien ; Hadrien ; Antonin le Pieux ; Vêrus, 313b Rescrit de Trajan à Pline, 315a légalisme

Réf. : 313

Tertullien

*Apologeticum*. 05. 07

*Nos*

*Quales ergo leges istae, quas aduersus NOS soli exercent impii iniusti, turpes truces, uani dementes, quas Traianus ex parte frustratus est uetiando inquiri Christianos, quas nullus Hadrianus, quamquam omnium curiositatum explorator, nullus Vespasianus, quamquam Iudaeorum debellator, nullus Pius, nullus Verus impressit.*

Que penser donc de ces lois que seuls exécutent contre NOUS des princes impies, injustes, infâmes, cruels, extravagants, insensés, que Trajan éluda en partie en défendant de rechercher les chrétiens, que ne fit jamais appliquer un Vespasien, bien qu'il fût le destructeur des Juifs, jamais un Hadrien, curieux scrutateur de toutes choses, jamais un Antonin le Pieux, jamais un Vêrus.

Statut : Incertain

113, 214a, 222f, 313a, 431a

Réf. : 314

Tertullien

*Apologeticum*. 06. 10

*Christiani*

*Adhuc quod uidemini fidelissime tueri a patribus traditum, in quo principaliter reos transgressionis CHRISTIANOS destinatis, studium dico deorum colendorum, de quo maxime errauit antiquitas, licet Serapidi eam Romano aras restruxeritis, licet Baccho iam Italico furias uestras immolaretis, suo loco ostendam proinde despici et negligi et destrui a uobis aduersus maiorum auctoritatem.*

Il est une tradition de vos pères, que jusqu'ici vous paraissez garder le plus fidèlement, et que vous accusez surtout les CHRÉTIENS de mépriser, je veux dire le zèle pour le culte des dieux " en quoi l'antiquité est tombée dans la plus grossière erreur ". Or, je montrerai en son temps que cette tradition elle-même est pareillement méprisée, négligée, abolie par vous, en dépit de l'autorité des ancêtres, bien que vous ayez reconstruit les autels de Sérapis devenu un dieu romain, bien que vous immoliez vos fureurs à Bacchus devenu un dieu italique.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 331b rites, 342b collective, 432b morale : mépris des dieux, 432c collective, 342c culte des dieux, 342d énumération

Réf. : 315

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 02

*Christiani*

*Dicimur tamen semper, nec uos quod tamdiu dicimur eruere curatis. Ergo aut eruite, si creditis, aut nolite credere, qui non eruistis ! De uestra uobis dissimulatione praescribitur non esse quod nec ipsi audetis eruere. Longe aliud munus carnifici in CHRISTIANOS imperatis, non ut dicant quae faciunt, sed ut negent quod sunt.*

Votre silence même prouve d'avance, contre vous, qu'il n'y a rien de réel dans ce que vous n'osez pas rechercher vous-mêmes. C'est un office tout différent que vous imposez au bourreau à l'égard des CHRÉTIENS : il doit les forcer non pas à dire ce qu'ils font, mais à nier ce qu'ils sont.

Statut : Incertain

111, 222f, 314b interrogatoire, 313b Rescrit de Trajan à Pline, 413 les chrétiens sont innocents

Réf. : 316

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 03

*Disciplina*

*Census istius DISCIPLINAE, ut iam edidimus, a Tiberio est. Cum odio sui coepit ueritas ; simul atque apparuit, inimica est. Tot hostes eius quot extranei, et quidem proprie ex aemulatione Iudaei, ex concussionibus milites, ex natura ipsi etiam domestici nostri.*

L'origine de notre DOCTRINE (DISCIPLINE), comme nous l'avons déjà dit, remonte à Tibère. La vérité a été détestée, dès qu'elle est née : aussitôt qu'elle a paru, elle est traitée en ennemi. Autant d'étrangers, autant d'ennemis, et spécialement les Juifs par haine, les soldats par besoin d'exactions, et nos serviteurs eux-mêmes par leur nature.

Statut : Concept, Collectif

112, 214a Ier siècle : Tibère, 217e, 321b haine de la foule païenne, 343b collective, 342a les soldats romains ; les esclaves, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 343c haine des Juifs envers les chrétiens, 343d accusation, 342c motif de la haine envers les chrétiens, 342d accusation, 216b possèdent des esclaves, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 317

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 04

*Congregatio*

*Cottidie obsidemur, cottidie prodimur, in ipsis plurimum coetibus et CONGREGATIONIBUS nostris opprimimur. Quis umquam taliter uagienti infanti superuenit ?*

Tous les jours on nous assiège, tous les jours on nous trahit, et bien souvent, jusque dans nos réunions et nos ASSEMBLÉES même, on nous fait violence.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 313c persécution ; délation, 444a réunions et assemblées, 214a tous les jours

## Corpus indexé

Réf. : 318

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 04

*Coetus*

*Cottidie obsidemur, cottidie prodimur, in ipsis plurimum COETIBUS et congregationibus nostris opprimimur. Quis umquam taliter uagienti infanti superuenit ?*

Tous les jours on nous assiège, tous les jours on nous trahit, et bien souvent, jusque dans nos RÉUNIONS et nos assemblées même, on nous fait violence.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 313c, 444a, 214a tous les jours

Réf. : 319

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 05

*Uxor*

*Quis cruenta, ut inuenerat, Cyclopum et Sirenum ora iudici reseruauit ? Quis uel in UXORIBUS aliqua immunda uestigia deprehendit ? Quis talia facinora, cum inuenisset, celauit aut uendit, ipsos trahens homines ? Si semper latemus, quando proditum est quod admittimus ?*

Qui donc est jamais survenu pour entendre les vagissements de cet enfant égorgé, comme on le dit ? Qui donc a jamais pu conserver, pour les montrer au juge, ces lèvres couvertes de sang, comme celles des Cyclopes et des Sirènes ? Avez-vous jamais surpris dans vos ÉPOUSES chrétiennes quelque trace immonde ? Qui donc, ayant découvert de pareils faits, les a tenus cachés et a vendu son secret, tout en traînant les auteurs devant les tribunaux ? Si nous nous cachons toujours, quand donc les crimes que nous commettons ont-ils été mis au jour ?

Statut : Incertain

112, 213a Sexe féminin, 217d morale, 222f, 413, 115, 321a2 fausses accusations, 213f mariées, 314d tribunaux, 444a ils vivent cachés

Réf. : 320

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 07

*Initiatio*

*Si ergo non ipsi proditores sui, sequitur ut extranei. Et unde extraneis notitia, cum semper etiam impiae INITIATIONES arceant profanos et ab arbitris caueant ? Nisi si impii minus metuunt.*

Si donc les chrétiens n'ont pu se trahir eux-mêmes, il faut conclure que les traîtres sont des étrangers. Mais d'où les étrangers ont-ils eu connaissance de nos mystères, puisque toujours les INITIATIONS même les initiations pieuses, éloignent les profanes et se gardent des témoins, à moins qu'on ne dise que les impies craignent moins ?

Statut : Concept, Collectif

113, 413, 441c rites, 313c persécution : rôle de la délation, 444a vivent cachés, 444d ne peuvent se trahir : solidarité, 432c collective, 432b morale

Réf. : 321

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 14

*Scelus, christiani*

*Merito igitur fama tamdiu conscia sola est SCELERUM CHRISTIANORUM ; hanc indicem aduersus nos profertis, quae quod aliquando iactauit tantoque spatio in opinionem corroborauit, usque adhuc probare non ualuit.*

Il est donc naturel que depuis si longtemps la renommée seule soit témoin des CRIMES DES CHRÉTIENS. C'est elle seule que vous produisez comme dénonciatrice contre nous : or, les bruits qu'elle a un jour répandus contre nous et qu'avec le temps elle a accrédités jusqu'à en faire une opinion générale, elle n'a pu jusqu'ici les prouver.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 321a2 renommée, 413, 432b morale, 432c collective, 115, 314b enquête : rôle de la délation

Réf. : 322

Tertullien

*Apologeticum*. 07. 14

*Nos*

*Merito igitur fama tamdiu conscia sola est scelerum Christianorum ; hanc indicem aduersus NOS profertis, quae quod aliquando iactauit tantoque spatio in opinionem corroborauit, usque adhuc probare non ualuit.*

Il est donc naturel que depuis si longtemps la renommée seule soit témoin des crimes des chrétiens. C'est elle seule que vous produisez comme dénonciatrice contre NOUS : or, les bruits qu'elle a un jour répandus contre nous et qu'avec le temps elle a accrédités jusqu'à en faire une opinion générale, elle n'a pu jusqu'ici les prouver.

Statut : Incertain

113, 222f, 321a2, 413, 432b, 432c

Réf. : 323

Tertullien

*Apologeticum*. 08. 05

*Christianus*

*Alia nos, opinor, natura, Cynopennae aut Sciapodes ; alii ordines dentium, alii ad incestam libidinem nerui. Qui ista credis de homine, potes et facere ; homo es et ipse, quod et Christianus. Qui non potes facere, non debes credere. Homo est enim et CHRISTIANUS, et quod et tu.*

Nous sommes d'une autre nature, apparemment, des Cynopennes ou des Sciapodes ; nos dents sont autrement disposées, nous sommes autrement conformés pour la passion incestueuse. Toi qui crois ces horreurs d'un homme, tu peux aussi les commettre ; tu es, toi aussi, un homme, comme les chrétiens. Toi qui es incapable de les commettre, tu ne dois pas les croire. En effet, un CHRÉTIEN est un homme, comme toi.

Statut : Incertain

111, 217a dents, 321a2 inceste ; sont d'une autre nature, des Cynopennes et des Sciapodes, 342b collective, 413, 432b physique, 432c collective, 342c les païens sont des hommes comme le chrétiens, 342d formule

Réf. : 324

Tertullien

*Apologeticum*. 08. 05

*Nos*

*Alia NOS, opinor, natura, Cynopennae aut Sciapodes ; alii ordines dentium, alii ad incestam libidinem nerui. Qui ista credis de homine, potes et facere ; homo es et ipse, quod et Christianus. Qui non potes facere, non debes credere. Homo est enim et Christianus, et quod et tu.*

NOUS sommes d'une autre nature, apparemment, des Cynopennes ou des Sciapodes ; nos dents sont autrement disposées, nous sommes autrement conformés pour la passion incestueuse. Toi qui crois ces horreurs d'un homme, tu peux aussi les commettre ; tu es, toi aussi, un homme, comme les chrétiens. Toi qui es incapable de les commettre, tu ne dois pas les croire. En effet, un chrétien est un homme, comme toi.

Statut : Incertain

113, 217a, 222f, 321a2, 342b collective, 413, 432b, 432c, 342c fausses croyances sur les chrétiens, 342d formule et comparaison

Réf. : 325

Tertullien

*Apologeticum*. 08. 05

*Homo*

*Alia nos, opinor, natura, Cynopennae aut Sciapodes ; alii ordines dentium, alii ad incestam libidinem nerui. Qui ista credis de homine, potes et facere ; HOMO es et ipse, quod et Christianus. Qui non potes facere, non debes credere. Homo est enim et Christianus, et quod et tu.*

Nous sommes d'une autre nature, apparemment, des Cynopennes ou des Sciapodes ; nos dents sont autrement disposées, nous sommes autrement conformés pour la passion incestueuse. Toi qui crois ces horreurs d'un HOMME, tu peux aussi les commettre ; tu es, toi aussi, un homme, comme les chrétiens. Toi qui es incapable de les commettre, tu ne dois pas les croire. En effet, un chrétien est un homme, comme toi.

Statut : Concept, Collectif

113, 217a dents, 217e collective, 321a2 inceste, 342b collectif, 413, 432b, 432c, 213a sexe masculin, 342c les païens font des crimes dont le chrétien est incapable, 342d formule, 217d morale

Réf. : 326

Tertullien

*Apologeticum*. 08. 06

*Christiani*

*Sed ignorantibus subicitur et imponitur. Nihil enim tale de CHRISTIANIS adseuerari sciebant, obseruandum utique sibi et omni uigilantia inuestigandum ?*

Mais, direz-vous, on suggère ce crime à des ignorants, on le leur impose." - Ils ne savaient pas, en effet, qu'on affirmait pareille chose des CHRÉTIENS !". Ils devaient sans doute l'observer par eux-mêmes et s'en assurer à force de vigilance ?

Statut : Incertain

111, 321a2 fausses accusations, 342b collective, 432c collective, 342c les païens sont ignorants, 342d formule, 432b morale

Réf. : 327

Tertullien

*Apologeticum*. 08. 08

*Christiani*

*Quid denique singulares CHRISTIANI ? Non erit, opinor, legitimus Christianus nisi frater aut filius.*

Combien de CHRÉTIENS sont seuls de leur famille ? Tu ne seras, je suppose, pas un chrétien selon les règles, si tu n'as ni sœur ni mère ?

Statut : Incertain

111, 213g sœur ; mère ; ont une famille qui les a laissés, 222f, 444e modalités d'adhésion, 411 opinion sur l'Église

## Corpus indexé

Réf. : 328

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 01

*Nos*

*Haec quoque magis refutauerim, a uobis fieri ostendam partim in aperto, partim in occulto, per quod forsitan et de NOBIS credidistis.*

Pour mieux réfuter ces calomnies, je vais montrer que c'est vous qui commettez ces crimes, partie en public, partie en secret, et c'est peut-être pour cette raison que vous les avez crus de NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 321a2, 413, 342b collective, 342c question des crimes, 342d accusation, 432c collective, 432b description morale

Réf. : 329

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 03

*Christiani*

*Sed et nunc in occulto perseueratur hoc sacrum facinus. Non soli uos contemnunt CHRISTIANI, nec ullum scelus in perpetuum eradicatur, aut mores suos aliqui deus mutat.*

Mais, aujourd'hui encore, ce criminel sacrifice continue en secret. Les CHRÉTIENS ne sont pas les seuls qui vous bravent ; il n'est pas de crime qu'on puisse extirper pour toujours ; il n'y a pas de dieu qui change de mœurs.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 312c32, 321a2 sacrifice en secret, 413, 214a aujourd'hui, 444a vivent en secret, 331a Dieux

Réf. : 330

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 05

*Juppiter (christiani)*

*Maior aetas apud Gallos Mercurio prosecatur. Remitto fabulas Tauricas theatris suis. Ecce in illa religiosissima urbe Aeneadarum piorum est Iuppiter quidam, quem ludis suis humano sanguine proluunt. "Sed bestiarii", inquit. Hoc, opinor, minus quam hominis ! An hoc turpius, quod mali hominis ? Certe tamen de homicidio funditur. O IOVEM CHRISTIANUM et solum patris filium de crudelitate !*

Chez les Gaulois, c'étaient des hommes faits qu'on sacrifiait à Mercure. Je laisse à leurs théâtres les tragédies de la Tauride. Voyez : dans cette très religieuse cité des pieux descendants d'Énée, il y a un certain Jupiter, que dans ses jeux on arrose de sang humain. « Mais c'est le sang d'un bestiaire », direz-vous. Apparemment, c'est là moins que de l'arroser du sang d'un homme ! Est-ce que donc la chose n'est pas plus honteuse, parce que c'est le sang d'un malfaiteur ? Ce qui est sûr du moins, c'est qu'il est versé par suite d'un homicide. Oh ! Que ce JUPITER EST VRAIMENT CHRÉTIEN, et vraiment fils unique de son père pour sa cruauté !

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 331a Dieux : Jupiter, 331b rites, 332b spectacles : théâtre ; cirque, 211b Rome, 342b collective, 342c les sacrifices pour les jeux sont des homicides, 342d formule

Réf. : 331

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 06

*Christiani adj. , sanguis*

*Sed quoniam de infanticidio nihil interest, sacro an arbitrio perpetretur, licet parricidium homicidio intersit, conuertar ad populum. Quot uultis ex his circumstantibus et in CHRISTIANORUM SANGUINEM hiantibus, ex ipsis etiam uobis iustissimis et seuerissimis in nos praesidibus apud conscientias pulsem, qui natos sibi liberos enecent ?*

Mais, puisqu'un infanticide est toujours un infanticide, peu importe qu'il soit commis dans une cérémonie du culte ou par simple caprice, à part toutefois la différence que fait le parricide, je vais m'adresser maintenant au peuple. Combien de ces hommes qui nous entourent et qui sont altérés du SANG DES CHRÉTIENS, combien même d'entre ces gouverneurs, pour vous si justes et si sévères envers nous, voulez-vous que je touche dans leur conscience, en leur disant qu'ils tuent les enfants qui viennent de leur naître ?

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 321a2 infanticide ; parricide, 441c culte, 342a hommes ; gouverneurs, 342c ce sont des criminels, 342d énumération

Réf. : 332

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 08

*Nos*

*NOBIS uero semel homicidio interdicto etiam Statut : Conceptum utero, dum adhuc sanguis in hominem deliberatur, dissoluere non licet. Homicidii festinatio est prohibere nasci, nec refert, natam quis eripiat animam an nascentem disturbet. Homo est et qui est futurus ; etiam fructus omnis iam in semine est.*

Quant à NOUS, l'homicide nous étant défendu une fois pour toutes, il ne nous est pas même permis de faire périr l'enfant conçu dans le sein de la mère, alors que l'être humain continue à être formé par le sang. C'est un homicide anticipé que d'empêcher de naître et peu importe qu'on arrache la vie après la naissance ou qu'on la détruise au moment où elle naît. C'est un homme déjà ce qui doit devenir un homme ; de même, tout fruit est déjà dans le germe.

Statut : Incertain

113, 222f, 443a, 413, 217e collective

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 333

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 12

*Christiani*

*Haec qui editis, quantum abestis a conuiuuiis CHRISTIANORUM ? Minus autem et illi faciunt, qui libidine fera humanis membris inhiant, quia uiuos uorant ? Minus humano sanguine ad spurcitiā consecrantur, quia futurum sanguinem lambunt ? Non edunt infantes plane, sed magis puberes.*

Vous qui mangez tout cela, combien peu vous êtes loin des prétendus repas des CHRÉTIENS ! Et ceux qui, par une passion monstrueuse, convoitent les membres des hommes, sont-ils moins coupables parce qu'ils les dévorent vivants ? N'est-ce pas par le sang humain qu'ils sont initiés à l'impudicité, parce qu'ils boivent ce qui doit seulement devenir du sang ? Ce ne sont pas des enfants sans doute, ce sont des hommes faits qu'ils mangent !

Statut : Incertain

113, 222f, 441c repas en commun : *agape*, 331b rites, 321a2 infanticide, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342b collectif, 342c les sacrifices, 342d comparaison avec les rites chrétiens

Réf. : 334

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 13

*Christiani* adj.

*Erubescat error uester CHRISTIANIS, qui ne animalium quidem sanguinem in epulis esculentis habemus, qui propterea suffocatis quoque et morticinis abstinemus, ne quo modo sanguine contaminemur uel intra uiscera sepulto.*

Rougissez donc de votre aveuglement devant nous autres CHRÉTIENS, qui n'admettons pas même le sang des animaux dans des mets qu'il est permis de manger, et qui, pour cette raison, nous abstenons de bêtes étouffées ou mortes d'elles-mêmes, pour n'être souillés en aucune manière de sang, même de celui qui est resté enfermé dans les chairs.

Statut : Incertain

111, 217d morale : sont aveuglés, 222f, 331b rites sacrificiels, 342b collectif, 413, 441c rites, 342c question des sacrifices, 342d comparaison, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 335

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 14

*Christiani*

*Denique inter temptamenta CHRISTIANORUM botulos etiam cruore distensos admouetis, certissimi scilicet illicitum esse penes illos, per quod exorbitare eos uultis. Porro quale est, ut quos sanguinem pecoris horrere confiditis, humano inhiare credatis, nisi forte suauiore eum experti ?*

Aussi, l'un des moyens que vous employez pour mettre les CHRÉTIENS à l'épreuve, c'est de leur présenter des boudins gonflés de sang, convaincus que cela leur est défendu et que c'est un moyen de les faire sortir du droit chemin. Comment pouvez-vous donc croire que ces hommes qui ont horreur du sang d'un animal (c'est une chose dont vous êtes persuadés) sont avides de sang humain ? À moins peut-être que vous n'avez, par expérience, trouvé vous-mêmes ce sang plus agréable au goût.

Statut : Incertain

111, 217d morale : horreur du sang animal, 222f, 314b interrogatoire, 313b Rescrit de Trajan à Pline, 342a magistrats, 413, 431b autorités, 431d morale : sont avides de sang, 342c goût du sang, 342d formule

Réf. : 336

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 15

*Christiani*

*Quem quidem et ipsum proinde examinatore CHRISTIANORUM adhiberi oportebat, ut foculum, ut acerram. Proinde enim probarentur sanguinem humanum appetendo, quemadmodum sacrificium respuendo ; alioquin negandi, si non gustassent, quemadmodum si immolassent. Et utique non deesset uobis in auditione custodiarum et damnatione sanguis humanus.*

Ce sang, il fallait donc l'employer aussi pour éprouver les CHRÉTIENS, aussi bien que le foyer du sacrifice, que le coffret à encens. Ils seraient, en effet, convaincus d'être chrétiens tout aussi bien en voulant goûter le sang humain qu'en refusant de sacrifier ; il faudrait, au contraire, nier qu'ils soient chrétiens, s'ils ne le goûtaient pas, comme vous le feriez s'ils sacrifiaient. Et, assurément, le sang humain ne vous ferait pas défaut, au moment où vous interrogez les prisonniers et où vous les condamnez.

Statut : Incertain

111, 222f, 312c32 réaction face à la persécution, 314b, 314d, 315c, 413, 313b procédure : Rescrit de Trajan à Pline

Réf. : 337

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 19

*Senior*

*Nos ab isto euentu diligentissima et fidelissima castitas saepsit, quantumque ab stupris et ab omni post matrimonium excessu, tantum et ab incesti casu tuti sumus. Quidam multo securiores totam uim huius erroris uirgine continentia depellunt, SENES pueri.*

Nous, au contraire, nous sommes garantis d'une pareille éventualité par une très vigilante et très constante chasteté, et autant nous sommes à l'abri de la débauche et de tout excès après le mariage, autant nous le sommes aussi du hasard de l'inceste. Beaucoup d'entre nous, plus sûrs encore, éloignent tout le danger de cette erreur par une continence virginale, VIEILLARDS et enfants tout ensemble

Statut : Incertain

112, 213c âge, 222f, 321a2 inceste, 413, 443a chasteté ; continence, 443c mariage, 217d morale

## Corpus indexé

Réf. : 338

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 19

*Puer*

*Nos ab isto euentu diligentissima et fidelissima castitas saepsit, quantumque ab stupris et ab omni post matrimonium excessu, tantum et ab incesti casu tuti sumus. Quidam multo securiores totam uim huius erroris uirgine continentia depellunt, senes PUERI.*

Nous, au contraire, nous sommes garantis d'une pareille éventualité par une très vigilante et très constante chasteté, et autant nous sommes à l'abri de la débauche et de tout excès après le mariage, autant nous le sommes aussi du hasard de l'inceste. Beaucoup d'entre nous, plus sûrs encore, éloignent tout le danger de cette erreur par une continence virgine, vieillards et ENFANTS tout ensemble.

Statut : Incertain

112, 213a sexe masculin, 213c enfants, 222f, 321a2 inceste, 413, 443a chasteté ; continence, 443c mariage, 217d morale

Réf. : 339

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 19

*Nos*

*NOS ab isto euentu diligentissima et fidelissima castitas saepsit, quantumque ab stupris et ab omni post matrimonium excessu, tantum et ab incesti casu tuti sumus. Quidam multo securiores totam uim huius erroris uirgine continentia depellunt, senes pueri.*

NOUS, au contraire, nous sommes garantis d'une pareille éventualité par une très vigilante et très constante chasteté, et autant nous sommes à l'abri de la débauche et de tout excès après le mariage, autant nous le sommes aussi du hasard de l'inceste. Beaucoup d'entre nous, plus sûrs encore, éloignent tout le danger de cette erreur par une continence virgine, vieillards et enfants tout ensemble.

Statut : Incertain

113, 213a, 213c, 222f, 321a2, 413, 444a, 443b

Réf. : 340

Tertullien

*Apologeticum*. 09. 20

*Christiani*

*Haec in uobis esse si consideraretis, proinde in CHRISTIANIS non esse perspiceretis. Idem oculi renuntiassent utrumque. Sed caecitatis duae species facile concurrunt, ut qui non uident quae sunt, uidere uideantur quae non sunt. Sic per omnia ostendam. Nunc de manifestioribus dicam.*

Si vous réfléchissiez que vous commettez ces crimes, alors vous verriez clairement qu'ils n'existent pas chez les CHRÉTIENS. Les mêmes yeux vous auraient appris l'un et l'autre. Mais il y a deux espèces d'aveuglements qui existent facilement ensemble : on ne voit pas ce qui est et l'on croit voir ce qui n'est pas. C'est ce qui ressortira de toute la suite. Maintenant je veux en arriver à ce qui est public.

Statut : Incertain

111, 217d morale : ne sont pas des criminels, 222f, 321a2 crimes, 413, 342b collective, 342c les païens sont aveugles face à la vérité, 342d formule

Réf. : 341

Tertullien

*Apologeticum*. 10. 01

*Causa*

*"Deos", iniquitis, "non colitis et pro imperatoribus sacrificia non penditis." Sequitur, ut eadem ratione pro aliis non sacrificemus, quia nec pro nobis ipsis, semel deos non colendo. Itaque sacrilegii et maiestatis rei conuenimur. Summa haec CAUSA, immo tota est et utique digna cognosci, si non praesumptio aut iniquitas iudicet, altera quae desperat, altera quae recusat ueritatem.*

« Vous n'honorez pas les dieux, dites-vous, et n'offrez pas de sacrifices pour les empereurs. » - Que conclure de là ? Uniquement que nous ne sacrifions pas pour d'autres par la raison qui nous empêche de sacrifier pour nous-mêmes, et cette raison, c'est qu'une fois pour toutes, nous nous abstenons d'honorer les dieux. Voilà pourquoi nous sommes poursuivis comme coupables de sacrilège et de lèse-majesté. C'est là le point capital de notre cause ; ou plutôt c'est là notre CAUSE tout entière, et à coup sûr elle mériterait d'être approfondie par vous, si ce n'était pas la prévention ou l'injustice qui nous jugent, car l'une ne s'occupe pas de la vérité et l'autre la repousse.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d morale, 217e, 313c, 315c refus de sacrifier, 331b, 413, 431b, 115

Réf. : 342

Tertullien

*Apologeticum*. 10. 01

*Nos*

*"Deos", iniquitis, "non colitis et pro imperatoribus sacrificia non penditis." Sequitur, ut eadem ratione pro aliis non sacrificemus, quia nec pro NOBIS ipsis, semel deos non colendo. Itaque sacrilegii et maiestatis rei conuenimur. Summa haec causa, immo tota est et utique digna cognosci, si non praesumptio aut iniquitas iudicet, altera quae desperat, altera quae recusat ueritatem.*

« Vous n'honorez pas les dieux, dites-vous, et n'offrez pas de sacrifices pour les empereurs. » - Que conclure de là ? Uniquement que nous ne sacrifions pas pour d'autres par la raison qui nous empêche de sacrifier pour NOUS-MÊMES, et cette raison, c'est qu'une fois pour toutes, nous nous abstenons d'honorer les dieux. Voilà pourquoi nous sommes poursuivis comme coupables de sacrilège et de lèse-majesté. C'est là le point capital de notre cause ; ou plutôt c'est là notre cause tout entière, et à coup sûr elle mériterait d'être approfondie par vous, si ce n'était pas la prévention ou l'injustice qui nous jugent, car l'une ne s'occupe pas de la vérité et l'autre la repousse.

Statut : Incertain

113, 217d, 217e, 313c, 315c refus de sacrifier, 331b, 342b collective, 413, 431b, 342c question des sacrifices, 342d comparaison



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 343

Tertullien

*Apologeticum*. 10. 02

*Christiani*

*Dicimur tamen semper, nec uos quod tamdiu dicimur eruere curatis. Ergo aut eruite, si creditis, aut nolite credere, qui non erulistis ! De uestra uobis dissimulatione praescribitur non esse quod nec ipsi audetis eruere. Longe aliud munus carnifici in CHRISTIANOS imperatis, non ut dicant quae faciunt, sed ut negent quod sunt.*

Vos dieux, nous cessons de les honorer, du moment que nous reconnaissons qu'ils ne sont pas des dieux. Ce que vous devez donc exiger de nous, c'est que nous prouuions qu'ils ne sont pas des dieux et partant qu'il ne faut pas les honorer, parce qu'il ne faudrait les honorer que s'ils étaient des dieux. De même, les CHRÉTIENS ne seraient punissables que s'il était prouvé que ceux qu'ils refusent d'honorer, dans la croyance qu'ils ne sont pas des dieux, sont réellement des dieux.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 331a, 332b, 413

Réf. : 344

Tertullien

*Apologeticum*. 10. 03

*Nos*

*"Sed NOBIS", inquit, "dei sunt." Appellamus et prouocamus a uobis ad conscientiam uestram ; illa nos iudicet, illa nos damnet, si poterit negare omnes istos deos uestros homines fuisse !*

Mais pour NOUS, dites-vous, ils sont des dieux. - Nous en appelons, oui, nous en appelons de vous-même à votre conscience : que celle-là nous juge, que celle-là nous condamne, si elle peut nier que tous vos dieux ont été des hommes !

Statut : Incertain

113, 222f, 342b collective, 331a, 432c, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c les dieux païens sont des hommes, 342d formule

Réf. : 345

Tertullien

*Apologeticum*. 12. 02

*Nos*

*Quantum autem de simulacris ipsis, nihil aliud reprehendo quam materias sorores esse uasculorum instrumentorumque communium uel ex isdem uasculis et instrumentis quasi fatum consecratione mutantes, licentia artis transfigurante, et quidem contumeliosissime et in ipso opere sacrilege, ut reuera NOBIS maxime, qui propter ipsos deos plectimur, solatium poenarum esse possit, quod eadem et ipsi patiuntur, ut fiant.*

Pour ce qui est de leurs statues, je ne vois rien d'autre que des matières sœurs de la vaisselle et des meubles ordinaires ; ou bien encore une matière qui provient de cette même vaisselle et de ce même mobilier, et qui change de destinée par la consécration, grâce à la liberté de l'art, qui lui donne une autre forme, mais d'une manière si outrageante et par un travail si sacrilège, que vraiment nous autres chrétiens, qui sommes torturés précisément à cause des dieux, nous trouvons là une consolation à nos souffrances, en voyant vos dieux supporter, pour devenir dieux, les mêmes tourments que NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 314b, 331a, 413

Réf. : 346

Tertullien

*Apologeticum*. 12. 03

*Christiani*

*Crucibus et stipitibus impositis CHRISTIANOS : Quod simulacrum non prius argilla deformat cruci et stipiti superstructa ? In patibulo primum corpus dei uestri dedicatur.*

Vous attachez les CHRÉTIENS à des croix, à des poteaux. Quelle est la statue qui ne soit d'abord formée par l'argile appliquée à une croix et à un poteau ? C'est sur un gibet que le corps de votre dieu est d'abord ébauché.

Statut : Incertain

111, 222f, 313c, 314e croix, 331a dieux, 331b

Réf. : 347

Tertullien

*Apologeticum*. 12. 04

*Christiani*

*Vngulis deraditis LATERA CHRISTIANORUM : At in deos uestros per omnia membra ualidius incumbunt asciae et runcinae et scobinae. Ceruices ponimus : Ante plumbum et glutinum et gomphos sine capite sunt dei uestri. Ad bestias impellimur : Certe quas Libero et Cybele et Caelesti applicatis.*

Avec des ongles de fer, vous déchirez les FLANCS DES CHRÉTIENS. Mais tous les membres de vos dieux sont assaillis plus violemment par les haches, par les rabots et par les limes. On nous tranche la tête. Avant le plomb, les soudures et les clous, vos dieux sont sans tête. Nous sommes livrés aux bêtes. Ces bêtes sont celles que vous mettez à côté de Liber, de Cybèle et de Célestis.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313c, 314c, 331a, 342b collective, 342c les dieux des romains sont des faux dieux, 342d énumération

## Corpus indexé

Réf. : 348

Tertullien

*Apologeticum*. 15. 07

*Christiani*

*Sed ludicra ista sint ! Ceterum si adiciam, quae non minus conscientiae omnium recognoscent, in templis adulteria componi, inter aras lenocinia tractari, in ipsis plerumque aedituorum et sacerdotum tabernaculis, sub isdem uittis et apicibus et purpuris thure flagrante libidinem expungi, nescio, ne plus de uobis dei uestri quam de Christianis querantur. Certe sacrilegi de uestris semper apprehenduntur ; CHRISTIANI enim templa nec interdiu norunt ; spoliarent forsitan ea et ipsi, si et ipsi ea adorarent.*

Mais, soit, ce ne sont là que des jeux ! Si j'ajoutais (ce que vos consciences ne désavoueraient pas) que c'est dans les temples que se concertent les adultères, que c'est entre les autels que se traitent les marchés infâmes, que c'est le plus souvent dans les cellules mêmes des gardiens du temple et des prêtres, sous les bandelettes, les bonnets et la pourpre, que la passion s'assouvit, tandis que l'encens brûle ; si j'ajoute tout cela, je me demande si vos dieux n'ont pas plus à se plaindre de vous que des chrétiens. Ce qui est sûr, c'est que, si l'on prend sur le fait des sacrilèges, ils sont des vôtres ; car les CHRÉTIENS ne fréquentent pas vos temples, même le jour. Il est vrai que, s'ils honoraient ces temples, ils les dépouilleraient peut-être, eux aussi.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 315f, 331a, 331b, 331c, 342b collective, 413, 342c les rites païens, 342d énumération

Réf. : 349

Tertullien

*Apologeticum*. 15. 08

*Ordo*

*Quid ergo colunt qui talia non colunt ? Iam quidem intellegi subiacet ueritatis esse cultores qui mendacii non sint, nec errare amplius in eo, in quo errasse se recognoscendo cessauerunt. Hoc prius capite et omnem hinc sacramenti nostri ORDINEM haurite, repercussis ante tamen opinionibus falsis.*

Qu'adorent-ils donc, ceux qui n'adorent pas de pareils dieux ? Il est facile de comprendre qu'ils adorent la vérité, ceux qui n'adorent pas le mensonge, et qu'ils ne vivent plus dans l'erreur. Comprenez d'abord cela et puis écoutez toute l'ordonnance de notre RELIGION (ORDRE) ; mais auparavant, je vais réfuter les opinions fausses que vous en avez.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d intellectuelle, 217e, 331a, 413, 443a vérité, 115, 118 vocabulaire politique

Réf. : 350

Tertullien

*Apologeticum*. 16. 03

*Nos*

*Atque ita inde praesumptum opinor NOS quoque, ut Iudaicae religionis propinquos, eidem simulacro initiari. At enim idem Cornelius Tacitus, sane ille mendaciorum loquacissimus, in eadem Historia refert Gnaeum Pompeium, cum Hierusalem cepisset proptereaque templum adisset speculandis Iudaicae religionis arcanis, nullum illic repperisse simulacrum.*

Et voilà, je pense, d'où l'on a conclu que, NOUS autres, étant apparentés à la religion juive, nous sommes initiés au culte de la même idole. Cependant ce même Tacite, si fertile en mensonges, rapporte encore, dans la même histoire, que Gnaeus Pompée, ayant pris Jérusalem, entra dans le temple pour surprendre les mystères de la religion juive, mais qu'il n'y trouva aucun simulacre.

Statut : Incertain

113, 214a, 217d, 222f, 342a Tacite, 321a2, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 432c, 432b, 342c les chrétiens sont différents des Juifs, 342d évocation des *Annales*

Réf. : 351

Tertullien

*Apologeticum*. 16. 06

*Religiosus*

*Sed et qui crucis nos RELIGIOSOS putat consecraneus erit noster. Cum lignum aliquod propitiatur, uiderit habitus, cum materiae qualitas eadem sit ; uiderit forma, dum id ipsum dei corpus sit. Et tamen quanto distinguitur a crucis stipite Pallas Attica, et Ceres Phariam, quae sine effigie rudi palo et informi ligno prostat.*

Quant à celui qui croit que nous rendons un culte à une croix, il sera, lui aussi, notre CORELIGIONNAIRE. Quand un morceau de bois est adoré, peu importe l'aspect qu'il nous présente, puisque la qualité de la matière est la même ; peu importe la forme du bois, si le bois lui-même est censé le corps d'un dieu. Et d'ailleurs, quelle différence y a-t-il entre le montant d'une croix et Pallas d'Athènes et Cérés de Pharos, qui sont exposés aux regards du public, sans image, sous la figure d'un pieu grossier et d'un informe morceau de bois ?

Statut : Incertain

112, 222f, 321a2 staurolâtrie, 331a, 331b, 342b collective, 342c débat sur la croix, 342d comparaison, 413

Réf. : 352

Tertullien

*Apologeticum*. 16. 06

*Nos*

*Sed et qui crucis NOS religiosos putat consecraneus erit noster. Cum lignum aliquod propitiatur, uiderit habitus, cum materiae qualitas eadem sit ; uiderit forma, dum id ipsum dei corpus sit. Et tamen quanto distinguitur a crucis stipite Pallas Attica, et Ceres Phariam, quae sine effigie rudi palo et informi ligno prostat.*

Quant à celui qui croit que NOUS rendons un culte à une croix, il sera, lui aussi, notre coreligionnaire. Quand un morceau de bois est adoré, peu importe l'aspect qu'il nous présente, puisque la qualité de la matière est la même ; peu importe la forme du bois, si le bois lui-même est censé le corps d'un dieu. Et d'ailleurs, quelle différence y a-t-il entre le montant d'une croix et Pallas d'Athènes et Cérés de Pharos, qui sont exposés aux regards du public, sans image, sous la figure d'un pieu grossier et d'un informe morceau de bois ?

Statut : Incertain

113, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 321a2 staurolâtrie, 331a, 342b collective, 342c staurolâtrie, 342d comparaison

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 353  
Tertullien  
*Apologeticum*. 16. 07  
Nos

*Pars crucis est omne robur, quod erecta statione defigitur. NOS, si forte, integrum et totum deum colimus. Diximus originem deorum uestrorum a plasticis de cruce induci. Sed et Victorias adoratis in tropaeis, cum cruces intestina sint tropaeorum.*

Tout morceau de bois, qui est fixé dans une position verticale, est une partie de la croix. Après tout, si NOUS adorons une croix, nous adorons le dieu entier. Nous avons dit plus haut qu'à leur origine vos dieux sont ébauchés par les modeleurs au moyen d'une croix. Mais vous adorez aussi les Victoires, bien que dans les trophées il y ait des croix, celles qui forment les entrailles des trophées.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b, 331a, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 354  
Tertullien  
*Apologeticum*. 16. 10  
Nos

*Denique inde suspicio, quod innotuerit NOS ad orientis regionem precari. Sed et plerique uestrum affectatione aliquando et caelestia adorandi ad solis ortum labia uibratis.*

Pour en finir, l'origine de ce soupçon, c'est le fait bien connu que nous NOUS tournons vers l'Orient pour prier. Mais beaucoup d'entre vous, affectant parfois d'adorer, eux aussi, les choses célestes, se tournent vers le soleil levant, en remuant les lèvres.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c prières, 342b collective, 331b, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c question de la prière, 342d affirmation

Réf. : 355  
Tertullien  
*Apologeticum*. 16. 12  
*Christiani*

*Sed noua iam dei nostri in ista proxime ciuitate editio publicata est, ex quo quidam frustrandis bestiis mercenarius noxius picturam proposuit cum eiusmodi inscriptione : " Deus CHRISTIANORUM oinokoites ". Is erat auribus asininis, altero pede ungalatus, librum gestans et togatus. Risimus et nomen et formam.*

Mais récemment on a publié dans cette ville une représentation nouvelle de notre Dieu : un scélérat, qui se loue pour exciter les bêtes fauves, a exposé en public un tableau avec cette inscription : « Le dieu des CHRÉTIENS, race d'âne. » Ce dieu avait des oreilles d'âne, un pied de corne, portait un livre à la main et était vêtu de la toge. Nous avons ri, et du nom et de la figure.

Statut : Incertain

111, 211c Rome, 222f, 217e, 321a2 adoration d'un dieu à tête d'âne, 321b haine de la foule païenne, 312c 32 réaction collective : rires

Réf. : 356  
Tertullien  
*Apologeticum*. 16. 14  
*Religio*

*Haec ex abundantia, ne quid rumoris irrepercutum quasi de conscientia praeterissemus. Quae omnia conuersi iam ad demonstrationem RELIGIONIS nostrae repurgabimus.*

J'ai dit tout cela sans qu'il en fût besoin, ne voulant pas sciemment négliger de réfuter un seul des reproches que nous fait la renommée. Nous allons maintenant nous tourner vers l'exposé de notre RELIGION et nous achèverons de nous justifier de toutes ces calomnies.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 321a2, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 357  
Tertullien  
*Apologeticum*. 17. 06  
*Christiana* adj.

*Iudicem quoque contestatur illum : " Deus uidet " et " deo commendo " et " deus mihi reddet ". O testimonium ANIMAE NATURALITER CHRISTIANAE ! Denique pronuntians haec non ad Capitolium, sed ad caelum respicit. Nouit enim sedem dei uiui ; ab illo, et inde descendit.*

Elle le reconnaît aussi pour juge : « Dieu le voit » et « Je me repose sur Dieu » et « Dieu me le rendra ». Ô TÉMOIGNAGE DE L'ÂME NATURELLEMENT CHRÉTIENNE ! Et, en prononçant ces paroles, ce n'est pas vers le Capitole qu'elle tourne les yeux, mais vers le ciel. Elle connaît, en effet, le séjour du Dieu vivant : c'est de Lui, c'est de là qu'elle est descendue.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 342b, 441b, 441d, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441a Écritures, 213c Rome : le Capitole

Réf. : 358  
Tertullien  
*Apologeticum*. 18. 04  
*Christianus* adj.

*Haec et nos risimus aliquando. De uestris sumus : Fiunt, non nascuntur CHRISTIANI.*

Il fut un temps où nous riions, comme vous, de ces vérités. Car nous sortons de vos rangs. On ne naît pas CHRÉTIEN, on le devient.

Statut : Incertain

111, 222f, 413, 441d, 214a il fut un temps, 321a2 fausses accusations, 312c32, 444e

## Corpus indexé

Réf. : 359

Tertullien

*Apologeticum*. 18. 04

*Nos*

*Haec et NOS risimus aliquando. De uestris sumus : fiunt, non nascuntur christiani.*

Il fut un temps où NOUS riions, comme vous, de ces vérités. Car nous sortons de vos rangs. On ne naît pas chrétien, on le devient.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 441b, 441d, 342b collective, 342c question de la vérité, 342d formule, 413, 214b conversion

Réf. : 360

Tertullien

*Apologeticum*. 19. 05

*Nos*

*Haec quibus ordinibus probari possint, non tam difficile est NOBIS exponere quam enorme, nec arduum, sed interim longum. Multis instrumentis cum digitorum supputariis gesticulis adsidendum est ; reseranda antiquissimarum etiam gentium archiua, Aegyptiorum Chaldaeorum Phoenicum.*

NOUS pourrions prouver tout cela par des calculs chronologiques : le travail ne serait pas difficile, mais démesuré, il ne serait pas ardu, mais trop long pour le moment. Il faut, en effet, mettre en œuvre de nombreux documents et se livrer à de longs calculs sur le bout des doigts ; il faut dépouiller les archives des nations les plus anciennes, des Égyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens.

Statut : Incertain

113, 214a, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 361

Tertullien

*Apologeticum*. 20. 04

*Nos*

*Hinc igitur apud NOS futurorum quoque fides tuta est, iam scilicet probatorum, quia cum illis, quae cottidie probantur, praedicebantur : eaedem uoces sonant, eaedem litterae notant, idem spiritus pulsant, unum tempus est diuinationi futura praefanti.*

Il en résulte que NOUS pouvons aussi avoir foi, en toute sûreté, dans les prédictions qui doivent encore se réaliser ; car elles sont déjà vérifiées, parce qu'elles ont été faites avec celles qui se vérifient tous les jours. Ce sont les mêmes voix qui retentissent, les mêmes livres qui les notent, le même esprit qui inspire ; il n'y a qu'un temps pour le prophète qui prédit l'avenir.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 441b, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 362

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 01

*Religio*

*Sed quoniam edidimus antiquissimis Iudaeorum instrumentis sectam istam esse suffultam, quam aliquanto nouellam, ut Tiberiani temporis, plerique sciunt profitentibus nobis quoque, fortasse an hoc nomine de statu eius retractetur, quasi sub umbraculo insignissimae RELIGIONIS, certe licitae, aliquid propriae praesumptionis abscondat.*

Mais comme nous venons de déclarer que notre religion est fondée sur les monuments écrits des Juifs qui sont si anciens, alors qu'on sait généralement (et nous en convenons nous-mêmes,) qu'elle est elle-même assez récente, puisqu'elle date de l'époque de Tibère, peut-être voudra-t-on discuter, pour ce motif, sa situation et dira-t-on que, sous le couvert d'une religion très fameuse et autorisée par la loi, notre RELIGION cache des idées nouvelles, qui lui sont propres, surtout qu'indépendamment de l'âge.

Statut : Concept, Collectif

112, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217e, 441a Écritures : A.Test., 441b dogmes : idées nouvelles, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 363

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 01

*Nos*

*Sed quoniam edidimus antiquissimis Iudaeorum instrumentis sectam istam esse suffultam, quam aliquanto nouellam, ut Tiberiani temporis, plerique sciunt profitentibus NOBIS quoque, fortasse an hoc nomine de statu eius retractetur, quasi sub umbraculo insignissimae religionis, certe licitae, aliquid propriae praesumptionis abscondat.*

Mais comme nous venons de déclarer que notre religion est fondée sur les monuments écrits des Juifs qui sont si anciens, alors qu'on sait généralement (et nous en convenons NOUS-MÊMES,) qu'elle est elle-même assez récente, puisqu'elle date de l'époque de Tibère, peut-être voudra-t-on discuter, pour ce motif, sa situation et dira-t-on que, sous le couvert d'une religion très fameuse et autorisée par la loi.

Statut : Incertain

113, 214a Tibère, 441a, A.Test. 441b

Réf. : 364

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 02

*Consortium, nomen*

*Vel quia praeter aetatem neque de uictis exceptionibus neque de solemnitatibus dierum neque de ipso signaculo corporis neque de CONSORTIO NOMINIS cum Iudaeis agimus, quod utique oporteret, si eidem deo manciparemur.*

Surtout qu'indépendamment de l'âge, nous ne sommes pas d'accord avec les Juifs pour l'abstinence de certains aliments, ni pour les jours de fête, ni pour le signe physique qui les distingue, ni pour la COMMUNAUTÉ DU NOM, - ce qui devrait être, à coup sûr, si nous étions esclaves du même Dieu.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 343b collectif, 413, 441c jeûne ; circoncision, 115, 343c question des différences religieuses, 343d énumération et comparaison, 444b calendrier ferial

Réf. : 365

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 03

*Homo*

*Sed et uulgus iam scit Christum ut hominum aliquem, qualem Iudaei indicauerunt : quo facilius quis nos HOMINIS CULTORES existimauerit. Verum neque de Christo erubescimus, cum sub nomine eius deputari et damnari iuuat, neque de deo aliter praesumimus. Necesse est igitur pauca de Christo ut deo.*

Mais il n'est pas jusqu'au peuple qui ne reconnaisse déjà dans le Christ un homme ordinaire, tel que les Juifs l'ont jugé, de sorte qu'on nous prendra plus facilement pour les ADORATEURS D'UN HOMME. En vérité, nous ne rougissons pas du Christ, puisque nous sommes fiers de porter son nom et d'être condamnés pour son nom ; et pourtant nous n'avons pas de Dieu une autre conception que les Juifs. Il est donc nécessaire que je m'explique en quelques mots sur la divinité du Christ.

Statut : Incertain

113, 217d morale : ne rougissons pas du Christ, 222f, 343b collective, 343c question du Messie, 343d comparaison, 441b dogmes : divinité du Christ

Réf. : 366

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 03

*Nos*

*Sed et uulgus iam scit Christum ut hominum aliquem, qualem Iudaei indicauerunt : quo facilius quis NOS hominis cultores existimauerit. Verum neque de Christo erubescimus, cum sub nomine eius deputari et damnari iuuat, neque de deo aliter praesumimus. Necesse est igitur pauca de Christo ut deo.*

Mais il n'est pas jusqu'au peuple qui ne reconnaisse déjà dans le Christ un homme ordinaire, tel que les Juifs l'ont jugé, de sorte qu'on NOUS prendra plus facilement pour les adorateurs d'un homme. En vérité, nous ne rougissons pas du Christ, puisque nous sommes fiers de porter son nom et d'être condamnés pour son nom ; et pourtant nous n'avons pas de Dieu une autre conception que les Juifs. Il est donc nécessaire que je m'explique en quelques mots sur la divinité du Christ.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 441b, 313c, 314d, 321a2

Réf. : 367

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 11

*Nos*

*Et NOS autem sermoni atque rationi itemque uirtuti, per quae omnia molitum deum ediximus, propriam substantiam spiritum inscribimus, cui et sermo insit pronuntianti et ratio adsit disponenti et uirtus praesit perficienti. Hunc ex deo prolatum didicimus et prolatione generatum et idcirco filium dei et deum dictum ex unitate substantiae ; nam et deus spiritus.*

Or, NOUS aussi, nous regardons la parole et la raison et la puissance, par lesquelles Dieu a tout créé, ainsi que nous l'avons dit, comme une substance propre que nous appelons « esprit » : la parole est dans cet esprit quand il commande, la raison l'assiste quand il dispose, la puissance y préside quand il réalise. Nous avons appris que Dieu a proféré cet esprit et qu'en le proférant il l'a engendré, et que pour cette raison il est appelé Fils de Dieu et Dieu même à cause de l'unité de la substance ; car Dieu aussi est esprit.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b, 442b, 441a, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 368

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 15

*Nos*

*Sciebant et Iudaei uenturum esse Christum, scilicet quibus prophetae loquebantur. Nam et nunc aduentum eius expectant, nec alia magis inter NOS et illos compulsatio est, quam quod iam uenisse non credunt. Duobus enim aduentibus eius significatis, primo, qui iam expunctus est in humilitate condicionis humanae, secundo, qui concludendo saeculo imminet in sublimitate diuinitatis exsertae, primum non intellegendo secundum, quem manifestius praedicatum sperant, unum existimauerunt.*

Les Juifs savaient aussi que le Christ devait venir, car c'est à eux que parlaient les prophètes. Et, en effet, aujourd'hui encore ils attendent sa venue, et entre eux et NOUS il n'y a pas d'autre sujet de contestation plus grand que leur refus de croire qu'il est déjà venu. Car deux avènements du Christ étaient annoncés : l'un, qui s'est accompli, dans l'humilité de la condition humaine ; l'autre, qui est attendu pour la consommation du siècle, dans la sublime splendeur de la divinité clairement manifestée. Or, ne comprenant pas le premier, ils ont cru que le second était l'unique, et ils l'espèrent toujours, comme étant plus clairement prédit.

Statut : Incertain

113, 222f, 343b, 441b, 441a, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 369

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 21

*Discipulus*

*Sed ecce tertia die concussa repente terra et mole reuoluta, quae obstruxerat sepulcrum, et custodia pauore disiecta, nullis apparentibus DISCIPULIS, nihil in sepulcro repertum est praeterquam exuuiae sepulti.*

Mais voici qu'au troisième jour, la terre tremble tout à coup, la pierre énorme placée sur le sépulcre s'écarte, la garde se disperse frappée de frayeur, les DISCIPLES ne se montrent pas, et dans le sépulcre on ne trouve rien d'autre que la dépouille d'un tombeau.

Statut : Incertain

112, 222f, 441a NT, 214a, 214a troisième jour après Pâques, vers 30

## Corpus indexé

Réf. : 370

Tertullien

*Apologeticum.* 21. 22

*Discipulus*

*Nihilominus tamen primores, quorum intererat et scelus diuulgare et populum uectigalem et famularem sibi a fide reuocare, subreptum a DISCIPULIS actitauerunt. Nam nec ille se in uulgus eduxit, ne impii errore liberarentur, ut et fides, non mediocri praemio destinata, difficultate constaret.*

Néanmoins les notables, qui avaient intérêt à faire croire à un crime et à faire revenir de sa foi un peuple tributaire et placé sous leur dépendance, répandirent le bruit qu'il avait été dérobé par ses DISCIPLES. En effet, lui, de son côté, ne parut pas devant la multitude, pour ne pas arracher les impies à l'erreur et aussi pour que la foi, destinée à une si précieuse récompense, coûtât quelque peine aux hommes.

Statut : Incertain

112, 214a, 222f, 343a les Grands prêtres du Temple, 441a, 343c rôle des grands prêtres, 343d citation du N.Test.

Réf. : 371

Tertullien

*Apologeticum.* 21. 24

*Pilatus, christianus* adj.

*Ea omnia super CHRISTO PILATUS, et ipse iam pro sua conscientia Christianus, Caesari tunc Tiberio nuntiauit - sed et Caesares credidissent super Christo, si aut Caesares non essent necessarii saeculo, aut si et Christiani potuissent esse Caesares.*

PILATE, qui était lui-même déjà CHRÉTIEN dans le cœur, annonça tous ces faits relatifs au Christ, à Tibère, alors César. Les Césars eux-mêmes auraient cru au Christ, si les Césars n'étaient pas nécessaires au siècle, ou si les Césars avaient pu être chrétiens en même temps que Césars.

Statut : Libre

120, 214a 1<sup>er</sup> siècle : Tibère, 221a libre, 413, 441a, 213a sexe masculin, 311 procureur de Judée

Réf. : 372

Tertullien

*Apologeticum.* 21. 25

*Sanguis, christianus* adj.

*Discipuli quoque diffusi per orbem ex praecepto magistri dei paruerunt, qui et ipsi a Iudaeis insequentibus multa perpessi utique pro fiducia ueritatis libenter Romae postremo per Neronis saeuitiam SANGUINEM CHRISTIANUM seminauerunt.*

Quant aux disciples, se répandant par le monde, ils obéirent au précepte de leur Maître divin ; après avoir, eux aussi, beaucoup souffert des Juifs persécuteurs, confiants dans la vérité, ils finirent par semer avec joie le SANG CHRÉTIEN, pendant la cruelle persécution de Néron.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217e, 313c, 343b juifs, 413, 442b, 343c les juifs sont des persécuteurs, 343d accusation

Réf. : 373

Tertullien

*Apologeticum.* 21. 26

*Christiani*

*Sed monstrabimus uobis idoneos testes Christi ipsos illos, quos adoratis. Multum est, si eos adhibeam, ut credatis Christianis, propter quos non creditis CHRISTIANIS.*

Mais nous vous montrerons que ceux-là mêmes que vous adorez sont des témoins irrécusables du Christ. C'est un grand point, que je puisse alléguer, pour vous obliger de croire les chrétiens, ceux-là mêmes qui vous empêchent de croire les CHRÉTIENS. Pour le moment, voilà l'histoire chronologique de notre religion, voilà l'origine de son nom et de la secte expliquée par leur auteur.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d des témoins du Christ, 342b collective, 342c ils empêchent de croire les chrétiens, 342d polémique, 413

Réf. : 374

Tertullien

*Apologeticum.* 21. 26

*Testis*

*Sed monstrabimus uobis idoneos TESTES CHRISTI ipsos illos, quos adoratis. Multum est, si eos adhibeam, ut credatis Christianis, propter quos non creditis Christianis.*

Mais nous vous montrerons que ceux-là mêmes que vous adorez sont des TÉMOINS IRRÉCUSABLES DU CHRIST. C'est un grand point, que je puisse alléguer, pour vous obliger de croire les chrétiens, ceux-là mêmes qui vous empêchent de croire les chrétiens. Pour le moment, voilà l'histoire chronologique de notre religion, voilà l'origine de son nom et de la secte expliquée par leur auteur.

Statut : Incertain

342b collective, 342c ils empêchent de croire les chrétiens, 342d polémique, 413, 217d des témoins du Christ, 113, 115, 222f,

Réf. : 375

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 27

*Institutio*

*Interim hic est ordo nostrae INSTITUTIONIS hunc edidimus et sectae et nominis censum cum suo auctore. Nemo iam infamiam inculciat, nemo aliud existimet, quia nec fas est ulli de sua religione mentiri. Ex eo enim, quod aliud a se coli dicit quam colit, negat quod colit, et culturam et honorem in alterum transfert et transferendo iam non colit, quod negavit.*

Qu'on ne nous reproche plus aucune infamie, qu'on ne s' imagine pas qu'il y a autre chose, car il n'est possible à personne de mentir sur le fait de sa RELIGION. En effet, en disant qu'on adore autre chose que ce qu'on adore, on nie ce qu'on adore et l'on transporte son culte et ses hommages à un autre, et en les transportant, on n'adore plus ce qu'on a renié.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d morale, 217e, 321a2 infamie 413, 313b rescrit de Trajan

Réf. : 376

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 27

*Secta*

*Interim hic est ordo nostrae institutionis, hunc edidimus et SECTAE et nominis censum cum suo auctore. Nemo iam infamiam inculciat, nemo aliud existimet, quia nec fas est ulli de sua religione mentiri. Ex eo enim, quod aliud a se coli dicit quam colit, negat quod colit, et culturam et honorem in alterum transfert et transferendo iam non colit, quod negavit.*

Qu'on ne nous reproche plus aucune infamie, qu'on ne s' imagine pas qu'il y a autre chose, car il n'est possible à personne de mentir sur le fait de sa religion. En effet, en disant qu'on adore autre chose que ce qu'on adore, on nie ce qu'on adore et l'on transporte son culte et ses hommages à un autre, et en les transportant, on n'adore plus ce qu'on a renié. Pour vous obliger de croire les chrétiens, ceux-là mêmes qui vous empêchent de croire les chrétiens. Pour le moment, voilà l'histoire chronologique de notre religion, voilà l'origine de son nom et de la SECTE expliquée par leur auteur.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217d morale, 217e, 321a2 infamie 413, 116, 313b rescrit de Trajan

Réf. : 377

Tertullien

*Apologeticum*. 21. 27

*Nomen*

*Interim hic est ordo nostrae institutionis, hunc edidimus et sectae et NOMINIS censum cum suo auctore. Nemo iam infamiam inculciat, nemo aliud existimet, quia nec fas est ulli de sua religione mentiri. Ex eo enim, quod aliud a se coli dicit quam colit, negat quod colit, et culturam et honorem in alterum transfert et transferendo iam non colit, quod negavit.*

Qu'on ne nous reproche plus aucune infamie, qu'on ne s' imagine pas qu'il y a autre chose, car il n'est possible à personne de mentir sur le fait de sa religion. En effet, en disant qu'on adore autre chose que ce qu'on adore, on nie ce qu'on adore et l'on transporte son culte et ses hommages à un autre, et en les transportant, on n'adore plus ce qu'on a renié. Mais nous vous montrerons que ceux-là mêmes que vous adorez sont des témoins irrécusables du Christ. Pour vous obliger de croire les chrétiens, ceux-là mêmes qui vous empêchent de croire les chrétiens. Pour le moment, voilà l'histoire chronologique de notre religion, voilà l'origine de son NOM et de la secte expliquée par leur auteur.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217d morale, 217e, 321a2 infamie 413, 115, 313b Rescrit de Trajan

Réf. : 378

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 04

*Nomen*

*Sed hactenus uerba ; iam hinc demonstratio rei ipsius, quam ostendemus unam esse utriusque NOMINIS qualitatem. Edatur hic aliqui ibidem sub tribunalibus uestris, quem daemone agi constet ; iussus a quolibet Christiano loqui spiritus ille tam se daemone confitebitur de uero quam alibi deum de falso.*

Mais assez de paroles, nous allons mettre sous vos yeux le fait lui-même qui prouvera que sous l'un et l'autre NOM se cache une seule et même nature. Qu'on produise à l'instant ici, devant vos tribunaux, un homme qui soit reconnu pour être possédé du démon : si un chrétien quelconque ordonne à cet esprit de parler, celui-ci confessera en toute vérité qu'il est un démon, comme ailleurs il se pose faussement en dieu.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d intellectuelle : doué d'exorcisme, 217e, 115, 314d procès

Réf. : 379

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 04

*Christianus*

*Sed hactenus uerba ; iam hinc demonstratio rei ipsius, quam ostendemus unam esse utriusque nominis qualitatem. Edatur hic aliqui ibidem sub tribunalibus uestris, quem daemone agi constet ; iussus a quolibet CHRISTIANO loqui spiritus ille tam se daemone confitebitur de uero quam alibi deum de falso.*

Mais assez de paroles, nous allons mettre sous vos yeux le fait lui-même qui prouvera que sous l'un et l'autre nom se cache une seule et même nature. Qu'on produise à l'instant ici, devant vos tribunaux, un homme qui soit reconnu pour être possédé du démon : si un CHRÉTIEN quelconque ordonne à cet esprit de parler, celui-ci confessera en toute vérité qu'il est un démon, comme ailleurs il se pose faussement en dieu.

Statut : Incertain

111, 222f exorciste, 213a sexe masculin, 217d intellectuelle : doué d'exorcisme ; quelconque, 314d procès, 413

## Corpus indexé

Réf. : 380

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 06

*Christianus* adj. , *sanguis*

*Ista ipsa Virgo Caelestis, pluuiarum pollicitatrix, ipse iste Aesculapius, medicinarum demonstrator, alia die morituris socordio et Tenatio et asclepiodoto uitae subministrator, nisi se daemones confessi fuerint, Christiano mentiri non audentes, ibidem illius CHRISTIANI procacissimi SANGUINEM fundite !*

Oui, si votre Vierge Célestis elle-même, la prometteuse de pluies, si votre Esculape lui-même, le révélateur des remèdes, qui rendit la vie à Socordius, à Tenatius et à Asclépiodote destinés à mourir quand même le lendemain, si ces dieux, n'osant mentir à un chrétien, ne confessent pas qu'ils sont des démons, répandez à l'instant même le SANG DE CE CHRÉTIEN effronté et téméraire.

Statut : Incertain

113, 217d morale : effronté et téméraire, 222f, 331a Célestis ; Esculape : ce sont des démons, 413, 313c persécution

Réf. : 381

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 08

*Christiani*

*Quid autem inici potest aduersus id, quod ostenditur nuda sinceritate ? Si altera parte uere dei sunt, cur sese daemonia mentiuntur ? An ut nobis obsequantur ? Iam ergo subiecta est CHRISTIANIS diuinitas uestra ; nec diuinitas deputanda est, quae subdita est homini et, si quid ad dedecus facit, aemulis suis.*

Que peut-on objecter à ce qui se montre avec une sincérité toute nue ? D'une part, s'ils sont vraiment dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont des démons ? Serait-ce pour nous obéir ? Voilà donc votre divinité soumise aux CHRÉTIENS ! Et à coup sûr il ne faut pas regarder comme une divinité celle qui se soumet à un homme, son ennemi, quand cet homme fait quelque chose pour la déshonorer.

Statut : Incertain

111, 217d sincérité, 331a dieux sont des démons, 413, 342b collective, 342c les divinités païennes sont soumises aux chrétiens, 342d énumération, 222f

Réf. : 382

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 08

*Nos*

*Quid autem inici potest aduersus id, quod ostenditur nuda sinceritate ? Si altera parte uere dei sunt, cur sese daemonia mentiuntur ? An ut NOBIS obsequantur ? Iam ergo subiecta est Christianis diuinitas uestra ; nec diuinitas deputanda est, quae subdita est homini et, si quid ad dedecus facit, aemulis suis.*

Que peut-on objecter à ce qui se montre avec une sincérité toute nue ? D'une part, s'ils sont vraiment dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont des démons ? Serait-ce pour NOUS obéir ? Voilà donc votre divinité soumise aux chrétiens ! Et à coup sûr il ne faut pas regarder comme une divinité celle qui se soumet à un homme, son ennemi, quand cet homme fait quelque chose pour la déshonorer.

Statut : Incertain

113, 217d, 222f, 331a

Réf. : 383

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 08

*Homo*

*Quid autem inici potest aduersus id, quod ostenditur nuda sinceritate ? Si altera parte uere dei sunt, cur sese daemonia mentiuntur ? An ut nobis obsequantur ? Iam ergo subiecta est Christianis diuinitas uestra ; nec diuinitas deputanda est, quae subdita est HOMINI et, si quid ad dedecus facit, aemulis suis.*

Que peut-on objecter à ce qui se montre avec une sincérité toute nue ? D'une part, s'ils sont vraiment dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont des démons ? Serait-ce pour nous obéir ? Voilà donc votre divinité soumise aux chrétiens ! Et à coup sûr il ne faut pas regarder comme une divinité celle qui se soumet à un HOMME, son ennemi, quand cet homme fait quelque chose pour la déshonorer.

Statut : Incertain

113, 213a, 217d sont sincères, 222f, 331a les dieux sont des démons, 413, 342b collective, 342c les divinités païennes sont soumises aux chrétiens, 342d énumération

Réf. : 384

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 11

*Christiani*

*Iam deos quaerite ; quos enim praesumpseratis, daemones esse cognoscitis. Eadem uero opera nostra ab eisdem deis uestris non tantum hoc detegentibus, quod neque ipsi dei sint neque ulli alii, etiam illud in continenti cognoscitis, qui[d] sit uere deus, et an ille et an unicus, quem Christiani profitemur, et an ita credendus colendusque, ut fides, ut disciplina disposita est CHRISTIANORUM.*

Cherchez maintenant des dieux, car en ceux que vous prétendiez dieux, vous reconnaissez des démons. Mais, grâce à nous, vos dieux ne vous révèlent pas seulement que ni eux ni d'autres ne sont pas dieux, mais ils vous apprennent encore, par une conséquence immédiate, quel est le vrai Dieu, si c'est celui que les CHRÉTIENS professent et celui-là seul, et s'il faut croire en lui et l'adorer, comme le prescrivent la foi et la doctrine des chrétiens.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 331a, 413, 441b dogmes : le vrai Dieu, 443d enseignement



Réf. : 385

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 11

*Christianus* adj.

*Iam deos quaerite ; quos enim praesumpseratis, daemones esse cognoscitis. Eadem uero opera nostra ab eisdem deis uestris non tantum hoc detegentibus, quod neque ipsi dei sint neque ulli alii, etiam illud in continenti cognoscitis, quid sit uere deus, et an ille et an unicus, quem Christiani profitemur, et an ita credendus colendusque, ut fides, ut disciplina disposita est CHRISTIANORUM.*

Cherchez maintenant des dieux, car en ceux que vous prétendiez dieux, vous reconnaissez des démons. Mais, grâce à nous, vos dieux ne vous révèlent pas seulement que ni eux ni d'autres ne sont pas dieux, mais ils vous apprennent encore, par une conséquence immédiate, quel est le vrai Dieu, si c'est celui que les chrétiens professent et celui-là seul, et s'il faut croire en lui et l'adorer, comme le prescrivent la foi et la doctrine des chrétiens (CHRÉTIENNE).

Statut : Concept, Collectif

111, 217d morale, 222f, 331a, 413, 441b dogmes : le vrai Dieu, 443d enseignement, 217e

Réf. : 386

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 11

*Disciplina*

*Iam deos quaerite ; quos enim praesumpseratis, daemones esse cognoscitis. Eadem uero opera nostra ab eisdem deis uestris non tantum hoc detegentibus, quod neque ipsi dei sint neque ulli alii, etiam illud in continenti cognoscitis, quid sit uere deus, et an ille et an unicus, quem Christiani profitemur, et an ita credendus colendusque, ut fides, ut DISCIPLINA disposita est Christianorum.*

Cherchez maintenant des dieux, car en ceux que vous prétendiez dieux, vous reconnaissez des démons. Mais, grâce à nous, vos dieux ne vous révèlent pas seulement que ni eux ni d'autres ne sont pas dieux, mais ils vous apprennent encore, par une conséquence immédiate, quel est le vrai Dieu, si c'est celui que les chrétiens professent et celui-là seul, et s'il faut croire en lui et l'adorer, comme le prescrivent la foi et la DOCTRINE des chrétiens.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 217e, 331a, 413, 441b, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 387

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 12

*Christiani*

*Dicent ibidem et quis ille " Christus cum sua fabula ", si homo communis condicionis, si magus, si post mortem de sepulchro a discipulis subreptus, si nunc denique penes inferos, si non in caelis potius et inde uenturus cum totius mundi motu, cum orbis horrore, cum planctu omnium, sed non CHRISTIANORUM, ut dei uirtus et dei spiritus et sermo et sapientia et ratio, et dei filius.*

En même temps, ils vous diront aussi quel est ce « Christ avec sa fabuleuse histoire », s'il n'est qu'un homme de condition ordinaire, s'il est un magicien, s'il fut secrètement enlevé du tombeau, après sa mort, par ses disciples, s'il est maintenant dans les enfers, - ou s'il n'est pas plutôt dans les cieus et s'il ne viendra pas de là, tandis que le monde entier tremblera, que la terre frémira d'horreur, que tous se lamenteront, les CHRÉTIENS exceptés, - avec la majesté de celui qui est la puissance de Dieu, l'esprit de Dieu, son Verbe, sa sagesse, son intelligence et le Fils de Dieu.

Statut : Incertain

111, 214a, 222f, 321a2, 413, 441b dogmes : Trinité, 442b, 441a Écritures : N.Testament

Réf. : 388

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 12

*Discipulus*

*Dicent ibidem et quis ille " Christus cum sua fabula ", si homo communis condicionis, si magus, si post mortem de sepulchro a DISCIPULIS subreptus, si nunc denique penes inferos, si non in caelis potius et inde uenturus cum totius mundi motu, cum orbis horrore, cum planctu omnium, sed non Christianorum, ut dei uirtus et dei spiritus et sermo et sapientia et ratio, et dei filius.*

En même temps, ils vous diront aussi quel est ce « Christ avec sa fabuleuse histoire », s'il n'est qu'un homme de condition ordinaire, s'il est un magicien, s'il fut secrètement enlevé du tombeau, après sa mort, par ses DISCIPLES, s'il est maintenant dans les enfers, - ou s'il n'est pas plutôt dans les cieus et s'il ne viendra pas de là, tandis que le monde entier tremblera, que la terre frémira d'horreur, que tous se lamenteront, les chrétiens exceptés, - avec la majesté de celui qui est la puissance de Dieu, l'esprit de Dieu, son Verbe, sa sagesse, son intelligence et le Fils de Dieu.

Statut : Incertain

112, 214a, 222f, 321a2, 413, 441b, 442b

Réf. : 389

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 15

*Servus*

*Atquin omnis haec nostra in illos dominatio et potestas de nominatione Christi ualet et de commemoratione eorum, quae sibi a deo per arbitrum Christum imminetia expectant. Christum timentes in deo et deum in Christo subiciuntur SERVIS dei et Christi.*

Mais tout l'empire et tout le pouvoir que nous avons sur eux tire sa force de ce que nous prononçons le nom du Christ et de ce que nous énumérons tous les châtements qui les menacent et qu'ils attendent de la part de Dieu par le Christ, leur juge. Craignant le Christ en Dieu et Dieu dans le Christ, ils sont soumis aux SERVITEURS de Dieu et du Christ.

Statut : Incertain

113, 217d, 222f, 413, 441b, 115

## Corpus indexé

Réf. : 390

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 16

*Afflatu*

*Ita de contactu deque AFFLATU nostro, contemplatione et repraesentatione ignis illius correpti etiam de corporibus nostro imperio excedunt inuiti et dolentes et uobis praesentibus erubescentes.*

Aussi, au seul contact de nos MAINS, au moindre souffle de notre bouche, effrayées par l'image et la pensée du feu qui les attend, ils sortent même du corps des hommes, obéissant à notre commandement, à contrecœur et pleins de douleur, honteux surtout de votre présence. Croyez-les, quand ils disent la vérité sur eux-mêmes, puisque vous les croyez quand ils mentent.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 342b collective, 217a nos mains ; notre bouche, corps des hommes, 342c la question de l'aveu, 342d formule, 314e peines infligées, 413, 314b torture pour obtenir un aveu

Réf. : 391

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 16

*Imperium*

*Ita de contactu deque afflatu nostro, contemplatione et repraesentatione ignis illius correpti etiam de corporibus nostro IMPERIO excedunt inuiti et dolentes et uobis praesentibus erubescentes.*

Aussi, au seul contact de nos mains, au moindre souffle de notre bouche, effrayées par l'image et la pensée du feu qui les attend, ils sortent même du corps des hommes, obéissant à notre COMMANDEMENT à contrecœur et pleins de douleur, honteux surtout de votre présence. Croyez-les, quand ils disent la vérité sur eux-mêmes, puisque vous les croyez quand ils mentent.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 342b collective, 217a nos mains ; notre bouche, corps des hommes, 342c la question de l'aveu, 342d formule, 314e peines infligées, 413, 314b torture pour obtenir un aveu, 118 vocabulaire politique, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 392

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 18

*Christiani*

*Haec denique testimonia deorum uestrorum CHRISTIANOS facere consuerunt ; quam plurimum illis credendo in Christo deum credimus. Ipsi litterarum nostrarum fidem accendunt, ipsi spei nostrae fidentiam aedificant.*

Enfin, ces témoignages de vos dieux ont coutume de faire des CHRÉTIENS ; c'est le plus souvent en les croyant que nous croyons aussi en Dieu par le Christ. Ce sont eux qui enflamment notre foi à nos Écritures, ce sont eux qui affermissent la confiance que nous avons dans nos espérances.

Statut : Incertain

111, 222f, 331a, 413, 441a Écritures, 441b dogmes, 217d sont confiants ; espèrent ; croient

Réf. : 393

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 18

*Fides*

*Haec denique testimonia deorum uestrorum Christianos facere consuerunt ; quam plurimum illis credendo in Christo deum credimus. Ipsi litterarum nostrarum FIDEM accendunt, ipsi spei nostrae fidentiam aedificant.*

Enfin, ces témoignages de vos dieux ont coutume de faire des chrétiens ; c'est le plus souvent en les croyant que nous croyons aussi en Dieu par le Christ. Ce sont eux qui enflamment notre FOI à nos Écritures, ce sont eux qui affermissent la confiance que nous avons dans nos espérances.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 331a, 413, 441a Écritures, 441b dogmes, 217d sont confiants ; espèrent ; croient, 115 " fides " : foi

Réf. : 394

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 19

*Sanguis, christiani* adj.

*Colitis illos, quod sciam, etiam de SANGUINE CHRISTIANORUM. Nollent itaque uos tam fructuosos, tam officiosos sibi amittere, uel ne a uobis quandoque a Christianis, fugentur, si illis sub Christiano uolente uobis ueritatem probare, mentiri liceret.*

Vous les honorez même, autant que je sache, en leur offrant le SANG DES CHRÉTIENS. Par conséquent, ils ne voudraient pas vous perdre, vous qui êtes si utiles, si zélés pour eux, quand ce ne serait que pour ne pas être chassés par vous-mêmes devenus chrétiens un jour, - s'il leur était permis de mentir, quand ils sont sous la puissance d'un chrétien qui veut vous prouver la vérité.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 331c sacrifices, 217d intellectuelle, 443a vérité, 413, 342b collective, 342c l'attitude religieuse des païens, 342d accusation

Réf. : 395

Tertullien

*Apologeticum*. 23. 19

*Christiani* adj.

*Colitis illos, quod sciam, etiam de sanguine Christianorum. Nollent itaque uos tam fructuosos, tam officiosos sibi amittere, uel ne a uobis quandoque a CHRISTIANIS, fugentur, si illis sub Christiano uolente uobis ueritatem probare, mentiri liceret.*

Vous les honorez même, autant que je sache, en leur offrant le sang des chrétiens. Par conséquent, ils ne voudraient pas vous perdre, vous qui êtes si utiles, si zélés pour eux, quand ce ne serait que pour ne pas être chassés par vous-mêmes devenus CHRÉTIENS un jour, - s'il leur était permis de mentir, quand ils sont sous la puissance d'un chrétien qui veut vous prouver la vérité.

Statut : Incertain

113, 217e, 331c sacrifices, 217d intellectuelle, 443a vérité, 413, 342b collective, 342c l'attitude religieuse des païens, 342d accusation, 223a1 conversion, 214a Un jour

Réf. : 396

Tertullien

*Apologeticum*. 24. 02

*Religio*

*At e contrario in uos exprobratio resultabit, qui mendacium colentes ueram RELIGIONEM ueri dei non modo neglegendo, quin insuper expugnando, in uerum committitis crimen uerae irreligiositatis.*

Mais, au contraire, c'est sur vous que retombera le reproche que vous nous faites, sur vous qui adorez le mensonge et qui, non contents de négliger la vraie RELIGION du vrai Dieu, allez jusqu'à la combattre, et qui vous rendez ainsi véritablement coupables du crime d'une véritable impiété.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 313c, 342b collective, 321a, 115, 342c sont impies, 342d formule, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 397

Tertullien

*Apologeticum*. 24. 09

*Nos*

*Omnis ista confessio illorum, qua se deos negant esse quaque non alium deum respondent praeter unum, cui NOS mancipamur, satis idonea est ad depellendum crimen laesae maxime Romanae religionis. Si enim non sunt dei pro certo, nec religio pro certo est ; si religio non est, quia nec dei, pro certo, nec nos pro certo rei sumus laesae religionis.*

Tout cet aveu de vos dieux, par lequel ils reconnaissent qu'ils ne sont pas dieux et affirment qu'il n'y a point d'autre dieu que celui-là seul auquel nous appartenons, est plus que suffisant pour écarter de NOUS l'accusation de lèse-religion, surtout envers la religion romaine. Car, s'il est certain que vos dieux n'existent pas, il est certain que votre religion n'existe pas non plus ; et s'il est certain que votre religion n'en est pas une, parce que vos dieux n'existent pas, il est certain aussi que nous ne sommes pas non plus coupables de lèse-religion.

Statut : Incertain

113, 222f, 331a, 413, 432c, 432b, 315c refus de sacrifier

Réf. : 398

Tertullien

*Apologeticum*. 24. 09

*Nos*

*Sed NOS soli arcemur a religionis proprietate. Laedimus Romanos nec Romani habemur, qui non Romanorum deum colimus.*

Nous sommes les seuls à qui l'on refuse le droit de posséder une religion à NOUS. Nous offensoons les Romains et nous ne sommes pas regardés comme des Romains, parce que nous adorons un Dieu qui n'est pas celui des Romains.

Statut : Incertain

113, 222f, 313a, 413, 217d, 342b collective, 342c intolérance religieuse des romains, 342d formule, 441c adoration

Réf. : 399

Tertullien

*Apologeticum*. 25. 06

*Christiani*

*O nuntios tardos, o somniculosa diplomata, quorum uitio excessum imperatoris non ante Cybele cognouit, ne deam talem riderent CHRISTIANI !*

O courriers trop lents, ô somnolence des dépêches ! C'est par votre faute que Cybèle n'a pas appris plus tôt la mort de l'empereur, pour empêcher les CHRÉTIENS de rire d'une telle déesse !

Statut : Incertain

111, 214a mort de l'Empereur, fin II<sup>ème</sup> siècle, 222f, 331a Cybèle, 342b collective, 342c les païens sont inefficaces, 342d formule, 217d morale : rien

## Corpus indexé

Réf. : 400

Tertullien

*Apologeticum.* 27. 01

*Conscientia*

*Satis haec aduersus intentionem laesae diuinitatis, quo non uideamur laedere eam, quam ostendimus non esse. Igitur prouocati ad sacrificandum obstruimus gradum pro fide CONSCIENTIAE nostrae, qua certi sumus, ad quos ista perueniant officia sub imaginum prostitutione et humanorum nominum consecratione.*

Cela suffit pour repousser l'accusation de lèse-divinité : nous ne pouvons paraître offenser une divinité qui, nous l'avons prouvé, n'existe pas. Aussi, quand on nous ordonne de sacrifier, nous refusons de marcher, nous fiant à notre CONSCIENCE, qui nous atteste à qui vont ces hommages prétendument offerts aux images que vous exposez, aux mortels que vous divinisez.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 312c32, 314b, 315c refus de sacrifier, 331b, 342b collective, 431b, 342c les dieux sont des mortels, 342d affirmation

Réf. : 401

Tertullien

*Apologeticum.* 27. 04

*Nos*

*Ille scilicet spiritus daemonicae et angelicae paraturae, qui noster ob diuortium aemulus et ob dei gratiam inuidus, de mentibus uestris aduersus NOS proeliatu occulta inspiratione modulatis et subornatis ad omnem, quam in primordio exorsi sumus, et iudicandi peruersitatem et saeuendi iniquitatem.*

C'est cet esprit, un composé de démon et d'ange, notre ennemi à cause de sa révolte contre Dieu, jaloux de nous à cause de la grâce que Dieu NOUS accorde, qui nous fait la guerre, embusqué dans vos esprits, qu'il a dressés et corrompus pour les pousser à rendre ces jugements pervers et à sévir avec cette iniquité dont nous avons parlé au commencement.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 314d, 342a les magistrats, 413, 342c exposé du démon, 342d énumération

Réf. : 402

Tertullien

*Apologeticum.* 27. 05

*Nos*

*Nam licet subiecta sit NOBIS tota uis daemonum et eiusmodi spirituum, ut nequam tamen et serui metu nonnumquam contumaciam miscent et laedere gestiunt quos alias uerentur ; odium enim etiam timor spirat.*

En effet, bien que toute la puissance des démons et des esprits du même genre NOUS soit soumise, cependant, pareils à des esclaves méchants, poussés par la crainte, ils essaient parfois de se révolter et brûlent de faire du mal à ceux que par ailleurs ils craignent. La crainte, en effet, respire la haine.

Statut : Incertain

113, 222f, 413, 441c

Réf. : 403

Tertullien

*Apologeticum.* 27. 07

*Nos*

*Itaque, cum uice rebellantium ergastulorum siue carcerum uel metallorum uel hoc genus poenalis seruitutis erumpunt aduersus NOS, in quorum potestate sunt, certi et impares se esse et hoc magis perditos, ingratis resistimus ut aequales et repugnans perseuerantes in eo, quod oppugnant et illos numquam magis detriumphamus quam cum pro fideli obstinatione damnatur.*

C'est pourquoi, semblables à ces condamnés qui se révoltent dans les ergastules, dans les prisons, dans les mines ou dans une autre servitude pénale du même genre, ils s'élancent contre NOUS, qui les avons sous notre puissance, assurés d'avance qu'ils nous sont inégaux en force et que leur fureur ne peut qu'ajouter à leur perte ; c'est à contrecœur que nous leur tenons tête, comme s'ils nous étaient égaux en force, nous repoussons leurs assauts en persévérant dans ce qu'ils attaquent, et jamais notre triomphe sur eux n'est plus glorieux que quand nous sommes condamnés pour notre obstination dans la foi.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 444a, 413, 314e peines infligées

Réf. : 404

Tertullien

*Apologeticum.* 28. 02

*Nos*

*Formati estis ab isdem utique spiritibus, uti nos pro salute imperatoris sacrificare cogatis, et imposita est tam uobis necessitas cogendi quam NOBIS obligatio periclitandi.*

Aussi, ce sont, à coup sûr, les mêmes esprits pervers qui vous ont dressés à nous forcer de sacrifier pour le salut de l'empereur, et la nécessité de nous y forcer vous est imposée, aussi bien qu'à NOUS l'obligation de risquer notre vie.

Statut : Incertain

113, 222f, 313c, 314b, 413, 217d

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 405

Tertullien

*Apologeticum*. 28. 02

*Nos*

*Formati estis ab isdem utique spiritibus, uti NOS pro salute imperatoris sacrificare cogatis, et imposita est tam uobis necessitas cogendi quam nobis obligatio periclitandi.*

Aussi, ce sont, à coup sûr, les mêmes esprits pervers qui vous ont dressés à NOUS forcer de sacrifier pour le salut de l'empereur, et la nécessité de nous y forcer vous est imposée, aussi bien qu'à nous l'obligation de risquer notre vie.

Statut : Incertain

113, 222f, 314b, 413, 342a magistrats, 342c question du culte impérial, 342d affirmation

Réf. : 406

Tertullien

*Apologeticum*. 29. 01

*Nos*

*Constat igitur prius, si isti, quibus sacrificatur, salutem imperatoribus uel cuilibet homini impertire possunt, et ita NOS crimini maiestatis addicite, si angeli aut daemones substantia pessimi spiritus beneficium aliquod operantur, si perditii conseruant, si damnati liberant, si denique, quod in conscientia uestra est, mortui uiuos tuentur.*

Qu'il soit donc d'abord bien établi si ces dieux auxquels on sacrifie peuvent accorder le salut aux empereurs ou à n'importe quel homme ; et vous pourrez NOUS accuser de lèse-majesté, si des anges déchus ou des démons, esprits tout à fait malfaisants par leur nature, font quelque bien ; si des êtres perdus sauvent, si des condamnés libèrent quelqu'un, si enfin - et dans votre for intérieur vous savez ce qu'il en est - des morts protègent des vivants.

Statut : Incertain

113, 222f, 331a, 314b, 441b rôle intercesseur des martyrs, 321a2

Réf. : 407

Tertullien

*Apologeticum*. 30. 01

*Factio, christiana* adj.

*Edam iam nunc ego ipse negotia CHRISTIANAE FACTIONIS, ut, qui mala refutauerim, bona ostendam. Corpus sumus de conscientia religionis et disciplinae unitate et spei fœdere.*

Le moment est venu d'exposer moi-même les occupations de la « FACTION chrétienne » : ainsi, après avoir réfuté le mal, je montrerai le bien. Nous formons une « corporation » par la communauté de la religion, par l'unité de la discipline, par le lien d'une même espérance.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d intellectuelle : réfute le mal, 217e, 413, 443a même espérance ; unité de la discipline, 115, 444d forment une corporation

Réf. : 408

Tertullien

*Apologeticum*. 30. 01

*Nos*

*NOS enim pro salute imperatorum deum inuocamus aeternum, deum uerum, deum uiuum, quem et ipsi imperatores propitium sibi praeter ceteros malunt. Sciunt, quis illis dederit imperium ; sciunt, qua homines, quis et animam ; sentiunt eum esse deum solum, in cuius solius potestate sint, a quo sint secundi, post quem primi, ante omnes et super omnes deos. Quidni ? Cum super omnes homines, qui utique uiuunt et mortuis antistant.*

Car, NOUS AUTRES, nous invoquons pour le salut des empereurs le Dieu éternel, le Dieu véritable, le Dieu vivant, que les empereurs eux-mêmes veulent se rendre favorable plutôt que les dieux. Ils savent qui leur a donné l'empire ; ils savent, en tant qu'hommes, qui leur a donné la vie ; ils sentent que celui-là seul est Dieu, sous la seule autorité de qui ils se trouvent, placés au second rang, les premiers après eux, avant et au-dessus de tous les dieux. Comment n'en serait-il pas ainsi ? En effet, s'ils sont au-dessus de tous les hommes qui du moins sont vivants, à plus forte raison sont-ils au-dessus des morts.

Statut : Incertain

113, 222f, 315a légalisme, 441b, 331b, 342a Empereur, 413, 441c prières, 342c les chrétiens sacrifient pour Dieu et non l'Empereur, 342d énumération

Réf. : 409

Tertullien

*Apologeticum*. 30. 04

*Christiani* adj.

*Illuc suspicientes CHRISTIANI manibus expansis, quia innocuis, capite nudo, quia non erubescimus, denique sine monitore, quia de pectore oramus, precantes sumus semper pro omnibus imperatoribus uitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, quaecumque hominis et Caesaris uota sunt.*

C'est vers ce Dieu que nous autres CHRÉTIENS, nous levons les yeux pour prier, les mains étendues, parce qu'elles sont pures ; la tête découverte, parce que nous n'avons pas à rougir ; enfin sans souffleur qui nous dicte les paroles, parce que nous prions du cœur. Dans nos prières incessantes, nous demandons pour les empereurs une longue vie, un règne tranquille, un palais sûr, des troupes valeureuses, un Sénat fidèle, un peuple loyal, l'univers paisible, enfin tout ce qu'un homme ou un César peuvent souhaiter.

Statut : Incertain

111, 217d morale : sont purs, 222f, 315a légalisme, 413, 441c prier en levant les mains, 217a mains ; tête découverte

## Corpus indexé

Réf : 410  
Tertullien  
*Apologeticum*. 30. 05  
*Famulus*

*Haec ab alio orare non possum quam a quo me scio consecutum, quoniam et ipse est, qui solus praestat, et ego sum, cui impetrare debetur, FAMULUS eius, qui eum solus obseruo, qui propter disciplinam eius occidit, qui ei offero opimam et maiorem hostiam, quam ipse mandauit, orationem de carne pudica, de anima innocenti, de spiritu sancto profectam.*

Je ne puis adresser ces prières à nul autre qu'à Celui dont je sais bien qu'il réalisera mes vœux : car il est le seul qui puisse les réaliser, et moi, je suis le seul qui doit obtenir ses faveurs, étant son SERVITEUR, étant le seul qui respecte ses commandements, qui meurs pour sa loi, qui lui offre une superbe et une merveilleuse victime, celle que lui-même m'a demandée : la prière venant d'un corps chaste, d'une âme innocente et d'un esprit saint, et non pas des grains d'encens d'un as, larmes d'un arbre d'Arabie, ni deux gouttes de vin pur, ni le sang d'un bœuf de rebut, qui ne demande que la mort, ni, après toutes ces choses immondes, une conscience souillée.

Statut : Incertain

115, 217d, 213a, 215b, 221d, 222f, 331b, 413, 441b, 443a chasteté ; innocence ; sainteté, 115, 217a corps

Réf : 411  
Tertullien  
*Apologeticum*. 30. 07  
*Christianus*

*Sic itaque nos ad deum expansos ungulae fodiant, cruces suspendant, ignes lambant, gladii guttura detruncent, bestiae insiliant : paratus est ad omne supplicium ipse habitus orantis CHRISTIANI. Hoc agite, boni praesides, extorquete animam deo supplicantem pro imperatore ! Hic erit crimen, ubi ueritas et dei deuotio est !*

Pendant que nous prions ainsi les mains levées vers Dieu, que des ongles de fer nous déchirent, qu'on nous suspende à des croix, que les flammes lèchent notre corps, que les glaives nous coupent la gorge, que les bêtes fauves bondissent sur nous : la seule attitude du CHRÉTIEN qui prie, le montre, prêt à tous les supplices ! Allons, excellents gouverneurs, arrachez la vie à des hommes qui prient Dieu pour l'empereur ! Le crime sera là, où est la vérité, où est la fidélité à Dieu !

Statut : Incertain

111, 222f, 312c32, 313c, 314e peines : croix ; glaive ; bêtes, 315a légalisme, 441c prières, 442a stoïcisme, 342a gouverneurs, 342c ils se comportent comme des criminels, 342d formule, 413

Réf : 412  
Tertullien  
*Apologeticum*. 30. 07  
*Nos*

*Sic itaque NOS ad deum expansos ungulae fodiant, cruces suspendant, ignes lambant, gladii guttura detruncent, bestiae insiliant : paratus est ad omne supplicium ipse habitus orantis Christiani. Hoc agite, boni praesides, extorquete animam deo supplicantem pro imperatore ! Hic erit crimen, ubi ueritas et dei deuotio est !*

Pendant que NOUS prions ainsi les mains levées vers Dieu, que des ongles de fer nous déchirent, qu'on nous suspende à des croix, que les flammes lèchent notre corps, que les glaives nous coupent la gorge, que les bêtes fauves bondissent sur nous : la seule attitude du chrétien qui prie le montre, prêt à tous les supplices ! Allons, excellents gouverneurs, arrachez la vie à des hommes qui prient Dieu pour l'empereur ! Le crime sera là, où est la vérité, où est la fidélité à Dieu !

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 441c, 314e peines infligées, 315a légalisme, 342a gouverneurs, 217d morale, 413, 443a, 342c martyr des chrétiens, 342d formule

Réf : 413  
Tertullien  
*Apologeticum*. 31. 01  
*Nos*

*Adolati nunc sumus imperatori et mentiti uota, quae diximus, ad euadendam scilicet uim ? Plane proficit ista fallacia ; admittitis NOS enim probare quodcumque defendimus. Qui ergo putaueris nihil nos de salute Caesarum curare, inspice dei uoces, litteras nostras, quas neque ipsi supprimimus et plerique casus ad extraneos transferunt.*

Mais peut-être que nous avons flatté l'empereur, et les vœux que nous avons adressés au ciel ne sont-ils que des mensonges, ayant pour but de NOUS soustraire au supplice ! - En vérité, il nous réussit, cet artifice, et sans doute vous nous permettez de prouver tout ce que nous soutenons pour notre défense ! - Vous donc, qui croyez que nous n'avons nul souci du salut des Césars, examinez les paroles de Dieu, ouvrez nos Écritures ; nous ne les cachons pas et maints accidents les font tomber entre des mains étrangères.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 315a légalisme, 217d, 432c, 432b, 413,

Réf : 414  
Tertullien  
*Apologeticum*. 31. 02  
*Christiani*

*Scitote ex illis praeceptum esse nobis ad redundantiam benignitatis etiam pro inimicis deum orare et persecutoribus nostris bona precari. Qui magis inimici et persecutores CHRISTIANORUM quam de quorum maiestate conuenimur in crimen ?*

Elles vous apprendront qu'il nous a été ordonné de prier pour nos ennemis, jusqu'à rendre notre charité excessive, et de demander des biens pour nos persécuteurs. Or, quels sont les plus grands ennemis et les plus cruels persécuteurs des CHRÉTIENS, sinon ceux à l'égard de qui on nous accuse du crime de lèse-majesté ?

Statut : Incertain

111, 222f, 312c32, 321a2, 342a les persécuteurs des chrétiens, 443a charité, 342c ceux qui persécutent les chrétiens sont des criminels de lèse-majesté, 342d formule

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 415

Tertullien

*Apologeticum*. 31. 02

*Nos*

*Scitote ex illis praeceptum esse NOBIS ad redundantiam benignitatis etiam pro inimicis deum orare et persecutoribus nostris bona precari. Qui magis inimici et persecutores Christianorum quam de quorum maiestate convenimur in crimen ?*

Elles vous apprendront qu'il NOUS a été ordonné de prier pour nos ennemis, jusqu'à rendre notre charité excessive, et de demander des biens pour nos persécuteurs. Or, quels sont les plus grands ennemis et les plus cruels persécuteurs des chrétiens, sinon ceux à l'égard de qui on nous accuse du crime de lèse-majesté ?

Statut : Incertain

113, 222f, 312c32, 321a2, 342a persécuteurs, 342c les persécuteurs sont injustes, 342d comparaison, 443a charité ; recherche du bien, 441c prières, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 416

Tertullien

*Apologeticum*. 32. 02

*Nos*

*Sed et iuramus sicut non per genios Caesarum, ita per salutem eorum, quae est augustior omnibus geniis. Nescitis genios daemones dici et inde diminutiua uoce daemonia ? NOS iudicium dei suspicimus in imperatoribus, qui gentibus illos praefecit.*

Mais nous jurons aussi, sinon par le génie des Césars, du moins par leur salut, plus auguste que tous les génies. Ne savez-vous pas que les génies sont appelés démons ou, pour employer le diminutif, *daemonia* ? Nous respectons dans les empereurs le jugement de Dieu, qui les a mis à la tête des nations.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e, 315a légalisme, 441b, 413, 217d morale

Réf. : 417

Tertullien

*Apologeticum*. 33. 01

*Christiana* adj.

*Sed quid ego amplius de religione atque piétate CHRISTIANA in imperatorem ? Quem necesse est suspicamus ut eum, quem dominus noster elegit, ut merito dixerim : " Noster est magis Caesar, a nostro deo constitutus."*

Mais pourquoi parler plus longuement des sentiments de religion et de la piété des CHRÉTIENS envers l'empereur ? Nous sommes obligés de le respecter, attendu qu'il est celui que notre Seigneur a élu, et je pourrais dire avec raison : « César est plutôt à nous, puisque c'est notre Dieu qui l'a établi. »

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 315a légalisme, 443a piété, 441a Écritures : N.Test., 413

Réf. : 418

Tertullien

*Apologeticum*. 34. 05

*Nos*

*Uelim tamen in hac quoque religione secundae maiestatis, de qua in secundum sacrilegium convenimur Christiani non celebrando uobiscum solemnia Caesarum, quo more celebrari nec modestia nec uerecundia nec pudicitia permittunt, sed occasio uoluptatis magis quam digna ratio persuasit, fidem et ueritatem uestram demonstrare, ne forte et istic deteriores Christianis deprehendantur qui NOS nolunt Romanos haberi, sed ut hostes principum Romanorum.*

Et pourtant, dans le culte que vous rendez à cette seconde majesté, qu'on nous accuse, nous autres chrétiens, d'offenser par un second sacrilège, en refusant de célébrer avec vous les fêtes des Césars d'une manière que ne permettent ni la modestie, ni la bienséance, ni la pudeur, mais que vous a conseillée la recherche du plaisir plutôt que la saine raison, dans ce culte, dis-je, je voudrais montrer jusqu'où vont votre bonne foi et votre sincérité, pour voir si, en ce point-ci encore, ceux qui NOUS dénie la qualité de Romains et nous traitent en ennemis des empereurs romains, ne seront pas trouvés pires que les chrétiens.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 321a2, 331b, 342a gouverneurs, 411, 432b refus de célébrer le culte impérial, 432c collective, 315c refus de sacrifier, 342c les cultes des romains sont faux, 342d énumération

Réf. : 419

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 01

*Hostis, christiani* adj.

*Propterea igitur PUBLICI HOSTES CHRISTIANI, quia imperatoribus neque uanos neque mentientes neque temerarios honores dicant, quia uerae religionis homines etiam solemnia eorum conscientia potius quam lasciuia celebrant.*

Les chrétiens sont donc les ENNEMIS PUBLICS (DE L'ÉTAT) parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains, mensongers et téméraires, parce que, adeptes de la vraie religion, ils célèbrent les fêtes des empereurs dans leur for intérieur et non par des orgies.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 315e rejet des manifestations publiques, 315c refus de sacrifier, 332b, 413, 115

## Corpus indexé

Réf. : 420

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 01

*Homo, religio*

*Propterea igitur publici hostes Christiani, quia imperatoribus neque uanos neque mentientes neque temerarios honores dicant, quia UERAЕ RELIGIONIS HOMINES etiam solemnna eorum conscientia potius quam lasciuia celebrant.*

Les chrétiens sont donc les ennemis de l'État, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains, mensongers et téméraires, parce que, adeptes (HOMMES) DE LA VRAIE RELIGION, ils célèbrent les fêtes des empereurs dans leur for intérieur et non par des orgies.

Statut : Incertain

113, 217d, 217e, 315e rejet des manifestations publiques, 315c refus de sacrifier, 332b, 413, 115

Réf. : 421

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 05

*Christiani* adj.

*Velim tamen in hac quoque religione secundae maiestatis, de qua in secundum sacrilegium conuenimur CHRISTIANI non celebrando uobiscum solemnna Caesarum, quo more celebrari nec modestia nec uerecundia nec pudicitia permittunt, sed occasio uoluptatis magis quam digna ratio persuasit, fidem et ueritatem uestram demonstrare, ne forte et istic deteriores Christianis deprehendantur qui nos nolunt Romanos haberi, sed ut hostes principum Romanorum.*

Et pourtant, dans le culte que vous rendez à cette seconde majesté, qu'on nous accuse, nous autres CHRÉTIENS, d'offenser par un second sacrilège, en refusant de célébrer avec vous les fêtes des Césars d'une manière que ne permettent ni la modestie, ni la bienséance, ni la pudeur, mais que vous a conseillée la recherche du plaisir plutôt que la saine raison, dans ce culte, dis-je, je voudrais montrer jusqu'où vont votre bonne foi et votre sincérité, pour voir si, en ce point-ci encore, ceux qui nous dénie la qualité de Romains et nous traitent en ennemis des empereurs romains, ne seront pas trouvés pires que les chrétiens.

Statut : Incertain

111, 222f, 314a, 315e rejet des manifestations publiques, 342a magistrats, 342c rejet du culte impérial, 342d réfutation

Réf. : 422

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 07

*Christianus*

*Iam si pectoribus ad translucendum quandam specularum materiam natura obduxisset, cuius non praecordia insculpta apparerent noui ac noui Caesaris scaenam congiario diuidendo praesidentis, etiam illa hora, qua acclamant : " de nostris annis augeat tibi Iuppiter annos ! " Haec CHRISTIANUS tam enuntiare non nouit quam de nouo Caesare optare.*

Et si la nature avait mis devant les cours une sorte de matière diaphane, qui laissât transparaître les pensées, quel est le Romain dans le cour duquel on ne verrait pas gravée la scène d'un César succédant sans cesse à un autre César et présidant à la distribution du congiario, et cela à l'heure même où l'on crie : « Que Jupiter prenne sur nos années pour ajouter aux tiennes ! » C'est un langage qu'un CHRÉTIEN ne saurait tenir, de même qu'il ne sait pas souhaiter un nouvel empereur !

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 315a légalisme, 342b collective, 413, 342c question de la succession impériale, 342d formule

Réf. : 423

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 08

*Christiani*

*" Sed uulgus ", inquis. Vt uulgus, tamen Romani, nec ulli magis depostulatores CHRISTIANORUM quam uulgus. Plane ceteri ordines pro auctoritate religiosi ex fide ; nihil hosticum de ipso senatu, de equite, de castris, de palatiis ipsis spirant !*

« C'est le peuple ! » diras-tu. C'est le peuple, soit, mais cependant ce sont là des Romains, et il n'y a pas d'accusateurs plus acharnés des CHRÉTIENS que le peuple. - Apparemment, les autres ordres de l'État sont sincèrement attachés au culte impérial à proportion de leur élévation : pas un souffle hostile ne vient du sénat lui-même, de l'ordre équestre, des camps, du palais même !

Statut : Incertain

111, 222f, 321b haine de la foule païenne, 342b collective : la foule, 342c débat sur le culte impérial, 342d formule

Réf. : 424

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 10

*Christiani*

*Atque adeo omnes illi sub ipsa usque impietatis eruptione et sacra faciebant pro salute imperatoris et genium eius deierabant, alii foris, alii intus, et utique publicorum hostium nomen CHRISTIANIS dabant.*

Et, ce qui est plus fort, jusqu'au moment même où éclata leur impiété, tous ces gens-là offraient des sacrifices pour le salut de l'empereur et juraient par son génie, autres en public et autres chez eux, et ne manquaient pas, j'en suis sûr, de donner le nom d'ennemis publics aux CHRÉTIENS.

Statut : Incertain

111, 222f, 331b, 342b collective : la foule, 342c débat sur le culte impérial, 342d formule



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 425

Tertullien

*Apologeticum*. 35. 12

*Christiani*

*Eadem officia dependunt et qui astrologos et haruspices et augures et magos de Caesarum capite consultant, quas artes ut ab angelis desertoribus proditas et a deo interdictas ne suis quidem causis adhibent CHRISTIANI.*

Ils s'acquittent des mêmes devoirs envers l'empereur, ceux-là encore qui consultent les astrologues, les haruspices, les augures, les magiciens sur la vie des Césars ! Ce sont là des sciences inventées par les anges rebelles et interdites par Dieu, auxquelles les CHRÉTIENS ne recourent même pas, quand il s'agit de leurs propres intérêts.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 331b, 342b collective, 413, 342c débat sur le culte impérial, 342d formule

Réf. : 426

Tertullien

*Apologeticum*. 36. 01

*Nos*

*Si haec ita sunt, ut hostes deprehendantur qui Romani uocabantur, cur NOS, qui hostes existimamur, Romani negamur ? Non possumus et Romani non esse et hostes esse, cum hostes reperiantur qui Romani habebantur.*

S'il est donc bien vrai que ces hommes qu'on appelait Romains sont convaincus d'être des ennemis publics, pourquoi nous refuse-t-on le nom de Romains, à NOUS, qui passons pour des ennemis publics ? Nous ne pouvons pas ne pas être Romains, si nous sommes des ennemis publics, puisqu'on découvre des ennemis publics dans ceux qui passaient pour Romains.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 321a2 ennemis publics, 432c collective, 411, 342b collective, 342c les chrétiens sont traités comme des ennemis publics, 342d questions et affirmation

Réf. : 427

Tertullien

*Apologeticum*. 36. 03

*Nos*

*Neque enim haec opera bonae mentis solis imperatoribus debentur a nobis Nullum bonum sub exceptione personarum administramus, quia NOBIS praestamus, qui non ab homine aut laudis aut praemii expensum captamus, sed a deo exactore et remuneratore indifferentis benignitatis.*

Et en effet, ce n'est pas aux empereurs seuls que nous devons témoigner nos bons sentiments. Nous faisons le bien sans acception de personnes, parce que nous le faisons pour NOUS-MÊMES, car ce n'est pas d'un homme que nous attendons d'être payés par des louanges ni par une récompense, mais de Dieu, juge et rémunérateur d'une bienveillance qui ne fait aucune distinction.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 315a légalisme, 413, 443a, 441b

Réf. : 428

Tertullien

*Apologeticum*. 37. 02

*Christiani*

*Nam de isto ipsi recognoscite ! Quotiens enim in Christianos desaeuitis, partim animis propriis, partim legibus obsequentes ! Quotiens etiam praeteritis uobis suo iure nos inimicum uulgus inuadit lapidibus et incendiis ! Ipsi Bacchanalium furiis nec mortuis parcunt CHRISTIANIS, quin illos de requie sepulturae, de asylo quodam mortis, iam alios, iam nec totos auellant, dissecant, distrahant.*

En effet, jugez-en vous-mêmes. Combien de fois sévissez-vous contre les chrétiens, obéissant tantôt à haines personnelles, tantôt à vos lois ? Combien de fois, sans votre permission, une populace hostile ne s'est-elle pas ruée sur nous, de son propre mouvement, avec des pierres et des torches enflammées ! Avec une fureur pareille à celle des Bacchanales, on n'épargne pas même les CHRÉTIENS morts : on arrache du repos de la sépulture, de cette sorte d'asile de la mort des cadavres déjà décomposés, déjà méconnaissables, on les déchire et on les met en pièces.

Statut : Incertain

111, 214a, 222f, 313c, 321b haine de la foule païenne, 342a magistrats, 342c critique de l'attitude des magistrats envers les chrétiens, 342d dénonciation

Réf. : 429

Tertullien

*Apologeticum*. 37. 02

*Nos*

*Nam de isto ipsi recognoscite ! Quotiens enim in Christianos desaeuitis, partim animis propriis, partim legibus obsequentes ! Quotiens etiam praeteritis uobis suo iure NOS inimicum uulgus inuadit lapidibus et incendiis ! Ipsi Bacchanalium furiis nec mortuis parcunt Christianis, quin illos de requie sepulturae, de asylo quodam mortis, iam alios, iam nec totos auellant, dissecant, distrahant.*

En effet, jugez-en vous-mêmes. Combien de fois sévissez-vous contre les chrétiens, obéissant tantôt à haines personnelles, tantôt à vos lois ? Combien de fois, sans votre permission, une populace hostile ne s'est-elle pas ruée sur NOUS, de son propre mouvement, avec des pierres et des torches enflammées. Avec une fureur pareille à celle des Bacchanales, on n'épargne pas même les chrétiens morts : on arrache du repos de la sépulture, de cette sorte d'asile de la mort des cadavres déjà décomposés, déjà méconnaissables, on les déchire et on les met en pièces.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 321b pogroms antichrétiens ; attaques contre les sépultures, 214a Bacchanales, 313a *senatus consultes* des Bacchanales, 342b la foule vue comme une populace, 413, 213b chrétiens morts, 342c les actions des romains sont injustes, 342d comparaison avec les Bacchanales

## Corpus indexé

Réf. : 430  
Tertullien  
*Apologeticum*. 37. 03  
*Secta*

*Quid tamen de tam conspiratis umquam denotatis, de tam animatis ad mortem usque pro iniuria repensatis, quando uel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari, si malum malo dispungi penes nos liceret ? Sed absit, ut aut igni humano uindicetur diuina SECTA aut doleat pati, in quo probatur !*

Et pourtant, quelles représailles pour de tels outrages avez-vous à reprocher à ces gens si unis, si pleins de courage jusqu'à la mort, alors qu'une seule nuit, avec quelques petites torches, suffirait pour assouvir largement notre vengeance, s'il était permis chez nous de rendre le mal pour le mal ? Mais loin de nous la pensée qu'une RELIGION (SECTE) divine se serve pour se venger, d'un feu allumé par des hommes, ou qu'elle gémisses de souffrir des tourments qui démontrent sa divinité.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 222f, 312c32, 413, 443a union ; courageux, 116, 217e collective

Réf. : 431  
Tertullien  
*Apologeticum*. 37. 03  
*Nos*

*Quid tamen de tam conspiratis umquam denotatis, de tam animatis ad mortem usque pro iniuria repensatis, quando uel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari, si malum malo dispungi penes NOS liceret ? Sed absit, ut aut igni humano uindicetur diuina secta aut doleat pati, in quo probatur !*

Et pourtant, quelles représailles pour de tels outrages avez-vous à reprocher à ces gens si unis, si pleins de courage jusqu'à la mort, alors qu'une seule nuit, avec quelques petites torches, suffirait pour assouvir largement notre vengeance, s'il était permis chez NOUS de rendre le mal pour le mal ? Mais loin de nous la pensée qu'une religion divine se serve pour se venger, d'un feu allumé par des hommes, ou qu'elle gémisses de souffrir des tourments qui démontrent sa divinité.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 443a gens unis, courageux, pas vengeurs, 441b rejet du mal, 413, 442a influence du stoïcisme autour de l'acceptation de la douleur, 217d morale

Réf. : 432  
Tertullien  
*Apologeticum*. 37. 04  
*Nos*

*Si enim et hostes exsertos, non tantum uindices occultos agere uellemus, deesset NOBIS uis numerorum et copiarum ? Plures nimirum Mauri et Marcomanni ipsique Parthi, uel quantaecumque unius tamen loci et suorum finium gentes quam totius orbis. Hesterni sumus, et uestra omnia impleuimus, urbes insulas castella municipia conciliabula castra ipsa tribus decurias palatium senatum forum ; sola uobis reliquimus templa.*

En effet, si nous voulions agir, je ne dis pas en vengeurs secrets, mais en ennemis déclarés, le nombre des bataillons et des troupes NOUS ferait-il défaut ? Dira-t-on que les Maures, les Marcomans et les Parthes eux-mêmes, ou que n'importe quel peuple, si grand soit-il, qui après tout est renfermé dans un seul pays et dans ses frontières, sont plus nombreux qu'une nation à qui appartient la terre entière ? Nous sommes d'hier, et déjà nous avons rempli la terre et tout ce qui est à vous : les villes, les îles, les postes fortifiés, les municipes, les bourgades, les camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous avons laissé que les temples !

Statut : Incertain

113, 213h, 222f, 312b, 217d, 211c données géographiques, 214a

Réf. : 433  
Tertullien  
*Apologeticum*. 37. 05  
*Disciplina*

*Cui bello non idonei, non prompti fuissemus etiam impares copiis, qui tam libenter trucidamur, si non apud istam DISCIPLINAM magis occidi liceret quam occidere ?*

Pour quelle guerre nous aurait manqué ou la force ou le courage, même si nous étions inférieurs en nombre, nous qui nous laissons égorger si volontiers, si notre loi (DISCIPLINE) ne nous défendait pas de tuer plutôt que d'être tué ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 217d description morale, 314e peines infligées, 313c, 441b, 413, 213h, 116 une discipline

Réf. : 434  
Tertullien  
*Apologeticum*. 37. 06  
*Homo*

*Potimus et inermes nec rebelles, sed tantummodo discordes, solius diuortii inuidia aduersus uos dimicasse. Si enim tanta uis HOMINUM in aliquem orbis remoti sinum abruptissemus a uobis, suffidisset utique dominationem uestram tot qualium cumque ciuium amissio, immo etiam et ipsa destitutione punisset.*

Nous aurions pu, sans courir aux armes et sans nous révolter, en nous séparant simplement de vous, vous combattre par ce haineux divorce. Car si, formant une si grande multitude d'HOMMES, nous avions rompu avec vous pour aller nous établir dans quelque coin retiré de la terre, la perte de tant de citoyens, quels qu'ils soient, eût assurément couvert de honte les dominateurs du monde, que dis-je ? Cet abandon eût suffi, à lui seul, pour les punir.

Statut : Incertain

112, 217d, 217e, 312c32, 342b, 413, 115, 342c sujet de la polémique, 342d moyens

Réf. : 435

Tertullien

*Apologeticum*. 37. 08

*Ciuis, christiani*

*Nunc enim pauciores hostes habetis prae multitudine Christianorum, paene omnium ciuitatum paene omnes CIVES CHRISTIANO habendo. Sed hostes maluistis uocare generis humani potius quam erroris humani.*

Maintenant, en effet, vos ennemis sont moins nombreux que les citoyens, à cause de la multitude des chrétiens, qui sont presque tous citoyens. Et ces CHRÉTIENS, presque tous CITOYENS, vous avez préféré les considérer comme ennemis et leur donner le nom d'ennemis du genre humain plutôt que de l'erreur humaine !

Statut : Incertain

111, 113, 213h multitude, 221a libre ou incertain, 222f, 321a2 ennemis du genre humain, 413, 432b, 432c, 115, 118 vocabulaire politique

Réf. : 436

Tertullien

*Apologeticum*. 37. 08

*Hostis*

*Nunc enim pauciores hostes habetis prae multitudine Christianorum, paene omnium ciuitatum paene omnes ciues Christianos habendo. Sed HOSTES maluistis uocare generis humani potius quam erroris humani.*

Maintenant, en effet, vos ennemis sont moins nombreux que les citoyens, à cause de la multitude des chrétiens, qui sont presque tous citoyens. Et ces chrétiens, presque tous citoyens, vous avez préféré les considérer comme ennemis et leur donner le nom d'ennemis du genre humain plutôt que de l'erreur humaine !

Statut : Concept, Collectif

113, 213h, 217e, 321a2, 321a2 ennemis du genre humain, 413, 432b, 432c, 115

Réf. : 437

Tertullien

*Apologeticum*. 37. 10

*Genus*

*Porro nec tanti praesidii compensationem cogitantes non modo non molestum uobis GENUS, uerum etiam necessarium hostes iudicare maluistis, qui a sumus plane, non generis humani tamen, sed potius erroris.*

Or, sans même songer à récompenser un secours si précieux, sans même vous dire que, loin de vous être à charge, notre RACE vous est nécessaire, vous avez préféré nous traiter en ennemis. Ennemis, nous le sommes assurément, non pas du genre humain, mais plutôt de l'erreur humaine.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d morale : ennemis de l'erreur humaine, 217e, 322b, 413, 432b, 432c, 115

Réf. : 438

Tertullien

*Apologeticum*. 38. 01

*Secta*

*Proinde nec paulo lenius inter illicitas factiones SECTAM istam deputari oportebat, a qua nihil tale committitur, quale de illicitis factionibus timeri solet.*

Par conséquent, il ne fallait pas non plus, en usant d'un peu plus de douceur, ranger parmi les factions illicites cette SECTE qui ne commet rien de ce qu'on redoute des factions illicites.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217d morale : ne commet pas de crime, 217e, 315a légalisme, 321a2, 411, 431a, 431b

Réf. : 439

Tertullien

*Apologeticum*. 38. 04

*Multitudo, christianus* adj.

*Nunc enim pauciores hostes habetis prae MULTITUDINE CHRISTIANORUM, paene omnium ciuitatum paene omnes ciues Christianos habendo. Sed hostes maluistis uocare generis humani potius quam erroris humani.*

Maintenant, en effet, vos ennemis sont moins nombreux que les citoyens, à cause de la MULTITUDE DES CHRÉTIENS, qui sont presque tous citoyens. Et ces chrétiens, presque tous citoyens, vous avez préféré les considérer comme ennemis et leur donner le nom d'ennemis du genre humain plutôt que de l'erreur humaine !

Statut : Concept, Collectif

113, 213h, 217e, 321a2 ennemis du genre humain, 413, 432b, 432c

## Corpus indexé

Réf. : 440

Tertullien

*Apologeticum*. 38. 04

*Dictus*

*Aequè spectaculis uestris in tantum renuntiamus, in quantum originibus eorum, quas scimus de superstitione Statut : Conceptas, cum et ipsis rebus, de quibus transiguntur, praetersumus. Nihil est nobis DICTU uisu auditu cum insania circi, cum impudicitia theatri, cum atrocitate arenae, cum xysti uanitat.*

De même, nous renonçons à vos spectacles, parce que nous renonçons aux superstitions d'où ils tirent, nous le savons, leur origine et que nous sommes étrangers aux choses elles-mêmes qui s'y passent. Notre LANGUE, nos yeux n'ont rien de commun avec la folie du cirque, avec l'impudicité du théâtre, avec l'atrocité de l'arène, avec la frivolité du xyste.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d intellectuelle : renoncent aux spectacles, 221e, 332b cirque ; théâtre ; arène ; xyste, 413, 217a langue

Réf. : 441

Tertullien

*Apologeticum*. 38. 04

*Visu auditu*

*Aequè spectaculis uestris in tantum renuntiamus, in quantum originibus eorum, quas scimus de superstitione Statut : Conceptas, cum et ipsis rebus, de quibus transiguntur, praetersumus. Nihil est nobis dictu VISU AUDITU cum insania circi, cum impudicitia theatri, cum atrocitate arenae, cum xysti uanitat.*

De même, nous renonçons à vos spectacles, parce que nous renonçons aux superstitions d'où ils tirent, nous le savons, leur origine et que nous sommes étrangers aux choses elles-mêmes qui s'y passent. Notre langue, nos YEUX n'ont rien de commun avec la folie du cirque, avec l'impudicité du théâtre, avec l'atrocité de l'arène, avec la frivolité du xyste.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d intellectuelle : renoncent aux spectacles, 221e, 332b cirque ; théâtre ; arène ; xyste, 413, 217a yeux

Réf. : 442

Tertullien

*Apologeticum*. 38. 04

*Nos*

*At enim NOBIS ab omni gloriae et dignitatis ardore frigentibus nulla est necessitas coetus nec ulla magis res aliena quam publica. Vnam omnium rem publicam agnoscimus, mundum.*

Mais pour NOUS que la passion de la gloire et des honneurs laisse froids, nous n'avons nul besoin de coalitions, et nulle chose ne nous est plus étrangère que la chose publique. Nous ne connaissons qu'une seule république, commune à tous : le monde.

Statut : Incertain

113, 222f, 413, 217d, 442a, 444a

Réf. : 443

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 01

*Corpus*

*Edam iam nunc ego ipse negotia Christianae factionis, ut, qui mala refutauerim, bona ostendam. CORPUS sumus de conscientia religionis et disciplinae unitate et spei foedere.*

Le moment est venu d'exposer moi-même les occupations de la « faction chrétienne » : ainsi, après avoir réfuté le mal, je montrerai le bien. Nous formons une « CORPORATION » par la communauté de la religion, par l'unité de la discipline, par le lien d'une même espérance.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d intellectuelle : réfute le mal, 217e, 413, 443a même espérance ; unité de la discipline, 444d forment une corporation

Réf. : 444

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 02

*Coetus*

*Coimus in COETUM et congregationem, ut ad deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes. Haec uis deo grata est. Oramus etiam pro imperatoribus, pro ministris eorum et potestatibus, pro statu saeculi, pro rerum quiete, pro mora finis.*

Nous tenons des RÉUNIONS et des assemblées pour assiéger Dieu par nos prières, en bataillon serré, si je puis ainsi dire. Cette violence plaît à Dieu. Nous prions aussi pour les empereurs, pour leurs ministres et pour les autorités, pour l'état présent du siècle, pour la paix du monde, pour l'ajournement de la fin.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 217e, 315a légalisme, 322b, 413, 441b Jugement Dernier, 441c prières, 444a assemblées, 115

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 445

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 02

*Congregatio*

*Coimus in coetum et CONGREGATIONEM, ut ad deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes. Haec uis deo grata est. Oramus etiam pro imperatoribus, pro ministris eorum et potestatibus, pro statu saeculi, pro rerum quiete, pro mora finis.*

Nous tenons des réunions et des ASSEMBLÉES pour assiéger Dieu par nos prières, en bataillon serré, si je puis ainsi dire. Cette violence plaît à Dieu. Nous prions aussi pour les empereurs, pour leurs ministres et pour les autorités, pour l'état présent du siècle, pour la paix du monde, pour l'ajournement de la fin.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 217e, 315a légalisme, 322b, 413, 441b Jugement Dernier, 441c prières, 444a assemblées

Réf. : 446

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 03

*Disciplina*

*Coimus ad litterarum diuinarum commemorationem, si quid praesentium temporum qualitas aut praemonere cogit aut recognoscere. Certe fidem sanctis uocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, DISCIPLINAM praeceptorum nihilominus inculcationibus densamus.*

Nous nous réunissons pour la lecture des saintes Écritures, si le cours du temps présent nous oblige à y chercher soit des avertissements pour l'avenir, soit des explications du passé. Au moins, par ces saintes paroles, nous nourrissons notre foi, nous redressons notre espérance, nous affermissons notre confiance et nous resserrons aussi notre DISCIPLINE en inculquant les préceptes. C'est dans ces réunions encore que se font les exhortations, les corrections, les censures au nom de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 217e, 441a Écritures Saintes, 441c lecture des Écritures, 443d enseignement, 444a réunions, 116

Réf. : 447

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 03

*Fides*

*Coimus ad litterarum diuinarum commemorationem, si quid praesentium temporum qualitas aut praemonere cogit aut recognoscere. Certe FIDEM sanctis uocibus pascimus, spem erigimus, fiduciam figimus, disciplinam praeceptorum nihilominus inculcationibus densamus.*

Nous nous réunissons pour la lecture des saintes Écritures, si le cours du temps présent nous oblige à y chercher soit des avertissements pour l'avenir, soit des explications du passé. Au moins, par ces saintes paroles, nous nourrissons notre FOI nous redressons notre espérance, nous affermissons notre confiance et nous resserrons aussi notre discipline en inculquant les préceptes. C'est dans ces réunions encore que se font les exhortations, les corrections, les censures au nom de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 444b, 441a, 444a, 441c, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115 contexte juridique

Réf. : 448

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 04

*Conuentio*

*Ibidem etiam exhortationes, castigationes et censura diuina. Nam et iudicatur magno cum pondere, ut apud certos de dei conspectu, summumque futuri iudicii praeiudicium est, si quis ita deliquerit, ut a communicatione orationis et CONVENTUS et omnis sancti commercii relegetur.*

Et, en effet, nos jugements ont un grand poids, attendu que nous sommes certains d'être en présence de Dieu, et c'est un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un d'entre nous a commis une faute telle qu'il est exclu de la communion des prières, des ASSEMBLÉES et de tout rapport avec les choses saintes.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d nos jugements, 217e, 413, 444a, 444e exclusion, 115, 441b Jugement Dernier

Réf. : 449

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 05

*Religio*

*Praesident probati quique seniores, honorem istum non pretio, sed testimonio adepti, neque enim pretio ulla res dei constat. Etiam, si quod arcae genus est, non de honoraria summa quasi redemptae RELIGIONIS congregatur. Modicam unusquisque stipem menstrua die, uel cum uelit et si modo uelit et si modo possit, apponit. Nam nemo compellitur, sed sponte confert.*

Ce sont les vieillards les plus vertueux qui président ; ils obtiennent cet honneur non pas à prix d'argent, mais par le témoignage de leur vertu, car aucune chose de Dieu ne coûte de l'argent. Et s'il existe chez nous une sorte de caisse commune, elle n'est pas formée par une somme honoraire », versée par les élus, comme si la RELIGION était mise aux enchères. Chacun paie une cotisation modique, à un jour fixé par mois, quand il veut bien, s'il le veut et s'il le peut. Car personne n'est forcé ; on verse librement sa contribution. C'est là comme un dépôt de la piété.

Statut : Concept, Collectif

112, 213a sexe masculin, 213c sont âgés, 217d vertueux, 444d président les assemblées, 444a ecclesia, 444c caisse commune avec versement d'une cotisation, 444b une fois par mois, 443a piété, 411, 413

## Corpus indexé

Réf. : 450  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 05  
*Genus*

*Praesident probati quique seniores, honorem istum non pretio, sed testimonio adepti, neque enim pretio ulla res dei constat. Etiam, si quod arcae GENUS est, non de honoraria summa quasi redemptae religionis congregatur. Modicam unusquisque stipem menstrua die, uel cum uelit et si modo uelit et si modo possit, apponit. Nam nemo compellitur, sed sponte confert.*

Ce sont les vieillards les plus vertueux qui président ; ils obtiennent cet honneur non pas à prix d'argent, mais par le témoignage de leur vertu, car aucune chose de Dieu ne coûte de l'argent. Et s'il existe chez nous une sorte de caisse commune, elle n'est pas formée par une somme honoraire », versée par les élus (CEUX DE NOTRE GENRE) comme si la religion était mise aux enchères. Chacun paie une cotisation modique, à un jour fixé par mois, quand il veut bien, s'il le veut et s'il le peut. Car personne n'est forcé ; on verse librement sa contribution. C'est là comme un dépôt de la piété.

Statut : Incertain

113, 213c sont âgés, 217d vertueux, 444d président les assemblées, 444a *ecclesia*, 444c caisse commune avec versement d'une cotisation, 444b une fois par mois, 443a piété, 411, 413, 115

Réf. : 451  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 05  
*Senior*

*Praesident probati quique SENIORES, honorem istum non pretio, sed testimonio adepti, neque enim pretio ulla res dei constat. Etiam, si quod arcae genus est, non de honoraria summa quasi redemptae religionis congregatur. Modicam unusquisque stipem menstrua die, uel cum uelit et si modo uelit et si modo possit, apponit. Nam nemo compellitur, sed sponte confert.*

Ce sont les VIEILLARDS les plus vertueux qui président ; ils obtiennent cet honneur non pas à prix d'argent, mais par le témoignage de leur vertu, car aucune chose de Dieu ne coûte de l'argent. Et s'il existe chez nous une sorte de caisse commune, elle n'est pas formée par une ce somme honoraire », versée par les élus, comme si la religion était mise aux enchères. Chacun paie une cotisation modique, à un jour fixé par mois, quand il veut bien, s'il le veut et s'il le peut. Car personne n'est forcé ; on verse librement sa contribution. C'est là comme un dépôt de la piété.

Statut : Incertain

112, 213a sexe masculin, 213c sont âgés, 217d vertueux, 444d président les assemblées, 444a *ecclesia*, 444c caisse commune avec versement d'une cotisation, 444b une fois par mois, 443a piété, 411, 413

Réf. : 452  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 06  
*Secta*

*Haec quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis nec potaculis nec ingratis uoratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis iamque domesticis senibus, item naufragis et si qui in metallis et si qui in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa dei SECTAE, alumni confessionis suae fiunt.*

En effet, on n'y puise pas pour organiser des festins ni des beuveries, ni de stériles ripailles, mais pour nourrir et enterrer les pauvres, pour secourir les garçons et les filles qui ont perdu leurs parents, puis les serviteurs devenus vieux, comme aussi les naufragés ; s'il y a des chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, uniquement pour la cause de notre Dieu, ils deviennent les nourrissons de la RELIGION (SECTE) qu'ils ont confessée.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 211a mines ; 211c îles ; prisons, 217e, 413, 444e enterrer et aider les pauvres ; secourir les orphelins ; aider les naufragés et les personnes âgées, 443a charité ; entraide, 341b confesse leur foi, 332b festins ; beuveries ; stériles ripailles, 411, 215d travaillent dans les mines, 215e commerce

Réf. : 453  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 06  
*Puer*

*Haec quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis nec potaculis nec ingratis uoratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque et PUERIS ac puellis re ac parentibus destitutis iamque domesticis senibus, item naufragis et si qui in metallis et si qui in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa dei sectae, alumni confessionis suae fiunt.*

En effet, on n'y puise pas pour organiser des festins ni des beuveries, ni de stériles ripailles, mais pour nourrir et enterrer les pauvres, pour secourir les GARÇONS et les filles qui ont perdu leurs parents, puis les serviteurs devenus vieux, comme aussi les naufragés ; s'il y a des chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, uniquement pour la cause de notre Dieu, ils deviennent les nourrissons de la religion qu'ils ont confessée.

Statut : Incertain

112, 115, 213a sexe masculin, 213c jeune, 213f orphelin, 211a mines ; 211c îles ; prisons, 413, 444d enterrer et aider les pauvres ; secourir les orphelins ; aider les naufragés et les personnes âgées, 443a charité ; entraide, 341b confesse leur foi, 332b festins ; beuveries ; stériles ripailles, 411, 222f, 215d travaillent dans les mines, 215e commerce

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 454  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 06  
*Puella*

*Haec quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis nec potaculis nec ingratis uoratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque et pueris ac PUELLIS re ac parentibus destitutis iamque domesticis senibus, item naufragis et si qui in metallis et si qui in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa dei sectae, alumni confessionis suae fiunt.*

En effet, on n'y puise pas pour organiser des festins ni des beuveries, ni de stériles ripailles, mais pour nourrir et enterrer les pauvres, pour secourir les garçons et les FILLES qui ont perdu leurs parents, puis les serviteurs devenus vieux, comme aussi les naufragés ; s'il y a des chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, uniquement pour la cause de notre Dieu, ils deviennent les nourrissons de la religion qu'ils ont confessée.

Statut : Incertain

112, 115, 213a sexe féminin, 213c jeune, 213f orphelin, 211a mines ; 211c îles ; prisons, 413, 444d enterrer et aider les pauvres ; secourir les orphelins ; aider les naufragés et les personnes âgées, 443a charité ; entraide, 341b confesse leur foi, 332b festins ; beuveries ; stériles ripailles, 411, 222f, 215d travaillent dans les mines, 215e commerce

Réf. : 455  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 06  
*Domesticus*

*Haec quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis nec potaculis nec ingratis uoratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis iamque DOMESTICIS senibus, item naufragis et si qui in metallis et si qui in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa dei sectae, alumni confessionis suae fiunt.*

En effet, on n'y puise pas pour organiser des festins ni des beuveries, ni de stériles ripailles, mais pour nourrir et enterrer les pauvres, pour secourir les garçons et les filles qui ont perdu leurs parents, puis les SERVITEURS devenus vieux, comme aussi les naufragés ; s'il y a des chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, uniquement pour la cause de notre Dieu, ils deviennent les nourrissons de la religion qu'ils ont confessée.

Statut : Incertain

112, 115, 213c âgés, 213f orphelin, 211a mines ; 211c îles ; prisons, 413, 444d enterrer et aider les pauvres ; secourir les orphelins ; aider les naufragés et les personnes âgées, 443a charité ; entraide, 341b confesse leur foi, 332b festins ; beuveries ; stériles ripailles, 411, 222f, 215d travaillent dans les mines, 215e commerce

Réf. : 456  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 06  
*Naufragator*

*Haec quasi deposita pietatis sunt. Nam inde non epulis nec potaculis nec ingratis uoratrinis dispensatur, sed egenis alendis humanisque et pueris ac puellis re ac parentibus destitutis iamque domesticis senibus, item NAUFRAGIS et si qui in metallis et si qui in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa dei sectae, alumni confessionis suae fiunt.*

En effet, on n'y puise pas pour organiser des festins ni des beuveries, ni de stériles ripailles, mais pour nourrir et enterrer les pauvres, pour secourir les garçons et les filles qui ont perdu leurs parents, puis les serviteurs devenus vieux, comme aussi les NAUFRAGES ; s'il y a des chrétiens dans les mines, dans les îles, dans les prisons, uniquement pour la cause de notre Dieu, ils deviennent les nourrissons de la religion qu'ils ont confessée.

Statut : Incertain

112, 115, 222f, 213f orphelin, 211a mines ; 211c îles ; prisons, 413, 444d enterrer et aider les pauvres ; secourir les orphelins ; aider les naufragés et les personnes âgées, 443a charité ; entraide, 341b confesse leur foi, 332b festins ; beuveries ; stériles ripailles, 411, 215d travaillent dans les mines, 215e commerce

Réf. : 457  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 07  
*Nos*

*Sed eiusmodi uel maxime dilectionis operatio notam NOBIS inurit penes quosdam. " Vide ", inquit, " ut inuicem se diligant " - ipsi enim inuicem oderunt - " et ut pro alterutro mori sint parati " ; ipsi enim ad occidendum alterutrum paratiores erunt.*

Mais c'est surtout cette pratique de la charité qui, aux yeux de quelques-uns, NOUS imprime une marque spéciale. « Voyez, dit-on, comme ils s'aiment les uns les autres », car eux se détestent les uns les autres ; « voyez, dit-on, comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres », car eux sont plutôt prêts à se tuer les uns les autres.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 444a, 444d, 342b collective, 413, 432c, 342c question de la charité, 342d citations

Réf. : 458  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 08  
*Frater*

*Sed et quod FRATRES nos uocamus, non alias, opinor, insaniunt, quam quod apud ipsos omne sanguinis nomen de affectione simulatum est. Fratres autem etiam uestri sumus iure naturae matris unius, etsi uos parum homines, quia mali fratres.*

Quant au nom de « FRÈRES » par lequel nous sommes désignés, il ne les fait déraisonner, je crois, que parce que, chez eux, tous les noms de parenté ne sont donnés que par une affection simulée. Or, nous sommes même vos frères, par le droit de la nature, notre mère commune ; il est vrai que vous n'êtes guère des hommes, étant de mauvais frères.

Statut : Incertain

113, 222f, 342b, 413, 342b collective, 342c les païens ne sont pas des hommes, 342d affirmation, 115

## Corpus indexé

Réf : 459  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 08  
*Nos*  
*Sed et quod fratres NOS uocamus, non alias, opinor, insaniunt, quam quod apud ipsos omne sanguinis nomen de affectione simulatum est. Fratres autem etiam uestri sumus iure naturae matris unius, etsi uos parum homines, quia mali fratres.*  
Quant au nom de " frères " par lequel NOUS sommes désignés, il ne les fait déraisonner, je crois, que parce que, chez eux, tous les noms de parenté ne sont donnés que par une affection simulée. Or, nous sommes même vos frères, par le droit de la nature, notre mère commune ; il est vrai que vous n'êtes guère des hommes, étant de mauvais frères.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 342b collective, 413, 432c collective, 432b philosophique, 342c les païens ne sont pas des hommes car ce sont de mauvais frères, 342d formule

Réf : 460  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 09  
*Frater*  
*At quanto dignius FRATRES et dicuntur et habentur, qui unum patrem deum agnouerint, qui unum spiritum biberint sanctitatis, qui de uno utero ignorantiae eiusdem ad unam lucem expauerint ueritatis !*  
Mais avec combien plus de raison appelle-t-on FRÈRES et considère-t-on comme frères ceux qui reconnaissent comme Père un même Dieu, qui se sont abreuvés au même esprit de sainteté, qui, sortis du même sein de l'ignorance, ont vu luire, émerveillés, la même lumière de la vérité !

Statut : Incertain

112, 222f, 217d intellectuelle : sont sortis de l'ignorance, 413, 441b dogmes : un seul Dieu, 443a vérité, 444d sont frères, 213g filiation avec Dieu, 115 contexte juridique

Réf : 461  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 10  
*Frater*  
*Sed eo fortasse minus legitimi existimamur, quia nulla de nostra fraternitate tragoedia exclamat, uel quia ex substantia familiari FRATRES sumus, quae penes uos fere dirimit fraternitatem.*  
Mais peut-être nous regarde-t-on comme frères moins légitimes, parce qu'aucune tragédie ne déclame au sujet de notre fraternité, ou encore parce que nous usons en FRÈRES de notre patrimoine, qui chez vous brise généralement la fraternité.

Statut : Incertain

112, 222f, 217d morale, 413, 443a fraternité, 444d mise en commun des biens, 115, 216b patrimoine, 411, 342b collective, 342c question de la fraternité, 342d polémique

Réf : 462  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 11  
*Uxor*  
*Itaque qui animo animaue miscemur, nihil de rei communicatione dubitamus. Omnia indiscreta sunt apud nos praeter UXORES.*  
Ainsi donc, étroitement unis par l'esprit et par l'âme, nous n'hésitons pas à partager nos biens avec les autres. Tout sert à l'usage commun parmi nous, excepté nos ÉPOUSES.

Statut : Libre

112, 213a sexe féminin, 217d unis, 222f, 413, 444d partage des biens, 115, 441b dogmes, 213f union, 221a libre, 216b biens, 443a partage

Réf : 463  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 11  
*Nos*  
*Itaque qui animo animaue miscemur, nihil de rei communicatione dubitamus. Omnia indiscreta sunt apud NOS praeter uxores.*  
Ainsi donc, étroitement unis par l'esprit et par l'âme, nous n'hésitons pas à partager nos biens avec les autres. Tout sert à l'usage commun parmi NOUS excepté nos épouses.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 413, 444d solidarité, 213f unions, 216b biens, 217d morale, unis

Réf : 464  
Tertullien  
*Apologeticum*. 39. 12  
*Consortium*  
*In isto loco CONSORTIUM soluimus, in quo solo ceteri homines consortium exercent, qui non amicorum solummodo matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant - ex illa, credo, maiorum et sapientissimorum disciplina, Graeci Socratis et Romani Catonis, qui uxores suas amicis communicauerunt, quas in matrimonium duxerant liberorum causa et alibi creandorum, nescio quidem an inuitas !*  
Nous rompons la COMMUNAUTE, là précisément où les autres hommes la pratiquent, car ils ne se contentent pas de prendre les femmes de leurs amis, mais prêtent très patiemment leurs propres femmes à leurs amis. Ils suivent en cela, je pense, l'enseignement de leurs ancêtres et des plus grands de leurs sages, du Grec Socrate, du Romain Caton, qui cédèrent à leurs amis des femmes qu'ils avaient épousées, sans doute, pour qu'elles leur donnassent des enfants ailleurs encore que chez eux !

Statut : Concept, Collectif

113, 214a, 217e, 341a, 342b collective, 342c les mœurs païennes, 342d critique, 443b



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 465

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 14

*Nos*

*Quid ergo mirum, si tanta caritas conuiuatur ? Nam et cenulas nostras, praeterquam sceleris infames, ut prodigas quoque suggillatis. De NOBIS scilicet Diogenis dictum est : "Megarenses obsonant quasi crastina die morituri, aedificant uero quasi numquam morituri."*

Quoi donc d'étonnant qu'une si grande charité ait des repas communs ? Car nos modestes repas, vous les accusez non seulement d'une criminelle infamie, mais encore de prodigalité ! C'est à NOUS sans doute, que s'applique le mot de Diogène : « Les Mégariens mangent comme s'ils allaient mourir demain et ils bâtissent comme s'ils ne devaient jamais mourir. » Mais on voit plus facilement une paille dans l'œil d'autrui qu'une poutre dans le sien.

Statut : Incertain

113, 217d, 222f, 441c *agape*, 413, 321a2, 441a A. Testament

Réf. : 466

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 15

*Triclinium, christiani* adj.

*Sed stipulam quis in alieno oculo facilius perspicit quam in suo trabem. Tot tribubus et curiis et decuriis ructantibus acescit aer ; Saliis cenaturis creditor erit necessarius ; Herculinarum decimanarum et polluctorum sumptus tabularii supputabunt ; Apaturiiis, Dionysiis, mysteriis Atticis cocorum dilectus indicitur ; ad fumum cenae Serapiacae sparteoli excitabuntur - de solo TRICLINIO CHRISTIANORUM retractatur.*

Pendant que tant de tribus, de curies et de décuries vomissent, l'air devient acide ! Quand les Saliens tiendront leur banquet, il leur faudra un crédit ouvert ; pour supputer les dépenses qu'occasionnent les dîmes d'Hercule et les banquets sacrés, il faudra des teneurs de livres ; aux Apaturies, aux Dionysies, aux mystères attiques, on fait une levée de cuisiniers ; en voyant la fumée du banquet de Sérapis, on donnera l'alarme aux pompiers ! Seul, le REPAS DES CHRÉTIENS est un objet de commentaires.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 331b Hercule ; Dionysos ; Sérapis, 331c, 332b banquets, 441c repas, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 467

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 15

*Mediocris*

*Cena nostra de nomine rationem sui ostendit : Id uocatur quod dilectio penes Graecos. Quantiscumque sumptibus constet, lucrum est pietatis nomine facere sumptum, siquidem inopes quosque refrigerio isto iuuamus, non qua penes uos parasiti affectant ad gloriam famulandae libertatis sub auctoramento uentris inter contumelias saginandi, sed qua penes deum maior est contemplatio MEDIOCRUM.*

Notre repas fait voir sa raison d'être par son nom : on l'appelle d'un nom qui signifie « amour » chez les Grecs (*agape*). Quelles que soient les dépenses qu'il coûte, c'est profit que de faire des dépenses par une raison de piété : en effet, c'est un rafraîchissement par lequel nous soulageons les pauvres, non que nous les traitions comme vos parasites, qui aspirent à la gloire d'asservir leur liberté, à condition qu'ils puissent se remplir le ventre au milieu des avanies, mais parce que, devant Dieu, les HUMBLES jouissent d'une considération plus grande.

Statut : Incertain

113, 216a pauvre, 217d, 222f, 331b, 342b collectif, 413, 444d, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c question des repas, 342d énumération

Réf. : 468

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 20

*Coitio, christianus* adj.

*Haec COITIO Christianorum merito sane illicita, si illicitis par, merito damnanda, si quis de ea queritur eo titulo, quo de factionibus querela est.*

Oui, c'est à juste titre que cette « COALITION » des chrétiens est déclarée illicite, si elle est semblable aux réunions illicites ; c'est à juste titre qu'on la condamne, si l'on peut s'en plaindre pour la raison qui fait qu'on se plaint des « factions ».

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 313a, 431b, 431d juridique, 115, 314d condamnation, 411 opinion sur les réunions, 413

Réf. : 469

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 21

*Congregatio*

*In cuius perniciem aliquando conuenimus ? Hoc sumus CONGREGATI, quod et dispersi, hoc uniuersi, quod et singuli : Neminem laedentes, neminem contristantes. Cum probi, cum boni caeunt, cum pii, cum casti congregantur, non est factio dicenda, sed curia.*

Mais nous sommes-nous jamais réunis pour perdre quelqu'un ? ASSEMBLÉS, nous sommes tels que séparés ; tous ensemble ou seuls, nous sommes les mêmes, ne nuisant à personne, ne contristant personne. Quand des hommes probes, honnêtes, se réunissent, quand des hommes pieux et chastes s'assemblent, ce n'est point une « faction », c'est une « curie » ou sénat.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d morale, 217e, 413, 443a probité ; honnêteté ; pieux ; chasteté, 444d réunions ; entraide

## Corpus indexé

Réf. : 470

Tertullien

*Apologeticum*. 39. 21

*Curia*

*In cuius perniciem aliquando conuenimus ? Hoc sumus congregati, quod et dispersi, hoc uniuersi, quod et singuli : Neminem laedentes, neminem contristantes. Cum probi, cum boni coeunt, cum pii, cum casti congregantur, non est factio dicenda, sed CURIA.*

Mais nous sommes-nous jamais réunis pour perdre quelqu'un ? Assemblés, nous sommes tels que séparés ; tous ensemble ou seuls, nous sommes les mêmes, ne nuisant à personne, ne contristant personne. Quand des hommes probes, honnêtes, se réunissent, quand des hommes pieux et chastes s'assemblent, ce n'est point une « faction », c'est une « CURIE » ou sénat.

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217d (morale), 217e, 413, 443a (probité ; honnêteté ; pieux ; chasteté), 444d (réunions ; entraide), 118 vocabulaire politique

Réf. : 471

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 01

*Christiani*

*At e contrario illis nomen factionis accommodandum est, qui in odium bonorum et proborum conspirant, qui aduersum sanguinem innocentium conclamant, praetexentes sane ad odii defensionem illam quoque uanitatem, quod existiment omnis publicae cladis, omnis popularis incommodi CHRISTIANOS esse in causam.*

Mais ce nom de factieux, il faut l'appliquer, au contraire, à ceux qui conspirent pour exciter la haine contre les gens honnêtes et vertueux, et qui réclament à grands cris le sang des innocents. Sans doute, pour justifier leur haine, ils allèguent, entre autres mensonges, qu'ils regardent les CHRÉTIENS comme la cause de tous les désastres publics, de tous les malheurs nationaux.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d, 321b haine de la foule païenne, 321a1, 321a2, 413, 432c collective, 432b morale, 443a vertueux ; honnêtes

Réf. : 472

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 01

*Nomen*

*At e contrario illis NOMEN factionis accommodandum est, qui in odium bonorum et proborum conspirant, qui aduersum sanguinem innocentium conclamant, praetexentes sane ad odii defensionem illam quoque uanitatem, quod existiment omnis publicae cladis, omnis popularis incommodi Christianos esse in causam.*

Mais ce NOM de factieux, il faut l'appliquer, au contraire, à ceux qui conspirent pour exciter la haine contre les gens honnêtes et vertueux, et qui réclament à grands cris le sang des innocents. Sans doute, pour justifier leur haine, ils allèguent, entre autres mensonges, qu'ils regardent les chrétiens comme la cause de tous les désastres publics, de tous les malheurs nationaux.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217d, 321b haine de la foule païenne, 321a1, 321a2, 413, 432c collective, 432b morale, 443a vertueux ; honnêtes

Réf. : 473

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 02

*Christiani*

*Si Tiberis ascendit in mœnia, si Nilus non ascendit in arua, si caelum stetit, si terra mouit, si fames, si lues, statim : " CHRISTIANOS ad leonem ! " acclamatur. Tantos ad unum ?*

Si le Tibre a débordé dans les murs, si le Nil n'a pas débordé dans les campagnes, si le ciel est resté immobile, si la terre a tremblé, si la famine ou la peste se sont déclarées, aussitôt on crie : « Les CHRÉTIENS au lion ! » Eh quoi ! Tant d'hommes à un seul lion !

Statut : Incertain

111, 211c Rome ; Égypte : campagnes, 222f, 313c, 314e lions, 321b haine de la foule païenne, 321a1 malheurs publics, 432c collective, 432b morale

Réf. : 474

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 05

*Christiani*

*Vbi uero tunc, non dicam deorum uestrorum contemptores CHRISTIANI, sed ipsi dei uestri, cum totum orbem cataclysmus aboleuit uel, ut Plato putauit, campestre solummodo ?*

Où étaient, je ne dirai pas les CHRÉTIENS, ces contempteurs de vos dieux, mais vos dieux eux-mêmes, au temps où le Déluge détruisit la terre entière, ou seulement, comme l'a cru Platon, les plaines ?

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 331a, 341a Platon, 441a Écritures : Genèse, 341c question de l'origine des dieux, 341d formule

Réf : 475

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 07

*Christiana* adj. , *secta*

*Nondum Iudaeum ab Aegypto examen Palaestina susceperat, nec iam illic CHRISTIANAE SECTAE origo consederat, cum regiones adfines eius, Sodoma et Gomorra, igneus imber exussit. Olet adhuc incendio terra, et si qua illic arborum poma, conantur oculis tenuis, ceterum contacta cinerescunt.*

La Palestine n'avait pas encore reçu l'essaim des Juifs venant d'Égypte et le peuple d'où est sortie la SECTE CHRÉTIENNE ne s'était pas encore établi dans ce pays, lorsqu'une pluie de feu consuma les contrées voisines, celle de Sodome et de Gomorrhe. Le sol y exhale encore une odeur de feu et les rares fruits qu'y portent les arbres n'existent que pour les yeux ; car, au moindre contact, ils tombent en cendres.

Statut : Concept, Collectif

113, 211c Palestine, 214a Exode, 217e, 116 vocabulaire philosophique, 441a Écritures : A.Test., 413

Réf : 476

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 08

*Christiani*

*Sed nec Tusciam iam tunc atque Campaniam de CHRISTIANIS querebantur, cum Vulturnos de caelo, Pompeios de suo monte perfudit ignis. Nemo adhuc Romae deum uerum adorabat, cum Hannibal apud Cannas per Romanos anulos caedes suas modio metiebatur. Omnes dei uestri ab omnibus colebantur, cum ipsum Capitolium Senones occupauerant.*

D'autre part, ni l'Étrurie ni la Campanie ne se plaignaient encore des CHRÉTIENS, lorsque la ville de Vulturnes fut détruite par le feu du ciel et Pompéi par celui de sa propre montagne. Personne n'adorait encore à Rome le vrai Dieu, lorsqu'Hannibal, à la bataille de Cannes, mesurait au boisseau les anneaux romains et par là l'étendue de ses massacres.

Statut : Incertain

111, 211c Étrurie ; Campanie : Vulturnes ; Pompéi, 222f, 321a1, 413, 432c habitants de l'Étrurie et de Campanie, 432b morale : innocence des chrétiens, 214a Guerres puniques : défaite de Cannes

Réf : 477

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 11

*Christiani*

*Eundem igitur nunc quoque scire debet iratum, quem et retro semper, priusquam CHRISTIANI nominarentur. Cuius bonis utebatur ante editis quam sibi deos fingeret, cur non ab eo etiam mala intellegat euenire, cuius bona esse non sensit ? Illius rea est, cuius ingrata.*

Au contraire, s'il l'avait cherché, il l'aurait adoré, et s'il l'avait adoré, il aurait éprouvé les effets de sa clémence plutôt que de sa colère. Donc ce Dieu, que nous voyons irrité aujourd'hui, il faut bien se dire que c'est le même qui fut irrité dans le passé, avant que le nom des CHRÉTIENS fût connu.

Statut : Incertain

111, 222f, 214a avant le premier siècle ; aujourd'hui, 441b Dogmes : Dieu donne sa clémence ou est en colère, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf : 478

Tertullien

*Apologeticum*. 40. 13

*Christiani*

*Et tamen pristinas clades comparemus, leuiora nunc accidunt, ex quo CHRISTIANOS a deo orbis accepit. Ex eo enim et innocentia saeculi iniquitates temperauit et deprecatores dei esse coeperunt.*

Cependant, si nous comparons les catastrophes d'autrefois à celles d'aujourd'hui, nous verrons qu'il arrive des malheurs moins grands depuis que Dieu a donné des CHRÉTIENS au monde. Depuis ce temps, en effet, la vertu a balancé les iniquités du siècle, et il y a eu des intercesseurs auprès de Dieu.

Statut : Incertain

111, 214a autrefois ; aujourd'hui, 222f, 322b utilité des chrétiens, 413, 443a vertu, 217d luttent contre les iniquités ; sont des intercesseurs

Réf : 479

Tertullien

*Apologeticum*. 41. 01

*Christiani*

*Aut ne illi iniquissimi, si propter CHRISTIANOS etiam cultores suos laedunt, quos separare deberent a meritis Christianorum ! " Hoc ", inquit, " et in deum uestrum repercutere est, si quod et ipse patiatur, propter profanos etiam suos cultores laedi. " Admittite prius dispositiones eius, et non retorquetis.*

C'est donc vous qui êtes à charge au monde, c'est vous qui toujours attirez les calamités publiques, parce que vous rejetez Dieu pour adorer des statues. Et en effet, on doit croire que celui-là s'irrite qui est délaissé, plutôt que ceux qu'on honore. Sinon, en vérité, vos dieux sont injustes au suprême degré, si, à cause des CHRÉTIENS, ils punissent même leurs adorateurs, qu'ils ne devraient pas confondre avec les chrétiens coupables.

Statut : Incertain

111, 222f, 342b collectif, 342c sont responsables des malheurs publics, 342d polémique, 331a dieux, 331b adorent des statues, 413, 441b dogmes : il faut croire en Dieu, 314e peines infligées

## Corpus indexé

Réf. : 480  
Tertullien  
*Apologeticum*. 41. 03  
*Servus*

*Qui enim semel aeternum iudicium destinavit post saeculi finem, non praecipitat discretionem, quae est condicio iudicii, ante saeculi finem. Aequalis est interim super omne hominum genus, et indulgens et increpans ; communia uoluit esse et commoda profanis et incommoda suis, ut pari consortio omnes et lenitatem eius et SEUERITATEM experiremur.*

Celui-là, en effet, qui fixe, une fois pour toutes, le jugement éternel après la fin du monde, ne précipite pas, avant la fin du monde, le triage qui est la condition du jugement. En attendant, il se montre égal pour tous les hommes, dans ses faveurs ou ses rigueurs. Il a voulu faire partager les biens par les impies, comme il a voulu faire partager les maux par ses SERVITEURS, afin de faire éprouver à tous, par une destinée semblable, et sa douceur et sa sévérité.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 441a Écritures, 441b dogmes : Jugement dernier ; Dieu est égal pour tous, 413, 115 (dépendance)

Réf. : 481  
Tertullien  
*Apologeticum*. 41. 04  
*Nos*

*Quia haec ita didicimus apud ipsum, diligimus lenitatem, metuimus seueritatem ; uos contra utramque despicitis ; et sequitur, ut omnes saeculi plagae NOBIS, si forte, in admonitionem, uobis in castigationem a deo obuenant.*

Instruits de ces desseins par sa bouche, nous aimons sa bonté, nous redoutons sa rigueur. Vous, au contraire, vous méprisez l'une et l'autre. Il en résulte que pour NOUS les fléaux du siècle, s'ils nous frappent, sont des avertissements, tandis que, pour vous, ils sont des punitions venant de Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 443a bonté, 413, 342b collective, 441b, 314e peines infligées, 342c fléaux et leur origine, 342d comparaison

Réf. : 482  
Tertullien  
*Apologeticum*. 41. 05  
*Cohaerenter*

*Atquin nos nullo modo laedimur ; inprimis quia nihil nostra refert in hoc aeuo nisi de eo quam celeriter excedere ; dehinc quia, si quid aduersi infligitur, uestris meritis deputatur. Sed et si aliqua nos quoque praestringunt ut uobis COHAERENTES, laetamur magis recognitione diuinarum praedicationum, confirmantium scilicet fiduciam et fidem spei nostrae. Sin uero ab eis, quos colitis, omnia uobis mala eueniunt nostri causa, quid colere perseueratis tam ingratos, tam iniustos, qui magis uos in dolore Christianorum iuare et adserere debuerant quos separare deberent a meritis Christianorum ?*

Au reste, nous ne souffrons en aucune manière, d'abord et surtout parce que rien ne nous importe en ce monde, si ce n'est d'en sortir au plus tôt ; ensuite, parce que, si quelque malheur nous frappe, c'est à vos crimes qu'il faut l'attribuer. Cependant, si nous aussi, nous en ressentons parfois l'atteinte, par ce fait que nous FORMONS UNE MÊME SOCIÉTÉ avec vous, nous nous réjouissons, reconnaissant l'accomplissement des divines prophéties, qui affermissent notre confiance et la foi que nous avons dans notre espérance.

Statut : Incertain

113, 217d se réjouissent, 217e, 441a Écritures : divines prophéties, 441b dogmes, 442a stoïcisme, 115, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 483  
Tertullien  
*Apologeticum*. 41. 05  
*Nos*

*Atquin NOS nullo modo laedimur ; inprimis quia nihil nostra refert in hoc aeuo nisi de eo quam celeriter excedere ; dehinc quia, si quid aduersi infligitur, uestris meritis deputatur. Sed et si aliqua NOS quoque praestringunt ut uobis cohaerentes, laetamur magis recognitione diuinarum praedicationum, confirmantium scilicet fiduciam et fidem spei nostrae. Sin uero ab eis, quos colitis, omnia uobis mala eueniunt nostri causa, quid colere perseueratis tam ingratos, tam iniustos, qui magis uos in dolore Christianorum iuare et adserere debuerant quos separare deberent a meritis Christianorum ?*

Au reste, NOUS ne souffrons en aucune manière, d'abord et surtout parce que rien ne NOUS importe en ce monde, si ce n'est d'en sortir au plus tôt ; ensuite, parce que, si quelque malheur NOUS frappe, c'est à vos crimes qu'il faut l'attribuer. Cependant, si nous aussi, nous en ressentons parfois l'atteinte, par ce fait que nous formons une même société avec vous, nous nous réjouissons, reconnaissant l'accomplissement des divines prophéties, qui affermissent notre confiance et la foi que nous avons dans notre espérance.

Statut : Incertain

113, 217d morale, 217e collective, 442a stoïcisme, 342b, 441a prophéties, 442b, 222f, 413, 342c sujet de la polémique, 342d moyens

Réf. : 484  
Tertullien  
*Apologeticum*. 41. 06  
*Meritum, christianus* adj.

*Sin uero ab eis, quos colitis, omnia uobis mala eueniunt nostri causa, quid colere perseueratis tam ingratos, tam iniustos, qui magis uos in dolore Christianorum iuare et adserere debuerant quos separare deberent a MERITIS CHRISTIANORUM ?*

Si, au contraire, c'est de ceux que vous adorez que les maux vous arrivent à cause DES ACTIONS DES CHRÉTIENS pourquoi continuez-vous à adorer des dieux si ingrats, si injustes, qui devraient vous aider et vous protéger au milieu de la douleur des chrétiens ?

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 217d souffrent, 313c, 331a, 413

Réf. : 485  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 02  
*Nos*

*Meminimus gratiam debere NOS deo domino creatori ; nullum fructum operum eius repudiamus, plane temperamus, nec ultra modum aut perperam utamur. Itaque non sine foro, non sine macello, non sine balneis tabernis officinis stabulis nudinis uestris ceterisque commerciis cohabitamus in hoc saeculo.*

Nous NOUS souvenons que nous devons de la reconnaissance à Dieu, notre Seigneur et notre Créateur : nous ne repoussons aucun fruit de ses œuvres. Seulement nous nous gardons d'en user avec excès ou de travers. C'est pourquoi, nous habitons avec vous en ce monde, sans laisser de fréquenter votre forum, votre marché, vos bains, vos boutiques, vos magasins, vos hôtelleries, vos foires et les autres lieux où se traitent les affaires.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 441b dogmes, 217d morale, 413, 322b rôle social des chrétiens

Réf. : 486  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Miles*

*Nauigamus et nos uobiscum et MILITAMUS et rusticamur et mercatus proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*

Avec vous encore, nous naviguons, nous servons comme SOLDATS, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.

Statut : Libre

114a, 215b soldat, 217d, 221a, 222f, 322a, 332b, 413, 432c, 432b

Réf. : 487  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Nos*

*Nauigamus et NOS uobiscum et militamus et rusticamur et mercatus proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*

Avec vous encore, NOUS naviguons, nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.

Statut : Incertain

113, 215b, 217d, 222f, 322a, 332b, 413, 432c, 432b

Réf. : 488  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Opera*

*Nauigamus et nos uobiscum et militamus et rusticamur et mercatus proinde miscemus, artes, OPERA NOSTRA publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*

Avec vous encore, nous naviguons, nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de NOTRE TRAVAIL. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.

Statut : Concept, Collectif

113, 114a travail de la terre, 217d, 322a, 413, 432c, 432b

Réf. : 489  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Navigator*

*NAVIGAMUS et nos uobiscum et militamus et rusticamur et mercatus proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*

Avec vous encore, nous NAVIGUONS, nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.

Statut : Incertain

114a, 215e navigateur, 222f, 322a, 413, 432c, 432b

## Corpus indexé

Réf. : 490  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Rusticanus*  
*Nauigamus et nos uobiscum et militamus et RUSTICAMUR et mercatus proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*  
Avec vous encore, nous naviguons, nous servons comme soldats, nous TRAVAILLONS LA TERRE, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.  
Statut : Incertain  
114a, 215c paysan, 222f, 322a, 413, 432c, 432b

Réf. : 491  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Mercator*  
*Nauigamus et nos uobiscum et militamus et rusticamur et MERCATUS proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*  
Avec vous encore, nous naviguons, nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le COMMERCE ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.  
Statut : Incertain  
114a, 215e marchand, 222f, 322a, 413, 432c, 432b

Réf. : 492  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 03  
*Nos*  
*Nauigamus et NOS uobiscum et militamus et rusticamur et mercatus proinde miscemus, artes, opera nostra publicamus usui uestro. Quomodo infructuosi uidemur negotiis uestris, cum quibus et de quibus uiuimus, non scio.*  
Avec vous encore, NOUS naviguons, nous servons comme soldats, nous travaillons la terre, enfin nous faisons le commerce ; nous échangeons avec vous le produit de nos arts et de notre travail. Comment pouvons-nous paraître inutiles à vos affaires, puisque nous vivons avec vous et de vous ? Vraiment, je ne le comprends pas.  
Statut : Incertain  
113, 217e, 222f, 322a utilité au travail, 215b soldats, 215e commerce, 215c agriculture, 321a2 les chrétiens vivent en dehors du monde, 413

Réf. : 493  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 06  
*Nos*  
*Non emo capiti coronam ; quid tua interest, emptis nihilominus floribus quomodo utar ? Puto gratius esse liberis et solutis et undique uagis ; sed et si in coronam coactis, NOS coronam naribus nouimus ; uiderint qui per capillum odorantur !*  
Je n'achète pas de couronnes de fleurs, pour orner ma tête, et si j'achète néanmoins des fleurs, que t'importe l'usage que j'en fais ? Je suis d'avis qu'il est plus agréable de les laisser libres, non liées, flottant de tous côtés. Et quand nous NOUS servons de fleurs tressées en couronne, c'est avec le nez que nous respirons le parfum de la couronne ; quant à ceux qui sentent par les cheveux, c'est leur affaire !  
Statut : Incertain  
113, 217e collective, 217d moral, 413, 222f, 342b collective, 342c question des couronnes de fleurs, 342d formule

Réf. : 494  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 07  
*Christiani*  
*Spectaculis non conuenimus ; quae tamen apud illos coetus uenduntur si desiderauero, liberius de propriis locis sumam. Tura plane non emimus ; si Arabiae queruntur, sciant Sabaei plures et cariores suas merces CHRISTIANIS sepeliendis profligari quam deis fumigandis.*  
Nous n'allons pas aux spectacles, mais si j'ai envie de ce qu'on vend à ces réunions, je me le procure de préférence dans les boutiques où on le vend. Nous n'achetons pas d'encens, il est vrai ; si les Arabes s'en plaignent, que les Sabéens sachent qu'on achète leurs marchandises en plus grande quantité et plus cher pour ensevelir les CHRÉTIENS que pour enfumer les dieux.  
Statut : Incertain  
111, 222f, 331a, 331b, 332b, 441c ensevelir les morts, 413, 216b achètent de l'encens

Réf. : 495  
Tertullien  
*Apologeticum*. 42. 09  
*Christiani adj.*  
*Sed cetera uectigalia gratias CHRISTIANIS agent ex fide dependetibus debitum, qua alieno fraudando abstinemus, ut, si ineat, quantum uectigalibus pereat fraude et mendacio uestrarum professionum, facile ratio haberi possit, unius speciei querela compensata pro commodo ceterarum rationum.*  
Quant aux autres impôts, ils n'ont qu'à se louer de nous autres CHRÉTIENS, qui payons ce que nous devons aussi scrupuleusement que nous nous abstenons de prendre le bien d'autrui ; si bien que si l'on faisait le compte de tout ce qui est perdu pour le trésor public par le fait de vos fraudes et de la fausseté de vos déclarations fiscales, le compte serait bientôt équilibré, parce que la seule perte dont vous ayez sujet de vous plaindre est bien compensée par le gain fait sur les autres postes.  
Statut : Incertain  
111, 222f, 217d, 315e rejet des manifestations publiques, 342b collectif, 413, 443a honnête, 342c les païens sont de mauvais contribuables, 342d énumération, 322b sont utiles

Réf. : 496

Tertullien

*Apologeticum*. 43. 01

*Christiani*

*Plane confitebor, quinam, si forte, uere de sterilitate CHRISTIANORUM conqueri possint. Primi erunt lenones perductores aquarioli, tum sicarii uenenarii magi, item haruspices harioli mathematici.*

Cependant j'avouerai qu'il existe peut-être des gens qui peuvent, avec raison, se plaindre de l'inutilité des CHRÉTIENS et je dirai quelles sont ces gens. En premier lieu, ce seront les entremetteurs, les suborneurs, les souteneurs, puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens et aussi les haruspices, les diseurs de bonne aventure, les astrologues. Ne rien faire gagner à ces gens-là est un gain immense !

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 321a2 inutilité des chrétiens, 413, 432a, 432b description morale

Réf. : 497

Tertullien

*Apologeticum*. 43. 02

*Secta*

*His infructuosos esse magnus est fructus. Et tamen, quodcumque dispendium est rei uestrae per hanc SECTAM, cum aliquo praesidio compensari potest. Quanti habetis, non dico iam qui de uobis daemonta excutiant, non dico iam qui pro uobis quoque uero deo preces sternant, quia forte non creditis, sed a quibus nihil timere possitis ?*

Et cependant, quel que soit le préjudice que notre SECTE cause à vos affaires, il peut être compensé par quelque avantage. Quel cas faites-vous donc, je ne dis plus des hommes qui chassent les démons de vos corps, je ne dis plus de ceux qui pour vous, comme pour eux-mêmes, offrent leurs prières au vrai Dieu, mais de qui vous ne pouvez rien craindre ?

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217e, 322b, 321a2 font des torts aux affaires, 441c prières, 217d chassent les démons des corps

Réf. : 498

Tertullien

*Apologeticum*. 44. 01

*Innocens, iustus*

*At enim illud detrimentum rei publicae tam grande quam uerum nemo circumspicit, illam iniuriam ciuitatis nullus expendit, cum tot IUSTI impendimur, cum tot innocentes erogamur.*

Mais, en vérité, voici une perte aussi grande que réelle pour la république et cependant personne n'y prête attention, voici un tort fait à l'État et personne ne s'en soucie : c'est qu'en nous tant de JUSTES sont sacrifiés ! C'est qu'en nous tant d'innocents sont mis à mort !

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale : justes, innocents, 313c, 314e sacrifiés ; mis à mort, 413, 322b

Réf. : 499

Tertullien

*Apologeticum*. 44. 02

*Christiani adj.*

*Uestros enim iam contestamur actus, qui cottidie iudicandis custodiis praesidetis, qui sententiis elogia dispungitis. Tot a uobis nocentes uariis criminum elogiis recensentur : quis illic sicarius, quis manticularius, quis sacrilegus aut corruptor aut lauantium praedo, quis ex illis etiam Christianus aut cum CHRISTIANI suo titulo offeruntur, quis ex illis etiam talis quales tot nocentes ?*

En effet, nous prenons à témoin vos propres registres, vous qui, chaque jour, présidez au jugement de tant de prisonniers, vous qui terminez par vos arrêts de condamnation tant de procès ! Innombrables sont les criminels qui défilent devant vous, sous les chefs d'accusation les plus variés : or, sur vos listes, quel est l'assassin, quel est le coupeur de bourses, quel est le sacrilège ou le suborneur ou le voleur de bains, qui soit en même temps chrétien ? Ou bien, parmi ceux qui vous sont déferés sous l'accusation d'être CHRÉTIENS, qui donc ressemble à ces criminels ?

Statut : Incertain

111, 222f, 217d sont innocents, 314d procès ; registre d'écrou, 413, 431b, 431d judiciaire

Réf. : 500

Tertullien

*Apologeticum*. 44. 03

*Christianus*

*De uestris semper aestuat carcer, de uestris semper metalla suspirant, de uestris semper bestiae saginantur, de uestris semper munerarii noxiorum greges pascunt. Nemo illic CHRISTIANUS, nisi plane tantum Christianus ; aut, si et aliud, iam non Christianus.*

C'est des vôtres que toujours les prisons regorgent ; c'est des gémissements des vôtres que toujours les mines retentissent ; c'est des vôtres que toujours les bêtes du cirque sont engraisées ; c'est parmi les vôtres que les organisateurs de spectacles recrutent les troupes de criminels qu'ils nourrissent ! Aucun CHRÉTIEN ne se trouve là, à moins qu'il ne soit que chrétien ; ou bien, s'il est coupable d'un autre crime, il n'est plus chrétien.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d, 413, 332b, 342b collective, 342c critique des jeux et spectacles, 342d formule

## Corpus indexé

Réf. : 501

Tertullien

*Apologeticum*. 45. 01

*Innocens*

*Nos ergo soli INNOCENTES ! Quid mirum, si necesse est ? Enimuero necesse est. Innocentiam a deo edocti et perfecte eam nouimus, ut a perfecto magistro reuelatam, et fideliter custodimus, ut ab in contemptibili dispectore mandatam.*

Seuls donc, nous sommes INNOCENTS ! Qu'y a-t-il là d'étonnant, si c'est une nécessité. Et en vérité, c'est une nécessité. L'innocence, nous l'avons apprise de Dieu lui-même : d'une part, nous la connaissons parfaitement, révélée qu'elle est par un Maître parfait, et, d'autre part, nous la gardons fidèlement, ordonnée qu'elle est par un Juge que nul ne peut braver.

Statut : Incertain

113, 217d sont innocents, 413, 441b Dogme : religion révélée, 222f, 115, 443a sont fidèles à Dieu

Réf. : 502

Tertullien

*Apologeticum*. 45. 01

*Nos*

*NOS ergo soli innocentes ! Quid mirum, si necesse est ? Enimuero necesse est. Innocentiam a deo edocti et perfecte eam nouimus, ut a perfecto magistro reuelatam, et fideliter custodimus, ut ab in contemptibili dispectore mandatam.*

Seuls donc, NOUS sommes innocents ! Qu'y a-t-il là d'étonnant, si c'est une nécessité. Et en vérité, c'est une nécessité. L'innocence, nous l'avons apprise de Dieu lui-même : d'une part, nous la connaissons parfaitement, révélée qu'elle est par un Maître parfait, et, d'autre part, nous la gardons fidèlement, ordonnée qu'elle est par un Juge que nul ne peut braver.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413, 217d morale, 441b

Réf. : 503

Tertullien

*Apologeticum*. 45. 07

*Nos*

*Enimuero NOS, qui sub deo omnium speculatore dispungimur quique aeternam ab eo poenam prouidemus, merito soli innocentiae occurrimus et pro scientiae plenitudine et pro latebrarum difficultate et pro magnitudine cruciatus, non diuturni, uerum sempiterni, eum timentes, quem timere debebit et ipse, qui timentes iudicat, deum, non proconsulem timentes.*

En vérité, NOUS qui avons pour juge un Dieu qui scrute toutes choses, et qui savons d'avance que le châtement qu'il inflige est éternel, naturellement, nous sommes les seuls qui marchions dans la voie de l'innocence, à la fois à cause de la plénitude de la sagesse divine, à cause de la difficulté de nous cacher à ses yeux, à cause de la grandeur de ce tourment qui n'est pas seulement long, mais éternel, enfin parce que nous craignons Celui que devra craindre l'homme même qui juge ceux qui le craignent, en un mot, parce que nous craignons Dieu et non le proconsul.

Statut : Incertain

113, 217d, 217e, 222f, 342a proconsul, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413, 441b, 342c les chrétiens ont comme juge Dieu, 342d énumération

Réf. : 504

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 01

*Christiani adj. , sanguis*

*Constitutimus, ut opinor, aduersus omnium criminum intentionem, quae CHRISTIANORUM SANGUINEM flagitat ; ostendimus totum statum nostrum, et quibus modis probare possimus ita esse sicut ostendimus, ex fide scilicet et antiquitate diuinarum litterarum, item ex confessione spiritualium potestatum. Qui nos reuincere audebit, non arte uerborum, sed eadem forma, qua probationem constituimus, de ueritate ?*

Nous avons tenu tête, pensons-nous, à toutes les accusations formulées par ceux qui réclament le SANG DES CHRÉTIENS. Nous avons fait voir en quoi consiste notre religion et par quelles preuves nous pouvons démontrer qu'elle est telle que nous l'avons fait voir, en nous appuyant sur l'autorité et l'antiquité des divines Écritures, et puis sur l'aveu des puissances spirituelles. Qui donc osera nous réfuter, non pas par les artifices du langage, mais par des arguments qui reposent, comme les nôtres, sur la vérité ?

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 217d, 312c32, 313c, 321a2, 413, 441a, 441b, 342b collective, 342c réfutation des accusations païennes, 342d énumération

Réf. : 505

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 01

*Status*

*Constitutimus, ut opinor, aduersus omnium criminum intentionem, quae Christianorum sanguinem flagitat ; ostendimus totum STATUM NOSTRUM, et quibus modis probare possimus ita esse sicut ostendimus, ex fide scilicet et antiquitate diuinarum litterarum, item ex confessione spiritualium potestatum. Qui nos reuincere audebit, non arte uerborum, sed eadem forma, qua probationem constituimus, de ueritate ?*

Nous avons tenu tête, pensons-nous, à toutes les accusations formulées par ceux qui réclament le sang des chrétiens. Nous avons fait voir en quoi consiste NOTRE RELIGION et par quelles preuves nous pouvons démontrer qu'elle est telle que nous l'avons fait voir, en nous appuyant sur l'autorité et l'antiquité des divines Écritures, et puis sur l'aveu des puissances spirituelles. Qui donc osera nous réfuter, non pas par les artifices du langage, mais par des arguments qui reposent, comme les nôtres, sur la vérité ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 217d, 312c32, 313c, 321a2, 413, 441a, 441b, 342b collective, 115, 342c réfutation des accusations païennes, 342d énumération, 115 contexte juridique



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 506

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 01

Nos

*Constituimus, ut opinor, aduersus omnium criminum intentionem, quae Christianorum sanguinem flagitat ; ostendimus totum statum nostrum, et quibus modis probare possimus ita esse sicut ostendimus, ex fide scilicet et antiquitate diuinarum litterarum, item ex confessione spiritualium potestatum. Qui NOS reuincere audebit, non arte uerborum, sed eadem forma, qua probationem constituimus, de ueritate ?*

Nous avons tenu tête, pensons-nous, à toutes les accusations formulées par ceux qui réclament le sang des chrétiens. Nous avons fait voir en quoi consiste notre religion et par quelles preuves nous pouvons démontrer qu'elle est telle que nous l'avons fait voir, en nous appuyant sur l'autorité et l'antiquité des divines Écritures, et puis sur l'aveu des puissances spirituelles. Qui donc osera NOUS réfuter, non pas par les artifices du langage, mais par des arguments qui reposent, comme les nôtres, sur la vérité ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e, 441a, 321b haine de la foule, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 507

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 02

Secta

*Sed dum unicuique manifestatur ueritas nostra, interim incredulitas, dum de bono SECTAE huius obducitur, quod usui iam et de commercio innotuit, non utique diuinum negotium existimat, sed magis philosophiae genus. "Eadem", inquit, "et philosophi monent atque profitentur, innocentiam iustitiam patientiam sobrietatem pudicitiam."*

Mais, si la vérité de notre religion apparaît évidente à tous, néanmoins l'incredulité, bien que convaincue de l'excellence de NOTRE SECTE qui lui est connue par l'expérience et par les relations de la vie, se refuse à y voir une révélation divine, mais la tient pour une sorte de philosophie. Ce sont les mêmes vertus, dit-elle, que les philosophes enseignent et professent, à savoir l'innocence, la justice, la patience, la modération, la chasteté.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217e, 444a, 321a2, 432c, 431d christianisme : philosophie, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b

Réf. : 508

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 03

Nos

*Cur ergo quibus comparatur de disciplina, non proinde illis adaequatur ad licentiam impunitatemque disciplinae ? uel cur et illi, ut pares nostri, non urgentur ad officia, quae NOS non obeuntes periclitamur ?*

Pourquoi donc, si l'on nous compare aux philosophes au point de vue de la doctrine, pourquoi ne nous met-on pas sur le même pied qu'eux au point de vue de la liberté et de l'impunité de la doctrine ? Ou bien encore, pourquoi les philosophes, étant semblables à nous, ne sont-ils pas forcés de remplir ces devoirs auxquels nous ne pouvons NOUS soustraire sans danger pour la vie ?

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 341b, 341a philosophes, 321a2 philosophes, 413, 341c les chrétiens n'ont pas les mêmes droits que les philosophes, 341d question

Réf. : 509

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 05

Christiani adj.

*Sed merito ; philosophi enim, non CHRISTIANI cognominantur. Nomen hoc philosophorum daemona non fugat. Quidni ? Cum secundum deos philosophi daemona deputent. Socratis uox est : " Si daemonium permittat." Idem et cum aliquid de ueritate sapiebat deos negans. Aesculapio tamen gallinaceum prosecari iam in fine iubebat, credo, ob honorem patris eius, quia Socratem Apollo sapientissimum omnium cecinit. O Apollinem inconsideratum ! Sapientiae testimonium reddidit ei uiro, qui negabat deos esse.*

Mais cela est naturel : ils portent le surnom de « philosophes » et non celui de « CHRÉTIENS ». Or, ce nom de « philosophes » ne met pas les démons en déroute. Que dis-je ? Les philosophes placent les démons au second rang, immédiatement après les dieux. C'est Socrate qui disait : « Si mon démon le permet. » Bien qu'il eût compris une partie de la vérité en niant les dieux, c'est encore lui qui, sur le point de mourir, ordonna cependant qu'on sacrifiât un coq à Esculape, apparemment pour honorer Apollon, père de ce dieu, parce qu'Apollon avait déclaré Socrate le plus sage de tous les hommes.

Statut : Incertain

111, 222f, 321a2, 322b exorcisme des chrétiens, 341a Socrate, 331a Apollon ; Esculape, 413, 341c les chrétiens ne sont pas des philosophes, 341d énumération

Réf. : 510

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 07

Christiani

*Quam illusores et corruptores inimice philosophi affectant ueritatem et affectando corrumpunt, ut qui gloriam captant, CHRISTIANI et necessario appetunt et integre praestant, ut qui saluti suae curant.*

La vérité, que les philosophes trompeurs et corrupteurs simulent en ennemis, et qu'ils corrompent en la simulant, parce qu'ils n'ont pas d'autre but que la gloire, les CHRÉTIENS la recherchent par nécessité et la professent dans son intégrité, parce qu'ils ne songent qu'à leur salut.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d cherchent le salut, 413, 341a, 341a philosophes, 341c les philosophes sont des trompeurs et des corrupteurs, 341d comparaison, 443a vérité

## Corpus indexé

Réf. : 511

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 09

*Opifex, christiani* adj.

*Deum quilibet OPIFEX CHRISTIANUS et inuenit et ostendit et exinde totum, quod in deum quaeritur, re quoque adsignat, licet Plato affirmet facultatorem uniuersitatis neque inueniri facilem et inuentum enarrari in omnes difficilem !*

Dieu, le dernier des ARTISANS CHRÉTIENS le connaît, le fait connaître aux autres, et, par sa vie même, il affirme tout ce qui, pour les philosophes, n'est qu'un objet de recherches sur Dieu. Libre à Platon de déclarer qu'il n'est pas facile de connaître l'architecte de l'univers, et que, quand on le connaît, il est encore difficile de l'expliquer à tout le monde !

Statut : Incertain

113, 222f, 215e, 341a philosophes grecs, 314a Platon, 441b *Genèse*, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341c connaissance de Dieu, 341d formule

Réf. : 512

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 10

*Christianus*

*Ceterum si de pudicitia prouocemur, lego partem sententiae Atticae, in Socratem corruptorem adolescentium pronuntiatum. Sexum nec femineum mutat CHRISTIANUS. Noui et Phrynen meretricem Diogenis supra recumbentis ardorem subantem ; audio et quandam Speusippum de Platonis schola in adulterio perisse. Christianus uxori suae soli masculus nascitur.*

D'autre part, si on nous le dispute pour la chasteté, je vous lis un extrait de la sentence prononcée par les Athéniens contre Socrate : il est condamné comme « corrupteur des jeunes gens ». Un CHRÉTIEN ne change pas même de femme. Je connais aussi la courtisane Phryné et ses relations avec le philosophe Diogène ; et je vois qu'un certain Speusippe, de l'école de Platon, fut tué en flagrant délit d'adultère, Un chrétien n'est homme que pour sa femme.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 441a, 341a Socrate, Diogène, Speusippe, 413, 444b, 222f, 341c question de l'adultère, 341d comparaison ; citations

Réf. : 513

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 11

*Christianus*

*Democritus excaecando semetipsum, quod mulieres sine concupiscentia adspicere non posset et doleret, si non esset potitus, incontinentiam emendatione profitetur. At CHRISTIANUS saluis oculis feminas non uidet ; animo aduersus libidinem caecus est.*

Démocrite, en se crevant les yeux, parce qu'il ne pouvait voir une femme sans concupiscentie, et parce qu'il souffrait, si elle ne lui appartenait pas, avoue hautement son incontinence par la peine qu'il s'inflige. Un CHRÉTIEN, tout en conservant ses yeux, ne voit pas les femmes ; son âme est aveugle à l'égard de la passion.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 341a Démocrite, 441a, 413, 222f, 341c question du désir, 341d comparaison

Réf. : 514

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 11

*Anima*

*Democritus excaecando semetipsum, quod mulieres sine concupiscentia adspicere non posset et doleret, si non esset potitus, incontinentiam emendatione profitetur. At Christianus saluis oculis feminas non uidet ; ANIMO aduersus libidinem caecus est.*

Démocrite, en se crevant les yeux, parce qu'il ne pouvait voir une femme sans concupiscentie, et parce qu'il souffrait, si elle ne lui appartenait pas, avoue hautement son incontinence par la peine qu'il s'inflige. Un chrétien, tout en conservant ses yeux, ne voit pas les femmes ; son ÂME est aveugle à l'égard de la passion.

Statut : Incertain

113, 217d morale, 341a Démocrite, 441a, 413, 116, 341c question du désir, 341d comparaison

Réf. : 515

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 12

*Christianus*

*Si de probitate defendam, ecce lutulentis pedibus Diogenes superbos Platonis toros alia superbia deculcat ; CHRISTIANUS nec in pauperem superbit.*

Discutons-nous au sujet de la modestie ? Voici que Diogène, de ses pieds crottés, foule les orgueilleux tapis de Platon, avec un autre orgueil. Un CHRÉTIEN n'est pas orgueilleux, même avec le pauvre.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d morale, 341a Diogène, Platon, 441a, 413, 341c orgueil des philosophes, 341d comparaison

Réf. : 516

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 13

*Christianus*

*Si de modestia certem, ecce Pythagoras apud Thurios, Zenon apud Prienenses tyrannidem affectant ; CHRISTIANUS uero nec aedilitatem.*

Est-ce la modération qui est en jeu ? Voici Pythagore, qui aspire à la tyrannie chez les Thuriens, et Zénon chez les Priéniens. Un CHRÉTIEN ne brigue pas même l'édilité.

Statut : Incertain

111, 222f, 341a Pythagore ; Zénon, 217d morale, 413, 441a, 341c question de la modération, 342d comparaison

Réf. : 517

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 14

*Christianus*

*Si de aequanimitate congregiar, Lycurgus apocarteresin optauit, quod leges eius Lacones emendassent ; CHRISTIANUS etiam damnatus gratias agit. Si de fide comparem, Anaxagoras depositum hospitibus denegauit ; Christianus et extra fidelis uocatur.*

Si le débat porte sur l'égalité d'âme, Lycurgue voulut mourir de faim, parce que les Laconiens avaient amendé ses lois. Un CHRÉTIEN rend grâce, même s'il est condamné. Si je compare la bonne foi, Anaxagore nia un dépôt fait par ses hôtes. Un chrétien est « fidèle » même aux yeux de ceux qui ne sont pas chrétiens.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 341a Lycurgue ; Anaxagore, 442a, 413, 314e peines infligées, 432c, 432b morale, 341c égalité de l'âme, 341d comparaison

Réf. : 518

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 15

*Christianus*

*Si de simplicitate consistam, Aristoteles familiarem suum Hermian turpiter loco excedere fecit ; Christianus nec inimicum suum laedit. Idem Aristoteles tam turpiter Alexandro, regendo potius, adulatur, quam Plato a Dionysio uentris gratia uenditur.*

S'agit-il de la loyauté ? Aristote fit chasser honteusement son ami Hermias de la place qu'il occupait. Un CHRÉTIEN ne fait pas même tort à son ennemi. Le même Aristote flatte honteusement Alexandre, qu'il aurait dû gouverner plutôt, et non moins honteusement Platon est vendu par Denys à cause de sa gourmandise.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 222f, 341a Aristote ; Denys, 413, 441a loyal, 341c loyauté, 341d comparaison

Réf. : 519

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 16

*Christianus*

*Aristippus in purpura sub magna grauitatis superficte nepotatur, Ichthyias, dum ciuitati insidias disponit, occiditur. Hoc pro suis omni atrocitate dissipatis nemo umquam temptauit CHRISTIANUS.*

Aristippe, vêtu de pourpre, sous le masque de la gravité, mène une vie de débauches, et Hippias est tué, tandis qu'il dresse des embûches à sa patrie. C'est une chose qu'un CHRÉTIEN n'a jamais tentée pour venger ses frères décimés par toutes sortes d'atrocités.

Statut : Incertain

111, 222f, 313c, 314e peines infligées, 341a Aristippe, 413, 443a pas de vengeance, 341c vengeance, 341d comparaison

Réf. : 520

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 17

*Christiani adj.*

*Sed dicet aliquis etiam de nostris excidere quosdam a regula disciplinae. Desinunt tamen CHRISTIANI haberi penes nos ; philosophi uero illi cum talibus factis in nomine et honore sapientiae perseuerant.*

Mais on dira que, même parmi les nôtres, il y en a qui s'écartent des règles de la discipline. Sans doute, mais ils cessent d'être regardés comme CHRÉTIENS parmi nous, tandis que ces philosophes, après de telles actions, continuent à jouir du nom et de l'honneur de sages.

Statut : Incertain

111, 222f, 341a philosophes grecs, 217d, 413, 444e, 341c respect de la discipline, 341d comparaison

## Corpus indexé

Réf. : 521

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 17

*Regula, disciplina*

*Sed dicit aliquis etiam de nostris excidere quosdam a REGULAE DISCIPLINAE. Desinunt tamen Christiani haberi penes nos ; philosophi uero illi cum talibus factis in nomine et honore sapientiae perseuerant.*

Mais on dira que, même parmi les nôtres, il y en a qui s'écartent des RÈGLES DE LA DISCIPLINE. Sans doute, mais ils cessent d'être regardés comme chrétiens parmi nous, tandis que ces philosophes, après de telles actions, continuent à jouir du nom et de l'honneur de sages.

Statut : Concept, Collectif

113, 341b philosophes grecs, 217d, 413, 444e, 217e, 341c question de la discipline, 341d comparaison, 116

Réf. : 522

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 17

*Nos*

*Sed dicit aliquis etiam de nostris excidere quosdam a regula disciplinae. Desinunt tamen Christiani haberi penes NOS ; philosophi uero illi cum talibus factis in nomine et honore sapientiae perseuerant.*

Mais on dira que, même parmi les nôtres, il y en a qui s'écartent des règles de la discipline. Sans doute, mais ils cessent d'être regardés comme chrétiens parmi NOUS, tandis que ces philosophes, après de telles actions, continuent à jouir du nom et de l'honneur de sages.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 341b, 341a philosophes, 217d, 412 hérétiques, 341c les philosophes ne respectent pas leurs valeurs, 341d accusation

Réf. : 523

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Discipulus*

*Adeo quid simile philosophus et christianus, Graeciae DISCIPULUS et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum operator, et rerum aedificator et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un DISCIPLE du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

111, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétiens et philosophes, 341d comparaison

Réf. : 524

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Christianus*

*Adeo quid simile philosophus et CHRISTIANUS, Graeciae discipulus et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum operator, et rerum aedificator et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un CHRÉTIEN, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

111, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison

Réf. : 525

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Negotiator*

*Adeo quid simile philosophus et Christianus, Graeciae discipulus et caeli, famae NEGOTIATOR ET VITAE, uerborum et factorum operator, et rerum aedificator et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et CELUI QUI TRAVAILLE POUR LA VIE, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

113, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison

Réf. : 526

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Operator*

*Adeo quid simile philosophus et Christianus, Graeciae discipulus et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum OPERATOR, et rerum aedificator et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et CELUI QUI ACCOMPLIT DE BELLES ACTIONS, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

113, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison

Réf. : 527

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Aedificator*

*Adeo quid simile philosophus et Christianus, Graeciae discipulus et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum operator, et RERUM AEDIFICATOR et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre CELUI QUI ÉDIFIE et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

113, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison

Réf. : 528

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Inimicus*

*Adeo quid simile philosophus et Christianus, Graeciae discipulus et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum operator, et rerum aedificator et destructor, amicus et INIMICUS ERRORIS, ueritatis interpolator et integrator et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ENNEMI DE L'ERREUR, entre un corrupteur de la vérité et celui qui la maintient dans sa pureté et y conforme sa vie, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Incertain

113, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison, 115 contexte juridique

Réf. : 529

Tertullien

*Apologeticum*. 46. 18

*Integrator, expressor*

*Adeo quid simile philosophus et Christianus, Graeciae discipulus et caeli, famae negotiator et uitae, uerborum et factorum operator, et rerum aedificator et destructor, amicus et inimicus erroris, ueritatis interpolator et INTEGRATOR et expressor, et furator eius et custos ?*

Aussi bien, quelle ressemblance y a-t-il entre un philosophe et un chrétien, entre un disciple de la Grèce et un disciple du ciel, entre celui qui travaille pour la gloire et celui qui travaille pour la vie, entre celui qui prononce de belles paroles et celui qui accomplit de belles actions, entre celui qui édifie et celui qui détruit, entre un ami et un ennemi de l'erreur, entre un corrupteur de la vérité et CELUI QUI LA MAINTIENT DANS SA PURETÉ ET Y CONFORME SA VIE, enfin entre celui qui en est le voleur et celui qui en est le gardien ?

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 444a, 217d morale, 341a philosophes, 413, 341c ressemblance entre chrétien et philosophes, 341d comparaison

## Corpus indexé

Réf. : 530

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 02

*Nos*

*Quis poetarum, quis sophistarum, qui non omnino de prophetarum fonte potauerit ? Inde igitur philosophi sitim ingenii sui rigauerunt, ut quae de nostris habent, ea NOS comparent illis. Inde, opinor, et a quibusdam philosophia quoque eiecta est, a Thebaeis dico et a Spartiatis et Argiuis.*

Quel est le poète, quel est le sophiste qui ne se soit pas abreuvé du tout à la source des prophètes ? C'est donc là que les philosophes ont éteint la soif de leur génie : ce qu'ils ont reçu de nos enseignements, voilà ce qui les rapproche des chrétiens (NOUS). C'est aussi pour cela, j'imagine, que la philosophie fut bannie par certains États, je veux dire par les Thébains, par les Spartiates et par les Argiens.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 441a Écritures, 342a poètes, 341a sophistes ; poètes, 222f, 341c les philosophes et poètes se sont inspirés des Écritures, 341d affirmation, 342c les philosophes et poètes se sont inspirés des Écritures, 342d affirmation,

Réf. : 531

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 09

*Nos*

*Nec mirum, si uetus instrumentum ingenia philosophorum interuerunt. Ex horum semine etiam nostram hanc nouiciolam paraturam uiri quidam suis opinionibus ad philosophicas sententias adulterauerunt et de una uia obliquos multos et inexplicabiles tramites sciderunt. Quod ideo suggesserim, ne cui nota uarietas sectae huius in hoc quoque NOS philosophis adaequare uideatur et ex uarietate defensionum iudicet ueritatem.*

Et il ne faut pas s'étonner que nos vieux livres (l'Ancien Testament) aient été défigurés par les inventions des philosophes. En effet, certains hommes, sortis de leur semence, ont dénaturé par leurs opinions jusqu'à nos livres nouveaux (le Nouveau Testament), pour les adapter aux systèmes philosophiques : d'une seule route ils ont fait, en la divisant, une multitude de sentiers détournés et inextricables. Ceci, je ne l'insinue qu'en passant, de peur que la variété connue des sectes (chrétiennes) ne fournisse un nouveau prétexte de NOUS mettre sur le même pied que les philosophes, et de conclure de cette variété à la défaillance de la vérité.

Statut : Incertain

113, 441a Écritures, 342b philosophes, 341c le christianisme n'est pas une philosophie., 341d affirmations, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217e collective, 222f

Réf. : 532

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 09

*Secta*

*Nec mirum, si uetus instrumentum ingenia philosophorum interuerunt. Ex horum semine etiam nostram hanc nouiciolam paraturam uiri quidam suis opinionibus ad philosophicas sententias adulterauerunt et de una uia obliquos multos et inexplicabiles tramites sciderunt. Quod ideo suggesserim, ne cui nota uarietas SECTAE huius in hoc quoque nos philosophis adaequare uideatur et ex uarietate defensionum iudicet ueritatem.*

Et il ne faut pas s'étonner que nos vieux livres (l'Ancien Testament) aient été défigurés par les inventions des philosophes. En effet, certains hommes, sortis de leur semence, ont dénaturé par leurs opinions jusqu'à nos livres nouveaux (le Nouveau Testament), pour les adapter aux systèmes philosophiques : d'une seule route ils ont fait, en la divisant, une multitude de sentiers détournés et inextricables. Ceci, je ne l'insinue qu'en passant, de peur que la variété connue des SECTES (chrétiennes) ne fournisse un nouveau prétexte de nous mettre sur le même pied que les philosophes, et de conclure de cette variété à la défaillance de la vérité.

Statut : Incertain

112, 441a Écritures, 342b philosophes, 341c le christianisme n'est pas une philosophie, 341d affirmations, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217e collective, 222f, 116

Réf. : 533

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 11

*Christiani*

*Omnia aduersus ueritatem de ipsa ueritate constructa sunt, operantibus aemulationem istam spiritibus erroris. Ab his adulteria huiusmodi salutaris disciplinae subornata, ab his quaedam etiam fabulae immissae, quae de similitudine fidem infirmarent ueritatis uel eam sibi potius euincerent, ut quis ideo non putet CHRISTIANIS credendum, quia nec poetis nec philosophis, uel ideo magis poetis et philosophis existimet credendum, quia non CHRISTIANIS.*

Tout ce qu'on a édifié contre la vérité a été édifié au moyen de la vérité elle-même et ce sont les esprits de l'erreur qui ont produit cette émulation. Ce sont eux qui ont préparé en secret les altérations de notre salutaire doctrine ; ce sont eux encore qui ont fait circuler certaines fables, pour affaiblir par leur ressemblance la foi due à la vérité, ou pour attirer la foi à eux-mêmes. Leur but est de faire penser qu'il ne faut pas croire les CHRÉTIENS, par la raison qu'il ne faut pas croire non plus les poètes ni les philosophes ; ou bien qu'il faut croire plutôt les poètes et les philosophes, par la raison qu'il ne faut pas croire les CHRÉTIENS.

Statut : Incertain

111, 222f, 341a philosophes ; poètes, 217d morale, 441a, 413, 341c ennemis des chrétiens, 341d énumération

Réf. : 534

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 11

*Disciplina*

*Omnia aduersus ueritatem de ipsa ueritate constructa sunt, operantibus aemulationem istam spiritibus erroris. Ab his adulteria huiusmodi salutaris DISCIPLINAE subornata, ab his quaedam etiam fabulae immissae, quae de similitudine fidem infirmarent ueritatis uel eam sibi potius euincerent, ut quis ideo non putet christianis credendum, quia nec poetis nec philosophis, uel ideo magis poetis et philosophis existimet credendum, quia non christianis.*

Tout ce qu'on a édifié contre la vérité a été édifié au moyen de la vérité elle-même et ce sont les esprits de l'erreur qui ont produit cette émulation. Ce sont eux qui ont préparé en secret les altérations de notre salutaire DOCTRINE ; ce sont eux encore qui ont fait circuler certaines fables, pour affaiblir par leur ressemblance la foi due à la vérité, ou pour attirer la foi à eux-mêmes. Leur but est de faire penser qu'il ne faut pas croire les chrétiens, par la raison qu'il ne faut pas croire non plus les poètes ni les philosophes ; ou bien qu'il faut croire plutôt les poètes et les philosophes, par la raison qu'il ne faut pas croire les chrétiens.

Statut : Concept, Collectif

112, 341a philosophes ; poètes, 342a philosophes ; poètes, 341c ils sont responsables des accusations, 341d énumération, 217d morale, 441a, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 116, 342c ils sont responsables des accusations, 342d énumération

Réf. : 535

Tertullien

*Apologeticum*. 47. 14

*Sacramentum*

*Vnde haec, oro uos, philosophis aut poetis tam consimilia ? Non nisi de nostris sacramentis. Si de nostris sacramentis, ut de prioribus, ergo fideliora sunt nostra magisque credenda, quorum imagines quoque fidem inueniunt. Si de suis sensibus, iam ergo SACRAMENTA NOSTRA imagines posteriorum habebuntur, quod rerum forma non sustinet ; numquam enim corpus umbra aut ueritatem imago praecedat.*

Or, s'ils les ont prises dans nos mystères, parce que ceux-ci sont plus anciens, il en résulte que nos mystères sont plus véridiques et plus croyables, puisque ce qui n'en est que la copie trouve même créance. S'ils les ont prises dans leur imagination, il en résultera que NOS MYSTÈRES seront la copie de choses qui sont venues après eux, ce qui est contraire à la nature, car jamais l'ombre n'existe avant le corps et jamais la copie de la vérité ne précède la vérité.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e description collective, 441b, 341a philosophes grecs, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 444a, 115, 341c question des mystères chrétiens, 341d affirmation

Réf. : 536

Tertullien

*Apologeticum*. 48. 01

*Christianus*

*Age iam, si qui philosophus adfirmet, ut ait Laberius de sententia Pythagorae, hominem fieri ex mulo, colubram ex muliere, et in eam opinionem omnia argumenta eloquii uirtute distorsit, nonne consensum mouebit et fidem infiget ? Etiam ab animalibus abstinenti propterea persuasum quis habeat, ne forte bubulam de aliquo proauo suo obsonet ? At enim CHRISTIANUS si de homine hominem ipsumque de Gaio Gaium reducem repromittat, lapidibus magis nec saltem coetibus a populo exiget ?*

Poursuivons : si quelque philosophe soutenait, comme Labérius le dit sur la foi de Pythagore, qu'après la mort un mulet est changé en homme, une femme en vipère, et s'il faisait valoir tous les arguments, avec toute la force de l'éloquence, pour établir cette opinion, n'emporterait-il pas votre assentiment et ne ferait-il pas entrer la foi dans votre esprit ? D'aucuns se persuaderaient même qu'il faut s'abstenir de la chair des animaux, pour ne pas acheter par hasard au marché du bœuf provenant de quelque aïeul ! Mais, en vérité, si un CHRÉTIEN assure qu'un homme redeviendra un homme et que Gaius redeviendra Gaius, à l'instant même, on veut lui donner d'une vessie par le nez et le peuple le chasse je ne dis pas à coups de poings, mais à coups de pierres !

Statut : Incertain

111, 342a Laberius, 341a Pythagore, 222f, 321b haine de la foule païenne, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341c question de la chair des animaux, 341d formule

Réf. : 537

Tertullien

*Apologeticum*. 48. 13

*Profanus*

*Ideoque nec mors iam, nec rursus ac rursus resurrectio, sed erimus idem qui nunc, nec alii post, dei quidem cultores apud deum semper, superinduti substantia propria aeternitatis ; PROFANI uero et qui non integre ad deum, in poena aequae iugis ignis, habentes ex ipsa natura eius diuinam scilicet, subministrationem incorruptibilitatis.*

Alors donc, plus de mort, plus de résurrections successives ! Mais nous serons ce que nous sommes maintenant, et nous ne changerons plus : LES ADORATEURS DE DIEU seront unis à Dieu pour toujours, revêtus de la substance propre de l'immortalité ; les impies, au contraire, et ceux qui ne sont pas irréprochables aux yeux de Dieu, subiront la peine d'un feu également éternel, possédant, grâce à la nature particulière de ce feu, une incorruptibilité procurée, cela s'entend, par Dieu.

Statut : Incertain

113, 217d morale, 222f, 413, 441a, 441b

## Corpus indexé

Réf. : 538

Tertullien

*Apologeticum*. 49. 01

*Nos*

*Haec sunt, quae in NOBIS solis praesumptiones uocantur, in philosophis et poetis summae scientiae et insignia ingenia. Illi prudentes, nos inepti ; illi honorandi, nos irridendi, immo eo amplius et puniendi.*

Voilà les croyances que chez NOUS seuls on traite de « préjugés ». Chez les philosophes et les poètes, ce sont des conquêtes d'une science sublime et d'un génie supérieur. Ils sont « sages » et nous sommes « ineptes ». A eux les honneurs, à nous la moquerie, non, plus que cela, le châtement !

Statut : Incertain

113, 314e peines infligées, 222f, 217d, 341a philosophes ; poètes, 413, 341c valeurs morales, 341d comparaison

Réf. : 539

Tertullien

*Apologeticum*. 49. 01

*Nos*

*Haec sunt, quae in nobis solis praesumptiones uocantur, in philosophis et poetis summae scientiae et insignia ingenia. Illi prudentes, NOS inepti ; illi honorandi, nos irridendi, immo eo amplius et puniendi.*

Voilà les croyances que chez nous seuls on traite de « préjugés ». Chez les philosophes et les poètes, ce sont des conquêtes d'une science sublime et d'un génie supérieur. Ils sont « sages » et nous sommes « ineptes ». A eux les honneurs, à NOUS la moquerie, non, plus que cela, le châtement !

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 217d morale, 432c collective, 432b morale, 341b philosophes ; poètes, 341c leurs croyances sont vues comme des préjugés, 341d formule

Réf. : 540

Tertullien

*Apologeticum*. 49. 04

*Nos*

*De qua iniquitate saeuitiae non modo caecum hoc uulgus exultat et insultat, sed et quidam uestrum, quibus fauor uulgi de iniquitate captatur, gloriantur ; quasi non totum, quod in NOS potestis, nostrum sit arbitrium.*

Donc, tu ne me condamneras que si je veux être condamné. Puisque donc tu ne peux ce que tu peux contre moi, qu'autant que je le veuille, ce que tu peux dépend donc de ma volonté, et non de ta puissance. Elle est donc bien vaine, la joie que la populace éprouve de NOUS voir persécutés.

Statut : Incertain

113, 217e, 222f, 314e peines infligées, 321b haine de la foule

Réf. : 541

Tertullien

*Apologeticum*. 49. 05

*Christianus* adj.

*Certe, si uelim, CHRISTIANUS sum. Tunc ergo me damnabis, si damnari uelim. Cum uero quod in me potes, nisi uelim, non potes, iam meae uoluntatis est quod potes, non tuae potestatis. Proinde et uulgus uane de nostra uexatione gaudet.*

Certes, je ne suis CHRÉTIEN que si je le veux. Donc, tu ne me condamneras que si je veux être condamné. Puisque donc tu ne peux ce que tu peux contre moi, qu'autant que je le veuille, ce que tu peux dépend donc de ma volonté, et non de ta puissance.

Statut : Incertain

111, 222f, 342a magistrats romains, 413, 441b, 342c pouvoir des magistrats, 342d formule

Réf. : 542

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 02

*Caput*

*Tamen et proeliatur omnibus uiribus et uincens in proelio gaudet qui de proelio querebatur, quia et gloriam consequitur et praedam. Proellium est nobis, quod prouocatur ad tribunalia, ut illic sub discrimine CAPITIS pro ueritate certemus. Victoria est autem, pro quo certaueris, obtinere. Ea uictoria habet et gloriam placendi deo et praedam uiuendi in aeternum.*

Et pourtant on combat de toutes ses forces et, une fois vainqueur dans le combat, le soldat qui se plaignait du combat, se réjouit, parce qu'il obtient à la fois la gloire et le butin. Notre combat à nous, c'est d'être traduits devant les tribunaux, afin d'y lutter, au péril de NOTRE TÊTE, pour la vérité. Or, c'est remporter la victoire que d'atteindre le but pour lequel on lutte. Et cette victoire a un double résultat : la gloire de plaire à Dieu, et le butin qui consiste dans la vie éternelle.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 217d morale, 314d tribunal, 441b dogmes, 443a plaire à Dieu, 413, 222f



Réf. : 543

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 02

*Innocentia*

*Sed hoc agite, boni praesides, meliores multo apud populum, si illis Christianos immolaueritis, cruciate, torquete, damnate, atterite nos : probatio est enim INNOCENTIAE NOSTRAE iniquitas uestra. Ideo nos haec pati deus patitur. Nam et proxime ad lenonem damnando Christianam potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiae apud nos atrocior omnino poena et omni morte reputari.*

Mais courage, bons gouverneurs, qui devenez beaucoup meilleurs aux yeux du peuple, si vous lui immolez des chrétiens, tourmentez-nous, torturez-nous, condamnez-nous, broyez-nous ! C'est une preuve de NOTRE INNOCENCE que votre iniquité ! Et voilà pourquoi Dieu supporte que nous supportions ces tribulations. Car naguère encore, en condamnant une chrétienne à la maison de débauche plutôt qu'au lion, vous avez reconnu que la perte de la pudeur est regardée chez nous comme un mal plus atroce que toute espèce de châtement et que toute espèce de mort.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 313c, 314d, 413, 441b salut, 444a, 115

Réf. : 544

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 02

*Nos*

*Tamen et proeliatur omnibus uiribus et uincens in proelio gaudet qui de proelio querebatur, quia et gloriam consequitur et praedam. Proelium est NOBIS, quod prouocatur ad tribunalia, ut illic sub discrimine capitis pro ueritate certemus. Victoria est autem, pro quo certaueris, obtinere. Ea uictoria habet et gloriam placendi deo et praedam uiuendi in aeternum.*

Et pourtant on combat de toutes ses forces et, une fois vainqueur dans le combat, le soldat qui se plaignait du combat, se réjouit, parce qu'il obtient à la fois la gloire et le butin. Notre combat à NOUS, c'est d'être traduits devant les tribunaux, afin d'y lutter, au péril de notre tête, pour la vérité. Or, c'est remporter la victoire que d'atteindre le but pour lequel on lutte. Et cette victoire a un double résultat : la gloire de plaire à Dieu, et le butin qui consiste dans la vie éternelle.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d, 313c, 314d, 413, 441b salut, 443a

Réf. : 545

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 12

*Christiani*

*Sed hoc agite, boni praesides, meliores multo apud populum, si illis CHRISTIANOS immolaueritis, cruciate, torquete, damnate, atterite nos : probatio est enim innocentiae nostrae iniquitas uestra. Ideo nos haec pati deus patitur. Nam et proxime ad lenonem damnando Christianam potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiae apud nos atrocior omnino poena et omni morte reputari.*

Mais courage, bons gouverneurs, qui devenez beaucoup meilleurs aux yeux du peuple, si vous lui immolez des CHRÉTIENS, tourmentez-nous, torturez-nous, condamnez-nous, broyez-nous ! C'est une preuve de notre innocence que votre iniquité ! Et voilà pourquoi Dieu supporte que nous supportions ces tribulations. Car naguère encore, en condamnant une chrétienne à la maison de débauche plutôt qu'au lion, vous avez reconnu que la perte de la pudeur est regardée chez nous comme un mal plus atroce que toute espèce de châtement et que toute espèce de mort.

Statut : Incertain

111, 222f, 313c, 217d morale, 314e peines infligées, 441a, 341b gouverneurs, 441b, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341c innocence des chrétiens, 341d énumération

Réf. : 546

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 12

*Nos*

*Sed hoc agite, boni praesides, meliores multo apud populum, si illis Christianos immolaueritis, cruciate, torquete, damnate, atterite nos : probatio est enim innocentiae nostrae iniquitas uestra. Ideo NOS haec pati deus patitur. Nam et proxime ad lenonem damnando Christianam potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiae apud nos atrocior omnino poena et omni morte reputari.*

Mais courage, bons gouverneurs, qui devenez beaucoup meilleurs aux yeux du peuple, si vous lui immolez des chrétiens, tourmentez-nous, torturez-nous, condamnez-nous, broyez-nous ! C'est une preuve de notre innocence que votre iniquité ! Et voilà pourquoi Dieu supporte que nous supportions ces tribulations. Car naguère encore, en condamnant une chrétienne à la maison de débauche plutôt qu'au lion, vous avez reconnu que la perte de la pudeur est regardée chez NOUS comme un mal plus atroce que toute espèce de châtement et que toute espèce de mort.

Statut : Incertain

113, 222f, 313c, 217d morale, 314e peines infligées, 441a, 342a gouverneurs, 441b, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c les magistrats sont mauvais, 342d formule

## Corpus indexé

Réf. : 547

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 12

*Christiana*

*Sed hoc agite, boni praesides, meliores multo apud populum, si illis Christianos immolaueritis, cruciate, torquete, damnate, atterite nos : probatio est enim innocentiae nostrae iniquitas uestra. Ideo nos haec pati deus patitur. Nam et proxime ad leonem damnando CHRISTIANAM potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiae apud nos atrocior omni poena et omni morte reputari.*

Mais courage, bons gouverneurs, qui devenez beaucoup meilleurs aux yeux du peuple, si vous lui immolez des chrétiens, tourmentez-nous, torturez-nous, condamnez-nous, broyez-nous ! C'est une preuve de notre innocence que votre iniquité ! Et voilà pourquoi Dieu supporte que nous supportions ces tribulations. Car naguère encore, en condamnant une CHRÉTIENNE à la maison de débauche plutôt qu'au lion, vous avez reconnu que la perte de la pudeur est regardée chez nous comme un mal plus atroce que toute espèce de châtement et que toute espèce de mort.

Statut : Incertain

111, 222f, 313c, 217d morale, 314e peines infligées, 441a, 341b gouverneurs, 441b, 413, 213a sexe féminin, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 548

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 13

*Secta*

*Nec quicquam tamen proficit exquisitior quaeque crudelitas uestra ; illecebra est magis SECTAE. Plures effcitur, quotiens metimur a uobis : semen est sanguis Christianorum.*

Mais elles ne servent à rien, vos cruautés les plus raffinées. Elles sont plutôt un attrait pour NOTRE SECTE. Nous devenons plus nombreux, chaque fois que vous nous moissonnez : le sang des chrétiens est une semence.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 213h, 217e, 314e peines infligées, 313c, 342b gouverneurs, 441d, 413, 342c question des peines infligées, 342d formule

Réf. : 549

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 13

*Sanguis, christiani* adj.

*Nec quicquam tamen proficit exquisitior quaeque crudelitas uestra ; illecebra est magis sectae. Plures effcitur, quotiens metimur a uobis : semen est SANGUIS CHRISTIANORUM.*

Mais elles ne servent à rien, vos cruautés les plus raffinées. Elles sont plutôt un attrait pour notre secte. Nous devenons plus nombreux, chaque fois que vous nous moissonnez : Le SANG DES CHRÉTIENS est une semence.

Statut : Concept, Collectif

113, 213h, 217e, 314e peines infligées, 313c, 342b gouverneurs, 441d, 413, 342c question des peines infligées, 342d formule

Réf. : 550

Tertullien

*Apologeticum*. 50. 14

*Christiani*

*Multi apud uos ad tolerantiam doloris et mortis hortantur, ut Cicero in Tusculanis, ut Seneca in Fortuitis, ut Diogenes, ut Pyrrhon, ut Callinicus ; nec tamen tantos inueniunt uerba discipulos, quantos CHRISTIANI factis docendo.*

Il y en a beaucoup chez vous qui exhortent à supporter la douleur et la mort : par exemple, Cicéron dans ses " Tusculanes ", Sénèque dans ses " Choses fortuites ", Diogène, Pyrrhon, Callinicus. Et pourtant leurs paroles ne trouvent pas autant de disciples que les CHRÉTIENS qui enseignent par leurs actions.

Statut : Incertain

111, 213h, 341a Cicéron, 342a Diogène 444a, 413, 342c question de la douleur et de la mort, 342d énumération

Réf. : 551

Tertullien

*De baptismo*. 01. 03

*Pisciculus*

*Sed nos PISCICULI secundum nostrum Iesum Christum in aqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo salui sumus. Itaque illa monstrosissima, cui nec integre quidem docendi ius erat, optime norat necare pisciculos de aqua auferens.*

Mais nous, PETITS POISSONS, qui tenons notre nom de Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau et ce n'est qu'au demeurant en elle que nous sommes sauvés. C'est pourquoi ce monstre de femme qui normalement n'avait même pas le droit d'enseigner, a trouvé le moyen de faire mourir ces petits poissons : les sortir de l'eau.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d morale : tiennent leur nom de J.-C., 344a prêtresse des caïnites, 344c accusation de faire apostasier des chrétiens, 344d image du poisson, 223a1 naissance spirituelle au moment du baptême, 441b dogmes : baptême vu comme un moyen de salut, 441c rites, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur les individus, 223b2 abandon de la foi chrétienne

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 552

Tertullien

*De baptismo.* 01. 03

Nos

*Sed NOS pisciculi secundum nostrum Iesum Christum in aqua nascimur, nec aliter quam in aqua permanendo salui sumus. Itaque illa monstrosissima, cui nec integre quidem docendi ius erat, optime norat necare pisciculos de aqua auferens.*

Mais NOUS, petits poissons, qui tenons notre nom de Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau et ce n'est qu'au demeurant en elle que nous sommes sauvés. C'est pourquoi ce monstre de femme qui normalement n'avait même pas le droit d'enseigner, a trouvé le moyen de faire mourir ces petits poissons : les sortir de l'eau.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d morale : tiennent leur nom de J.-C., 344a prêtresse des caïnites, 344c accusation de faire apostasier des chrétiens, 344d image du poisson, 223a1 naissance spirituelle au moment du baptême, 441b dogmes : baptême vu comme un moyen de salut, 441c rites, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur les individus, 223b2 abandon de la foi chrétienne, 217e collective

Réf. : 553

Tertullien

*De baptismo.* 02. 02

Nos

*Mentior si non e contrario idolorum sollemnia uel arcana de suggestu et apparatu deque sumptu fidem et auctoritatem sibi extruunt. Pro misera incredulitas, quae denegas deo proprietates suas, simplicitatem et potestatem. Quid ergo ? Nonne mirandum est lauacro dilui mortem ? Quia mirandum est, idcirco non creditur ? Atquin eo magis credendum est : qualia enim decet esse opera diuina nisi super omnem admirationem ? NOS quoque ipsi miramur, sed quia credimus. ceterum incredulitas miratur quia non credit : miratur enim simplicia quasi uana, magnifica quasi impossibilia.*

Car, ma parole ! C'est sur l'éclat extérieur, l'apparat, le luxe que les solennités des idoles fondent leur autorité et la foi qu'on leur prête. O misérable incrédule, toi qui refuses à Dieu ce qui revient en propre : la simplicité et la puissance. Quoi donc ? N'est-ce pas étonnant qu'un bain puisse dissoudre la mort ? Parce que c'est étonnant, est-ce assez pour ne pas croire ? Au contraire, c'est une raison pour croire encore plus. Ne convient-il pas aux œuvres divines de dépasser tout étonnement ? NOUS aussi, nous nous étonnons mais nous croyons. Du reste, si l'incrédulité s'étonne c'est parce qu'elle ne croit pas ; elle s'étonne car ce qui est simple elle l'estime vain, et ce qui est grand elle le juge impossible.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d les chrétiens sont des croyants, 217e collective, 331c pratiques idolâtriques, 443a simplicité ; puissance de Dieu, 441b le baptême permet de vaincre la mort, 413 opinion sur les individus, 414 opinion de Tertullien sur Dieu et le rôle du baptême

Réf. : 554

Tertullien

*De baptismo.* 04. 03

Petrus

*Ideoque nulla distinctio est mari quis an stagno, flumine an fonte, lacu an alueo diluatur, nec quicquam refert inter eos quos Ioannes in Iordane et quos PETRUS in Tiberi tinxit : nisi si et ille spado quem Philippus inter uias fortuita aqua tint plus salutis aut minus rettulit.*

Il n'y a aucune différence entre celui qui est lavé dans la mer ou dans un étang, dans un fleuve ou une source, dans un lac ou un bassin. De même il n'y a pas de différence entre ceux que Jean a baptisés dans le Jourdain et PIERRE dans le Tibre. De même encore, cet eunuque que Philippe baptisa avec une eau trouvée au hasard de la route n'en retira pour son salut rien de plus ni rien de moins.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 211b Tibre ; Jourdain, 217d baptiste, 441c baptême peut avoir lieu dans mer, étang, fleuve, source, lac, bassin : énumération, 441b le baptême ne donne pas obligatoirement le salut, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur les individus, 441a N.Test : Évangiles

Réf. : 555

Tertullien

*De baptismo.* 06. 02

*Ecclesia*

*Nam si in tribus testibus stabit omne uerbum, dei quarto magis donum ? Habemus benedictione eosdem arbitros fidei quos et sponsos salutis. Sufficit ad fiduciam spei nostrae etiam numerus nominum diuinorum. Cum autem sub tribus et testatio fidei et sponsio salutis pigneretur, necessario adicitur ecclesiae mentio, quoniam ubi tres, id est pater et filius et spiritus sanctus ; ibi ECCLESIA quae trium corpus est.*

Car si toute parole de Dieu s'appuie sur les trois témoins, combien plus son don ! En vertu de la bénédiction baptismale, nous avons comme témoins de foi ceux même qui sont les garants du salut. Et cette triade de noms divins suffit aussi pour fonder notre espérance. Et puisque le témoignage de la foi contre la garantie du salut ont pour caution les trois personnes, nécessairement la mention de l'ÉGLISE s'y trouve ajoutée. Car là où sont les trois, Père, Fils et Saint Esprit, là aussi se trouve l'Église qui est le corps des trois.

Statut : Concept, Collectif

112, 441b dogmes : Trinité, 443c baptême, 441a Écritures : parole de Dieu, 414 opinion de Tertullien sur la religion, ici le dogme de la Trinité, 411 opinion sur l'Église : corps, 217e collective, 217d corps des trois : Père, Fils, Saint Esprit

## Corpus indexé

Réf. : 556

Tertullien

*De baptismo.* 08. 04

*Ecclesia*

*ideoque Estote, inquit, simplices ut columbae : ne hoc quidem sine argumento praecedentis figurae : quemadmodum enim post aquas diluuii quibus iniquitas antiqua purgata est, post baptismum ut ita dixerim mundi, pacem caelestis irae praeco columba terris adnuntiavit dimissa ex arca et cum olea reuersa - quod signum etiam ad nationes pacis praetenditur eadem dispositione spiritalis effectus terrae, id est carni nostrae, emergenti de lauacro post uetera delicta columba sancti spiritus aduolat pacem dei adferens, emissa de caelis ubi ECCLESIA est arcae figura.*

C'est pourquoi il nous est dit : " Soyez simples comme des colombes ", et cela n'est pas sans rapport avec une figure qui a précédé : après que les eaux du déluge eurent purifié l'antique souillure, après le baptême du monde, si j'ose dire, c'est la colombe lâchée de l'arche et revenant avec un rameau d'olivier- symbole de paix - même pour les païens- qui vint en messagère annoncer à la terre l'apaisement de la colère du ciel. Ainsi, selon une disposition semblable, mais dont l'effet est tout spirituel, la colombe qu'est l'esprit-saint vole vers la terre, c'est à dire notre chair, cette chair sortant du bain, lavée de ses anciens péchés. Elle apporte la paix de Dieu, en messagère du ciel où se tient l'ÉGLISE dont l'arche est la figure.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : A.Test., Déluge, 441b dogmes : S' Esprit et le pardon des péchés, 441c baptême, 443a paix ; simplicité, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d Église vue comme l'arche

Réf. : 557

Tertullien

*De baptismo.* 09. 03

*Populus*

*Haec est aqua quae de comite petra POPULO proflebat : si enim petra Christus, sine dubio aqua in Christo baptismum uidemus benedici. Quanta aquae gratia penes deum et Christum eius ad baptismi confirmationem.*

C'est cette eau qui pour le PEUPLE coulait du rocher qui l'accompagnait. Si en effet ce rocher était le christ, il n'y a pas de doute, nous constatons là que par cette eau coulant du christ, le baptême reçoit sa consécration. Pour renforcer le sens du baptême, quel privilège l'eau n'a-t-elle pas auprès de Dieu et de son Christ !

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 441b dogme : le baptême est un lien avec Dieu et le Christ, 118 politique

Réf. : 558

Tertullien

*De baptismo.* 10. 01

*Ioannes*

*Diximus quantum mediocritati nostrae licuit de uniuersis quae baptismi religionem instruunt. Nunc ad reliquum statum eius aequae ut potero progrediar de quaestiunculis quibusdam. Baptismus a IOANNE denuntiatus iam tunc habuit quaestionem ab ipso quidem domino propositam ad pharisaeos, caelestisne is baptismus esset an ueto terrenus : de quo illi non ualuerunt constanter respondere, utpote non intelligentes quia nec credentes.*

Jusqu'ici, nous avons exposé, selon nos faibles moyens, tout ce qui fonde le culte baptismal. Je poursuivrai maintenant en traitant toujours, comme je le pourrai, de quelques problèmes secondaires qui se posent sur le sujet. Le baptême annoncé par JEAN donna lieu déjà de son temps à cette question que le Seigneur lui même posa aux pharisiens : le baptême de Jean était-il du ciel ou de la terre ? Ceux-ci purent donner une réponse ferme, car eux ne croyaient pas puisqu'ils ne croyaient pas non plus.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f incertain, 441c culte baptismal, 414 opinion sur la religion, 413 opinion sur Jean, 216b faibles moyens, 441a Écritures, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 343a pharisiens, 343c débat sur le baptême de Jean, 343d affirmation sur le fait que les juifs ne croient pas, 213a sexe masculin

Réf. : 559

Tertullien

*De baptismo.* 10. 02

*Ioannes*

*Nos quidem quantula fide sumus tantulo et intellectu possumus aestimare diuinum quidem eum baptismum fuisse, mandatu tamen non et potestate, quod et IOANNEM a domino missum legimus in hoc munus, ceterum humanum condicione. Nihil enim caeleste praestabat, sed caelestibus praeministrabat, paenitentiae scilicet praepositus quae est in hominis uoluntate.*

Nous, qui pourtant avons si peu d'intelligence, à la mesure même de notre peu de foi, nous pouvons répondre que ce baptême était vraiment divin. Mais il l'était seulement par son institution, non par ses effets. Car JEAN, lisons nous fut envoyé par le Seigneur pour cet office précis ; au demeurant il restait homme. Il ne conférait rien de célestes : il était chargé d'exhorter à la pénitence qui relève du vouloir de l'homme.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 217d intellectuelle : gens peu intelligents ; peu de foi, 414 opinion de Tertullien sur le baptême qui est divin, 441c baptême, 441a Écritures, 213a sexe masculin, 443a pénitence

Réf. : 560

Tertullien

*De baptismo.* 10. 02

Nos

*NOS quidem quantula fide sumus tantulo et intellectu possumus aestimare diuinum quidem eum baptismum fuisse, mandatu tamen non et potestate, quod et Ioannem a domino missum legimus in hoc munus, ceterum humanum condicione. Nihil enim caeleste praestabat, sed caelestibus praeministrabat, paenitentiae scilicet praepositus quae est in hominis uoluntate.*

NOUS, qui pourtant avons si peu d'intelligence, à la mesure même de notre peu de foi, nous pouvons répondre que ce baptême était vraiment divin. Mais il l'était seulement par son institution, non par ses effets. Car Jean, lions nous fut envoyé par le Seigneur pour cet office précis ; au demeurant il restait homme. Il ne conférait rien de célestes : il était chargé d'exhorter à la pénitence qui relève du vouloir de l'homme.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d intellectuelle : gens peu intelligents ; peu de foi, 414 opinion de Tertullien sur le baptême qui est divin, 441c baptême, 441a Écritures, 443a pénitence

Réf. : 561

Tertullien

*De baptismo.* 10. 04

Ioannes

*Etiam ipse dominus nisi ipse prius ascenderet ad patrem aliter negauit spiritum descensurum. Ita quod dominos nondum conferebat seruis utique praestare non posset. Adeo postea in Actin Apostolorum inuenimus quoniam qui IOANNIS baptismum habebant spiritum accepisse sanctum, quem ne auditu quidem nouera.*

Or le Seigneur lui même affirma que l'Esprit ne descendrait pas avant que lui même ne fut remonté auprès du Père. Ce que le Seigneur ne conférait pas encore, le serviteur non plus ne pouvait l'accorder. C'est si vrai que nous trouvons plus loin dans les *Actes des apôtres* que ceux qui avaient reçu le baptême de JEAN n'avaient pas reçu l'Esprit-saint.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441a Actes des apôtres : N.Test., 441b dogme : descente de l'Esprit Saint, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur Jean

Réf. : 562

Tertullien

*De baptismo.* 10. 05

Ioannes

*Ergo non erat caeleste quod caelestia non exhibebat, cum ipsum quod caeleste in IOANNE fuerat, spiritus prophetiae, post totius spiritus in dominum translationem usque adeo defecerit ut quem praedicauerat, quem aduenientem designauerat, postmodum an ipse esset miserit sciscitatum. Agebatur itaque baptismus paenitentiae quasi candidatus remissionis et sanctificationis in Christo subsequaturae.*

Ce qui ne procurait pas les dons célestes n'était donc pas du ciel. On le voit bien : ce qui en JEAN avait été du ciel, son esprit de prophétie, vint si bien à lui manquer une fois l'esprit tout entier vers le Seigneur, qu'à celui-là même qu'il avait prêché, qu'il avait désigné lors de sa venue, il envoya demander par la suite si c'était lui qui devait venir.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441b dogme : le baptême est un don céleste, 217d intellectuelle : esprit de prophétie ; prédicateur, 213a sexe masculin, 214a 1<sup>er</sup> siècle

Réf. : 563

Tertullien

*De baptismo.* 11. 03

*Ecclesia*

*Sed nec moueat quosdam quod non ipse tinguebat. in quem enim tingeret ? In paenitentiam ? Quo ergo illi praecursorem ? In peccatorum remissionem, quam uerbo dabat ? In semetipsum, quem in humilitate celabat ? In spiritum sanctum, qui nondum ad patrem ascenderat ? In ECCLESIAM, quam nondum apostolis struxerat ?*

Que personne ne soit surpris de ne pas voir le Christ. De quel baptême aurait-il été baptisé ? D'un baptême de pénitence ? Alors pourquoi le précurseur ? Pour la rémission des péchés ? Il les remettait d'une seule parole ! D'un baptême en son nom ? Il se dérobaît par humilité ! Au nom de l'Esprit Saint ? Mais lui même n'était pas encore remonté auprès du Père. Au nom de l'ÉGLISE ? Il ne l'avait pas encore fondée sur les apôtres.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif, 441c baptême ; pénitence et rémission des péchés, 441b dogmes : énumération, 411 opinion sur l'Église, 443a humilité, 214a avant sa fondation par les apôtres, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 564

Tertullien

*De baptismo.* 11. 03

*Apostolus*

*Sed nec moueat quosdam quod non ipse tinguebat. In quem enim tingeret ? in paenitentiam ? Quo ergo illi praecursorem ? In peccatorum remissionem, quam uerbo dabat ? In semetipsum, quem in humilitate celabat ? In spiritum sanctum, qui nondum ad patrem ascenderat ? In ecclesiam, quam nondum APOSTOLIS struxerat ?*

Que personne ne soit surpris de ne pas voir le Christ. De quel baptême aurait-il été baptisé ? D'un baptême de pénitence ? Alors pourquoi le précurseur ? Pour la rémission des péchés ? Il les remettait d'une seule parole ! D'un baptême en son nom ? Il se déroba par humilité ! Au nom de l'Esprit Saint ? Mais lui même n'était pas encore remonté auprès du Père. Au nom de l'Église ? Il ne l'avait pas encore fondée sur les APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c baptême ; pénitence et rémission des péchés, 441b dogmes : énumération, 411 opinion sur l'Église, 443a humilité, 214a avant sa fondation par les apôtres, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 565

Tertullien

*De baptismo.* 11. 04

*Ioannes*

*Itaque tinguebant discipuli eius ut ministri, ut IOANNES anteprecursor, eodem baptismo Ioannis, ne quo alio putes : quia nec extat alias nisi postea Christi, qui tunc utique a discentibus dari non poterat utpote nondum adimpleta gloria domini nec instructa efficacia lauacri per passionem et resurrectionem, quia nec mors nostra dissolui posset nisi domini passione nec uita restitui sine resurrectione ipsius.*

C'est pourquoi ses disciples baptisaient en sous ordres, comme JEAN le Précurseur et du même baptême que lui : qu'on ne pense donc pas qu'il s'agisse encore d'un autre baptême ; il n'y en pas d'autres sauf celui que le Christ instituera par la suite. Mais à ce moment là ; les apôtres ne pouvaient pas encore le donner puisque le Seigneur n'avait pas encore consommé sa gloire, ni fondé l'efficacité du baptême par sa passion et sa résurrection ; car notre mort ne pouvait être détruite sans la passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 217d description morale ou intellectuelle, 441c baptême, 441b dogme : le seul baptême est celui institué par le Christ ; salut par la résurrection, 214a I<sup>er</sup> siècle : Passion et Résurrection, 441a Écritures : N.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur Jean

Réf. : 566

Tertullien

*De baptismo.* 11. 04

*Discipulus*

*Itaque tinguebant DISCIPULI eius ut ministri, ut Ioannes anteprecursor, eodem baptismo Ioannis, ne quo alio putes : quia nec extat alias nisi postea Christi, qui tunc utique a discentibus dari non poterat utpote nondum adimpleta gloria domini nec instructa efficacia lauacri per passionem et resurrectionem, quia nec mors nostra dissolui posset nisi domini passione nec uita restitui sine resurrectione ipsius.*

C'est pourquoi ses DISCIPLES baptisaient en sous ordres, comme Jean le Précurseur et du même baptême que lui : qu'on ne pense donc pas qu'il s'agisse encore d'un autre baptême ; il n'y en pas d'autres sauf celui que le Christ instituera par la suite. Mais à ce moment là ; les apôtres ne pouvaient pas encore le donner puisque le Seigneur n'avait pas encore consommé sa gloire, ni fondé l'efficacité du baptême par sa passion et sa résurrection ; car notre mort ne pouvait être détruite sans la passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d rôle dans le baptême, 441c baptême, 441b dogme : le seul baptême est celui institué par le Christ ; salut par la résurrection, 214a I<sup>er</sup> siècle : Passion et Résurrection, 441a Écritures : N.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les disciples

Réf. : 567

Tertullien

*De baptismo.* 11. 04

*Minister*

*Itaque tinguebant discipuli eius ut MINISTRI ut Ioannes anteprecursor, eodem baptismo Ioannis, ne quo alio putes : quia nec extat alias nisi postea Christi, qui tunc utique a discentibus dari non poterat utpote nondum adimpleta gloria domini nec instructa efficacia lauacri per passionem et resurrectionem, quia nec mors nostra dissolui posset nisi domini passione nec uita restitui sine resurrectione ipsius.*

C'est pourquoi ses disciples baptisaient en SOUS ORDRES, comme Jean le Précurseur et du même baptême que lui : qu'on ne pense donc pas qu'il s'agisse encore d'un autre baptême ; il n'y en pas d'autres sauf celui que le Christ instituera par la suite. Mais à ce moment là ; les apôtres ne pouvaient pas encore le donner puisque le Seigneur n'avait pas encore consommé sa gloire, ni fondé l'efficacité du baptême par sa passion et sa résurrection. ; car notre mort ne pouvait être détruite sans la passion du Seigneur ni notre vie rendue sans sa résurrection.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 221d, 217d rôle dans le baptême, 441c baptême, 441b dogme : le seul baptême est celui institué par le Christ ; salut par la résurrection, 214a I<sup>er</sup> siècle : Passion et Résurrection, 441a Écritures : N.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les disciples

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 568  
Tertullien  
*De baptismo*. 12. 01  
Paulus

*Cum uero praescribitur nemini sine baptismo competere salutem, ex illa maxime pronuntiatione domini qui ait, Nisi natus ex aqua quis erit non habebit uitam, suboriuntur scrupulosi immo temerarii retractatus quorundam quomodo ex ista praescriptione [praestructione] apostolis salus comp[er]at quos tinctos non inueniamus in domino praeter PAULUM.*

Mais comme il est établi que personne ne peut parvenir au salut sans le baptême, à cause surtout de cette parole du seigneur : " A moins de naître de l'eau, nul n'aura la vie ", des esprits subtils ou plutôt irréflechis, ont soulevé certaines objections : comment d'après ce principe les apôtres sont-ils sauvés puisque, excepté PAUL, nous ne les voyons pas recevoir le baptême du Seigneur.

Statut : Incertain

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a N.Test., 441b dogme : il faut être baptisé pour espérer le salut, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 344a hérétiques : caïnites, 344c débat autour du rôle du baptême comme moyen pour accéder au salut, 344d discussion d'un extrait du N.Test., 413 opinion sur le baptême des disciples

Réf. : 569  
Tertullien  
*De baptismo*. 12. 01  
Apostolus

*Cum uero praescribitur nemini sine baptismo competere salutem, ex illa maxime pronuntiatione domini qui ait, Nisi natus ex aqua quis erit non habebit uitam, suboriuntur scrupulosi immo temerarii retractatus quorundam quomodo ex ista praescriptione [praestructione] APOSTOLIS salus competat quos tinctos non inueniamus in domino praeter Paulum.*

Mais comme il est établi que personne ne peut parvenir au salut sans le baptême, à cause surtout de cette parole du seigneur : " A moins de naître de l'eau, nul n'aura la vie ", des esprits subtils ou plutôt irréflechis, ont soulevé certaines objections : comment d'après ce principe les APÔTRES sont-ils sauvés puisque, excepté Paul, nous ne les voyons pas recevoir le baptême du Seigneur.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a N.Test, 441b dogme : il faut être baptisé pour espérer le salut, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 344a hérétiques : caïnites, 344c débat autour du rôle du baptême comme moyen pour le salut, 344d discussion d'un extrait du N.T., 413 opinion sur le baptême des disciples

Réf. : 570  
Tertullien  
*De baptismo*. 12. 02  
Paulus

*Immo cum PAULUS solus ex illis baptismum Christi induerit, aut praeiudicatum esse de ceterorum periculo qui careant aqua Christi ut praescriptio salua sit, aut rescindi praescriptionem si etiam et non tinctis salus statuta est. audiui, domino teste, eiusmodi, ne qui me tam perditum existimet ut ultro excogitem libidine stili quae aliis scrupulum incutiant.*

Ou plutôt : puisque PAUL est le seul parmi eux à avoir reçu le baptême du Christ, de deux choses l'une : ou bien, pour sauver le principe, il faut préjuger de la perte des autres qui n'ont pas reçu l'eau du Christ, ou bien si leur salut a été assuré sans baptême, il faut tenir pour nul principe. Dieu sait si j'ai entendu des propos de ce genre ! Et je le dis pour qu'on ne me croit pas perverti au point d'imaginer de moi-même, de ma passion d'écrire, des choses qui feraient difficultés à d'autres.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441c baptême, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b question du salut, 344a hérétiques : caïnites, 344c débat sur le baptême comme nécessaire au salut, 344d exégèse du N.Test., 217d reçu le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, ici le rôle du baptême, 413 opinion sur Paul

Réf. : 571  
Tertullien  
*De baptismo*. 12. 03  
Apostolus

*Et nunc illis ut potero respondebo qui negant apostolos tinctos. Nam si humanum Ioannis baptismum impetrarant, domini cur desiderabant, quatenus unum baptismum definierat ipse dominus dicens Petro perfundi uolenti, Qui semel lauit non habet necesse rursus, quod utique non tincto non omnino dixisset ? Et haec est probatio exerta aduersus illos qui adimunt APOSTOLIS etiam Ioannis baptismum, ut destruant aquae sacramentum.*

Que personne ne soit surpris de ne pas voir le Christ baptiser. De quel baptême aurait-il été baptisé ? D'un baptême de pénitence ? Alors pourquoi le Précurseur ? Pour la rémission des péchés ? Il les remettait d'une seule parole ! D'un baptême en son nom ? Il se dérobait par humilité ! Au nom de l'Esprit Saint ? Mais lui même n'était pas encore remonté auprès du Père. Au nom de l'Eglise ? Il ne l'avait pas encore fondée sur les APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441c objectifs et fonctions du baptême : pénitence ; rémission des péchés, 443a pénitence ; pardon, 413 opinion de Tertullien, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 214a I<sup>er</sup> siècle, 443a humilité, 441b dogmes : Trinité

Réf. : 572  
Tertullien  
*De baptismo*. 12. 03  
Petrus

*Et nunc illis ut potero respondebo qui negant apostolos tinctos. Nam si humanum Ioannis baptismum impetrarant, domini cur desiderabant, quatenus unum baptismum definierat ipse dominus dicens PETRO perfundi uolenti, Qui semel lauit non habet necesse rursus, quod utique non tincto non omnino dixisset ? Et haec est probatio exerta aduersus illos qui adimunt apostolis etiam Ioannis baptismum, ut destruant aquae sacramentum.*

Et maintenant, je vais répondre comme je le pourrai à ceux qui nient que les apôtres aient été baptisés. En effet, s'ils avaient reçu le baptême de Jean, pourquoi désiraient-ils celui du seigneur puisque le seigneur lui-même avait donné la règle d'un unique baptême quand il dit à PIERRE qui demandait à être lavé : Celui qui s'est baigné une fois n'a pas besoin de l'être à nouveau. Il n'aurait certainement pas dit cela si Pierre n'avait déjà le baptême. C'est un argument saillant contre ceux qui, pour ruiner le sacrement de l'eau, refusent d'attribuer aux apôtres même le baptême de Jean.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures : NT, 344b hérétiques : caïnites, 344c Question du baptême des apôtres, 344d commentaire des Écritures, 441c Baptême, 441b Dogme : règle unique pour le baptême, 412 opinion sur les hérétiques, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 217d reçu le baptême, 213a sexe masculin

## Corpus indexé

Réf. : 573

Tertullien

*De baptismo.* 12. 03

*Apostolus*

*Et nunc illis ut potero respondebo qui negant APOSTOLOS tinctos. Nam si humanum Ioannis baptismum impetrarant, domini cur desiderabant, quatenus unum baptismum definierat ipse dominus dicens Petro perfundi uolenti, Qui semel lauit non habet necesse rursum, quod utique non tincto non omnino dixisset ? Et haec est probatio exerta aduersus illos qui adimunt apostolis etiam Ioannis baptismum, ut destruant aquae sacramentum.*

Et maintenant, je vais répondre comme je le pourrai à ceux qui nient que les APÔTRES aient été baptisés. En effet, s'ils avaient reçu le baptême de Jean, pourquoi désiraient-ils celui du seigneur puisque le seigneur lui-même avait donné la règle d'un unique baptême quand il dit à Pierre qui demandait à être lavé : Celui qui s'est baigné une fois n'a pas besoin de l'être à nouveau. Il n'aurait certainement pas dit cela si Pierre n'avait déjà le baptême. C'est un argument saillant contre ceux qui, pour ruiner le sacrement de l'eau, refusent d'attribuer aux apôtres même le baptême de Jean.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures : N.Test., 344b hérétiques : caïnites, 344c Question du baptême des apôtres, 344d commentaire des Écritures, 441c Baptême, 441b Dogme : règle unique pour le baptême, 412 opinion sur les hérétiques, 414 opinion de Tertullien sur le baptême

Réf. : 574

Tertullien

*De baptismo.* 12. 04

*Ioannes*

*An credibile uideri potest in eis personis uiam tunc domino non praeparatam, id est baptismum IOANNIS, quae ad uiam domini per totum orbem aperiendam destinabantur ? Ipse dominos nullius paenitentiae debitor tinctus est : peccatoribus non fuit necesse ? Quod ergo alii tincti non sint, non iam comites Christi sed aemuli fidei, legis doctores et pharisaei.*

Quelle invraisemblance que la voie n'ait pas été pas préparée au Seigneur par le baptême de JEAN chez ceux -mêmes qui étaient destinés à lui frayer la voie dans le monde entier ! Le Seigneur lui même, qui pourtant n'était tenu en rien à la pénitence, fut lui même baptisé : n'était-il pas nécessaire que des pécheurs le soient ? Et si d'autres ne furent pas baptisés, c'est que déjà ils n'étaient pas les compagnons du Christ, mais les détracteurs de sa foi : les docteurs de la loi et les pharisiens.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 217d baptise les individus, 443a pénitence, 441c baptême, 211c monde entier, 413 opinion de Tertullien, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 343a pharisiens ; docteurs de la loi, 343c ce sont des détracteurs de la foi, 343d débat sur le baptême, 441a Écritures : N.Test.

Réf. : 575

Tertullien

*De baptismo.* 12. 04

*Comes*

*An credibile uideri potest in eis personis uiam tunc domino non praeparatam, id est baptismum Ioannis, quae ad uiam domini per totum orbem aperiendam destinabantur ? Ipse dominos nullius paenitentiae debitor tinctus est : peccatoribus non fuit necesse ? Quod ergo alii tincti non sint, non iam COMITES Christi sed aemuli fidei, legis doctores et pharisaei.*

Quelle invraisemblance que la voie n'ait pas été pas préparée au Seigneur par le baptême de Jean chez ceux -mêmes qui étaient destinés à lui frayer la voie dans le monde entier ! Le Seigneur lui même, qui pourtant n'était tenu en rien à la pénitence, fut lui même baptisé : n'était-il pas nécessaire que des pécheurs le soient ? Et si d'autres ne furent pas baptisés, c'est que déjà ils n'étaient pas les COMPAGNONS du Christ, mais les détracteurs de sa foi : les docteurs de la loi et les pharisiens.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d, 443a pénitence, 441c baptême, 211c monde entier, 413 opinion de Tertullien, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 343a pharisiens ; docteurs de la loi, 343c ce sont des détracteurs de la foi, 343d débat sur le baptême, 441a Écritures : N.Test.

Réf. : 576

Tertullien

*De baptismo.* 12. 05

*Sequens*

*Vnde et suggeritur, cum aduersantes domino tingui noluerint, eos qui DOMINUM SEQVEBANTUR tinctos fuisse nec cum aemulis suis sapiisse, maxime quando dominus cui adhaerebant testimonio Ioannem extulisset, Nemo, dicens, maior inter natos feminarum Ioanne baptizatore.*

Puisque les adversaires du Christ ne voulurent pas du baptême, cela nous laisse entendre au contraire que CEUX QUI SUIVAIENT LE SEIGNEUR furent baptisés et ne réagirent pas comme ses détracteurs, surtout lorsque le Seigneur auquel ils s'étaient attachés eut exalté Jean par ce témoignage : parmi les enfants nés de la femme, aucun plus grand que Jean-Baptiste.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441c baptême, 217d sont baptisés et donc attachés au Seigneur, 413 opinions sur les disciples et surtout Jean, à travers un éloge : formule



Réf. : 577

Tertullien

*De baptismo.* 12. 05

Ioannes

*Vnde et suggeritur, cum aduersantes domino tingui noluerint, eos qui dominum sequebantur tinctos fuisse nec cum aemulis suis sapuisse, maxime quando dominus cui adhaerebant testimonio IOANNEM extulisset, Nemo, dicens, maior inter natos feminarum Ioanne baptizatore.*

Puisque les adversaires du Christ ne voulurent pas du baptême, cela nous laisse entendre au contraire que ceux qui suivaient le Seigneur furent baptisés et ne réagirent pas comme ses détracteurs, surtout lorsque le Seigneur auquel ils s'étaient attachés eut exalté JEAN par ce témoignage : parmi les enfants nés de la femme, aucun plus grand que Jean-Baptiste.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c baptême, 217d formule : le plus grand des hommes, 413 opinion sur Jean

Réf. : 578

Tertullien

*De baptismo.* 12. 06

Petrus

*Alii plane satis coacte iniciunt tunc apostolos baptismi uicem implesse cum in nauicula fluctibus mergerentur : ipsum quoque PETRUM per mare ingredientem satis mersum. Ut opinor autem aliud est aspergi uel intercipi uiolentia maris, aliud tingui disciplina religionis.*

D'autres, - et c'est assez artificiel - avancent alors que les apôtres reçurent une suppléance du baptême le jour où dans la barque ils furent recouverts par les vagues, et PIERRE lui-même lorsqu'il coula dans la mer sur laquelle il marchait. Mais à mon sens, être mouillé ou englouti par une mer impétueuse est tout autre chose qu'un baptême selon un cérémonial religieux !

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 344b hérétiques, 344c question du baptême des apôtres, 344d commentaire polémique des écrits hérétiques : formule, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 413 opinion sur les apôtres, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 211d en barque, sur la mer

Réf. : 579

Tertullien

*De baptismo.* 12. 06

Apostolus

*Alii plane satis coacte iniciunt tunc APOSTOLOS baptismi uicem implesse cum in nauicula fluctibus mergerentur : ipsum quoque Petrum per mare ingredientem satis mersum. Ut opinor autem aliud est aspergi uel intercipi uiolentia maris, aliud tingui disciplina religionis.*

D'autres, - et c'est assez artificiel - avancent alors que les APÔTRES reçurent une suppléance du baptême le jour où dans la barque ils furent recouverts par les vagues, et Pierre lui-même lorsqu'il coula dans la mer sur laquelle il marchait. Mais à mon sens, être mouillé ou englouti par une mer impétueuse est tout autre chose qu'un baptême selon un cérémonial religieux !

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b hérétiques, 344c question du baptême des apôtres, 344d commentaire polémique des écrits hérétiques : formule, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 413 opinion sur les apôtres, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 211d en barque, sur la mer

Réf. : 580

Tertullien

*De baptismo.* 12. 07

Ecclesia

*Ceterum nauicula illa figuram ECCLESIAE praeferebat quod in mari, id est in saeculo, fluctibus id est persecutionibus et temptationibus inquietetur, domino per patientiam uelut dormiente donec orationibus sanctorum in ultimis suscitatus compescat saeculum et tranquillitatem suis reddat.*

Du reste, cette barque préfigurait l'ÉGLISE qui sur la mer du monde est secouée par les vagues des persécutions et tentations, tandis que le Seigneur dans sa patience semble dormir, jusqu'au moment ultime où éveillé par la prière des saints, il maîtrise le monde et rend la paix aux siens.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif : comparaison avec une barque sur une mer agitée, 313c persécution, 441b dogmes : Parousie, 441c prières, 443a patience ; paix, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les saints

Réf. : 581

Tertullien

*De baptismo.* 12. 07

Sanctus

*Ceterum nauicula illa figuram ecclesiae praeferebat quod in mari, id est in saeculo, fluctibus id est persecutionibus et temptationibus inquietetur, domino per patientiam uelut dormiente donec orationibus SANCTORUM in ultimis suscitatus compescat saeculum et tranquillitatem suis reddat.*

Du reste, cette barque préfigurait l'Église qui sur la mer du monde est secouée par les vagues des persécutions et tentations, tandis que le Seigneur dans sa patience semble dormir, jusqu'au moment ultime où éveillé par la prière des SAINTS, il maîtrise le monde et rend la paix aux siens.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f saints, 217d morale, 313c persécution, 441b dogmes : Parousie, 441c prières, 443a patience ; paix, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les saints

## Corpus indexé

Réf. : 582

Tertullien

*De baptismo.* 12. 08

*Apostolus*

*Nunc siue tincti quoquo modo fuerunt siue illoti perseuerauerunt ut et illud dictum domini de uno lauacro sub Petri persona ad nos tantummodo spectet, de salute tamen APOSTOLORUM satis temerarium est aestimare : quia illis uel primae adlectionis et exinde indiuiduae familiaritatis praerogatiua compendium baptismi conferre posset, cum illum opinor sequebantur illum qui credenti cuique salutem pollicebatur : Fides tua te, aiebat, saluum fecit, et, Remittuntur tibi peccata, credenti utique nec tamen tincto.*

Enfin, quel qu'ait été le baptême des Apôtres, ou bien qu'ils aient vécu jusqu'à la fin sans le baptême, il est important de savoir que c'est à nous en particulier que le Christ adresse cet oracle dans la personne de Pierre : " Il n'y a qu'un baptême. " Au reste, il y aurait témérité de notre part à nous ériger en juges du salut des APÔTRES, comme si la grâce de leur vocation, et ensuite le privilège d'une amitié inséparable avec Jésus-Christ, n'avait pas pu remplacer pour eux le baptême ! Disciples fidèles, ne marchaient-ils pas à la suite de celui qui a promis le salut à quiconque croit en lui ? " Votre foi vous a sauvé, " dit-il ; et ailleurs : " Vos péchés vous sont remis. " Ce dernier croyait, mais n'avait pas encore reçu le baptême. Si la rémission des péchés a manqué aux Apôtres, je ne comprends plus rien à la foi. L'un, à la première parole que lui fait entendre le Seigneur, abandonne la maison de l'impôt ; l'autre renonce à son père, à sa barque et à la profession qui le faisait vivre.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures : NT, 441b dogme : un seul baptême unique ; question du salut pour celui qui croit, 441c baptême, 413 opinion sur les apôtres, 217d ont une vocation ; sont des disciples fidèles ayant une amitié forte avec J.-C., 441c Rémission des péchés, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 223b1 conversion, 223 a1 conversion, 215b publicain : maison de l'impôt, 215e artisanat : pêche

Réf. : 583

Tertullien

*De baptismo.* 12. 08

*Petrus*

*Nunc siue tincti quoquo modo fuerunt siue illoti perseuerauerunt ut et illud dictum domini de uno lauacro sub PETRI persona ad nos tantummodo spectet, de salute tamen apostolorum satis temerarium est aestimare : quia illis uel primae adlectionis et exinde indiuiduae familiaritatis praerogatiua compendium baptismi conferre posset, cum illum opinor sequebantur illum qui credenti cuique salutem pollicebatur : Fides tua te, aiebat, saluum fecit, et, Remittuntur tibi peccata, credenti utique nec tamen tincto.*

Enfin, quel qu'ait été le baptême des Apôtres, ou bien qu'ils aient vécu jusqu'à la fin sans le baptême, il est important de savoir que c'est à nous en particulier que le Christ adresse cet oracle dans la personne de PIERRE : " Il n'y a qu'un baptême. " Au reste, il y aurait témérité de notre part à nous ériger en juges du salut des Apôtres, comme si la grâce de leur vocation, et ensuite le privilège d'une amitié inséparable avec Jésus-Christ, n'avait pas pu remplacer pour eux le baptême ! Disciples fidèles, ne marchaient-ils pas à la suite de celui qui a promis le salut à quiconque croit en lui ? " Votre foi vous a sauvé, " dit-il ; et ailleurs : " Vos péchés vous sont remis. " Ce dernier croyait, mais n'avait pas encore reçu le baptême. Si la rémission des péchés a manqué aux Apôtres, je ne comprends plus rien à la foi. L'un, à la première parole que lui fait entendre le Seigneur, abandonne la maison de l'impôt ; l'autre renonce à son père, à sa barque et à la profession qui le faisait vivre.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441a Écritures : N.Test., 441b dogme : un seul baptême unique ; question du salut pour celui qui croit, 441c baptême, 413 opinion sur les apôtres, 441c Rémission des péchés, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 215b publicain : maison de l'impôt, 215e artisanat : pêche

Réf. : 584

Tertullien

*De baptismo.* 12. 08

*Nos*

*Nunc siue tincti quoquo modo fuerunt siue illoti perseuerauerunt ut et illud dictum domini de uno lauacro sub Petri persona ad NOS tantummodo spectet, de salute tamen apostolorum satis temerarium est aestimare : quia illis uel primae adlectionis et exinde indiuiduae familiaritatis praerogatiua compendium baptismi conferre posset, cum illum opinor sequebantur illum qui credenti cuique salutem pollicebatur : Fides tua te, aiebat, saluum fecit, et, Remittuntur tibi peccata, credenti utique nec tamen tincto.*

Enfin, quel qu'ait été le baptême des Apôtres, ou bien qu'ils aient vécu jusqu'à la fin sans le baptême, il est important de savoir que c'est à NOUS en particulier que le Christ adresse cet oracle dans la personne de Pierre : " Il n'y a qu'un baptême. " Au reste, il y aurait témérité de notre part à nous ériger en juges du salut des Apôtres, comme si la grâce de leur vocation, et ensuite le privilège d'une amitié inséparable avec Jésus-Christ, n'avait pas pu remplacer pour eux le baptême ! Disciples fidèles, ne marchaient-ils pas à la suite de celui qui a promis le salut à quiconque croit en lui ? " Votre foi vous a sauvé, " dit-il ; et ailleurs : " Vos péchés vous sont remis. " Ce dernier croyait, mais n'avait pas encore reçu le baptême. Si la rémission des péchés a manqué aux Apôtres, je ne comprends plus rien à la foi. L'un, à la première parole que lui fait entendre le Seigneur, abandonne la maison de l'impôt ; l'autre renonce à son père, à sa barque et à la profession qui le faisait vivre.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : N.Test., 441b dogme : un seul baptême unique ; question du salut pour celui qui croit, 441c baptême, 413 opinion sur les apôtres, 441c Rémission des péchés, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 215b publicain : maison de l'impôt, 215e artisanat : pêche

Réf. : 585

Tertullien

*De baptismo.* 12. 09

Apostolus

*Id si APOSTOLIS defuit nescio quorum fides tuta sit. Uno uerbo domini suscitatus teloneum dereliquit, patrem et nauem et artem qua uitam sustentabat deseruit, qui patris exsequias despexit, summum illud domini praeceptum, Qui patrem aut matrem mihi praeposuerit non est me dignus, ante perfecit quam audiuit.*

Mais nos objectants en reviennent à l'APÔTRE lui même, car le Christ a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaius et Crispus et la maison d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 344b hérétiques : caïnites, 344c débat autour de la mission de Paul, 344d exégèse des Écritures : formule, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : Le Christ a donné une mission aux apôtres de baptiser, 223b1 conversion, 441c baptême, 413 opinion sur les individus

Réf. : 586

Tertullien

*De baptismo.* 13. 04

Paulus

*Tunc et PAULUS ubi credit tunc tinctus est : et hoc est quod ei dominus in illa plaga orationis praeceperat ; Exsurge, dicens, et introi in Damascum : illic tibi demonstrabitur quid debeas agere, scilicet tingui, quod solum ei deerat. Alioquin satin didicerat atque crediderat Nazarenum esse dominum dei filium.*

C'est bien ce que le Seigneur lui (PAUL) avait ordonné lorsqu'il tomba aveugle : lève toi, lui dit-il, et va à Damas là où il te sera montré ce que tu dois faire, c'est à dire recevoir le baptême, la seule chose qui lui manquait. Pour le reste, il avait été suffisamment instruit et croyait que le Nazaréen était le Seigneur, le fils de Dieu.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 217a aveugle, 441a Actes des apôtres : Luc, 211d Damas, 441c Baptême, 441b dogme : kérygme, 213i voyage vers Damas, 217d instruit par Dieu ; croyant, 413 opinion sur Paul

Réf. : 587

Tertullien

*De baptismo.* 14. 01

Gaius

*Sed et de ipso apostolo reuoluunt, quod dixerit, Non enim me ad tingendum Christus misit, quasi hoc argumento baptismus adimatur. Cur ergo tint GAIUM et Crispum et Stephanæ domum ? Quanquam etsi non eum miserat Christus ad tingendum, attamen aliis apostolis praeceperat tingere.*

Mais nos objectants en reviennent à l'Apôtre lui même, car le Christ a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé GAIUS et Crispus et la maison d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres.

Statut : Incertain

120, 221d, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 344b hérétiques : caïnites, 344c débat autour de la mission de Paul, 344d exégèse des Écritures : formule, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : Le Christ a donné une mission aux apôtres de baptiser, 223b1 conversion, 441c baptême, 413 opinion sur les individus

Réf. : 588

Tertullien

*De baptismo.* 14. 01

Crispus

*Sed et de ipso apostolo reuoluunt, quod dixerit, Non enim me ad tingendum Christus misit, quasi hoc argumento baptismus adimatur. Cur ergo tint Gaium et CRISPUM et Stephanæ domum ? Quanquam etsi non eum miserat Christus ad tingendum, attamen aliis apostolis praeceperat tingere.*

Mais nos objectants en reviennent à l'Apôtre lui même, car le Christ a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaius et CRISPUS et la maison d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 223b1 conversion, 344b hérétiques : Caïnites, 344c débat autour de la mission de Paul, 344d exégèse des Écritures : formule, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : Le Christ a donné une mission aux apôtres de baptiser, 223b1 conversion, 441c baptême, 413 opinion sur les individus

## Corpus indexé

Réf. : 589

Tertullien

*De baptismo.* 14. 01

Stephanas

*Sed et de ipso apostolo reuoluunt, quod dixerit, Non enim me ad tinguendum Christus misit, quasi hoc argumento baptismus adimatur. Cur ergo tint Gaium et Crispum et STEPHANAE domum ? Quanquam etsi non eum miserat Christus ad tinguendum, attamen aliis apostolis praeceperat tinguere.*

Mais nos objectants en reviennent à l'Apôtre lui même, car le Christ a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaius et Crispus et la maison d'ÉTIENNE ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres apôtres.

Statut : Incertain

120, 221d, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 216b maison, 223b1 conversion, 344b hérétiques : caïnites, 344c débat autour de la mission de Paul, 344d exégèse des Écritures : formule, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : Le Christ a donné une mission aux apôtres de baptiser, 223b1 conversion, 441c baptême, 413 opinion sur les individus

Réf. : 590

Tertullien

*De baptismo.* 14. 01

Apostolus

*Sed et de ipso apostolo reuoluunt, quod dixerit, Non enim me ad tinguendum Christus misit, quasi hoc argumento baptismus adimatur. Cur ergo tint Gaium et Crispum et Stephanae domum ? Quanquam etsi non eum miserat Christus ad tinguendum, attamen aliis APOSTOLIS praeceperat tinguere.*

Mais nos objectants en reviennent à l'apôtre lui même, car le Christ, a-t-il dit, ne m'a pas envoyé baptiser. Comme si cet argument supprimait le baptême ! Pourquoi alors a-t-il baptisé Gaius et Crispus et la maison d'Étienne ? D'ailleurs, même si le Christ ne l'avait pas envoyé baptiser, il en avait donné l'ordre aux autres APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b hérétiques : Caïnites, 344c débat autour de la mission de Paul, 344d exégèse des Écritures : formule, 441a Écritures : NT, 441b dogmes : Le Christ a donné une mission aux apôtres de baptiser, 223b1 conversion, 441c baptême, 413 opinion sur les individus

Réf. : 591

Tertullien

*De baptismo.* 14. 02

Paulus

*Verum haec pro condicione tunc temporis ad Corinthios scripta sunt, quoniam schismata inter illos et dissensiones mouebantur dum alius PAULO se deputet, alius Apollo. Propter quod pacificus apostolus, ne sibi omnia defendere uideretur, non ad tinguendum se missum ait sed ad praedicandum. Nam et prius est praedicare, posterius tinguere si prius praedicatum. Puto autem licuit et tinguere cui licuit et praedicare.*

D'autre part ces lignes furent adressées aux Corinthiens en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux, car l'un se réclamait de PAUL, l'autre d'Apollos. C'est pourquoi l'apôtre par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser, après qu'on a prêché. Mais j'imagine, celui qui a le droit de prêcher bien aussi le droit de baptiser !

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures, 217d amour de la paix ; prédicateur ; humble, 443a amour de la paix, 443d prêcher, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur Paul, 444d divisions au sein de la communauté, 211b Église de Corinthe

Réf. : 592

Tertullien

*De baptismo.* 14. 02

Corinthius

*Verum haec pro condicione tunc temporis ad CORINTHIOS scripta sunt, quoniam schismata inter illos et dissensiones mouebantur dum alius Paulo se deputet, alius Apollo. Propter quod pacificus apostolus, ne sibi omnia defendere uideretur, non ad tinguendum se missum ait sed ad praedicandum. Nam et prius est praedicare, posterius tinguere si prius praedicatum. Puto autem licuit et tinguere cui licuit et praedicare.*

D'autre part ces lignes furent adressées aux CORINTHIENS en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux, car l'un se réclamait de Paul, l'autre d'Apollos. C'est pourquoi l'apôtre par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser, après qu'on a prêché. Mais j'imagine, celui qui a le droit de prêcher bien aussi le droit de baptiser !

Statut : Incertain

120, 217e description collective, 441a *Épîtres aux Corinthiens*, 443a amour de la paix, 443d prêcher, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur Paul, 444d divisions au sein de la communauté, 211b Église de Corinthe, 117 vocabulaire géographique

Réf. : 593

Tertullien

*De baptismo.* 14. 02

Apollos

*Verum haec pro condicione tunc temporis ad Corinthios scripta sunt, quoniam schismata inter illos et dissensiones mouebantur dum alius Paulo se deputet, alius APOLLO. Propter quod pacificus apostolus, ne sibi omnia defendere uideretur, non ad tinguenduxn se missum ait sed ad praedicandum. Nam et prius est praedicare, posterius tinguere si prius praedicatum. Puto autem licuit et tinguere cui licuit et praedicare.*

D'autre part ces lignes furent adressées aux Corinthiens en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux, car l'un se réclamait de Paul, l'autre d'APOLLOS. C'est pourquoi l'apôtre par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser, après qu'on a prêché. Mais j'imagine, celui qui a le droit de prêcher bien aussi le droit de baptiser !

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a *Épîtres* aux Corinthiens : NT, 217d amour de la paix ; prédicateur ; humble, 443a amour de la paix, 443d prêcher, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur le baptême et sur celui qui peut le donner, 413 opinion sur Paul, 444d divisions au sein de la communauté, 211b Église de Corinthe

Réf. : 594

Tertullien

*De baptismo.* 14. 02

Apostolus

*Verum haec pro condicione tunc temporis ad Corinthios scripta sunt, quoniam schismata inter illos et dissensiones mouebantur dum alius Paulo se deputet, alius Apollo. Propter quod pacificus APOSTOLUS, ne sibi omnia defendere uideretur, non ad tinguenduxn se missum ait sed ad praedicandum. Nam et prius est praedicare, posterius tinguere si prius praedicatum. Puto autem licuit et tinguere cui licuit et praedicare.*

D'autre part ces lignes furent adressées aux Corinthiens en raison des conjonctures précises d'alors ; des divisions et des désaccords s'élevaient parmi eux, car l'un se réclamait de Paul, l'autre d'Apollos. C'est pourquoi l'APÔTRE par amour de la paix et pour ne pas avoir l'air de revendiquer à son compte tous les ministères, déclare qu'il a été envoyé non pour baptiser mais pour prêcher. Car ce qui est premier, c'est de prêcher, ensuite de baptiser, après qu'on a prêché. Mais j'imagine, celui qui a le droit de prêcher bien aussi le droit de baptiser !

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 441a *Épîtres* aux Corinthiens, 217d amour de la paix ; prédicateur ; humble, 443a amour de la paix, 443d prêcher, 441c baptême, 414 opinion sur le baptême et sur celui qui peut le donner, 413 opinion sur Paul, 444d divisions au sein de la communauté, 211b Église de Corinthe

Réf. : 595

Tertullien

*De baptismo.* 15. 01

*Ecclesia*

*Nescio si quid amplius ad controuersiam baptismi uentilatur. Sane retexam quod supra omisi, ne imminentes sensus uidear interscindere. Unus omnino baptismus est nobis tam ex domini euangelio quam et apostoli litteris, quoniam unus deus et unum baptisma et una ECCLESIA in caelis.*

Je ne sais si d'autres questions sont agitées concernant la controverse baptismale. je vais donc exposer ce que j'ai omis plus haut pour ne pas avoir l'air de couper le fil du discours. Nous n'avons absolument qu'un baptême, aussi bien d'après l'Évangile du Seigneur que d'après les *Épîtres* de Paul, et cela parce qu'il n'ya qu'un seul Dieu et qu'une seule ÉGLISE dans le ciel.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c rites, 441b dogmes : un seul dieu et une seule Église, 344a caïnites, 344c controverse baptismale, 344d dogme, 441a évangiles ; *Épîtres*

Réf. : 596

Tertullien

*De baptismo.* 15. 01

*Apostolus*

*Nescio si quid amplius ad controuersiam baptismi uentilatur. Sane retexam quod supra omisi, ne imminentes sensus uidear interscindere. Unus omnino baptismus est nobis tam ex domini euangelio quam et APOSTOLI litteris, quoniam unus deus et unum baptisma et una ecclesia in caelis.*

Je ne sais si d'autres questions sont agitées concernant la controverse baptismale. je vais donc exposer ce que j'ai omis plus haut pour ne pas avoir l'air de couper le fil du discours. Nous n'avons absolument qu'un baptême, aussi bien d'après l'évangile du Seigneur que d'après les *Épîtres* de Paul (APÔTRE), et cela parce qu'il n'ya qu'un seul Dieu et qu'une seule Église dans le ciel. .

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c rites, 441b dogmes : un seul dieu et une seule Église, 344a caïnites, 344c controverse baptismale, 344d dogme, 441a Écritures : évangiles, *Épîtres*

## Corpus indexé

Réf. : 597

Tertullien

*De baptismo.* 15. 01

Nos

*Nescio si quid amplius ad controuersiam baptismi uentilatur. Sane retexam quod supra omisi, ne imminentes sensus uidear interscindere. Unus omnino baptismus est NOBIS tam ex domini euangelio quam et apostoli litteris, quoniam unus deus et unum baptisma et una ecclesia in caelis.*

Je ne sais si d'autres questions sont agitées concernant la controverse baptismale. je vais donc exposer ce que j'ai omis plus haut pour ne pas avoir l'air de couper le fil du discours. NOUS n'avons absolument qu'un baptême, aussi bien d'après l'Évangile du Seigneur que d'après les *Épîtres* de Paul, et cela parce qu'il n'ya qu'un seul Dieu et qu'une seule Église dans le ciel. .

Statut : Incertain

113, 217e collectif, 221d, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c baptême, 441b dogmes : un seul dieu et une seule Église, 344a caïnites, 344c controverse baptismale, 344d dogme, 441a Écritures : évangiles ; *Épîtres*

Réf. : 598

Tertullien

*De baptismo.* 15. 02

*Disciplina*

*Sed circa haereticos sane quae custodiendum sit digne quis retractet. Ad nos enim editum est : haeretici autem nullum consortium habent nostrae DISCIPLINAE, quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis. Non debeo in illis cognoscere quod mihi est praeceptum, quia non idem deus est nobis et illis, nec unus Christus, id est idem : ergo nec baptismus unus, quia non idem. Quem cum rite non habeant sine dubio non habent, nec capit numerare quod non habetur : ita nec possunt accipere, quia non habent. Sed de isto plenius iam nobis in Graeco digestum est.*

Ce qu'il faut faire concernant les hérétiques, qu'un plus compétent en traite à fond ! Car cet écrit ne s'adresse qu'à nous, les hérétiques n'ont aucune part à NOS RITES, eux qui sont des étrangers puisqu'ils sont privés de notre communion. Je ne dois pas reconnaître pour eux le précepte qui a été fait pour moi. Car nous n'avons pas le même dieu, nous et eux, ni un seul un Christ identique : nous n'avons donc pas non plus un seul baptême, puisque ce n'est pas le même. Mais puisqu'ils ne l'ont pas selon la règle fixée, aucun doute possible, ce n'est pas le baptême qu'ils possèdent, et puisqu'ils ne le possèdent pas, ils ne peuvent le faire entrer en ligne de compte : dès lors puisqu'ils ne l'ont pas, ils ne peuvent pas non plus le recevoir. Du reste, nous avons déjà traité de cela plus longuement dans un ouvrage en grec.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 344b hérétiques, 344c ce sont des étrangers ; privés de la communion ; pas le même Dieu ; pas le même baptême, 344d énumération, 441b un seul Dieu ; un seul Christ, 441c communion ; baptême, 414 opinion de Tertullien sur les rites chrétiens, 412 opinion sur les hérétiques, 116

Réf. : 599

Tertullien

*De baptismo.* 15. 02

Nos

*Sed circa haereticos sane quae custodiendum sit digne quis retractet. Ad NOS enim editum est : haeretici autem nullum consortium habent nostrae disciplinae, quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis. Non debeo in illis cognoscere quod mihi est praeceptum, quia non idem deus est nobis et illis, nec unus Christus, id est idem : ergo nec baptismus unus, quia non idem. Quem cum rite non habeant sine dubio non habent, nec capit numerare quod non habetur : ita nec possunt accipere, quia non habent. Sed de isto plenius iam nobis in Graeco digestum est.*

Ce qu'il faut faire concernant les hérétiques, qu'un plus compétent en traite à fond ! Car cet écrit ne s'adresse qu'à NOUS, les hérétiques n'ont aucune part à nos rites, eux qui sont des étrangers puisqu'ils sont privés de notre communion. Je ne dois pas reconnaître pour eux le précepte qui a été fait pour moi. Car nous n'avons pas le même dieu, nous et eux, ni un seul un Christ identique : nous n'avons donc pas non plus un seul baptême, puisque ce n'est pas le même. Mais puisqu'ils ne l'ont pas selon la règle fixée, aucun doute possible, ce n'est pas le baptême qu'ils possèdent, et puisqu'ils ne le possèdent pas, ils ne peuvent le faire entrer en ligne de compte : dès lors puisqu'ils ne l'ont pas, ils ne peuvent pas non plus le recevoir. Du reste, nous avons déjà traité de cela plus longuement dans un ouvrage en grec.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b hérétiques, 344c ce sont des étrangers ; privés de la communion ; pas le même Dieu ; pas le même baptême, 344d énumération, 441b un seul Dieu ; un seul Christ, 441c communion ; baptême, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 412 opinion sur les rites chrétiens

Réf. : 600

Tertullien

*De baptismo.* 15. 02

Nos

*Sed circa haereticos sane quae custodiendum sit digne quis retractet. Ad nos enim editum est : haeretici autem nullum consortium habent nostrae disciplinae, quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis. Non debeo in illis cognoscere quod mihi est praeceptum, quia non idem deus est nobis et illis, nec unus Christus, id est idem : ergo nec baptismus unus, quia non idem. quem cum rite non habeant sine dubio non habent, nec capit numerare quod non habetur : ita nec possunt accipere, quia non habent. sed de isto plenius iam NOBIS in Graeco digestum est.*

Ce qu'il faut faire concernant les hérétiques, qu'un plus compétent en traite à fond ! Car cet écrit ne s'adresse qu'à nous, les hérétiques n'ont aucune part à nos rites, eux qui sont des étrangers puisqu'ils sont privés de notre communion. Je ne dois pas reconnaître pour eux le précepte qui a été fait pour moi. Car nous n'avons pas le même dieu, nous et eux, ni un seul un Christ identique : nous n'avons donc pas non plus un seul baptême, puisque ce n'est pas le même. Mais puisqu'ils ne l'ont pas selon la règle fixée, aucun doute possible, ce n'est pas le baptême qu'ils possèdent, et puisqu'ils ne le possèdent pas, ils ne peuvent le faire entrer en ligne de compte : dès lors puisqu'ils ne l'ont pas, ils ne peuvent pas non plus le recevoir. Du reste, NOUS avons déjà traité de cela plus longuement dans un ouvrage en grec.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b hérétiques, 344c ce sont des étrangers ; privés de la communion ; pas le même Dieu ; pas le même baptême, 344d énumération, 441b un seul Dieu ; un seul Christ, 441c communion ; baptême, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 412 opinion sur la religion, sur les rites chrétiens

Réf. : 601  
Tertullien  
*De baptismo*. 15. 03  
Nos

*Semel ergo lauacrum inimus, semel delicta abluuntur, quia ea iterari non oportet. Ceterum Israel Iudaeus quotidie lauat quia quotidie inquinatur. Quod ne in NOBIS quoque factitaretur propterea de uno lauacro definitum est. Felix aqua quae semel abluit, quae ludibrio peccatoribus non est, quae non adsiduitate sordium infecta rursus quos diluit inquinat.*

Une seule fois nous entrons donc dans la piscine baptismale et une seule fois nos péchés y sont effacés ; car il ne faut pas recommencer à pécher. Par contre Israël se lave chaque jour parce que chaque jour il se souille. Mais pour que cette habitude ne s'implante pas aussi chez NOUS, le principe d'un unique baptême a été établi. Heureuse cette eau qui en une fois nous lave et ne peut servir de jouet aux pécheurs. Elle qui n'est pas contaminée par la persistance des souillures, elle salit ceux qui s'y lavent une deuxième fois.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c unicité du baptême : piscine, 441b le baptême efface le péché, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 343b collective : Israël, 343c critique du baptême juif, 343d accusation d'être un peuple pécheur

Réf. : 602  
Tertullien  
*De baptismo*. 16. 01  
Ioannes

*Est quidem nobis etiam secundum lauacrum, unum et ipsum, sanguinis scilicet, de quo dominos Habeo, inquit, baptismo tingui, cum iam tinctus fuisset. Uenerat enim per aquam et sanguinem, sicut IOANNES scripsit, ut aqua tingeretur sanguine glorificaretur.*

Pourtant, il y a encore pour nous un second baptême, unique lui aussi, le baptême de sang dont le Seigneur a dit qu'il avait été baptisé, bien qu'il l'ait déjà été. Il était venu en effet, comme l'a écrit JEAN, par l'eau et par le sang, par l'eau pour être baptisé, par le sang pour être glorifié.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c baptême de sang : martyr, 441a Écritures : Passion, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogme : justification de la venue et de la mort du Christ, 442b montanisme : exaltation du martyr

Réf. : 603  
Tertullien  
*De baptismo*. 16. 01  
Nos

*Est quidem NOBIS etiam secundum lauacrum, unum et ipsum, sanguinis scilicet, de quo dominos Habeo, inquit, baptismo tingui, cum iam tinctus fuisset. Uenerat enim per aquam et sanguinem, sicut Ioannes scripsit, ut aqua tingeretur sanguine glorificaretur.*

Pourtant, il y a encore pour NOUS un second baptême, unique lui aussi, le baptême de sang dont le Seigneur a dit qu'il avait été baptisé, bien qu'il l'ait déjà été. Il était venu en effet, comme l'a écrit Jean, par l'eau et par le sang, par l'eau pour être baptisés, par le sang pour être glorifié.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c baptême de sang : martyr, 441a Écritures : Passion, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogme : justification de la venue et de la mort du Christ, 442b montanisme : exaltation du martyr

Réf. : 604  
Tertullien  
*De baptismo*. 16. 02  
Vocatus

*Proinde nos faceret aqua VOCATOS sanguine electos hos duos baptismos de uulnere percussi lateris emisit, quia qui in sanguinem eius crederent aqua lauarentur, qui aqua lauissent et sanguine operterent. Hic est baptismus qui lauacrum et non acceptum repraesentat et perditum reddit.*

De la même façon, par l'eau, il a fait de nous des APPELÉS, par le sang des ÉLUS. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être lavés et ceux qui sont lavés dans l'eau, ont encore à porter sur eux leur sang. Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsque l'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsqu'on la perdu.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 221d, 222f, 441a Écritures : Passion, 441c baptême, 217d appelés par Dieu, 413, 313c persécution, 442b montanisme : appel au martyr

Réf. : 605  
Tertullien  
*De baptismo*. 16. 02  
Electus

*Proinde nos faceret aqua uocatos sanguine ELECTOS hos duos baptismos de uulnere percussi lateris emisit, quia qui in sanguinem eius crederent aqua lauarentur, qui aqua lauissent et sanguine operterent. Hic est baptismus qui lauacrum et non acceptum repraesentat et perditum reddit.*

De la même façon, par l'eau, il a fait de nous des appelés, par le sang des ÉLUS. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être lavés et ceux qui sont lavés dans l'eau, ont encore à porter sur eux leur sang. Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsque l'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsqu'on la perdu.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 221d, 222f, 441a Écritures : Passion, 441c baptême, 217d choisis par Dieu, 413, 313c persécution, 442b montanisme : appel au martyr

## Corpus indexé

Réf. : 606

Tertullien

*De baptismo.* 16. 02

*Nos*

*Proinde NOS faceret aqua uocatos sanguine electos hos duos baptismos de uulnere percussi lateris emisit, quia qui in sanguinem eius crederent aqua lauarentur, qui aqua lauissent et sanguine oporteret. Hic est baptismus qui lauacrum et non acceptum repraesentat et perditum reddit.*

De la même façon, par l'eau, il fait de NOUS des appelés, par le sang des élus. Ces deux baptêmes jaillirent ensemble de la blessure de son côté percé, car ceux qui croient en son sang ont encore à être lavés dans l'eau et ceux qui sont lavés dans l'eau ont encore à porter sur eux leur sang. Ce second baptême remplace le baptême d'eau lorsque l'on ne l'a pas reçu, il le rend lorsque l'on l'a perdu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d sont des élus, 441a Écritures : Passion, 441b deux baptêmes complémentaires, 441c baptême par l'eau ou le sang, 414 opinion sur le baptême, 413 opinion sur les martyrs, 442b montanisme : exaltation du martyr

Réf. : 607

Tertullien

*De baptismo.* 17. 01

*Sacerdos*

*Superest ad concludendam materiolam de obseruatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. Dandi quidem summum habet ius summus SACERDOS, si qui est episcopus : dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem quo saluo salua pax est.*

Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en premier lieu au premier PRÊTRE, c'est à dire l'évêque, s'il est là ; après lui au prêtre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222c prêtre, 441c baptême, 444e modalités pour le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a paix ; respect pour l'Église, 411, 213a sexe masculin

Réf. : 608

Tertullien

*De baptismo.* 17. 01

*Episcopus*

*Superest ad concludendam materiolam de obseruatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. Dandi quidem summum habet ius summus sacerdos, si qui est EPISCOPUS : dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem quo saluo salua pax est.*

Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en premier lieu au premier prêtre, c'est à dire l'ÉVÊQUE, s'il est là. ; après lui au prêtre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222b évêque, 441c baptême, 444e modalités pour le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a paix ; respect pour l'Église, 411, 213a sexe masculin

Réf. : 609

Tertullien

*De baptismo.* 17. 01

*Presbyter*

*Superest ad concludendam materiolam de obseruatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. dandi quidem summum habet ius summus sacerdos, si qui est episcopus : dehinc PRESBYTERI et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem quo saluo salua pax est.*

Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en premier lieu au premier prêtre, c'est à dire l'évêque, s'il est là. ; après lui au PRÊTRE et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222c prêtre, 441c baptême, 444e modalités pour le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a paix ; respect pour l'Église, 411, 213a sexe masculin

Réf. : 610

Tertullien

*De baptismo.* 17. 01

*Diaconus*

*Superest ad concludendam materiolam de obseruatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. Dandi quidem summum habet ius summus sacerdos, si qui est episcopus : dehinc presbyteri et DIACONI, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ecclesiae honorem quo saluo salua pax est.*

Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en premier lieu au premier prêtre, c'est à dire l'évêque, s'il est là ; après lui au prêtre et au DIACRE, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222d diacre, 441c baptême, 444e modalités pour le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a paix ; respect pour l'Église, 411, 213a sexe masculin



Réf. : 611

Tertullien

*De baptismo.* 17. 01

*Ecclesia*

*Superest ad concludendam materiam de obseruatione quoque dandi et accipiendi baptismi commonefacere. Dandi quidem summum habet ius summus sacerdos, si qui est episcopus : dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter ECCLESIAE honorem quo saluo salua pax est.*

Il ne nous reste plus pour conclure cet exposé, qu'à rappeler les règles pour donner et recevoir le baptême. Pour le donner, le pouvoir en revient en premier lieu au premier prêtre, c'est à dire l'évêque, s'il est là ; après lui au prêtre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect qui est dû à l'ÉGLISE et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

Statut : Concept, Collectif

112, 441c baptême, 444e modalités pour le baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a paix ; respect pour l'Église, 217e collective, 411

Réf. : 612

Tertullien

*De baptismo.* 17. 02

*Laicus*

*Alioquin etiam LAÏCIS ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi episcopi iam aut presbyteri aut diaconi uocabuntur discentes domini : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea quae maioribus compĒtat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire.*

Du reste, les LAÏQUES ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les disciples du Seigneur se seraient-ils appelés évêques, prêtres ou diacres). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'apôtre très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Incertain

113, 217d description de leur rôle au sein de l'Église, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église, 213a sexe masculin

Réf. : 613

Tertullien

*De baptismo.* 17. 02

*Discentia*

*Alioquin etiam laicis ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi episcopi iam aut presbyteri aut diaconi uocabuntur DISCENTES DOMINI : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea quae maioribus competat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire.*

Du reste, les laïques ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les DISCIPLES DU SEIGNEUR se seraient-ils appelés évêques, prêtres ou diacres). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'apôtre très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 221d, 222f, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église

Réf. : 614

Tertullien

*De baptismo.* 17. 02

*Episcopus*

*Alioquin etiam laicis ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi EPISCOPI iam aut presbyteri aut diaconi uocabuntur discentes domini : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea quae maioribus compĒtat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire.*

Du reste, les laïques ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les disciples du Seigneur se seraient-ils appelés ÉVÊQUES, prêtres ou diacres). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'apôtre très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 221a libre, 222b évêque, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église

## Corpus indexé

Réf. : 615

Tertullien

*De baptismo*. 17. 02

Presbyter

*Alioquin etiam laicis ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi episcopi iam aut PRESBYTERI aut diaconi uocabuntur discentes domini : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea [quae] maioribus compÉtat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire.*

Du reste, les laïques ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les disciples du Seigneur se seraient-ils appelés évêques, PRÊTRES ou diacres). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'apôtre très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 221a libre, 222c prêtre, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église

Réf. : 616

Tertullien

*De baptismo*. 17. 02

Diaconus

*Alioquin etiam laicis ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi episcopi iam aut presbyteri aut DIACONI uocabuntur discentes domini : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea quae maioribus compÉtat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus apostolus sed non omnia expedire.*

Du reste, les laïques ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les disciples du Seigneur se seraient-ils appelés évêques, prêtres ou DIACRES). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'apôtre très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 221a libre, 222d diacre, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église

Réf. : 617

Tertullien

*De baptismo*. 17. 02

Apostolus

*Alioquin etiam laicis ius est : 'quod enim ex aequo accipitur ex aequo dari potest ; nisi episcopi iam aut presbyteri aut diaconi uocabuntur discentes domini : id est, ut sermo non debet abscondi ab ullo, proinde et baptismus segue dei census ab omnibus exerceri potest'. Sed quanto magis laicis disciplina uerecundiae et modestiae incumbit cum ea [quae] maioribus compÉtat, ne sibi adsumant dicatum episcopi officium. Episcopates aemulatio schismatum mater est. Omnia licere dixit sanctissimus APOSTOLUS sed non omnia expedire.*

Du reste, les laïques ont aussi ce pouvoir. Ce que tous reçoivent au même degré, tous peuvent le donner au même degré (par les disciples du Seigneur se seraient-ils appelés évêques, prêtres ou diacres). Comme la parole, que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême : lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïques, plus encore qu'aux clercs qui eux doivent aussi en faire preuve pour ne pas empiéter sur le ministère de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est la mère de toutes les divisions. Tout est permis à dit l'APÔTRE très saint, mais tout n'est pas opportun.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 221a libre, 222e fidèle, 441c baptême peut être ordonné par tous, 413, 411, 444d relations et hiérarchie au sein de l'Église, 441a Écritures, 443a réserve ; discrétion ; unité de l'Église, 217d morale : très saint

Réf. : 618

Tertullien

*De baptismo*. 17. 05

Paulus

*Quod si quae Acta Pauli, quae perperam scripta sunt, exemplum Theclae ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendant, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, conuictum atque confessum id se amore PAULI fecisse loco decessisse. Quam enim fidei proximum uidetur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui ne discere quidem constanter mulieri permisit ? Taceant, inquit, et domi uiros suos consulant.*

Et si ces femmes invoquent les Actes qui à tort portent le nom de Paul et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre le droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de PAUL. Convaincu de la fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire ? Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs maris.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 217d autorité de Paul qui donne le pouvoir d'enseigner et de baptiser, 441c baptême, 443e instruction des femmes selon Paul, 443d éducation, 211b Asie, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur Paul

Réf. : 619

Tertullien

*De baptismo.* 17. 05.

Thecla

*Quod si quae Acta Pauli, quae perperam scripta sunt, exemplum THECLAE ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendant, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, conuictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse. Quam enim fidei proximum uidetur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui ne discere quidem constanter mulieri permisit ? Taceant, inquit, et domi uiros suos consulant.*

Et si ces femmes invoquent les actes qui à tort portent le nom de Paul et revendiquent l'exemple de THÈCLE pour défendre le droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de Paul. Convaincu de la fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire ? Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs maris.

Statut : Incertain

120, 221d, 222e fidèle, 213a sexe féminin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 217d morale : exemple pour les chrétiens, 441c baptême, 443e instruction des femmes selon Paul, 443d éducation, 211b Asie, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur Paul

Réf. : 620

Tertullien

*De baptismo.* 17. 05.

Mulier

*Quod si quae Acta Pauli, quae perperam scripta sunt, exemplum Theclae ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendant, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, conuictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse. Quam enim fidei proximum uidetur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui ne discere quidem constanter MULIERI permisit ? Taceant, inquit, et domi uiros suos consulant.*

Et si ces femmes invoquent les actes qui à tort portent le nom de Paul et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre le droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de Paul. Convaincu de la fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux ÉPOUSES qu'avec restriction la permission de s'instruire ? Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs maris.

Statut : Libre

113, 222f, 221a libre, 213a sexe féminin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 441c baptême, 443e instruction des femmes selon Paul, 443d éducation, 211b Asie, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur Paul, 217d se taisent, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 621

Tertullien

*De baptismo.* 17. 05.

Vir

*Quod si quae Acta Pauli, quae perperam scripta sunt, exemplum Theclae ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendant, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, conuictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse. Quam enim fidei proximum uidetur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui ne discere quidem constanter mulieri permisit ? Taceant, inquit, et domi VIROS suos consulant.*

Et si ces femmes invoquent les actes qui à tort portent le nom de Paul et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre le droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un prêtre d'Asie qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de Paul. Convaincu de la fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire ? Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs MARIS.

Statut : Libre

113, 222f, 221a libre, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 441c baptême, 443e instruction des femmes selon Paul, 443d éducation, 211b Asie, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur Paul, 217d intellectuelle : sont instruits

Réf. : 622

Tertullien

*De baptismo.* 17. 05.

Presbyter

*Quod si quae Acta Pauli, quae perperam scripta sunt, exemplum Theclae ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendant, sciant in ASIA PRESBYTERIUM qui eam scripturam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, conuictum atque confessum id se amore Pauli fecisse loco decessisse. Quam enim fidei proximum uidetur ut is docendi et tinguendi daret feminae potestatem qui ne discere quidem constanter mulieri permisit ? Taceant, inquit, et domi uiros suos consulant.*

Et si ces femmes invoquent les actes qui à tort portent le nom de Paul et revendiquent l'exemple de Thècle pour défendre le droit à enseigner et à baptiser, qu'elles apprennent ceci : que c'est un PRÊTRE D'ASIE qui a forgé cette œuvre, couvrant pour ainsi dire sa propre autorité par celle de Paul. Convaincu de la fraude, il avoua avoir agi ainsi par amour de Paul et il fut déposé. De fait, est-il vraisemblable que l'apôtre donne à la femme le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui ne donna aux épouses qu'avec restriction la permission de s'instruire ? Qu'elles se taisent, dit-il, et qu'elles questionnent chez elles leurs maris.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222c prêtre, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 441c baptême, 443e instruction des femmes selon Paul, 443d éducation, 211b Asie, 414 opinion de Tertullien sur le baptême, 413 opinion sur Paul, 217d intellectuelle : sont instruits

## Corpus indexé

Réf. : 623

Tertullien

*De baptismo.* 18. 02

Eunuchus

*Quodsi quia Philippus tam facile tinxit eunuchum, recogitemus manifestam et exertam dignationem domini intercessisse. spiritus Philippo praeceperat in eam uiam tendere : spado et ipse inuentus est non otiosus nec qui subito tingui concupisceret, sed ad templum orandi gratia profectus scripturae diuinae impressus : sic oportebat deprehendi cui ultro deus apostolum miserat, ad quem rursus spiritus ut se curriculo EUNUCHI adiungeret iussit : scriptura ipsius fidei occurrit in tempore, exhortatus adsumitur, dominos ostenditur, fides non moratur, aqua non expectatur, apostolus perfecto negotio abripitur.*

Si Philippe baptisa si rapidement l'eunuque, rappelons-nous que le seigneur avait témoigné de sa faveur envers lui d'une façon manifeste et explicite : c'est l'esprit qui avait donné à Philippe de prendre cette route. De son côté, l'EUNUQUE ne se trouvait pas inactif : ce n'est pas un désir subit qui le poussa à demander le baptême, mais il était allé au temple pour prier et il s'appliquait à lire la Sainte Écriture. C'est ainsi que devait le trouver l'apôtre envoyé par Dieu spontanément. Puis une nouvelle fois, l'Esprit ordonna à Philippe de rejoindre l'eunuque près de son char. A ce moment, un texte se présente, relatif à la foi elle-même ; l'exhortation est reçue, le seigneur annoncé, la foi suit sans délai, l'eau aussitôt est trouvée, puis sa mission terminée, l'apôtre est enlevé.

Statut : Incertain

113, 222e fidèle 213a sexe masculin, 217a physique, 223b1 conversion, 217d pas inactif, 213i aller au temple, 441c prier ; lire les Saintes Écritures, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 413 opinion sur les individus, 442b influence du montanisme, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 216b possède un char

Réf. : 624

Tertullien

*De baptismo.* 18. 02

Philippus

*Quodsi quia PHILIPPUS tam facile tinxit eunuchum, recogitemus manifestam et exertam dignationem domini intercessisse. spiritus Philippo praeceperat in eam uiam tendere : spado et ipse inuentus est non otiosus nec qui subito tingui concupisceret, sed ad templum orandi gratia profectus scripturae diuinae impressus : sic oportebat deprehendi cui ultro deus apostolum miserat, ad quem rursus spiritus ut se curriculo eunuchi adiungeret iussit : scriptura ipsius fidei occurrit in tempore, exhortatus adsumitur, dominos ostenditur, fides non moratur, aqua non expectatur, apostolus perfecto negotio abripitur.*

Si PHILIPPE baptisa si rapidement l'eunuque, rappelons-nous que le seigneur avait témoigné de sa faveur envers lui d'une façon manifeste et explicite : c'est l'esprit qui avait donné à Philippe de prendre cette route. De son côté, l'eunuque ne se trouvait pas inactif : ce n'est pas un désir subit qui le poussa à demander le baptême, mais il était allé au temple pour prier et il s'appliquait à lire la Sainte Écriture. C'est ainsi que devait le trouver l'apôtre envoyé par Dieu spontanément. Puis une nouvelle fois, l'Esprit ordonna à Philippe de rejoindre l'eunuque près de son char. A ce moment, un texte se présente, relatif à la foi elle-même ; l'exhortation est reçue, le seigneur annoncé, la foi suit sans délai, l'eau aussitôt est trouvée, puis sa mission terminée, l'apôtre est enlevé.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 217d baptiste ; influencé par l'Esprit ; envoyé par Dieu ; a une mission, 441a Écritures : N.Test., 441c baptême ; lecture des Écritures ; exhortation, 413 opinion sur les individus, 442b influence du montanisme, 213a sexe masculin, 213b mort ; enlevé par Dieu, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 625

Tertullien

*De baptismo.* 18. 02

Apostolus

*Quodsi quia Philippus tam facile tinxit eunuchum, recogitemus manifestam et exertam dignationem domini intercessisse. spiritus Philippo praeceperat in eam uiam tendere : spado et ipse inuentus est non otiosus nec qui subito tingui concupisceret, sed ad templum orandi gratia profectus scripturae diuinae impressus : sic oportebat deprehendi cui ultro deus apostolum miserat, ad quem rursus spiritus ut se curriculo eunuchi adiungeret iussit : scriptura ipsius fidei occurrit in tempore, exhortatus adsumitur, dominos ostenditur, fides non moratur, aqua non expectatur, APOSTOLUS perfecto negotio abripitur.*

Philippe baptisa si rapidement l'eunuque, rappelons-nous que le seigneur avait témoigné de sa faveur envers lui d'une façon manifeste et explicite : c'est l'esprit qui avait donné à Philippe de prendre cette route. De son côté, l'eunuque ne se trouvait pas inactif : ce n'est pas un désir subit qui le poussa à demander le baptême, mais il était allé au temple pour prier et il s'appliquait à lire la Sainte Écriture. C'est ainsi que devait le trouver l'apôtre envoyé par Dieu spontanément. Puis une nouvelle fois, l'Esprit ordonna à Philippe de rejoindre l'eunuque près de son char. A ce moment, un texte se présente, relatif à la foi elle-même ; l'exhortation est reçue, le seigneur annoncé, la foi suit sans délai, l'eau aussitôt est trouvée, puis sa mission terminée, l'APÔTRE est enlevé.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d baptiste ; influencé par l'Esprit ; envoyé par Dieu ; a une mission, 441a Écritures : N.Test., 441c baptême ; lecture des Écritures ; exhortation, 413 opinion sur les individus, 442b influence du montanisme, 213a sexe masculin, 213b mort ; enlevé par Dieu, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 626

Tertullien

*De baptismo.* 18. 03

Paulus

*Sed et PAULUS reuera cito tinctus est : cito enim cognouerat Simon hospes uas eum esse electionis constitutum. dei dignatio suas praemittit praerogatiuas : omnis petitio et decipere et decipi potest.*

PAUL aussi fut baptisé sans délai. Tout de suite, Simon son hôte, a reconnu en lui un sujet d'élection : la faveur de Dieu d'avance a donné des signes du choix qu'elle a fait.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 223a conversion par le baptême, 441c baptême, 217d reconnu comme un sujet d'élection, 413 opinion sur les individus, 441b dogme : formulation de la prédestination

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 627

Tertullien

*De baptismo.* 18. 03

Simon

*Sed et Paulus reuera cito tinctus est : cito enim cognouerat SIMON hospes uas eum esse electionis constitutum. Dei dignatio suas praemittit praerogatiuas : omnis petitio et decipere et decipi potest.*

Paul aussi fut baptisé sans délai. Tout de suite SIMON, son hôte, a reconnu, en lui un sujet d'élection : la faveur de Dieu d'avance a donné des signes du choix qu'elle a fait. Toute candidature peut être trompeuse et par suite trompée dans son attente.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 217d hôte de Paul, 213a sexe masculin, 441c baptême, 413 opinion sur les individus, 441b dogme : formulation de la prédestination

Réf. : 628

Tertullien

*De baptismo.* 18. 04

Sponsor

*Itaque pro cuiusque personae condicione ac dispositione, etiam aÉtate, cunctatio baptismi utilior est, praecipue tamen circa paruulos. Quid enim necesse, si non tam necesse est, SPONSORES etiam periculo ingeri, qui et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt et prouentu malae indolis falli ?*

C'est pourquoi selon la condition, la disposition et même l'âge de chacun, il est préférable de différer le baptême, surtout quand il d'agit de tous jeunes enfants. Est-il nécessaire, sauf nécessité absolue, de faire courir aux PARRAINS le risque de manquer eux mêmes à leurs promesses en cas de mort ou d'être abusés par un naturel mauvais qui va se développer.

Statut : Incertain

113, 115, 213a sexe masculin, 221d, 222f, 441c règles pour donner le baptême, 444d parrainage lors du baptême, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 444e modalités d'adhésion à la communauté, 217d morale

Réf. : 629

Tertullien

*De baptismo.* 18. 05

Christiani adj.

*Ait quidem dominos, Nolite illos prohibere ad me uenire : ueniant ergo, dum adolescent, dum discunt, dum quo ueniant docentur : fiant CHRISTIANI cum Christum nosse potuerint. Quid festinat innocens aetas ad remissionem peccatorum ? Cautius agatur in saecularibus, ut cui substantia terrena non creditur diuina credatur ? Norint petere salutem, ut petenti dedisse uidearis.*

Bien sûr le Seigneur a dit : laissez venir à moi les enfants. Oui, qu'ils viennent quand ils seront en âge d'être instruits. Qu'ils deviennent CHRÉTIENS quand ils seront capables de connaître le Christ. Pourquoi cet âge innocent est-il si pressé de recevoir la rémission des péchés ? On agit avec plus de circonspection pour les affaires du monde. Celui à qui l'on ne confie pas les biens terrestres, va t-on lui confier les biens divins ? Qu'ils soient capables au moins de demander le salut, pour qu'on voie bien qu'il n'est donné qu'à celui qui le demande.

Statut : Incertain

111, 221d, 222f, 217d instruits, 213c âge innocent, 441a Écritures : NT, 441c rémission des péchés, 216b biens terrestres ; biens divins, 441b salut, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 444e modalités pour faire partie de la communauté

Réf. : 630

Tertullien

*De baptismo.* 18. 06

Procratio

*Non minore de causa innupti quoque PROCRASTINANDI, in quibus temptatio praeparata est tam uirginibus per maturitatem quam uiduis per uagationem, donec aut nubant aut continentiae corroborentur. Si qui pondus intellegant baptismi magis timebunt consecutionem quam dilationem. Fides integra segura est de salute.*

Pour une raison moins grave, il faut ajourner ceux qui ne sont pas MARIÉS car la tentation les guette, aussi bien les vierges pour leur maturité que les veuves dans leur instabilité. Retarde le baptême jusqu'à ce qu'ils soient mariés ou plus forts pour pratiquer la continence. Si on comprend de quel poids est le baptême, on craindra plus de recevoir que de le voir différer. La foi intègre est assurée du salut.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213f non mariés, 217d sont sous la tentation, 441c baptême, 444d relations entre les membres, 413, 443a continence, 443b relations sexuelles, 441b la foi permet le salut, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 631

Tertullien

*De baptismo.* 18. 06

Uirgo

*Non minore de causa innupti quoque procrastinandi, in quibus temptatio praeparata est tam UIRGINIBUS per maturitatem quam uiduis per uagationem, donec aut nubant aut continentiae corroborentur. Si qui pondus intellegant baptismi magis timebunt consecutionem quam dilationem. Fides integra segura est de salute.*

Pour une raison moins grave, il faut ajourner ceux qui ne sont pas mariés car la tentation les guette, aussi bien les VIERGES pour leur maturité que les veuves dans leur instabilité. Retarde le baptême jusqu'à ce qu'ils soient mariés ou plus forts pour pratiquer la continence. Si on comprend de quel poids est le baptême, on craindra plus de recevoir que de le voir différer. La foi intègre est assurée du salut.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213f vierges, 217d maturité, 441c baptême, 444d relations entre les membres, 413, 443a continence, 443b relations sexuelles, 441b la foi permet le salut, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 213a sexe féminin

## Corpus indexé

Réf. : 632

Tertullien

*De baptismo.* 18. 06

*Uidua*

*Non minore de causa inuupti quoque procrastinandi, in quibus temptatio praeparata est tam uirginibus per maturitatem quam VIDUIS per uagationem, donec aut nubant aut continentiae corroborentur. Si qui pondus intellegant baptismi magis timebunt consecutionem quam dilationem. Fides integra segura est de salute.*

Pour une raison moins grave, il faut ajourner ceux qui ne sont pas mariés car la tentation les guette, aussi bien les vierges pour leur maturité que les VEUVES dans leur instabilité. Retarde le baptême jusqu'à ce qu'ils soient mariés ou plus forts pour pratiquer la continence. Si on comprend de quel poids est le baptême, on craindra plus de recevoir que de le voir différer. La foi intègre est assurée du salut.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213f veuves, 217d instables, 441c baptême, 444d relations entre les membres, 413, 443a continence, 443b relations sexuelles, 441b la foi permet le salut, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 213a sexe féminin

Réf. : 633

Tertullien

*De baptismo.* 19. 02

*Apostolus*

*Exinde pentecoste ordinandis lauacris laetissimum spatium est, quo et domini resurrectio inter discipulos frequentata est et gratia spiritus sancti dedicata et spes aduentus domini subostensa, quod tunc in caelos recuperato eo angeli ad APOSTOLOS dixerunt sic uenturum quemadmodum et in caelos conscendit, utique in pentecoste. Sedenim Hieremias cum dicit, Et congregabo illos ab extremis terrae in die festo paschae, diem significat et pentecostes, qui est proprie dies festus.*

En second lieu, le temps avant la Pentecôte est le temps le plus favorable pour conférer le baptême. C'est le temps où le Seigneur ressuscité se manifesta fréquemment aux disciples, le temps où la grâce du Saint-Esprit leur fut communiquée et qui laissa entrevoir à leur espérance le retour du Seigneur. C'est à ce moment là, après son ascension au ciel que les anges dirent aux APÔTRES que le Seigneur reviendrait comme il était remonté aux cieux, précisément à la Pentecôte. De même, Jérémie dans ce passage : " je les réunirai des extrémités de la terre en un jour de fête " désigne par là le temps de Pâques jusqu'à la Pentecôte ; ce temps qui est à proprement parler un jour de fête.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b baptême doit avoir lieu avant la Pentecôte, 444b calendrier ferial : Pentecôte ; Pâques, 214a 1<sup>er</sup> siècle : année 30 ?, 441a Écritures, 441b dogmes : apparition du S<sup>i</sup> Esprit aux Apôtres ; Ascension, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les individus

Réf. : 634

Tertullien

*De baptismo.* 19. 02

*Discipulus*

*Exinde pentecoste ordinandis lauacris laetissimum spatium est, quo et domini resurrectio inter DISCIPULOS frequentata est et gratia spiritus sancti dedicata et spes aduentus domini subostensa, quod tunc in caelos recuperato eo angeli ad apostolos dixerunt sic uenturum quemadmodum et in caelos conscendit, utique in pentecoste. Sedenim Hieremias cum dicit, Et congregabo illos ab extremis terrae in die festo paschae, diem significat et pentecostes, qui est proprie dies festus.*

En second lieu, le temps avant la Pentecôte est le temps le plus favorable pour conférer le baptême. C'est le temps où le Seigneur ressuscité se manifesta fréquemment aux DISCIPLES, le temps où la grâce du Saint-Esprit leur fut communiquée et qui laissa entrevoir à leur espérance le retour du Seigneur. C'est à ce moment là, après son ascension au ciel que les anges dirent aux apôtres que le Seigneur reviendrait comme il était remonté aux cieux, précisément à la Pentecôte. De même, Jérémie dans ce passage : " je les réunirai des extrémités de la terre en un jour de fête désigne par là le temps de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ce temps qui est à proprement parler un jour de fête.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b baptême doit avoir lieu avant la Pentecôte ; apparition du S<sup>i</sup> Esprit aux Apôtres, 444b calendrier ferial : Pentecôte ; Pâques, 214a 1<sup>er</sup> siècle : année 30 ?, 441a Écritures, 441b dogmes : apparition du S<sup>i</sup> Esprit aux Apôtres ; Ascension, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les individus

Réf. : 635

Tertullien

*De baptismo.* 20. 01

*Ioannes*

*Ingressuros baptismum orationibus crebris, ieiuniis et geniculationibus et peruigiliis orare oportet, et cum confessione omnium retro delictorum, ut exponant etiam baptismum IOANNIS : Tinguentur, inquit, confitentes delicta sua - nobis gratulandum est si non publice confitemur iniquitates aut turpitudines nostras - simul enim de pristinis satisfacimus conflictatione carnis et spiritus, et subsecuturis temptationibus munimenta praestruimus. Vigilare et orate, inquit, ne incidatis in temptationem.*

Ceux qui vont accéder au baptême doivent invoquer Dieu par des prières ferventes, des jeûnes, des agenouillements et des veilles. Ils s'y prépareront aussi par la confession de leurs péchés passés, en souvenir du baptême de JEAN dont il est dit qu'on le recevait en confessant ses péchés. Et nous pouvons nous réjouir de ne plus avoir actuellement à confesser en public nos péchés et nos misères. En affligeant la chair et l'esprit, et en même temps nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons par avance contre les tentations à venir. Veillez et priez est-il écrit, pour ne pas entrer en tentation.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c Invoquer Dieu ; prières ; jeûne ; agenouillement ; veille ; baptême ; confession ; exomologèse, 441a Écritures : N.Test., 443a rejet de la tentation, 413 opinion sur les catéchumènes, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 636  
Tertullien  
*De baptismo.* 20. 01  
Nos

*Ingressuros baptismum orationibus crebris, ieiuniis et geniculationibus et peruigiliis orare oportet, et cum confessione omnium retro delictorum, ut exponant etiam baptismum Ioannis : Tinguentur, inquit, confitentes delicta sua - NOBIS gratulandum est si non publice confitemur iniquitates aut turpitudines nostras - simul enim de pristinis satisfacimus conflictatione carnis et spiritus, et subsecuturis temptationibus munimenta praestruimus. Vigilate et orate, inquit, ne incidatis in temptationem.*

Ceux qui vont accéder au baptême doivent invoquer Dieu par des prières ferventes, des jeûnes, des agenouillements et des veilles. Ils s'y prépareront aussi par la confession de leurs péchés passés, en souvenir du baptême de Jean dont il est dit qu'on le recevait en confessant ses péchés. Et nous pouvons NOUS réjouir de ne plus avoir actuellement à confesser en public nos péchés et nos misères. En affligeant la chair et l'esprit, et en même temps nous satisfaisons pour le péché et en même temps nous nous munissons par avance contre les tentations à venir. Veuillez et prier est-il écrit, pour ne pas entrer en tentation.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441c Invoquer Dieu ; prières ; jeûne ; agenouillement ; veille ; baptême ; confession ; exomologèse, 441a Écritures : N.Test., 443a rejet de la tentation, 413 opinion sur les catéchumènes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d morale : se réjouir

Réf. : 637  
Tertullien  
*De baptismo.* 20. 03  
Nos

*Proinde NOS faceret aqua uocatos sanguine electos hos duos baptismos de uulnere percussi lateris emisit, quia qui in sanguinem eius crederent aqua lauarentur, qui aqua lauissent et sanguine opererent. Hic est baptismus qui lauacrum et non acceptum repraesentat et perditum reddit.*

Le Seigneur lui même, aussitôt après son baptême, observant un jeûne de quarante jours fut assailli de tentations. " Mais alors, dira quelqu'un, NOUS aussi il nous faut jeûner après notre baptême" ? En effet, rien ne l'empêche, sinon la nécessité de nous réjouir et l'allégresse du salut

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : N.Test., Jeûne dans le désert, 441c jeûner après le baptême, 441b Le salut est un moment de joie, 217d se réjouissent du salut, 414 opinion de Tertullien sur le baptême et sur la nécessité de jeûner, 413 opinion sur les individus

Réf. : 638  
Tertullien  
*De baptismo.* 20. 05  
Benedictus

*Igitur BENEDICTI quos gratia dei expectat, cum de illo sanctissimo lauacro noui natalis ascenditis et primas manus apud matrem cum fratribus aperitis, petite de patre, petite de domino, peculia gratiae, distributiones charismatum subiacere. Petite et accipietis, inquit. Quaesistis enim et inuenistis, pulsastis et apertum est uobis. Tantum oro, ut cum petitis etiam Tertulliani peccatoris memineritis.*

Vous donc les BÉNITS, vous que la grâce de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle, vous qui pour la première fois allez tendre vos mains près d'une Mère et avec des frères, demandez au seigneur comme don spécial de sa grâce l'abondance de ses charismes. Demandez et vous recevrez, dit-il. De fait, vous avez cherché et trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert. Je ne vous demande plus qu'une chose : de vous souvenir dans vos prières du pauvre pêcheur Tertullien.

Statut : Incertain

113, 222f bénits, 217d sous la grâce de Dieu, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : salut ; puissance de Dieu, 441c baptême ; prières, 444d relations entre les membres, 223b1 conversion par le baptême, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 639  
Tertullien  
*De baptismo.* 20. 05  
Frater

*Igitur benedicti, quos gratia dei expectat, cum de illo sanctissimo lauacro noui natalis ascenditis et primas manus apud matrem cum FRATRIBUS aperitis, petite de patre, petite de domino, peculia gratiae, distributiones charismatum subiacere. Petite et accipietis, inquit. Quaesistis enim et inuenistis, pulsastis et apertum est uobis. Tantum oro, ut cum petitis etiam Tertulliani peccatoris memineritis.*

Vous donc les bénis, vous que la grâce de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle, vous qui pour la première fois allez tendre vos mains près d'une Mère et avec des FRÈRES, demandez au seigneur comme don spécial de sa grâce l'abondance de ses charismes. Demandez et vous recevrez, dit-il. De fait, vous avez cherché et trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert. Je ne vous demande plus qu'une chose : de vous souvenir dans vos prières du pauvre pêcheur Tertullien.

Statut : Incertain

113, 222f frères, 221d, 441a Écritures : N.Test., 441b dogme : salut ; puissance de Dieu, 441c baptême ; prières, 444d relations entre les membres, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115

## Corpus indexé

Réf. : 640

Tertullien

*De baptismo.* 20. 05

Tertullianus

*Igitur benedicti, quos gratia dei expectat, cum de illo sanctissimo lauacro noui natalis ascenditis et primas manus apud matrem cum fratribus aperitis, petite de patre, petite de domino, peculia gratiae, distributiones charismatum subiaccere. Petite et accipietis, inquit. Quaesistis enim et inuenistis, pulsastis et apertum est uobis. Tantum oro, ut cum petitis etiam TERTULLIANI peccatoris memineritis.*

Vous donc les bénis, vous que la grâce de Dieu attend, vous qui allez remonter du bain très saint de la naissance nouvelle, vous qui pour la première fois allez tendre vos mains près d'une Mère et avec des frères, demandez au seigneur comme don spécial de sa grâce l'abondance de ses charismes. Demandez et vous recevrez, dit-il. De fait, vous avez cherché et trouvé, vous avez frappé et on vous a ouvert. Je ne vous demande plus qu'une chose : de vous souvenir dans vos prières du pauvre pêcheur TERTULLIEN.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 217d morale : pêcheur, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : salut ; puissance de Dieu, 441c baptême ; prières, 444d relations entre les membres, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 641

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 01. 01

*Soror*

*Si tanta in terris moraretur fides quanta merces eius expectatur in caelis, nulla omnino uestrum, SORORES DILECTISSIMAE, ex quo Deum uiuum cognouisset et de sua, id est de feminae condicione, didicisset, laetiozem habitum, ne dicam gloriosiozem, appetisset, ut non magis in sordibus ageret et squalorem potius affectaret, ipsam se circumferens Euam lugentem et paenitentem, quo plenius id quod de Eua trahit - ignominiam dico primi delicti et inuidiam perditionis humanae omni satisfactionis habitu expiare. In doloribus et anxietatibus paris, mulier, et ad uirum tuum conuersio tua et ille dominatur tui : et Euam te esse nescis ?*

Si la foi sur terre était encore à la mesure du bénéfice qu'on en attend au ciel, il n'est pas une seule d'entre vous, SŒURS BIEN AIMÉES, qui du jour où elle aurait connu le Dieu vivant et pris conscience de sa condition- c'est à dire de la condition de la femme-, loin de convoiter dans sa mise plus d'élégance, pour ne pas dire plus de vanité, ne préférât vivre en haillons, n'ambitionnât plutôt la tenue du deuil, se présentant partout comme une Ève pleurante et repentante pour mieux expier et racheter par toute sa mise ce qu'elle tient d'Eve : la honte de la première faute et le reproche d'avoir perdu le genre humain.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b salut ; question du péché originel, 217d morale : pleurante et repentante, 413, 223b1 conversion, 443e place de la femme, 441a Écritures : A.Test., *Genèse*, 213a Sexe féminin, 213f séparation, deuil, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115

Réf. : 642

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 02. 05

*Nos*

*Quid ergo facient apud iudices suos res eorum ? Quod est commercium damnaturis cum damnandis ? Opinor, quod Christo et Beliae. Qua constantia tribunal illud ascendemus decreturi aduersus eos quorum munera appetimus ? Nam et uobis eadem tunc substantia angelica repromissa, idem sexus qui et uiris, eandem iudicandi dignationem pollicetur. Nisi ergo hic iam praediudicauerimus res eorum praedamnando quas in illis tunc damnaturi sumus, illi potius NOS iudicabunt atque damnabunt.*

Que feront donc les biens des anges chez leurs juges ? Quel rapport y a-t-il entre ceux qui porteront la sentence et ceux qui la subiront ? Le même, j'imagine, qu'entre le Christ et Bélial. De quel front monterons- nous au tribunal pour nous prononcer l'arrêt contre ceux dont nous convoitons les présents ? Car à vous aussi ont été promis pour ce moment- là la même substance angélique qu'aux hommes, le même sexe, qui vous garantissent le même pouvoir de juger. Si donc nous ne portons pas ici- bas, dès maintenant, un jugement préalable en condamnant d'avance les biens que nous condamnerons en eux à ce moment-là, ce sont eux plutôt qui nous jugeront et NOUS condamneront.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dogmes : la distinction des sexes selon la chair n'a plus de sens ; Jugement Dernier ; substance angélique ; Bélial est le démon, 217e collective, 441a Écritures : *Épître aux Corinthiens*, 413 opinion sur les femmes

Réf. : 643

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 03. 03

*Nos*

*Sed cum Enoch eadem scriptura etiam de domino praedicarit, a NOBIS quidem nihil omnino reiciendum est quod pertineat ad nos. Et legimus omnem scripturam aedificationi habilem diuinitus inspirari. A Iudaeis postea potest iam uideri propterea reiectam sicut et cetera fere quae Christum sonant. Nec utique mirum hoc, si scripturas aliquas non receperunt de eo locutus quem et ipsum coram loquentem non erant recepturi. Eo accedit quod Enoch apud Iudam apostolum testimonium possidet.*

Mais du fait que, dans ce même livre, Énoch a également prophétisé sur le Seigneur, NOUS du moins, nous ne devons absolument rien rejeter de ce qui peut nous concerner, car nous disons que tout livre propre à nous instruire est inspiré par Dieu. On peut voir que les juifs l'ont rejeté par la suite, pour cette raison précisément, comme presque tous les autres textes qui évoquent le christ. Et en vérité, rien d'étonnant s'ils ont repoussé des livres, qui parlaient de Celui qu'ils allaient repousser en personne, quand il leur parlerait face à face. De surcroît, Énoch a pour lui le témoignage de l'apôtre Jude.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : tout Livre est inspiré par Dieu ; religion révélée, 217d sont instruits par Dieu, 343 b juifs, 343c les juifs ont rejeté les textes évoquant le Christ, 343d formule, 441a Écritures ; livre d'Énoch, 414 opinion de Tertullien sur les Écritures



Réf. : 644

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 03. 03

Iudas

*Sed cum Enoch eadem scriptura etiam de domino praedicarit, a nobis quidem nihil omnino reiciendum est quod pertineat ad nos. Et legimus omnem scripturam aedificationi habilem diuinitus inspirari. A Iudaeis postea [potest] iam uideri propterea reiectam sicut et cetera fere quae Christum sonant. Nec utique mirum hoc, si scripturas aliquas non receperunt de eo locutus quem et ipsum coram loquentem non erant recepturi. Eo accedit quod Enoch apud IUDAM apostolum testimonium possidet.*

Mais du fait que, dans ce même livre, Enoch a également prophétisé sur le seigneur, nous du moins, nous ne devons absolument rien rejeter de ce qui peut nous concerner, car nous lisons que tout livre propre à nous instruire est inspiré par Dieu. On peut voir que les juifs l'ont rejeté par la suite, pour cette raison précisément, comme presque tous les autres textes qui évoquent le christ. Et en vérité, rien d'étonnant s'ils ont repoussé des livres, qui parlaient de Celui qu'ils allaient repousser en personne, quand il leur parlerait face à face. De surcroît, Enoch a pour lui le témoignage de l'apôtre JUDE.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 217d c'est un apôtre, 441b dogme : tout livre est inspiré par Dieu ; religion révélée, 217d sont instruits par Dieu, 343 b juifs, 343c les juifs ont rejeté les textes évoquant le Christ, 343d formule, 441a Écritures ; livre d'Énoch, 414 opinion de Tertullien sur les Écritures

Réf. : 645

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 04. 02

*Disciplina*

*Cultum dicimus quem mundum muliebrem uocant, ornatum quem immundum muliebrem conuenit dici. Ille in auro et argento et gemmis et uestibus deputatur, iste in cura capilli et cutis et earum partium corporis quae oculis trahunt. Alteri ambitionis crimen intendimus, alteri prostitutionis, ut iam hinc prospicias, Dei ancilla, quid ex his DISCIPLINAE tuae conueniat, quae de diuersis institutis censearis, scilicet humilitatis et castitatis.*

Nous appelons "parure" ce qu'on nomme les atours des femmes, "soins de beauté" ce qu'il faudrait appeler souillure. La première consiste dans l'or, l'argent, les pierreries, le vêtement ; les seconds dans le soin de la chevelure, de la peau et des parties du corps qui attirent les regards. Nous inculpions l'une d'orgueil, les autres de luxure, pour que d'ores et déjà tu voies, servante de Dieu, ce qui, de tout cela, s'accorde à ton GENRE DE VIE, toi qui te réclames des principes opposés : l'humilité et la chasteté.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 443e place des femmes : toilette et soins de beauté, 443a humilité et la chasteté, 413 opinion sur les femmes, 331c soins des femmes considérées comme de la luxure et de l'orgueil, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 646

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 06. 03

*Christiana*

*Hoc quoque deerat CHRISTIANAE ut de serpente cultior fiat. Sic calcabit diaboli caput, dum de capite eius ceruicibus suis aut ipsi capiti ornamentum struit !*

Il ne manquait plus à la CHRÉTIENNE que de prendre au serpent une parure de plus ! Ainsi, pour écraser sous son pied la tête du diable, elle arrangera sur sa nuque ou sur sa propre tête un ornement pris à la sienne !

Statut : Incertain

111, 213a sexe féminin, 217b parure, 222f, 221d, 331a démons, 413 opinion de Tertullien, 443e place de la femme, 441a A.Test. : *Genèse*

Réf. : 647

Tertullien

*De cultu feminarum* (I). 08. 05

*Christianus*

*Non tamen ideo circi furoribus aut arenae atrocitatibus aut scenae turpitudinibus CHRISTIANUM affici oportet, quia Deus et equum et pantheram et uocem homini dedit ; nec ideo idololatriam impune faciat christianus quia Dei conditio est et tus et merum et ignis qui uescitur et animalia quae uictimae fiunt, cum et ipsa materia quae adoratur Dei sit.*

Ce n'est pourtant pas parce que Dieu a donné à l'homme le cheval, la panthère et la voix du CHRÉTIEN doit subir les frénésies du cirque, les horreurs de l'arène, les turpitudes de la scène ; pas plus que le chrétien ne saurait commettre impunément l'idolâtrie parce que l'encens, le vin pur, le feu dévorant et les animaux qui servent de victimes sont des créatures de Dieu, sous prétexte que la matière même qu'on adore relève de Dieu.

Statut : Incertain

111, 222f, 217d morale, 413, 441b dogmes : Dieu créateur de la matière et de la nature, 332b cirque, arène, théâtre, 331b refus des rites idolâtriques, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 648

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

*Ancilla dei*

*ANCILLAE DEI VIVII, conseruae et sorores meae, quo iure deutor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et fraternitatis audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectioni sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes templum Dei simus, inlato in nos et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

SERVANTES DU DIEU VIVANT, mes compagnes d'esclavage et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous-quoique au tout dernier rang - comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Incertain

113 ; 115, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 213a sexe féminin, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu

## Corpus indexé

Réf. : 649

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

*Conserua*

*Ancillae Dei uiui, CONSERVAE et sorores meae, quo iure deutor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et fraternitatis audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectioni sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes templum Dei simus, inlato in nos et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

Servantes du Dieu vivant, mes COMPAGNES D'ESCLAVAGE et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous- quoique au tout dernier rang- comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Incertain

113, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 213a sexe féminin, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu, 221d incertain, 115 Vocabulaire juridique

Réf. : 650

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

*Soror*

*Ancillae Dei uiui, conseruae et SORORES MEAE, quo iure deutor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et fraternitatis audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectioni sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes templum Dei simus, inlato in nos et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

Servantes du Dieu vivant, mes compagnes d'esclavage et MES SŒURS, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous- quoique au tout dernier rang- comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Incertain

113, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 213a sexe féminin, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu, 221d incertain, 115 contexte juridique

Réf. : 651

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

*Frater*

*Ancillae Dei uiui, conseruae et sorores meae, quo iure deutor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et FRATER NATIS audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectioni sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes templum Dei simus, inlato in nos et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

Servantes du Dieu vivant, mes compagnes d'esclavage et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous- quoique au tout dernier rang- comme votre compagnon d'esclavage et VOTRE FRÈRE, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Libre

113, 222e fidèle, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 213a sexe masculin, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu, 221a libre, 222b évêque, 115 contexte juridique

Réf. : 652

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

*Nos*

*Ancillae Dei uiui, conseruae et sorores meae, quo iure deutor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruitii et fraternitatis audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectioni sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes templum Dei simus, inlato in NOS et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

Servantes du Dieu vivant, mes compagnes d'esclavage et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous- quoique au tout dernier rang- comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous le temple de Dieu dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en NOUS, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Incertain

113, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 653

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 01. 01

Templum

*Ancillae Dei uiui, conseruae et sorores meae, quo iure deputor uobiscum, postremissimus omnium quidem, eo iure conseruiti et fraternitatis audeo ad uos uerba ista facere, non utique affectationi sed affectioni procurans in causa uestrae salutis.*

*Ea salus, nec feminarum modo sed etiam uirorum, in exhibitione praecipue pudicitiae statuta est. Nam cum omnes TEMPLUM DEI simus, inlato in nos et consecrato Spiritu Sancto, eius templi aeditua et antistes pudicitia est quae nihil immundum nec profanum inferri sinat, ne Deus ille qui inhabitat inquinatam sedem offensus derelinquat.*

Servantes du Dieu vivant, mes compagnes d'esclavage et mes sœurs, c'est en vertu du droit qui me compte parmi vous- quoique au tout dernier rang- comme votre compagnon d'esclavage et votre frère, que j'ose vous adresser ces mots, car c'est un parti pris de votre bienveillance et nullement outrecuidance qui m'engage dans l'affaire de votre salut. La condition première de ce salut, pour les hommes aussi bien que les femmes est de se montrer chaste. En effet, si nous sommes tous LE TEMPLE DE DIEU dès lors que l'Esprit-Saint a été introduit et consacré en nous, la gardienne et prêtresse de ce temple est la chasteté, qui ne saurait laisser s'introduire rien d'impur ni de profane, de peur qu'offensé le Dieu qui l'habite n'abandonne sa demeure souillée.

Statut : Concept, Collectif

113, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 441b dogmes : salut, 444d relations entre les membres, 443a chasteté, 217e collective : nous sommes le temple de Dieu

Réf. : 654

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 02. 01

Christiana adj. , pudicitia

*Perfectae autem id est CHRISTIANAE PUDITICIAE appetitionem sui non tantum non appetendam sed etiam execrandam uobis sciatis. Primo quod non de integra conscientia uenit studium placendi per decorem quem naturaliter inuitatorem libidinis scimus.*

*Quid igitur excitat in te malum istud ? Quid inuitas cuius te profiteris extraneam ? Tum quod temptationibus uiam aperire non debemus, quae nonnumquam quod Deus a suis abigat instando perficiunt, certe uel spiritum scandalo permouent.*

Or la CHASTÉTÉ parfaite, c'est à dire CHRÉTIENNE, veut non seulement qu'on ne désire pas être désirée, mais encore qu'on l'ait en horreur, sachez le bien. C'est que d'abord une conscience pure ne pousse pas à compter pour plaire sur des attraits qui, nous le savons, sont une incitation naturelle au plaisir. Pourquoi donc éveiller en toi l'aiguillon de ce mal ? Pourquoi inciter à ce que tu fais profession d'ignorer ? D'autre part, nous ne devons pas frayer la voie à des tentations qui parfois nous pressent au point d'aboutir au mal- dont Dieu veuille préserver les siens ! - ou tout ce qui au moins trouble et scandalisent l'âme.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 443a chasteté, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d morale : vertu parfaite, 441b dogmes, 443b relations sexuelles vues comme un mal et une offense à Dieu

Réf. : 655

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 02. 02

Nos

*Debemus quidem ita sancte et tota fidei substantia incedere ut confisae et securae simus de conscientia nostra, optantes perseuerare id in NOBIS, non tamen praesumentes. Nam qui praesumit minus iam ueretur ; qui minus ueretur minus praecauet ; qui minus praecauet plus periclitatur. Timor fundamentum salutis est, praesumptio impedimentum timoris.*

Notre conduite, en vérité, doit être si sainte, si totalement inspirée par la foi que de notre conscience monte, avec la confiance et la sécurité, le souhait de les garder toujours, mais sans présomption de NOTRE (NOUS) part. Qui présume, en effet, craint moins ; qui craint moins se précautionne moins ; qui se précautionne moins risque plus. La crainte est le fondement du salut, la présomption un obstacle à la crainte.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a la conduite doit être sainte et inspirée par la foi ; confiance ; sécurité, 441b Dogme : question du salut doit être fondée sur la crainte, 414 opinion de Tertullien sur la conduite du chrétien / salut, 217d ils n'ont pas de présomption, 413

Réf. : 656

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 02. 03

Servus

*Vtilius ergo si speremus nos posse delinquere quam si praesumamus non posse. Sperando enim timebimus, timendo cauebimus, cauendo salui erimus. Contra si praesumamus neque timendo neque cauendo difficile salui erimus. Qui securus agit, non, et sollicitus, non possidet tutam et firmam securitatem. At qui sollicitus est, is uere poterit esse securus. Et de suis quidem SERVIS DEUS pro misericordia sua curet et iam praesumere illis de bono suo feliciter liceat.*

Il vaut donc mieux s'attendre à pouvoir faillir que de présumer qu'on ne le peut pas. De l'attente, en effet, naîtra la crainte ; de la crainte, la précaution ; de la précaution le salut. Au contraire, en présumant de nous mêmes, sans le recours de la crainte, ni de la précaution, nous serons difficilement sauvés. L'homme assuré et sans inquiétude ne jouit pas d'une sécurité stable et hors d'atteinte ; mais l'homme inquiet pourra, lui, être véritablement assuré. Concédonz encore que Dieu, dans sa miséricorde veille sur ses propres SERVITEURS et les laisse présumer sans dommage de ce qu'ils ont personnellement de bon.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 217d morale : peuvent faillir ; ce qu'ils ont personnellement de bon, 441b dogmes : les conditions d'accès au salut, 217e collective, 413 opinion de Tertullien : pour être sauvé, l'homme doit être inquiet, 443a crainte de Dieu ; précaution

## Corpus indexé

Réf. : 657

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 02. 03

Nos

*Vtilius ergo si speremus NOS posse delinquere quam si praesumamus non posse. Sperando enim timebimus, timendo cauebimus, cauendo salui erimus. Contra si praesumamus neque timendo neque cauendo difficile salui erimus. Qui securus agit, non, et sollicitus, non possidet tutam et firmam securitatem. At qui sollicitus est, is uere poterit esse securus. Et de suis quidem seruis Deus pro misericordia sua curet et iam praesumere illis de bono suo feliciter liceat.*

Il vaut donc mieux s'attendre à pouvoir faillir que de présumer qu'on ne le peut pas. De l'attente, en effet, naîtra la crainte ; de la crainte, la précaution ; de la précaution le salut. Au contraire, en présumant de NOUS-MÊMES, sans le recours de la crainte, ni de la précaution, nous serons difficilement sauvés. L'homme assuré et sans inquiétude ne jouit pas d'une sécurité stable et hors d'atteinte ; mais l'homme inquiet pourra, lui, être véritablement assuré. Concédonsons encore que Dieu, dans sa miséricorde veille sur ses propres serviteurs et les laisse présumer sans dommage de ce qu'ils ont personnellement de bon.

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale : peuvent faillir ; ce qu'ils ont personnellement de bon, 441b dogmes : les conditions d'accès au salut, 217e collective, 413 opinion de Tertullien : pour être sauvé, l'homme doit être inquiet, 443a crainte de Dieu ; précaution

Réf. : 658

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 02. 05

Causa

*Expingamus nos ut alteri pereant ! Vbi est ergo : "Diliges proximum tuum sicut te ipsum" ? "Nolite uestra curare sed alterius" ? Nulla enuntiatio Spiritus Sancti ad praesentem tantum materiam et non ad omnem utilitatis occasionem dirigi et suscipi potest. Cum igitur et nostra et aliorum CAUSA uersetur in studio periculosissimi decoris, iam non tantum confictae et elaboratae pulchritudinis suggestum recusandum a uobis sciatis, sed etiam naturalis speciositatis obliterandum dissimulatione et incuria ut proinde oculorum incurisibus molestum.*

Fardons-nous pour perdre les autres ! Que devient : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" ? "Ne cherchez pas votre intérêt propre, mais celui d'autrui" ? Aucune parole de l'Esprit-Saint ne saurait viser et concerner seulement son objet immédiat, et non toutes les occasions où elle peut être utile. Puisque donc l'empressement pour des attraits pleins de dangers met en cause à la fois notre SORT et celui des autres, sachez que vous êtes désormais tenues non seulement de repousser loin de vous les artifices calculés qui rehaussent la beauté, mais encore de faire oublier en le dissimulant et en le négligeant votre charme naturel, comme également préjudiciable aux yeux qui le rencontrent.

Statut : Concept, collectif

113, 222f, 441a Écritures : paroles de l'Esprit Saint, 441b Dogme : amour du prochain, 413 opinion sur les femmes, 217a elles ont un charme naturel, 443e les toilettes ne doivent susciter la convoitise et mettre en danger la communauté, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 659

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 03. 02

Sectator

*Dicet aliquis : "Quid ergo ? Non, et exclusa luxuria et admissa castitate, laude formae sola frui et de bono corporis gloriari licet ?" Viderit quem iuuat de carne gloriari. Nobis autem nullum gloriae studium est, quia gloria exaltationis ingenium est. Porro exaltatio non congruit professoribus humilitatis ex praeceptis Dei. Deinde, si omnis gloria uana et stuporata, quanto magis quae in carne, nobis dumtaxat ! Nam etsi gloriandum est, in spiritus bono, non in carnis, placere uelle debemus quia spiritualium SECTATORES sumus.*

" Eh quoi, dira-t-on, ne peut-on fermer son cœur à la sensualité, l'ouvrir à la chasteté, et néanmoins savourer, sans plus, la faveur d'être belle et de se faire gloire des avantages du corps ?" Pour nous, nul souci de nous glorifier, car se glorifier n'est une marque d'orgueil, et l'orgueil ne convient pas à des gens qui professent l'humilité, comme Dieu le prescrit. De plus, si toute gloire vaine et trompeuse, combien plus à l'endroit de la chair, pour nous tout au moins ! En effet, s'il faut nous glorifier, nous devons plaire que par des avantages de l'esprit et non de la chair, NOUS QUI SOMMES EN QUÊTE DES CHOSES ET DE L'ESPRIT.

Statut : Incertain

112, 222f, 217e collective, 443e place de la femme et de sa beauté, 443a chasteté, humilité, 441b dogmes : question de la chair et de l'esprit, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 116

Réf. : 660

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 03. 02

Nos

*Icet aliquis : "Quid ergo ? Non, et exclusa luxuria et admissa castitate, laude formae sola frui et de bono corporis gloriari licet ?" Viderit quem iuuat de carne gloriari. NOBIS autem nullum gloriae studium est, quia gloria exaltationis ingenium est. Porro exaltatio non congruit professoribus humilitatis ex praeceptis Dei. Deinde, si omnis gloria uana et stuporata, quanto magis quae in carne, nobis dumtaxat ! Nam etsi gloriandum est, in spiritus bono, non in carnis, placere uelle debemus quia spiritualium sectatores sumus.*

" Eh quoi, dira-t-on, ne peut-on fermer son cœur à la sensualité, l'ouvrir à la chasteté, et néanmoins savourer, sans plus, la faveur d'être belle et de se faire gloire des avantages du corps ?" Pour NOUS, nul souci de nous glorifier, car se glorifier est une marque d'orgueil, et l'orgueil ne convient pas à des gens qui professent l'humilité, comme Dieu le prescrit. De plus, si toute gloire vaine et trompeuse, combien plus à l'endroit de la chair, nous sommes tout au moins ! En effet, s'il faut nous glorifier, nous devons plaire que par des avantages de l'esprit et non de la chair, nous qui sommes en quête des choses et de l'esprit.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443e place de la femme et de sa beauté, 443a chasteté, humilité, 441b dogmes : question de la chair et de l'esprit, 413 opinion de Tertullien, 217d morale

Réf. : 661

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 03. 03

*Christianus*

*In quibus operamur, in illis et gaudeamus ; de his gloriam carpamus de quibus salutem speramus. Plane gloriabitur CHRISTIANUS in carne, sed cum propter Christum lacerata durauerit ut spiritus in ea coronetur, non ut oculos et suspiria adolescentium post se trahat. Ita quod ex omni parte in uobis uacat, merito et non habentes fastidiatis et habentes neglegatis. Sancta femina sit naturaliter speciosa, non adeo sit occasione. Certe si fuerit, non ignorare sed etiam impedire se debet.*

Trouvons notre joie dans les biens pour lesquels nous sommes à l'œuvre ; tirons gloire de ceux dont nous espérons le salut. Sans doute, le CHRÉTIEN sera glorifié dans sa chair, mais lorsque les tortures endurées pour le christ auront assuré en elle le triomphe de l'esprit, au lieu qu'elle traîne après elle les yeux et les soupirs des jeunes gens. Ainsi, cette beauté, qui à tous égards, n'a que faire en vous, si vous ne l'avez pas, de la négliger si vous l'avez. Si une sainte femme a naturellement du charme, elle ne doit pas pour autant être une occasion de chute ; et s'il se trouve qu'elle l'a été, elle ne doit pas l'ignorer, mais se prémunir contre.

Statut : Incertain

111, 222f, 221d, 441b question du salut, 217d morale : est glorifié ; joie, 216b biens, 314b torture, 313c persécution, 217a la chair, source de gloire, 442a stoïcisme : accepter la douleur car triomphe de l'esprit, 413 opinion de Tertullien, 443e place de la femme dans la société

Réf. : 662

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 03. 03

*Femina, sancti adj.*

*In quibus operamur, in illis et gaudeamus ; de his gloriam carpamus de quibus salutem speramus. Plane gloriabitur christianus in carne, sed cum propter Christum lacerata durauerit ut spiritus in ea coronetur, non ut oculos et suspiria adolescentium post se trahat. Ita quod ex omni parte in uobis uacat, merito et non habentes fastidiatis et habentes neglegatis. SANCTA FEMINA sit naturaliter speciosa, non adeo sit occasione. Certe si fuerit, non ignorare sed etiam impedire se debet.*

Trouvons notre joie dans les biens pour lesquels nous sommes à l'œuvre ; tirons gloire de ceux dont nous espérons le salut. Sans doute, le chrétien sera glorifié dans sa chair, mais lorsque les tortures endurées pour le christ auront assuré en elle le triomphe de l'esprit, au lieu qu'elle traîne après elle les yeux et les soupirs des jeunes gens. Ainsi, cette beauté, qui à tous égards, n'a que faire en vous, si vous ne l'avez pas, de la négliger si vous l'avez. Si une SAINTE FEMME a naturellement du charme, elle ne doit pas pour autant être une occasion de chute ; et s'il se trouve qu'elle l'a été, elle ne doit pas l'ignorer, mais se prémunir contre.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d morale : sainte, 213a sexe féminin, 217a elle a du charme, 443e place de la femme dans la société, 443a doit être chaste, 413 opinion de Tertullien, 115

Réf. : 663

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 04. 02

*Nos*

*Omnis maritus castitatis exactor est ; formam uero fidelis non expectat quia non isdem bonis quae gentiles bona putant capimur ; infidelis contra etiam suspectam habet, uel propter illam sceleratam in NOS opinionem gentilium. Cui ergo pulchritudinem tuam nutrias ? Si fideli, non exigit ; si gentili, non credit. Quid gestias aut suspecto aut non desideranti placere ?*

Un mari exige toujours le tribut de la chasteté, mais il ne souhaite pas la beauté quand il est chrétien, car ce qui est avantage au regard des païens ne nous séduit pas comme eux, et s'il n'est pas chrétien, elle lui est même suspecte, ne fût-ce qu'à cause des scélératesses que NOUS prêtent les païens. Pour qui donc soigner ta beauté ? Pour un chrétien ? Il n'y tient pas ; pour un païen ? Il s'en méfie. A quoi bon t'ingénier à plaire pour rencontrer des soupçons ou de l'indifférence ?

Statut : Incertain

113, 222f, 443e toilette des femmes est inutile ; ne souhaite pas la beauté, 443b un mari exige le tribut de la chasteté, 342b collectif, 342c question de la toilette : les païens la trouvent suspecte, 342d énumération ; formule, 413, 321a2 scélératesses

Réf. : 664

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 05. 03

*Nos*

*Id est a diabolo. Nam quis corpus mutare monstraret nisi qui et spiritum hominis malitia transfigurauit ? Ille indubitate huiusmodi ingenia concinnauit ut in NOBIS quodam modo manus Deo inferret.*

C'est-à-dire au diable. Qui pouvait en effet montrer à modifier le corps, sinon celui dont la malice a aussi métamorphosé l'esprit de l'homme ? C'est lui, sans aucun doute, qui a machiné de telles inventions pour porter en quelque sorte la main sur Dieu à travers NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : le Diable est responsable des pratiques modifiant le corps, 217e collective, 413 opinion sur ceux qui font la toilette, 217d portent la main sur Dieu

## Corpus indexé

Réf. : 665

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 05. 04

*Christianus*

*Quod nascitur opus Dei est. Ergo quod infingitur diaboli negotium est. Diuino operi Satanae ingenia superducere quam scelestum est ! Serui nostri ab inimicis nostris nihil mutuuntur ; milites ab hoste imperatoris sui nihil concupiscunt. De aduersario enim eius in cuius manu sis aliquid usui postulare transgressio est. CHRISTIANUS a malo illo adiuuabitur ? Nescio an hoc nomen ei perseueret. Erit enim eius de cuius doctrinis instrui concupiscit.*

Ce qui est de nature est l'œuvre de Dieu, ce qui est factice est donc l'affaire du Diable. Surajouter à l'œuvre divine les inventions de Satan, quel crime ! Nos esclaves n'empruntent rien à qui nous est hostile ; les soldats n'attendent rien de l'ennemi de leur chef. En effet, solliciter l'adversaire de celui dont on dépend, pour utiliser son bien est une forfaiture. Et le CHRÉTIEN recevra l'aide du Mauvais ? Je ne crois pas que ce titre puisse lui rester. Car il appartiendra à celui dont il veut mettre à profit les enseignements.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 222f, 441b nature : œuvre de Dieu, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441a enseignements, 216b esclaves, 217d morale, 331a diable, 443a formule morale

Réf. : 666

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 05. 04

*Nos*

*Quod nascitur opus Dei est. Ergo quod infingitur diaboli negotium est. Diuino operi Satanae ingenia superducere quam scelestum est ! Serui nostri ab inimicis NOSTRIS nihil mutuuntur ; milites ab hoste imperatoris sui nihil concupiscunt. De aduersario enim eius in cuius manu sis aliquid usui postulare transgressio est. Christianus a malo illo adiuuabitur ? Nescio an hoc nomen ei perseueret. Erit enim eius de cuius doctrinis instrui concupiscit.*

Ce qui est de nature est l'œuvre de Dieu., ce qui est factice est donc l'affaire du Diable. Surajouter à l'œuvre divine les inventions de Satan, quel crime ! Nos esclaves n'empruntent rien à qui NOUS est hostile ; les soldats n'attendent rien de l'ennemi de leur chef. En effet, solliciter l'adversaire de celui dont on dépend, pour utiliser son bien est une forfaiture. Et le chrétien recevra l'aide du Mauvais ? Je ne crois pas que ce titre puisse lui rester. Car il appartiendra à celui dont il veut mettre à profit les enseignements.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441b nature : œuvre de Dieu, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441a enseignements, 216b esclaves, 217d morale, 331a diable, 443a formule morale

Réf. : 667

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 05. 05

*Nomen, christianus* adj.

*Quantum autem a uestris disciplinis et professionibus aliena sunt, quam indigna NOMINI CHRISTIANO faciem fictam gestare quibus simplicitas omnis indicitur, effigie mentiri quibus lingua non licet, appetere quod datum non sit quibus alieni abstinentia traditur, adulterium in specie exercere quibus studium pudicitiae est ! Credite, benedictae, quomodo praecepta Dei custodietis, liniamenta eius in uobis non custodientes ?*

Quelle discordance avec les règles de vie que vous professez, quelle indignité pour le NOM DE CHRÉTIEN que de promener un visage factice quand on est tenu en tout à la simplicité, d'avoir une figure menteuse quand la langue ne doit pas l'être, de prétendre à ce qu'on a pas reçu quand on apprend à s'abstenir du bien d'autrui, de se faire un charme adultère quand on a le souci d'être chaste ! Croyez moi, mes bénies, comment respecterez-vous les préceptes de Dieu si vous ne respectez pas ses traits en vous ?

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 443a morale chrétienne : chasteté, simplicité, honnêteté, dire la vérité, 217a visage, figure, langue, 443e toilette, 413 opinion sur les individus, 217d morale, 441a Écritures, 441b respect des préceptes de Dieu

Réf. : 668

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 05. 05

*Benedictus*

*Quantum autem a uestris disciplinis et professionibus aliena sunt, quam indigna nomini christiano faciem fictam gestare quibus simplicitas omnis indicitur, effigie mentiri quibus lingua non licet, appetere quod datum non sit quibus alieni abstinentia traditur, adulterium in specie exercere quibus studium pudicitiae est ! Credite, BENEDICTAE, quomodo praecepta Dei custodietis, liniamenta eius in uobis non custodientes ?*

Quelle discordance avec les règles de vie que vous professez, quelle indignité pour le nom de chrétien que de promener un visage factice quand on est tenu en tout à la simplicité, d'avoir une figure menteuse quand la langue ne doit pas l'être, de prétendre à ce qu'on a pas reçu quand on apprend à s'abstenir du bien d'autrui, de se faire un charme adultère quand on a le souci d'être chaste ! Croyez-moi, mes BÉNIES, comment respecterez-vous les préceptes de Dieu si vous ne respectez pas ses traits en vous ?

Statut : Incertain

113, 217d morale, 443a morale chrétienne : chasteté, simplicité, honnêteté, dire la vérité, 217a visage, figure, langue, 443e toilette, 413 opinion sur les individus de Tertullien, 222f, 441a Écritures, 441b respect des préceptes de Dieu, 213a sexe féminin

Réf. : 669

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 06. 02

*Mulier, christiana* adj.

*Atqui et detrimentum crinibus medicaminum uis inurit et cerebro pernicipem etiam cuiuslibet sinceri humoris assiduitas reseruat, tum solis animando simul et siccando capillo exoptabilis ardor. Quis decor cum iniuria ? Quae cum immunditatis pulchritudo ? Crocum capiti suo MULIER CHRISTIANA ingeret ut in aram ? Quodcumque enim immundo spiritui excremari solet, id nisi probis et necessariis et salubribus usibus adhibeatur, ad quod Dei creatura prospecta est, sacrificium uideri potest. Sed enim dominus ait. C'est un fait que la puissance corrosive des drogues nuit à la chevelure et que, d'autre part, l'application répétée de n'importe quel liquide, même pur, est la ruine assurée du cerveau, de même que l'ardeur du soleil dont on a besoin aussi bien pour aviver que pour sécher les cheveux. L'attrait va-t-il jamais de pair avec un dommage ? La beauté avec des souillures ? Une (ÉPOUSE) CHRÉTIENNE mettra du safran sur sa tête comme sur un autel ? Tout produit, en effet, qu'on a coutume de brûler pour l'esprit impur- à moins d'être employé aux usages normaux, bénéfiques, prévus par Dieu quand il les créa- peut apparaître comme une offrande sacrificielle. Mais quand le seigneur dit :*

Statut : Libre

113, 115, 213a sexe féminin, 213f mariée, 222f, 221a libre, 217a cheveux ; cerveau, 443e toilette : ne pas mettre de produit sur les cheveux, 413 opinion de Tertullien, 331c produits appliqués sur les cheveux vus comme une forme d'idolâtrie

Réf. : 670

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 08. 01

Nos

*Videlicet nunc ut uir et sexu aemulus feminas a suis depello. An et NOBIS quaedam respectu obediendae grauitatis propter metum debitum Deo detrahuntur ?*

Bien sûr, je suis homme, et c'est par rivalité de sexe que je veux à présent débusquer les femmes de leurs avantages ! Mais la crainte due à Dieu ne nous oblige-t-elle pas, NOUS aussi, à certains retranchements, par égard pour la gravité qu'il nous faut garder ?

Statut : Incertain

113, 222f, 443a crainte de Dieu ; gravité face à Dieu, 443e question des avantages des femmes, 413, 421 chrétiens vus par eux mêmes, les fidèles

Réf. : 671

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 01

*Disciplina*

*Quamobrem erga uestitum quoque et reliqua compositionis uestrae impedimenta proinde uobis curanda est amputatio et decussio redundantioris nitoris. Nam quid prodest faciem quidem frugi et expeditam et simplicitate condignam diuinam DISCIPLINAE exhibere, cetera uero corporis laciniis pomparum et deliciarum ineptiis occupare ?*

C'est pourquoi, en ce qui regarde aussi le vêtement et tout le bagage de vos ajustements, vous devez également veiller à élaguer et à rejeter toute élégance superflue. A quoi bon, en effet, montrer un visage pur, sans apprêts, conforme à la simplicité de la REGLE divine, et s'encombrer le reste du corps des complications absurdes du faste et des raffinements ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217b vêtement, 217a visage ; reste du corps, 443a sobriété des toilettes sans fastes ni raffinements, 413 ici les femmes, 443e toilette des femmes doit être sobre, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 672

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 04

*Benedictus*

*Ergo, BENEDICTAE, primo quidem ut lenones et prostituteos uestitus et cultus ne in uos admiseritis ; tum si quas uel diuitiarum suarum uel natalium uel retro dignitatum ratio compellit ita pompaticas progredi, ut sapientiam consecutae, temperare saltem ab huiusmodi curate, ne totis habent licentiam usurpetis praetextu necessitatis.*

Aussi, mes BÉNIES, gardez vous en premier lieu de donner accès jusqu'à vous à ces maîtres de débauche et de prostitution que sont les vêtements et les parures ; mais s'il en est que la considération de leur fortune, de leur naissance ou leurs dignités antérieures contraint à ce fastueux équipage, qu'elles veillent du moins, en disciples de la sagesse, à se modérer dans ce domaine, de peur d'en venir abusivement, sous couleur de nécessité, à une liberté sans frein.

Statut : Incertain

113, 222f, 213a sexe féminin, 443e toilette : ne pas utiliser des vêtements et des parures, 217d morale : disciples de la sagesse, 443a rejet de la débauche, prostitution, abus, liberté sans frein ; conseil de modération, 413 opinion sur les individus, 216a niveau de vie important, 213a naissance, 216b dignités antérieures

Réf. : 673

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 04

*Sapientia, consequor*

*Ergo, benedictae, primo quidem ut lenones et prostituteos uestitus et cultus ne in uos admiseritis ; tum si quas uel diuitiarum suarum uel natalium uel retro dignitatum ratio compellit ita pompaticas progredi, ut SAPIENTIAM CONSECUAE, temperare saltem ab huiusmodi curate, ne totis habent licentiam usurpetis praetextu necessitatis.*

Aussi, mes bénées, gardez vous en premier lieu de donner accès jusqu'à vous à ces maîtres de débauche et de prostitution que sont les vêtements et les parures ; mais s'il en est que la considération de leur fortune, de leur naissance ou leurs dignités antérieures contraint à ce fastueux équipage, qu'elles veillent du moins, en DISCIPLES DE LA SAGESSE, à se modérer dans ce domaine, de peur d'en venir abusivement, sous couleur de nécessité, à une liberté sans frein.

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 213a sexe féminin, 443e toilette : ne pas utiliser des vêtements et des parures, 217d morale : disciples de la sagesse, 443a rejet de la débauche, prostitution, abus, liberté sans frein ; conseil de modération, 413 opinion sur les individus, 216a niveau de vie important, 213a naissance, 216b dignités antérieures

## Corpus indexé

Réf. : 674

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 05

*Christiani* adj.

*Quomodo etenim humilitatem quam CHRISTIANI profitemur implere poteritis non repastinantes diuitiarum uestrarum uel elegantiarum usum quae tantum ad gloriam faciunt ? Gloria autem exaltare, non humiliare consuevit.*

Et de fait, comment pourrez-vous satisfaire à l'humilité que nous professons, nous CHRÉTIENS, sans donner une façon nouvelle à l'usage que vous faites des richesses et de la coquetterie qui contribuent tant à la vaine gloire ? Or la vaine gloire conduit ordinairement à l'orgueil et non à l'humilité.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 222f, 443a humilité, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : humbles, 342b collective, 342c attrait pour la richesse, gloire, coquetterie, 342d attaque sur les valeurs morales

Réf. : 675

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 06

*Apostolus*

*"Non enim, quaesitis, utemur nostris ? Quis autem prohibet uti ?" Secundum APOSTOLUM tamen qui nos uti monet mundo isto quasi non abutamur. "Praeterit enim, inquit, habitus huius mundi". "Et qui emunt, inquit, sic agant quasi non possidentes". Cur ita ? Quoniam praemiserat dicexis : "tempus in collecto est". Si ergo uxores quoque ipsas sic habendas demonstrat tanquam non habeantur, propter angustias temporum, quid de uanis his instrumentis earum ?*

" Alors, demandez-vous, nous n'userons pas de notre bien ? Qui nous en empêche ? " Suivons pourtant l'APÔTRE qui nous avertit d'user de ce monde sans en abuser."En effet, dit-il, l'aspect de ce monde passe". "Que ceux qui achètent, dit-il encore, fassent comme s'ils ne possédaient pas". Pourquoi cela ? Il l'avait annoncé auparavant en disant : " Le temps est restreint." Si donc il va jusqu'à exposer que les femmes elles-mêmes doivent être traitées comme si on ne les avait pas, en raison de resserrement des temps, que dire de ces vanités dont elles s'équipent ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : N.Test., 441b Dogmes : ne pas abuser du monde, 443e toilette des femmes, 216b forme de fortune : ont un bien, 413 opinion sur les femmes

Réf. : 676

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 06

*Nos*

*"Non enim, quaesitis, utemur NOSTRIS ? Quis autem prohibet uti ?" Secundum apostolum tamen qui nos uti monet mundo isto quasi non abutamur. "Praeterit enim, inquit, habitus huius mundi". "Et qui emunt, inquit, sic agant quasi non possidentes". Cur ita ? Quoniam praemiserat dicexis : "tempus in collecto est". Si ergo uxores quoque ipsas sic habendas demonstrat tanquam non habeantur, propter angustias temporum, quid de uanis his instrumentis earum ?*

" Alors, demandez-vous, nous n'userons pas de notre bien (À NOUS) ? Qui nous en empêche ?" Suivons pourtant l'apôtre qui nous avertit d'user de ce monde sans en abuser."En effet, dit-il, l'aspect de ce monde passe". "Que ceux qui achètent, dit-il encore, fassent comme s'ils ne possédaient pas". Pourquoi cela ? Il l'avait annoncé auparavant en disant : " Le temps est restreint". Si donc il va jusqu'à exposer que les femmes elles-mêmes doivent être traitées comme si on ne les avait pas, en raison de resserrement des temps, que dire de ces vanités dont elles s'équipent ?

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : N.Test., 441b Dogmes : ne pas abuser du monde, 443e toilette des femmes, 216b forme de fortune : ont un bien, 413 opinion sur les femmes

Réf. : 677

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 09. 08

*Nos*

*NOS sumus in quos decurrerunt fines saeculorum ; nos destinati a Deo ante mundum in extimationem temporum, tanquam castigando et castrando, ut ita dixerim, saeculo erudimur a domino. Nos sumus circumcisio omnium, et spiritalis et carnalis. Nam et spiritu et carne saecularia circumcidimus.*

Nous sommes, NOUS, au terme de la suite des siècles. Réservés à Dieu, avant la création du monde, pour la fin des temps, c'est nous que le Seigneur forme à sacrifier en quelque sorte et à châtrer, si j'ose dire le monde. Nous sommes, nous, les parfaits circoncis, dans l'esprit comme dans la chair, car c'est à la fois spirituellement que nous pratiquons la circoncision des biens du monde.

Statut : Incertain

113, 222f, 214a avant la création du monde, 217d réservés à Dieu ; sont formés par Dieu à sacrifier ; sont parfaits, 217e collective, 441c circoncision spirituelle ; sacrifices, 441b dogme : Jugement dernier, 413 opinion sur les individus, 442c influence du Judaïsme



Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 678

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 10. 04

Nos

*Nunc Deus ista prospexerit, Deus permiserit ; nullam de conchylio uestem Esaias increpet, nullas lunulas reprobet, nullum botronatum retundat : tamen non ut gentiles ita nos quoque NOBIS adulemur, institutorem Deum solummodo existimantes, non etiam despectorem institutorum suorum.*

Mais admettons à présent que nous devons ces faux biens à la providence de Dieu, à sa générosité ; Qu'Isaïe ne tonne pas contre les vêtements de pourpre, ne condamne pas les croissants d'or, ne malmène pas les grappes de cheveux : ce ne serait pas une raison pour NOUS.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : *Livres d'Isaïe*, 441b dogmes : Dieu providentiel et généreux, 443e description des toilettes : vêtements de pourpre ; les croissants d'or ; grappes de cheveux, 421 opinion sur eux mêmes

Réf. : 679

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 10. 04

Nos

*Nunc Deus ista prospexerit, Deus permiserit ; nullam de conchylio uestem Esaias increpet, nullas lunulas reprobet, nullum botronatum retundat : tamen non ut gentiles ita NOS quoque nobis adulemur, institutorem Deum solummodo existimantes, non etiam despectorem institutorum suorum.*

Mais admettons à présent que nous devons ces faux biens à la providence de Dieu, à sa générosité ; Qu'Isaïe ne tonne pas contre les vêtements de pourpre, ne condamne pas les croissants d'or, ne malmène pas les grappes de cheveux : ce ne serait pas une raison pour NOUS.

Statut : Incertain

441a Écritures : *Livres d'Isaïe*, 441b Dogmes : Dieu providentiel et généreux, 443e description des toilettes : vêtements de pourpre ; les croissants d'or ; grappes de cheveux, 421 opinion sur eux mêmes, 113, 222f, 217e collective

Réf. : 680

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 10. 05

Servus

*Quanto enim melius et cautius egerimus, si praesumamus omnia quidem a Deo prouisa tunc et in saeculo posita uti nunc essent in quibus disciplina SERVORUM eius probaretur, uti per licentiam utendi continentiae experientia procederet. Nonne sapientes patres familiae de industria quaedam seruis suis offerunt atque permittunt ut experiantur an et qualiter permissis utantur, si probe, si modeste ?*

Comme nous agirions mieux et plus prudemment en supposant que, sans doute, Dieu a pourvu un jour à tout cela et l'a mis dans le monde, mais avec l'intention d'en faire aujourd'hui une pierre de touche pour la sagesse de ses SERVITEURS et d'éprouver leur tempérance en leur permettant d'en user. Ne voyons nous pas de sages pères de famille laisser exprès devant leurs serviteurs et à leur disposition certaines choses pour voir de ce qui leur est laissé et comment, s'ils le font honnêtement avec mesure ?

Statut : Incertain

112, 115, 217e collective, 217d morale, 441b dogmes, 443a sagesse ; tempérance, 222f, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 681

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 10. 05

Nos

*Quanto NOS enim melius et cautius egerimus, si praesumamus omnia quidem a Deo prouisa tunc et in saeculo posita uti nunc essent in quibus disciplina servorum eius probaretur, uti per licentiam utendi continentiae experientia procederet. Nonne sapientes patres familiae de industria quaedam servis suis offerunt atque permittunt ut experiantur an et qualiter permissis utantur, si probe, si modeste ?*

Comme NOUS agirions mieux et plus prudemment en supposant que, sans doute, Dieu a pourvu un jour à tout cela et l'a mis dans le monde, mais avec l'intention d'en faire aujourd'hui une pierre de touche pour la sagesse de ses serviteurs et d'éprouver leur tempérance en leur permettant d'en user. Ne voyons nous pas de sages pères de famille laisser exprès devant leurs serviteurs et à leur disposition certaines choses pour voir s'ils font usage de ce qui leur est laissé et comment, s'ils le font honnêtement, avec mesure ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217d ont de la sagesse ; agissent prudemment, 443a morale : sagesse ; honnêteté, 441b dogme : Dieu l'a mis dans le monde et éprouve ses serviteurs, 413 opinion sur les individus

Réf. : 682

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 10. 06

Apostolus

*Quanto autem laudabilior qui abstinerit in totum, qui timuerit etiam indulgentiam domini. Sic igitur et APOSTOLUS : "Omnia, inquit, licent, sed non omnia expediunt". Quanto facilius illicita timebit qui licita uerebitur.*

Ah ! Combien plus louable celui qui n'aura touché à rien, qui aura craint même la bonté de son maître ! Aussi, l'APÔTRE dit-il de même : " tout est permis, mais tout n'est pas avantageux". Comme il sera plus facile de craindre les choses défendues, quand on redoutera celles qui sont permises !

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures, 443a formule morale sur ce qui est louable : crainte de la bonté de son maître, 413 opinion sur les individus, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 683

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 02

*Frater*

*Aut imbecillus aliquis ex FRATRIBUS uisitur, aut sacrificium offertur, aut Dei sermo administratur. Quiduis horum grauitatis et sanctitatis negotium et si cui opus non sit habitu extraordinario et composito et soluto. Ac si necessitas amicitiarum officiorumque gentilium uos uocat, cur non uestris armis indutae proceditis, tanto magis quanto ad extraneas fidei ut sit inter diaboli ancillas et Dei discrimen, ut exemplo sitis illis, ut aedificentur in uobis, ut, quomodo ait apostolus, magnificetur Deus in corpore uestro. Magnificatur autem in corpore per pudicitiam utique et per habitum pudicitiae competentem.*

C'est un FRÈRE dans le besoin que vous visitez, l'offrande du saint sacrifice, la parole de Dieu qu'on vous prêche, tous devoirs qui demandent gravité et sainteté et ne nécessitent pas tant sans faut ! Une tenue exceptionnelle, trop étudiée ou trop libre. Si vous ne pouvez vous dérober aux appels de l'amitié ou des devoirs envers les païens, pourquoi ne pas sortir revêtues de vos armes, surtout si vous allez chez des femmes étrangères à la foi, pour qu'il y ait une différence entre les servantes du Diable et celles de Dieu, pour que vous leur serviez d'exemple, qu'elles soient édifiées en vous et, comme le dit l'apôtre, pour que Dieu soit glorifié dans votre corps. Or il est glorifié dans le corps par la chasteté, bien sûr, et par la tenue qui convient à la chasteté.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222f incertain, 213a sexe masculin, 216a dans le besoin, 444d visite ; entraide, 443a chasteté, sainteté, amitié, 441c prêche la parole ; offrande du sacrifice, 443a rôle et place de la femme au sein de la communauté : elle doit être un exemple, un modèle pour Dieu, 441a *Épîtres* de Paul, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 684

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 02

*Ancilla dei*

*Aut imbecillus aliquis ex fratribus uisitur, aut sacrificium offertur, aut Dei sermo administratur. Quiduis horum grauitatis et sanctitatis negotium et si cui opus non sit habitu extraordinario et composito et soluto. Ac si necessitas amicitiarum officiorumque gentilium uos uocat, cur non uestris armis indutae proceditis, tanto magis quanto ad extraneas fidei ut sit inter diaboli ANCILLAS et DEI discrimen, ut exemplo sitis illis, ut aedificentur in uobis, ut, quomodo ait apostolus, magnificetur Deus in corpore uestro. Magnificatur autem in corpore per pudicitiam utique et per habitum pudicitiae competentem.*

C'est un frère dans le besoin que vous visitez, l'offrande du saint sacrifice, la parole de Dieu qu'on vous prêche, tous devoirs qui demandent gravité et sainteté et ne nécessitent pas tant sans faut ! Une tenue exceptionnelle, trop étudiée ou trop libre. Si vous ne pouvez vous dérober aux appels de l'amitié ou des devoirs envers les païens, pourquoi ne pas sortir revêtues de vos armes, surtout si vous allez chez des femmes étrangères à la foi, pour qu'il y ait une différence entre les SERVANTES du Diable et celles de Dieu, pour que vous leur serviez d'exemple, qu'elles soient édifiées en vous et, comme le dit l'apôtre, pour que Dieu soit glorifié dans votre corps. Or il est glorifié dans le corps par la chasteté, bien sûr, et par la tenue qui convient à la chasteté.

Statut : Incertain

113, 115 terme juridique, 221d incertain, 222f incertain, 213a sexe féminin, 217b tenue doit être simple 444d visite ; entraide, 443a chasteté, sainteté, amitié, 441c prêche la parole ; offrande du sacrifice, 443a rôle et place de la femme au sein de la communauté : elle doit être un exemple, un modèle pour Dieu, 213i aller chez des femmes étrangères à la foi, 217d morale, 441a *Épîtres* de Paul

Réf. : 685

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 02

*Apostolus*

*Aut imbecillus aliquis ex fratribus uisitur, aut sacrificium offertur, aut Dei sermo administratur. Quiduis horum grauitatis et sanctitatis negotium et si cui opus non sit habitu extraordinario et composito et soluto. Ac si necessitas amicitiarum officiorumque gentilium uos uocat, cur non uestris armis indutae proceditis, tanto magis quanto ad extraneas fidei ut sit inter diaboli ancillas et Dei discrimen, ut exemplo sitis illis, ut aedificentur in uobis, ut, quomodo ait APOSTOLUS, magnificetur Deus in corpore uestro. Magnificatur autem in corpore per pudicitiam utique et per habitum pudicitiae competentem.*

C'est un frère dans le besoin que vous visitez, l'offrande du saint sacrifice, la parole de Dieu qu'on vous prêche, tous devoirs qui demandent gravité et sainteté et ne nécessitent pas tant sans faut ! Une tenue exceptionnelle, trop étudiée ou trop libre. Si vous ne pouvez vous dérober aux appels de l'amitié ou des devoirs envers les païens, pourquoi ne pas sortir revêtues de vos armes, surtout si vous allez chez des femmes étrangères à la foi, pour qu'il y ait une différence entre les servantes du Diable et celles de Dieu, pour que vous leur serviez d'exemple, qu'elles soient édifiées en vous et, comme le dit l'APÔTRE, pour que Dieu soit glorifié dans votre corps. Or il est glorifié dans le corps par la chasteté, bien sûr, et par la tenue qui convient à la chasteté.

Statut : Libre

444d visite ; entraide, 443a chasteté, sainteté, amitié, 441c prêche la parole ; offrande du sacrifice, 443a rôle et place de la femme au sein de la communauté : elle doit être un exemple, un modèle pour Dieu, 441a *Épîtres* de Paul, 113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 217d morale

Réf. : 686

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 02

Corpus

*Aut imbecillus aliquis ex fratribus uisitur, aut sacrificium offertur, aut Dei sermo administratur. Quiduis horum grauitatis et sanctitatis negotium et si cui opus non sit habitu extraordinario et composito et soluto. Ac si necessitas amicitiarum officiorumque gentilium uos uocat, cur non uestris armis indutae proceditis, tanto magis quanto ad extraneas fidei ut sit inter diaboli ancillas et Dei discrimen, ut exemplo sitis illis, ut aedificentur in uobis, ut, quomodo ait apostolus, magnificetur Deus in CORPORE uestro. Magnificatur autem in corpore per pudicitiam utique et per habitum pudicitiae competentem.*

C'est un frère dans le besoin que vous visitez, l'offrande du saint sacrifice, la parole de Dieu qu'on vous prêche, tous devoirs qui demandent gravité et sainteté et ne nécessitent pas - tant sans faut ! Une tenue exceptionnelle, trop étudiée ou trop libre. Si vous ne pouvez vous dérober aux appels de l'amitié ou des devoirs envers les païens, pourquoi ne pas sortir revêtus de vos armes, surtout si vous allez chez des femmes étrangères à la foi, pour qu'il y ait une différence entre les servantes du Diable et celles de Dieu, pour que vous leur serviez d'exemple, qu'elles soient édifiées en vous et, comme le dit l'apôtre, pour que Dieu soit glorifié dans votre CORPS. Or il est glorifié dans le corps par la chasteté, bien sûr, et par la tenue qui convient à la chasteté.

Statut : Concept, Collectif

113, 221d incertain, 222f incertain, 213a sexe féminin, 217b tenue doit être simple 444d visite ; entraide, 443a chasteté, sainteté, amitié, 441c prêche la parole ; offrande du sacrifice, 443a rôle et place de la femme au sein de la communauté : elle doit être un exemple, un modèle pour Dieu, 213i aller chez des femmes étrangères à la foi, 217d morale, 441a *Épîtres* de Paul

Réf. : 687

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 03

Nomen

*Sed enim a quibusdam dicitur : «Ne blasphemetur NOMEN in nobis si quid de pristino habitu et cultu detrahamus». Non auferamus ergo nobis et uitia pristina ; simus et moribus isdem si et superficie eadem : et tunc uere non blasphemabunt nationes. Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est christiana, pauperius incedit » ! Timebis pauperior uideri ex quo locupletior facta es et sordidior ex quo mundior ? Secundum gentilium an secundum Dei placitum incedere christianos oportet ?*

Mais voici que certains disent : " Il ne faut pas que le NOM de chrétien soit blasphémé en nous, si nous retranchons quelque chose de notre toilette et de notre parure d'antan". A ce compte, ne nous dépouillons pas non plus de nos défauts d'antan. Gardons les mêmes mœurs en gardant les mêmes dehors : c'est alors en vérité que les païens ne blasphémeront pas ! Grand blasphème, si l'on dit de quelqu'une : "depuis qu'elle est s'est faite chrétienne, son allure est plus pauvre" ! Craindras- tu de paraître plus pauvre, quand tu es parée ? L'allure des chrétiens doit-elle se régler sur le bon plaisir des païens ou sur celui de Dieu ?

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 217b toilette ; parure, 217d morale : défauts d'antan ; garder les mêmes mœurs, 432c collective, 432b énumération, 432b formule, 443a mœurs chrétiennes, 443e place de la femme dans la société

Réf. : 688

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 03

Christiana adj.

*Sed enim a quibusdam dicitur : «Ne blasphemetur nomen in nobis si quid de pristino habitu et cultu detrahamus». Non auferamus ergo nobis et uitia pristina ; simus et moribus isdem si et superficie eadem : et tunc uere non blasphemabunt nationes. Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est CHRISTIANA pauperius incedit » ! Timebis pauperior uideri ex quo locupletior facta es et sordidior ex quo mundior ? Secundum gentilium an secundum Dei placitum incedere christianos oportet ?*

Mais voici que certains disent : " Il ne faut pas que le nom de chrétien soit blasphémé en nous, si nous retranchons quelque chose de notre toilette et de notre parure d'antan". A ce compte, ne nous dépouillons pas non plus de nos défauts d'antan. Gardons les mêmes mœurs en gardant les mêmes dehors : c'est alors en vérité que les païens ne blasphémeront pas ! Grand blasphème, si l'on dit de quelqu'une : "depuis qu'elle est s'est faite CHRÉTIENNE, son allure est plus pauvre" ! Craindras- tu de paraître plus pauvre, quand tu es parée ? L'allure des chrétiens doit-elle se régler sur le bon plaisir des païens ou sur celui de Dieu ?

Statut : Incertain

111, 221d, 222f, 213a sexe féminin, 223b1 conversion, 217b vêtement plus pauvre, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : défauts d'antan ; garder les mêmes mœurs, 432c collective, 432b énumération, 432b formule, 443a mœurs chrétiennes, 443e place de la femme au sein de la société

Réf. : 689

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 03

Christiani

*Sed enim a quibusdam dicitur : «Ne blasphemetur nomen in nobis si quid de pristino habitu et cultu detrahamus». Non auferamus ergo nobis et uitia pristina ; simus et moribus isdem si et superficie eadem : et tunc uere non blasphemabunt nationes. Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est christiana, pauperius incedit » ! Timebis pauperior uideri ex quo locupletior facta es et sordidior ex quo mundior ? Secundum gentilium an secundum Dei placitum incedere CHRISTIANOS oportet ?*

Mais voici que certains disent : " Il ne faut pas que le nom de chrétien soit blasphémé en nous, si nous retranchons quelque chose de notre toilette et de notre parure d'antan". A ce compte, ne nous dépouillons pas non plus de nos défauts d'antan. Gardons les mêmes mœurs en gardant les mêmes dehors : c'est alors en vérité que les païens ne blasphémeront pas ! Grand blasphème, si l'on dit de quelqu'une : "depuis qu'elle est s'est faite chrétienne, son allure est plus pauvre" ! Craindras- tu de paraître plus pauvre, quand tu es parée ? L'allure des CHRÉTIENS doit-elle se régler sur le bon plaisir des païens ou sur celui de Dieu. ?

Statut : Incertain

111, 222f, 217e collective, 217b toilette ; parure, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : défauts d'antan ; garder les mêmes mœurs, 432c collective, 432b énumération, 432b formule, 443a mœurs chrétiennes, 443e place de la femme au sein de la société

## Corpus indexé

Réf. : 690

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 11. 03

Nos

*Sed enim a quibusdam dicitur : « Ne blasphemetur nomen in NOBIS si quid de pristino habitu et cultu detrahimus ». Non auferamus ergo nobis et uitia pristina ; simus et moribus isdem si et superficie eadem : et tunc uere non blasphemabunt nationes. Grandis blasphemia si qua dicatur : « Ex quo facta est christiana, pauperius incedit » ! Timebis pauperius uideri ex quo locupletior facta es et sordidior ex quo mundior ? Secundum gentilium an secundum Dei placitum incedere christianos oportet ?*

Mais voici que certains disent : " Il ne faut pas que le nom de chrétien soit blasphémé en NOUS, si nous retranchons quelque chose de notre toilette et de notre parure d'antan". A ce compte, ne nous dépouillons pas non plus de nos défauts d'antan. Gardons les mêmes mœurs en gardant les mêmes dehors : c'est alors en vérité que les païens ne blasphémeront pas ! Grand blasphème, si l'on dit de quelqu'une : "depuis qu'elle est s'est faite chrétienne, son allure est plus pauvre" ! Craindras- tu de paraître plus pauvre, quand tu es parée ? L'allure des chrétiens doit-elle se régler sur le bon plaisir des païens ou sur celui de Dieu. ?

Statut : Incertain

113, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 217b toilette ; parure, 217d morale : défauts d'antan ; garder les mêmes mœurs, 432c collective, 432b énumération, 432b formule, 443a mœurs chrétiennes, 443a place des femmes

Réf. : 691

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 12. 01

*Sacerdos, pudicitia*

*Optemus tantummodo ne iustae blasphemationis causa simus. Quanto autem magis blasphemabile est si quae SACERDOTES PUDITICIAE dicimini impudicarum ritu procedatis cultae et expictae. Aut quid minus habent infelicissimae illae publicarum libidinum uictimae ? Quas, si quae leges a matronis et matronalibus decoramentis coercebant, iam certe saeculi improbitas cotidie insurgens honestissimis quibusque feminis usque ad errorem dinoscendi coaequauit.*

Souhaitons seulement de n'être pas une juste cause de blasphème. Or, combien le blasphème est-il plus justifié, si vous, qu'on dit PRÊTESSE DE LA CHASTÉTÉ vous sortez parées et fardées comme des filles de joie. Ou alors ; qu'ont de moins ces infortunées victimes des plaisirs publics ? S'il existait des lois pour les tenir à l'écart de l'honnête femme et des parures qu'elle avait en propre, la poussée chaque jour plus forte de la corruption du monde les a désormais égalées aux femmes les plus honorables, jusqu'à rendre la distinction illusoire.

Statut : Concept, Collectif

113, 221d, 222f, 217d morale : chastes ; ne pas être une cause de blasphème, 217b parées et fardées comme des filles de joie, 332b plaisirs publics, 443a chasteté, 443e place de la femme chrétienne dans la société, 413 opinion de Tertullien, 342c femmes romaines, 342c le monde les corrompt, 342d comparaison entre les chrétiennes et les femmes païennes

Réf. : 692

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 01

*Apostolus*

*Aliqua fors dicit : "Non est mihi necessarium hominibus probari. Nec enim humanum testimonium requiro. Deus conspexerit cordis." Scimus omnes, cum tamen quid idem per APOSTOLUM dixerit recordemur : "Probum uestrum coram hominibus appareat". Ad quid, nisi ut malitia ad uos accessum omnino non habeat et ut malis et exemplo et testimonio sitis ? Aut quid est : "Luceant opera uestra" ? Aut quid nos dominus lumen terrae uocauit ? Quid ciuitati super montem constitutae comparauit si non relucemus in tenebrosis et extamus inter demersos ?*

Peut-être quelqu'une dira-t-elle : " Je n'ai pas besoin de l'approbation des hommes. Car ce n'est pas un témoignage humain que je recherche : Dieu voit mon cœur". Nous le savons tous, mais n'oublions pas pour autant ce qu'il fait dire à l'APÔTRE : " Que votre vertu paraisse aux yeux des hommes". Dans quel but, sinon pour que le mal n'ait absolument aucune prise sur vous et que vous soyez pour les méchants à la fois un exemple et un témoignage ? Ou alors que signifie : " Que vos œuvres brillent" ? Ou pourquoi le seigneur nous a-t-il appelés la lumière de la terre ? Pourquoi nous a-t-il comparés à une cité établie sur une montagne, si nous ne sommes pas une lumière parmi les hommes enténébrés, si nous n'émergeons pas quand les autres se noient ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épître aux Corinthiens*, 441b les chrétiens doivent être un message et un témoignage ; doivent être une lumière, 217d comparaison avec une cité sur une montagne, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 693

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 01

Nos

*Aliqua fors dicit : "Non est mihi necessarium hominibus probari. Nec enim humanum testimonium requiro. Deus conspexerit cordis." Scimus omnes, cum tamen quid idem per apostolum dixerit recordemur : "Probum uestrum coram hominibus appareat". Ad quid, nisi ut malitia ad uos accessum omnino non habeat et ut malis et exemplo et testimonio sitis ? Aut quid est : "Luceant opera uestra" ? Aut quid NOS dominus lumen terrae uocauit ? Quid ciuitati super montem constitutae comparauit si non relucemus in tenebrosis et extamus inter demersos ?*

Peut-être quelqu'une dira-t-elle : " Je n'ai pas besoin de l'approbation des hommes. Car ce n'est pas un témoignage humain que je recherche : Dieu voit mon cœur". Nous le savons tous, mais n'oublions pas pour autant ce qu'il fait dire à l'apôtre : " Que votre vertu paraisse aux yeux des hommes". Dans quel but, sinon pour que le mal n'ait absolument aucune prise sur vous et que vous soyez pour les méchants à la fois un exemple et un témoignage ? Ou alors que signifie : " Que vos œuvres brillent" ? Ou pourquoi le seigneur nous a-t-il appelés la lumière de la terre ? Pourquoi nous a-t-il comparés à une cité établie sur une montagne, si NOUS ne sommes pas une lumière parmi les hommes enténébrés, si nous n'émergeons pas quand les autres se noient ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : *Épître aux Corinthiens*, 441b les chrétiens doivent être un message et un témoignage ; doivent être une lumière, 217d comparaison avec une cité sur une montagne, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 694

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 03

*Pudicitia, christiana* adj.

*PUDITICIAE CHRISTIANAE satis non est esse uerum et uideri. Tanta enim debet esse plenitudo eius ut emanet ab animo in habitum et eructet a conscientia in superficiem ut et foris inspicat quasi suppellectilem suam, ut conueniat fidei continendae in perpetuum. Discutiendae sunt enim deliciae quarum mollitia et fluxu fidei uirtus effeminari potest.*

La CHASTÉTÉ CHRÉTIENNE ne se contente pas d'être, elle veut encore paraître. Sa plénitude doit être telle quelle déborde de l'âme jusque sur sa toilette et jaillisse de la conscience jusqu'à l'extérieur en sorte qu'elle se voit équipée, si j'ose dire, au dehors également, des armes propres à préserver à jamais sa foi. Aussi faut-il secouer les raffinements dont la mollesse et le relâchement risquent d'énerver les forces de la foi.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 443a chasteté, 443e place de la femme dans la société : protéger la foi, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes

Réf. : 695

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 05

*Benedictus*

*Quare, BENEDICTAE, meditemur duriora et non sentiemus ; relinquamus laetiora et non, desiderabimus ; stemus expeditae ad omnem uim, nihil habentes quod relinquere timeamus. Retinacula ista sunt spei nostrae. Proiciamus ornamenta terrena, si caelestia optamus.*

Aussi, mes BÉNIES, entraînez-vous aux rudesses et nous ne les sentirons pas. Renonçons aux délicatesses et nous ne les regretterons pas. Que toute violence nous trouves prêtes, dégagées de tout ce que nous pourrions craindre de perdre : ce sont là des entraves à notre espérance. Rejetons les ornements de la terre si nous voulons ceux du ciel.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 213a sexe féminin, 413 opinion de Tertullien, 442a stoïcisme : accepter les épreuves et rejet du monde, 313c persécution, 441b quête du salut et de la vie éternelle, 217d morale

Réf. : 696

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 06

*Stola, martyr*

*Ne dilexeritis aurum in quo prima delicta populi Israel denotantur. Odisse debetis quod Iudaeos perdidit, quod derelinquentes Deum adorauerunt. Iam tunc aurum ignis est esca. Ceterum tempora christianorum semper et nunc uel maxime non auro sed ferro transiguntur : STOLAE MARTYRIORUM praeparantur, angeli baiuli sustinentur.*

N'aimez pas l'or à propos duquel sont dénoncés les premiers péchés d'Israël. Vous devez haïr ce qui a perdu les juifs, ce qu'ils ont adoré en abandonnant Dieu. Alors déjà, l'or est la proie du feu. D'ailleurs, ce n'est pas sous le signe de l'or mais du fer que, toujours et spécialement aujourd'hui s'écoulent les temps chrétiens. Les ROBES DES MARTYRS se préparent, les anges qui vous emporteront sont attendus.

Statut : Concept, Collectif

113, 222f martyr, 221d incertain, 313c persécution, 343b collective, 343c il faut haïr ce qui a perdu les juifs, 441a Écritures : veau d'or, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes, 214a temps chrétiens, 442b montanisme, 343d dénonciation des péchés des juifs

Réf. : 697

Tertullien

*De cultu feminarum* (II). 13. 07

*Apostolus*

*Prodite uos iam medicamentis et ornamentis extractae prophetarum et APOSTOLORUM, sumentes de simplicitate eandorem, de pudicitia ruborem, depictae oculos uerecundia et os taciturnitate, inserentes in aures sermonem Dei, adnectentes ceruicibus iugum Christi. Caput maritis subicite et satis ornatae eritis ; manus lanis occupate, pedes domi figite et plus quam in auro placebitis. Vestite nos serico probitatis, byssino sanctitatis, purpura pudicitiae. Taliter pigmentatae Deum habebitis amatorem.*

Il est temps de vous montrer rehaussées des onguents et ornements des prophètes et des APÔTRES. Prenez à la simplicité votre blanc, à la pudeur votre rouge. Peignez vos yeux de retenue et votre bouche de silence. Passez dans vos oreilles la parole de Dieu, fixez à votre nuque le joug du christ. Soumettez-vous à vos maris et vous serez assez parées ; occupez vos mains au travail de la laine, gardez les pieds à la maison et vous plairez plus que dans l'or. Ayez pour vêtements la soie de l'honnêteté, le lin de la pureté, la pourpre de la pudeur. Ainsi fardées, c'est Dieu que vous aurez pour amant.

Statut : Incertain

113, 222f, 443a simplicité ; pudeur ; honnêteté ; silence, 443e toilette des femmes, 217a yeux ; bouche ; mains ; oreilles ; nuque, 215a fonctionnement de la maison : travail de la laine, 443b soumission aux maris, 441a Écritures : parole de Dieu, 217d sont parées, 216b vêtements ; soie ; lin ; pourpre ; onguents ; ornements, 413, 441b image de Dieu, amant

## Corpus indexé

Réf. : 698

Tertullien

*De oratione.* 01. 01

*Discipulus*

*Dei spiritus et Dei sermo et Dei ratio, sermo rationis et ratio sermonis et spiritus utriusque, Iesus Christus Dominus noster, nous DISCIPULIS NOVI TESTAMENTI nouam orationis formam determinauit. Oportebat enim in hac quoque specie nouum uinum nous utribus recondi et nouam plagulam nouo adsui uestimento. Ceterum quicquid retro fuerat, aut demutatum est ut circumcisio aut suppletum ut reliqua lex aut impletum ut prophetia aut perfectum ut fides ipsa.*

Esprit de Dieu, Verbe de Dieu, Raison de Dieu, Verbe de la Raison, Raison du Verbe, Esprit, enfin, notre Seigneur Jésus-Christ, qui est tout cela, nous enseigne une nouvelle formule de prière, à nous qui sommes les DISCIPLES DU NOUVEAU TESTAMENT. Car là aussi il fallait " que le vin nouveau fût renfermé dans de vieilles outres et le morceau de drap neuf joint aux vieux vêtements. " D'ailleurs, tout ce qui existait autrefois a été ou changé, telle que la circoncision, ou complété, tel que le reste de la loi, ou accompli, telle que la prophétie, ou perfectionné, comme la foi elle-même.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441a Écritures : N.Test., 441b Dogme : J.-C. est bien le *logos*, 441c prière, 442c influence du judaïsme : circoncision, loi, prophétie, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d intellectuelle : adhésion au N.Test.

Réf. : 699

Tertullien

*De oratione.* 01. 03

Ioannes

*Docuerat et IOANNUS discipulos suos adorare, sed omnia Ioannis Christo praestuebantur, donec ipso aucto - sicut idem Ioannes praenuntiabat illum augeri oportere, se uero deminui - totum praeministri opus cum ipso spiritu transiret ad Dominum. Ideo nec exstat in quae uerba docuerit Ioannes adorare, quod terrena caelestibus cesserint. Qui de terra est, inquit, terrena fatur et Qui de caelis adest, quae uidit, ea loquitur. Et quid non caeleste quod Domini Christi est, ut haec quoque orandi disciplina ?*

JEAN avait déjà montré à ses disciples à prier. Mais Jean ne faisait que préparer les voies du Seigneur jusqu'à ce que le Seigneur, ayant grandi, comme le Précurseur le déclara lui-même en ces termes : « Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue, » l'œuvre de son ministre et de son devancier passa dans le Seigneur avec l'Esprit qui l'anima. Voilà pourquoi la formule de prières que Jean apprenait à ses disciples n'est point parvenue jusqu'à nous, parce que tout ce qui était terrestre devait disparaître devant ce qui était céleste. « Celui qui est de la terre, est-il dit, parle de la terre ; celui qui est venu du ciel rend témoignage à ce qu'il a vu. » Et comment tout ce qui vient du Christ ne serait-il pas céleste ? Aussi la prière dominicale est-elle divine.

Statut : Incertain

120, 222e fidèle, disciple, 221d incertain, 441a Écritures : N.Test., 217d intellectuelle ; enseignement : montre comment prier, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c rites, 441b dogmes, 213a sexe masculin

Réf. : 700

Tertullien

*De oratione.* 01. 03

*Discipulus*

*Docuerat et Ioannes DISCIPULOS suos adorare, sed omnia Ioannis Christo praestuebantur, donec ipso aucto - sicut idem Ioannes praenuntiabat illum augeri oportere, se uero deminui - totum praeministri opus cum ipso spiritu transiret ad Dominum. Ideo nec exstat in quae uerba docuerit Ioannes adorare, quod terrena caelestibus cesserint. Qui de terra est, inquit, terrena fatur et Qui de caelis adest, quae uidit, ea loquitur. Et quid non caeleste quod Domini Christi est, ut haec quoque orandi disciplina ?*

Jean avait déjà montré à ses DISCIPLES à prier. Mais Jean ne faisait que préparer les voies du Seigneur jusqu'à ce que le Seigneur, ayant grandi, comme le Précurseur le déclara lui-même en ces termes : " Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue, " l'œuvre de son ministre et de son devancier passa dans le Seigneur avec l'Esprit qui l'anima. Voilà pourquoi la formule de prières que Jean apprenait à ses disciples n'est point parvenue jusqu'à nous, parce que tout ce qui était terrestre devait disparaître devant ce qui était céleste. " Celui qui est de la terre, est-il dit, parle de la terre ; celui qui est venu du ciel rend témoignage à ce qu'il a vu. " Et comment tout ce qui vient du Christ ne serait-il pas céleste ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217d suivent l'enseignement de Jean, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : rôle de Jean, qui prépare l'œuvre de J.-C ; affirmation de la divinité du Christ, 441c rites, 414 opinion de Tertullien sur la religion : J.-C. apporte un renouveau

Réf. : 701

Tertullien

*De oratione.* 02. 02

*Nos*

*Quanquam frequentissime Dominus patrem NOBIS pronuntiavit Deum, imo et praecepit ne quem in terris patrem uocemus, nisi quem habemus in caelis. Itaque sic adorantes etiam praeceptum obimus.*

D'ailleurs le Seigneur, dans les instructions qu'il NOUS a laissées, appelle souvent Dieu du nom de Père ; il y a mieux, il nous a ordonné " de n'appeler ici bas personne du nom de Père, mais de réserver ce titre pour celui que nous avons dans les cieux. "

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dieu : Père ; dogme de la Trinité, 441a Écritures : instructions envoyées par Dieu, 414 opinion de Tertullien sur Dieu qui ordonne, 211c la terre : bas/cieux

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 702

Tertullien

*De oratione.* 03. 01

Nos

*Nomen Dei Patris nemini proditum est. Etiam qui de ipso interrogauerat Moyses, aliud quidem nomen audierat. NOBIS reuelatum est in Filio. Et quis enim filius non patris nomen est ? Ego ueni, inquit, in nomine Patris et rursus, Pater, glorifica nomen tuum et apertius : Nomen tuum manifestaui hominibus.*

Le nom de Dieu le Père n'avait jamais été connu de personne. Lorsque Moïse lui-même demanda à Dieu qui il était, Dieu lui répondit par un autre nom. À NOUS, ce nom a été révélé dans le Fils. Car ce mot devient pour le Père une dénomination nouvelle. " Je suis venu, dit-il, au nom de mon Père. " Et ailleurs : " Mon Père, glorifiez votre nom.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 214a Référence à Moïse, 441b dogme : Dieu s'est révélé dans l'incarnation du fils, 414 opinion de Tertullien sur l'interprétation de la venue du Christ

Réf. : 703

Tertullien

*De oratione.* 03. 03

Nos

*Ceterum quando non sanctum et sanctificatum est per semetipsum nomen Dei, cum ceteros sanctificet ex semetipso ? Cui illa angelorum circumstantia non cessant dicere Sanctus, sanctus, sanctus ! Proinde igitur et NOS, angelorum si meminerimus candidati, iam hinc caelestem illam in Deum uocem et officium futurae claritatis ediscimus.*

D'ailleurs le nom de Dieu n'a-t-il pas toujours été saint et sanctifié par lui-même, puisqu'il sanctifie les autres, et que l'armée des anges s'incline devant lui en répétant : " Saint, saint, saint !" Aspirants aux béatitudes angéliques, nous NOUS associons d'avance au cantique éternel que répètent les anges en l'honneur de Dieu, préludant ainsi à notre immortalité future. Voilà pour ce qui regarde la gloire de Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale, 441b dogmes : le salut ; béatitudes des anges, 413 opinion de Tertullien, 443a sainteté

Réf. : 704

Tertullien

*De oratione.* 03. 04

Nos

*Hoc quantum ad gloriam Dei. Alioquin quantum ad nostram petitionem, cum dicimus Sanctificetur nomen tuum, id petimus, ut sanctificetur in NOBIS qui in illo sumus, simul et in ceteris quos adhuc gratia Dei expectat, ut et huic praecepto pareamus orando pro omnibus, etiam pro inimicis nostris. Ideoque suspensa enuntiatione non dicentes 'sanctificetur in nobis' 'in omnibus' dicimus.*

Quant aux prières que nous adressons pour nous, lorsque nous disons " que votre nom soit sanctifié, " nous demandons que Dieu soit sanctifié, et dans NOUS qui sommes en lui, et dans ceux que la grâce de Dieu attend encore, pour nous conformer ainsi au précepte qui nous oblige " de prier pour tous, même pour nos ennemis. " Voilà pourquoi ne pas dire nommément " que votre nom soit sanctifié en nous, " c'est demander qu'il le soit dans tous les hommes.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c prières, qui sont universelles, 441a Écritures, 217d les chrétiens obéissent aux préceptes de Dieu, 441b dogme de la grâce de Dieu, 413 opinion sur les individus, qui sont en Dieu, 414 opinion de Tertullien sur les prières

Réf. : 705

Tertullien

*De oratione.* 04. 01

Nos

*Secundum hanc formam subiungimus "Fiat uoluntas tua in caelis et in terra", non quod aliquis obsistat quominus uoluntas Dei fiat, et ei successum uoluntatis suae oremus, sed in omnibus petimus fieri uoluntatem eius. Ex interprétatione enim figurata carnis et spiritus NOS sumus caelum et terra.*

Après cette formule, nous ajoutons : " Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel" ; non pas qu'aucun obstacle puisse arrêter l'accomplissement de la volonté divine, ou que nous lui souhaitions le succès dans l'exécution de ses desseins, mais nous demandons que sa volonté soit faite dans tous les hommes. En effet, sous la signification symbolique de chair et d'esprit, c'est NOUS MÊMES qui sommes le ciel et la terre.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale : sommes le ciel et la terre, 441a Écritures : citation, 441b dogmes : définitions de la chair et de l'Esprit, 414 opinion de Tertullien sur la religion : caractère universel ; on souhaite son succès

## Corpus indexé

Réf. : 706

Tertullien

*De oratione.* 04. 02

Nos

*Quamquam et si simpliciter intelligendum est, idem tamen est sensus petitionis, ut in nobis fiat uoluntas Dei in terris, ut possit scilicet fieri et in caelis. Quid autem Deus uult quam incedere NOS secundum suam disciplinam ? Petimus ergo substantiam et facultatem uoluntatis suae subministret nobis, ut salui simus et in caelis et in terris, quia summa est uoluntatis eius salus eorum quos adoptauit.*

Mais sans même donner à cette expression un sens figuré, la nature de la demande reste la même, c'est-à-dire, que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous sur la terre, afin qu'elle puisse s'accomplir en NOUS dans le ciel. Or, la volonté de Dieu, quelle est-elle, sinon que nous marchions dans les sentiers de sa loi ? Nous le supplions donc de nous communiquer la substance et l'énergie de sa volonté afin que nous soyons sauvés sur la terre et dans les cieux, parce que l'essence de sa volonté.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 441b dogmes : que la volonté de Dieu s'accomplisse, 441a Écritures : loi, 441b dogmes : question du salut, 217d morale : volonté de marcher dans la loi de Dieu, 441c prières, suppliques

Réf. : 707

Tertullien

*De oratione.* 04. 02

Nos

*Est et illa Dei uoluntas quam Dominus administrat praedicando, operando, sustinendo. Si enim ipse pronuntiauit non suam, sed Patris facere se uoluntatem, sine dubio quae faciebat, ea erant uoluntas Patris, ad quae nunc NOS uelut ad exemplaria prouocamur, ut praedicemus et operemur et sustineamus ad mortem usque. Quae ut implere possimus, opus est Dei uoluntate.*

Voilà cette volonté de Dieu que le Seigneur a réalisée par ses prédications, par ses œuvres, par ses souffrances. C'est dans ce sens qu'il a dit : " Ce n'est pas ma volonté, mais celle de mon Père que j'accomplis. " Sans doute ce qu'il faisait était la volonté de son Père ; tel est le modèle qu'il NOUS présente, prêcher, travailler, souffrir jusqu'à la mort. Pour accomplir tout cela, nous avons besoin de la volonté de Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., citation, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b modèle chrétien, 443a travailler, prêcher, souffrir, 442a stoïcisme : souffrir, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : besoin de la volonté de Dieu

Réf. : 708

Tertullien

*De oratione.* 05. 01

Nos

*" Veniat quoque regnum tuum ad id pertinet quod et 'fiat uoluntas tua ', in nobis scilicet. Nam Deus quando non regnat, in cuius manu cor omnium regum est ? Sed quicquid NOBIS optamus, in illum auguramur et illi deputamus, quod ab illo expectamus. Itaque si ad Dei uoluntatem et ad nostram suspensionem pertinet regni domini repraesentatio, quomodo quidam protractum quemdam saeculo postulant, cum regnum Dei, quod ut adueniat oramus, ad consummationem saeculi tendat ? Optamus maturius regnare, et non diutius seruire.*

Cette demande se rapporte à celle-ci : " Que votre volonté soit faite, " c'est-à-dire, " que votre règne s'accomplisse en nous. " Car à quel moment Dieu n'est-il pas roi, lui qui tient dans sa main la cour des rois ? Mais tout ce que nous souhaitons pour NOUS-MÊMES, nous le rapportons à lui, nous le sanctifions en lui, parce que c'est de lui que nous l'attendons. Or, si l'avènement du royaume de Dieu s'accorde avec sa volonté, et réclame notre départ d'ici-bas, d'où vient que plusieurs redemandent avec larmes celui qui a été arraché au siècle, puisque le règne de Dieu, dont nous hâtons l'avènement, implique la consommation du siècle ? Nous demandons à entrer promptement dans notre règne, afin de n'être pas retenus plus longtemps dans notre esclavage.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 441c prières ; sanctification, 217d attendent la Parousie, 211c la terre = bas/cieux, 441b Parousie ; salut, 213b mort, 217d tristes car larmes, 413 opinion sur les individus, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 709

Tertullien

*De oratione.* 05. 03

Martyr

*Clamant ad Dominum inuidia ANIMAE MARTYRUM sub altari Quonam usque non ulcisceris, Domine, sanguinem nostrum de incolis terrae ? Nam utique ultio illorum a saeculi fine dirigitur.*

Les ÂMES DES MARTYRS qui reposent sous l'autel demandent à grands cris : Seigneur, jusqu'à quand différerez-vous de venger notre sang sur ceux qui habitent la terre ? C'est qu'en effet ils doivent être vengés à la fin des temps.

Statut : Incertain

113, 213b morts, 217e collective, 222f, 413 opinion sur les martyrs, 441b Parousie et Jugement dernier, 313c persécution

Réf. : 710

Tertullien

*De oratione.* 05. 03

Sanguis

*Clamant ad Dominum inuidia animae martyrum sub altari Quonam usque non ulcisceris, Domine, SANGUINEM NOSTRUM de incolis terrae ? Nam utique ultio illorum a saeculi fine dirigitur.*

Les âmes des martyrs qui reposent sous l'autel demandent à grands cris : Seigneur, jusqu'à quand différerez-vous de venger NOTRE SANG sur ceux qui habitent la terre ? C'est qu'en effet ils doivent être vengés à la fin des temps.

Statut : Concept, Collectif

113, 213b morts, 217e collective, 413 opinion sur les martyrs, 441b Parousie et Jugement dernier, 313c persécution



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 711

Tertullien

*De oratione.* 05. 04

*Christiani*

*Immo quam celeriter ueniat, Domine, regnum tuum, uotum CHRISTIANORUM, confusio nationum, exultatio angelorum, propter quod conflictamur, immo potius propter quod oramus.*

O Seigneur, hâte donc l'arrivée de ton règne ! C'est le vœu des CHRÉTIENS, le désespoir des infidèles, le triomphe des anges ; c'est pour lui que nous souffrons, ou plutôt c'est après lui que nous soupirons.

Statut : Incertain

111, 217d psychologique : souffrance, 222f, 413 opinion de Tertullien, 441b Parousie

Réf. : 712

Tertullien

*De oratione.* 07. 01

*Nos*

*Consequens erat, ut obseruata Dei liberalitate etiam clementiam eius precaremur. Quid enim alimenta proderunt, si illis reputamur reuera quasi taurus ad uictimam ? Sciebat Dominus se solum sine delicto esse. Docet itaque petamus " Dimitti NOBIS debita nostra ". Exomologesis est petitio ueniae, quia qui petit ueniam delictum confitetur. Sic et paenitentia demonstratur acceptabilis Deo, quia uult eam, quam mortem peccatoris.*

Après avoir invoqué la libéralité de Dieu, il était naturel de nous adresser à sa clémence. A quoi nous serviront les aliments, s'ils ne font que nous engraisser comme des victimes destinées aux sacrifices ? Le Seigneur savait bien que lui seul est sans péché. Il nous enseigne donc à dire : "Remettez-nous nos dettes" (À NOUS). L'exomologèse est une demande à Dieu de nous pardonner, parce que solliciter sa grâce, c'est avouer son péché.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c exomologèse, pardon, 217d morale : commettent des péchés, 441a Écritures, 441b dogme : le Christ est sans péché, 414 opinion de Tertullien sur Dieu, 413 opinion sur les individus, 331b rejet des sacrifices

Réf. : 713

Tertullien

*De oratione.* 07. 03

*Petrus*

*Iam et alibi ex hac specie orationis Remittite, inquit, et remittetur uobis. Et cum interrogasset PETRUS si septies remittendum esset fratri : Immo, inquit, septuagies septies, ut legem in melius reformaret, quod in Genesi de Cain septies, de Lamech autem septuagies septies ultio reputata est.*

Ailleurs, le Seigneur avait déjà dit sous forme de prière : " Remettez et il vous sera remis. " Et PIERRE lui ayant demandé " s'il devait remettre à son frère son péché jusqu'à sept fois, " il lui répondit : " Non pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois, " afin de perfectionner la loi, parce qu'il est dit dans la Genèse : " Cain sera vengé sept fois et Lamech septante fois sept fois. "

Statut : Incertain

120, 221d incertain, 441a N.Testament, 441c rémission des péchés, 343b collective, 343c débat sur l'attitude à avoir face au péché, 343d citation de l'A.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, volonté de perfectionner la loi juive

Réf. : 714

Tertullien

*De oratione.* 08. 01

*Nos*

*Adjecit ad plenitudinem tam expeditae orationis, ut non de remittendis tantum, sed etiam de auertendis in totum delictis supplicaremus, "Ne nos inducasiu temptationem", id est, ne NOS patiaris induci, ab eo utique qui temptat.*

Pour compléter cette prière si énergique dans sa concision, après avoir demandé que nos dettes nous soient remises, nous prions Dieu de détourner entièrement de nous le péché, " et ne nous induisez pas en tentation, " c'est-à-dire ne permettez pas que NOUS y soyons induits par le tentateur.

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 441c prières permettent de détourner du péché, 217d ils ont des dettes, ici des fautes contre Dieu ; peuvent être tentés par le péché, 441b dogme de la rédemption, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a rejet du péché et de la tentation, 413 opinion sur les individus

Réf. : 715

Tertullien

*De oratione.* 10. 01

*Nos*

*Memoria praeceptorum uiam orationibus sternit ad caelum, quorum praecipuum est, ne prius ascendamus ad altare Dei quam si quid discordiae uel offensae cum fratribus contraxerimus resoluamus. Quale est enim ad pacem Dei accedere sine pace ? Ad remissionem debitorum cum retentione ? Quomodo placabit Patrem iratus in fratrem, cum omnis ira ab initio interdicta sit NOBIS ?*

L'observation des préceptes ouvre à la prière le chemin du ciel. Voici le principal : " Ne montons pas à l'autel du Seigneur avant d'avoir déposé le fardeau de haine ou d'offense que nous avons contre nos frères. " Qu'est-ce, en effet, que de nous approcher de la paix de Dieu sans avoir la paix ? Qu'est-ce que de solliciter la remise de nos dettes en retenant celle des autres ? Comment le frère, irrité contre son frère, apaisera-t-il son père, puisque toute colère NOUS a été interdite dès l'origine ?

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures, 443a paix ; rejet de la colère, 217d morale : ils ont des dettes, péchés 441b dogme du salut, 441c observation des préceptes ; prière

## Corpus indexé

Réf. : 716

Tertullien

*De oratione.* 11. 02

Nos

*Nam et Ioseph dimittens fratres suos ad perducendum patrem Et ne, inquit, irascimini in uia. NOS scilicet monuit - alias enim uia cognominatur disciplina nostratum - ne in uia orationis constituti ad Patrem cum ira incedamus.*

Nous devons repousser de toutes nos forces l'observance de celui qui le livra, et ne purifier nos mains qu'autant que notre conscience NOUS reproche d'avoir contracté quelque souillure dans le commerce de la vie humaine.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : notre conscience, 342a Ponce Pilate, 441c rite de purification avec de l'eau, 342c rejet de l'observance de Pilate, 342d critique d'une des formules employées par le magistrat romain, 441b dogmes : péché

Réf. : 717

Tertullien

*De oratione.* 11. 02

Nos

*Id cum scrupulosus percunctarer et rationem requirerem, comperi commemorationem esse Pilati : eum manus abluisse in Domini deditioe. NOS Dominum adoramus, non dedimus, immo et aduersari debemus deditoris exemplo nec propterea manus abluere, nisi ob aliquod conuersationis humanae inquinamentum conscientiae causa. Ceterum satis mundaе sunt manus quas cum toto corpore in Christo semel lauimus.*

En remontant scrupuleusement à l'origine et à la raison de cette coutume, j'ai reconnu qu'elle venait de Pilate, lorsqu'il livra aux Juifs notre Seigneur. Pour NOUS, nous adorons Dieu, nous ne le livrons pas. Je dis plus. Nous devons repousser de toutes nos forces l'observance de celui qui le livra, et ne purifier nos mains qu'autant que notre conscience nous reproche d'avoir contracté quelque souillure dans le commerce de la vie humaine. Au reste nos mains seront toujours assez pures, puisqu'elles ont été lavées avec tout notre corps en Jésus-Christ.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 413 opinion de Tertullien, 217d morale : notre conscience, 342a Ponce Pilate, 441c rite de purification avec de l'eau, 342c rejet de l'observance de Pilate, 342d critique d'une des formules employées par le magistrat romain, 441b dogmes : péché

Réf. : 718

Tertullien

*De oratione.* 14. 01

Nos

*Omnibus licet membris lauet quotidie Israel, nunquam tamen mundus est. Certe manus eius semper immundae, sanguine prophetarum et ipsius Domini incrustatae in aeternum ; et ideo conscientia patrum haereditarii rei nec attollere eas ad Dominum audent, ne exclamet aliquis Esaias, ne exhorreat Christus. NOS uero non attollimus tantum, sed etiam expandimus et dominica passione modulata, tum et orantes confitemur Christo.*

His hands at all events are always unclean, crusted over for ever with the blood of the prophets and of the Lord himself : and therefore being, through consciousness of their fathers' guilt, criminals by inheritance, they dare not lift them up to the Lord, lest some Isaiah cry out, lest Christ be horrified. We however not only lift them up, but also spread out, and, modulating them by the Lord's passion, in OUR prayers also express our faith in Christ.

Statut : Incertain

113, 222f, 343b Israël : collective, 343c polémique sur le baptême des juifs, 343d énumération, 441a Écritures : A.Test., Isaïe

Réf. : 719

Tertullien

*De oratione.* 15. 02

Paulus

*Quod utique, si fieri oporteret, apostoli qui de habitu orandi docent comprehendissent, nisi si qui putant PAULUM paenulam suam in oratione penes Carpum reliquisse. Deus scilicet non audiat paenulatos, qui tres sanctos in fornace Babylonii regis orantes cum sarabaris et tiaris suis exaudiuit.*

But surely if this were a right thing to do, the apostles, who give instruction concerning demeanour during prayer, would have included it - unless any think that PAUL left his coat behind with Carpus during prayer. God, I suppose, would not hear and answer the three saints in the Babylonian king's furnace, when they prayed in their hosen and their hats.

Statut : Libre

120, 222e fidèle, 221a libre, 441a Écritures, 217b manteau, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c prière, 213a sexe masculin, 214a l'exil à Babylone

*Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes*

Réf. : 720

Tertullien

*De oratione.* 15. 02

*Apostolus*

*Quod utique, si fieri oporteret, APOSTOLI qui de habitu orandi docent comprehendissent, nisi si qui putant Paulum paenulam suam in oratione penes Carpum reliquisse. Deus scilicet non audiat paenulatos, qui tres sanctos in fornace Babylonii regis orantes cum sarabaris et tiaris suis exaudiuit.*

But surely if this were a right thing to do, the APOSTLES, who give instruction concerning demeanour during prayer, would have included it - unless any think that Paul left his coat behind with Carpus during prayer. God, I suppose, would not hear men with their coats on : though he did hear and answer the three saints in the Babylonian king's furnace, when they prayed in their hosen and their hats.

Statut : Libre

113, 222f, 221d, 217d intellectuelle : donne des conseils, 441a Écritures, 441c prière : il faut se dévêtir, 217b manteau, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413, 214a exil à Babylone

Réf. : 721

Tertullien

*De oratione.* 16. 05

*Nos*

*Eo apponitur et inreuerentiae crimen, etiam ipsis nationibus, si quid saperent intelligendum : si quidem inreuerens est assidere sub conspectu contraque conspectum eius quem cum maxime reuereris ac ueneris, quanto magis sub conspectu Dei uiui angelo adhuc orationis astante factum istud irreligiosissimum est ! Nisi exprobramus Deo quod NOS oratio fatigauerit.*

Added to that is the charge of disrespect besides, which even the gentiles might understand if they had any feeling. If in fact it is disrespectful to sit down in the presence and in spite of the presence of one whom you highly respect and esteem, how much more is this act most irreligious in the presence of the living God, while the angel of prayer is still standing by - unless we are remonstrating with God because the prayer has made US tired.

Statut : Incertain

113, 222f, 342b collectif, 217e collective, 342c question du respect des règles pour prier, 342d formule, 443a respect de Dieu, 441b prières : s'asseoir, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 722

Tertullien

*De oratione.* 16. 05

*Nos*

*Porro cum perinde faciant nationes uel adoratis sigillaribus suis residendo, uel propterea in NOBIS reprehendi meretur quod apud idola celebratur.*

Moreover, since the gentiles do likewise, sitting down after worshipping their puppets, for that reason alone a practice calls for reproof among US which is used in the presence of idols.

Statut : Incertain

113, 222f, 331c pratiques, 342b collectif, 342c critique de l'adoration des idoles, 342d constat polémique, 413

Réf. : 723

Tertullien

*De oratione.* 18. 01

*Frater*

*Alia iam consuetudo inualuit : ieiunantes habita oratione cum FRATRIBUS subtrahunt osculum pacis quod est signaculum orationis.*

Une autre coutume a encore prévalu. Ceux qui jeûnent s'abstiennent, après la prière faite en commun, de donner à leurs FRÈRES le baiser de paix, qui est comme le sceau de l'oraison.

Statut : Incertain

113, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441c jeûne ; prière en commun, baiser de paix, 444d relations entre les membres, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 724

Tertullien

*De oratione.* 18. 02

*Frater*

*Quando autem magis conferendo cum FRATRIBUS pax est, nisi cum oratio operatione commendabilior ascendit, ut ipsi de nostra operatione participeent qui eam adiuerint de sua pace fratri transigendus ?*

Afin que, participant ainsi à notre œuvre, ils osent vivre avec leur FRÈRE dans la bonne intelligence de la paix et de la charité ? Quelle est la prière complète si elle n'est terminée par le baiser religieux ? En quoi la paix peut-elle nuire à celui qui rend à Dieu cet hommage ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale, 444d règles de vie au sein de la communauté, 413 opinion de Tertullien, 443a paix, charité, 441c prière, baiser de paix, 115 contexte juridique

## Corpus indexé

Réf. : 725

Tertullien

*De oratione.* 19. 05

*Miles*

*Si statio de militari exemplo nomen accepit - nam et MILITIA DEI sumus - utique nulla laetitia siue tristitia obueniens castris stationes militum rescindit. Nam laetitia libentius, tristitia sollicitius administrabit disciplinam.*

If station has received its name from military precedent ; for we are also GOD'S MILITIA. Evidently neither joy nor sorrow occurring to a camp releases the soldiers from guard - duty : for joy will administer discipline with a better will, sorrow with greater concern.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 215b les chrétiens sont comparés avec des soldats, 444a camp militaire, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 443a discipline

Réf. : 726

Tertullien

*De oratione.* 20. 01

*Apostolus*

*De habitu uero dumtaxat foeminarum uarietas obseruationis effecit post sanctissimum apostolum nos uel maxime nullius loci homines impudenter retractare, nisi quod non impudenter si secundum APOSTOLUM retractemus.*

But on the subject of clothing, that of females at least, the variety of usage has caused me, a man of especially little standing, presumptuously, after the holy APOSTLE, to write a treatise- except that there is no presumption if my treatment is in keeping with the apostle.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 222e fidèle, 221a libre, 217d morale : saint, 441a Écritures : traité, 443e question de la toilette des femmes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413

Réf. : 727

Tertullien

*De oratione.* 20. 01

*Nos*

*De habitu uero dumtaxat foeminarum uarietas obseruationis effecit post sanctissimum apostolum NOS uel maxime nullius loci homines impudenter retractare, nisi quod non impudenter si secundum apostolum retractemur.*

But on the subject of clothing, that of females at least, the variety of usage has caused me, a man of especially little standing (US) presumptuously, after the holy apostle, to write a treatise- except that there is no presumption if my treatment is in keeping with the apostle.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : traité, 443e question de la toilette des femmes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413

Réf. : 728

Tertullien

*De oratione.* 20. 02

*Paulus*

*De modestia quidem cultus et ornatus aperta praescriptio est etiam Petri cohibentis eodem ore quia eodem spiritu quo PAULUS et uestium gloriam et auri superbiam et crinium lenonem operositatem.*

In fact concerning moderation of toilet and adornment there is the evident authority also of Peter, who with the same voice, because with the same Spirit, as PAUL, restrains both the vain glory of apparel and the pride of gold and the seductive elaboration of the hair.

Statut : Libre

120, 222e fidèle, 221a libre, 213a sexe masculin, 217d référence morale, 441a Écritures : N.Test., 443e toilette et parure des cheveux, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 729

Tertullien

*De oratione.* 20. 02

*Petrus*

*De modestia quidem cultus et ornatus aperta praescriptio est etiam PETRI cohibentis eodem ore quia eodem spiritu quo Paulus et uestium gloriam et auri superbiam et crinium lenonem operositatem.*

In fact concerning moderation of toilet and adornment there is the evident authority also of PETER, who with the same voice, because with the same Spirit, as Paul, restrains both the vain glory of apparel and the pride of gold and the seductive elaboration of the hair.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 443e toilette des femmes, 217d a de l'autorité, 413 opinion sur Pierre, 441a Écritures : *Épîtres*, 217 a coiffure, 216b maison de la communauté

Réf. : 730

Tertullien

*De oratione.* 21. 02

Paulus

*De modestia quidem cultus et ornatus aperta praescriptio est etiam Petri cohibentis eodem ore quia eodem spiritu quo PAULUS et uestium gloriam et auri superbiam et crinium lenonem operositatem.*

In fact concerning moderation of toilet and adornment there is the evident authority also of Peter, who with the same voice, because with the same Spirit, as PAUL, restrains both the vain glory of apparel and the pride of gold and the seductive elaboration of the hair.

Statut : Libre

120, 213a sexe masculin, 222e fidèle, 221a libre, 441c prières, 441a Écritures : N.Test., 214a un jour, 216b maison de la communauté, 444a communauté

Réf. : 731

Tertullien

*De oratione.* 22. 01

Apostolus

*Qui ita concedunt, recogitare debent de statu uocabuli ipsius, quid est mulier a primis quidem litteris sanctorum commentariorum. Nam inueniunt sexus esse nomen, non gradus sexus, siquidem Euam nondum uirum expertam Deus mulierem et feminam cognominauit. [Feminam qua sexus generaliter, mulierem qua gradus sexus specialiter.] Ita quia iam tunc innupta adhuc Eua mulieris uocabulo fuit, commune id uocabulum et uirgini factum est. Nec mirum si APOSTOLUS, eodem utique spiritu actus quo cum omnis scriptura diuina, tum et illa Genesis digesta est, eadem uoce usus est mulierem ponendo, quae exemplo Euae innuptae et uirgini competat.*

Those who grant this concession are bound to reconsider the quality of the term in question-what is 'woman' from the very first pages of the sacred records ? They will find it is the name of the sex, not a rank of the sex, inasmuch as before Eve had knowledge of her husband God named her 'woman' and 'female'. Thus the term 'woman', by which Eve, while still unwedded, was already described, that term was made common also to the virgin. And no wonder if the APOSTLE, led as he was by the same Spirit by which, like the whole of divine scripture, so also that book of Genesis was compiled, has used the same expression, writing 'woman', so that, by the precedent of Eve who was unwedded, it should apply also to the virgin.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 222e fidèle, 221a libre, 443e place de la femme : elle doit être comme Ève, qui est un modèle, 441a Écritures : *Genèse*, 217d conduit par l'Esprit-Saint, 443b relations au sein du couple, 413

Réf. : 732

Tertullien

*De oratione.* 22. 03

Apostolus

*Quid, quod graeco sermone quo litteras APOSTOLUS fecit usui est mulieres uocare quam feminas, id est (grec) , quam (grec) Igitur si pro sexus nomine uocabulum istud frequentatur quod est interpretatio pro eo quod est femina, sexum nominauit dicens (grec) . In sexu autem et uirgo contingitur.*

Also, in the Greek language, in which the APOSTLE wrote, it is more usual to call them 'women' than 'females', that is, gynaïkes than theleiai. As therefore for the name of the sex that term is in common use which is by interpretation equivalent to 'female', he specified the sex when he said *gyné* : and in the sex the virgin also is alluded to.

Statut : Libre

113, 213a sexe masculin, 222e fidèle, 221a libre, 441a Écritures : *Épîtres*, 443e question de la dénomination de la femme, 413, 217d intellectuelle : donne son avis, 443b la femme doit privilégier la virginité

Réf. : 733

Tertullien

*De oratione.* 22. 10

Nos

*Sed non putet institutionem unusquisque antecessoris commouendam. Multi alienae consuetudini prudentiam suam et constantiam eius addicunt. Ne compellantur uelari, certe uoluntarias prohiberi non oportet ; quae se etiam uirgines negare non possunt, sint contentae abuti in fama suae conscientiae apud Deum securitate. De illis tamen quae sponsis dicantur constanter super meum modulum pronuntiare contestarique possum uelandas ex ea die esse qua ad primum uiri corpus osculo et dextera expauerint ; omnia enim in his praenupserunt, et aetas per maturitatem et caro per aetatem et spiritus per conscientiam et pudor per osculi experimentum et spes per expectationem et mens per uoluntatem. Satisque NOBIS exemplo Rebecca est quae sponso demonstrato tantum notitiae eius nubendo uelata est.*

But with regard to those who are betrothed to husbands, I am in a position firmly, beyond the range of my insignificance, to declare and attest that they must be veiled from the day on which they first bashfully experience a man's contact by kiss and hand-clasp : for in these everything is already married- their years through maturity, their body through their years, their spirit through conscience, their modesty through the experience of the kiss, their hope through expectation, their mind through consent. And Rebecca is a good enough example for US, for she, on her future husband being no more than pointed out to her, put her veil on as being married <to him by merely knowing who he was.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217e collective, 443b première relation sexuelle au sein du couple, 443e port du voile obligatoire lors de la première relation ; exemple de Rebecca, 217a physique : le corps, 443a modestie ; maturité ; conscience, 441c règle du mariage, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 734

Tertullien

*De oratione.* 23. 02

Nos

*Dominus dabit gratiam suam, ut aut cedant aut sine aliorum scandalo sententia sua utantur. NOS uero, sicut accepimus, solo die dominicae resurrectionis non ab isto tantum, sed omni anni habitu et officio cauere debemus, differentes etiam negotia, ne quem diabolo locum demus. Tantundem et spatio Pentecostes quae eadem exultationis sollemnitate dispungitur.*

The Lord will give his grace, that they may either yield, or else establish their judgement without offence to others. WE however, as we have received the custom, on the day of the Lord's resurrection alone have the duty of abstaining not only from that but from every attitude and practice of solicitude, even putting off business so as to give no place to the devil. The like also in the period of Pentecost, a festival distinguished by the same established order of exultation.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes : Dieu rend sa grâce ; question du Jugement Dernier ; Résurrection, 444b Pâques ; Pentecôte ; pas de travail le dimanche, 217d ont des devoirs, 442c influence du judaïsme, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 735

Tertullien

*De oratione.* 24. 01

Apostolus

*De temporibus orationis nihil omnino praescriptum est nisi plane omni in tempore et loco orare. Sed quomodo omni loco, cum prohibeamur in publico ? Omni, inquit, loco, quem opportunitas aut etiam necessitas importarit. Neque enim contra praeceptum reputatur ab APOSTOLIS factum, qui in carcere audientibus custodiis orabant et canebant Deo, apud Paulum, qui in nauis coram omnibus eucharistiam fecit.*

Concerning the times of prayer no rules at all have been laid down, except of course to pray at every time and place. Yet how 'at every place', when we are forbidden to pray at street corners ? In every place, he means, which propriety or even necessity suggests. For that is not accounted contrary to the precept which was done by the APOSTLES who prayed and sang to God in prison in the hearing of the guards, or by Paul who in the ship made eucharist in the presence of all.

Statut : Incertain

441c prières : règles ; on peut prier partout et quand on le désire ; chanter en l'honneur de Dieu, 113, 222f, 221d, 441a Écritures : N.Test., 314c en prison, 216b bateau, 213i déplacement : voyage de Paul, 413, 414 opinion de Tertullien sur la prière

Réf. : 736

Tertullien

*De oratione.* 24. 01

Paulus

*De temporibus orationis nihil omnino praescriptum est nisi plane omni in tempore et loco orare. Sed quomodo omni loco, cum prohibeamur in publico ? Omni, inquit, loco, quem opportunitas aut etiam necessitas importarit. Neque enim contra praeceptum reputatur ab apostolis factum, qui in carcere audientibus custodiis orabant et canebant Deo, apud PAULUM, qui in nauis coram omnibus eucharistiam fecit.*

Concerning the times of prayer no rules at all have been laid down, except of course to pray at every time and place. Yet how 'at every place', when we are forbidden to pray at street corners ? In every place, he means, which propriety or even necessity suggests. For that is not accounted contrary to the precept which was done by the apostles who prayed and sang to God in prison in the hearing of the guards, or by PAUL who in the ship made eucharist in the presence of all.

Statut : Libre

120, 221a, 222e, 213a sexe masculin, 441c prières : règles ; on peut prier partout et quand on le désire ; chanter en l'honneur de Dieu, 441a Écritures : N.Test., 314c en prison, 216b bateau, 213i déplacement : voyage de Paul, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion opinion sur la prière

Réf. : 737

Tertullien

*De oratione.* 25. 03

Petrus

*PETRUS, qua die uisionem communitatis omnis in illo uasculo expertus est, sexta hora orandi gratia ascenderat in superiora.*

On the day on which PETER experienced the vision of everything common in that vessel it was at the sixth hour that he had gone to the housetop to pray.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c prières, 441a Écritures : N.Test., 217d a une vision, 214a un jour, 216b maison de la communauté, 444a communauté, 213i s'est déplacé ures la maison

Réf. : 738

Tertullien

*De oratione.* 25. 04

Ioannes

*Idem cum IOANNE ad nonam in templum adibat ubi paralyticum sanitati reformauit.*

He also, along with JOHN, was going up to the Temple at the ninth hour when he restored the palsied man to soundness.

Statut : Incertain

120, 222e fidèle, disciple, 221d incertain, 441a Écritures : N.Test., 213a sexe masculin, 213i alla vers le Temple de Jérusalem, 214a neuf heures

*Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes*

Réf. : 739

Tertullien

*De oratione.* 26. 01

*Frater*

*FRATREM domum tuam introgressum ne sine oratione dimiseris - Vidisti, inquit, fratrem, uidisti Dominum tuum - maxime aduenam, ne angelus forte sit.*

Let not a BROTHER who has entered your house depart without especially a stanger, lest perchance he be an angel a prayer (you have seen a brother, it says, you habe seen your Lora).

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c prière, 216b maison, 413, 115 vocabulaire juridique

Réf. : 740

Tertullien

*De oratione.* 26. 02

*Frater*

*Sed nec ipse a FRATRIBUS exceptus priora feceris refrigeria terrena caelestibus ; statim enim iudicabitur fides tua. Aut quomodo secundum praeceptum Pax huic domui dices, nisi et eis qui in domo sunt pacem mutuam reddas ?*

And yourself, when received as guest by the BRETHERN, give not earthly refreshment precedence over heavenly : for your faith will inevitably come under judgement. Or how shall you, according to the precept, say Peace be to this house, unless you also bring peace to those in the house and receive it as a gift from them ? .

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a Écritures : précepte, 443a paix, 213a sexe masculin, 413, 441b Dogmes : Salut ; Jugement Dernier, 216b maison, 115 contexte juridique

Réf. : 741

Tertullien

*De oratione.* 28. 03

*Nos*

*NOS sumus ueri adoratores et ueri sacerdotes, qui spiritu orantes spiritu sacrificamus orationem hostiam Dei propriam et acceptabilem, quam scilicet requisiiuit, quam sibi prospexit.*

WE are the true worshippers and the true priests, as an oblation which is God's own and is well pleasing to him, that in fact which he has sought after, which he has provided for himself.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d les vrais croyants et prêtres, 441c prières adressées à Dieu vues comme un sacrifice, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413

Réf. : 742

Tertullien

*De oratione.* 28. 04

*Nos*

*Hanc de toto corde deuotam, fide pastam, ueritate curatam, innocentia integram, castitate mundam, agape coronatam cum pompa operum bonorum inter psalmos et hymnos deducere ad Dei altare debemus, omnia NOBIS a Deo impetraturam.*

This, devoted from the whole heart, fatted by faith, prepared by the truth, un mutilated in innocency, pure in chastity, gar landed with charity, it is our duty to bring to the altar of God, along with a procession of good works, to the accompaniment of psalms and hymns, as that which will obtain for US from God all that we ask for.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217e collective, 443a vérité ; chasteté ; innocence ; charité, 441c hymnes ; Psaumes ; Procession, 441b Dogmes : la foi permet d'obtenir ce que l'on veut de Dieu, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413, 444a autel de Dieu

Réf. : 743

Tertullien

*De oratione.* 29. 03

*Nos*

*Oratio murus est fidei, arma et tela nostra aduersus hostem qui NOS undique obseruat. Itaque nunquam inermes incedamus. Die stationis, nocte uigiliae meminerimus. Sub armis orationis signum nostri imperatoris custodiamus, tubam angeli exspectemus orantes.*

Moreover, of old time prayer induced plagues, put to flight the hosts of the enemy (US), with held the benefits of rain : now however the prayer of righteousness turns aside the whole wrath of God, keeps watch on behalf of foes, makes supplication for persecutors.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogme : il faut prier pour ses ennemis, 441a Écritures : N.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, 214a Ancien Temps : Ancien Testament, les fléaux

## Corpus indexé

Réf. : 744

Tertullien

*De paenitentia.* 03. 14

*Nos*

*Adeo quod prohibetur administrare, satis periculose animus sibi repraesentat et temere per uoluntatem expungit effectum. Cuius uoluntatis cum uis tanta sit ut NOS solatio sui saturans pro facto cedat, pro facto ergo plectetur.*

Tant il est vrai que ce qu'il interdit d'accomplir en acte, il est fort dangereux pour l'âme de se le représenter, et il est téméraire d'en réaliser l'assouvissement par la volonté. Puisque la force de la volonté est telle que, NOUS rassasiant par le plaisir qu'elle procure, elle prend la place de l'acte, qu'elle soit donc punie, en son lieu et place.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 443a morale : interdiction du "plaisir" par la pensée, 413 opinion sur les individus, 441b existence d'une âme qui peut avoir des désirs et qui doit être punie, 441a Écritures, la loi divine

Réf. : 745

Tertullien

*De paenitentia.* 04. 01

*Populus*

*Omnibus ergo delictis seu carne seu spiritu, seu facto seu uoluntate commissis qui poenam per iudicium destinavit, idem et ueniam per paenitentiam spondit dicens ad POPULUM : paenitere et saluum faciam te.*

Fais pénitence, tous les péchés, qu'ils soient commis par la chair ou par l'esprit, en acte ou en désir, celui qui a décrété de les châtier par son jugement, a promis aussi de les pardonner par la pénitence, quand il dit à son PEUPLE : " fais pénitence et je te sauverai."

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collectif, 441b dogmes : question des péchés et du salut, 441c pardon ; pénitence, 441a Écritures : N.Test., 414 opinion de Tertullien sur la religion, 118 vocabulaire politique

Réf. : 746

Tertullien

*De paenitentia.* 04. 04

*Nos*

*Paeniteat errorum reperta ueritate, paeniteat amasse quae deus non amat, quando ne NOS quidem ipsi seruulis nostris ea, quibus offendimur, nosse permittimus : obsequi enim ratio in similitudine animorum constituta est.*

Fais pénitence de tes erreurs puisque tu as trouvé la vérité ; fais pénitence d'avoir aimé ce que Dieu n'aime pas puisque nous-mêmes NOUS ne permettons à nos esclaves de fréquenter ce qui nous déplaît. La règle de l'obéissance réside dans la conformité des sentiments.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 443a pénitence, 441c faire pénitence, 441b dogmes : Vérité, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 216b esclaves, 413 opinion sur les individus, 444d formule

Réf. : 747

Tertullien

*De paenitentia.* 04. 08

*Beatus*

*O BEATOS nos quorum causa deus iurat ; o miserimos si nec iuranti domino credimus ! Quod iterum deus tantopere commendat, quod etiam humano more sub deieratione testatur, summa utique grauitate et adgredi et custodire debemus, ut in adseueratione diuinae gratiae permanentes in fructu quoque eius et emolumento proinde perseuerare possimus.*

HEUREUX que nous sommes, puisque Dieu fait serment à cause de nous ; mais combien malheureux sommes nous si nous ne croyons pas le Seigneur, lors même qu'il fait serment ! Ce que Dieu à diverses reprises recommande si instamment, ce qu'il va jusqu'à attester sous la foi du serment, comme les hommes ont coutume de faire, nous devons, assurément, l'entreprendre et l'observer avec la plus grande rigueur, afin que, demeurant dans l'assurance de la grâce divine, nous puissions recueillir partiellement sans cesse ses fruits et ses gains.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d morale : bénits, malheureux, 441b dogmes : Dieu fait serment pour les hommes ; grâce divine, 413 opinion, sur les individus, 443a observer la foi avec rigueur ; croire, 216b fruits et gains de la grâce : fortune spirituelle

Réf. : 748

Tertullien

*De paenitentia.* 04. 08

*Nos*

*O beatos NOS quorum causa deus iurat ; o miserimos si nec iuranti domino credimus ! Quod iterum deus tantopere commendat, quod etiam humano more sub deieratione testatur, summa utique grauitate et adgredi et custodire debemus, ut in adseueratione diuinae gratiae permanentes in fructu quoque eius et emolumento proinde perseuerare possimus.*

Heureux que nous sommes, puisque Dieu fait serment à cause de NOUS ; mais combien malheureux sommes nous si nous ne croyons pas le Seigneur, lors même qu'il fait serment ! Ce que Dieu à diverses reprises recommande si instamment, ce qu'il va jusqu'à attester sous la foi du serment, comme les hommes ont coutume de faire, nous devons, assurément, l'entreprendre et l'observer avec la plus grande rigueur, afin que, demeurant dans l'assurance de la grâce divine, nous puissions recueillir partiellement sans cesse ses fruits et ses gains.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d morale : bénits, malheureux, 441b dogmes : Dieu fait serment pour les hommes ; grâce divine, 413 opinion, sur les individus, 443a observer la foi avec rigueur ; croire, 216b fruits et gains de la grâce : fortune spirituelle



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 749

Tertullien

*De paenitentia.* 05. 01

*Nos*

*Hoc enim dico, paenitentiam, quae per dei gratiam ostensa et indicta NOBIS in gratiam nos domino reuocat, semel cognitam atque susceptam numquam posthac iteratione delicti resignari oportere.*

Voici, en effet, ce que j'affirme : la pénitence, qui NOUS a été proposée et notifiée par la grâce du Seigneur, ne doit plus, une fois connue et assumée, être brisée désormais par la répétition du péché.

Statut : Incertain

113, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441a interdiction morale sur le péché, 441c pénitence, 441b Dogme sur la grâce du Seigneur

Réf. : 750

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 01

*Debitor*

*Quidquid ergo mediocritas nostra ad paenitentiam semel capessendam et perpetuo continendam suggerere conata est, omnes quidem DEBITOS DOMINO spectat ut omnes salutis in promerendo deo petitores, sed praecipue nouitiolis istis inminet, qui cum maxime incipiunt diuinis sermonibus aures rigare quique ut catuli infantiae adhuc recentis necdum perfectis luminibus incerta reptant et dicunt quidem pristinis renuntiare et paenitentiam adsumunt, sed includere eam neglegunt.*

Tout ce qu'avec mes faibles moyens je me suis efforcé de suggérer sur la nécessité d'assumer la pénitence une fois pour toutes et de l'observer sans discontinuer concerne évidemment TOUS CEUX QUI SE SONT DONNES AU SEIGNEUR, puisque tous aspirent au salut et cherchent à gagner la faveur de Dieu ; cependant cela s'impose surtout aux jeunes recrues que voici, qui commencent seulement à ouvrir leurs oreilles aux paroles divines et qui, comme de jeunes chiens qui viennent juste de naître et dont les yeux ne sont pas encore bien ouverts, se traînent au sol d'une allure mal assurée. Ils disent bien qu'ils renoncent au passé et ils entreprennent de faire pénitence, mais ils négligent de la conduire à son achèvement.

Statut : Incertain

113, 115, 441c observer la pénitence, 221d, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes : salut, 441a Écritures : paroles divines, 217d aspirent au salut ; faveur de Dieu, 413, 444e modalités d'adhésion : faire pénitence et renier son passé

Réf. : 751

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 01

*Nouitius*

*Quidquid ergo mediocritas nostra ad paenitentiam semel capessendam et perpetuo continendam suggerere conata est, omnes quidem debitos domino spectat ut omnes salutis in promerendo deo petitores, sed praecipue NOVITIOLIS istis inminet, qui cum maxime incipiunt diuinis sermonibus aures rigare quique ut catuli infantiae adhuc recentis necdum perfectis luminibus incerta reptant et dicunt quidem pristinis renuntiare et paenitentiam adsumunt, sed includere eam neglegunt.*

Tout ce qu'avec mes faibles moyens je me suis efforcé de suggérer sur la nécessité d'assumer la pénitence une fois pour toutes et de l'observer sans discontinuer concerne évidemment tous ceux qui se sont donnés au Seigneur, puisque tous aspirent au salut et cherchent à gagner la faveur de Dieu ; cependant cela s'impose surtout aux JEUNES RECRUES que voici, qui commencent seulement à ouvrir leurs oreilles aux paroles divines et qui, comme de jeunes chiens qui viennent juste de naître et dont les yeux ne sont pas encore bien ouverts, se traînent au sol d'une allure mal assurée. Ils disent bien qu'ils renoncent au passé et ils entreprennent de faire pénitence, mais ils négligent de la conduire à son achèvement.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d négligent d'achever leur pénitence ; comparaison avec de jeunes chiens, 441c observer la pénitence, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes : salut, 441a Écritures : paroles divines, 413, 223b1 conversion, 444e modalités d'adhésion : faire pénitence et renier son passé

Réf. : 752

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 05

*Nos*

*Si ergo qui uenditant prius nummum quo paciscuntur examinant, ne scalptus ne uersus ne adulter, non etiam dominum credimus paenitentiae probationem prius inire tantam NOBIS mercedem, perennis scilicet uitae, concessurum ?*

Si les marchands examinent d'abord les pièces de monnaie, moyennant quoi ils concluent leur affaire, pour s'assurer qu'elles ne sont pas rognées, plaquées, falsifiées, ne devons NOUS pas croire aussi que le Seigneur veut d'abord examiner de près notre pénitence, lui qui doit nous accorder en retour un bien d'un si grand prix, j'ai nommé la vie éternelle ?

Statut : Incertain

113, 222f, 414 opinion de Tertullien sur la pénitence, 441b dogme du Jugement Dernier et du salut, 441c pénitence, 413 opinion sur les individus, qui doivent croire

Réf. : 753

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 12

*Nos*

*Quodsi necessitate NOBIS symbolum mortis indulget, ergo inuitus facit ; quis autem promittit permansurum et quod tribuerit inuitus ?*

Si Dieu est obligé de NOUS accorder le symbole de la mort, c'est donc à contrecœur qu'il l'accorde ; mais qui permettra que subsiste le présent qu'il a fait à contrecœur.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Dieu accorde le salut, 414 opinion de Tertullien sur le rôle de Dieu, 443a morale, 216b fortune spirituelle par le présent du salut

## Corpus indexé

Réf. : 754

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 14

*Audiens*

*Nemo ergo sibi aduletur quia inter AUDITORUM tirocinia deputatur, quasi eo etiam nunc sibi delinquere liceat : dominum simul cognoveris timeas, simul inspexeris reueraris !*

Que personne donc ne se flatte, comme si, du fait qu'il est compté parmi les jeunes recrues que sont les AUDITEURS, il lui était encore permis de pécher ; dès que tu connais le Seigneur, tu dois le craindre ; dès que tu regardes vers lui, tu dois le révéler.

Statut : Incertain

113, 221d, 222e auditeur, 223b1 conversion, 413, 443a crainte et révérence du Seigneur, 441b dogmes : interdiction du péché

Réf. : 755

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 15

*Servus*

*Ceterum quid te cognouisse interest, cum isdem incubas quibus retro ignarus ? Quid autem te a perfecto SERVO DEI separat ? An alius est intinctis Christus, alius audientibus ?*

Au reste, à quoi bon le connaître, si tu restes attaché aux mêmes choses qu'autrefois avant de le connaître ? Or, quelle différence y a-t-il entre toi et un parfait SERVITEUR DE DIEU ? Y-a-t-il un Christ pour les baptisés, un autre pour les auditeurs ?

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 221d, 217d morale : parfait ; idée d'un modèle, 444e nécessité de connaître Dieu et de renier son passé, 413

Réf. : 756

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 15

*Audiens*

*Ceterum quid te cognouisse interest, cum isdem incubas quibus retro ignarus ? Quid autem te a perfecto seruo dei separat ? An alius est intinctis Christus, alius AUDIENTIBUS ?*

Au reste, à quoi bon le connaître, si tu restes attaché aux mêmes choses qu'autrefois avant de le connaître ? Or, quelle différence y a-t-il entre toi et un parfait serviteur de Dieu ? Y-a-t-il un Christ pour les baptisés, un autre pour les AUDITEURS ?

Statut : Incertain

113, 222e auditeurs, 221d, 223b1 conversion, 444e nécessité de connaître Dieu et de renier son passé, 413

Réf. : 757

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 17

*Audiens*

*Non ideo abluimur ut delinquere desinamus, sed quia desuimus, quoniam iam corde loti sumus : haec enim prima AUDIENTIS intinctio est. Metus integer exinde quod dominum senserit ; fides sana conscientia semel paenitentiam amplexata !*

Nous n'avons pas été lavés au baptême pour mettre fin à nos péchés, mais parce que nous y avons mis fin, pour avoir été lavés déjà, au fond du cœur. Tel est en effet, le premier baptême de l'AUDITEUR : sa crainte est parfaite, née de ce qu'il a senti du Seigneur, sa foi est saine, sa conscience embrasse la pénitence, une fois pour toutes.

Statut : Incertain

113, 222e auditeurs, 221d, 223b1 conversion, 217d morale : mis fin au péché, 441c baptême, 443a pénitence ; crainte de Dieu ; foi saine, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 444e baptême nécessaire pour l'entrée dans la communauté

Réf. : 758

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 19

*Oculus*

*Ergo nec a furto manus auertamus, nisi claustrorum duritia repugnet, nec Oculos a stupri concupiscentiis refrenemus, nisi a custodiibus corporum obstructi, si nemo domino debitus delinquere desinet nisi intinctione alligatus.*

En conséquence, ne détournons pas nos mains de voler, à moins que la solidité des verrous n'y fasse obstacle, ne retenons pas nos YEUX de convoiter l'adultère, à moins que nous ne soyons pas les gardiens de ces personnes, s'il est vrai qu'aucun de ceux qui se sont donnés à Dieu ne doivent cesser de pécher, à moins d'être liés par le baptême.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 222f, 441c baptême, 413, 443a honnêteté, fidélité, 217d morale, 444d lien du baptême, 441b rejet du péché

Réf. : 759

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 19

*Manus*

*Ergo nec a furto MANUS auertamus, nisi claustrorum duritia repugnet, nec oculos a stupri concupiscentiis refrenemus, nisi a custodiibus corporum obstructi, si nemo domino debitus delinquere desinet nisi intinctione alligatus.*

En conséquence, ne détournons pas nos MAINS de voler, à moins que la solidité des verrous n'y fasse obstacle, ne retenons pas nos yeux de convoiter l'adultère, à moins que nous ne soyons pas les gardiens de ces personnes, s'il est vrai qu'aucun de ceux qui se sont donnés à Dieu ne doivent cesser de pécher, à moins d'être liés par le baptême.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 222f, 441c baptême, 413, 443a honnêteté, fidélité, 217d morale, 444d lien du baptême, 441b rejet du péché

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 760

Tertullien

*De paenitentia.* 06. 20

Audiens

*Quodsi qui ita senserit, nescio an intinctus magis contristetur quod peccare desierit, quam laetetur quod euaserit ! Itaque AUDIENTES optare intinctionem, non praesumere oportet.*

Si quelqu'un est de cet avis, je ne sais si, une fois baptisé, la peine qu'il éprouve d'avoir cessé de pécher n'est pas plus grande que sa joie d'avoir échappé au péché. Les AUDITEURS doivent donc souhaiter le baptême, non point le recevoir avec présomption.

Statut : Incertain

113, 221d, 222e auditeurs, 441c baptême, 413 opinion sur les individus, 441b rejet du péché, 217d morale : souhait d'être baptisé, 443a humilité, 414 opinion de Tertullien sur le baptême

Réf. : 761

Tertullien

*De paenitentia.* 07. 01

Servus

*Hucusque, Christe domine, De paenitentiae disciplina SERVUS tuis dicere uel audire contingat, quousque etiam delinquere non oportet et audientibus : uel nihil iam De paenitentia nouerint, nihil eius requirant.*

Qu'il soit accordé à tes SERVITEURS, ô Seigneur, de ne parler et de n'entendre parler de la discipline de la pénitence que juste assez pour connaître le devoir de ne point pécher, qui incombe aussi aux auditeurs ; ou bien qu'ils ne sachent plus rien de la pénitence, qu'ils n'en attendent plus rien.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 221d, 441c pénitence, 441b devoir de ne plus pécher, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d morale

Réf. : 762

Tertullien

*De paenitentia.* 07. 08

Servus

*Doleat et ingemiscat necesse est uenia peccatorum permissa tot in homine mortis opera diruta, tot titulos dominationis retro suae erasos. Doleat quod ipsum et angelos eius CHRISTO SERVUS ille peccator iudicaturus est.*

Il faut bien qu'il s'afflige et qu'il gémisses de voir, par le pardon des péchés, tant d'œuvres de mort détruites en l'homme, tant de titres de son antique domination effacés. Il s'afflige à la pensée que lui même et ses anges, ce pécheur devenu UN SERVITEUR POUR LE CHRIST les jugera.

Statut : Incertain

113, 115, 223b1 promotion : devenu serviteur du Christ, 221d, 222f, 217d morale : pécheur, 441c pardon des péchés, 441b jugement, 413, 432c individuelle, 432b morale

Réf. : 763

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Ecclesia

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ECCLESIAE dicat : desertam dilectionem Ephesiis inputat, stuprum et idolothorum esum Thyatirenis exprobat, Sardos non plenorum operum incusat, Pergamenos docentes peruersa reprehendit, Laudicenos diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux ÉGLISES. Il incrimine les Éphésiens d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de Thyacire de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles ; il accuse ceux de Sardes de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande ceux de Pergame d'enseigner des doctrines perverses ; il blâme ceux de Laodicée de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement

Réf. : 764

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Ephesus

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ecclesiae dicat : desertam dilectionem EPHESIIS inputat, stuprum et idolothorum esum Thyatirenis exprobat, Sardos non plenorum operum incusat, Pergamenos docentes peruersa reprehendit, Laudicenos diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux Églises. Il incrimine les ÉPHÉSIENS d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de Thyacire de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. ; il accuse ceux de Sardes de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande ceux de Pergame d'enseigner des doctrines perverses. ; il blâme ceux de Laodicée de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 217e collective, 217d morale : abandon de la charité, 211b Église d'Éphèse, 441a Écritures : N.Test., 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement, 443b rejet de la fornication, 117

## Corpus indexé

Réf. : 765

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Thyatirenus

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ecclesiis dicat : desertam dilectionem Ephesiis inputat, stuprum et idolothorum esum THYATIRENIS exprobat, Sardos non plenorum operum incusat, Pergamenos docentes peruersa reprehendit, Laudicenos diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux Églises. Il incrimine les Éphésiens d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de THYACIRE de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. ; il accuse ceux de Sardes de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande ceux de Pergame d'enseigner des doctrines perverses. ; il blâme ceux de Laodicée de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Incertain

120, 211b Communauté chrétienne de Lydie, 221d, 222f, 217e collective, 217d morale : fornication ; idolâtrie, 441a Écritures : N.Test., 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement, 443b rejet de la fornication, 117

Réf. : 766

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Sardus

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ecclesiis dicat : desertam dilectionem Ephesiis inputat, stuprum et idolothorum esum Thyatirenis exprobat, SARDOS non plenorum operum incusat, Pergamenos docentes peruersa reprehendit, Laudicenos diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux Églises. Il incrimine les Éphésiens d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de Thyacire de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. ; il accuse ceux de SARDES de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande ceux de Pergame d'enseigner des doctrines perverses. ; il blâme ceux de Laodicée de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Incertain

120, 211b Communauté chrétienne de Sardaigne, 221d, 222f, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement, 443b rejet de la fornication, 117

Réf. : 767

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Pergamenus

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ecclesiis dicat : desertam dilectionem Ephesiis inputat, stuprum et idolothorum esum Thyatirenis exprobat, Sardos non plenorum operum incusat, PERGAMENOS docentes peruersa reprehendit, Laudicenos diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux Églises. Il incrimine les Éphésiens d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de Thyacire de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. ; il accuse ceux de Sardes de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande CEUX DE PERGAME d'enseigner des doctrines perverses. ; il blâme ceux de Laodicée de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Incertain

120, 211b Communauté chrétienne de Pergame, 221d, 222f, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement, 443b rejet de la fornication, 217d intellectuelle : ils enseignent, 117

Réf. : 768

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 01

Laodicenus

*Id si dubitas, euolue quae spiritus ecclesiis dicat : desertam dilectionem Ephesiis inputat, stuprum et idolothorum esum Thyatirenis exprobat, Sardos non plenorum operum incusat, Pergamenos docentes peruersa reprehendit, LAUDICENOS diuitiis fidentes obiurgat : et tamen omnes ad paenitentiam commonet, sub comminationibus quidem.*

Si tu en doutes, lis ce que l'Esprit dit aux Églises. Il incrimine les Éphésiens d'avoir abandonné la charité ; il reproche aux gens de Thyacire de se livrer à la fornication et de manger des viandes consacrées aux idoles. ; il accuse ceux de Sardes de n'avoir que des œuvres imparfaites ; il réprimande ceux de Pergame d'enseigner des doctrines perverses. ; il blâme ceux de LAODICÉE de mettre leur confiance dans les richesses et, pourtant tous il les avertit de faire pénitence, en recourant aux menaces, il est vrai.

Statut : Incertain

120, 211b Communauté chrétienne de Laodicée, 221d, 222f, 217e collective, 441a Écritures : NT, 442b montanisme : Esprit, 443a charité ; pauvreté ; perfection, 331b fornication ; manger de la viande consacrée, 441c faire pénitence, 413, 444d œuvres, 441b dogme, 443d enseignement, 443b rejet de la fornication, 217d morale : aiment la richesse, 117

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 769

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 04

Nos

*Quid illa similitudinum dominicarum argumenta NOBIS uolunt ? Quod mulier dragmam perdit et requirit et repperit, [et] amicas ad gaudium inuitat, nonne restituti peccatoris exemplum est ?*

Que veulent NOUS enseigner les sujets des paraboles du Seigneur ? Voici qu'une femme perd une drachme ; elle la cherche, elle la trouve et invite ses amies à se réjouir ; n'est-ce point là l'image du pécheur rétabli en grâce ?

Statut : Incertain

113, 222f, 441a Écritures : paraboles du Seigneur, 441b dogme de la rédemption par la grâce, 441c pénitence : moyen de rédemption

Réf. : 770

Tertullien

*De paenitentia.* 08. 07

Nos

*Quis ille NOBIS intellegendus pater ? Deus scilicet : tam pater nemo, tam pius nemo.*

Qui devons-NOUS reconnaître en ce Père ? Dieu, évidemment : personne n'est père comme lui, personne n'est bienveillant comme lui.

Statut : Incertain

113, 222f, 414 opinion de Tertullien sur Dieu, 441b description de Dieu le Père, qui est bienveillant

Réf. : 771

Tertullien

*De paenitentia.* 09. 04

Presbyter

*Mandat sacco et cineri incubare, corpus sordibus obscurare, animum maeroribus deicere, illa quae peccant tristi tractatione mutare ; ceterum pastum et potum pura nosse, non uentris scilicet sed animae causa ; plerumque uero ieiuniis preces alere, ingemiscere, lacrimari et mugire dies noctesque ad dominum deum tuum, PRESBYTERIS aduolui, et aris dei adgeniculari, omnibus fratribus legationem deprecationis suae iniungere.*

Elle ordonne de coucher sur le sac et la cendre, de laisser son corps se noircir de crasse, d'abimer son âme dans la tristesse, de punir par un traitement sévère tout ce qui est cause de péché ; en outre, de ne plus connaître qu'une nourriture et une boisson toute simples, pour le bien, non du ventre mais de l'âme ; en revanche, de nourrir sa prière de jeûnes fréquents, de gémir, pleurer, crier de douleur, jour et nuit, vers le Seigneur, ton Dieu, de se prosterner aux pieds des PRÊTRES, de s'agenouiller devant les autels de Dieu, de recommander à tous les frères de se faire les ambassadeurs de sa requête en grâce.

Statut : Libre

113, 222c prêtre, 221d, 217a pieds, 441b rejet du péché, 441c prier ; jeûner ; se prosterner ; s'agenouiller ; communier, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les individus, 442a accepter la douleur et souffrir pour sa foi, 213a sexe masculin

Réf. : 772

Tertullien

*De paenitentia.* 09. 04

Frater

*Mandat sacco et cineri incubare, corpus sordibus obscurare, animum maeroribus deicere, illa quae peccant tristi tractatione mutare ; ceterum pastum et potum pura nosse, non uentris scilicet sed animae causa ; plerumque uero ieiuniis preces alere, ingemiscere, lacrimari et mugire dies noctesque ad dominum deum tuum, presbyteris aduolui, [et] aris dei adgeniculari, omnibus FRATRIBUS legationem deprecationis suae iniungere.*

Elle ordonne de coucher sur le sac et la cendre, de laisser son corps se noircir de crasse, d'abimer son âme dans la tristesse, de punir par un traitement sévère tout ce qui est cause de péché ; en outre, de ne plus connaître qu'une nourriture et une boisson toute simples, pour le bien, non du ventre mais de l'âme ; en revanche, de nourrir sa prière de jeûnes fréquents, de gémir, pleurer, crier de douleur, jour et nuit, vers le Seigneur, ton Dieu, de se prosterner aux pieds des prêtres, de s'agenouiller devant les autels de Dieu, de recommander à tous les FRÈRES de se faire les ambassadeurs de sa requête en grâce.

Statut : Incertain

113, 222d fidèle, 221d, 217d morale : ambassadeurs de sa requête, 441b rejet du péché, 441c prier ; jeûner ; se prosterner ; S'agenouiller ; communier, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413 opinion sur les individus, 442a accepter la douleur et souffrir pour sa foi, 213a sexe masculin, 115 contexte juridique

Réf. : 773

Tertullien

*De paenitentia.* 10. 04

Frater

*Certe periculum eius tunc, si forte, onerosum est, cum penes insultatores in risiloquio consistit, ubi de alterius ruina alter attollitur, ubi prostrato superscenditur ; ceterum inter FRATER atque conseruos, ubi communis spes metus gaudium dolor passio, quia communis spiritus de communi domino et patre, quid tu hos aliud quam te opinaris ?*

Certes le péril qu'il lui arrive de courir est grave, étant donné qu'il consiste en propos moqueurs de la part de gens qui ont l'intention de vous insulter, là où l'un s'élève par la ruine de l'autre, où l'on monte en prenant pour marche pied celui qui git à terre. Mais au milieu de FRÈRES, serviteurs du même maître, là où sont communes l'espérance, la crainte, la joie, la peine, la souffrance - car commun est l'Esprit, envoyé par le même Seigneur et Père, pourquoi les crois-tu différents de toi ?

Statut : Incertain

113, 222e fidèles, 213a sexe masculin, 443a espérance ; souffrance ; crainte ; joie ; peine, 321b haine de la foule, 442b influence du montanisme : Paraclet, 217d serviteurs du même maître, 444d valeurs communes, 413, 115 contexte juridique

## Corpus indexé

Réf. : 774

Tertullien

*De paenitentia*. 10. 04

*Conseruus*

*Certe periculum eius tunc, si forte, onerosum est, cum penes insultatores in risiloquio consistit, ubi de alterius ruina alter attollitur, ubi prostrato superscenditur ; ceterum inter fratres atque CONSERVOS, ubi communis spes metus gaudium dolor passio, quia communis spiritus de communi domino et patre, quid tu hos aliud quam te opinaris ?*

Certes le péril qu'il lui arrive de courir est grave, étant donné qu'il consiste en propos moqueurs de la part de gens qui ont l'intention de vous insulter, là où l'un s'élève par la ruine de l'autre, où l'on monte en prenant pour marche pied celui qui gît à terre. Mais au milieu de frères, SERVITEURS du même maître, là où sont communes l'espérance, la crainte, la joie, la peine, la souffrance- car commun est l'Esprit, envoyé par le même Seigneur et Père, pourquoi les crois-tu différents de toi ?

Statut : Incertain

113, 115, 222e fidèles, 213a sexe masculin, 443a espérance ; souffrance ; crainte ; joie ; peine, 321b haine de la foule, 442b influence du montanisme : Paraclet, 217d serviteurs du même maître, 444d valeurs communes, 413

Réf. : 775

Tertullien

*De paenitentia*. 10. 06

*Ecclesia*

*In uno et altero ECCLESIA est, ecclesia uero Christus : ergo, cum te ad fratrum genua protendis, Christum contrectas, Christum exoras ; aequè illi cum super te lacrimas agunt, Christus patitur, Christus patrem deprecatur. Facile inperatur semper quod filius postulat.*

Là où sont ensemble un ou deux fidèles, là est l'ÉGLISE, mais l'Église, c'est le Christ. Par conséquent, lorsque tu tends les mains vers les genoux de tes frères, c'est le Christ que tu touches, c'est le Christ que tu implores. Pareillement, quand ils versent des larmes sur toi, c'est le Christ qui compatit, c'est le Christ qui supplie son Père. Ce qu'un fils demande, il l'obtient toujours, assez facilement.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441b dogme : Église vue comme le Christ, 411 opinion, sur l'Église, 441c rites, 444d relations entre les membres, 413

Réf. : 776

Tertullien

*De paenitentia*. 10. 06

*Frater*

*In uno et altero ecclesia est, ecclesia uero Christus : ergo, cum te ad FRATRUM genua protendis, Christum contrectas, Christum exoras ; aequè illi cum super te lacrimas agunt, Christus patitur, Christus patrem deprecatur. Facile inperatur semper quod filius postulat.*

Là où sont ensemble un ou deux fidèles, là est l'Église, mais l'Église, c'est le Christ. Par conséquent, lorsque tu tends les mains vers les genoux de tes FRÈRES, c'est le Christ que tu touches, c'est le Christ que tu implores. Pareillement, quand ils versent des larmes sur toi, c'est le Christ qui compatit, c'est le Christ qui supplie son Père. Ce qu'un fils demande, il l'obtient toujours, assez facilement.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222f, 217a genoux, 441b dogme : Église vue comme le Christ, 411 opinion, sur l'Église, 441c rites, 444d relations entre les membres, 413, 115 contexte juridique

Réf. : 777

Tertullien

*De paenitentia*. 11. 02

*Nos*

*Num ergo in coccino et Tyrio pro delictis supplicare NOS condecet ? 'Cedo acum crinibus distinguendis et puluerem dentibus elimandis et bisulcum aliquid ferri uel aeris unguibus repastinandis ! Si quid ficti nitoris, si quid coacti ruboris [in] labia aut genas urgeat ?*

Mais convient-il donc que NOUS implorions le pardon de nos péchés en habit écarlate, sous la pourpre de Tyr ? Voici une épingle pour diviser tes cheveux, de la poudre pour nettoyer tes dents, des ciseaux de fer ou de bronze pour te tailler les ongles ; qu'un éclat emprunté, qu'une rougeur artificielle viennent charger tes lèvres et tes joues.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c implorer le pardon, 217b habit écarlate sous la pourpre de Tyr, 217a cheveux ; dents ; ongles ; lèvres ; joues, 216b produits et instruments de beauté : épingle, poudre, ciseaux, rouge à lèvres, 413 opinion sur les individus

Réf. : 778

Tertullien

*De paenitentia*. 11. 06

*Nos*

*NOS, quod securium uirgarum petito sustinet, in periculo aeternitatis tolerare dubitamus et castigationem uictus atque cultus offenso domino praestare cessabimus quae gentes nemine omnino laeso sibi inrogant ?*

Mais ce que l'on endure pour briguer haches et faisceaux, NOUS - alors que notre éternité est en péril-, nous hésitons à le supporter, et nous tardons à offrir au Seigneur offensé les restrictions sur la nourriture et le vêtement que les païens s'imposent, alors qu'ils n'ont offensé absolument personne !

Statut : Incertain

113, 222f, 217d hésitent à supporter les efforts pour leur foi, 311 participation aux affaires de la cité, 217e collective, 342b collective, 342c débat autour des restrictions alimentaires et vestimentaires, 342d ironie, 413 éternité en péril, 441c restrictions de nourriture et pour les vêtements, 441b question du salut, 216b nourriture et vêtement

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 779

Tertullien

*De paenitentia.* 12. 03

Nos

*Dissiliunt superbissimi montes ignis intrinsecus feti et, - quod NOBIS iudicii perpetuitatem probat -, cum dissiliant, cum deuorentur, numquam tamen finiuntur !*

Les montagnes les plus altières s'éventrent pour donner naissance au feu nourri dans leur sein et - ce qui prouve l'éternité du (DU NÔTRE) jugement- bien qu'elles s'éventrent, bien qu'elles se consomment, jamais, pourtant, elles ne s'épuisent.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b Jugement Dernier des chrétiens vu comme éternel, 414 opinion de Tertullien sur le Jugement dernier

Réf. : 780

Tertullien

*De patientia.* 02. 01

Disciplina

*Nobis exercendae patientiae auctoritatem non adfectatio humana caninae aequanimitatis stupore formata, sed uiuae ac caelestis DISCIPLINAE diuina dispositio delegat, Deum ipsum ostendens patientiae exemplum.*

Au contraire, ce qui accrédite pour nous l'exercice de la patience, ce n'est pas quelque affectation purement humaine de cynique équanimité, façonnée par l'insensibilité, mais la divine disposition d'une DISCIPLINE vivante et céleste, montrant Dieu lui même comme modèle de patience.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e description collective, 441b dogmes, 443a patience, 341a cyniques, 341c le christianisme est différent du cynisme, 341d comparaison, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 781

Tertullien

*De patientia.* 02. 01

Nos

*NOBIS exercendae patientiae auctoritatem non adfectatio humana caninae aequanimitatis stupore formata, sed uiuae ac caelestis disciplinae diuina dispositio delegat, Deum ipsum ostendens patientiae exemplum.*

Au contraire, ce qui accrédite pour NOUS l'exercice de la patience, ce n'est pas quelque affectation purement humaine de cynique équanimité, façonnée par l'insensibilité, mais la divine disposition d'une discipline vivante et céleste, montrant Dieu lui même comme modèle de patience.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 343a Patience, 441b dogme : Dieu est un modèle de patience, 341a cyniques, 341c débat sur la définition de la patience, 341d définition polémique, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 782

Tertullien

*De patientia.* 02. 03

Nomen

*Sustinens ingrattissimas nationes ludibria artium et opera manuum suarum adorantes, NOMEN familiam ipsius persequentes, luxuria auaritia iniquitate malignitate cottidie insolescentes, ut sua sibi patientia detrahat : plures enim dominum idcirco non credunt, quia saeculo iratum tam diu nesciunt.*

Supportant l'ingratitude des païens qui adorent des produits dérisoires de leurs arts et des ouvrages de leurs mains, tandis qu'ils persécutent son NOM et ses serviteurs et croissent chaque jour en luxure, en avarice, en iniquité, en méchanceté, de sorte qu'il se porte à tort à lui même pour sa propre patience : beaucoup en effet ne croient pas au Seigneur, parce qu'ils sont depuis si longtemps dans l'ignorance de sa colère contre le siècle.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 331b refus de l'idolâtrie, 443a patience, 342b collective, 313c persécution, 441b dogmes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c les païens sont des ingrats, 342d énumération

Réf. : 783

Tertullien

*De patientia.* 02. 03

Adorantes

*Sustinens ingrattissimas nationes ludibria artium et opera manuum suarum ADORANTES, nomen familiam ipsius persequentes, luxuria auaritia iniquitate malignitate cottidie insolescentes, ut sua sibi patientia detrahat : plures enim dominum idcirco non credunt, quia saeculo iratum tam diu nesciunt.*

Supportant l'ingratitude des païens qui adorent des produits dérisoires de leurs arts et des ouvrages de leurs mains, tandis qu'ils persécutent son nom et ses SERVITEURS et croissent chaque jour en luxure, en avarice, en iniquité, en méchanceté, de sorte qu'il se porte à tort à lui même pour sa propre patience : beaucoup en effet ne croient pas au Seigneur, parce qu'ils sont depuis si longtemps dans l'ignorance de sa colère contre le siècle.

Statut : Incertain

113, 115, 217e collective, 331b refus de l'idolâtrie, 443a patience, 342b collective, 313c persécution, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 222f, 342c les païens sont ingrats, 342d énumération

## Corpus indexé

Réf. : 784

Tertullien

*De patientia.* 03. 05

*Discipulus*

*Nullum uolentem sibi adhaerere non suscepit, nullius mensam tectumue despexit, atquin ipse lauandis DISCIPULORUM pedibus ministravit.*

Il a accueilli quiconque voulait s'attacher à lui, il n'a méprisé la table ni toit de personne, bien plus il a procédé lui-même au lavement des pieds de ses DISCIPLES.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a Écritures : N.Test., 216b la table ; le toit, 217a physique : pieds, 444e accueil de tous, 413 opinion sur Jésus, 441c lavement des pieds, 442c influence du judaïsme

Réf. : 785

Tertullien

*De patientia.* 03. 06

*Discipulus*

*Non peccatores, non publicanos aspernatus est, non illi saltim ciuitati quae eum recipere noluerat iratus est, cum etiam DISCIPULI tam contumelioso oppido caelestes ignes repraesentari uoluissent ; ingratos curauit, insidiatoribus cessit.*

Il n'a repoussé ni les pêcheurs ni les publicains, il ne s'est pas non plus emporté contre la cité qui avait refusé de le recevoir, alors que ses DISCIPLES auraient voulu voir se reproduire sur une ville aussi insolente les feux du ciel ; il a guéri les ingrats, il a cédé aux traîtres.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a N.Test. : Évangiles, 443a universalité ; pardon, 217d morale : ils veulent se venger, 211d ville, 413

Réf. : 786

Tertullien

*De patientia.* 03. 11

*Nos*

*Talia tantaque documenta, quorum magnitudo penes nationes quidem detrectatio fidei est, penes NOS uero ratio et structio, satis aperte, non sermonibus modo in praecipiendo, sed etiam passionibus domini sustinendo, probant his quibus credere datum est patientiam Dei esse naturam, effectum et praestantiam ingenitae cuiusdam proprietatis.*

De si belles et si grandes leçons, dont la sublimité est sans doute chez les païens un argument contre la foi, mais chez NOUS sa raison et son support, apportent, avec une netteté suffisante, à ceux à qui il a été donné de croire, la preuve, non seulement par les paroles du Seigneur, dans son enseignement, mais encore par sa passion, du fait de son courage, que la patience est un caractère spécifique de Dieu, l'effet et la réalisation d'une propriété innée.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342b païens, 342c les arguments des chrétiens servent d'arguments, 342d polémique, 441a Écritures : Passion, 443a Patience ; le courage, 217d ils croient, 441b Dogmes : la patience est un caractère spécifique de Dieu ; la patience est innée, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 787

Tertullien

*De patientia.* 04. 01

*Servus*

*Igitur si probos quosque SERVOS et bonae mentis pro ingenio dominico conuersari uidemus (siquidem artificium promerendi obsequium est, obsequii uero disciplina morigera subiectio est), quanto magis nos secundum dominum moratos inueniri oportet, seruos scilicet Dei uiui, cuius iudicium in suos non in compede aut pilleo uertitur, sed in aeternitate aut poenae aut salutis !*

Et puisqu'aussi bien nous voyons tous les SERVITEURS honnêtes et de bonne disposition se conformer dans leur façon de vivre au caractère de leur maître (puisque l'art d'acquérir des mérites c'est la déférence, et que la discipline de la déférence c'est une soumission docile), à combien plus forte raison devons nous montrer que nous réglons docilement notre vie sur le Seigneur, nous les serviteurs du dieu vivant, dont le jugement sur les siens met en jeu non des entraves ou un bonnet, mais un châtement ou un salut également éternel !

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 443a valeurs chrétiennes, 441b dogmes, 115

Réf. : 788

Tertullien

*De patientia.* 04. 01

*Disciplina*

*Igitur si probos quosque seruos et bonae mentis pro ingenio dominico conuersari uidemus (siquidem artificium promerendi obsequium est, obsequii uero DISCIPLINA morigera subiectio est), quanto magis nos secundum dominum moratos inueniri oportet, seruos scilicet dei uiui cuius iudicium in suos non in compede aut pilleo uertitur, sed in aeternitate aut poenae aut salutis !*

Et puisqu'aussi bien nous voyons tous les serviteurs honnêtes et de bonne disposition se conformer dans leur façon de vivre au caractère de leur maître (puisque l'art d'acquérir des mérites c'est la déférence, et que la DISCIPLINE de la déférence c'est une soumission docile), à combien plus forte raison devons nous montrer que nous réglons docilement notre vie sur le Seigneur, nous les serviteurs du Dieu vivant, dont le jugement sur les siens met en jeu non des entraves ou un bonnet, mais un châtement ou un salut également éternel !

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 443a valeurs chrétiennes, 441b dogmes, 116



Réf. : 789

Tertullien

*De patientia.* 04. 01

Nos

*Igitur si probos quosque seruos et bonae mentis pro ingenio dominico conuersari uidemus (siquidem artificium promerendi obsequium est, obsequii uero disciplina morigera subiectio est), quanto magis nos secundum dominum moratos inueniri oportet, seruos scilicet Dei uiui, cuius iudicium in NOS non in compede aut pilleo uertitur, sed in aeternitate aut poenae aut salutis !*

Et puisqu'aussi bien nous voyons tous les serviteurs honnêtes et de bonne disposition se conformer dans leur façon de vivre au caractère de leur maître (puisque l'art d'acquérir des mérites c'est la déférence, et que la discipline de la déférence c'est une soumission docile), à combien plus forte raison devons nous montrer que nous réglons docilement notre vie sur le Seigneur, nous les serviteurs du dieu vivant, dont le jugement sur les SIENS (NOUS) met en jeu non des entraves ou un bonnet, mais un châtement ou un salut également éternel !

Statut : Incertain

113, 222f, 217d morale, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 443a valeurs chrétiennes, 441b dogmes

Réf. : 790

Tertullien

*De patientia.* 04. 01

Nos

*Igitur si probos quosque seruos et bonae mentis pro ingenio dominico conuersari uidemus (siquidem artificium promerendi obsequium est, obsequii uero disciplina morigera subiectio est), quanto magis NOS secundum dominum moratos inueniri oportet, seruos scilicet Dei uiui, cuius iudicium in suos non in compede aut pilleo uertitur, sed in aeternitate aut poenae aut salutis !*

Et puisqu'aussi bien nous voyons tous les serviteurs honnêtes et de bonne disposition se conformer dans leur façon de vivre au caractère de leur maître (puisque l'art d'acquérir des mérites c'est la déférence, et que la discipline de la déférence c'est une soumission docile), à combien plus forte raison devons NOUS montrer que nous réglons docilement notre vie sur le Seigneur, nous les serviteurs du dieu vivant, dont le jugement sur les siens met en jeu non des entraves ou un bonnet, mais un châtement ou un salut également éternel.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes : Jugement Dernier ; Salut, 413 opinion de Tertullien, 443a valeurs chrétiennes : mérite ; déférence ; soumission ; docilité

Réf. : 791

Tertullien

*De patientia.* 04. 04

Nos

*Meliora ergo NOBIS erunt in obsequii disciplina quae nobis Deus subdit ? Agnoscunt denique quae oboediunt : nos, cui soli subditi sumus, domino scilicet, auscultare dubitamus ? At quam iniustum est, quam etiam ingratum, quod per alterius indulgentiam de aliis consequaris, idem illi, per quem consequaris, de temetipso non rependere !*

Elles respecteront donc mieux que NOUS la discipline de la déférence les créatures que Dieu nous soumet ? Nous, obéir, c'est nous reconnaître : et nous, le seul auquel nous soyons soumis, le Seigneur, nous hésitons à l'écouter ? Mais quelle injustice, quelle ingratitude aussi, que de voir que ce que l'indulgence de l'un nous fait obtenir des autres, lui, qui nous le fait obtenir, ne le reçoit pas de nous en retour !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale : respectent la discipline, 443a déférence ; obéissance à Dieu ; indulgence, 441b Dieu est indulgent pour tous, 444d relations fondées sur l'indulgence, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 792

Tertullien

*De patientia.* 04. 04

Nos

*Meliora ergo nobis erunt in obsequii disciplina quae nobis Deus subdit ? Agnoscunt denique quae oboediunt : NOS, cui soli subditi sumus, domino scilicet, auscultare dubitamus ? At quam iniustum est, quam etiam ingratum, quod per alterius indulgentiam de aliis consequaris, idem illi, per quem consequaris, de temetipso non rependere !*

Elles respecteront donc mieux que nous la discipline de la déférence les créatures que Dieu NOUS soumet ? Nous obéir, c'est nous reconnaître : et nous, le seul auquel nous soyons soumis, le Seigneur, nous hésitons à l'écouter ? Mais quelle injustice, quelle ingratitude aussi, que de voir que ce que l'indulgence de l'un nous fait obtenir des autres, lui, qui nous le fait obtenir, ne le reçoit pas de nous en retour !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale : respectent la discipline, 443a déférence ; obéissance à Dieu ; indulgence, 441b Dieu est indulgent pour tous, 444d relations fondées sur l'indulgence, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 793

Tertullien

*De patientia.* 05. 04

Nos

*Nam quod ab aemulo Dei Statut : Conceptum est utique non est amicum Dei rebus. Eadem discordia est rerum quae et auctorum : porro cum Deus optimus, diabolus e contrario pessimus, ipsa sui diuersitate testantur neutrum alteri facere, ut NOBIS non magis a malo aliquid boni quam a bono aliquid mali editum uideri possit.*

Car ce qui a été conçue par le rival de Dieu ne saurait être favorable aux choses de Dieu. Il y a le même désaccord entre les choses qu'entre leurs auteurs : or puisque Dieu est très bon et que le Diable au contraire est très mauvais, ils montrent par leur propre opposition qu'aucun des deux ne sert la cause de l'autre, de sorte qu'un bien ne peut guère plus NOUS paraître avoir été réalisée par le Malin qu'un mal par le Tout Bon.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b Dieu est très bon et créateur de toute chose, 443a bonté ; faire le bien ; rejet du Malin, 414 opinion de Tertullien sur Dieu

Réf. : 794

Tertullien

*De patientia.* 06. 06

Nos

*Plus lex quam amisit inuenit, dicente Christo : Diligite inimicos uestros et maledicentibus benedicite et orate pro persecutoribus uestris ut filii sitis patris uestri caelestis. Vides quem NOBIS patrem patientia adquirat !*

La loi a gagné plus qu'elle n'a perdu, quand le Christ dit : "Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour vos persécuteurs, afin que vous soyez les fils de votre père céleste". Tu vois quel père il NOUS est donné d'avoir grâce à la patience !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., 443a patience ; amour du prochain, 443c bénir ; prier, 313c persécution, 213g filiation avec Dieu, 441b dogme : la loi, 414 opinion sur Dieu

Réf. : 795

Tertullien

*De patientia.* 07. 01

Nos

*Hoc principali praecepto uniuersa patientiae disciplina succincta est, quando nec digne quidem malefacere concessum est. Iam uero percurrentibus NOBIS causas inpatientiae cetera quoque praecepta suis locis respondebunt.*

Tel est le précepte fondamental dont s'arme la discipline tout entière de la patience, puisque faire du mal, même en usant de son droit, n'est pas autorisé. Ce n'est pas tout : en parcourant les motifs d'être impatientes, NOUS trouverons à leur place les autres préceptes correspondants.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a la patience ; rejet de l'impatience, 441b dogme : il ne faut pas faire de mal, 414 opinion de Tertullien sur la morale religieuse

Réf. : 796

Tertullien

*De patientia.* 07. 04

Nos

*Quod ergo NOBIS appetere minime opus est, quia nec dominus appetiuit, detruncatum uel etiam ademptum non aegre sustinere debemus.*

Par conséquent, ce que NOUS n'avons pas du tout à rechercher, parce que le seigneur non plus ne l'a pas recherché, nous devons en supporter sans peine l'amputation ou même la disparition.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 442a stoïcisme : accepter la douleur, 413, 216b biens perdus, 443a pauvreté

Réf. : 797

Tertullien

*De patientia.* 07. 05

*Apostolus*

*Cupiditatem omnium malorum radicem spiritus domini per APOSTOLUM pronuntiauit : eam non in concupiscentia alieni tantum constitutam interpretemur. Nam et quod nostrum uidetur alienum est : nihil enim nostrum, quoniam Dei sunt omnia, cuius ipsi quoque nos sumus.*

L'esprit du Seigneur, par l'intermédiaire de l'APÔTRE, a dit que la cupidité était la racine de tous les maux : ne comprenons pas qu'elle consiste uniquement dans la convoitise du bien d'autrui. Car même ce qui paraît être à nous ne nous appartient pas : rien en effet n'est à nous, puisque tout appartient à Dieu, à qui nous-mêmes appartenons aussi.

Statut : Libre

113, 221a, 222e, 213a sexe masculin, 443a rejet de la cupidité ; convoitise des biens d'autrui, 217d intermédiaire de Dieu, 441b dogmes : tout appartient à Dieu, 413, 441a Écritures : *Épîtres*

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 798

Tertullien

*De patientia.* 07. 05

Nos

*Cupiditatem omnium malorum radicem spiritus domini per apostolum pronuntiauit : eam non in concupiscentia alieni tantum constitutam interpretemur. Nam et quod nostrum uidetur alienum est : nihil enim nostrum, quoniam Dei sunt omnia, cuius ipsi quoque NOS sumus.*

L'Esprit du Seigneur, par l'intermédiaire de l'apôtre, a dit que la cupidité était la racine de tous les maux : ne comprenons pas qu'elle consiste uniquement dans la convoitise du bien d'autrui. Car même ce qui paraît être à nous ne nous appartient pas : rien en effet n'est à NOUS, puisque tout appartient à Dieu, à qui nous-mêmes appartenons aussi.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a rejet de la cupidité ; convoitise des biens d'autrui, 217d, 441b dogmes : tout appartient à Dieu, 413, 441a Écritures : *Épîtres*

Réf. : 799

Tertullien

*De patientia.* 07. 10

Nos

*Alioquin quomodo duas habens tunicas alteram earum nudo dabit, nisi idem sit qui auferenti tunicam etiam pallium offerre possit ? Quomodo amicos de mammona fabricabimus NOBIS, si eum in tantum amauerimus, ut amissum non sufferamus ? Peribimus cum perditio.*

D'ailleurs comment celui qui a deux tuniques en donnera-t-il une à celui qui est nu, s'il n'est pas également capable d'offrir aussi son manteau à celui qui lui prend sa tunique ? Comment NOUS ferons-nous des amis avec Mammon, si nous l'aimons tellement que nous ne supportons pas sa disparition ? Nous périrons avec ce que nous avons perdu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217b deux tuniques ; manteau, 443a charité ; partage donc rejet de Mammon, 213b périr, 413, 441a Écritures : A.Test.

Réf. : 800

Tertullien

*De patientia.* 07. 13

Nos

*NOS uero, secundum diuersitatem qua cum illis stamus, non animam pro pecunia, sed pecuniam pro anima deponere conuenit, seu sponte in largiendo seu patienter in amittendo !*

Mais NOUS, conformément aux divergences qui nous séparent d'avec eux, nous n'avons pas à renoncer à notre vie pour l'argent, mais à l'argent pour notre vie - soit par l'élan de nos largesses, soit par notre patience à en supporter la perte !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 342b collective, 342c les chrétiens ne vivent pas pour l'argent au contraire des païens, 342d comparaison, 443a rejet de l'argent ; patience, 217d morale : ont des largesses, 413

Réf. : 801

Tertullien

*De patientia.* 08. 01

Seruus

*Ipsam animam ipsumque corpus in saeculo isto expositum omnibus ad iniuriam gerimus eiusque iniuriae patientiam subimus : et minorum delibatione laedemur ? Absit a SERVO CHRISTI tale inquinamentum, ut patientia maioribus temptationibus praeparata in friuolis excidat !*

Notre âme et notre corps sont eux mêmes exposés de tous côtés à la violence et nous supportons avec patience cette violence : et nous serons affectés par les atteintes portées à des biens secondaires ? Puisse le SERVITEUR DU CHRIST échapper à une souillure qui ferait succomber sa patience sur des vétilles, alors qu'elle est forgée pour de plus grandes épreuves !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 314e violence infligée, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 442a stoïcisme : douleur, 115

Réf. : 802

Tertullien

*De patientia.* 08. 01

Anima

*IPSAM ANIMAM ipsumque corpus in saeculo isto expositum omnibus ad iniuriam gerimus eiusque iniuriae patientiam subimus : et minorum delibatione laedemur ? Absit a seruo Christi tale inquinamentum, ut patientia maioribus temptationibus praeparata in friuolis excidat !*

CETTE MÊME (NOTRE) ÂME et notre corps sont eux mêmes exposés de tous côtés à la violence et nous supportons avec patience cette violence : et nous serons affectés par les atteintes portées à des biens secondaires ? Puisse le serviteur de Dieu échapper à une souillure qui ferait succomber sa patience sur des vétilles, alors qu'elle est forgée pour de plus grandes épreuves !

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 314e violence infligée, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 442a stoïcisme : douleur, 116

## Corpus indexé

Réf. : 803  
Tertullien  
*De patientia*. 08. 01  
*Corpus*

*Ipsam animam IPSUMQUE CORPUS in saeculo isto expositum omnibus ad iniuriam gerimus eiusque iniuriae patientiam subimus : et minorum delibatione laedemur ? Absit a seruo Christi tale inquinamentum, ut patientia maioribus temptationibus praeparata in friuolis excidat !*

Notre âme et NOTRE CORPS MÊME sont eux mêmes exposés de tous côtés à la violence et nous supportons avec patience cette violence : et nous serons affectés par les atteintes portées à des biens secondaires ? Puisse le serviteur de Dieu échapper à une souillure qui ferait succomber sa patience sur des vétilles, alors qu'elle est forgée pour de plus grandes épreuves !

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 314e violence infligée, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 442a stoïcisme : douleur

Réf. : 804  
Tertullien  
*De patientia*. 08. 03  
*Seruus*

*Si linguae amaritudo maledicto siue conuicio eruperit, respice dictum : Cum uos maledixerint gaudete. Dominus ipse maledictus in lege est et tamen solus est benedictus. Igitur dominum SERVI consequamur et maledicamur patienter, ut benedicti esse possimus !*

La méchanceté verbale a t'elle éclaté en médisance ou en insulte ? Rappelle toi cette parole : " quand on médiera de vous, réjouissez-vous". Le Seigneur lui même a été maudit dans la loi, et pourtant lui seul a été béni. Nous, ses SERVITEURS suivons donc le Seigneur et acceptons avec patience les médisances pour pouvoir être bénis".

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 217e collective, 441a N.Test., 441b dogmes, question du salut, 443a patience, 413 opinion de Tertullien, sur les chrétiens

Réf. : 805  
Tertullien  
*De patientia*. 08. 05  
*Doctrina*

*Cum ergo percussero maledictus, quomodo secutus inueniar DOCTRINAM domini, qua traditum est non uascularum inquinamentis, sed eorum quae ex ore promuntur hominem communicari, item manere nos omnis uani et superuacui dicti reatum ?*

Et puisque j'aurai donc riposté par un coup à une médisance, comment verra-ton que je suis la DOCTRINE du Seigneur, selon laquelle il a été dit que ce n'est pas la souillure des vases, mais celle qui sort de sa bouche qui avilit l'homme, et également que nous sommes exposées à nous voir reprocher toute parole vaine et inutile ?

Statut : Concept, Collectif

112, 441a N.Test., 217e, 441b dogmes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 806  
Tertullien  
*De patientia*. 08. 05  
*Nos*

*Cum ergo percussero maledictus, quomodo secutus inueniar doctrinam domini, qua traditum est non uascularum inquinamentis, sed eorum quae ex ore promuntur hominem communicari, item manere NOS omnis uani et superuacui dicti reatum ?*

Et puisque j'aurai donc riposté par un coup à une médisance, comment verra t'on que je suis la doctrine du Seigneur, selon laquelle il a été dit que ce n'est pas la souillure des vases, mais celle qui sort de sa bouche qui avilit l'homme, et également que nous exposés à NOUS voir reprocher toute parole inutile ?

Statut : Incertain

441a NTestament, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien sur les chrétiens, 113, 217e, 222f

Réf. : 807  
Tertullien  
*De patientia*. 08. 06  
*Nos*

*Sequitur ergo ut, a quo NOS dominus arcet, idem ab alio aequanimiter pati admoneat.*

Il s'ensuit donc que ce que le Seigneur NOUS interdit, il nous demande de le supporter avec équanimité de la part d'autrui.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale : supporte avec équanimité, 442a influence du stoïcisme ; 441a Écritures, 443a patience, 414 opinion de Tertullien sur le Seigneur

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 808

Tertullien

*De patientia.* 09. 01

*Apostolus*

*Ne illa quidem impatientiae species excusatur in amissione nostrorum, ubi aliqua doloris patrociniatur adsertio. Praeponendus est enim respectus denuntiationis APOSTOLI, qui ait : Ne contristemini dormitione cuiusquam sicut nationes quae spe carent.*

Il n'y a pas non plus d'excuse à cette forme d'impatience manifestée à l'occasion de la perte de ses proches, quand on se couvre du droit à éprouver de la douleur. Il serait en effet préférable de respecter l'avertissement de l'APÔTRE, qui dit : " Ne vous affliger pas de la mort de quelqu'un, comme les païens sans espérance".

Statut : Libre

113, 221a, 222e, 213a sexe masculin, 441a *Épîtres*, 342b collectif, 342c les païens sont sans espérance après la mort, 342d citation, 443a rejet de l'impatience ; patience, 213b mort d'un proche, 442a stoïcisme : accepter la douleur, 217d donne des avertissements moraux, 413

Réf. : 809

Tertullien

*De patientia.* 09. 05

*christiani*

*Cupio, inquit apostolus, recipi iam et esse cum domino. Quanto melius ostendit uotum ! CHRISTIANORUM ergo uotum, si alios consecutos impatienter dolemus, ipsi consequi nolumus !*

"Je désire dès à présent, dit l'Apôtre, être reçu par le Seigneur et demeurer avec lui." Combien n'est-il pas préférable ce souhait qu'il a fait connaître ! Par conséquent ce souhait des CHRÉTIENS, si nous souffrons avec impatience de ce que d'autres l'aient réalisé, c'est que nous - mêmes nous ne voulons pas le réaliser.

Statut : Incertain

111, 222f, 217e collective, 217d morale, 441a N.Testament, Paul de Tarse, 441b salut, 443a patience, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 810

Tertullien

*De patientia.* 09. 05

*Apostolus*

*Cupio, inquit APOSTOLUS, recipi iam et esse cum domino. Quanto melius ostendit uotum ! Christianorum ergo uotum, si alios consecutos impatienter dolemus, ipsi consequi nolumus !*

Je désire dès à présent, dit l'APÔTRE, être reçu par le Seigneur et demeurer avec lui". Combien n'est-il pas préférable ce souhait qu'il faut connaître ! Par conséquent, ce souhait des chrétiens si nous souffrons avec impatience de ce que d'autres l'aient réalisé, c'est que nous mêmes nous ne voulons pas le réaliser !

Statut : Libre

441a N.Testament, 441b salut, 111, 221a libre, 222e fidèle, 214a premier siècle, 217d morale, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 811

Tertullien

*De patientia.* 10. 04

*Nos*

*Quomodo id obseruabimus, si fastidientes in fastidio ultionis non erimus ? Quem autem honorem litabimus domino Deo, si NOBIS arbitrium defensionis arrogauerimus ?*

Comment respecterons-nous ce précepte, si nous n'éprouvons pas de mépris pour la vengeance ? Et offrirons- nous en sacrifice au Seigneur Dieu notre honneur, si nous NOUS arrogeons le droit d'assurer notre propre défense ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a mépris pour la vengeance, 441a Écritures : N.Test., 217d morale : ont un honneur, 441c offrir en sacrifice, 314d défense lors d'un procès, 413

Réf. : 812

Tertullien

*De patientia.* 10. 05

*Puter*

*Nos PUTRES, uasa fictilia, seruulis nostris adsumentibus sibi de conseruis ultionem grauitur offendimur eosque qui nobis patientiam obtulerint suam ut memores humilitatis seruitutis, ius dominici honoris diligentes, non probamus modo, sed ampliorem quam ipsi sibi praesumpsissent satisfactionem facimus : id nobis in domino tam iusto ad aestimandum, tam potenti ad perficiendum periclitatur ?*

Nous qui sommes POURRITURE, vases d'argiles, lorsque nos esclaves prennent sur eux de se venger de leurs compagnons, nous en éprouvons une vive contrariété, tandis que ceux qui nous offrent leur patience, en hommes, qui n'oubliaient pas leur condition humble et servile, qui respectaient le droit attaché à la dignité du maître, non seulement nous les approuvons, mais nous leur accordons une plus large satisfaction que celle qu'ils se seraient arrogée par eux mêmes : et pour nous, y a t' il à cet égard un risque, avec le Seigneur si juste dans son appréciation, si fort dans son action ?

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 216b ont des esclaves, 217d sont contrariés ; description morale, 441b Dogmes : le Seigneur est vu comme juste et fort dans son action, 443a patience ; respect de la dignité du maître

## Corpus indexé

Réf. : 813

Tertullien

*De patientia.* 10. 05

*Uasa*

*Nos putres, VASA FICTILIA seruulis nostris adsummentibus sibi de conseruis ultionem grauitur offendimur eosque qui nobis patientiam obtulerint suam ut memores humilitatis seruitutis, ius dominici honoris diligentes, non probamus modo, sed ampliorem quam ipsi sibi praesumpsissent satisfactionem facimus : id nobis in domino tam iusto ad aestimandum, tam potenti ad perficiendum periclitatur ?*

Nous qui sommes pourriture, VASES D'ARGILE, lorsque nos esclaves prennent sur eux de se venger de leurs compagnons, nous en éprouvons une vive contrariété, tandis que ceux qui nous offrent leur patience, en hommes qui n'oubliaient pas leur condition humble et servile, qui respectaient le droit attaché à la dignité du maître, non seulement nous les approuvons, mais nous leur accordons une plus large satisfaction que celle qu'ils se seraient arrogée par eux mêmes : et pour nous, y a t' il à cet égard un risque, avec le Seigneur si juste dans son appréciation, si fort dans son action ?

Statut : Concept, Collectif

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 216b ont des esclaves, 217d sont contrariés ; description morale, 441b Dogmes : Seigneur est vu comme juste et fort dans son action, 443a patience ; respect de la dignité du maître

Réf. : 814

Tertullien

*De patientia.* 10. 05

*Nos*

*Nos putres, uasa fictilia, seruulis nostris adsummentibus sibi de conseruis ultionem grauitur offendimur eosque qui NOBIS patientiam obtulerint suam ut memores humilitatis seruitutis, ius dominici honoris diligentes, non probamus modo, sed ampliorem quam ipsi sibi praesumpsissent satisfactionem facimus : id nobis in domino tam iusto ad aestimandum, tam potenti ad perficiendum periclitatur ?*

Nous qui sommes pourriture, vases d'argiles, lorsque nos esclaves prennent sur eux de se venger de leurs compagnons, nous en éprouvons une vive contrariété, tandis que ceux qui NOUS offrent leur patience, en hommes qui n'oubliaient pas leur condition humble et servile, qui respectaient le droit attaché à la dignité du maître, non seulement nous les approuvons, mais nous leur accordons une plus large satisfaction que celle qu'ils se seraient arrogée par eux mêmes : et pour nous, y-a t' il à cet égard un risque, avec le Seigneur si juste dans son appréciation, si fort dans son action ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 216b ont des esclaves, 217d sont contrariés ; description morale, 441b Dogmes : Seigneur est vu comme juste et fort dans son action, 443a patience ; respect de la dignité du maître

Réf. : 815

Tertullien

*De patientia.* 10. 05

*Nos*

*Nos putres, uasa fictilia, seruulis nostris adsummentibus sibi de conseruis ultionem grauitur offendimur eosque qui nobis patientiam obtulerint suam ut memores humilitatis seruitutis, ius dominici honoris diligentes, non probamus modo, sed ampliorem quam ipsi sibi praesumpsissent satisfactionem facimus : id NOBIS in domino tam iusto ad aestimandum, tam potenti ad perficiendum periclitatur ?*

Nous qui sommes pourriture, vases d'argiles, lorsque nos esclaves prennent sur eux de se venger de leurs compagnons, NOUS en éprouvons une vive contrariété, tandis que ceux qui nous offrent leur patience, en hommes qui n'oubliaient pas leur condition humble et servile, qui respectaient le droit attaché à la dignité du maître, non seulement nous les approuvons, mais nous leur accordons une plus large satisfaction que celle qu'ils se seraient arrogée par eux mêmes : et pour NOUS, y-a t' il à cet égard un risque, avec le Seigneur si juste dans son appréciation, si fort dans son action ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 216b ont des esclaves, 217d sont contrariés ; description morale, 441b dogmes : Seigneur est vu comme juste et fort dans son action, 443a patience ; respect de la dignité du maître

Réf. : 816

Tertullien

*De patientia.* 10. 05

*Nos*

*NOS putres, uasa fictilia, seruulis nostris adsummentibus sibi de conseruis ultionem grauitur offendimur eosque qui nobis patientiam obtulerint suam ut memores humilitatis seruitutis, ius dominici honoris diligentes, non probamus modo, sed ampliorem quam ipsi sibi praesumpsissent satisfactionem facimus : id nobis in domino tam iusto ad aestimandum, tam potenti ad perficiendum periclitatur ?*

NOUS qui sommes pourriture, vases d'argiles, lorsque nos esclaves prennent sur eux de se venger de leurs compagnons, nous en éprouvons une vive contrariété, tandis que ceux qui nous offrent leur patience, en hommes qui n'oubliaient pas leur condition humble et servile, qui respectaient le droit attaché à la dignité du maître, non seulement nous les approuvons, mais nous leur accordons une plus large satisfaction que celle qu'ils se seraient arrogée par eux mêmes : et pour nous, y-a t' il à cet égard un risque, avec le Seigneur si juste dans son appréciation, si fort dans son action ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes, 413 opinion de Tertullien, 216b ont des esclaves, 217d sont contrariés ; description morale, 441b Dogmes : Seigneur est vu comme juste et fort dans son action, 443a patience ; respect de la dignité du maître

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 817

Tertullien

*De patientia.* 10. 06

Nos

*Quid ergo credimus iudicem illum, si non et ultorem ? Hoc se NOBIS repromittit dicens : Vindictam mihi et ego uindicabo, id est : "patientiam mihi et ego patientiam remunerabo".*

Pourquoi donc le croyons-nous juge, si NOUS ne le croyons pas également vengeur ? Il s'en est porté garant à notre égard, en disant : "Votre vengeance, donnez-la moi et j'exercerai la mienne", c'est à dire : "Votre patience, donnez-la moi et je récompenserai la vôtre".

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b dogmes : Dieu est juge ; vengeur ; s'est porté garant des chrétiens, 441a Écritures : *Épîtres*, 443a patience, 413

Réf. : 818

Tertullien

*De patientia.* 11. 03

Nos

*Certemus igitur quae a malo infliguntur sustinere, ut hostis studium aemulatio nostrae aequanimitatis eludat. Si uero quaedam ipsi in nos aut imprudentia aut sponte etiam superducimus, aequae patienter obeamus quae NOBIS inputamus.*

Luttons donc pour supporter les blessures que nous inflige le Malin, afin que les efforts de l'Ennemi trouvent en notre équanimité un rival qui se joue de lui. D'autre part, si nous-mêmes, par légèreté ou délibérément, nous nous créons certains ennuis, supportons tout aussi patiemment ce dont NOUS sommes la cause.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 442a influence du stoïcisme : supporter les blessures infligées par le Malin, 217d morale : agir par légèreté ou délibérément ; sont équanimes, 413 opinion de Tertullien, 332b utilité des chrétiens : luttent contre le Malin

Réf. : 819

Tertullien

*De patientia.* 11. 03

Nos

*Certemus igitur quae a malo infliguntur sustinere, ut hostis studium aemulatio nostrae aequanimitatis eludat. Si uero quaedam ipsi in NOS aut imprudentia aut sponte etiam superducimus, aequae patienter obeamus quae nobis inputamus.*

Luttons donc pour supporter les blessures que nous inflige le Malin, afin que les efforts de l'Ennemi trouvent en notre équanimité un rival qui se joue de lui. D'autre part, si NOUS-MÊMES, par légèreté ou délibérément, nous nous créons certains ennuis, supportons tout aussi patiemment ce dont nous sommes la cause.

Statut : Incertain

13, 222f, 217e collective, 443a patience, 442a influence du stoïcisme : supporter les blessures infligées par le Malin, 217d morale : agir par légèreté ou délibérément ; sont équanimes, 413 opinion de Tertullien, 332b utilité des chrétiens : luttent contre le Malin

Réf. : 820

Tertullien

*De patientia.* 11. 04

*Seruus*

*Quodsi a domino nonnulla credimus incuti, cui magis patientiam quam domino praebeamus ? Quin insuper gratulari et gaudere nos docet dignatione diuinae castigationis : Ego, inquit, quos diligo castigo. O SERVUM illum beatum cuius emendationi dominus instat, cui dignatur irasci, quem admonendi dissimulatione non decipit !*

Mais si nous croyons que certains traits sont envoyés par le Seigneur, envers qui, plus qu'envers le Seigneur, devons nous nous montrer patients ? Bien mieux, il nous apprend à nous féliciter et à nous réjouir d'avoir été jugés et dignes du châtime divin. Je châtie, dit-il, ceux que j'aime. O bienheureux SERVITEUR, celui que le Seigneur ne soucie de corriger, qu'il juge digne de sa colère, qu'il n'abuse pas en lui cachant ses avertissements.

Statut : Incertain

113, 115, 222f, 443a patience, 441a N.Testament, 217d morale, bénits, 441b salut, Jugement dernier

Réf. : 821

Tertullien

*De patientia.* 11. 04

Nos

*Quodsi a domino nonnulla credimus incuti, cui magis patientiam quam domino praebeamus ? Quin insuper gratulari et gaudere NOS docet dignatione diuinae castigationis : Ego, inquit, quos diligo castigo. O seruum illum beatum cuius emendationi dominus instat, cui dignatur irasci, quem admonendi dissimulatione non decipit.*

Mais si nous croyons que certains traits sont envoyés par le Seigneur, envers qui, plus qu'envers le Seigneur, devons nous NOUS montrer patients ? Bien mieux, il nous apprend à nous féliciter et à nous réjouir d'avoir été jugés et dignes du châtime divin. Je châtie, dit-il, ceux que j'aime. O bienheureux serviteur, celui que le Seigneur ne soucie de corriger, qu'il juge digne de sa colère, qu'il n'abuse pas en lui cachant ses avertissements.

Statut : Incertain

113, 222f, 443a patience, 441a N.Testament, 217d morale, bénits, 441b salut, Jugement dernier

## Corpus indexé

Réf. : 822

Tertullien

*De patientia.* 12. 04

*Nos*

*Sol super iram nostram si occiderit, periclitamur : non licet NOBIS lina die sine patientia manere. Atenim cum omnen speciem salutaris disciplinae gubernet, quid mirum quod etiam paenitentiae ministrat solitae lapsis subuenire ?*

Si le soleil se couche sur notre colère, nous sommes en danger : il ne NOUS est pas permis de demeurer un seul jour sans la patience. Et de fait, puisqu'elle gouverne toute forme de discipline salutaire, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'elle assiste aussi la pénitence, secours habituel des pécheurs ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d morale : sont en colère ; sont en danger, 443a patience ; pénitence, 441b dogmes : Salut, 414 opinion de Tertullien sur la patience, 413

Réf. : 823

Tertullien

*De patientia.* 12. 08

*Christiani*

*Nam dilectio, summum fidei sacramentum, CHRISTIANI nominis thesaurus, quam apostolus totis uiribus sancti spiritus commendat, cuius nisi patientiae disciplinis eruditur ?*

D'autre part, la charité, signe souverain de la foi, trésor des CHRÉTIENS, que l'apôtre recommande de toute la force de l'Esprit Saint, par quelle discipline sinon celle de la patience est-elle formée ?

Statut : Incertain

111, 222f, 443a charité ; patience, 217e collective, 441b dogmes, trinité, 441a N.Testament, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 824

Tertullien

*De patientia.* 12. 08

*Apostolus*

*Nam dilectio, summum fidei sacramentum, Christiani nominis thesaurus, quam APOSTOLUS totis uiribus sancti spiritus commendat, cuius nisi patientiae disciplinis eruditur ?*

D'autre part, la charité, signe souverain de la foi, trésor des chrétiens, que l'APÔTRE recommande de toute la force de l'Esprit Saint, par quelle discipline sinon celle de la patience est-elle formée ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 443a charité ; patience, 441b dogmes, trinité, 441a N.Testament, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 825

Tertullien

*De patientia.* 13. 08

*Apostolus*

*At cum hoc dominus de carne dicit, infirmam pronuntians, quid ei firmandae opus sit ostendit, patientia scilicet, aduersus omnem subuertendae fidei uel puniendae paraturam, ut uerbera, ut ignem, ut crucem bestias gladium constantissime toleret quae prophetae, quae APOSTOLI sustinendo uicerunt.*

Mais quand le seigneur dit cela de la chair, en déclarant qu'elle est faible, il indique quelle aide - la patience, bien entendu- lui est nécessaire pour l'affermir contre tout dispositif destiné à renverser la foi ou à la châtier, afin qu'elle endure, sans faiblir, les coups, le feu, la croix, les bêtes et le glaive, que les prophètes et les APÔTRES ont vaincus en les supportant.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : la chair est faible, 443a patience, 217d acceptent la douleur et les épreuves ; les ont vaincu, 442a stoïcisme : accepter la douleur, 313a lois antichrétiennes, 313b procédure judiciaire, 313c persécution, 314e peines : coups ; croix ; bêtes ; glaive, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 826

Tertullien

*De patientia.* 14. 03

*Nos*

*Neque enim a respectu Dei tot doloribus auocatus ille est, sed constitit NOBIS in exemplum et testimonium tam spiritu quam carae, tam animo quam corpore patientiae perpetranda, ut neque damnis saecularium nec amissionibus carissimorum nec corporis quidem conflictationibus succidamus.*

Et en effet tant de douleurs ne l'ont pas détourné de la pensée de Dieu, mais il s'est dressé devant NOUS comme un exemple et un témoignage d'exercice de la patience, tant pour ce qui est de l'esprit que pour ce qui est de la chair, tant pour ce qui est de l'âme que pour ce qui est du corps, afin que nous ne soyons abattus ni par la perte des biens du siècle, ni par la disparition des êtres chers, ni non plus par les mauvais traitements infligés à notre corps.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 217a physique : chair ; corps, 442a influence du stoïcisme, 217d morale : résistent à la douleur, 314e peines infligées, 216b biens du siècle, 213b données démographiques, 413, 441b dogme : J.-Christ est un exemple à suivre, à travers sa Passion



Réf. : 827

Tertullien

*De patientia.* 15. 07

Nos

*Cum ergo spiritus Dei descendit, indiuidua patientia comitatur eum. Si non cum spiritu admiserimus, in NOBIS morabitur semper ? Immo nescio an diutius perseueret : sine sua comite ac ministra omni loco ac tempore angatur necesse est ; quodcumque inimicus eius inflixerit solus sustinere non poterit, carens instrumento sustinendi !*

Quand donc descend l'Esprit de Dieu, inséparable la patience l'accompagne. Si nous ne la recevons pas en même temps que l'Esprit, demeurera-t-il toujours en NOUS ? Non, au contraire, peut-être ne restera-t-il pas longtemps : sans sa compagne et servante, il est nécessairement anxieux, partout en permanence ; tout ce que son Ennemi lui infligera, il ne pourra, étant seul, le supporter, car il sera privé de l'instrument du support !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a Patience, 441b dogmes : descente de l'Esprit-Saint ; la patience et l'Esprit Saint sont inséparables, 217d ont l'Esprit Saint en eux ; sont anxieux, 442a influence du stoïcisme, 314e peines infligées, 414 opinion de Tertullien sur la patience, 413

Réf. : 828

Tertullien

*De patientia.* 16. 01

*Patientia, christiana* adj.

*Haec patientiae ratio, haec disciplina, haec opera, caelestis et uerae scilicet : CHRISTIANA non, ut illa PATIENTIA gentium terrae, falsa probrosa.*

Telles sont la raison, la discipline, les œuvres de la patience céleste et authentique, s'entend : la PATIENCE CHRÉTIENNE n'est pas comme celle, fausse et déshonorante, des païens de la terre.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 443a patience, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342b *gentium terrae*, 342c question de la patience, 342d comparaison

Réf. : 829

Tertullien

*De patientia.* 16. 05

Nos

*Ceterum nos amemus patientiam Dei, patientiam Christi ; rependamus illi quam pro NOBIS ipse dependit, offeramus patientiam spiritus, patientiam carnis, qui in resurrectionem carnis et spiritus credimus !*

Quand à nous, aimons la patience de Dieu, la patience du Christ : remboursons-lui celle qu'il a spontanément dépensée pour NOUS, offrons-lui la patience de l'Esprit, la patience de la chair, nous qui croyons à la résurrection de la chair et de l'Esprit !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 217d morale : aiment ; croient, 441b dogmes : Résurrection de la chair et de l'Esprit ; Dieu, le Christ ; Le Christ s'est sacrifié pour les chrétiens, 414 opinion de Tertullien sur la Passion, 413

Réf. : 830

Tertullien

*De patientia.* 16. 05

Nos

*Ceterum NOS amemus patientiam Dei, patientiam Christi ; rependamus illi quam pro nobis ipse dependit, offeramus patientiam spiritus, patientiam carnis, qui in resurrectionem carnis et spiritus credimus !*

Quand à NOUS, aimons la patience de Dieu, la patience du Christ : remboursons-lui celle qu'il a spontanément dépensée pour nous, offrons-lui la patience de l'Esprit, la patience de la chair, nous qui croyons à la résurrection de la chair et de l'Esprit !

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a patience, 442a influence du stoïcisme : supporter les blessures infligées par le Malin, 217d morale : agir par légèreté ou délibérément ; sont équanimes, 413 opinion de Tertullien, 332b utilité des chrétiens : luttent contre le Malin

Réf. : 831

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 02. 03

Nos

*Sed enim febrem, ut malum et de causa et de potentia sua, ut notum est, abominamur potius quam miramur et quantum in NOBIS est praecauemus, non habentes abolitionem eius in nostra potestate.*

Mais voilà ! Comme chacun sait que la fièvre est un fléau et par sa cause et par ses effets, nous l'abhorrons plus que nous n'en sommes étonnés, et nous NOUS en gardons dans la mesure du possible, faute de pouvoir l'extirper à notre gré.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222f incertain, 217d morale, 344b collectif, 344c comparaison avec la fièvre, 344d formule, 412 opinion sur les hérétiques

## Corpus indexé

Réf. : 832

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 02  
*ecclesia*

*Quare illa uel ille fidelissimi prudentissimi et usitatissimi in ECCLESIA in illam partem transierunt ?*

Pourquoi cette femme, pourquoi cet homme, si croyants, si sages, "si attachés à l'ÉGLISE", ont-ils passé au parti adverse ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif, 413 opinion de Tertullien, 344b collective, 344c question sur l'adhésion aux hérésies, 344d définition des sectes hérétiques, qui s'opposent à l'Église

Réf. : 833

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 02  
*Fidelissimi*

*Quare illa uel ille FIDELISSIMI prudentissimi et usitatissimi in ecclesia in illam partem transierunt ?*

Pourquoi CES TRÈS FIDÈLES, homme et femme, si croyants, si sages, "si attachés à l'Église", ont-ils passé au parti adverse ?

Statut : Incertain

413 opinion de Tertullien, 344b collective, 344c question sur l'adhésion aux hérésies, 344d définition des sectes hérétiques, qui s'opposent à l'Église, 113, 222f, 221d, 213a sexe masculin, 213a sexe féminin, 217d morale : croyants, sages, attachés à l'Église, 223b2 abandon de la foi chrétienne catholique, 115 contexte juridique

Réf. : 834

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 03  
*Fidelis*

*Quis hoc dicens non ipse sibi respondet neque prudentes neque FIDELES neque usitatos aestimandos quos haereses potuerint demutare ? Et hoc mirum, opinor, ut probatus aliqui retro postea excidat ?*

Celui qui pose pareille question ne peut-il répondre à soi-même que LES FIDÈLES que l'hérésie a su pervertir ne doivent être considérés comme sages, ni comme croyants, ni attachés à l'Église ? Est-il donc surprenant que des gens d'une vertu qui d'abord, avait fait ses preuves, tombent finalement ?

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d morale : gens d'une vertu, 223b2 abandon de la foi catholique, 413 opinion de Tertullien, 443a sages, croyants, attachés à l'Église, 344b collective, 344c hérésie : perversion, 344d question autour des valeurs des hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 115

Réf. : 835

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05  
*Episcopus*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si EPISCOPUS, si diaconus, si uidua, si uirgo, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un ÉVÊQUE, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un martyr même s'écartent de la règle, faudra-t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Libre

111, 222b, 221a, 441b dogmes : seul J.-Christ est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe masculin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique

Réf. : 836

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05  
*Diaconus*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si uirgo, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un martyr même s'écartent de la règle, faudra-t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Libre

111, 222d, 221a, 441b dogmes : seul J.-C. est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe masculin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique

Réf. : 837

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05  
*Vidua*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si uirgo, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un évêque, si un diacre, si une VEUVE, si une vierge, si un docteur, si un martyr même s'écartent de la règle, faudra-t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b dogmes : seul J.-C. est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe féminin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique, 213f mort du conjoint

Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 838

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05

*uirgo*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si VIRGO, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une VIERGE, si un docteur, si un martyr même s'écartent de la règle, faudra t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b dogmes : seul J.-C. est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe féminin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique

Réf. : 839

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05

*Doctor*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si uirgo, si DOCTOR, si etiam martyr lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un DOCTEUR, si un martyr même s'écartent de la règle, faudra t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Libre

113, 222c, 221a, 441b dogmes : seul J.-C. est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe masculin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique

Réf. : 840

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 05

*Martyr*

*Soli enim Dei filio seruabatur sine delicto permanere. Quid ergo si episcopus, si diaconus, si uidua, si uirgo, si doctor, si etiam MARTYR lapsus a regula fuerit ? Ideo haereses ueritatem uidebuntur obtinere ?*

Il n'appartenait qu'au seul fils de Dieu de demeurer constamment sans péché. Eh quoi ?, si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un MARTYR même s'écartent de la règle, faudra t-il pour cela l'hérésie devienne vérité ?

Statut : Incertain

112, 222f martyr, 221d, 441b dogmes : seul J.-C. est sans péché, 413, 344b collective, 213a sexe masculin, 217d morale : s'écartent de la règle, 344c l'hérésie ne détient pas la vérité, 344d énumération, 223b2 abandon de la foi catholique, 313c persécution

Réf. : 841

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 06

*Fidelis*

*Ex personis probamus fidem, an ex fide personas ? Nemo est sapiens nisi FIDELIS, nemo maior nisi christianus, nemo autem christianus nisi qui ad finem usque perseuerauerit.*

Jugeons-nous de la foi d'après les personnes ou des personnes d'après la foi ? Nul n'est sage, s'il n'est FIDELE (croyant), nul n'est grand s'il n'est chrétien ; mais nul n'est chrétien s'il ne persévère jusqu'au bout.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 443a sagesse, persévérance, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 441b dogmes : foi, 115 contexte juridique

Réf. : 842

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 06

*Christianus adj.*

*Ex personis probamus fidem, an ex fide personas ? Nemo est sapiens nisi fidelis, nemo maior nisi CHRISTIANUS nemo autem christianus nisi qui ad finem usque perseuerauerit.*

Jugeons-nous de la foi d'après les personnes ou des personnes d'après la foi ? Nul n'est sage, s'il n'est croyant, nul n'est grand s'il n'est CHRÉTIEN ; mais nul n'est chrétien s'il ne persévère jusqu'au bout.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 222f, 443a sagesse, persévérance, 217d morale, 413 opinion de Tertullien, 441b dogmes : foi

Réf. : 843

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 11

*Apostolus*

*Minus est et si apostolum eius aliqui, Phygellus et Hermogenes et Philetus, et Hymenaeus reliquerunt ; ipse traditor Christi de APOSTOLIS fuit.*

Que Phygellus, Hermogène, Philétus, Hymeneus aient abandonné son apôtre, le fait est de moindre importance ; celui qui a livré le Christ fut lui-même un des APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 223b2 abandon de la foi chrétienne, 413 opinion sur les individus, 441a Écritures, N.Test. : Passion, 213a sexe masculin

## Corpus indexé

Réf. : 844

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 11

Phygalos

*Minus est et si apostolum eius aliqui, PHYGELLUS et Hermogenes et Philetus, et Hymenaeus reliquerunt ; ipse traditor Christi de Apostolis fuit.*

Que PHYGELLUS, Hermogène, Philétus, Hymeneus aient abandonné son apôtre, le fait est de moindre importance ; celui qui a livré le Christ fut lui-même un des apôtres.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 223b2 abandon de la foi chrétienne, 413 opinion sur les individus, 441a Écritures : Passion

Réf. : 845

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 12

*Ecclesia*

*Miramur de ECCLESIIIS eius si a quibusdam deseruntur cum ea nos ostendunt christianos quae patimur ad exemplum ipsius Christi ?*

Nous nous étonnons de voir ses ÉGLISES abandonnées par quelques uns : mais ce qui nous désigne comme chrétiens, c'est justement ce que nous endurons à l'exemple du Christ mêmes.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 223b2 abandon de la foi catholique, 213h quelques uns, 443a endurer à l'exemple du Christ, 442b montanisme, 411 opinion sur l'Église, 413

Réf. : 846

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 12

*Christiani* adj.

*Miramur de ecclesiis eius si a quibusdam deseruntur cum ea nos ostendunt CHRISTIANOS quae patimur ad exemplum ipsius Christi ?*

Nous nous étonnons de voir ses Églises abandonnées par quelques uns : mais ce qui nous désigne comme CHRÉTIENS, c'est justement ce que nous endurons à l'exemple du Christ mêmes.

Statut : Incertain

111, 217e collective, 223b2 abandon de la foi catholique, 213h quelques uns, 443a endurer à l'exemple du Christ, 442b montanisme, 413, 217d morale, 222f, 411 opinion sur l'Église

Réf. : 847

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 12

*Nos*

*Miramur de ecclesiis eius si a quibusdam deseruntur cum ea NOS ostendunt christianos quae patimur ad exemplum ipsius Christi ?*

Nous nous étonnons de voir ses Églises abandonnées par quelques uns : mais ce qui NOUS désigne comme chrétiens, c'est justement ce que nous endurons à l'exemple du Christ mêmes.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 223b2 abandon de la foi catholique, 213h quelques uns, 443a endurer à l'exemple du Christ, 442b montanisme, 413, 217d morale, 222f, 411 opinion sur l'Église

Réf. : 848

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 03. 13

*Nos*

*"Ex NOBIS, inquit, prodierunt sed non fuerunt ex nobis ; si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum".*

" Ils sont sortis d'entre NOUS, est-il écrit, mais ils ne furent pas des nôtres. S'ils avaient été des nôtres, ils seraient à coup sûr demeurés avec nous. "

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a Écritures : N.Test., 344b collectif, 344c les hérétiques ne sont pas des chrétiens, 344d citation, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 849

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*. 04. 01

Nos

*Quin potius memores simus tam dominicarum pronuntiationum quam apostolicarum litterarum, quae NOBIS et futuras haereses praenuntiarunt et fugiendas praefinierunt et, sicut esse illas non expauescimus, ita et posse id propter quod effugiendae sunt, non miremur.*

Que ne nous rappelons-nous plutôt tant les paroles du Seigneur que les lettres de l'apôtre, qui nous ont prédit qu'il y aurait des hérésies et qui NOUS ont enjoint de les fuir ? De même que nous ne nous troublons point de ce qu'elles existent, ne nous étonnons pas non plus de leur pouvoir, qui nous oblige à les fuir.

Statut : Incertain

113, 217e collectif, 441a Écritures : N.Testament, 412 opinion sur les hérésies, 344b collectif, 344c Écritures recommandent de fuir les hérésies en raison de leur attractivité, 344d conseil

Réf. : 850

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*. 04. 03

*Nomen, christianus* adj.

*Quaenam istae sunt pelles ouium nisi NOMINIS CHRISTIANI extrinsecus superficiei ? Qui lupi rapaces nisi sensus et spiritus subdoli, ad infestandum gregem Christi intrinsecus delitescentes ?*

Que sont ces peaux de brebis, sinon la profession toute extérieure et superficielle du christianisme (NOM CHRÉTIEN) ? Quels sont les loups ravisseurs, sinon, les idées, ces esprits perfides, qui sont dans l'Église même, se dissimulant pour infester le troupeau du Christ.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 344b collective, 344c les hérétiques envahissent l'Église et sont comparés avec des loups, 344d l'image du loup dans la bergerie, 441a Écritures : N.Test., *Parabole du bon berger*, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 851

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*. 04. 03

*Grex*

*Quaenam istae sunt pelles ouium nisi nominis christiani extrinsecus superficiei ? Qui lupi rapaces nisi sensus et spiritus subdoli, ad infestandum GREGEM CHRISTI intrinsecus delitescentes ?*

Que sont ces peaux de brebis, sinon la profession toute extérieure et superficielle du christianisme ? Quels sont les loups ravisseurs, sinon, les idées, ces esprits perfides, qui sont dans l'Église même, se dissimulant pour infester le TROUPEAU DU CHRIST.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 413 opinion de Tertullien, 344b collective, 344c les hérétiques envahissent l'Église et sont comparés avec des loups, 344d l'image du loup dans la bergerie, 441a Écritures : N.Test., *Parabole du bon berger*, 217d morale : profession extérieure et superficielle du christianisme, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 852

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*. 04. 05

*Ecclesia*

*Hoc erunt haereses, non minus nouarum doctrinarum peruersitate ECCLESIAM lacessentes, quam tunc antichristus persecutionum atrocitate persequetur nisi quod persecutio et martyr facit, haeresis apostatas tantum.*

Voilà ces hérésies qui ne harcèlent pas moins l'ÉGLISE par leurs nouvelles doctrines que l'antéchrist ne la déchira un jour par l'atrocité de ses persécutions, avec cette différence que la persécution fait du moins des martyrs, tandis que l'hérésie ne fait que des apostats.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 313c persécution, 344b collective, 344c les hérésies harcèlent l'Église et persécutent, 344d accusation de prêcher l'antéchrist, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 853

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*. 04. 05

*Apostata*

*Hoc erunt haereses, non minus nouarum doctrinarum peruersitate ecclesiam lacessentes, quam tunc antichristus persecutionum atrocitate persequetur nisi quod persecutio et martyr facit, haeresis APOSTATAS tantum.*

Voilà ces hérésies qui ne harcèlent pas moins l'Église par leurs nouvelles doctrines que l'antéchrist ne la déchira un jour par l'atrocité de ses persécutions, avec cette différence que la persécution fait du moins des martyrs, tandis que l'hérésie ne fait que des APOSTATS.

Statut : Incertain

112, 313c persécution, 344b collective, 344c les hérésies harcèlent l'Église et persécutent, 344d accusation de prêcher l'antéchrist, 412 opinion sur les hérétiques, 222f, 221d, 223b2 abandon de la foi catholique

## Corpus indexé

Réf. : 854

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 04. 05

*Martyr*

*Hoc erunt haereses, non minus nouarum doctrinarum peruersitate ecclesiam lacessentes, quam tunc antichristus persecutionum atrocitate persequetur nisi quod persecutio et MARTYRAS facit, haeresis apostatas tantum.*

Voilà ces hérésies qui ne harcèlent pas moins l'Église par leurs nouvelles doctrines que l'antéchrist ne la déchira un jour par l'atrocité de ses persécutions, avec cette différence que la persécution fait du moins des MARTYRS, tandis que l'hérésie ne fait que des apostats.

Statut : Incertain

112, 222f, 221d, 313c persécution, 344b collective, 344c les hérésies harcèlent l'Église et persécutent, 344d accusation de prêcher l'antéchrist, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 855

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 01

*Paulus*

*Nec diutius de isto si idem est PAULUS qui et alibi haereses inter carnalia crimina enumerat scribens ad Galatas et qui Tito suggerit hominem haereticum post primam correptionem recusandum quod peruersus sit eiusmodi et delinquat ut a semetipso damnatus.*

Inutile de nous appesantir sur ce point, si c'est le même PAUL qui, ailleurs, dans son *Épître aux Galates* compte les hérésies parmi les crimes de la chair, et qui conseille à Tite de rejeter un hérétique après une première admonition, parce qu'un tel homme est perverti et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épîtres* aux Galates, 217d conseiller "moral", 412 opinion sur les hérétiques, 344b collectif, 344c hérétique : homme pervers et pécheur, 344d définition de l'hérétique

Réf. : 856

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 01

*Nos*

*Ideo et sibi damnatum dixit haereticum quia et in quo damnatur sibi elegit. NOBIS uero nihil ex nostro arbitrio inducere licet sed nec eligere quod aliquis de arbitrio suo induxerit.*

Voilà pourquoi il dit que l'hérétique porte condamnation contre soi-même, parce qu'il s'est choisi ce qui le fait condamner. Pour NOUS, il ne nous est pas permis de rien introduire de notre chef ni de choisir ce qu'un autre a introduit de son chef.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collective, 344c le fait d'être hérétique amène à une condamnation, 344d formule, 412, 441b dogmes : unicité, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 857

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 01

*Tito*

*Nec diutius de isto si idem est Paulus qui et alibi haereses inter carnalia crimina enumerat scribens ad Galatas et qui TITO suggerit hominem haereticum post primam correptionem recusandum quod peruersus sit eiusmodi et delinquat ut a semetipso damnatus.*

Inutile de nous appesantir sur ce point, si c'est le même Paul qui, d'ailleurs, dans son *Épître aux Galates* compte les hérésies parmi les crimes de la chair, et qui conseille à TITE de rejeter un hérétique après une première admonition, parce qu'un tel homme est perverti et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.

Statut : Incertain

120, 221d, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Épître aux Galates*, 344b collectif, 344c les hérésies sont des crimes de la chair ; sont pervertis, 413, 217d fait des admonitions

Réf. : 858

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 04

*Apostolus*

*APOSTOLOS Domini habemus auctores qui nec ipsi quicquam ex suo arbitrio quod inducerent, elegerunt, sed acceptam a Christo disciplinam fideliter nationibus adsignauerunt.*

Nous avons "comme maîtres" les APÔTRES du Seigneur qui n'ont eux-mêmes choisi aucune doctrine pour l'introduire de leur chef, mais qui ont fidèlement ' remis ' aux nations la doctrine reçue du Christ.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d sont fidèles aux enseignements de Jésus, 441b dogmes : enseignement du Christ, 413 opinion sur les individus, 443d enseignement des apôtres, 213a sexe masculin

Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 859

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 04

*Disciplina*

*Apostolos Domini habemus auctores qui nec ipsi quicquam ex suo arbitrio quod inducerent, elegerunt, sed acceptam a Christo DISCIPLINAM fideliter nationibus adsignauerunt.*

Nous avons 'comme maîtres' les apôtres du Seigneur qui n'ont eux-mêmes choisi aucune doctrine pour l'introduire de leur chef, mais qui ont fidèlement 'remis' aux nations la DOCTRINE (DISCIPLINE) reçue du Christ.

Statut : Concept, Collectif

441b dogmes : enseignement du Christ, 413 opinion sur les individus, 443d enseignement des apôtres, 112, 116, 217d reçue du Christ

Réf. : 860

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 06. 05

*Nos*

*Itaque etiamsi angelus de caelis aliter euangelizaret, anathema diceretur a NOBIS.*

Aussi quand un ange descendrait du Ciel pour prêcher un autre évangile, NOUS lui dirions anathème.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b unicité du dogme, 413, 441a Un seul évangile, 217d intellectuelle : rejet de l'hérésie

Réf. : 861

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 07. 07

*Apostolus*

*Hinc illae fabulae et genealogiae interminabiles et quaestiones infructuosae et sermones serpentes uelut cancer, a quibus nos APOSTOLUS refrenans nominatim philosophiam et [inanem seductionem] contestatur cauere oportere scribens ad Colossenses : Videte ne qui sit circumueniens uos per philosophiam et inanem seductionem, secundum traditionem hominum, praeter prouidentiam Spiritus sancti.*

De là ces fables, ces généalogies interminables, ces questions oiseuses, ces discours qui s'insinuent comme le cancer. L'APÔTRE, quand il veut nous en détourner, affirme que c'est contre la philosophie (il la nomme expressément) qu'il faut nous mettre en garde. " Veillez, écrit-il aux Colossiens, que personne ne vous trompe par la philosophie et par de vaines séductions, selon la tradition des hommes " et contrairement à la providence de l'Esprit Saint.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 441a Écritures : *Épîtres*, 341b collective, 342b collective, 341c méfiance envers la philosophie, 341d énumération, 441b dogmes, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 213a sexe masculin

Réf. : 862

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 07. 07

*Colossenses*

*Hinc illae fabulae et genealogiae interminabiles et quaestiones infructuosae et sermones serpentes uelut cancer, a quibus nos apostolus refrenans nominatim philosophiam [et inanem seductionem] contestatur cauere oportere scribens ad COLOSSENSES : Videte ne qui sit circumueniens uos per philosophiam et inanem seductionem, secundum traditionem hominum, praeter prouidentiam Spiritus sancti.*

De là ces fables, ces généalogies interminables, ces questions oiseuses, ces discours qui s'insinuent comme le cancer. L'apôtre, quand il veut nous en détourner, affirme que c'est contre la philosophie (il la nomme expressément) qu'il faut nous mettre en garde. " Veillez, écrit-il aux COLOSSIENS, que personne ne vous trompe par la philosophie et par de vaines séductions, selon la tradition des hommes " et contrairement à la providence de l'Esprit Saint.

Statut : Concept, Collectif

120, 217e collective, 222f, 221d, 211b Colosses, 441a Écritures : *Épîtres*, 341b collective, 342b collective, 341c méfiance envers la philosophie, 341d énumération, 441b dogmes, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341c sujet de la polémique, 342d moyens, 117

Réf. : 863

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 07. 07

*Nos*

*Hinc illae fabulae et genealogiae interminabiles et quaestiones infructuosae et sermones serpentes uelut cancer, a quibus NOS apostolus refrenans nominatim philosophiam [et inanem seductionem] contestatur cauere oportere scribens ad Colossenses : Videte ne qui sit circumueniens uos per philosophiam et inanem seductionem, secundum traditionem hominum, praeter prouidentiam Spiritus sancti.*

De là ces fables, ces généalogies interminables, ces questions oiseuses, ces discours qui s'insinuent comme le cancer. L'apôtre, quand il veut NOUS en détourner, affirme que c'est contre la philosophie (il la nomme expressément) qu'il faut nous mettre en garde. " Veillez, écrit-il aux Colossiens, que personne ne vous trompe par la philosophie et par de vaines séductions, selon la tradition des hommes " et contrairement à la providence de l'Esprit Saint.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures : *Épîtres*, 341b collective, 342b collective, 341c méfiance envers la philosophie, 341d énumération, 441b dogmes, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341c sujet de la polémique, 342d moyens

## Corpus indexé

Réf. : 864

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 07. 09*

*Ecclesia*

*Quid ergo Athenis et Hierosolymis ? Quid academiae et ECCLESIAE ? Quid haereticis et christianis ?*

Quoi de commun entre Athènes et Jérusalem ? Entre l'Académie et l'ÉGLISE ? Entre les hérétiques et les chrétiens ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 341a Platon et son académie, 341c l'Église n'est pas une école philosophique, 341d comparaison, 344b hérétiques, 344c l'Église n'a aucun point commun avec les hérésies, 344d comparaison, 411 opinion sur l'institution, 412 opinion sur les hérétiques, 441d apport doctrinal de Tertullien

Réf. : 865

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 07. 09*

*Christiani*

*Quid ergo Athenis et Hierosolymis ? Quid academiae et ecclesiae ? Quid haereticis et CHRISTIANIS ?*

Quoi de commun entre Athènes et Jérusalem ? Entre l'Académie et l'Église ? Entre les hérétiques et les CHRÉTIENS ?

Statut : Incertain

111, 222f, 341a Platon et son académie, 341c l'Église n'est pas une école philosophique, 341d comparaison, 344b hérétiques, 344c l'Église n'a aucun point commun avec les hérésies, 344d comparaison, 411 opinion sur l'institution, 412 opinion sur les hérétiques, 441d apport doctrinal de Tertullien, 217e collective

Réf. : 866

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 07. 10*

*Institutio*

*Nostra INSTITUTIO de porticu Solomonis est qui et ipse tradiderat Dominum in simplicitate cordis esse quaerendum.*

Notre DOCTRINE vient du portique de Salomon qui avait lui-même enseigné qu'il faut chercher Dieu en toute simplicité de cœur.

Statut : Concept, Collectif

112, 441b dogmes, 442c influence du judaïsme, 443a simplicité de cœur

Réf. : 867

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 07. 11*

*Christianus*

*Viderint qui Stoicum et Platicum et dialecticum CHRISTIANUM protulerunt !*

Tant pis pour ceux qui ont mis au jour un CHRISTIANISME stoïcien, platonicien, dialecticien !

Statut : Incertain

111, 217e collective, 411 opinion de Tertullien, 441d apport doctrinal de Tertullien, 432c collective, 432b philosophique, 217d le christianisme n'est pas une philosophie, 341a écoles philosophiques, 342d comparaison, 342c le christianisme n'est pas une philosophie

Réf. : 868

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 08. 03*

*Ioannes*

*Quando hanc uocem Dominus emisit, recordemur. Puto in primitiis ipsis doctrinae suae cum adhuc dubitaretur apud omnes an Christus esset, cum adhuc nec Petrus illum Dei filium pronuntiasset, cum etiam IOANNES de illo certus esse desisset.*

Souvenons-nous du moment où le Seigneur a émis cette parole. C'était, n'est-ce pas, au début même de son enseignement, quand tous doutaient encore s'il était le Christ. Pierre ne l'avait pas encore déclaré fils de Dieu ; et JEAN lui-même avait cessé d'être fixé à son sujet.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures, 413, 214a I<sup>er</sup> siècle, au début de la vie publique de Jésus, 217d doute sur le fait que Jésus soit le Christ, 213a sexe masculin

Réf. : 869

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 08. 03*

*Petrus*

*Quando hanc uocem Dominus emisit, recordemur. Puto in primitiis ipsis doctrinae suae cum adhuc dubitaretur apud omnes an Christus esset, cum adhuc nec PETRUS illum Dei filium pronuntiasset, cum etiam Ioannes de illo certus esse desisset.*

Souvenons-nous du moment où le Seigneur a émis cette parole. C'était, n'est-ce pas, au début même de son enseignement, quand tous doutaient encore s'il était le Christ. PIERRE ne l'avait pas encore déclaré fils de Dieu ; et Jean lui-même avait cessé d'être fixé à son sujet.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures, 413, 214a I<sup>er</sup> siècle, au début de la vie publique de Jésus, 217d doute sur le fait que Jésus soit le Christ, 213a sexe masculin



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 870

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 08. 15

*Apostolus*

*Quodsi nationibus destinati doctores APOSTOLI ipsi quoque doctorem consecuturi erant paraclatum, multo magis uacabit erga nos quaerite et inuenientis, quibus ultro erat obuentura doctrina per apostolos et ipsis apostolis per Spiritum sanctum.*

Si les APÔTRES eux-mêmes, docteurs destinés aux nations, devaient recevoir pour docteur le Paraclet, ces paroles : " Cherchez et vous trouverez ", deviennent encore plus superflues pour nous, puisque la doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d docteurs ; destinés aux nations, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : la doctrine est arrivée par les apôtres puis le S' esprit, 442b montanisme, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413, 213a sexe masculin

Réf. : 871

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 08. 15

*Nos*

*Quodsi nationibus destinati doctores apostoli ipsi quoque doctorem consecuturi erant paraclatum, multo magis uacabit erga NOS quaerite et inuenientis, quibus ultro erat obuentura doctrina per apostolos et ipsis apostolis per Spiritum sanctum.*

Si les apôtres eux-mêmes, docteurs destinés aux nations, devaient recevoir pour docteur le Paraclet, ces paroles : " Cherchez et vous trouverez ", deviennent encore plus superflues pour NOUS, puisque la doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 222f, 221d, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : la doctrine est arrivée par les apôtres puis le S' esprit, 442b montanisme, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413

Réf. : 872

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 08. 15

*Nos*

*Quodsi nationibus destinati doctores apostoli ipsi quoque doctorem consecuturi erant paraclatum, multo magis uacabit erga NOS quaerite et inuenientis, quibus ultro erat obuentura doctrina per apostolos et ipsis apostolis per Spiritum sanctum.*

Si les apôtres eux-mêmes, docteurs destinés aux nations, devaient recevoir pour docteur le Paraclet, ces paroles : " Cherchez et vous trouverez ", deviennent encore plus superflues pour NOUS, puisque la doctrine devait nous arriver par les apôtres, et aux apôtres par le Saint-Esprit.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : la doctrine est arrivée par les apôtres puis le S' esprit, 442b montanisme, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413,

Réf. : 873

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 08. 16

*Nos*

*NOBIS curiositate opus non est post Christum Iesum nec inquisitione post euangelium.*

NOUS, nous n'avons pas besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherche après l'Évangile. Dès que nous croyons, 'nous ne désirons rien croire' au-delà. Car 'ce que nous croyons en premier lieu', c'est que nous ne devons rien croire au-delà.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d intellectuelle, 441a Écritures : N.Test., 214a Après J.-C., 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes : nécessité de croire sans rechercher

Réf. : 874

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 08. 16

*Nos*

*Omnia quidem dicta Domini omnibus posita sunt, per aures Iudaeorum ad NOS transierunt sed pleraque in personas directa, non proprietatem admonitionis nobis constituerunt, sed exemplum.*

Toutes les paroles du Seigneur s'adressent à tous, c'est vrai, et sont venues à nous par les oreilles des Juifs. Mais la plupart regardaient directement les Juifs en personnes et ne constituent pas tant pour NOUS une leçon, à proprement parler, qu'un exemple.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures, 441b universalité de la parole divine, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217e collective : les chrétiens sont différents des Juifs

Réf. : 875

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 09. 05

*Nos*

*De hoc quidem, si quis dubitat, constabit penes NOS esse id quod a Christo institutum est.*

Si quelqu'un a des doutes sur cet enseignement, on lui montrera que c'est chez NOUS que se trouve la doctrine du Christ.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures, 443d enseignement, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes

## Corpus indexé

Réf. : 876

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 12. 01

Nos

*NOBIS etsi quaerendum esset adhuc et semper, ubi tamen quaeri oportet ? Apud haereticos ? Ubi omnia extranea et aduersaria nostrae ueritatis ad quos uetamur accedere ?*

Admettons qu'il NOUS faille chercher encore et toujours : où cependant faut-il chercher ? Chez les hérétiques, où tout est étranger et hostile à notre foi et dont il nous est interdit de nous approcher ?

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 344c les hérétiques n'ont pas la foi des chrétiens, 344d questions, 412, 413, 441b dogmes : unicité de la foi

Réf. : 877

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 13. 05

Credens

*Misisse uicariam uim spiritus sancti qui CREDENTES agat, uenturum cum claritate ad sumendos sanctos in uitae aeternae et promissorum caelestium fructum et ad profanos adiudicandos igni perpetuo, facta utriusque partis resuscitatione cum carnis restitutione.*

Qu'il envoya à sa place la force du Saint esprit pour conduire les CROYANTS : qu'il viendra dans la gloire pour prendre les saints et leur donner la jouissance de la vie éternelle et des promesses célestes, et pour condamner les profanes au feu éternel, après la résurrection des uns et des autres et le rétablissement de la chair.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d incertain, 441b dogmes : Jugement dernier, 413 opinion de Tertullien, 441a Écritures : *Apocalypse de Jean*

Réf. : 878

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 13. 05

Sanctus

*Misisse uicariam uim spiritus sancti qui credentes agat, uenturum cum claritate ad sumendos SANCTOS in uitae aeternae et promissorum caelestium fructum et ad profanos adiudicandos igni perpetuo, facta utriusque partis resuscitatione cum carnis restitutione.*

Qu'il envoya à sa place la force du Saint esprit pour conduire les croyants ; qu'il viendra dans la gloire pour prendre les SAINTS et leur donner la jouissance de la vie éternelle et des promesses célestes, et pour condamner les profanes au feu éternel, après la résurrection des uns et des autres et le rétablissement de la chair.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d incertain, 441b dogme : Jugement Dernier, 413 opinion de Tertullien, 441a Écritures : *Apocalypse de Jean*, 217d morale : saint

Réf. : 879

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 13. 06

Nos

*Haec regula a Christo, ut probabitur, instituta nullas habet apud NOS quaestiones nisi quas haereses inferunt et quae haereticos faciunt.*

Telle est la règle que le Christ a instituée (comme je le prouverai) et qui ne saurait soulever parmi NOUS d'autres questions que celles que suscitent les hérésies et qui font les hérétiques.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441b dogmes, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412, 344b collectif, 344d formule, 344c unicité du dogme

Réf. : 880

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 14. 09

Nos

*Sed cum decipiendi gratia praetendunt se adhuc quaerere ut NOBIS per sollicitudinis iniunctionem tractatus suos insinuent, denique ubi adierint ad nos statim quae dicebant quaerenda esse defendunt, iam illos sic debemus refutare ut sciant nos non Christo, sed sibi negatores esse.*

Ils prétendent bien pour vous tromper qu'ils cherchent encore, afin de NOUS glisser leurs écrits à la faveur de l'inquiétude qu'ils nous auront communiquée ; mais dès qu'ils ont pris contact avec nous, ils se mettent aussitôt à soutenir ce qu'ils prétendaient seulement chercher. Réfutons-les donc de telle façon qu'ils voient que c'est eux et non le Christ que nous renions.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 344c rejet des Écrits hérétiques, 217d morale : inquiétude, 344d formule, 412, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 881

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 14. 09

Nos

*Sed cum decipiendi gratia praetendunt se adhuc quaerere ut nobis per sollicitudinis iniunctionem tractatus suos insinuent, denique ubi adierint ad NOS statim quae dicebant quaerenda esse defendunt, iam illos sic debemus refutare ut sciant nos non Christo, sed sibi negatores esse.*

Ils prétendent bien pour vous tromper qu'ils cherchent encore, afin de nous glisser leurs écrits à la faveur de l'inquiétude qu'ils nous auront communiquée ; mais dès qu'ils ont pris contact avec NOUS, ils se mettent aussitôt à soutenir ce qu'ils prétendaient seulement chercher. Réfutons-les donc de telle façon qu'ils voient que c'est eux et non le Christ que nous renions.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b collectif, 344c les hérétiques cherchent à tromper, 344d formule, 412 opinion sur les hérétiques, 217d morale : sont inquiets à cause des hérétiques ; fidélité au Christ, 413

Réf. : 882

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 16. 01

Apostolus

*Hoc de consilio diffidentiae aut de studio aliter ineundae constitutionis induxerim, nisi ratio constiterit, inprimis illa, quod fides nostra obsequium APOSTOLO debeat prohibenti quaestiones inire, uocibus aures accommodare, haereticum post unam correptionem conuenire, non post disputationem.*

Je donnerais à penser que c'est par défiance de ma cause ou par désir d'aborder le débat sous quelqu'un autre biais que j'introduis cette question préalable, si je n'avais pour moi de bonnes raisons, et celle-ci en particulier que notre foi doit obéissance à l'APÔTRE quand il nous défend de nous lancer dans les questions, de prêter l'oreille aux paroles nouvelles, de fréquenter l'hérétique après une réprimande, 'il ne dit pas après une discussion'.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 413, 443a obéissance ; fidélité aux paroles, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 344b collective, 344c ne pas discuter avec un hérétique, 344d interdiction, 441a Écritures : *Épîtres*, 213a sexe masculin

Réf. : 883

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 16. 02

Christianus

*Adeo interdixit disputationem correptionem designans causam haeretici conueniendi. Et hoc unam, scilicet quia non est christianus, ne more CHRISTIANI semel et iterum, et sub duobus aut tribus testibus castigandus uideretur, cum ob hoc sit castigandus propter quod non sit cum illo disputandum. Dehinc quoniam nihil proficiat congressio scripturarum, nisi plane ut aut stomachi quis ineat euerisionem, aut cerebri.*

Il a si bien interdit la discussion qu'il spécifie qu'on ne doit joindre un hérétique que pour le réprimander, et il ne parle, qui plus est, que d'une seule réprimande, parce que l'hérétique n'est pas chrétien. Il ne voulait pas que l'hérétique parût devoir être, tout comme un CHRÉTIEN réprimandé une fois, une seconde fois encore, devant deux ou trois témoins : car s'il faut le réprimander, c'est justement pour la raison qu'il interdit avec lui.

Statut : Incertain

111, 222f, 344b collective, 344c l'hérétique n'est pas chrétien, 344d énumération, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur les individus, 441a Écritures : N.Testament, 217d morale

Réf. : 884

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 18. 03

Nos

*Haec utique et ipsi habent in nos retorquere. Necessae enim et illos dicere a NOBIS potius adulteria scripturarum et expositionum mendacia inferri, qui proinde sibi defendant ueritatem.*

Nos griefs, ils peuvent eux aussi les retourner contre nous. Car fatalement ils diront que c'est NOUS qui produisons des textes altérés et des exégèses mensongères, puisqu'ils revendiquent, tout comme nous, la vérité

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 432c vision par les hérétiques, 344c question des écrits et exégèses catholiques, 344d parle au nom des hérétiques, 441b dogme : Vérité

Réf. : 885

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 18. 03

Nos

*Haec utique et ipsi habent in NOS retorquere. Necessae enim et illos dicere a nobis potius adulteria scripturarum et expositionum mendacia inferri, qui proinde sibi defendant ueritatem.*

Nos griefs, ils peuvent eux aussi les retourner contre NOUS. Car fatalement ils diront que c'est nous qui produisons des textes altérés et des exégèses mensongères, puisqu'ils revendiquent, tout comme nous, la vérité.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 432c vision par les hérétiques, 344c question des écrits et exégèses catholiques, 344d parle au nom des hérétiques, 441b dogme : Vérité

## Corpus indexé

Réf. : 886

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 19. 02

*Christianus* adj.

*Nam etsi non ita euaderet conlatio scripturarum ut utramque partem parem sisteret, ordo rerum desiderabat illud prius proponi quod nunc solum disputandum est : quibus compÉtat fides ipsa, cuius sunt scripturae, a quo et per quos et quando et quibus sit tradita disciplina, qua fiunt CHRISTIANI.*

Ces confrontations de textes n'eussent-elles point pour résultat de mettre sur le même pied les deux parties en présence, encore l'ordre naturel des choses voudrait-il qu'on posât d'abord cette question qui présentement est la seule que nous ayons à discuter : " A qui attribuer la foi elle même, celle à laquelle se rapportent les Écritures" ? Par qui, par l'intermédiaire de qui, quand et à qui la doctrine qui nous fait CHRÉTIEN est-elle parvenue ?

Statut : Incertain

111, 217e collective, 344b collective, 344c débat autour de l'origine de la foi, 344d questions, 441a Écritures, 217d morale : être chrétien, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412 opinion sur les sectes hérétiques

Réf. : 887

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 19. 02

*Disciplina*

*Nam etsi non ita euaderet conlatio scripturarum ut utramque partem parem sisteret, ordo rerum desiderabat illud prius proponi quod nunc solum disputandum est : quibus compÉtat fides ipsa, cuius sunt scripturae, a quo et per quos et quando et quibus sit tradita DISCIPLINA qua fiunt christiani ?*

Ces confrontations de textes n'eussent-elles point pour résultat de mettre sur le même pied les deux parties en présence, encore l'ordre naturel des choses voudrait-il qu'on posât d'abord cette question qui présentement est la seule que nous ayons à discuter : " A qui attribuer la foi elle même, celle à laquelle se rapportent les Écritures" ? Par qui, par l'intermédiaire de qui, quand et à qui la DOCTRINE (DISCIPLINE) qui nous fait chrétien est-elle parvenue ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 344b collective, 344c débat autour de l'origine de la foi, 344d questions, 441a Écritures, 217d morale : être chrétien, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412 opinion sur les sectes hérétiques, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 888

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 19. 03

*Fides*

*Ubi enim apparuerit esse ueritatem et disciplinae et FIDEI CHRISTIANAE, illic erit ueritas scripturarum et expositionum et omnium traditionum christianarum.*

Là où il apparaîtra que la vérité de la doctrine et de la FOI CHRÉTIENNE, là seront aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations et toutes les vraies traditions chrétiennes.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441a Écritures, 441b dogme : vérité de la foi chrétienne, 115, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 889

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 19. 03

*Disciplina*

*Vbi enim apparuerit esse ueritatem et DISCIPLINAE et fidei christianae, illic erit ueritas scripturarum et expositionum et omnium traditionum christianarum.*

Là où il apparaîtra que la vérité de la DOCTRINE et de la foi chrétienne, là seront aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations et toutes les vraies traditions chrétiennes.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441a Écritures, 441b Dogmes : vérité de la foi chrétienne, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 217d morale : vraie, 116

Réf. : 890

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 19. 03

*Traditio, christianae* adj.

*Vbi enim apparuerit esse ueritatem et disciplinae et fidei christianae, illic erit ueritas scripturarum et expositionum et omnium TRADITIONUM CHRISTIANARUM.*

Là où il apparaîtra que la vérité de la doctrine et de la foi chrétienne, là seront aussi les vraies Écritures, les vraies interprétations et toutes les vraies TRADITIONS CHRÉTIENNES.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441a Écritures, 441b Dogmes : vérité de la foi chrétienne, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115, 217d morale : vraies

Réf. : 891

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 20. 04

Apostolus

*Statim igitur APOSTOLI - quos haec appellatio missos interpretatur - adsumpto per sortem duodecimo Matthia in locum Iudae ex auctoritate prophetiae quae est in psalmo David, consecuti promissam uim Spiritus sancti ad uirtutes et eloquium, primo per Iudaeam contestata fide in Iesum Christum et ecclesiis institutis, dehinc in orbem profecti eandem doctrinam eiusdem fidei nationibus promulgauerunt.*

En conséquence, les APÔTRES (ce terme signifie " envoyés ") choisirent aussitôt, par la voie du sort, un douzième apôtre, Matthieu, à la place de Judas, selon l'autorité de la prophétie qui apparaît dans le Psaume de David. Ils reçurent la force promise de l'Esprit Saint qui leur donna le don des miracles et des langues. Ce fut d'abord en Judée qu'ils établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des Églises. Puis ils partirent à travers le monde, et annoncèrent aux nations la même doctrine et la même foi.

Statut : Incertain

113, 221d, 222e apôtres, 213a sexe masculin, 441a Écritures : évangiles, 441b dogmes, 413 opinion sur les disciples, 211b Judée, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d font des miracles et ont le don des langues, 211d partirent au travers du monde

Réf. : 892

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 20. 04

Matthius

*Statim igitur apostoli - quos haec appellatio missos interpretatur - adsumpto per sortem duodecimo MATTHIA in locum Iudae ex auctoritate prophetiae quae est in psalmo David, consecuti promissam uim Spiritus sancti ad uirtutes et eloquium, primo per Iudaeam contestata fide in Iesum Christum et ecclesiis institutis, dehinc in orbem profecti eandem doctrinam eiusdem fidei nationibus promulgauerunt.*

En conséquence, les apôtres (ce terme signifie " envoyés ") choisirent aussitôt, par la voie du sort, un douzième apôtre, MATTHIEU, à la place de Judas, selon l'autorité de la prophétie qui apparaît dans le psaume de David. Ils reçurent la force promise de l'Esprit Saint qui leur donna le don des miracles et des langues. Ce fut d'abord en Judée qu'ils établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des Églises. Puis ils partirent à travers le monde, et annoncèrent aux nations la même doctrine et la même foi.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e apôtre, 213a sexe masculin, 223b1 devient apôtre, 441a Écritures : évangiles, 443b dogmes, 413 opinion sur les disciples, 211b Judée, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d font des miracles et ont le don des langues, 211d partirent au travers du monde

Réf. : 893

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 20. 04

Iudas

*Statim igitur apostoli - quos haec appellatio missos interpretatur - adsumpto per sortem duodecimo Matthia in locum Iudae ex auctoritate prophetiae quae est in psalmo David, consecuti promissam uim Spiritus sancti ad uirtutes et eloquium, primo per IUDAeam contestata fide in Iesum Christum et ecclesiis institutis, dehinc in orbem profecti eandem doctrinam eiusdem fidei nationibus promulgauerunt.*

En conséquence, les apôtres (ce terme signifie " envoyés ") choisirent aussitôt, par la voie du sort, un douzième apôtre, Matthieu, à la place de JUDAS, selon l'autorité de la prophétie qui apparaît dans le psaume de David. Ils reçurent la force promise de l'Esprit Saint qui leur donna le don des miracles et des langues. Ce fut d'abord en Judée qu'ils établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des Églises. Puis ils partirent à travers le monde, et annoncèrent aux nations la même doctrine et la même foi.

Statut : Incertain

120, 221d, 222e disciple, 213a sexe masculin, 441a Écritures : évangiles, 443b dogmes, 413 opinion sur les disciples, 211b Judée, 214a I<sup>er</sup> siècle, 211d partirent au travers du monde, 223b2 n'est plus apôtre

Réf. : 894

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 20. 04

Ecclesia

*Statim igitur apostoli - quos haec appellatio missos interpretatur - adsumpto per sortem duodecimo Matthia in locum Iudae ex auctoritate prophetiae quae est in psalmo David, consecuti promissam uim Spiritus sancti ad uirtutes et eloquium, primo per Iudaeam contestata fide in Iesum Christum et ECCLESIAS institutis, dehinc in orbem profecti eandem doctrinam eiusdem fidei nationibus promulgauerunt.*

En conséquence, les apôtres (ce terme signifie " envoyés ") choisirent aussitôt, par la voie du sort, un douzième apôtre, Mathias, à la place de Judas, selon l'autorité de la prophétie qui apparaît dans le psaume de David. Ils reçurent la force promise de l'Esprit Saint qui leur donna le don des miracles et des langues. Ce fut d'abord en Judée qu'ils établirent la foi en Jésus-Christ et qu'ils installèrent des ÉGLISES. Puis ils partirent à travers le monde, et annoncèrent aux nations la même doctrine et la même foi.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : évangiles, 443b dogmes, 413 opinion sur les disciples, 211b Judée, 214a I<sup>er</sup> siècle, 211d partirent au travers du monde

## Corpus indexé

Réf. : 895  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 20. 06  
*Apostolicus*  
*Ac per hoc et ipsae apostolicae deputantur ut soboles APOSTOLICARUM ECCLESiarUM.*  
Et par cela même, elles seront considérées comme apostoliques, en tant que "rejetons" des ÉGLISES APOSTOLIQUES.  
Statut : Concept, Collectif  
113, 217e collective, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'institution, 441b dogmes : apostoliques

Réf. : 896  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 20. 07  
*Ecclesia*  
*Omne genus ad originem suam censeatur necesse est. Itaque tot ac tantae ECCLESIAE una est illa ab apostolis prima, ex qua omnes.*  
Toute chose doit être nécessairement être caractérisée d'après son origine. C'est pourquoi ces ÉGLISES, si nombreuses et si grandes soient-elles ; ne sont que cette primitive Église apostolique dont elles procèdent toutes.  
Statut : Concept, Collectif  
112, 217e collective, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 213h nombreuses et grandes, 411 opinion sur les Églises, 441b dogme : unicité de l'Église

Réf. : 897  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 20. 07  
*Apostolus, ecclesia*  
*Omne genus ad originem suam censeatur necesse est. Itaque tot ac tantae ECCLESIAE una est illa ab APOSTOLIS prima, ex qua omnes.*  
Toute chose doit être nécessairement être caractérisée d'après son origine. C'est pourquoi ces Églises, si nombreuses et si grandes soient-elles ; ne sont que cette primitive ÉGLISE APOSTOLIQUE dont elles procèdent toutes.  
Statut : Concept, Collectif  
113, 217e collective, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217d primitive, 411 opinion sur les Églises, 441b dogme : unicité de l'Église

Réf. : 898  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 20. 08  
*Frater*  
*Sic omnes primae et omnes apostolicae, dum una omnes. Probant unitatem communicatio pacis et appellatio FRATERNITATIS et contesseratio hospitalitatis.*  
Elles sont toutes primitives, toutes apostoliques puisque toutes sont unes. Pour attester de cette unité, elles se communiquent réciproquement la paix, elles échangent le nom de FRÈRES, elles se rendent la paix, elles se rendent mutuellement les devoirs de l'hospitalité.  
Statut : Concept, Collectif  
113, 217e collective, 441b dogmes : unicité de l'Église, 443a paix, hospitalité, 217d primitive ; apostolique, 411 opinion de Tertullien sur l'Église, 444d hospitalité, 115

Réf. : 899  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 20. 08  
*Apostolicus*  
*Sic omnes primae et omnes APOSTOLICAE, dum una omnes. Probant unitatem communicatio pacis et appellatio fraternitatis et contesseratio hospitalitatis.*  
Elles sont toutes primitives, toutes APOSTOLIQUES puisque toutes sont unes. Pour attester de cette unité, elles se communiquent réciproquement la paix, elles échangent le nom de frères, elles se rendent la paix, elles se rendent mutuellement les devoirs de l'hospitalité.  
Statut : Concept, Collectif  
113, 217e collective, 441b dogmes : unicité de l'Église, 443a paix, hospitalité, 217d primitive ; apostolique, 411 opinion de Tertullien sur l'Église, 444d hospitalité

Réf. : 900  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 21. 01  
*Apostolus*  
*Hinc igitur dirigimus praescriptionem : si Dominus Christus Iesus APOSTOLOS misit ad praedicandum, alios non esse recipiendos praedicatores quam Christus instituit.*  
De ces faits, voici la prescription que nous dégageons. Du moment que Jésus-Christ, Notre Seigneur, a envoyé les APÔTRES prêcher, il ne faut donc point accueillir d'autres prédicateurs que ceux que le Christ a institués.  
Statut : Incertain  
113, 213a sexe masculin, 221d incertain, 222e apôtres, 217d prêcheurs ; prédicateurs ; institués par le Christ, 441b dogme, 413 opinion sur les individus, 443b dogmes

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 901

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 21. 02

*Apostolus*

*Quia nec alius patrem nouit nisi filius et cui filius reuelauit, nec aliis uidetur reuelasse filius quam APOSTOLIS quos misit ad praedicandum utique quod illis reuelauit.*

Car nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils l'a révélé. Or 'l'on ne voit pas que le Christ l'ait révélé' à d'autres qu'aux APÔTRES qu'il a envoyés prêcher - prêcher ce que, bien entendu, il leur avait révélé.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 441b dogmes, 441a Écritures, 217d prêcheurs ; envoyés par J.-C., 413

Réf. : 902

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 21. 03

*Ecclesia*

*Quid autem praedicauerint, id est quid illis Christus reuelauerit, et hic praescribam non aliter probari debere nisi per easdem ECCLESIAS quas ipsi apostoli condiderunt, ipsi eis praedicando tam uiua, quod aiunt, uoce quam per epistolas postea.*

Mais quelle était la matière de leur prédication, autrement dit, qu'est-ce que le Christ leur avait révélé ? Ici encore, j'élève cette prescription que, pour le savoir, il faut nécessairement s'adresser à ces mêmes ÉGLISES que les apôtres ont fondées en personne, et qu'ils ont eux mêmes instruites, tant de vive voix comme on dit, que plus tard, par lettres.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'Église, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : religion révélée, 213d naissance grâce aux apôtres

Réf. : 903

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 21. 03

*Apostolus*

*Quid autem praedicauerint, id est quid illis Christus reuelauerit, et hic praescribam non aliter probari debere nisi per easdem ecclesias quas ipsi APOSTOLI condiderunt, ipsi eis praedicando tam uiua, quod aiunt, uoce quam per epistolas postea.*

Mais quelle était la matière de leur prédication, autrement dit, qu'est-ce que le Christ leur avait révélé. ? Ici encore, j'élève cette prescription que, pour le savoir, il faut nécessairement s'adresser à ces mêmes Églises que les APÔTRES ont fondées en personne, et qu'ils ont eux mêmes instruites, tant de vive voix comme on dit, que plus tard, par lettres.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'Église, 441a Écritures : N.Test., 441b dogmes : religion révélée, 213d naissance grâce aux apôtres, 413 opinion sur les apôtres, 217d intellectuelle : enseignement

Réf. : 904

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 21. 04

*Ecclesia*

*Si haec ita sunt, constat proinde omnem doctrinam, quae cum illis ECCLESIIIS apostolicis matricibus et originalibus fidei conspiret, ueritati deputandam, id sine dubio tenentem, quod ecclesiae ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo accepit.*

Dans ces conditions, il est clair que toute doctrine qui est en accord avec celles de ces ÉGLISES matrices et sources de la foi, doit être considérée comme vraie, puisqu'elle contient évidemment ce que les Églises ont reçu des Apôtres, les Apôtres, du Christ et de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217d matrices et sources de la foi ; vraie, 441b dogmes : enseignement des Apôtres ; J.-Christ ; Dieu, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'institution, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 905

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 21. 04

*Apostolus*

*Si haec ita sunt, constat proinde omnem doctrinam, quae cum illis ecclesiis apostolicis matricibus et originalibus fidei conspiret, ueritati deputandam, id sine dubio tenentem, quod ecclesiae ab apostolis, APOSTOLI a Christo, Christus a Deo accepit.*

Dans ces conditions, il est clair que toute doctrine qui est en accord avec celles de ces Églises matrices et sources de la foi, doit être considérée comme vraie, puisqu'elle contient évidemment ce que les Églises ont reçu des APÔTRES, les Apôtres, du Christ et de Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b dogmes : enseignement des Apôtres ; J.-Christ ; Dieu, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'institution, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 906

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 21. 05

*Ecclesia*

*Omnem uero doctrinam de mendacio praeiudicandam quae sapiat contra ueritatem ECCLESiarUM et apostolorum Christi et Dei.*

Par contre, toute doctrine doit être à priori jugée comme venant du mensonge qui contredit la vérité des ÉGLISES des apôtres, du Christ et de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217d détient la vérité ; des apôtres, du Christ, de Dieu, 411 opinion sur l'Église, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b dogmes : l'Église primitive détient seule la vérité, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 907

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 21. 06

*Apostolus*

*Superest ergo uti demonstremus, an haec nostra doctrina cuius regulam supra edidimus de APOSTOLORUM traditione censeatur et hoc ipso an ceterae de mendacio ueniant.*

Reste donc à démontrer que cette doctrine, qui est la nôtre, et dont nous avons plus haut formulé la règle, procède de la tradition des APÔTRES, et que, par le fait même, les autres viennent du mensonge.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d morale : détiennent la vérité, 412 opinion sur la religion, 344b collective, 344c les doctrines hérétiques sont des mensonges, 344d affirmation, 441b doctrine chrétienne vient des apôtres, 441a Écritures, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 908

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 21. 06

*Doctrina*

*Superest ergo uti demonstremus, an haec nostra DOCTRINE cuius regulam supra edidimus de apostolorum traditione censeatur et hoc ipso an ceterae de mendacio ueniant.*

Reste donc à démontrer que cette DOCTRINE qui est la nôtre, et dont nous avons plus haut formulé la règle, procède de la tradition des apôtres, et que, par le fait même, les autres viennent du mensonge.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 412 opinion sur la religion, 344b collective, 344c les doctrines hérétiques sont des mensonges, 344d affirmation, 441b doctrine chrétienne vient des apôtres, 441a Écritures, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 116 vocabulaire philosophique

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 21. 07

*Ecclesia*

*Communicamus cum ECCLESiIS APOSTOLiCIS quod nulla doctrina diuersa : hoc est testimonium ueritatis.*

Nous sommes en communion avec les ÉGLISES APOSTOLIQUES, parce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur : c'est là le signe de la vérité.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b unicité de l'Église et filiation avec les églises primitives, 411 opinion sur l'Église, 217d détient la vérité

Réf. : 910

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 21. 07

*Doctrina*

*Communicamus cum ecclesiis apostolicis quod nulla DOCTRINA diuersa : hoc est testimonium ueritatis.*

Nous sommes en communion avec les Églises apostoliques, parce que notre DOCTRINE ne diffère en rien de la leur : c'est là le signe de la vérité.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b unicité de l'Église et filiation avec les églises primitives, 411 opinion sur l'Église, 217d détient la vérité, 116

Réf. : 911

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 22. 01

*Nos*

*Sed quoniam tam expedita probatio est ut si statim proferatur, nihil iam sit retractandum, ac si prolata non sit a NOBIS, locum interim demus diuersae parti, si quid putant ad infirmandam hanc praescriptionem mouere se posse.*

La preuve en est si facile qu'aussitôt mise en lumière elle ne souffre plus de réplique. Faisons comme si NOUS ne l'avions pas exposée et permettons à nos adversaires de produire les arguments par où ils pensent pouvoir annuler cette prescription.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 344c véracité des Écrits, 344d débat autour de la prescription, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412 opinion sur les hérétiques



Réf. : 912

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 22. 02*

*Apostolus*

*Solent dicere non omnia APOSTOLOS scisse, eadem agitati dementia qua susum rursus conuertunt, omnia quidem apostolos scisse sed non omnia omnibus tradidisse, in utroque Christum reprehensioni inicientes qui aut minus instructos aut parum simplices apostolos miserit.*

Ils ont coutume de dire que les APÔTRES n'ont pas tout su ; puis, poussés par le même esprit de démençe, ils font volte-face et déclarent que les apôtres ont tout su, mais qu'ils n'ont pas tout enseigné à tous. Dans les deux cas, c'est au Christ qu'ils infligent un blâme, pour avoir envoyé des apôtres ou trop peu instruits ou d'esprit trop subtil.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 413, 344b collectif, 344c question de la prédication des apôtres, 344d polémique, 412, 217d enseignement

Réf. : 913

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 22. 05*

*Ioannes*

*Latuit et IOANNEM aliquid, dilectissimum Domino, pectori eius incubantem cui soli Dominus Iudam traditorem praemonstravit, quem loco suo filium Mariae demandavit ?*

JEAN aurait ignoré quelque chose, lui, le disciple préféré du Seigneur, lui qui dort sur sa poitrine, le seul à qui le Seigneur ait désigné Judas comme le futur traître, lui qu'il recommanda à Marie pour lui tenir lieu de fils à sa place ?

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures : N.Testament, 413, 217d disciple préféré du Seigneur, 213a sexe masculin

Réf. : 914

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 22. 05*

*Iudas*

*Latuit et Ioannem aliquid, dilectissimum Domino, pectori eius incubantem cui soli Dominus IUDAM traditorem praemonstravit, quem loco suo filium Mariae demandavit ?*

Jean aurait ignoré quelque chose, lui, le disciple préféré du Seigneur, lui qui dort sur sa poitrine, le seul à qui le Seigneur ait désigné JUDAS comme le futur traître, lui qu'il recommanda à Marie pour lui tenir lieu de fils à sa place ?

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures : N.Testament, 413, 217d futur traître

Réf. : 915

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 22. 11*

*Ecclesia*

*Quam scripturam qui non recipiunt nec spiritus sancti esse possunt, qui necdum spiritum sanctum possunt agnoscere discentibus missum. Sed nec ECCLESIAM se defendere qui, quando et quibus incunabulis institutum est hoc corpus, probare non habent.*

Ceux qui ne reçoivent pas ce livre ne peuvent appartenir au Saint-Esprit, puisqu'ils ne peuvent pas reconnaître que l'Esprit ait été déjà envoyé aux disciples, ni non plus défendre ÉGLISE, puisqu'ils ne sauraient prouver à quel moment ni dans quel berceau ce corps s'est développé.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : Bible, 441b dogmes : Esprit envoyé aux disciples, 344b hérétiques, 344c ignorance des hérétiques sur l'origine de l'Église, 344d polémique, 412 opinion sur la religion, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques

Réf. : 916

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 22. 11*

*Discentia*

*Quam scripturam qui non recipiunt nec spiritus sancti esse possunt, qui necdum spiritum sanctum possunt agnoscere DISCENTIBUS MISSUM. Sed nec ecclesiam se defendere qui, quando et quibus incunabulis institutum est hoc corpus, probare non habent.*

Ceux qui ne reçoivent pas ce livre ne peuvent appartenir au Saint-Esprit, puisqu'ils ne peuvent pas reconnaître que l'Esprit ait été déjà envoyé aux DISCIPLES, ni non plus défendre l'Église, puisqu'ils ne sauraient prouver à quel moment ni dans quel berceau ce corps s'est développé.

Statut : Incertain

113, 222e disciples, 441a Écritures : Bible, 441b dogmes : Esprit envoyé aux disciples, 344b hérétiques, 344c ignorance des hérétiques sur l'origine de l'Église, 344d polémique, 412 opinion sur la religion, 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques

## Corpus indexé

Réf. : 917  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 01*  
Petrus  
*Proponunt ergo ad suggillandam ignorantiam aliquam apostolorum quod PETRUS et qui cum eo reprehensi sunt a Paulo.*  
Ils mettent donc en avant, pour incriminer " l'ignorance " des apôtres, ce fait que PIERRE et ceux qui l'accompagnaient furent repris par Paul.  
Statut : Incertain  
120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 413 opinion sur les individus, 344b collectif, 344c question de l'ignorance des apôtres, 344d reprise d'une accusation des hérétiques, 217d ignorant, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 918  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 01*  
Paulus  
*Proponunt ergo ad suggillandam ignorantiam aliquam apostolorum quod Petrus et qui cum eo reprehensi sunt a PAULO.*  
Ils mettent donc en avant, pour incriminer " l'ignorance " des apôtres, ce fait que Pierre et ceux qui l'accompagnaient furent repris par PAUL.  
Statut : Libre  
120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 413 opinion sur les individus, 344b collectif, 344c question de l'ignorance des apôtres, 344d reprise d'une accusation des hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 919  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 01*  
Apostolus  
*Proponunt ergo ad suggillandam ignorantiam aliquam APOSTOLORUM quod Petrus et qui cum eo reprehensi sunt a Paulo.*  
Ils mettent donc en avant, pour incriminer " l'ignorance " des APÔTRES, ce fait que Pierre et ceux qui l'accompagnaient furent repris par Paul.  
Statut : Incertain  
113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 344b collectif, 344c ignorance des apôtres, 344d exposé d'un argument, 217d intellectuelle : ignorants, 412

Réf. : 920  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 02*  
Paulus  
*'Adeo', inquit, 'aliquid eis defuit', ut ex hoc etiam illud struant potuisse postea plenior scientiam superuenire, qualis obuenerit PAULO reprehendendi antecessores.*  
" Tant il est vrai, disent-ils, qu'il leur a manqué quelque chose. " Et ils en concluent qu'une science plus complète pouvait leur venir encore, telle que PAUL l'eut en effet quand il critiqua ses prédécesseurs dans l'apostolat.  
Statut : Libre  
120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c débat autour des prédécesseurs de Paul, 344d citation, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 921  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 03*  
Paulus  
*Possum et hic acta apostolorum repudiantibus dicere : 'Prius est ut ostendatis quis iste PAULUS et quid ante apostolum et quomodo apostolus', quatenus et alias ad quaestiones plurimum eo utuntur.*  
Je pourrais répondre ici à ces gens qui rejettent les *Actes des Apôtres* : " Montrez-moi d'abord quel est ce PAUL, ce qu'il était avant d'être apôtre et comment il le devint ", puisqu'en d'autres questions, ils font de lui si grand usage.  
Statut : Libre  
120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : *Actes des apôtres*, 413 opinion de Tertullien, 412 opinion sur les hérétiques, 214a avant d'être apôtre, 344b collectif, 344c débat sur la vie païenne de Paul, 344d demande de preuve

Réf. : 922  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.. 23. 05*  
Petrus  
*Sed credant sine scripturis ut credant aduersus scripturas. Tamen doceant ex eo quod allegant PETRUM a Paulo reprehensum aliam euangelii formam a Paulo superductam citra eam quam praemisera Petrus et ceteri.*  
Mais soit ! Qu'ils croient sans les Écritures pour croire contre les Écritures. Au moins qu'ils nous montrent d'après ce blâme de Pierre par Paul, dont ils font état, que Paul ajouta un nouvel Évangile à celui que PIERRE et tous les autres avaient déjà annoncé.  
Statut : Incertain  
120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c débat sur les Écritures, 344d Question sur *l'évangile de Paul*, 441a Écritures, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412 opinion sur les hérétiques, 441b dogmes : question du contenu des Écritures

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 923

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 23. 05

Paulus

*Sed credant sine scripturis ut credant aduersus scripturas. Tamen doceant ex eo quod allegant Petrum a PAULO reprehensum aliam euangelii formam a Paulo superductam citra eam quam praemiserat Petrus et ceteri.*

Mais soit ! Qu'ils croient sans les Écritures pour croire contre les Écritures. Au moins qu'ils nous montrent d'après ce blâme de Pierre par Paul, dont ils font état, que PAUL ajouta un nouvel Évangile à celui que Pierre et tous les autres avaient déjà annoncé.

Statut : Incertain

120, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c débat sur les Écritures, 344d Question sur l'évangile de Paul, 441a Écritures, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 412 opinion sur les hérétiques, 441b dogmes : question du contenu des Écritures

Réf. : 924

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 23. 07

Petrus

*Dehinc, sicut ipse enarrat, ascendit Hierosolymam cognoscendi PETRI causa, ex officio et iure scilicet eiusdem fidei et praedicationis.*

Puis, ainsi qu'il le raconte lui-même, il monta à Jérusalem pour faire connaissance avec PIERRE, comme c'était son devoir et son droit, puisqu'il participait à la même foi et à la même prédication.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 211b Jérusalem, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d prédicateur, 441b dogmes : foi, 413 opinion sur les individus, 441a Écritures : récits de Paul

Réf. : 925

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 23. 09

Petrus

*Itaque et dexteram ei dederunt, signum concordiae et conuenientiae, et inter se distributionem officii ordinauerunt, non separationem euangelii nec ut aliud alter sed ut aliis alter praedicarent, PETRUS in circumcisionem, Paulus in nationes.*

Aussi lui donnèrent-ils la main droite en signe de concorde et d'union. Ils réglèrent le partage des fonctions, mais sans diviser l'évangile : il ne s'agissait point de prêcher chacun un évangile différent, mais d'annoncer le même évangile aux différents groupes, PIERRE aux circoncis, Paul aux gentils.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 441c donner la main droite en signe de concorde et d'union, 441a Écritures, 443d prêcher, christianiser ici les Juifs, 441b Un évangile unique, 413 opinion sur les individus, 217d enseignant

Réf. : 926

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 23. 09

Paulus

*Itaque et dexteram ei dederunt, signum concordiae et conuenientiae, et inter se distributionem officii ordinauerunt, non separationem euangelii nec ut aliud alter sed ut aliis alter praedicarent, Petrus in circumcisionem, PAULUS in nationes.*

Aussi lui donnèrent-ils la main droite en signe de concorde et d'union. Ils réglèrent le partage des fonctions, mais sans diviser l'évangile : il ne s'agissait point de prêcher chacun un évangile différent, mais d'annoncer le même évangile aux différents groupes, Pierre aux circoncis, PAUL aux gentils.

Statut : Libre

441c donner la main droite en signe de concorde et d'union, 441a Écritures, 443d prêcher, christianiser ici les païens, 441b Un évangile unique, 413 opinion sur les individus, 217d enseignant, 120, 221a libre, 222e, 213a sexe masculin,

Réf. : 927

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 23. 10

Petrus

*Ceterum si reprehensus est PETRUS quod, cum conuixisset ethnicis, postea se a conuictu eorum separabat personarum respectu, utique conuersationis fuit uitium, non praedicationis.*

Au surplus, si PIERRE fut blâmé de ce qu'après avoir vécu avec les païens, il se séparait d'eux et faisait acception de personnes, ce fut là une faute de conduite et non une faute d'enseignement.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 217d fit une faute de conduite ; fut blâmé, 413, 223b1 conversion, 443d enseignement, 423 vision des hérétiques

## Corpus indexé

Réf. : 928

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 01

Apostolus

*Non mihi tam bene est, immo non mihi tam male est ut APOSTOLOS committam.*

Je n'ai pas la bonne fortune ou, pour mieux dire, je n'ai point la mauvaise fortune de mettre les APÔTRES en conflit.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 413, 344b collectif, 344c problème autour de la prédication des apôtres, 344d formule

Réf. : 929

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 02

Petrus

*Sed quoniam peruersissimi isti illam reprehensionem ad hoc obtundunt ut suspectam faciant doctrinam superiorem, respondebo quasi pro PETRO : ipsum Paulum dixisse factum se esse omnibus omnia, Iudaeis Iudaeum, non Iudaeis non Iudaeum ut omnes lucrificaret.*

Mais puisque ces pervers tirent prétexte de cette réprimande de Paul pour rendre suspecte la doctrine prêchée avant lui, je répondrai, comme si je plaçais pour PIERRE, que Paul a dit lui-même " qu'il s'était fait tout à tous, juif pour les juifs, non juif pour les non-juifs, afin de les gagner tous ".

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c débat autour de la doctrine prêchée avant Paul, 344d formule, 441a Écritures, 412 opinion sur les hérétiques, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes, 214a avant Paul de Tarse

Réf. : 930

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 03

Petrus

*Adeo pro temporibus et personis et causis quaedam reprehendebant, in quae et ipsi aequae pro temporibus et personis et causis committebant, quemadmodum si et PETRUS reprehenderet Paulum quod prohibens circumcisionem circumciderit ipse Timotheum.*

Tant il est vrai qu'ils critiquaient, eu égard aux temps, aux personnes, aux espèces, certaines pratiques qu'ils se permettaient eux-mêmes en tenant compte des temps, des personnes et des espèces. C'est comme si PIERRE avait critiqué Paul de ce que, tout en prohibant la circoncision, il avait circoncis lui-même Timothée.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 423 vision des hérétiques, 413 opinion de Tertullien, 442c circoncision

Réf. : 931

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 03

Paulus

*Adeo pro temporibus et personis et causis quaedam reprehendebant, in quae et ipsi aequae pro temporibus et personis et causis committebant, quemadmodum si et Petrus reprehenderet PAULUM quod prohibens circumcisionem circumciderit ipse Timotheum.*

Tant il est vrai qu'ils critiquaient, eu égard aux temps, aux personnes, aux espèces, certaines pratiques qu'ils se permettaient eux-mêmes en tenant compte des temps, des personnes et des espèces. C'est comme si Pierre avait critiqué PAUL de ce que, tout en prohibant la circoncision, il avait circoncis lui-même Timothée.

Statut : Libre

423 vision des hérétiques, 413 opinion de Tertullien, 120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 442c circoncision

Réf. : 932

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 03

Timotheos

*Adeo pro temporibus et personis et causis quaedam reprehendebant, in quae et ipsi aequae pro temporibus et personis et causis committebant, quemadmodum si et Petrus reprehenderet Paulum quod prohibens circumcisionem circumciderit ipse TIMOTHEUM.*

Tant il est vrai qu'ils critiquaient, eu égard aux temps, aux personnes, aux espèces, certaines pratiques qu'ils se permettaient eux-mêmes en tenant compte des temps, des personnes et des espèces. C'est comme si Pierre avait critiqué Paul de ce que, tout en prohibant la circoncision, il avait circoncis lui-même TIMOTHÉE.

Statut : Incertain

120, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 442c circoncision, 423 vision des hérétiques, 413 opinion de Tertullien

*Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes*

Réf. : 933

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 04

*Apostolus*

*Neque enim, si ipse se APOSTOLUM de persecutore profitetur, sufficit unicuique examine credenti, quando nec Dominus ipse de se testimonium dixerit.*

Il est vrai qu'il nous dit lui-même qu'il devint de persécuteur à APÔTRE. Mais pour quiconque ne croit qu'après mûr examen, cela ne suffit pas : le Seigneur lui-même n'a point porté témoignage sur soi.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 223b1 conversion, 413 opinion sur Paul, 443a formule morale

Réf. : 934

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 05

Paulus

*Sed credant sine scripturis ut credant aduersus scripturas. Tamen doceant ex eo quod allegant Petrum a Paulo reprehensum aliam euangelii formam a PAULO superductam citra eam quam praemiserat Petrus et ceteri.*

Mais soit ! Qu'ils croient sans les Écritures pour croire contre les Écritures. Au moins qu'ils nous montrent d'après ce blâme de Pierre par Paul, dont ils font état, que PAUL ajouta un nouvel Évangile à celui que Pierre et tous les autres avaient déjà annoncé.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 344b collectif, 344c débat autour du contenu des Écritures, 344d slogan, 441a Écritures, 412 opinion sur les hérétiques, 213a sexe masculin,

Réf. : 935

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 24. 06

*Apostolus*

*Atquin demutatus in praedicatorum de persecutore deducitur ad fratres a fratribus ut unus ex fratribus, ad illos ab illis, qui ab APOSTOLIS fidem induerant.*

La vérité, c'est que devenu de persécuteur prédicateur, Paul est présenté aux frères par les frères comme un frère : je dis à ceux et par ceux qui avaient reçu leur foi des APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222f incertain, 217d donnent la foi, 444d relations entre les frères de la communauté, 413 opinion sur les individus, 213a sexe masculin

Réf. : 936

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 25. 01

*Apostolus*

*Sed, ut diximus, eadem dementia est cum confitentur quidem nihil APOSTOLOS ignorasse nec diuersa inter se praedicasse, non tamen omnia uolunt illos omnibus reuelasse.*

Mais, comme nous l'avons observé, c'est une égale folie de reconnaître d'une part que les APÔTRES n'ont rien ignoré, qu'ils n'ont rien prêché de contradictoire, et d'autre part de vouloir pourtant qu'ils n'aient pas révélé à tous ce qu'ils savaient.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 413, 344b collectif, 344c problème autour de la prédication des apôtres, 344d formule, 441b dogmes, 217d enseignement

Réf. : 937

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 25. 02

Paulus

*Quaedam enim palam et uniuersis, quaedam secreto et paucis demandasse quia et hoc uerbo usus est PAULUS ad Timotheum : O Timothee, depositum custodi, et rursum : Bonum depositum serua.*

Qu'ils aient annoncé certaines choses en public pour tout le monde, et qu'ils en aient confié d'autres secrètement à un petit nombre. Cela, parce que PAUL s'est servi du mot suivant en s'adressant à Timothée : " O Timothée, garde le dépôt ", et encore : " Conserve le précieux dépôt. "

Statut : Libre

441a Écritures : N.Test., 444a lieu de vie : en public ; en secret, 444d relations entre les membres, 413, 120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin

## Corpus indexé

Réf : 938  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 25. 02  
Timotheos  
*Quaedam enim palam et uniuersis, quaedam secreto et paucis demandasse quia et hoc uerbo usus est Paulus ad Timotheum : O TIMOTHEE, depositum custodi, et rursus : Bonum depositum serua.*  
Qu'ils aient annoncé certaines choses en public pour tout le monde, et qu'ils en aient confié d'autres secrètement à un petit nombre. Cela, parce que Paul s'est servi du mot suivant en s'adressant à TIMOTHÉE : " O Timothée, garde le dépôt ", et encore : " Conserve le précieux dépôt. "  
Statut : Incertain  
120, 221d incertain, 222f, 441a Écritures : N.Test., 444a lieu de vie : en public ; en secret, 444d relations entre les membres, 413, 213a sexe masculin

Réf : 939  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 25. 04  
Timotheos  
*Illius denuntiationis, de qua ait : Hanc denuntiationem commendo apud te, filiole TIMOTHEE ?*  
Ou ne fait-il pas plutôt partie de cette recommandation dont il dit : " Je te confie cette recommandation, mon cher fils TIMOTHÉE "  
Statut : Incertain  
120, 221d incertain, 222f, 441a Écritures : N.Testament, 444d relations entre les membres, 413, 217d morale : disciple de Paul, 213a sexe masculin

Réf : 940  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 25. 07  
*Ecclesia*  
*Quos multos testes si nolunt ECCLESIAM intelligi, nihil interest, quando nihil tacitum fuerit quod sub multis testibus proferebatur.*  
Si par ce nombre de témoins on ne veut pas entendre l'EGLISE, peu importe ; en tous cas, ce qui est articulé devant un grand nombre de témoins ne sauraient passer pour secret.  
Statut : Concept, Collectif  
112, 217e collective, 213h nombreux témoins, 217d n'est pas secret, 411 opinion sur l'Église, 441b dogmes : véracité de l'Église

Réf : 941  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 26. 05  
*Apostolus*  
*Haec APOSTOLI aut neglexerunt aut minime intellexerunt si non adimpleuerunt abscondentes aliquid de lumine, id est, de Dei uerbo et Christi sacramento.*  
De tout cela, les APÔTRES n'ont tenu aucun compte ou bien ils n'y ont rien compris, si, loin de s'y conformer, ils ont caché quelque chose de la lumière, c'est-à-dire de la parole de Dieu et de la doctrine du Christ.  
Statut : Incertain  
113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 413, 344b collectif, 344c problème autour de la prédication des apôtres, 344d formule, 441b dogme

Réf : 942  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 26. 06  
*Ecclesia*  
*Neminem, quod scio uerebantur, non Iudaeorum uim, non ethnicorum. Quo magis utique in ECCLESIA libere praedicabant qui in synagogis et in locis publicis non tacebant.*  
Ils ne craignaient personne, que je sache, ni les violences des juifs, ni celles des païens : ils doivent parler d'autant plus librement dans l'EGLISE, eux qui ne se taisent pas mêmes dans les synagogues et les lieux publics.  
Statut : Concept, Collectif  
112, 217e collective, 313c persécution des juifs et des païens, 217d ne craignent pas, 413 opinion sur les individus, 444d parlent librement, 211b synagogue ; lieux publics, 214a I<sup>er</sup> siècle

Réf : 943  
Tertullien  
*De praescriptione haereticorum.* 26. 08  
*Ecclesia*  
*Multo magis iam credentibus ECCLESIIIS nihil subtraxissent quod alijs paucis seorsum demandarent.*  
A plus forte raison n'eussent-ils pas soustrait quelque chose aux EGLISES déjà en possession de leur foi, pour le confier en particulier à un petit nombre de privilégiés.  
Statut : Concept, Collectif  
112, 217e collective, 441b dogmes : les églises possèdent leur foi, 344b collective, 344c nier le caractère universel de la religion chrétienne, 344d accusation de "schisme", 414 opinion de Tertullien sur les hérétiques, 214a I<sup>er</sup> siècle

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 944

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.*.. 26. 09

*Catholicus*

*Quamquam, etsi quaedam inter domesticos, ut ita dixerim, disserebant, non tamen ea fuisse credendum est, quae aliam regulam fidei superducerent, diuersam et contrariam illi quam CATHOLICAE in medium proferebant.*

Même, en supposant qu'ils eussent entre intimes, pour ainsi dire, quelques entretiens, on ne doit pas croire qu'ils surajoutassent alors une autre règle de foi, différente de celle et contraire à celle que les ÉGLISES CATHOLIQUES proclamaient publiquement.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441b dogmes : orthodoxie du message de l'Église, 411 opinion sur l'Église, 444d entretiens sur le contenu de la religion, 413, 214a I<sup>er</sup> siècle

Réf. : 945

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.*.. 26. 10

*Ecclesia*

*Vt alium Deum in ECCLESIA dicerent, alium in hospitio, aliam Christi substantiam designarent in aperto, aliam in secreto, aliam spem resurrectionis apud omnes annuntiarent, aliam apud paucos.*

Ni qu'ils prêchassent un Dieu dans l'ÉGLISE, un autre chez eux ; ni qu'ils attribuassent au Christ telle substance en public, telle autre en secret ; ni qu'ils annonçassent devant tous telle espérance de résurrection et telle devant le petit nombre.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441b dogmes : orthodoxie du message de l'Église, 411 opinion sur l'Église, 444d entretiens sur le contenu de la religion, 413, 441b résurrection, 444a en public ; en secret, 214a I<sup>er</sup> siècle

Réf. : 946

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.*.. 26. 11

*Ecclesia*

*Cum ipsi obsecrarent in epistulis suis, ut idipsum et unum loquerentur omnes et non essent scismata et dissensiones in ECCLESIA, quia siue Paulus siue alii, eadem praedicarent.*

N'enjoignaient-ils pas à tous, dans leurs épîtres, de tenir un seul et même langage, de ne souffrir ni schismes ni dissensions dans l'ÉGLISE, étant donné que Paul comme les autres apôtres enseignaient la même chose.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a *Épîtres*, 441b orthodoxie et unicité de l'Église, 413, 411, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d morale et intellectuelle, 443d enseignement, 444d ni schisme, ni dissension

Réf. : 947

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.*.. 26. 11

*Paulus*

*Cum ipsi obsecrarent in epistulis suis, ut idipsum et unum loquerentur omnes et non essent scismata et dissensiones in ecclesia, quia siue PAULUS siue alii, eadem praedicarent.*

N'enjoignaient-ils pas à tous, dans leurs *Épîtres*, de tenir un seul et même langage, de ne souffrir ni schismes ni dissensions dans l'Église, étant donné que PAUL comme les autres apôtres enseignaient la même chose.

Statut : Libre

120, 222e fidèle, 221a libre, 217d enseigne, 441a *Épîtres*, 441b orthodoxie et unicité de l'Église, 413, 411, 214a I<sup>er</sup> siècle, 443d enseignement, 444d ni schisme, ni dissension, 213a sexe masculin

Réf. : 948

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.*.. 27. 01

*Apostolus*

*Si ergo incredibile est uel ignorasse APOSTOLOS plenitudinem praedicationis uel non omnem ordinem regulae omnibus edidisse, uideamus ne forte apostoli quidem simpliciter et plene, ecclesiae autem suo uitio aliter acceperint quam apostoli proferebant.*

Il n'est donc pas croyable que les APÔTRES n'aient pas possédé dans sa plénitude la doctrine qu'ils s'annonçaient ou n'aient pas livré à tous la règle de foi tout entière. Voyons si, 'par hasard', tandis que les apôtres l'annonçaient 'dans sa pureté et son intégrité', les Églises l'ont reçue par leur propre faute autrement que les apôtres ne l'enseignaient.

Statut : Incertain

113, 213a sexe masculin, 222e apôtres, 221d incertain, 413, 344b collectif, 344c problème autour de la prédication des apôtres, 344d débat contradictoire, 441a Écritures : N.Test., 217d enseignement

## Corpus indexé

Réf. : 949

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 27. 01*

*Ecclesia*

*Si ergo incredibile est uel ignorasse apostolos plenitudinem praedicationis uel non omnem ordinem regulae omnibus edidisse, uideamus ne forte apostoli quidem simpliciter et plene, ECCLESIAE autem suo uitio aliter acceperint quam apostoli proferebant.*

Il n'est donc pas croyable que les apôtres n'aient pas possédé dans sa plénitude la doctrine qu'ils s'annonçaient ou n'aient pas livré à tous la règle de foi tout entière. Voyons si, 'par hasard', tandis que les apôtres l'annonçaient 'dans sa pureté et son intégrité', les ÉGLISES l'ont reçue par leur propre faute autrement que les apôtres ne l'enseignaient.

Statut : Concept, Collectif

413, 344b collectif, 344c problème autour de la prédication des apôtres, 344d débat contradictoire, 441a Écritures : N.Test., 217d enseignement, 112

Réf. : 950

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 27. 03*

*Ecclesia*

*Tenent correptas ab apostolo ECCLESIAS : O insensati Galatae, quis uos fascinauit ? Et : Tam bene currebatis, quis uos impediit ? Ipsumque principium : Miror, quod sic tam cito transferemini ab eo qui uos uocauit in gratia, ad aliud euangelium.*

Ils tirent parti des réprimandes que l'apôtre adresse aux ÉGLISES. : " Ô Galates insensés ! Qui vous a ensorcelés ?". "Vous couriez si bien, qui vous a arrêtés ? "Et au début même : " Je m'étonne que si vite vous abandonniez celui qui par grâce vous a appelés, pour passer à un autre Évangile".

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : *Épîtres*, 211b Galatie, 413 opinion de Tertullien, 217d insensés ; ensorcelés, 223b2 abandon de la foi catholique, 214a I<sup>er</sup> siècle

Réf. : 951

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 27. 03*

*Apostolus*

*Tenent correptas ab APOSTOLO ecclesias : O insensati Galatae, quis uos fascinauit ? Et : Tam bene currebatis, quis uos impediit ? Ipsumque principium : Miror, quod sic tam cito transferemini ab eo qui uos uocauit in gratia, ad aliud euangelium ;*

Ils tirent parti des réprimandes que l'APÔTRE adresse aux Églises. : " Ô Galates insensés ! Qui vous a ensorcelés ?". "Vous couriez si bien, qui vous a arrêtés ? " Et au début même : " Je m'étonne que si vite vous abandonniez celui qui par grâce vous a appelés, pour passer à un autre Évangile."

Statut : Libre

113, 222e fidèle, 221a libre, 441a Écritures : *Épîtres*, 211b Galatie, 413 opinion de Tertullien, 217d fait des réprimandes, 223b2 abandon de la foi catholique, 214a I<sup>er</sup> siècle

Réf. : 952

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 27. 05*

*Ecclesia*

*Cum correptas ECCLESIAS opponunt, credant et emendatas.*

Lorsqu'ils nous objectent que les ÉGLISES ont été réprimandées, qu'ils croient du moins qu'elles se sont corrigées !

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217d réprimandées, 411 opinion de Tertullien, 441b dogmes : les Églises obéissent toutes : orthodoxie

Réf. : 953

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 28. 01*

*Ecclesia*

*Age nunc, omnes errauerint, deceptus sit et apostolus de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritatis. Neglexerit officium Dei uillicus, Christi uicarius, sinens ECCLESIAS aliter interim intelligere, aliter credere quod ipse per apostolos praedicabat ; ecquid uerisimile est ut tot ac tantae in unam fidem errauerint ?*

Eh bien, admettons-le : "toutes sont tombées dans l'erreur", l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage à certaines d'entre elles". L'esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité. Lui, l'intendant de Dieu, le vicaire du Christ, il a négligé ses devoirs, il permit que parfois les ÉGLISES comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui même prêchait par les apôtres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 441a Écritures : N.Test., 411 opinion de Tertullien, 441b dogmes : unicité et orthodoxie de l'Église, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d tombées dans l'erreur, 441d opinion de Tertullien sur Paul, 443d prêcher



Réf. : 954

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 28. 01

*Apostolus*

*Age nunc, omnes errauerint, deceptus sit et apostolus de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexerit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritatis. Neglexerit officium Dei uillicus, Christi uicarius, sinens ecclesias aliter interim intelligere, aliter credere quod ipse per APOSTOLOS praedicabat ; eequid uerisimile est ut tot ac tantae in unam fidem errauerint ?*

Eh bien, admettons-le : "toutes sont tombées dans l'erreur", l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage à certaines d'entre elles". L'esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité. Lui, l'intendant de Dieu, le vicaire du Christ, il a négligé ses devoirs, il permit que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui même prêchait par les APÔTRES. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ?

Statut : Libre

113, 222e fidèle, 221d libre, 441a Écritures : N.Test., 411 opinion de Tertullien, 441b dogme : unicité et orthodoxie de l'Église, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217d, 441d opinion de Tertullien sur Paul, 443d prêcher, 217d morale : s'est trompé ; négligé ses devoirs ; envoyé de Dieu

Réf. : 955

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 28. 01

*Uillicus*

*Age nunc, omnes errauerint, deceptus sit et apostolus de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexerit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritatis. Neglexerit officium DEI VILLICUS, Christi uicarius, sinens ecclesias aliter interim intelligere, aliter credere quod ipse per apostolos praedicabat ; eequid uerisimile est ut tot ac tantae in unam fidem errauerint ?*

Eh bien, admettons-le : "toutes sont tombées dans l'erreur", l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage à certaines d'entre elles". L'esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité. Lui, l'INTENDANT DE DIEU, le vicaire du Christ, il a négligé ses devoirs, il permit que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui même prêchait par les apôtres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ?

Statut : Libre

113, 222e fidèle, 221d libre, 441a Écritures : N.Test., 411 opinion de Tertullien, 441b dogme : unicité et orthodoxie de l'Église, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217d, 441d opinion de Tertullien sur Paul, 443d prêcher, 217d morale : s'est trompé ; négligé ses devoirs ; envoyé de Dieu

Réf. : 956

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 28. 01

*Uicarius*

*Age nunc, omnes errauerint, deceptus sit et apostolus de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexerit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritatis. Neglexerit officium Dei uillicus, CHRISTI VICARIUS, sinens ecclesias aliter interim intelligere, aliter credere quod ipse per apostolos praedicabat ; eequid uerisimile est ut tot ac tantae in unam fidem errauerint ?*

Eh bien, admettons-le : "toutes sont tombées dans l'erreur", l'apôtre s'est trompé en rendant témoignage à certaines d'entre elles". L'esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité. Lui, l'intendant de Dieu, VICAIRE DU CHRIST, il a négligé ses devoirs, il permit que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui même prêchait par les apôtres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ?

Statut : Libre

113, 115, 222e fidèle, 441a Écritures : N.Test., 411 opinion de Tertullien, 441b dogme : unicité et orthodoxie de l'Église, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 217d, 441d opinion de Tertullien sur Paul, 443d prêcher, 217d morale : s'est trompé ; négligé ses devoirs ; envoyé de Dieu 221d

Réf. : 957

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 28. 01

*Apostolus*

*Age nunc, omnes errauerint, deceptus sit et APOSTOLUS de testimonio reddendo quibusdam ; nullam respexerit Spiritus sanctus uti eam in ueritatem deduceret, ad hoc missus a Christo, ad hoc postulatus de patre ut esset doctor ueritatis. Neglexerit officium Dei uillicus, Christi uicarius, sinens ecclesias aliter interim intelligere, aliter credere quod ipse per apostolos praedicabat ; eequid uerisimile est ut tot ac tantae in unam fidem errauerint ?*

Eh bien, admettons-le : "toutes sont tombées dans l'erreur" ; l'APÔTRE s'est trompé en rendant témoignage " à certaines d'entre elles". L'Esprit Saint n'a veillé sur aucune pour la conduire à la vérité, lui qui avait été envoyé par le Christ et demandé au Père pour être le docteur de la vérité ; lui, l'intendant de Dieu, le vicaire du Christ, il a négligé ses devoirs, il a permis que parfois les Églises comprissent différemment, crussent différemment la doctrine que lui-même prêchait par les apôtres. Mais est-il vraisemblable que tant d'Églises si importantes aient erré pour se rencontrer finalement dans la même foi ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222f intendant de Dieu ; Vicaire du Christ, 213a sexe masculin, 217d morale : négligé ses devoirs ; s'est trompé, 344b collective, 344c hérésies vues comme des erreurs, 344d débat sur les Écritures, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur Paul, 441b dogmes : Trinité, 217d intellectuelle : prédicateur, 442b influence du montanisme : Esprit Saint, 441a Écritures

## Corpus indexé

Réf. : 958

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 28. 02*

*Ecclesia*

*Inter multos euentus unus est exitus : uariasse debuerat error doctrinae ECCLESIAE.*

Tant de démarches multiples ne sauraient aboutir à la même issue ; l'erreur doctrinale des ÉGLISES aurait certainement pris des formes diverses.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion de Tertullien, 441b dogmes : unicité et orthodoxie de l'Église, 217d erreur doctrinale

Réf. : 959

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 29. 04*

*Christiani*

*Aut si non perperam nec in uacuum, quale est ut ante res Dei currerent quam cuius Dei notum esset ? Ante CHRISTIANI quam Christus inuentus ? Ante haereses quam uera doctrina ?*

Ou si tout cela n'était point fautif ni fait en vain, comment expliquer que les choses de Dieu eussent cours avant qu'on sût à quel Dieu elles appartenait ? Qu'il y ait eu des CHRÉTIENS avant que le Christ eût été trouvé ? Que l'hérésie ait existé avant la vraie doctrine ?

Statut : Incertain

111, 222f, 221d, 344b collective, 344c antériorité de la religion chrétienne, 344d questions, 214a avant l'arrivée du Christ, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes, 217e collective

Réf. : 960

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 29. 04*

*Doctrina*

*Aut si non perperam nec in uacuum, quale est ut ante res Dei currerent quam cuius Dei notum esset ? Ante christiani quam Christus inuentus ? Ante haereses quam uera DOCTRINA ?*

Ou si tout cela n'était point fautif ni fait en vain, comment expliquer que les choses de Dieu eussent cours avant qu'on sût à quel Dieu elles appartenait ? Qu'il y ait eu des chrétiens avant que le Christ eût été trouvé ? Que l'hérésie ait existé avant la vraie DOCTRINE ?

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 217e collective, 344b collective, 344c antériorité de la religion chrétienne, 344d questions, 214a avant l'arrivée du Christ, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441b dogmes

Réf. : 961

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 29. 07*

*Ecclesia*

*Ad eius doctrinae ECCLESIAM scriptum est, immo ipsa doctrina ad ecclesiam suam scribit : Et si angelus de caelo aliter euangelizauerit citra quam nos, anathema sit.*

C'est à l'ÉGLISE, dépositaire de cette doctrine, qu'il est écrit...disons mieux, c'est cette doctrine elle même qui écrit à son Église " quand bien même un ange descendrait du ciel pour vous prêcher un autre évangile que le nôtre, qu'il soit anathème ".

Statut : Concept, Collectif

112, 217d collective, 441b dogmes : dépositaire de la doctrine, 344 collective, 344c rejet d'un autre évangile, 344d formule rhétorique, 411 opinion sur l'Église, 441a Écritures

Réf. : 962

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 29. 07*

*Doctrina*

*Aut si non perperam nec in uacuum, quale est ut ante res Dei currerent quam cuius Dei notum esset ? Ante christiani quam Christus inuentus ? Ante haereses quam uera DOCTRINA ?*

C'est à l'église, dépositaire de cette doctrine, qu'il est écrit... disons mieux, c'est cette DOCTRINE elle même qui écrit à son Église " quand bien même un ange descendrait du ciel pour vous prêcher un autre évangile que le nôtre, qu'il soit anathème ".

Statut : Concept, Collectif

441b dogmes : dépositaire de la doctrine, 344b collective, 344c rejet d'un autre évangile, 344d formule rhétorique, 411 opinion sur l'Église, 441a Écritures, 112, 116

Réf. : 963

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 29. 07

Nos

*Ad eius doctrinae ecclesiam scriptum est, immo ipsa doctrina ad ecclesiam suam scribit : Et si angelus de caelo aliter euangelizauerit citra quam NOS, anathema sit*

C'est à l'Église, dépositaire de cette doctrine, qu'il est écrit... disons mieux, c'est cette doctrine elle-même qui écrit à son Église : " Quand bien même un ange descendrait du ciel pour vous prêcher un autre évangile que le NÔTRE, qu'il soit anathème. "

Statut : Incertain

441b dogmes : dépositaire de la doctrine, 344b collective, 344c rejet d'un autre évangile, 344d formule rhétorique, 411 opinion sur l'Église, 441a Écritures, 113, 221d, 222f

Réf. : 964

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 30. 02

Catholicus

*Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in CATHOLICAE primo doctrinam credidisse apud ecclesiam Romanensem sub episcopatu Eleutherii benedicti, donec ob inquietam semper eorum curiositatem, qua fratres quoque uitabant, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ecclesiae intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disseminauerunt.*

On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sous le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord à la doctrine de l'ÉGLISE CATHOLIQUE dans l'Église Romaine sous l'épiscopat du bienheureux Éleuthère, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète, par où ils corrompaient leurs frères mêmes, les fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces apportées à l'Église. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin de leur doctrine.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a règne d'Antonin ; épiscopat d'Éleuthère, 217e collective, 344a Marcion, 344c accusation de corruption et d'hérésie, 344d énumération, 422 hiérarchie, 412 opinion de Tertullien, 211b Rome

Réf. : 965

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 30. 02

Ecclesia

*Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in catholicae primo doctrinam credidisse apud ECCLESIAM ROMANENSEM sub episcopatu Eleutherii benedicti, donec ob inquietam semper eorum curiositatem, qua fratres quoque uitabant, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ecclesiae intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disseminauerunt.*

On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sous le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord à la doctrine de l'Église catholique dans l'ÉGLISE ROMAINE sous l'épiscopat du bienheureux Éleuthère, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète, par où ils corrompaient leurs frères mêmes, les fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces apportées à l'Église. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin de leur doctrine.

Statut : Concept, Collectif

113, 214a règne d'Antonin ; épiscopat d'Éleuthère, 217e collective, 344a Marcion, 344c accusation de corruption et d'hérésie, 344d énumération, 422 hiérarchie, 412 opinion de Tertullien, 211b Rome

Réf. : 966

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 30. 02

Eleutherius

*Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in catholicae primo doctrinam credidisse apud ecclesiam Romanensem sub episcopatu ELEUTHERII benedicti, donec ob inquietam semper eorum curiositatem, qua fratres quoque uitabant, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ecclesiae intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disseminauerunt.*

On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sous le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord à la doctrine de l'Église catholique dans l'Église Romaine sous l'épiscopat du bienheureux ÉLEUTHÈRE, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète, par où ils corrompaient leurs frères mêmes, les fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces apportées à l'Église. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin de leur doctrine.

Statut : Libre

120, 221d libre, 211b Rome, 213a sexe masculin, 217d bienheureux, béni, 222a pape, 214a Règne d'Antonin, 344a Marcion, 344c accusation de corruption et d'hérésie, 344d énumération, 422 hiérarchie, 412 opinion de Tertullien

## Corpus indexé

Réf. : 967

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 30. 02

*Ecclesia*

*Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in catholicae primo doctrinam credidisse apud ecclesiam Romanensem sub episcopatu Eleutherii benedicti, donec ob inquietam semper eorum curiositatem, qua fratres quoque uitabant, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ECCLESIAE intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disseminauerunt.*

On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sous le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord à la doctrine de l'Église catholique dans l'Église Romaine sous l'épiscopat du bienheureux Éleuthère, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète, par où ils corrompaient leurs frères mêmes, les fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces apportées à l'ÉGLISE. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin de leur doctrine.

Statut : Concept, Collectif

112, 214a règne d'Antonin ; épiscopat d'Éleuthère, 217e collective, 344a Marcion, 344c accusation de corruption et d'hérésie, 344d énumération, 422 hiérarchie, 412 opinion de Tertullien, 211b Rome

Réf. : 968

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 30. 02

*Frater*

*Nam constat illos neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu, et in catholicae primo doctrinam credidisse apud ecclesiam Romanensem sub episcopatu Eleutherii benedicti, donec ob inquietam semper eorum curiositatem, qua FRATER quoque uitabant, semel et iterum eiecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis quae ecclesiae intulerat, nouissime in perpetuum discidium relegati, uenena doctrinarum suarum disseminauerunt.*

On sait qu'ils ne sont pas tellement anciens : ils vécurent à peu près sous le règne d'Antonin. Ils crurent d'abord à la doctrine de l'Église catholique dans l'Église Romaine sous l'épiscopat du bienheureux Éleuthère, jusqu'au jour où leur curiosité toujours inquiète, par où ils corrompaient leurs FRÈRES mêmes, les fit expulser par deux fois, Marcion avec les deux cent mille sesterces apportées à l'Église. Puis, exilés dans une séparation perpétuelle, ils dispersèrent le venin de leur doctrine.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d sont corrompus par les disciples de Marcion, 344a Marcion, 344c accusation de corruption et d'hérésie, 344d énumération, 422 hiérarchie, 412 opinion de Tertullien, 211b Rome, 213a sexe masculin, 115

Réf. : 969

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 30. 03

*Ecclesia*

*Postmodum Marcion paenitentiam confessus cum conditioni datae sibi occurrit, ita pacem recepturus si ceteros quoque, quos perditioni erudisset, ECCLESIAE restitueret, morte praeueniens est.*

Enfin, Marcion ayant confessé son repentir, qui lui fut imposé pour recevoir la paix ecclésiastique, à savoir de restituer à l'ÉGLISE ceux qui avaient, par ses leçons, entraînés à leur perte. Mais la mort ne lui laissa pas le temps.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 344a Marcion, 344c obtention de la paix au sein de l'Église, 223b2 abandon de la foi chrétienne, 344d exigence d'un repentir par la confession, 441c confession, 413 opinion sur les individus, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 970

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 30. 16

*Apostolus*

*Sic enim APOSTOLOS solet facere, dare praeterea illis uirtutem eadem signa edendi quae et ipse.*

Quand Dieu envoie des APÔTRES, il leur donne aussi d'ordinaire le pouvoir d'opérer les mêmes prodiges que lui-même.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 217d envoyés par Dieu ; font des prodiges, 413

Réf. : 971

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 30. 17

*Apostolus*

*Volo igitur et uirtutes eorum proferri, nisi quod agnosco maximam uirtutem eorum qua APOSTOLOS in peruersum aemulantur. Illi enim de mortuis uiuos faciebant, isti de uiuis mortuos faciunt.*

Je veux donc qu'on me montre les prodiges accomplis par eux ; au surplus, je reconnais le pouvoir merveilleux par où ils imitent en mal les APÔTRES : ceux-ci rendaient la vie aux morts, ceux-là donnent la mort aux vivants.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 413, 344b collectif, 344c question des prodiges, 344d formule rhétorique, 217d pouvoirs magiques, surnaturels

Réf. : 972

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 01

*Apostolicus, uir*

*Ceterum si quae audent interserere se aÉtati apostolicae ut ideo uideantur ab apostolis traditae quia sub apostolis fuerunt, possumus dicere : edant ergo origines ecclesiarum suarum, euoluant ordinem episcoporum suorum, ita per successionem ab initio decurrentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis uel APOSTOLICIS VIRIS, qui tamen cum apostolis perseuerauerit, habuerit auctorem et antecessorem.*

D'ailleurs, si quelques-unes osent se rattacher à l'âge apostolique pour paraître transmises par les apôtres, sous prétexte qu'elles existaient à l'époque des apôtres, nous sommes en droit de dire : "montrez l'origine de vos Églises, déroulez la série de vos évêques se succédant depuis l'origine, de telle manière que le premier évêque ait eu comme garant et prédécesseur l'un des apôtres ou l'un des HOMMES APOSTOLIQUES restés jusqu'au bout en communion avec les apôtres.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 214a 1<sup>er</sup> siècle : âge apostolique, 217d morale : en communion avec les apôtres, 344b collective, 344c polémique sur l'origine des églises hérétiques, 344d énumération, 441b dogmes : filiation des églises, 411 opinion sur l'Église, 213a sexe masculin

Réf. : 973

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 01

*Apostolus*

*Ceterum si quae audent interserere se aÉtati apostolicae ut ideo uideantur ab apostolis traditae quia sub apostolis fuerunt, possumus dicere : edant ergo origines ecclesiarum suarum, euoluant ordinem episcoporum suorum, ita per successionem ab initio decurrentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis uel apostolicis uiris, qui tamen cum APOSTOLIS perseuerauerit, habuerit auctorem et antecessorem.*

D'ailleurs, si quelques-unes osent se rattacher à l'âge apostolique pour paraître transmises par les apôtres, sous prétexte qu'elles existaient à l'époque des apôtres, nous sommes en droit de dire : "montrez l'origine de vos Églises, déroulez la série de vos évêques se succédant depuis l'origine, de telle manière que le premier évêque ait eu comme garant et prédécesseur l'un des APÔTRES ou l'un des hommes apostoliques restés jusqu'au bout en communion avec les apôtres.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 214a 1<sup>er</sup> siècle : âge apostolique, 344b collective, 344c polémique sur l'origine des églises hérétiques, 344d énumération, 441b dogmes : filiation des églises, 411 opinion sur l'institution

Réf. : 974

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 01

*Apostolus*

*Ceterum si quae audent interserere se aÉtati apostolicae ut ideo uideantur ab apostolis traditae quia sub APOSTOLIS fuerunt, possumus dicere : edant ergo origines ecclesiarum suarum, euoluant ordinem episcoporum suorum, ita per successionem ab initio decurrentem ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis uel apostolicis uiris, qui tamen cum apostolis perseuerauerit, habuerit auctorem et antecessorem.*

D'ailleurs, si quelques-unes osent se rattacher à l'âge apostolique pour paraître transmises par les APÔTRES, sous prétexte qu'elles existaient à l'époque des apôtres, nous sommes en droit de leur dire : " Montrez l'origine de vos Églises ; déroulez la série de vos évêques se succédant depuis l'origine, de telle manière que le premier évêque ait eu comme garant et prédécesseur l'un des apôtres ou l'un des hommes apostoliques restés jusqu'au bout en communion avec les apôtres. "

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c question de l'apostolicité des Églises séparées, 441b dogmes sur l'apostolicité de l'Église, 344d définition de l'apostolicité, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 975

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

*Smyrna, ecclesia*

*Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt, sicut SMYRNAEORUM ECCLESIAM Polycarpum ab Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les Églises apostoliques présentent leurs fastes. Par exemple, l'ÉGLISE DE SMYRNE rapporte que Polycarpe fut installé par Jean ; l'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par Pierre.

Statut : Concept, Collectif

120, 211b Smyrne, 217e collective, 411 opinion sur l'institution, 441a Écritures, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 117

Réf. : 976

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

*Ecclesia, apostolicus*

*Hoc enim modo ECCLESIAE APOSTOLICAE census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum ab Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les ÉGLISES APOSTOLIQUES présentent leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrne rapporte que Polycarpe fut installé par Jean ; l'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par Pierre.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 217d apostolique, 214a 1<sup>er</sup> siècle, 411 opinion sur l'Église

## Corpus indexé

Réf. : 977

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

Polycarpus

*Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum ecclesia POLYCARPUM ab Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les Églises apostoliques présentent leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrne rapporte que POLYCARPE fut installé par Jean ; l'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par Pierre.

Statut : Libre

120, 221d libre, 222a Évêque, 214a II<sup>ème</sup> siècle, 211c Smyrne, 217d installé par Jean, 411 opinion sur l'Église, 444d installation d'un évêque, 213a sexe masculin

Réf. : 978

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

Ioannes

*Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum ab IOANNE conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les Églises apostoliques présentent leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrne rapporte que Polycarpe fut installé par JEAN ; l'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par Pierre.

Statut : Incertain

120, 222f, 221d, 214a II<sup>ème</sup> siècle, 211c Smyrne, 411 opinion sur l'Église, 444d installation d'un évêque, 213a sexe masculin

Réf. : 979

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

Clemens

*Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum ab Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum CLEMENTEM a Petro ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les Églises apostoliques présentent leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrne rapporte que Polycarpe fut installé par Jean ; l'Église de Rome montre que CLÉMENT a été ordonné par Pierre.

Statut : Incertain

120, 221d incertain, 222a Évêque de Rome, 217d ordonné par Pierre, 214a I<sup>er</sup> siècle, 213c Rome, 411 opinion sur l'Église, 444d ordonné, 213a sexe masculin

Réf. : 980

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 02

Petrus

*Hoc enim modo ecclesiae apostolicae census suos deferunt, sicut Smyrnaeorum ecclesia Polycarpum ab Iohanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a PETRO ordinatum est.*

Car c'est ainsi que les Églises apostoliques présentent leurs fastes. Par exemple, l'Église de Smyrne rapporte que Polycarpe fut installé par Jean ; l'Église de Rome montre que Clément a été ordonné par PIERRE.

Statut : Incertain

120, 221d incertain, 222a pape, 214a I<sup>er</sup> siècle, 211c Rome, 411 opinion sur l'Église, 444d ordonné, 213a sexe masculin

Réf. : 981

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 03

Apostolus

*Perinde utique et ceterae exhibent quos ab APOSTOLIS in episcopatum constitutos apostolici seminis traduces habeant.*

De même encore, d'une façon générale, les autres Églises exhibent les noms de ceux qui, établis par les APÔTRES dans l'épiscopat, possèdent la bouture de la semence apostolique.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 214a création des Églises apostoliques, 411 opinion sur l'Église, 413, 441b dogmes : apostolicité de l'Église

Réf. : 982

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 32. 07

Ecclesia

*Ita omnes haereses ad utramque formam a nostris ECCLESIS prouocatae probent se quaquam putant apostolicas.*

Donc toutes les hérésies, sommées par nos ÉGLISES de fournir cette double preuve, manifestent les raisons qu'elles ont de se dire apostoliques.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 411 opinion sur l'Église, 344b collective, 344c question de leur caractère apostolique, 344d sommation, 441b dogmes sur l'apostolicité d'une Église

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 983

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 32. 08

*Ecclesia*

*Sed adeo nec sunt nec probare possunt quod non sunt, nec recipiuntur in pacem et communicationem ab ECCLESIIIS quoquo modo apostolicis, scilicet ob diuersitatem sacramenti nullo modo apostolicae.*

Mais elles ne le sont pas, et elles ne peuvent non plus prouver qu'elles sont ce qu'elles ne sont pas : aussi les ÉGLISES qui sont apostoliques de quelque manière ne les reçoivent-elles sous aucun prétexte dans la paix et la communion, vu qu'en raison de la divergence de leur doctrine, elles ne sont en aucune façon apostoliques.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collectif, 217d apostolique, 443a paix, 441c communion, 344b collectif, 344c elles ne peuvent prouver leur apostolicité, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération ; 411 opinion sur l'Église, 441b dogmes : apostolicité des Églises catholiques

Réf. : 984

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 33. 01

*Apostolus*

*Ad hanc itaque formam prouocabuntur ab illis ecclesiis quae, licet nullum ex APOSTOLIS uel apostolicis auctorem suum proferant, ut multo posteriores, quae denique cottidie instituuntur, tamen in eadem fide conspirantes non minus apostolicae deputantur pro consanguinitate doctrinae.*

Voilà la preuve où les convieront avec défi ces Églises qui - sans pouvoir rapporter leur fondation à un APÔTRE ou à un homme apostolique, comme étant de beaucoup postérieures, et celles qui sont quotidiennement établies - conspirent pourtant toutes dans la même foi, et en vertu de cette consanguinité de doctrine sont considérées tout de même comme apostoliques.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 441b unicité de l'Église, qui est apostolique, 344b collectif, 344c question de l'apostolicité, 344d énumération, 412 opinion sur les Églises hérétiques

Réf. : 985

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 33. 01

*Apostolus*

*Adhibeo super haec ipsarum doctrinarum recognitionem quae tunc sub APOSTOLIS fuerunt ab isdem apostolis et demonstratae et deieratae.*

J'ajoute par surcroît une revue de leurs doctrines elles-mêmes, qui existèrent au temps des APÔTRES et furent par ces mêmes apôtres signalées et condamnées.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 214a 1<sup>er</sup> siècle : temps apostoliques, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 344b collectif, 344c question des doctrines hérétiques, 344d rappels historiques, 412 opinion sur les doctrines hérétiques

Réf. : 986

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 33. 08

*Ecclesia*

*Sed et cum genealogias indeterminatas nominat, Valentinus agnoscitur, apud quem Aeon ille nescio qui noui et non unius nominis generat e sua Charite Sensum et Veritatem ; et hi aequae procreant ex se Sermonem et Vitam, dehinc et isti generant Hominem et ECCLESIAM de qua prima ogdoade Aeonum exinde decem alii et duodecim reliqui Aeones miris nominibus oriuntur in meram fabulam triginta Aeonum.*

Lorsqu'il parle de généalogies sans fin, on reconnaît Valentin. Chez celui-ci un éon, je ne sais plus lequel, car il a un nom étrange, et même il en a plusieurs, engendre de sa Grâce le Sens et la Vérité. Ceux-ci en procréent, à leur tour, le Verbe et la Vie, qui engendrent eux-mêmes l'Homme et l'ÉGLISE. De cette première ogdoade d'éons naissent dix autres éons et enfin douze éons avec des noms bizarres, pour compléter cette pure fantasmagorie des trente éons.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 344a Valentin, 412 opinion sur Valentin, 344c débat sur l'origine de l'homme et de l'Église, 344d critique de la théorie de Valentin : éons

Réf. : 987

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 33. 09

*Apostolus*

*Idem APOSTOLUS, cum improbat elementis seruietes, aliquid Hermogenis ostendit qui, materiam non natam introducens Deo non nato eam comparat et ita matrem elementorum deam faciens potest ei seruire quam Deo comparat.*

Le même APÔTRE, quand il blâme ceux qui sont asservis aux éléments, fait allusion à l'une des idées d'Hermogène qui, imaginant une matière incréée, l'assimile au Dieu incréé et fait d'elle une déesse mère des éléments, en sorte qu'il peut s'asservir à elle puisqu'il l'assimile à Dieu.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 344a Hermogène, 344c débat sur la *Genèse*, 344d exposé de la théorie sur l'origine de la matière : éons, 412 opinion sur les hérétiques, 217d blâme les hérétiques

## Corpus indexé

Réf. : 988

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 33. 10

Ioannes

*IOANNES uero in Apocalypsi idolothya edentes et stupra committentes iubetur castigare : sunt et nunc alii Nicolaitae, Caiana haeresis dicitur.*

Quant à JEAN, dans l'*Apocalypse*, il reçoit l'ordre de châtier ceux qui mangent les viandes consacrées aux idoles et qui commettent des fornications. Il y a maintenant d'autres nicolaïtes : c'est l'hérésie dite des caïnites.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 441a Écritures : N.Test., *Apocalypse*, 344a caïnites, 344c nécessité de châtier les hérétiques, 344d critique de leurs rites, 412 opinion sur les hérétiques, 331b rejet de l'idolâtrie et des fornications

Réf. : 989

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 34. 01

*Apostolus*

*Haec sunt, ut arbitror, genera doctrinarum adulterinarum quae sub APOSTOLIS fuisse ab ipsis apostolis discimus.*

Voilà, je pense, les diverses doctrines mensongères qui existaient sous les APÔTRES comme les apôtres eux-mêmes nous l'apprennent.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 214a I<sup>er</sup> siècle : temps apostoliques, 344b collectif, 344c question de la véracité des doctrines hérétiques, 344d affirmation, 217d enseignement, 412 opinion sur les doctrines hérétiques

Réf. : 990

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 34. 06

*Apostolus*

*Eligant igitur sibi tempora uniuersae haereses quae quando fuerint - dum non intersit quae quando dum de ueritate non sint - et utique quae sub APOSTOLIS non fuerunt, fuisse non possunt.*

Donc que toutes les hérésies se choisissent le moment où chacune d'elle est apparue : au surplus ce point n'importe guère du moment qu'elles n'ont point la vérité pour elles, et elles ne peuvent l'avoir puisqu'elles n'existaient pas sous les APÔTRES.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c question de l'origine des hérésies, 344d affirmation, 214a temps apostoliques : I<sup>er</sup> siècle, 412 opinion sur les hérésies

Réf. : 991

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 34. 07

*Apostolus*

*Si enim fuissent, nominarentur et ipsae ut et ipsae coercendae ; quae uero sub APOSTOLIS fuerunt, in sua nominatione damnantur.*

Si elles avaient dès lors existé, elles auraient été citées elles aussi, pour être châtiées elles aussi : celles qui ont existé sous les APÔTRES sont condamnées nommément.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e disciples, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c condamnation des hérésies, 344d affirmation, 412 opinion sur les hérésies, 214a temps apostoliques

Réf. : 992

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 34. 08

*Apostolus*

*Siue ergo eaedem nunc sunt aliquanto expolitiores quae sub APOSTOLIS rudes, habent suam exinde damnationem, siue aliae quidem fuerunt, aliae autem postea abortae, quidam ex illis opinionis usurpauerunt, habendo cum eis consortium praedicationis habeant necesse est etiam consortium damnationis, praecedente illo fine supradicto posteritatis, quo etsi nihil de damnaticis participarent, de aetate sola praeiudicarentur, tanto magis adulterae quanto nec ab apostolis nominatae.*

Donc, si ce sont les mêmes, encore mal dégrossies à l'époque des APÔTRES, aujourd'hui plus raffinées, elles portent depuis ce temps-là leur condamnation ; si elles ne leur sont pas identiques, et que, nées postérieurement, elles aient emprunté à ces hérésies telle opinion, du moment qu'elles leur sont associées dans la doctrine, elles le sont nécessairement aussi dans la condamnation : car prévaut ici cette définition susdite de la postériorité, qui veut que, même sans participer à la condamnation, leur seul âge fasse préjuger qu'elles sont d'autant plus adultères que les apôtres ne les nomment même pas.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 214a temps apostoliques, 344b collectif, 344c condamnation des hérésies, 344d énumération, 412 opinion sur les hérésies, 441b dogmes, 217d condamnent les Églises hérétiques



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf : 993

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 35. 01

Nos

*His definitionibus prouocatae a NOBIS et reuictae haereses omnes, siue quae posterae, siue quae coaetaneae apostolorum, dummodo diuersae, siue generaliter siue specialiter notatae ab eis, dummodo praedamnatae, audeant respondere et ipsae aliquas eiusmodi praescriptiones aduersus nostram disciplinam.*

Voilà 'par quels arguments' NOUS sommons et confondons les hérésies, qu'elles soient postérieures aux apôtres ou contemporaines des apôtres, dès lors qu'elles s'écartent de leur enseignement ; qu'elles aient été condamnées par eux en général, qu'elles l'aient été en particulier, dès lors qu'elles ont été condamnées d'avance. Qu'elles osent riposter elles-mêmes en élevant contre notre doctrine des prescriptions de ce genre !

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 344b collectif, 344c rejet des hérésies, 344d argumentaire d'un procès, 412, 214a postérieures ou contemporaines des apôtres, 217d description intellectuelle

Réf : 994

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 36. 01

*Ecclesia, apostolicus*

*Age iam, qui uoles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae, percurrere ECCLESIAS APOSTOLICAS apud quas ipsae adhuc cathedrae apostolorum suis locis praesident, apud quas ipsae authenticae litterae eorum recitantur sonantes uocem et repraesentantes faciem uniuscuiusque.*

Or donc, voulez-vous exercer plus louablement votre curiosité en l'employant à votre salut ? Parcourez les ÉGLISES APOSTOLIQUES où les chaires même des apôtres président encore à leur place, où on lit leurs lettres authentiques qui rendent l'écho de leur voix et mettent sous les yeux la figure de chacun d'eux.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 217d apostolique, 441a Écritures : *Épîtres*, 411 opinion sur l'Église, 441c lecture des lettres, 441b salut, 444d chaires des apôtres président, 413 opinion de Tertullien.

Réf : 995

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 36. 01

*Apostolus*

*Age iam, qui uoles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuae, percurrere ecclesias apostolicas apud quas ipsae adhuc cathedrae APOSTOLORUM suis locis praesident, apud quas ipsae authenticae litterae eorum recitantur sonantes uocem et repraesentantes faciem uniuscuiusque.*

Or donc, voulez-vous exercer plus louablement votre curiosité en l'employant à votre salut ? Parcourez les Églises apostoliques où les chaires même des APÔTRES président encore à leur place, où on lit leurs lettres authentiques qui rendent l'écho de leur voix et mettent sous les yeux la figure de chacun d'eux.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441a Écritures : *Épîtres*, 411 opinion sur l'Église, 441c lecture des lettres, 441b salut, 444d chaires des apôtres président, 413 opinion de Tertullien, 217d président les communautés au travers de leur chaire

Réf : 996

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 36. 02

Nos

*Proxima est tibi Achaia, habes Corinthum. Si non longe es a Macedonia, habes Philippos ; si potes in Asiam tendere, habes Ephesum ; si autem Italiae adiaces, habes Romam unde NOBIS quoque auctoritas praesto est.*

Êtes-vous tout proche de l'Achaïe : vous avez Corinthe. N'êtes-vous pas loin de la Macédoine : vous avez Philippes ; si vous pouvez aller du côté de l'Asie : vous avez Éphèse ; si vous êtes sur les confins de l'Italie, vous avez Rome, dont l'autorité NOUS apporte aussi son appui.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 211c Églises chrétiennes : Achaïe ; Macédoine ; Asie ; Italie, 431b État romain, 431d juridique : *auctoritas*

Réf : 997

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 36. 03

*Apostolus*

*Ista quam felix ecclesia cui totam doctrinam APOSTOLI cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus Ioannis exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les APÔTRES lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit légué dans une île.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 313c persécution, 214a I<sup>er</sup> siècle, 217d sacrifice des apôtres pour leur foi, 441b dogme

## Corpus indexé

Réf. : 998

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 03

Doctrina

*Ista quam felix ecclesia cui totam DOCTRINAM apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus Ioannis exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur DOCTRINE avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Concept, Collectif

112, 116, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 313c persécution, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b dogme

Réf. : 999

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 03

Petrus

*Ista quam felix ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi PETRUS passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus Ioannis exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. PIERRE y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 213b mort, 313c persécution, 314e crucifixion, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b Dogme

Réf. :1000

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 03

Ioannes

*Ista quam felix ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus IOANNIS exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de JEAN (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Incertain

120, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 213b mort, 313c persécution, 314e huile bouillante, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b dogme

Réf. : 1001

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 03

Paulus

*Ista quam felix ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi PAULUS Ioannis exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. PAUL y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean. L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Libre

120, 221a libre, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 213b mort, 313c persécution, 314e huile bouillante, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b Dogmes

Réf. : 1002

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 03

Ioannes

*Ista quam felix ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus IOANNIS exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de JEAN. L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Incertain

120, 213a sexe masculin, 313c persécution, 314e huile bouillante ; exil, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b Dogmes, 221d incertain, 222f, 211d relégué sur l'île : Patmos

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1003

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 04

*Ecclesia*

*Ista quam felix ECCLESIA cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur, ubi Paulus Ioannis exitu coronatur, ubi apostolus Ioannes posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.*

Heureuse ÉGLISE ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean (Baptiste). L'apôtre Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217d heureuse, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 313c persécution, 214a I<sup>er</sup> siècle ; 441b dogme

Réf. : 1004

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 36. 04

*Ecclesia*

*Videamus quid didicerit, quid docuerit : cum AFRICANIS quoque ECCLESIIIS contesseratis.*

Voyons ce qu'elle a appris, ce qu'elle a enseigné. Avec les ÉGLISES D'AFRIQUE qui lui sont unies.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 211b Afrique, 411 opinion sur l'Église, 217d Églises unies

Réf. : 1005

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 37. 01

*Ecclesia*

*Si haec ita se habent, ut ueritas nobis adiudicetur, quicumque in ea regula incedimus quam ECCLESIAE ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit, constat ratio propositi nostri definitis non esse admittendos haereticos ad ineundam de scripturis prouocationem quos sine scripturis probamus ad scripturas non pertinere.*

S'il est vrai que la vérité doit nous être adjugée en partage, à nous qui marchons dans cette règle que les ÉGLISES nous transmettent après l'avoir reçue des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu, nous étions donc bien fondés à soutenir que les hérétiques ne doivent pas être admis à nous provoquer sur les Écritures, puisque nous pouvons démontrer, sans le secours des Écritures, qu'ils n'ont rien à voir avec les Écritures.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 344b collective, 344c les hérétiques ne sont pas admis à discuter des Écritures, 344d énumération, 441a Écritures, 441b dogmes : vérité, 411 opinion sur l'Église, 444d règles de vie, 217d elles ont une origine apostolique, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 1006

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 37. 01

*Apostolus*

*Si haec ita se habent, ut ueritas nobis adiudicetur, quicumque in ea regula incedimus quam ecclesiae ab apostolis, APOSTOLI a Christo, Christus a Deo tradidit, constat ratio propositi nostri definitis non esse admittendos haereticos ad ineundam de scripturis prouocationem quos sine scripturis probamus ad scripturas non pertinere.*

Heureuse Église ! Les apôtres lui ont versé toute leur doctrine avec leur sang. Pierre y subit un supplice semblable à celui du Seigneur. Paul y est couronné d'une mort pareille à celle de Jean (Baptiste). L'APÔTRE Jean y est plongé dans l'huile bouillante : il en sort indemne et se voit relégué dans une île.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 213b mort, 313c persécution, 314e huile bouillante, 411 opinion sur l'Église, 413 opinion sur les individus, 214a I<sup>er</sup> siècle, 441b dogme, 217d morale

Réf. : 1007

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 37. 01

*Nos*

*Si haec ita se habent, ut ueritas NOBIS adiudicetur, quicumque in ea regula incedimus quam ecclesiae ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit, constat ratio propositi nostri definitis non esse admittendos haereticos ad ineundam de scripturis prouocationem quos sine scripturis probamus ad scripturas non pertinere.*

S'il est vrai que la vérité doive NOUS être adjugée en partage, à nous qui marchons dans cette règle que les Églises nous transmettent après l'avoir reçue des apôtres, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu, nous étions donc bien fondés à soutenir que les hérétiques ne doivent pas être admis à nous provoquer sur les Écritures, puisque nous pouvons démontrer, sans le secours des Écritures, qu'ils n'ont rien à voir avec les Écritures.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 217d morale : fidélité à la règle, 441b dogme : apostolicité de l'Église, 344b collectif, 344c rejet d'un débat avec les hérétiques, 344d polémique, 441a Écritures, 412 opinion sur les hérétiques, 411 opinion sur l'institution

## Corpus indexé

Réf. : 1008

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 37. 03*

*Christiani* adj.

*Ita non christiani nullum ius capiunt CHRISTIANARUM litterarum ad quos merito dicendum est : ' Qui estis ? Quando et unde uenistis ? Quid in meo agitis, non mei ? Quo denique, Marcion, iure siluam meam caedis ? Qua licentia, Valentine, fontes meos transuertis ? Qua potestate, Apelles, limites meos commoues ?*

N'étant pas chrétiens, ils n'ont aucun droit sur les écrits CHRÉTIENS, et ils méritent qu'on leur dise : Qui êtes-vous ? Quand et d'où êtes-vous venus ? Que faites-vous chez moi, vous qui n'êtes pas des miens ? De quel droit, Marcion, fais-tu des coupes dans ma forêt ? D'où le prends-tu, Valentin, pour détourner mes sources ? Qui t'autorise, Apelle, à déplacer mes bornes ?

Statut : Incertain

111, 222f, 221d, 441a Écritures, 344a Marcion ; Valentin ; Apelle, 344c les hérétiques n'ont aucun droit sur les écrits chrétiens, 344d énumération

Réf. : 1009

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 37. 05*

*Apostolus*

*Ego sum heres APOSTOLORUM. Sicut cauerunt testamento suo, sicut fidei commiserunt, sicut adiurauerunt, ita teneo.*

C'est moi qui suis l'héritier des APÔTRES. C'est d'après les dispositions prises par testament, d'après leur *fideicommiss*, d'après l'adjuration qu'ils ont faite que j'en suis possesseur.

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 421 vision par Tertullien, 217d action juridique, 413

Réf. : 1010

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 37. 07*

*Apostolus*

*Vnde autem extranei et inimici APOSTOLIS haeretici, nisi ex diuersitate doctrinae, quam unusquisque de suo arbitrio aduersus apostolos aut protulit aut recepit ?*

Et pourquoi les hérétiques sont-ils pour les APÔTRES des étrangers et des ennemis, sinon à cause de la divergence de leur doctrine, que chacun d'eux a inventée ou reçue selon son caprice, contre les apôtres ?

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c hérétiques vus comme des ennemis, 344d formule, 412 opinion sur les hérétiques, 413, 217d morale : opposés aux hérétiques

Réf. : 1011

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 38. 01*

*Apostolus*

*Si haec ita se habent, ut ueritas nobis adiudicetur, quicumque in ea regula incedimus quam ecclesiae ab APOSTOLIS, apostoli a Christo, Christus a Deo tradidit, constat ratio propositi nostri definientis non esse admittendos haereticos ad ineundam de scripturis prouocationem quos sine scripturis probamus ad scripturas non pertinere.*

S'il est vrai que la vérité doit nous être adjugée en partage, à nous qui marchons dans cette règle que les Églises nous transmettent après l'avoir reçue des APÔTRES, les apôtres du Christ, le Christ de Dieu, nous étions donc bien fondés à soutenir que les hérétiques ne doivent pas être admis à nous provoquer sur les Écritures, puisque nous pouvons démontrer, sans le secours des Écritures, qu'ils n'ont rien à voir avec les Écritures.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d incertain,, 344b collective, 344c les hérétiques ne sont pas admis à discuter des Écritures, 344d énumération, 441a Écritures, 441b dogme : vérité, 411 opinion sur l'Église, 444d règles de vie, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 1012

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.. 38. 02*

*Christiani* adj.

*Si enim haeretici sunt, CHRISTIANI esse non possunt, non a Christo habendo quod de sua electione sectati haereticorum nomine admittunt.*

Étant hérétiques, ils ne peuvent être CHRÉTIENS ; car ils ne tiennent pas du Christ la doctrine de leur propre choix en adoptant ce nom d'hérétiques.

Statut : Incertain

111, 221d incertain, 222f, 344b collective, 344c les hérétiques ne sont pas des chrétiens, 344d définition du fait d'être chrétien, 441b dogmes : le christianisme se définit par la doctrine du Christ, 412 opinion sur les hérétiques, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1013

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 38. 03

Nos

*Alias enim non potuissent aliter docere nisi aliter haberent per quae docerent. Sicut illis non potuissent succedere corruptela doctrinae sine corruptela instrumentorum eius, ita et NOBIS integritas doctrinae non competisset sine integritate eorum per quae doctrina tractatur.*

Ils n'auraient pu donner un autre enseignement sans changer aussi les moyens d'enseignement. Et de même que la falsification de la doctrine n'aurait pu leur réussir sans la falsification des " instruments " de la doctrine, de même, NOUS, nous n'aurions pu arriver à maintenir l'intégrité de la doctrine sans l'intégrité des moyens qui permettent de l'enseigner.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b collectif, 344c question de l'enseignement de la doctrine, 344d affirmation de leur fausseté, 217d intellectuelle, 412, 413, 441b dogmes, 443d enseignement

Réf. : 1014

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 38. 04

Nos

*Etenim quid contrarium NOBIS in nostris ? Quid de proprio intulimus ut aliquid contrarium ei et in Scripturis deprehensum detractatione uel adiectione uel transmutatione remediaremus ?*

Qu'y a-t-il en effet qui NOUS soit contraire, dans nos Écritures ? Qu'y avons-nous introduit de notre cru, pour corriger, soit par suppression, soit par addition, soit par altération, tel passage trouvé dans ces livres, mais contraire à nos propres vues ?

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441a Écritures, 441b description du canon, 217d intellectuelle, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 1015

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 38. 06

Nos

*Alias enim non potuissent aliter docere nisi aliter haberent per quae docerent. Sicut illis non potuissent succedere corruptela doctrinae sine corruptela instrumentorum eius, ita et NOBIS integritas doctrinae non competisset sine integritate eorum per quae doctrina tractatur.*

Mais toute interpolation devant être jugée postérieure, puisqu'elle vient naturellement d'un motif de rivalité et que la rivalité ne peut être antérieure à ce qu'elle jalouse ni de la même maison, un homme censé ne pourra donc croire que ce soit NOUS qui, venus d'elles les premiers, y ayons porté une plume falsificatrice, et non pas plutôt ceux qui sont venus ensuite et qui en sont les ennemis.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 441b dogmes : unicité du contenu des Écritures, 344b collectif, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 344c débat sur le contenu des Écritures, 344d énumération, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 1016

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 39. 01

Frater

*Haec sunt ingenia de spiritalibus nequitiae cum quibus luctatio est nobis, FRATES, merito contemplanda, fidei necessaria ut electi manifestentur, ut reprobi detegantur.*

Ces hommes-là procèdent des esprits de perversité, avec qui il nous faut lutter, mes FRÈRES, et qu'il nous faut donc "regarder en face". Ils sont nécessaires à la foi pour manifester les élus et découvrir les réprouvés.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 213a sexe masculin, 344b collectif, 344c les hérétiques ont des esprits pervers donc il faut lutter contre eux, 344d description morale, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur les individus, 441b dogmes : question des salut, 115 fraternité

Réf. : 1017

Tertullien

*De praescriptione haereticorum.* 39. 01

Electus

*Haec sunt ingenia de spiritalibus nequitiae cum quibus luctatio est nobis, fratres, merito contemplanda, fidei necessaria ut ELECTI manifestentur, ut reprobi detegantur.*

Ces hommes-là procèdent des esprits de perversité, avec qui il nous faut lutter, mes frères, et qu'il nous faut donc 'regarder en face'. Ils sont nécessaires à la foi pour manifester les ÉLUS et découvrir les réprouvés.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 217d choisis par Dieu, 344b collectif, 344c les hérétiques ont des esprits pervers donc il faut lutter contre eux, 344d description morale, 412 opinion sur les hérétiques, 413 opinion sur les individus, 441b dogmes : question du salut

## Corpus indexé

Réf. : 1018

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 41. 02

*Catechumenus*

*In primis quis CATECHUMENUS, quis fidelis incertum est, pariter adeunt, pariter audiunt, pariter orant ; etiam ethnici si superuenerint, sanctum canibus et porcis margaritas, licet non ueras, iactabunt.*

D'abord on ne sait qui est CATÉCHUMÈNE, qui est fidèle ; ils entrent pareillement, ils écoutent pareillement, ils prient pareillement. Lors même que des païens surviendraient, ils jetteraient les choses saintes aux chiens et les perles (du reste fausses) aux pourceaux.

Statut : Incertain

112, 221d, 222e catéchumène, 344b collective, 344c critique des rites hérétiques, 344d accusation de lâcheté, 412 opinion sur les hérétiques

Réf. : 1019

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 41. 02

*Fidelis*

*In primis quis catechumenus, quis FIDELIS incertum est, pariter adeunt, pariter audiunt, pariter orant ; etiam ethnici si superuenerint, sanctum canibus et porcis margaritas, licet non ueras, iactabunt.*

D'abord on ne sait qui est catéchumène, qui est FIDÈLE ; ils entrent pareillement, ils écoutent pareillement, ils prient pareillement. Lors même que des païens surviendraient, ils jetteraient les choses saintes aux chiens et les perles (du reste fausses) aux pourceaux.

Statut : Incertain

112, 221d, 222e fidèle, 344b collective, 344c critique des rites hérétiques, 344d accusation de lâcheté, 412 opinion sur les hérétiques, 115 fraternité

Réf. : 1020

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 41. 03

*Nos*

*Simplicitatem uolunt esse prostrationem disciplinae cuius penes NOS curam lenocinium uocant. Pacem quoque passim cum omnibus miscent.*

Pour eux, la simplicité consiste à renverser la discipline ; le souci que NOUS avons de cette discipline, ils l'appellent 'afféterie'. Ils accordent en bloc la paix à tous sans aucun discernement.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b collectif, 344c ils veulent détruire la discipline, 344d accusation, 412, 217d morale : sont soucieux de la discipline, 413 opinion sur les individus

Réf. : 1021

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 41. 04

*Catechumenus*

*Nihil enim interest illis, licet diuersa tractantibus, dum ad unius ueritatis expugnationem conspirant. Omnes tument, omnes scientiam pollicentur. Ante sunt perfecti CATECHUMENI quam edocti.*

Peu leur importe la différence de leurs systèmes, pourvu qu'ils conspirent à renverser l'unique vérité. Tous sont gonflés d'orgueil, tous promettent la science. Les CATÉCHUMÈNES sont définitivement initiés avant d'être instruits.

Statut : Incertain

112, 221d, 222e catéchumène, 223b2 abandon de la foi catholique, 413 opinion de Tertullien, 412 opinion sur les hérétiques, 344b collective, 344c conspirent contre la vérité, 344d description morale, 217d initiés, 444e instruction des catéchumènes puis initiation, 441b dogmes : unique vérité

Réf. : 1022

Tertullien

*De praescriptione haereticorum*.. 41. 06

*Apostata*

*Ordinationes eorum temerariae, leues, inconstantes. Nunc neophytos conlocant, nunc saeculo obstrictos, nunc APOSTATAS nostros ut gloria eos obligent quia ueritate non possunt.*

Leurs ordinations se font au hasard, sans sérieux, sans suite ; ils installent tantôt des néophytes, tantôt des hommes engagés dans le siècle, tantôt nos APOSTATS pour se les attacher par l'ambition, puisqu'ils ne le peuvent par la vérité.

Statut : Incertain

112, 221d, 222f, 223b2 abandon de la foi catholique, 344b collective, 344c organisation anarchique des Églises hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération, 217d attachés par l'ambition, 413 opinion de Tertullien, 441b dogme : vérité

Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1023

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 41. 08

*Laicus*

*Itaque alius hodie episcopus, cras alius ; hodie diaconus qui cras lector ; hodie presbyter qui cras LAICUS. Nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt.*

Aussi ont-ils aujourd'hui un évêque, demain un autre ; aujourd'hui est diacre tel qui demain sera lecteur ; aujourd'hui est prêtre tel qui demain sera laïque ; ils chargent même des LAÏQUES de fonctions sacerdotales.

Statut : Libre

112, 221a libre, 222f laïc, 223b2 abandon de la foi catholique, 344b collective, 344c organisation anarchique des Églises hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération

Réf. : 1024

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 41. 08

*Presbyter*

*Itaque alius hodie episcopus, cras alius ; hodie diaconus qui cras lector ; hodie PRESBYTER qui cras laicus. Nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt.*

Aussi ont-ils aujourd'hui un évêque, demain un autre ; aujourd'hui est diacre tel qui demain sera lecteur ; aujourd'hui est PRÊTRE tel qui demain sera laïque ; ils chargent même des laïques de fonctions sacerdotales.

Statut : Libre

112, 221a libre, 222c presbytre, 223b2 abandon de la foi catholique, 344b collective, 344c organisation anarchique des Églises hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération, 213a sexe masculin

Réf. : 1025

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 41. 08

*Diaconus*

*Itaque alius hodie episcopus, cras alius ; hodie DIACONUS qui cras lector ; hodie presbyter qui cras laicus. Nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt.*

Aussi ont-ils aujourd'hui un évêque, demain un autre ; aujourd'hui est DIACRE tel qui demain sera lecteur ; aujourd'hui est prêtre tel qui demain sera laïque ; ils chargent même des laïques de fonctions sacerdotales.

Statut : Libre

112, 221a libre, 222d diacre, 223b2 abandon de la foi catholique, 344b collective, 344c organisation anarchique des Églises hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération, 213a sexe masculin

Réf. : 1026

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 41. 08

*Episcopus*

*Itaque alius hodie EPISCOPUS, cras alius ; hodie diaconus qui cras lector ; hodie presbyter qui cras laicus. Nam et laicis sacerdotalia munera iniungunt.*

Aussi ont-ils aujourd'hui un EVÊQUE, demain un autre ; aujourd'hui est diacre tel qui demain sera lecteur ; aujourd'hui est prêtre tel qui demain sera laïque ; ils chargent même des laïques de fonctions sacerdotales.

Statut : Libre

112, 221a libre, 222a évêque, 223b2 abandon de la foi catholique, 344b collective, 344c organisation anarchique des Églises hérétiques, 412 opinion sur les hérétiques, 344d énumération, 213a sexe masculin

Réf. : 1027

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 43. 05

*Ecclesia*

*At ubi Deus, ibi metus in Deum qui est initium sapientiae. Vbi metus in Deum, ibi grauitas honesta et diligentia attonita et cura sollicita et adlectio explorata et communicatio deliberata et promotio emerita et subiectio religiosa et apparitio deuota et processio modesta, et ECCLESIA unita et Dei omnia.*

Mais là où est Dieu, là se trouve la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse ; et là où est la crainte de Dieu, on trouve aussi le sérieux de la vie, le zèle scrupuleux, le soin empressé, le choix attentif, la communion mûrement pesée, l'avancement dû aux loyaux services, la soumission religieuse, le zèle du service divin, la modestie de la démarche - et l'ÉGLISE unie, et tout y est de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 217d unie, 443a sagesse, sérieux de la vie, 441b dogmes : la crainte de Dieu, 443c communion ; service divin, 444d l'avancement dû aux loyaux services, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 411 opinion sur l'Église

Réf. : 1028

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 44. 01

*Nos*

*Proinde haec pressioris apud NOS testimonia disciplinae ad probationem ueritatis accedunt, a qua diuertere nemini expedit qui meminerit futuri iudicii, quo omnes nos necesse est apud Christi tribunal astare, reddentes rationem in primis fidei ipsius.*

Au surplus le témoignage de cette discipline plus stricte qui existe parmi NOUS s'ajoute pour montrer où est la vérité : personne n'a avantage à se détourner d'elle, s'il se souvient du jugement à venir où il nous faudra tous comparaître devant le tribunal du Christ pour y rendre compte surtout de notre foi.

Statut : Incertain

113, 222f, 221d, 441b Jugement dernier ; la Vérité, 413 opinion sur les individus, 414 opinion de Tertullien sur la religion

## Corpus indexé

Réf. : 1029

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 44. 08

*Apostolus*

" *Praenuntiaueram plane futuros fallaciae magistros in meo nomine et prophetarum et APOSTOLORUM etiam, et discipulis meis eadem ad uos praedicare mandaueram* ".

" J'avais annoncé que des docteurs de mensonge viendraient en mon nom et au nom des prophètes et des APÔTRES, et j'avais ordonné à mes disciples de vous donner les mêmes avertissements."

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : N.Testament, 344b collectif, 344c hérétiques délivrent le mensonge, 344d citation du N.Test., 412, opinion sur les hérétiques

Réf. : 1030

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 44. 09

*Apostolus*

"*Semel euangelium et eiusdem regulae doctrinam APOSTOLIS meis delegaueram. Sed cum uos non crederetis, libuit mihi postea aliqua inde mutare.*"

" J'avais confié une fois pour toutes à mes APÔTRES l'évangile et une doctrine d'un contenu identique. Mais comme vous n'y croyiez pas, il m'a paru bon d'y faire des changements. "

Statut : Incertain

113, 221d incertain, 222e fidèle, 213a sexe masculin, 441a Écritures : N.Testament, 441b unicité et unité du dogme, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413

Réf. : 1031

Tertullien

*De praescriptione haereticorum..* 44. 13

*Nos*

*Sed nunc quidem generaliter actum est a NOBIS aduersus haereses omnes certis et iustis et necessariis praescriptionibus repellendas a conlatione scripturarum.*

Voilà que NOUS avons plaidé contre toutes les hérésies en général. Nous avons montré qu'il faut les écarter de toute discussion concernant les Écritures par des prescriptions précises, justes et nécessaires.

Statut : Incertain

113, 221d, 222f, 344b collective, 344c rejet des hérésies, 344d argument juridique, 412, 441a Écritures, 217d intellectuelle : plaider, 413

Réf. : 1032

Tertullien

*De spectaculis.* 01. 01

*Disciplina*

*Qui status fidei, quae ratio ueritatis, quod praescriptum DISCIPLINAE inter cetera saecularium errorum etiam spectaculorum uoluptates adimat, dei serui, cognoscite, qui cum maxime ad deum acceditis, recognoscite, qui iam accessisse uos testificati et confessi estis, ne aut ignorando aut dissimulando quis peccet.*

En quoi l'essence de la foi, en quoi l'examen de la vérité, en quoi la loi de la DISCIPLINE interdisant aussi, en autre erreurs du monde, les plaisirs des spectacles, apprenez le, serviteurs de Dieu, rappelez le, vous dont le témoignage a déjà proclamé votre adhésion, de peur que l'ignorance ou la mauvaise foi n'induise tel ou tel péché.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 332b, 413, 441b, 443a vérité, 116

Réf. : 1033

Tertullien

*De spectaculis.* 01. 01

*Servus*

*Qui status fidei, quae ratio ueritatis, quod praescriptum disciplinae inter cetera saecularium errorum etiam spectaculorum uoluptates adimat, DEI SERVI, cognoscite, qui cum maxime ad deum acceditis, recognoscite, qui iam accessisse uos testificati et confessi estis, ne aut ignorando aut dissimulando quis peccet.*

En quoi l'essence de la foi, en quoi l'examen de la vérité, en quoi la loi de la discipline interdisant aussi, en autre erreurs du monde, les plaisirs des spectacles, apprenez le, SERVITEURS DE DIEU, rappelez le, vous dont le témoignage a déjà proclamé votre adhésion, de peur que l'ignorance ou la mauvaise foi n'induise tel ou tel péché.

Statut : Incertain

113, 222f, 332b, 413, 441b, 443a vérité, 115



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1034

Tertullien

*De spectaculis*. 01. 03

*Nos*

*Ad utrumque adhuc forsans alicui opiniones ethnicorum blandiantur, qui in ista causa aduersus NOS ita argumentari consuerunt : nihil obstrepere religioni in animo et in conscientia tanta solacia extrinsecus oculorum uel aurium nec uero deum offendi oblectatione hominis, qua saluo erga deum metu et honore suo in tempore et suo in loco frui scelus non sit.*

Il se peut encore qu'on se flatte dans les deux cas de ce que pensent les païens qui ont coutume d'argumenter ainsi contre NOUS en cette affaire : en s'adressant extérieurement aux yeux et aux oreilles, de pareils délassements ne nuisent en rien à une religion intérieure à l'âme et à la conscience ; et le vrai Dieu ne saurait offenser d'un divertissement dont l'homme peut jouir sans crime, en son temps et en son lieu, pourvu qu'il continue à craindre et à honorer Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 321b haine de la foule, collective, 217a physique : yeux, oreilles, 441b dogme : religion intérieure à l'âme et à la conscience, 441c craindre et honorer Dieu, 414 opinion sur le christianisme ; religion du vrai Dieu

Réf. : 1035

Tertullien

*De spectaculis*. 01. 04

*Religio*

*Atquin hoc cum maxime paramus demonstrare, quemadmodum ista non competant UERAE RELIGIONI et uero obsequio erga uerum deum.*

Eh bien, ce que je m'apprête à démontrer, c'est l'incompatibilité de ces spectacles avec la VRAIE RELIGION et la vraie soumission à Dieu.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 332b, 413, 441b dogme : soumission à Dieu

Réf. : 1036

Tertullien

*De spectaculis*. 01. 05

*Christiani*

*Sunt qui existimant CHRISTIANOS, expeditum morti genus, ad hanc obstinationem abdicacione uoluptatum erudiri, quo facilius uitam contemnunt amputatis quasi retinaculis eius nec desiderent, quam iam superuacuum sibi fecerint, ut hoc consilio potius et humano prospectu, non diuino praescripto definitum existimetur.*

Il est, pour qui les CHRÉTIENS, race toujours prête à mourir, s'entraînent à cette fermeté en renonçant ainsi plus facilement aux plaisirs : ils mépriseraient ainsi plus facilement une vie dont ils auraient pour ainsi dire coupé les amarres et, se l'étant rendue superflue, il ne regretteraient pas ; en sorte que leur détermination, pensent-ils, relèveraient plus d'une méthode et de vues humaines que de la loi.

Statut : Incertain

111, 222f, 432c collective, 432b morale : race toujours prête à mourir ; renoncent aux plaisirs ; mépris pour la vie, 217d sont fermes ; sont déterminés, 413

Réf. : 1037

Tertullien

*De spectaculis*. 01. 05

*Genus*

*Sunt qui existimant Christianos, expeditum morti GENUS, ad hanc obstinationem abdicacione uoluptatum erudiri, quo facilius uitam contemnunt amputatis quasi retinaculis eius nec desiderent, quam iam superuacuum sibi fecerint, ut hoc consilio potius et humano prospectu, non diuino praescripto definitum existimetur.*

Il est, pour qui les chrétiens, RACE toujours prête à mourir, s'entraînent à cette fermeté en renonçant ainsi plus facilement aux plaisirs : ils mépriseraient ainsi plus facilement une vie dont ils auraient pour ainsi dire coupé les amarres et, se l'étant rendue superflue, il ne regretteraient pas ; en sorte que leur détermination, pensent-ils, relèveraient plus d'une méthode et de vues humaines que de la loi.

Statut : Concept, Collectif

115, 112, 217e collective, 222f, 413, 432c collective, 432b morale : prêts à mourir, 443a renoncent aux plaisirs ; mépris de la vie terrestre, 217d morale : sont fermes ; déterminés, 441a Écritures

Réf. : 1038

Tertullien

*De spectaculis*. 02. 03

*Secta*

*Plures denique inuenias, quos magis periculum uoluptatis quam uitae auocet ab hac SECTA. Nam mortem etiam stultus ut debitam non extimescit, uoluptatem etiam sapiens ut datam non contemnit, cum alia non sit et stulto et sapienti uitae gratia nisi uoluptas.*

Car enfin, parmi ceux qui se détournent de NOUS SUIVRE on doit trouver davantage qui craignent plus de risquer leur plaisir que leur vie. En effet, même le sot ne redoute pas la mort qu'il juge inévitable ; mais le plaisir, même le sage ne le méprise pas, tant il a de force : pour le sage comme pour le sot, le seul agrément de la vie, c'est le plaisir.

Statut : Concept, Collectif

112, 217d, 217e, 332b, 413, 116

## Corpus indexé

Réf. : 1039

Tertullien

*De spectaculis*. 03. 01

*Servus*

*Hac conscientia instructi aduersus opinionem ethnicorum conuertamur magis ad nostrorum detractatus. quorundam enim fides aut simplicior aut scrupulosior ad hanc abdicationem spectaculorum de scripturis auctoritatem exposcit et se in incertum constituit, quod non significanter neque nominatim denuntietur SERVUS DEI abstinentia eiusmodi.*

Armés par cette prise de conscience contre ce que pensent les païens, tournons nous vers les objections des nôtres. En effet, la foi de certains, ou trop simples ou trop tatillonne, réclame pour renoncer ainsi aux spectacles la garantie des Écritures, et qu'elle s'établisse dans le doute, sous prétexte qu'une telle privation n'est pas notifiée aux SERVITEURS DE DIEU de façon explicite et en toutes lettres.

Statut : Incertain

113, 222f, 332b, 413, 441a, 115

Réf. : 1040

Tertullien

*De spectaculis*. 03. 01

*Detracto*

*Hac conscientia instructi aduersus opinionem ethnicorum conuertamur magis ad NOSTRORUM DETRACTATUS. Quorundam enim fides aut simplicior aut scrupulosior ad hanc abdicationem spectaculorum de scripturis auctoritatem exposcit et se in incertum constituit, quod non significanter neque nominatim denuntietur seruis dei abstinentia eiusmodi.*

Armés par cette prise de conscience contre ce que pensent les païens, tournons nous vers les OBJECTIONS des nôtres. En effet, la foi de certains, ou trop simples ou trop tatillonne, réclame pour renoncer ainsi aux spectacles la garantie des Écritures, et qu'elle s'établisse dans le doute, sous prétexte qu'une telle privation n'est pas notifiée aux serviteurs de Dieu de façon explicite et en toutes lettres.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 332b, 413, 441a

Réf. : 1041

Tertullien

*De spectaculis*. 04. 01

*Christiana* adj. , *fides*

*Ne quis argutari nos putet, ad principalem auctoritatem conuertar ipsius signaculi nostri. Cum aquam ingressi CHRISTIANAM FIDEM in legis suae uerba profiteamur, renuntiasse nos diabolo et pompae et angelis eius ore nostro contestamur.*

Pour qu'on n'aille pas penser que je subtilise, j'aurai recours à la garantie fondamentale du sceau même qui nous marque. Lorsqu'entrés dans l'eau, nous professons notre FOI CHRÉTIENNE selon les termes prescrits, nous attestons de notre bouche que nous avons renoncé au Diable, à sa pompe, et à ses anges.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 413, 441c, 217a la bouche, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115 foi

Réf. : 1042

Tertullien

*De spectaculis*. 04. 01

*Signaculus*

*Ne quis argutari nos putet, ad principalem auctoritatem conuertar ipsius SIGNACULI nostri. Cum aquam ingressi Christianam fidem in legis suae uerba profiteamur, renuntiasse nos diabolo et pompae et angelis eius ore nostro contestamur.*

Pour qu'on n'aille pas penser que je subtilise, j'aurai recours à la garantie fondamentale du SCEAU même qui nous marque. Lorsqu'entrés dans l'eau, nous professons notre foi chrétienne selon les termes prescrits, nous attestons de notre bouche que nous avons renoncé au Diable, à sa pompe, et à ses anges.

Statut : Concept, Collectif

113, 217d, 217e, 413, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 1043

Tertullien

*De spectaculis*. 04. 01

*Nos*

*Ne quis argutari NOS putet, ad principalem auctoritatem conuertar ipsius signaculi nostri. Cum aquam ingressi Christianam fidem in legis suae uerba profiteamur, renuntiasse nos diabolo et pompae et angelis eius ore nostro contestamur.*

Pour qu'on n'aille pas penser que je subtilise (POUR NOUS), j'aurai recours à la garantie fondamentale du sceau même qui nous marque. Lorsqu'entrés dans l'eau, nous professons notre foi chrétienne selon les termes prescrits, nous attestons de notre bouche que nous avons renoncé au diable, à sa pompe, et à ses anges.

Statut : Incertain

113, 222f, 441c le baptême vu comme un sceau, 217d professent leur foi ; renoncent au Diable, 217e collective, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 413, 441b dogme : le baptême permet de renoncer au diable

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1044

Tertullien

*De spectaculis.* 04. 03

*Testimonium*

*Igitur si ex idololatria uniuersam spectaculorum paraturam constare constiterit, indubitate praeiudicatum erit etiam ad spectacula pertinere renuntiationis nostrae TESTIMONIUM IN LAVACRO, quae diabolo et pompae et angelis eius sint mancipata, scilicet per idololatriam.*

Si donc, il est établi que tout l'appareil des spectacles relève de l'idolâtrie, ce sera une présomption indubitable que la renonciation professée par nous au BAPTÊME s'applique également aux spectacles, en tant que soumis au Diable, à sa pompe et à ses anges, par le biais, bien sur, de l'idolâtrie.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 332b, 413, 441c baptême, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 115 vocabulaire judiciaire

Réf. : 1045

Tertullien

*De spectaculis.* 04. 04

*Eieratio*

*Commemorabimus origines singulorum, quibus in cunabulis in saeculo adoleuerint exinde titulos, quibus nominibus nuncupentur, exinde apparatus, quibus superstitionibus instruantur, tum loca, quibus praesidibus dicentur, tum artes, quibus auctoribus deputentur. Si quid ex his non ad idolum pertinuerit, id neque ad idololatriam neque ad nostram EIERATIONEM pertinebit.*

Pour chaque type du spectacle, nous ferons mémoire successivement des origines, du berceau à partir duquel ils se sont développés dans le monde ; des titres ou noms qui les désignent ; du cérémonial et des superstitions qui en constituent l'armature ; des lieux et des patrons auxquels ils sont consacrés ; des procédés artistiques. Enfin, avec leurs auteurs présumés. Si un seul de ces points est sans rapport avec une idole, il sera sans rapport également avec l'idolâtrie comme avec notre ABJURATION.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e, 332a dieux, 332b spectacles, 342b collectif, 342c les spectacles sont de l'idolâtrie, 342d énumération, 115 vocabulaire judiciaire

Réf. : 1046

Tertullien

*De spectaculis.* 06. 04

*Nos*

*Sed de idololatria nihil differt apud NOS, sub quo nomine et titulo, dum ad eosdem spiritus perueniat, quibus renuntiamus. licebit mortuis, licebit deis suis faciant, perinde mortuis suis ut diis faciunt ; una condicio partis utriusque est, una idololatria, una renuntiatio nostra aduersus idololatriam.*

Mais au point de vue de l'idolâtrie, la différence de nom et de titre ne NOUS importe en rien, du moment que l'hommage parvient toujours aux esprits auxquels nous renonçons. Qu'ils honorent les morts ou qu'ils honorent leurs dieux, ils honorent leurs morts exactement comme leurs dieux : même fondement de part et d'autre, même idolâtrie, et pour nous même renonciation à l'idolâtrie.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 331b rites idolâtriques : honorer ses morts et les Dieux, 331a Dieux, 217d renoncent aux Esprits, 414 opinion de Tertullien sur la religion

Réf. : 1047

Tertullien

*De spectaculis.* 08. 07

*Christianus adj.*

*Animaduerte, CHRISTIANE, quot nomina immunda possederint circum. aliena est tibi regio, quam tot diaboli spiritus occupauerunt.* Considère, ô CHRÉTIEN le nombre de noms impurs que possède le cirque. Tu n'as rien à voir avec un endroit qui tient tant d'esprit diabolique.

Statut : Incertain

111, 217d ne sont pas impurs, 222f, 332b cirque, 413

Réf. : 1048

Tertullien

*De spectaculis.* 08. 08

*Servus*

*Quid enim, inquis, si alio in tempore circum adiero, periclitabor de inquinamento ? Nulla est praescriptio de locis. Nam non sola ista conciliabula spectaculorum, sed etiam templa ipsa sine periculo disciplinae adire SERVUS DEI potest urgente causa simplici dumtaxat, quae non pertineat ad proprium eius loci negotium uel officium.*

Car quoi, diras tu, si je vais au cirque en dehors des jeux, courrais-je le risque d'être souillé ? Il n'y a pas de prescription concernant les lieux ; le SERVITEUR DE DIEU peut aller, sans mettre en jeu la discipline, non seulement dans ces endroits où l'on s'assemble pour les spectacles, mais même dans les temples, s'il ya un motif pressant, pourvu que ce motif soit sans ambiguïté et sans rapport avec l'usage ou la fonction propres du lieu.

Statut : Incertain

113, 315e refus d'assister au cirque, 222f, 332b cirque, 413, 115, 331b temples des Dieux

## Corpus indexé

Réf. : 1049

Tertullien

*De spectaculis*. 08. 08

*Disciplina*

*Quid enim, inquis, si alio in tempore circum adiero, periclitabor de inquinamento ? Nulla est praescriptio de locis. Nam non sola ista conciliabula spectaculorum, sed etiam templa ipsa sine periculo DISCIPLINAE adire serius dei potest urgente causa simplici dumtaxat, quae non pertineat ad proprium eius loci negotium uel officium.*

Car quoi, diras tu, si je vais au cirque en dehors des jeux, courrais-je le risque d'être souillé ? Il n'y a pas de prescription concernant les lieux ; le serviteur de Dieu peut aller, sans mettre en jeu la DISCIPLINE, non seulement dans ces endroits où l'on s'assemble pour les spectacles, mais même dans les temples, s'il ya un motif pressant, pourvu que ce motif soit sans ambiguïté et sans rapport avec l'usage ou la fonction propres du lieu.

Statut : Concept, Collectif

112, 217e, 315e refus d'assister au cirque, 222f, 332b cirque, 413, 115, 331b temples des Dieux, 116 vocabulaire philosophique

Réf. : 1050

Tertullien

*De spectaculis*. 08. 10

*Nos*

*Non tamen quod in saeculo sumus, a deo excidimus, sed si quid de saeculi criminibus attigerimus. Proinde si Capitolium, si Serapeum sacrificator uel adorator intrauero, a deo excidam, quemadmodum circum uel theatrum spectator. Loca NOS non contaminant per se, sed quae in locis fiunt, a quibus et ipsa loca contaminari altercati sumus : de contaminatis contaminamur.*

Malgré cela, ce n'est pas le fait d'être dans le monde qui nous sépare de Dieu mais notre participation aux crimes du monde : si j'entre au Capitole ou dans le temple de Sérapis pour sacrifier ou adorer, je serai séparé de Dieu, tout comme en allant au cirque ou au théâtre en spectateur. Ce ne sont pas les lieux eux-mêmes qui NOUS contaminent, mais ce qui s'y fait et par quoi les lieux eux-mêmes sont contaminés, et comme je l'ai soutenu : ils nous contaminent parce qu'ils sont contaminés.

Statut : Incertain

113, 222f, 211b Capitole ; temple de Sérapis ; cirque ; théâtre, 213i déplacement, 332b loisirs publics, 331b sacrifier ; adorer, 315e rejet des manifestations publiques, 217d sont contaminés par les lieux idolâtriques ; sont séparés de Dieu, 217e collective, 413

Réf. : 1051

Tertullien

*De spectaculis*. 10. 04

*Nos*

*Nam saepe censores nascentia cum maxime theatra destruebant moribus consulentes, quorum scilicet periculum ingens de lasciuia prouidebant, ut iam hinc ethnicis in testimonium cedat sententia ipsorum nobiscum faciens et NOBIS in exaggerationem disciplinae etiam humana praerogatiua.*

Souvent les censeurs faisaient détruire les théâtres aussitôt nés par souci de mœurs car ils présentaient évidemment l'immense danger que leur ferait courir la licence - jugement qui depuis lors, en accord avec le nôtre, a non seulement valeur de témoignage pour les païens, mais en nous montrant la voie NOUS incite à renchérir sur cette règle, fût-elle humaine.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 332b théâtre, 342b censeurs, 342c décision des censeurs de détruire les théâtres, 342d discussion sur le bien fondé de cette règle : lutter contre la licence, 315e rejet des manifestations publiques, 217d portent un jugement sur cette règle et renchérissent

Réf. : 1052

Tertullien

*De spectaculis*. 10. 09

*Christianus* adj.

*Quae uero uoce et modis et organis et litteris transiguntur, Apollines et Musas et Mineruas et Mercurios mancipis habent. Oderis, CHRISTIANE, quorum auctores non potes non odisse.*

Quant aux parties qui utilisent la voix, les rythmes, des instruments de musique, les œuvres littéraires, elles sont sous la haute main des Apollon, des muses, des Minerve et des Mercure. Déteste, CHRÉTIEN, des spectacles dont tu ne peux pas détester les auteurs.

Statut : Incertain

111, 222f, 315e rejet des manifestations publiques, 331a, 341b, 342b collective, 342c les chrétiens détestent les spectacles, 342d énumération, 331a, 332b, 413

Réf. : 1053

Tertullien

*De spectaculis*. 13. 01

*Nos*

*Satis, opinor, impleuimus ordinem, quot et quibus modis spectacula idololatriam committant, de originibus, de titulis, de apparatusibus, de locis, de artificibus, quo certi simus nulla ex parte competere NOBIS ea, qui bis idolis renuntiamus.*

J'ai satisfait, je pense, à mon propos, en montrant de quelles multiples manières les spectacles pèchent par idolâtrie : par leurs origines, leurs titres, leur cérémonial, les lieux où ils se donnent leurs techniques. Nous sommes donc sûrs, NOUS qui avons renoncé deux fois aux idoles, qu'ils ne nous conviennent en aucune façon.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 332b spectacles, 315e rejet des manifestations publiques, 217d ont renoncé aux idoles, 331b rejet des rites, 421 opinion de Tertullien sur lui-même

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1054

Tertullien

*De spectaculis*. 13. 02

*Apostolus*

*Non quod idolum sit aliquid, ut APOSTOLUS ait, sed quoniam quae faciunt daemones faciunt consistentibus scilicet in consecrationibus idolorum, siue mortuorum siue, ut putant, deorum.*

Comme le dit l'APÔTRE, ce n'est pas que l'idole ait une réalité, mais parce que le culte rendu aux idoles est rendu aux démons, qui s'y installent évidemment lors de leur consécration, qu'il s'agisse de morts ou, comme ils le croient de dieux.

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 331b rejet du culte des idoles, qui est vu comme un culte aux démons, 331a Dieux païens sont en fait des morts, 441a Écritures : *Épîtres*, 213a sexe masculin

Réf. : 1055

Tertullien

*De spectaculis*. 15. 01

*Nos*

*Ceterum retulimus supra de locorum condicione, quod non per semetipsa NOS inquinant, sed per ea quae illic geruntur, per quae, simul inquinamentum combiberunt, tunc etiam in alteros respuunt. Uiderit ergo, ut diximus, principalis titulus, idololatria ; reliquas ipsarum rerum qualitates contrarias dei omnes feramus.*

D'ailleurs, nous avons mentionné plus haut, à propos de la condition des lieux, qu'ils ne sauraient NOUS souiller par eux-mêmes, mais par les actes qui s'y déroulent et dont ils font rejaillir sur autrui la souillure dès qu'ils s'en sont imprégnés. Laissons donc de côté, comme nous l'avons dit, le grief fondamental d'idolâtrie pour soutenir que, par tous les autres caractères, ces actes pris en eux-mêmes sont tous contraires à Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 315e rejet des manifestations publiques, 331b rites idolâtriques sont contraires à Dieu, 211b lieux païens, 342b collective, 342c les actes religieux sont une souillure, 342d affirmation polémique

Réf. : 1056

Tertullien

*De spectaculis*. 15. 07

*Nos*

*Puto autem etiam uanitas extranea est NOBIS. Quid quod et ipse se iudicat inter eos positus, quorum se similem nolens utique detestatore confitetur ?*

Or la vanité, aussi, j'imagine, NOUS est étrangère, sans compter qu'on se juge soi-même, en prenant place parmi des gens dont on sent différent et qu'on déclare exéquer tout à fait ?

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d étrangers à la vanité ; exècrent les païens, 443a ne sont pas vaniteux : modestie, 315f rejet de la fréquentation des païens, 413 opinion sur les valeurs des individus

Réf. : 1057

Tertullien

*De spectaculis*. 15. 08

*Nos*

*NOBIS satis non est, si ipsi nihil tale facimus, nisi et talia factitantibus non conferamur. "Si furem" inquit "uidebas, concurrebas cum eo." utinam ne in saeculo quidem simul cum illis moraremur ! Sed tamen in saecularibus separamur, quia saeculum dei est, saecularia autem diaboli.*

Il ne NOUS suffit pas que nous ne commettions pas de faute : encore faut-il ne pas frayer avec ceux qui ne cessent d'en commettre. "Voyais-tu un voleur, dit le prophète, tu courais avec lui. ". Ah ! Si nous pouvions même ne pas rester avec eux en ce monde ! Du moins sommes-nous séparés d'eux dans les choses du monde, car le monde est de Dieu ; mais les choses du monde, du diable.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures, 443a ne pas commettre de fautes, 441b dogme : le monde est de Dieu ; les choses du monde sont du diable, 342b collective, 342c les païens commettent des fautes, 342d exégèse, 413, 442a influence du stoïcisme : cosmopolitisme des chrétiens, 217d sont séparés des païens dans le monde, 211b le monde

Réf. : 1058

Tertullien

*De spectaculis*. 16. 01

*Nos*

*Cum ergo furor interdicitur NOBIS, ab omni spectaculo auferimur, etiam a circo, ubi proprie furor praesidet. Aspice populum ad id spectaculum iam cum furore uenientem, iam tumultuosum, iam caecum, iam de sponsionibus concitatum.*

Ainsi donc, nous interdire la frénésie, c'est NOUS soustraire à tout spectacle, surtout au cirque où la frénésie règne en propre. Vois la foule qui rend à ce spectacle, déjà frénétique, déjà houleuse, déjà aveugle, déjà excitée par les paris.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a interdit de la frénésie, 332b cirque, 342b collective : la foule, 342c attitude la foule lors des jeux du cirque, 342d énumération, 315e rejet de la fréquentation du cirque, 413

## Corpus indexé

Réf. : 1059

Tertullien

*De spectaculis*. 17. 05

Nos

*Quodsi NOBIS omnis impudicitia execranda est, cur liceat audire quod loqui non licet, cum etiam scurrilitatem et omne uanum uerbum indicatum a deo sciamus ? Cur aequae liceat uidere quae facere flagitium est ? Cur quae ore prolata communicant hominem, ea per aures et oculos admissa non uideantur hominem communicare, cum spiritui appareant aures et oculi nec possit mundus praestari cuius apparitores inquinantur ?*

Si NOUS devons avoir en horreur toute impudicité, pourquoi serait-il permis d'entendre ce qu'il n'est pas permis de dire, alors que nous le savons, Dieu va même jusqu'à condamner la plaisanterie et toute parole vaine ? De même, pourquoi serait-il permis de voir ce qu'il est dégradant de faire ? Pourquoi s'imaginerait-on que ce qui souille l'homme quand la bouche le profère ne le souille pas quand les yeux et les oreilles le reçoivent, alors que les oreilles et les yeux ouvrent sur l'esprit et qu'on se saurait tenir pour pur celui dont les portiers sont salis.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a interdiction de l'impudicité, 441b dogmes : Dieu condamne la plaisanterie et toute parole vaine, 441a Écritures, 217a yeux ; oreilles ; bouche, 332b spectacles, 342a celui qui assiste aux spectacles, 342c le fait d'y assister est une souillure, 342d énumération, 315e rejet des manifestations publiques, 413

Réf. : 1060

Tertullien

*De spectaculis*. 17. 06

Nos

*Habes igitur et theatri interdictionem de interdictione impudicitiae. si et doctrinam saecularis litteraturae ut stultitiae apud deum deputatam aspernamur, satis praescribitur NOBIS et de illis speciebus spectaculorum, quae saeculari litteratura lusoriam uel agonisticam scaenam dispungunt.*

Ainsi donc, l'interdiction du théâtre découle pour toi de l'interdiction de l'impudicité. Si d'autre part nous regardons avec mépris, comme sottise aux yeux de Dieu, l'enseignement de la littérature profane, cela suffit pour NOUS défendre aussi les genres de spectacles que la littérature profane fait répartir en divertissements et drames.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 443a interdiction de l'impudicité, 332b théâtre, 315e refus de participer au théâtre, 217d regardant avec mépris les spectacles, 342a auteurs profanes, 342c rejet du drame ; divertissements, 342d affirmation polémique, 341a auteurs profanes, 341c rejet du drame ; divertissements, 341d affirmation polémique, 413 opinion de Tertullien

Réf. : 1061

Tertullien

*De spectaculis*. 19. 01

Nos

*Expectabimus nunc ut et amphitheatri repudium de scripturis petamus ? Si saeuitiam, si impietatem, si feritatem permissam NOBIS contendere possumus, eamus in amphitheatrum. Si tales sumus quales dicimur, delectemur sanguine humano.*

Allons-nous maintenant attendre de l'Écriture qu'elle nous signifie également le rejet de l'amphithéâtre ? Si nous pouvons soutenir que la cruauté, l'impiété, la barbarie NOUS sont permises, allons à l'amphithéâtre. Si nous sommes tels qu'on nous dit, délectons nous de sang humain.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441a Écritures, 332b amphithéâtre, 315e rejet des jeux, 342b collectif, 342c les jeux de l'amphithéâtre sont cruauté, impiété, barbarie, 342d énumération, 432c collective, 432b morale, 321a2 fausses accusations : anthropophagie, 413

Réf. : 1062

Tertullien

*De spectaculis*. 19. 05

Christianus

*Sed haec ethnicis respondi. Ceterum absit ut de istius spectaculi auersione diutius discat CHRISTIANUS. Quamquam nemo haec omnia plenius exprimere potest nisi qui adhuc spectat. Malo non implere quam meminisse.*

Mais ces réponses valent pour les païens. A Dieu ne plaise qu'un CHRÉTIEN n'ait besoin d'en savoir plus long, pour se détourner d'un pareil spectacle. Personne, certes, ne peut être plus complet sur tout cela que celui qui est encore spectateur. Mais j'aime mieux ne pas du tout dire que tout ne remémorer.

Statut : Incertain

111, 222f, 315e rejet des manifestations publiques, 332b, 413, 441b

Réf. : 1063

Tertullien

*De spectaculis*. 20. 03

Nos

*Vitam autem deus nulla flagitia hominum spectaret, ut omnes iudicium euaderemus. Sed spectat et latrocinia, spectat et falsa et adulteria et fraudes et idololatrias et spectacula ipsa. Et idcirco ergo NOS non spectabimus, ne uideamur ab illo, qui spectat omnia. Quant à Dieu, plutôt au ciel qu'il n'eût pas de turpitudes humaines à regarder : nous échapperions tous au jugement. Mais il regarde les meurtres, il regarde les mensonges, les adultères, les vols, les actes idolâtres et même les spectacles ! Et c'est pourquoi, NOUS ne les regarderons pas, pour éviter d'être vus par Celui qui regarde tout.*

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 441b Jugement dernier ; Dieu regarde et juge les actes des hommes, 332b spectacles, 331c pratiques idolâtres, 342b collective, 342c les païens commettent des crimes contre Dieu : meurtres ; mensonges ; adultères ; vols, 342d énumération, 413

## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1064

Tertullien

*De spectaculis*. 24. 01

*Seruus*

*Quot adhuc modis perorabimus, nihil ex his quae spectaculis deputantur placitum deo esse aut congruens SERVO DEI quod deo placitum non sit ?*

Que de choses à dire pour encore prouver de bout en bout que rien de ce qui touche aux spectacles, n'est pas agréable à Dieu, ; et que rien de ce qui n'est pas agréable à Dieu ne convient aux SERVITEURS DE DIEU.

Statut : Incertain

113, 222f, 315e rejet des manifestations publiques, 332a, 332b, 413, 115

Réf. : 1065

Tertullien

*De spectaculis*. 24. 03

*Christiani*

*Quod autem eieramus, neque facto neque dicto neque uisu neque prospectu participare debemus. Ceterum nonne eieramus et rescindimus signaculum rescindendo testationem eius ? Numquid ergo superest, ut ab ipsis ethnicis responsum flagitemus ? Illi nobis iam renuntient, an liceat CHRISTIANIS spectaculo uti. Atquin hinc uel maxime intelligunt factum Christianum, de repudio spectaculorum.*

Ce que nous rejetons par serment, nous ne devons y mêler ni nos actes, ni nos paroles ; ni nos regards ni nos pensées. Sinon, n'est ce pas rejeter et rompre le sceau que de rompre l'abstention qui en fait loi. Faut-il maintenant que ce soient eux qui nous fassent savoir s'il est permis aux CHRÉTIENS d'aller au spectacle ? Eh bien, le premier signe qui leur fasse comprendre qu'on est devenu chrétien, c'est le renoncement aux spectacles.

Statut : Incertain

111, 217d, 222f, 315e rejet des manifestations publiques, 332b, 413

Réf. : 1066

Tertullien

*De spectaculis*. 24. 03

*Nos*

*Quod autem eieramus, neque facto neque dicto neque uisu neque prospectu participare debemus. Ceterum nonne eieramus et rescindimus signaculum rescindendo testationem eius ? Numquid ergo superest, ut ab ipsis ethnicis responsum flagitemus ? Illi NOBIS iam renuntient, an liceat Christianis spectaculo uti. Atquin hinc uel maxime intelligunt factum Christianum, de repudio spectaculorum.*

Ce que nous rejetons par serment, nous ne devons y mêler ni nos actes, ni nos paroles ; ni nos regards ni nos pensées. Sinon, n'est ce pas rejeter et rompre le sceau que de rompre l'abstention qui en fait loi. Faut-il maintenant que ce soient eux qui NOUS fassent savoir s'il est permis aux chrétiens d'aller au spectacle ? Eh bien, le premier signe qui leur fasse comprendre qu'on est devenu chrétien, c'est le renoncement aux spectacles.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 444d serment, 217d intellectuelle, 441c baptême, 315e interdiction d'assister aux spectacles, 332b spectacles, 342b collective, 342c les païens ne doivent pas dicter leur attitude aux chrétiens, 342d définition du fait d'être chrétien, 413

Réf. : 1067

Tertullien

*De spectaculis*. 24. 04

*Homo*

*Itaque negat manifeste qui per quod agnoscitur tollit. Quid autem spei superest in eiusmodi HOMINE ? Nemo in castra hostium transit nisi proiectis armis suis, nisi destitutis signis et sacramentis principis sui, nisi pactus simul perire.*

Ainsi, celui qui supprime le signe qui est le fait reconnaître renie ouvertement sa foi. Et quel espoir, dès lors, reste t-il à un tel HOMME ? Personne ne passe dans le camp ennemi sans avoir jeté les armes, sans avoir trahi ses enseignes et les serments faits à son prince, sans être du même coup résolu à périr.

Statut : Incertain

113, 222f, 223b abandon de la foi chrétienne, 413, 115, 213a sexe masculin, 441c baptême : il est vu comme une forme de serment militaire

Réf. : 1068

Tertullien

*De spectaculis*. 27. 01

*Nos*

*Odisse debemus istos conuentus et coetus ethnicorum, uel quod illic nomen dei blasphematur, illic in NOS quotidiani leones expostulantur, inde persecutiones decernuntur, inde temptationes emittuntur.*

Nous devons haïr ces rassemblements et réunions de païens, ne fût-ce que pour être le lieu où l'on blasphème le nom de Dieu, où chaque jour on réclame les lions contre NOUS, où se décident les persécutions, d'où partent nos épreuves.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 332b il faut haïr les rassemblements et réunions, 211b lieux où l'on blasphème le nom de Dieu, 315e rejet des manifestations publiques, 314e peines infligées : lions, 217d ont des épreuves, 313c persécution, 214a chaque jour, 321b haine de la foule qui réclame leur mort

## Corpus indexé

Réf. : 1069

Tertullien

*De spectaculis*. 28. 01

Nos

*Saginentur eiusmodi dulcibus conuiuiae sui : et loca et tempora et inuitator ipsorum est. Nostrae coenae, nostrae nuptiae nondum sunt. Non possumus cum illis discumbere, quia nec illi NOBISCUM : uicibus disposita res est. Nunc illi laetantur, nos conflictamur.*  
Aux convives de Satan de s'engraisser de telles douceurs : le lieu, le temps, l'hôte leur conviennent. Pour NOUS, ce ne sont encore ni nos banquets, ni nos noces ; nous ne pouvons partager leurs repas, puisqu'ils ne peuvent partager les nôtres. C'est chacun son tour, dans le plan de Dieu.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 315f refus de fréquenter les banquets, 441c *agape* ; noces, 211b lieux des banquets, 342b collective, 342c les banquets sont donnés par Satan, 342d formule, 414 opinion de Tertullien sur les rites

Réf. : 1070

Tertullien

*De spectaculis*. 28. 03

*Christianus* adj.

*Delicatus es, CHRISTIANE, si et in saeculo uoluptatem concupiscis, immo nimium stultus, si hoc existimas uoluptatem.*

Tu es bien difficile, CHRÉTIEN s'il te faut du plaisir en ce monde aussi. Ou plutôt trop bête, si c'est cela que tu considères comme du plaisir.

Statut : Incertain

111, 217d morale : est difficile ; est trop bête, 222f, 413, 443a rejet du plaisir

Réf. : 1071

Tertullien

*De spectaculis*. 28. 05

*Apostolus*

*Dicas uelim : non possumus uiuere sine uoluptate, qui mori cum uoluptate debemus ? Nam quod est aliud uotum nostrum quam quod et APOSTOLI, exire de saeculo et recipi apud dominum ? Hic uoluptas, ubi et uotum.*

Dis moi s'il te plaît : ne pouvons nous vivre sans plaisir, nous qui devons prendre plaisir à mourir. En effet avons-nous d'autre vœu que celui de l'APÔTRE : sortir du monde et être reçus près du Seigneur. Où est votre vœu, là est notre plaisir ?

Statut : Libre

113, 221a libre, 222e fidèle, 217d morale : goût du martyre, 442b influence du montanisme, 441b dogme : salut, 413 opinions sur les individus, 213a sexe masculin

Réf. : 1072

Tertullien

*De spectaculis*. 29. 03

*Christiani*

*Quod calcas deos nationum, quod daemones expellis, quod medicinas facis, quod reuelationes petis, quod deo uiuis ? Haec uoluptates, haec spectacula CHRISTIANORUM sancta perpetua gratuita ; in his tibi circenses ludos interpretare, cursus saeculi intueri, tempora labentia, spatia peracta dinumera, metas consummationis exspecta, SOCIETATES ECCLESiarum defende, ad signum dei suscitare, ad tubam angeli erigere, ad martyrii palmas gloriare.*

Fouler aux pieds les dieux des nations, chasser les démons, opérer des guérisons, demander des révélations, vivre par Dieu, voilà les spectacles des CHRÉTIENS, saints, éternels, gratuits. Et voici de quoi évoquer pour toi les jeux du cirque : contemple les causes du monde, compte les temps qui s'écoulent, guette les bornes de la fin du monde, soutiens les partis des Églises, anime toi au signal de Dieu, dresse toi à la trompette de l'ange, glorifie-toi des palmes du martyre.

Statut : Incertain

111, 222f, 413, 441c rites, 331a Dieux, 217d intellectuelle : thaumaturge ; chasser les démons, 332b cirque, 441b Salut, 443a recherche du martyre ; sainteté ; gratuité des actes ; éternité, 332b utilité des chrétiens

Réf. : 1073

Tertullien

*De spectaculis*. 29. 03

*Societas, ecclesia*

*Quod calcas deos nationum, quod daemones expellis, quod medicinas facis, quod reuelationes petis, quod deo uiuis ? haec uoluptates, haec spectacula Christianorum sancta perpetua gratuita ; in his tibi circenses ludos interpretare, cursus saeculi intueri, tempora labentia, spatia peracta dinumera, metas consummationis exspecta, SOCIETATES ECCLESiarum defende, ad signum dei suscitare, ad tubam angeli erigere, ad martyrii palmas gloriare.*

Fouler aux pieds les dieux des nations, chasser les démons, opérer des guérisons, demander des révélations, vivre par Dieu, voilà les spectacles des chrétiens, saints, éternels, gratuits. Et voici de quoi évoquer pour toi les jeux du cirque : contemple les causes du monde, compte les temps qui s'écoulent, guette les bornes de la fin du monde, soutiens les PARTIS DES ÉGLISES anime toi au signal de Dieu, dresse toi à la trompette de l'ange, glorifie-toi des palmes du martyre.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 413, 441c rites, 331a Dieux, 217d intellectuelle : thaumaturge ; chasser les démons, 332b cirque, 441b Salut, 443a recherche du martyre ; sainteté ; gratuité des actes ; éternité, 332b utilité des chrétiens, 217e collective



## Les écrits catholiques de Tertullien : formes et normes

Réf. : 1074

Tertullien

*De spectaculis*. 29. 04

*Nos*

*Si scaenicae doctrinae delectant, satis NOBIS litterarum est, satis uersuum est, satis sententiarum, satis etiam canticorum, satis uocum, nec fabulae, sed ueritates, nec strophae, sed simplicitates.*

Si c'est la culture théâtrale qui te charme, NOUS avons assez d'ouvrages, de poèmes, assez de pensées, assez mêmes de pièces instrumentées, assez de chants. Et ce ne sont pas des inventions, mais la vérité, ni des intrigues mais la simplicité même.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 217d ont des pensées, 216b ouvrages ; poèmes ; pièces ; chants, 443a vérité ; simplicité, 332b théâtre, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342b collective, 342c débat sur la culture chrétienne, 342d énumération

Réf. : 1075

Tertullien

*De spectaculis*. 29. 05

*Nos*

*Vis et pugilatus et luctatus ? Praesto sunt, non parua et multa. aspice impudicitiam delectam a castitate, perfidiam caesam a fide, saeuitiam a misericordia contusam, petulantiam a modestia adumbratam, et tales sunt apud NOS agones, in quibus ipsi coronamur. uis autem et sanguinis aliquid ? Habes Christi.*

Tu veux aussi des pugilats, de la lutte ? Les voici, non pas à petite échelle, mais en nombre : regarde l'impureté mise à terre par la chasteté, la perfidie frappée par la foi, la cruauté étourdie par la miséricorde, l'audace éclipsée par la modération ; et chez NOUS, les combats sont tels que nous y recevons personnellement la couronne. Mais tu veux aussi du sang ? Tu as celui du Christ.

Statut : Incertain

113, 222f, 217e collective, 343a chasteté ; miséricorde ; modération ; foi, 331b combats de gladiateurs ; lutte, 342b collective, 342c immoralité des valeurs païennes, lors des combats, 342d énumération ; comparaison, 441b eucharistie, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 343c sujet de la polémique, 343d moyens

Réf. : 1076

Tertullien

*De spectaculis*. 30. 01

*Sanctus*

*Quale autem spectaculum in proximo est aduentus domini iam indubitati, iam superbi, iam triumphantis ! Quae illa exultatio angelorum, quae gloria resurgentium SANCTORUM ! Quale regnum exinde iustorum ! Qualis ciuitas noua Hierusalem !*

Et bientôt, quel spectacle que l'arrivée du seigneur, désormais incontestable, majestueux triomphant ! Oh, l'exultation des anges ! Oh, la gloire des SAINTS qui ressuscitent ! Oh l'avènement du règne des Justes ! Oh, la Jérusalem céleste.

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogme : résurrection des Saints ; retour glorieux du Christ, 413, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 441a Écritures : *Apocalypse*, 217d sont justes ; sont saints, 211c Jérusalem céleste : cité de Dieu

Réf. : 1077

Tertullien

*De spectaculis*. 30. 01

*Iustus*

*Quale autem spectaculum in proximo est aduentus domini iam indubitati, iam superbi, iam triumphantis ! Quae illa exultatio angelorum, quae gloria resurgentium sanctorum ! Quale regnum exinde iustorum ! Qualis ciuitas noua Hierusalem !*

Et bientôt, quel spectacle que l'arrivée du seigneur, désormais incontestable, majestueux triomphant ! Oh, l'exultation des anges ! Oh, la gloire des saints qui ressuscitent ! Oh l'avènement du règne des JUSTES ! Oh, la Jérusalem céleste !

Statut : Incertain

113, 222f, 441b dogmes : Parousie ; Résurrection, 441a Écritures : *Apocalypse*, 217d morale : sont justes ; vont régner, 214a fin des temps, 217e collective, 443a gloire de Dieu, 211c Cité de Dieu, 413, 115

Réf. : 1078

Tertullien

*De testimonio animae*. 01. 03

*Christianus*

*Sed suis quidem magistris alias probatissimis [atque lectissimis] fidem inclinavit humana de incredulitate duritia, sicubi in argumenta christianae defensionis impingunt. Tunc uani poetae, cum deos humanis passionibus et fabulis designant, tunc philosophi duri, cum ueritatis fores pulsant. Hactenus sapiens et prudens habebitur, qui prope CHRISTANUM pronuntiauerit, cum, si quid prudentiae aut sapientiae affectauerit seu caerimonias despuens seu saeculum reuincens, pro Christiano denotetur.*

Mais l'incrédulité humaine, endurcie dans ses préventions, n'a point incliné l'oreille aux oracles de ses maîtres, même les plus estimés et les plus célèbres, lorsqu'il leur arrive de présenter la justification de la religion chrétienne. Ici des poètes frivoles qui représentent les dieux avec les passions et les futilités de l'homme ; là des philosophes orgueilleux qui ne font que frapper à la porte de la vérité. On n'est sage, on n'est éclairé cependant qu'autant que l'on se rapproche du CHRÉTIEN, quoique pour peu que l'on montre de sagesse et de science réelles, soit en répudiant de vaines superstitions, soit en convainquant le siècle de mensonge, on ne soit plus qu'un Chrétien voué à l'infamie.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 413 opinion sur l'individu, 341b contre les philosophes ; les poètes grecs, 342b contre les philosophes et les poètes romains, 443a vertu chrétienne : sagesse ; raison, 222f, 321a2 superstitions, 341c, 342c, 341d, 342d

## Corpus indexé

Réf. : 1079

Tertullien

*De testimonio animae.* 01. 01

*christiana* adj. , *Veritas*

*Magna curiositate et maiore longe memoria opus est ad studendum, si qui uelit ex litteris receptissimis quibusque philosophorum uel poetarum uel quorumlibet doctrinae ac sapientiae saecularis magistrorum testimonia excerptere CHRISTIANAE VERITATIS, ut aemuli persecutoresque eius de suo proprio instrumento et erroris in se et iniquitatis in nos rei reuincantur.*

Il faut de longues investigations, une grande mémoire et de pénibles études pour emprunter aux écrits les plus renommés des philosophes, des poètes, ou des maîtres de la science et de la sagesse profane, des témoignages qui déposent en faveur de la VÉRITÉ CHRÉTIENNE, afin que ses antagonistes et ses persécuteurs soient convaincus, par leurs propres aveux, de contradiction vis-à-vis d'eux-mêmes et d'injustice envers nous

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 313c persécutions, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341a intellectuels ; philosophes, 342a intellectuels ; philosophes, 341c la vérité chrétienne est supérieure aux écrits païens, 341d affirmation et comparaison, 342c la vérité chrétienne est supérieure aux écrits païens, 342d affirmation et comparaison

Réf. : 1080

Tertullien

*De testimonio animae.* 01. 03

*Christiana* adj. , *argumentum*

*Sed suis quidem magistris alias probatissimis [atque lectissimis] fidem inclinavit humana de incredulitate duritia, sicubi in argumenta CHRISTIANAE defensionis impingunt. Tunc uani poetae, cum deos humanis passionibus et fabulis designant, tunc philosophi duri, cum ueritatis fores pulsant. Hactenus sapiens et prudens habebitur, qui prope Christianum pronuntiauerit, cum, si quid prudentiae aut sapientiae affectauerit seu caerimonias despuens seu saeculum reuincens, pro Christiano denotetur.*

Mais l'incredulité humaine, endurcie dans ses préventions, n'a point incliné l'oreille aux oracles de ses maîtres, même les plus estimés et les plus célèbres, lorsqu'il leur arrive de présenter la JUSTIFICATION de la RELIGION CHRÉTIENNE. Ici des poètes frivoles qui représentent les dieux avec les passions et les futilités de l'homme ; là des philosophes orgueilleux qui ne font que frapper à la porte de la vérité. On n'est sage, on n'est éclairé cependant qu'autant que l'on se rapproche du Chrétien, quoique pour peu que l'on montre de sagesse et de science réelles, soit en répudiant de vaines superstitions, soit en convainquant le siècle de mensonge, on ne soit plus qu'un Chrétien voué à l'infamie.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 341a contre les philosophes ; les poètes grecs, 342a contre les philosophes et les poètes romains, 443a vertu chrétienne : sagesse ; raison, 321a2 superstitions, 341c les poètes et philosophes sont futiles, 341d comparaison, 341a philosophes et poètes, 341c les poètes et philosophes sont futiles

Réf. : 1081

Tertullien

*De testimonio animae.* 01. 04

*Christianus*

*Iam igitur nihil nobis erit cum litteris et doctrina peruersae felicitatis, cum in falso eis creditur quam in uero. Viderint si qui de unico et solo deo pronuntiauerunt. Immo nihil omnino relatum sit, quod agnoscat CHRISTIANUS, ne exprobrare possit. Nam et quod relatum est, neque omnes sciunt neque qui sciunt, constare confidunt. Tanto abest, ut nostris litteris annuant homines, ad quas nemo uenit nisi iam Christianus.*

Conséquemment, laissons de côté des lettres et une doctrine qui ne portent avec elles qu'une conviction mensongère, puisqu'on les croit plutôt quand elles prêchent l'erreur que quand elles annoncent la vérité. Abandonnons même ceux qui ont proclamé l'unité de Dieu. Que dis-je ? Ne nous appuyons sur aucune autorité qu'admette le CHRÉTIEN, afin de ne susciter contre nous aucun reproche. Car ces témoignages, tous ne les connaissent pas, ou, s'ils les connaissent, ils ne leur présentent pas encore une garantie suffisante. A plus forte raison, les hommes ne souscriront-ils pas à nos livres saints : on n'arrive à eux que déjà chrétien.

Statut : Incertain

111, 217d morale, 413 opinion de Tertullien sur les individus, 222f, 432 collective, 443a vérité, 441b dogmes : unité de Dieu, 441a Écritures, livres Saints, 432b idéologique

Réf. : 1082

Tertullien

*De testimonio animae.* 01. 07

*Christiani*

*Imperitia tua mihi opus est, quoniam aliquantulae peritiae tuae nemo credit. Ea exoptulo quae tecum homini infers, quae ex temetipsa aut ex quocumque auctore tuo sentire didicisti. Non es, quod sciam, CHRISTIANA. Fieri enim, non nasci solet Christiana. Tamen nunc a te testimonium flagitant CHRISTIANI, ab extranea aduersus tuos, ut uel tibi erubescant, quod nos ob ea oderint et inrideant, quae te nunc consciam detinent.*

Il me faut ton inexpérience, puisque personne ne croit plus à ton habileté, si petite qu'elle soit. Je ne te demande que ce que tu apportes avec toi à l'homme, que tu le doives à ton propre fonds, ou que tu le reçoives de ton auteur, n'importe lequel. Tu n'es pas CHRÉTIENNE, que je sache ; car tu as coutume de devenir et non de naître chrétienne. Toutefois les CHRÉTIENS requièrent aujourd'hui ton témoignage ; étrangère, dépose contre les tiens, afin que les hommes qui nous persécutent et nous méprisent rougissent pour toi d'une doctrine dont tu es complice.

Statut : Incertain

111, 217d collective, 222f, 313c persécution, 321b mépris ; haine venant des païens, 413 opinion de Tertullien, 444e l'adhésion est un choix personnel, 342b contre les élites intellectuelles et les autorités impériales, 342c ils sont complices d'une fausse doctrine, 342d formule ; accusation

Réf. : 1083

Tertullien

*De testimonio animae.* 02. 03

*Christiani*

*Sentis igitur perditorem tuum, et licet soli illum nouerint CHRISTIANI uel quaecumque apud dominum secta, et tu tamen eum nosti, dum odisti ?*

Tu as donc le sentiment du traître qui t'a perdue. Et bien que les CHRÉTIENS seuls le connaissent, ou ceux qui sont avec le Seigneur, dès lors que tu le hais, n'est-ce pas le connaître ?

Statut : Incertain

111, 222f, 217e collective, 321b haine des païens, 217d description intellectuelle, 342 b collective, 342c les païens sont ignorants, 342d formule

Réf. : 1084

Tertullien

*De testimonio animae.* 02. 04

*Christianus*

*De natura quoque dei quem praedicamus, nec te latet. Deus bonus, Deus benefacit, tua uox est. Plane, adicis, Sed homo malus, scilicet contraria propositione oblique et figuraliter exprobrans ideo malum hominem, quia a deo bono abscesserit. Etiam quod penes deum bonitatis et benignitatis omnis benedictio inter nos summum sit disciplinae et conuersationis sacramentum, Benedicat te deus tam facile pronuntias quam CHRISTIANO necesse est, at cum in maledictum conuertis dictionem dei, perinde dicto omnem super nos potestatem eius consistere secundum nos confiteris.*

Ce mot, « Que Dieu vous bénisse, » qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, sacrement auguste de notre discipline et de notre vie, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un CHRÉTIEN. Alors même que tu convertis la bénédiction en malédiction, en proférant le mot de Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur tout le monde.

Statut : Incertain

111, 413 opinion de Tertullien, 217d morale, 222f, 441b dogmes : dieu de bonté et de miséricorde, 342b païens, 441b sacrement de la profession de foi, 342c la puissance de Dieu est universelle, 342d exégèse

Réf. : 1085

Tertullien

*De testimonio animae.* 02. 04

*Opinio, christiana* adj.

*Ea OPINIO CHRISTIANA etsi honestior multo Pythagorica, quae te non in bestias transfert, etsi plenior Platonica, quae tibi etiam dotem corporis reddit, etsi Epicurea grauior, quae te ab interitu defendit, tamen propter suum nomen soli uanitati et stupori et, ut dicitur, praesumptioni deputatur.*

Cette CROYANCE CHRÉTIENNE, plus honorable que celle de Pythagore, puisqu'elle ne te transforme point en bête ; plus large que celle de Platon, puisqu'elle te restitue la dot du corps ; plus consolante que celle d'Épicure, puisqu'elle te protège contre la destruction, est accusée néanmoins, rien qu'à cause de son nom, de frivolité, de folie, et, comme on dit, de présomption. Mais pourquoi en rougirions-nous, si notre présomption, c'est la tienne ?

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 341a Pythagore ; Épicure ; Platon, 414 opinion de Tertullien sur la religion, rôle protecteur, 443a exposé des vertus de la religion, 432c collective, 432b juridique

Réf. : 1086

Tertullien

*De testimonio animae.* 02. 04

*Disciplina*

*De natura quoque dei quem praedicamus, nec te latet. Deus bonus, Deus benefacit, tua uox est. Plane, adicis, Sed homo malus, scilicet contraria propositione oblique et figuraliter exprobrans ideo malum hominem, quia a deo bono abscesserit. Etiam quod penes deum bonitatis et benignitatis omnis benedictio inter nos summum sit DISCIPLINAE et conuersationis sacramentum, Benedicat te deus tam facile pronuntias quam Christiano necesse est, at cum in maledictum conuertis dictionem dei, perinde dicto omnem super nos potestatem eius consistere secundum nos confiteris.*

Ce mot, « Que Dieu vous bénisse, » qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, sacrement auguste de notre DISCIPLINE et de notre vie, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un chrétien. Alors même que tu convertis la bénédiction en malédiction, en proférant le mot de Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur tout le monde.

Collectif, Statut : Concept

112, 414 opinion de Tertullien sur la religion chrétienne, 441b dogmes : dieu de bonté et de miséricorde, 342b païens, 441b sacrement de la profession de foi, 342c sujet de la polémique, 342d moyens, 116 vocabulaire philosophique

## Corpus indexé

Réf. : 1087

Tertullien

*De testimonio animae.* 02. 07

*Christiani*

*Atque adeo et plerumque et uitta Cereris redimita, et pallio Saturni coccinata, et deae Isidis linteata, in ipsis denique templis deum iudicem imploras. Sub Aesculapio stas, Iunonem in aere exornas, [Minerua calcias furuis galeam formis], et neminem de praesentibus deis contestaris. In tuo foro aliunde iudicem appellas, in tuis templis alium deum pateris. O testimonium ueritatis, quae apud ipsa daemona testem efficit CHRISTIANORUM !*

Ne t'échappent-elles pas le plus souvent sous les bandelettes de Cérès, sous le manteau de pourpre de Saturne, sous les longs voiles d'Isis ? Enfin, jusque dans les temples de tes dieux, devant la statue d'Esculape, pendant que tu dorés la Junon d'airain, ou que tu affubles de son casque Minerve aux formes terribles, au lieu d'invoquer quelqu'un des dieux qui t'entourent, c'est le juge éternel que tu implores. Dans le sanctuaire de tes lois, tu appelles un autre juge ; dans tes temples, tu trembles devant un autre Dieu. Ô témoignage de la vérité, qui, jusque chez les démons, suscite un témoin en faveur des CHRÉTIENS !

Statut : Incertain

111, 222f, 217e collective, 331a dieux : Cérès, Saturne, Isis, Esculape, Junon, Minerve, 413 opinion sur les individus, 331b rites : invocation, 441b dogmes : dieu juge éternel, 443a vérité

Réf. : 1088

Tertullien

*De testimonio animae.* 03. 03

*Secta*

*Sentis igitur perditorem tuum, et licet soli illum nouerint Christiani uel quaecumque apud DOMINUM SECTA, et tu tamen eum nosti, dum odisti ?*

Tu as donc le sentiment du traître qui t'a perdue. Et bien que les Chrétiens seuls le connaissent, ou CEUX QUI SONT AVEC LE SEIGNEUR, dès lors que tu le hais, n'est-ce pas le connaître ?

Statut : Concept, Collectif

112, 217e collective, 321b haine des païens, 217d description morale, 342 b collective, 342c les païens sont ignorants, 342d formule, 116

Réf. : 1089

Tertullien

*De testimonio animae.* 04. 02

*Nomen*

*Ea opinio Christiana etsi honestior multo Pythagorica, quae te non in bestias transfert, etsi plenior Platonica, quae tibi etiam dotem corporis reddit, etsi Epicurea grauior, quae te ab interitu defendit, tamen propter suum NOMEN soli uanitati et stupori et, ut dicitur, praesumptioni deputatur.*

Cette croyance chrétienne, plus honorable que celle de Pythagore, puisqu'elle ne te transforme point en bête ; plus large que celle de Platon, puisqu'elle te restitue la dot du corps ; plus consolante que celle d'Épicure, puisqu'elle te protège contre la destruction, est accusée néanmoins, rien qu'à cause de son NOM, de frivolité, de folie, et, comme on dit, de présomption. Mais pourquoi en rougirions-nous, si notre présomption, c'est la tienne ?

Statut : Concept, Collectif

112, 115, 217e collective, 341a Pythagore ; Épicure ; Platon, 414 opinion de Tertullien sur la religion : rôle protecteur, 443a exposé des vertus de la religion, 432c collective, 432b juridique, 341c débat sur les croyances chrétiennes, 341d formule et comparaison

Réf. : 1090

Tertullien

*De testimonio animae.* 05. 06

*Oleaster*

*Et unde, oro, ipsi litteris contigit nosse et in usum loquelae disseminare quae nulla umquam mens conceperat aut lingua protulerat aut auris exceperat ? At enim cum diuinae scripturae quae penes nos uel Iudaeos sunt, in quorum OLEASTRO insiti sumus, multo saecularibus litteris uel modica tantum aetate aliqua antecedant, ut loco suo edocuimus ad fidem earum demonstrandam, et si haec eloquia de litteris usurpauit anima, utique de nostris credendum erit, non de uestris, quia potiora sunt ad instruendam animam priora quam posteriora, quae et ipsa a prioribus instrui sustinebant, cum, etsi de uestris instructam concedamus, ad originem tamen principalem traditio pertineat, nostrumque omnino sit quodcumque de nostris sumsisse et tradidisse contigit uobis. Quod cum ita sit, non multum refert, a deo formata sit animae conscientia an a litteris dei.*

Mais comment ces mots se sont-ils introduits dans les livres et dans le langage, puisque jamais ils n'avaient été conçus par aucun esprit, proférés par aucune bouche, recueillis par aucune oreille ? D'ailleurs, puisque les divines Écritures qui sont entre nos mains et entre celles des Juifs, « car nous qui n'étions qu'un OLIVIER SAUVAGE, nous avons été tentés sur l'olivier des Juifs, » sont antérieures de plusieurs siècles aux littératures profanes, comme nous l'avons démontré en son lieu, afin de prouver la foi qui leur est due, si l'âme a emprunté aux lettres ces locutions, il faut croire que c'est à nos sources et non aux vôtres qu'elle les a puisées. En effet, des enseignements venus les premiers sont plus capables d'éclairer une âme, que des enseignements postérieurs qui eux-mêmes ont répété leurs devanciers. Ainsi, quand même nous vous accorderions que l'âme s'est fécondée à vos livres, toujours faudrait-il que la tradition remontât à une source principale, et nous réclamerions comme notre bien tout ce que vous avez eu le bonheur de nous emprunter et de transmettre après vous. Puisqu'il en est ainsi, peu importe que la conscience soit formée dans l'âme par Dieu lui-même ou par les Lettres de Dieu.

Statut : Concept, Collectif

113, 217e collective, 441a Écritures, ici l'A.Test., 441b dogme : religion du Livre ; révélée, 342b collective, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c Antériorité du christianisme, 342d démonstration

Réf. : 1091

Tertullien

*De testimonio animae.* 05. 06

*Penes*

*Et unde, oro, ipsis litteris contigit nosse et in usum loquelaē disseminare quae nulla umquam mens conceperat aut lingua protulerat aut auris exceperat ? At enim cum diuinae scripturae quae PENES nos uel Iudaeos sunt, in quorum oleastro insiti sumus, multo saecularibus litteris uel modica tantum aetate aliqua antecedant, ut loco suo edocuimus ad fidem earum demonstrandam, et si haec eloquia de litteris usurpauit anima, utique de nostris credendum erit, non de uestris, quia potiora sunt ad instruendam animam priora quam posteriora, quae et ipsa a prioribus instrui sustinebant, cum, etsi de uestris instructam concedamus, ad originem tamen principalem traditio pertineat, nostrumque omnino sit quodcumque de nostris sumpsisse et tradidisse contigit uobis. Quod cum ita sit, non multum refert, a deo formata sit animae conscientia an a litteris dei.*

Mais comment ces mots se sont-ils introduits dans les livres et dans le langage, puisque jamais ils n'avaient été conçus par aucun esprit, proférés par aucune bouche, recueillis par aucune oreille ? D'ailleurs, puisque les divines Écritures qui sont entre nos MAINS et entre celles des Juifs, « car nous qui n'étions qu'un olivier sauvage, nous avons été tentés sur l'olivier des Juifs, » sont antérieures de plusieurs siècles aux littératures profanes, comme nous l'avons démontré en son lieu, afin de prouver la foi qui leur est due, si l'âme a emprunté aux lettres ces locutions, il faut croire que c'est à nos sources et non aux vôtres qu'elle les a puisées. En effet, des enseignements venus les premiers sont plus capables d'éclairer une âme, que des enseignements postérieurs qui eux-mêmes ont répété leurs devanciers. Ainsi, quand même nous vous accorderions que l'âme s'est fécondée à vos livres, toujours faudrait-il que la tradition remontât à une source principale, et nous réclamerions comme notre bien tout ce que vous avez eu le bonheur de nous emprunter et de transmettre après vous. Puisqu'il en est ainsi, peu importe que la conscience soit formée dans l'âme par Dieu lui-même ou par les Lettres de Dieu

Statut : Incertain

113, 217e collective, 441a Écritures, ici l'A.Test., 441b dogmes : religion du Livre ; révélée, 342b collective, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c Antériorité du christianisme, 342d démonstration

Réf. : 1092

Tertullien

*De testimonio animae.* 05. 06

*Credens*

*Et unde, oro, ipsis litteris contigit nosse et in usum loquelaē disseminare quae nulla umquam mens conceperat aut lingua protulerat aut auris exceperat ? At enim cum diuinae scripturae quae penes nos uel Iudaeos sunt, in quorum oleastro insiti sumus, multo saecularibus litteris uel modica tantum aetate aliqua antecedant, ut loco suo edocuimus ad fidem earum demonstrandam, et si haec eloquia de litteris usurpauit anima, utique de nostris CREDENDUM erit, non de uestris, quia potiora sunt ad instruendam animam priora quam posteriora, quae et ipsa a prioribus instrui sustinebant, cum, etsi de uestris instructam concedamus, ad originem tamen principalem traditio pertineat, nostrumque omnino sit quodcumque de nostris sumpsisse et tradidisse contigit uobis. Quod cum ita sit, non multum refert, a deo formata sit animae conscientia an a litteris dei.*

Mais comment ces mots se sont-ils introduits dans les livres et dans le langage, puisque jamais ils n'avaient été conçus par aucun esprit, proférés par aucune bouche, recueillis par aucune oreille ? D'ailleurs, puisque les divines Écritures qui sont entre nos mains et entre celles des Juifs, « car nous qui n'étions qu'un olivier sauvage, nous avons été tentés sur l'olivier des Juifs, » sont antérieures de plusieurs siècles aux littératures profanes, comme nous l'avons démontré en son lieu, afin de prouver la foi qui leur est due, si l'âme a emprunté aux lettres ces locutions, il faut croire que c'est à nos SOURCES (CROYANCES) et non aux vôtres qu'elle les a puisées. En effet, des enseignements venus les premiers sont plus capables d'éclairer une âme, que des enseignements postérieurs qui eux-mêmes ont répété leurs devanciers. Ainsi, quand même nous vous accorderions que l'âme s'est fécondée à vos livres, toujours faudrait-il que la tradition remontât à une source principale, et nous réclamerions comme notre bien tout ce que vous avez eu le bonheur de nous emprunter et de transmettre après vous. Puisqu'il en est ainsi, peu importe que la conscience soit formée dans l'âme par Dieu lui-même ou par les Lettres de Dieu.

Statut : Incertain

113, 217e collective, 441a Écritures, ici l'A.Test., 441b dogmes : religion du Livre ; révélée, 342b collective, 414 opinion de Tertullien sur la religion, 342c Antériorité du christianisme, 342d démonstration

Réf. : 1093

Tertullien

*De testimonio animae.* 06. 02

*Christiani*

*Cur cum alium colat, deum nominat ? Cur cum maledicendo spiritus denotat, daemonia pronuntiat ? Cur ad caelum contestatur et ad terram detestatur ? Cur alibi seruit, alibi uindicem conuenit ? Quid de mortuis iudicat ? Quae uerba habet CHRISTIANORUM quos nec auditos uisusque uult ? Cur aut nobis dedit ea uerba aut accepit a nobis ? Cur aut docuit aut didicit ?*

Demande-lui pourquoi elle invoque Dieu pendant qu'elle en adore un autre ? Pourquoi elle nomme les démons alors qu'elle maudit les esprits malfaisants ? Pourquoi elle prend à témoin le ciel et déteste la terre ? Pourquoi, esclave ici, elle cherche ailleurs une main qui l'affranchisse ? Pourquoi elle juge les morts ? Pourquoi elle parle le langage de ces mêmes CHRÉTIENS, que l'on ne veut ni voir ni entendre ? Pourquoi elle nous a donné ce langage ou l'a reçu de nous ? Pourquoi elle nous l'a enseigné ou l'a appris elle-même ?

Statut : Incertain

111, 222f, 217d description sociale : ils vivent cachés, 413 opinion de Tertullien, 441b dogmes, 217e collective

## Corpus indexé

Réf. : 1094

Tertullien

*De testimonio animae.* 06. 05

*Nomen, christianus* adj.

*Omnis anima suo iure proclamat quae nobis nec mutire conceditur. Merito igitur omnis anima et rea et testis est, in tantum et rea erroris in quantum et testis ueritatis, et stabit ante aulas dei die iudicii nihil habens dicere. Deum praedicabas et non requirebas, daemonia abominabaris et illa adorabas, iudicium dei appellabas nec esse credebas, inferna supplicia praesumebas et non praecauebas, CHRISTIANUM NOMEN sapiebas et persequebaris.*

Partout enfin, l'âme, en vertu de ses droits, proclame des vérités qu'il ne nous est pas même permis de murmurer. C'est donc à juste titre que l'âme, disons-nous, est tout à la fois le complice et le témoin : complice de l'erreur, témoin de la vérité. Qu'aura-t-elle à répondre, quand elle sera debout devant le tribunal de Dieu, au jour du jugement ? Tu publiais Dieu, et tu ne l'as point cherché ; tu maudissais les démons, et tu les as honorés ; tu en appelais au jugement de Dieu, et tu n'y as point ajouté foi ; tu pressentais les supplices de l'enfer, et tu n'as point songé à les éviter ; tu pensais comme le Chrétien, et tu as persécuté le NOM CHRÉTIEN.

Statut : Concept, Collectif

113, 115, 217e collective, 342a autorités romaines, 313c persécutions, 441b Jugement dernier ; rôle de l'âme ; supplices de l'enfer, 443a vérité, 331a démons, 342d énumération, 342c critique de l'âme des païens